This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

1078

Per 23726 d 27/2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Généalogie, Biographie, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Agriculture, Industrie.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Deuxième Année. — Tome II.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM (Gers), QUARTIER DE GÈLE.

1857-8

Digitized by Google

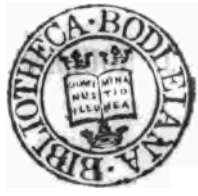

Digitized by Google

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

sur la

PREMIÈRE ANNÉE ET LE PREMIER VOLUME

de la

REVUE D'AQUITAINE.

Hauteserre exprimait, en latin (1), il y a plus de deux cents ans, ce sentiment patriotique et méridional : l'*Aquitaine est ignorée même des Aquitains... Ce serait une résolution vraiment nationale que d'arracher aux ténèbres de l'oubli cette perle de l'empire romain.* C'est pour réaliser cette pieuse pensée de réparation et de justice envers notre antique province, en même temps que pour obéir au mouvement de décentralisation historique, gloire de notre époque, que cette *Revue* fut fondée en juin 1856. Elle va inaugurer sa deuxième année en dressant, comme toutes les maisons bien réglées, l'inventaire du travail accompli.

Pour jeter un coup d'œil rétrospectif et synthétique sur tant de matières éparses et diverses, la méthode la plus rationnelle est de trier et de mettre en bloc les sujets qui ont de l'affinité. C'est de cette façon seulement qu'on peut parvenir à discipliner cette variété infinie. Les groupes assortis que nous avons formés, avec la somme de nos articles, sont les suivants :

Géographie; Biographie; Linguistique et Philologie; Art et Archéologie; Littérature Gasconne; Bibliographie; Numismatique; Diplomatique; Monographie de villes et bourgs; Chants populaires; Fragments historiques; Fors, Règlements,

(1) Dadinus Altaserra. *Rerum aquitan.*, libri quinque, (tome I).

Digitized by Google

Coutumes, Usages locaux; Légendes; Poésie; Agriculture; Miscellanées.

Géographie. — Dans les origines et les noms de lieux, Zammacola nous a fait parcourir le temps et l'espace : il a tracé le périmètre des positions euscaro-cantabriques qui étaient les contrées que l'on nomme aujourd'hui Jaca, Oloron, le Béarn, la Haute-Navarre, le Val de Batzan, la Basse Navarre, le Labour, le Guipuzcoa, l'Alava, la Biscaya, les montagnes de Santander, la Boureba et la Rioxa. Il a rectifié la nomenclature de la vieille géographie basque, compromise et falsifiée par la pauvreté de l'alphabet latin. Il a de plus redressé les erreurs et les méprises dont les auteurs de l'antiquité ont semé les époques destituées de traditions.

L'auteur de ce résumé a écrit deux ou trois pages de topographie sur la *contrée aux neuf peuples*, la novempopulanie.

Ce n'est pas tout, *la Revue*, dans l'intérêt de ses lecteurs et pour rendre hommage à la mémoire de M. Edmond Bezian, a publié son excellent travail sur *les fiefs d'Armagnac ou la Géographie politique de la Gascogne au* IXe *et au* X^e^ *siècles*. D'après l'auteur, les divisions féodales auraient été copiées sur les circonscriptions de l'administration romaine. Il est probable, selon nous, que la nature, qui a la même puissance dans les temps de barbarie que la liberté aux âges civilisés, morcela l'espace en autant de patries qu'il y eut d'enceintes physiques. Les éléments hétérogènes qui composaient l'empire carlovingien, n'étant plus maintenus par l'étreinte herculéenne de Charlemagne, se déchirèrent. Les lambeaux de cette unité fausse et discordante s'isolèrent pour former de petits royaumes. Chaque race, avec son dialecte, ses mœurs, ses sympathies instinctives, renonça à toute communication extérieure, s'enferma dans sa vallée, ou se fixa sur une mon-

Digitized by Google

tagne, et le monde féodal fut créé; ce fut donc un mouvement irrésitible et fatal et non pas une imitation. Ce fait d'un partage territorial analogue à un partage précédent n'est pas le seul. Nos quatre-vingt-six départements sont, moins quelques différences, presque décalqués sur les quatre-vingt-six districts des capitulaires de Charlemagne. Cependant, ceux qui firent la France actuelle ne soupçonnèrent pas qu'ils la reconstituaient sur un ancien plan.

La Gascogne semblait prédestinée, par sa configuration, à une nationalité particulière. Elle était comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, et comprenait les quatre vallées, la Lomagne, le Fezensac, l'Astarac, l'Armagnac, le Couserans, le Comminges, la seigneurie de Gaure, le Labour, les villes réduites en vicomtés, telles que: Dax, Tartas. Bazas, que M. Bezian place, avec d'Expilly, dans la Gascogne, a presque toujours été dépendant de la Guienne.

L'article de M. Bezian renferme de plus une étude comparative des types méridionaux. Nous nous occuperons ultérieurement de la population gasconne dont les caractères sont parallèles ou correspondants aux caractères du sol. M. Bezian pense avec nous que le Gascon est l'homme des croyances flottantes et faciles, qu'il mérite sa réputation de finesse, qu'il est inépuisable de gaîté et d'esprit, et qu'il a pour le ciel natal un attachement infini. Nous ajouterons que le Gascon est en même temps cosmopolite, et qu'il concilie l'amour du pays avec celui des voyages. Les excursions lointaines ne font que redoubler son enthousiasme pour les bords de la Garonne, de la Baïse ou de l'Adour. Aussi, rien ne peut compenser l'absence de ces rives chéries. Loustanau, de Tarbes, devint Gand-Mogol, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir la nostalgie des Pyrénées et d'y revenir.

M. Lascaris décrira, cette année, d'une façon détaillée et méthodique, le vaste clos fermé par la Garonne et rafraîchi

Digitized by Google

par dix-huit rivières dont les cours sont symétriques comme les branches d'un éventail. Ce territoire, qui a porté pendant douze cents ans le nom de Gascogne, n'est qu'une prolongation des pentes pyrénéennes. Sa constitution géologique étant fort curieuse, c'est un devoir pour nous de l'étudir.

Biographie. — Dans nos onze biographies, nous avons tâché de mettre en relief des effigies qui étaient un peu frustes, et emprunté une personnalité à presque tous les siècles. Fortunat est du VIe, Rictrude du VIIe, Lampagie du VIIIe, St-Gérard du XIe, Edouard Ier, comte de Gaure, du XIIIe, Poton de Xaintrailles, du XVe, Jean de Pins et Monluc, du XVIe, Fontrailles, d'Astarac, Jean Gaichiés et la famille Roquelaure, du XVIIe. Dans ce groupe se trouvent réunis des femmes illustres, des moines, des guerriers, des rois, des évêques, des rhéteurs; presque toutes les conditions sociales y sont représentées. Le peuple, qui a été omis et non oublié, aura son tour.

L'étude de M. Léonce Couture sur Jean Gaichiés est non-seulement une vie détaillée du célèbre oratorien, mais encore une judicieuse analyse de ses œuvres. La notice de St-Gérald, fondateur de l'abbaye de la Grande-Sauve, s'est également élargie sous la plume de notre collaborateur, et, grâce à la lumière jetée par son érudition sur une époque ténébreuse, nous avons vu quelle avait été l'influence civilisatrice de la communauté bénédictine sur l'Aquitaine.

Linguistique et Philologie. — Ce n'est qu'à l'aide des langues que la mémoire peut reculer jusqu'aux mystères anté-historiques. L'idiome basque, l'aîné de tous ceux du continent, se perd à son principe dans les créations génésiques et dans le sein de Dieu. C'est avec son secours que le souvenir des hommes peut remonter sur cette terre à peine découverte par la retraite de l'Océan, et peuplée de

Digitized by Google

pasteurs ibères, au front basané, à la main adroite, que Pomponius Mela appelle *Ausks*. Les noms pittoresques de leur ville sont restés, dit Mary-Lafon, comme les échos les plus lointains des âges : CLIBERRI, *la ville claire*, Auch; ILLUMBERRI, *l'aïeule de Lombez;* ILLURO, *Oleron*; IRUN, *la bonne ville;* ITURRIZA, *ville bien arrosée;* LIGORRA, *la haute*, Lectoure; HUNGUNBERRI, *le bourg des chênes*, enseveli sous la mousse des forêts postdiluviennes. Nous trouvons même poésie dans les noms de fleuves et de campements : ADOUR, *oiseau;* LABOUR, *Landes*; SOULE, *pays boisé;* OSSUN, *village salubre*.

M. Marquet, d'après Zammacola, a décomposé une série de ces dénominations significatives et en quelque sorte périphrasées, si fréquentes dans la géographie euscarienne : BÉARN ou BÉAR et BÉARRI, *région pierreuse d'en bas;* GABASCONIA, *région basse de la nuit;* OUTS-ETA-NIA, *région âpre ou raboteuse;* BATS-ETA-NIA, *pente douce ou déclivité*, etc. Aux noms défigurés par les géographes de l'antiquité, sous prétexte d'euphonie, Zammacola a restitué leur construction primitive. Ces origines ne sont pas les seules que la *Revue d'Aquitaine* aient mises au jour; nous avons nous-même donné plusieurs dérivations.

Les mots ont leurs dynasties; ils descendent de famille nationale ou de souche exotique. On peut dresser un état civil de leur naissance, de leur mariage, de leur décès. M. Léonce Couture, qui connaît la filiation des termes romans, a fait, avec esprit et savoir, un exercice étymologique et grammatical sur le mot gascon ARRÉ, qu'il fait dériver du substantif latin RES (chose) pris dans un sens négatif comme il le fut par les auteurs du XIIIe siècle qui disaient *aucunes riens* pour *aucune chose*, comme il l'est aujourd'hui par les Espagnols qui expriment *ce n'est rien* par *no es cosa*. Voici comment s'opère cette transforma-

Digitized by Google

tion : *Res* est converti en *ré* par la suppression de l'S final. Ensuite, pour amortir la rudesse de l'initiale R, on préfixe la lettre A, ce qui fait *aré*. On double la consonne médiale, chose que l'idiome admet aisément, et l'on obtient *arré*. L'opinion de notre collaborateur n'est pas la nôtre quand il motive l'addition de l'A par l'impossibilité d'attaquer le R, s'il n'est aidé et précédé de la voyelle. Cette voyelle serait donc une nécessité et partant une règle; or, elle ne l'est pas, car beaucoup de mots, commençant par R, renoncent ou peuvent renoncer à l'auxiliaire A. Dans le nombre, nous pouvons invoquer : *Roumec, Roubi, Rindsa, Ressego*, etc. Ce qui prouve que les méridionaux sont prodigues de la lettre A, même quand l'effort guttural n'a pas besoin d'être facilité, c'est qu'ils l'emploient devant les consonnes les plus douces, ainsi : *amoros, aglands, abourros*; et certes le reproche de langue épaisse n'a jamais convenu à leur volubilité. Ce phénomène de l'adoption de l'A n'est point particulier à notre patois, car l'Espagnol procède comme nous et dit : *ar-repentir*, *ar-regler*, etc.

L'auteur de la *Guillouné*, qui possède le difficile mécanisme des langues et l'histoire intime de nos dialectes, a entendu des étymologistes contrefacteurs, qui expliquaient *res* ou *ren* ou *bren* par les scories ou les parties nulles ou négatives du froment. On dit, en effet, *pan dè res* pour désigner le *pain de son*, *pain de rien*.

Art et archéologie. — La *Revue* a tenté quelques essais pour la propagation de l'art; comme c'est notre œuvre, passons-la sous silence et indiquons seulement quelle a été notre tendance et quel a été notre but. Tout en reconnaissant notre insuffisance, nous avons visé dans quelques critiques à vulgariser le sentiment du beau et à naturaliser dans notre région le goût des chefs-d'œuvre presque entièrement monopolisés jusqu'à ce jour par la capitale. Au res-

Digitized by Google

te, en procédant ainsi, nous n'avons fait que seconder dans la mesure de nos moyens le réveil et les aspirations de la province. Déjà son initiation commence et le mouvement des idées artitisques est imprimé. Les basiliques se parent intérieurement de peintures murales et de vitraux coloriés. Bordeaux, Mont-de-Marsan, Luchon, Nérac, Agen, Peyrehorade, Mézin, Marciac et quelques autres cités ont donné un salutaire exemple. Déjà les municipalités consentent à financer pour l'embellissement des villes. Il est question de rajeunir Auch d'après un plan grandiose de M. Gentil; Bagnères décore tous les ans sa petite galerie de quelque nouvelle toile; enfin la lecture du livre de M. Dubosc de Pesquidoux sur les musées de Bordeaux, de Toulouse, de Nîmes, de Rouen, d'Angers, de Lille, de Strasbourg, etc., nous a prouvé le bon vouloir et le progrès des départements.

L'antiquité elle-même retrouve dans l'ère moderne une amie; les comités et les académies archéologiques se multiplient, et veillent, pour les préserver du marteau, sur les restes d'un monde presque écroulé. Une société s'est naguère fondée dans l'Orléanais; sa mission est de sauvegarder les édifices qui abritent des souvenirs historiques.

Elle a débuté par l'achat de la maison d'Agnès Sorel, la douce et noble créature que Charles VII aima vingt ans, et qui se dévoua, à sa manière, au roi et au royaume. Sans cette vigilance, le vandalisme industriel, qui ne voit dans les tours et les manoirs en ruines qu'une carrière de moellons, continuerait à démolir sans se douter que nous ne pourrions plus reconstruire, sans se douter que nous avions perdu, peut-être pour jamais, la puissance collective et le génie des siècles qui enfantèrent une architecture originale. Or, l'architecture, aussi bien que les traditions et les annales, résume l'histoire de l'humanité. Ainsi, on devine à l'as-

Digitized by Google

pect du château de Mauvezin que les premières forteresses de la féodalité furent massives et cyclopéennes, et que le caractère du XIe siècle fut belliqueux et barbare. Autre exemple : une église ogivale était autrefois le seul livre lisible pour l'ignorance. C'était, en effet, la religion gravée dans la pierre, la matière traduisant le dogme, c'est-à-dire la perception de la vue ouvrant celle de l'esprit. L'idée morale passait par l'œil pour entrer dans l'âme : la nef et le transsept formaient une croix, les chapelles, les arcades, les portes et les fenêtres correspondaient aux nombres allégoriques 3, 7 et 12 qui figuraient la Sainte-Trinité, les sept jours de la création ou les sept sacrements et les douze apôtres. Ici se détachaient en relief le mystère de la passion, là les légendes des saints, plus haut les bisarreries monstrueuses filles de la superstition. Aujourd'hui, les dalles usées par les genoux de nos aïeux nous disent leur ferveur, et les voûtes légères et hardies proclament l'élan passionnément spiritualiste du moyen-âge. Conservons religieusement ces témoins des époques antérieures; que l'architecte restaurateur s'abstienne d'invention personnelle, qu'il cherche à identifier sa pensée et son sentiment avec la pensée et le sentiment qui inspirèrent les constructeurs. Ne faisons rien d'hybride, aimons le beau et le pittoresque, et notre jugement se formera, et l'art dont nous avons été déshérités par notre indifférence, apparaîtra et s'acclimatera dans notre pays.

Nous avons dit un peu plus haut que les monuments étaient des livres. Pénétrés de cette doctrine, nous avons décrit le *tombeau de St Léothade*, reproduit des *inscriptions sur cloche et sur caillou*, édité un *rapport de M. Samazeuilh sur les mosaïques de Sieuze*, et des notices sur les châteaux de *Léberon*, *Asté*, *Beaumont* et *Larressingle*. Il nous sera facile de poursuivre ce genre d'études, car notre sol abonde en

Digitized by Google

vestiges antiques : on y chemine encore sur des tronçons de ces solides voies que cimentèrent, il y a près de deux mille ans, les conquérants du monde. On y a déterré des mosaïques, des autels tauroboliques, un bas-relief représentant Apollon délectant les muses avec sa lyre, etc... On y a découvert aussi beaucoup d'inscriptions votives. Celles de Bagnères, en l'honneur des Nymphes, de Mars, du dieu indigène Aghon, et celles de St Bertrand, dédiées par Primula, Atticus et Pompeïus, marquent la prédilection des Romains pour les sources minérales des Pyrénées. M. Barry, dans un savant article épigraphique, a démontré l'ancienneté des *thermes de Lez*, leur fréquentation au deuxième siècle, et introduit une divinité locale de plus dans le polythéisme aquitain.

Littérature gasconne.—M. Léonce Couture a ouvert le premier numéro de l'année par une étude sur d'Astros, appliquant de cette manière, dès le début, la promesse de notre programme relative à l'idiome paternel. Le public goûta vivement la prose pure et élégante de notre collaborateur, et les vers faciles et harmonieux de d'Astros.

Nous avons continué à tenir nos engagements envers la langue locale en éditant, pour la première fois, des poésies presque inconnues de Louis Baron qui fut lauréat et mainteneur des jeux floraux. Le chantre de Poúyloubrin était fils d'un juge au comté d'Astarac. L'écrivain, qui a si habilement apprécié les œuvres du vicaire de St-Clar, nous apprendra bientôt, dans un nouvel article de littérature gasconne, la correction et la richesse du pinceau de celui qui fut l'ami de d'Orbessan, le panégyriste de Goudouli.

M. A. B...., dans une causerie critique, et nous, dans le compte-rendu du couronnement, avons sincèrement émis notre pensée sur Jasmin.

Les dictons populaires peuvent être colloqués ici. La trivia-

Digitized by Google

lité est un alliage qui ne nuit pas à leur circulation; elle facilite, au contraire, leur cours dans les mains calleuses de la masse. Nous avons fait collection de ces deniers littéraires, parce que le peuple les frappe souvent à son effigie.

Annonçons, en finissant ce paragraphe, notre étude sur l'Anacréon montagnard, sur Despourrins. Il mit la vie pastorale et le dialecte béarnais en délicieux couplets. Quand il les cadençait derrière les vitrages losangés de son château d'Accous, il ne devinait pas, le chansonnier gentilhomme, que l'écho des vallées de Vic et de Campan les redirait encore, deux siècles plus tard, les redirait toujours.

Bibliographie.— La liste des auteurs gascons du XVIe siècle a ouvert nos travaux bibliographiques. Nous avons, à cause de sa sécheresse, suspendu cette nomenclature, nous réservant de lui donner suite sous une forme plus attrayante. Divers bulletins ont tenu nos lecteurs au courant des publications relatives à notre contrée. La *Revue* a, en outre, pris part au débat soulevé par l'ouvrage de M. Rabanis sur la charte d'Alaon. Les conclusions de ce livre ont été défendues par l'un de nos collaborateurs et attaquées par un autre. M. Léonce Couture, dont le commentaire a reçu de hautes approbations, s'est rallié à l'avis du père Lecointe, de Ferréras, de Guérard et Paulin Paris, qui avaient déclaré, avant M. Rabanis, que le document était apocryphe, et que la descendance royale des princes Aquitains était illégitime. M. Corne, sans affirmer la validité du texte généalogique, est resté fidèle à l'opinion contraire, qui eut et qui a encore de doctes partisans. Parmi eux, nous trouvons un zélé diplomatiste, M. Pougin. Ce dernier n'accepte point, dans leur plénitude, les trois ordres de motifs développés par M. Rabanis. Il n'admet pas le désaccord de la charte avec les chroniques contemporaines, attendu que plusieurs la consacrent. Quant aux

Digitized by Google

vices de style et de rédaction, il croit, avec Fauriel, que ce sont de simples interpolations pratiquées dans l'intervalle du XIIIe au XVIe siècle. Il existe d'autres exemples de changements identiques : ainsi, le *diploma Childeberti I, regis Francorum de fondatione sancti Vincentii Parisiensis*, est daté de 558, et son écriture n'est pas antérieure au IXe siècle, dit M. de Wailly; les modifications littéraires qui sont apparentes dans ce diplôme ont dû être imposées par le besoin d'approprier la vieille forme latine à celle d'un temps postérieur et de la rendre intelligible.

M. Rabanis prend souvent ses préventions pour des preuves. Aussi ses arguments sont-ils empreints d'une énergie qui nuit à l'impartialité. Il jette un doute plus ingénieux que péremptoire sur don Salazar, l'audacieux fabricateur espagnol du XVIIe siècle, et le soupçonne d'avoir inventé la charte. Ce soupçon est trop hasardé, car l'introduction qui précède la charte dans les *con. hisp.* mentionne les noms des premiers copistes, et omet celui du faussaire. Nous citons : « *La pièce suivante a été tirée des* » *archives de la sainte église cathédrale d'Urgel, par Fran-* » *çois Compte qui la transcrivit littéralement dans son* » *histoire manuscrite de Catalogne. On en a vu deux au-* » *tres copies dans des papiers qui provenaient de frère An-* » *tonio de Yepes et de l'évêque dom Prudencio de Sandoval,* » *et ces copies avaient probablement été transcrites d'après* » *l'histoire de Compte, etc.* » Cette notice est signée : EL DOCTOR DIEGO, JOSEPH DORMER, CHRONISTA DEL REGNO D'ARAGON.

Rien dans le témoignage si précis de Dormer ne justifie l'accusation hypothétique de Rabanis, qui a, sur certains points, plutôt tranché que délié la question. Il n'en a pas moins, avec le concours de l'Académie et la majorité des savants, banni de l'histoire les Mérovingiens d'Aquitaine.

Digitized by Google

Nous offrons un asile, en la *Revue*, à ces nobles proscrits. s'ils vivent encore, et leurs amis auront le droit de contredire le contradicteur de la charte, et d'exiger de lui, pour leur conversion, un supplément de convenance et de bonne foi.

Passons à la critique littéraire et rappelons une causerie pleine de goût sur les *Pyrénéennes* de M. Soutras, le chantre des vallées, des pics, des lacs, des cascades, des gaves, des glaciers. Qu'il nous soit permis de parler de lui avec éloge, bien qu'il nous ait témoigné quelque bienveillance. Les montagnes, les temps écoulés et la liberté sont les sources d'inspiration de ce doux interprète des beautés pittoresques et des souvenirs historiques. Noble cœur, il a pris le parti des ruines et des proscrits. Il croit que le présent doit rendre du passé un compte à l'avenir; il ne veut pas que l'on achève de mutiler les vieux châteaux de Bigorre, déjà trop éprouvés par la baliste du temps. Entraîné par l'amour d'une nature merveilleuse, quand sa demi-cécité aurait dû le retenir captif près des Naïades bagneraises, il a gravi les gigantesques escaliers de granit qui montent jusqu'au Ciel, franchi tous les torrents, visité les grottes profondes, et rêvé sur les rochers fantastiques fendus par l'épée de Roland ou marqués du pied ferré de l'hippogriffe. Que la modestie de M. Soutras nous pardonne une admiration qui est la faute de ses œuvres.

Rattachons encore à la bibliographie les *Dunes de Gascogne*. Sous ce titre, M. Roger Gaillard a exposé historiquement les procédés essayés jusqu'à ce jour pour fixer les sables mouvants du littoral aquitain. Le savoir spécial qui distingue cet article nous a valu de flatteuses adhésions.

Numismatique. — En numismatique, nous avons jalonné les deux grandes périodes romaines; c'est-à-dire que, en trois études sur les médailles consulaires et celles des

Digitized by Google

empereurs, nous sommes arrivés à l'avènement des rois Vandales (484). Il nous reste maintenant à examiner, toujours dans un ordre chronologique, les monnaies mérovingiennes et les monnaies du moyen-âge, telles que les lactorates, les morlanes, etc. Ces dernières furent, en 1855, l'objet d'une intéressante et instructive dissertation de la part de M. de La Grèze, l'infatigable archéologue. Dans son *Essai de Diplomatique,* M. l'abbé Canéto fera de nouvelles recherches sur leur valeur monétaire.

Diplomatique. — La diplomatique est la critique et l'interprétation des vieilles écritures dont la paléographie est le déchiffrement et la description. L'une considère les caractères intrinsèques, l'autre les caractères matériels. La première, la seule qui doive nous occuper ici, contrôle la langue, le style, l'orthographe, les poids, les mesures, les monnaies, les formules propres à chaque acte; elle examine aussi ce qui a rapport aux noms et aux surnoms, aux titres et aux dignités, aux sceaux et aux contre-sceaux, etc. D'après ces règles et ces enseignements, une charte, d'une apparence assez vulgaire, mais qui restaure des souvenirs perdus d'histoire locale, a été analysée par le savant auteur de la *Monographie d'Auch*, M. l'abbé Canéto. Ce manuscrit, en langue romane, est une preuve des avantages réels qu'on peut retirer de ces vieux parchemins au bénéfice de l'histoire particulière. Il rappelle aux Auscitains l'origine du blason communal adopté par leurs aïeux du temps des premières croisades. Forçons un peu ce cadre pour qu'il puisse recevoir les chartes de Nogaro, de Marambat, de Maur, de Fourcés, et les lettres de Monluc et d'Henri IV.

Monographie des Villes. — Les historiographes ne s'occupaient de nos cités que pour savoir quelles étaient les *bonnes villes;* que pour leur rappeler leurs devoirs de vassa-

Digitized by Google

lité ou les fêtes de *joyeux avènement*. Ils prononçaient encore leurs noms quand ils ne pouvaient les isoler du souvenir d'une bataille ou d'un siége. Les historiens modernes ont, avec raison, suivi une autre voie. Toutes les doctrines et tous les axiomes de notre civilisation se trouvent en germe dans l'organisation municipale du moyen-âge. *Dans chaque ville importante*, dit Augustin Thierry, *une série de mutations, de réformes, s'est opérée depuis le* XII*e siècle. Chacune a modifié, renouvelé, perdu, recouvré sa constitution. Il y a là en petit, sous une foule d'aspects, divers exemples de ce qui nous arrive en grand depuis un demi-siècle.* Aucun récit ne peut exciter en nous plus d'intérêt et plus d'émotion que le récit de l'origine, de l'accroissement, de l'existence morale, politique, industrielle de nos villes. Voilà pourquoi notre premier volume renferme une série de notices, entre autres : celles de Mezin, Auch, Manciet, Orthez, Gabarret, Avensac, Lourdes, Barbotan, etc.

Chants populaires. — Le chant, comme la danse, apparaît à la naissance de l'humanité, et, chez les nations primitives, les hymnes hiératiques et la fumée des sacrifices montèrent ensemble vers le ciel. Les Grecs eurent leurs Pœans, les improvisations guerrières de Tyrtée et les vers de table d'Anacréon. Les Hébreux entonnaient des psaumes, et les adorateurs du soleil des cantiques dont les traces survivent dans les fragments du Zend-Avesta; l'enthousiasme des Basques pour leur liberté, éternelle comme leur langue, a produit des odes sublimes. Horace mit en strophes bachiques et voluptueuses la facile morale d'Epicure. Les Gaulois s'égayaient avec des pièces amoureuses qu'ils appelaient Vallemachies. Les Scaldes, dans le Nord, ainsi que les Bardes dans l'Armorique, ainsi que les Trouvères au moyen-âge, furent des chansonniers religieux ou militaires

Digitized by Google

Les troubadours régénérèrent la chanson et la consacrèrent au sentiment érotique.

Tacite prétend que les Germains n'avaient point d'autres annales que leurs héroïdes vulgaires. Charlemagne, continuateur des traditions tudesques, tenait en grande estime ces sortes de compositions, et Eginhard rapporte que *les poèmes antiques et barbares, dans lesquels les actions et les guerres des anciens rois étaient célébrées, furent également écrits par son ordre pour être livrés à la postérité*. Enfin, les Espagnols seraient très pauvres en chroniques s'ils n'avaient leur romanciero. Puisque les chants remémorent les épisodes nationaux, puisqu'ils sont l'écho de la foi, des triomphes, des défaites, des grandeurs, des faiblesses, du patriotisme, de la malice et de la galanterie de nos aïeux, une place devait être accordée dans notre cycle aux *hymnes cantabriques*, à la *chanson de Gabrielle*, à la *captivité de François Ier*, aux *trois colombes de Cauterets*, et surtout à la *complainte de Biron*, qui fut la *Marseillaise* du Quercy, du Limousin, du Périgord et de la Gascogne, au commencement du XVIIe siècle.

Une circonstance tragique engendra cette protestation. Les réformés, aigris par l'ingratitude d'Henri IV, avaient comploté l'organisation d'une république protestante, au midi de la France, et d'électorats fédérés dans le Nord. Cette ligue, qui n'était qu'une intrigue, avorta. Néanmoins, elle avait porté une atteinte morale à la royauté.

Le monarque béarnais, pour rendre le prestige à son trône, résolut de sévir d'une façon éclatante. La victime qu'il choisit fut son glorieux compagnon d'armes, le duc Biron de Gontaut. Pour couvrir l'acte politique d'une apparence de justice, il renoua les fils rompus de la trame, et accusa le maréchal du crime de lèse-majesté et de haute trahison, crime qu'il lui avait déjà pardonné. Le parlement

Digitized by Google

condamna l'illustre guerrier à avoir la tête tranchée en place de Grève. On n'osa pas, à cause de sa popularité, exécuter publiquement la sentence. L'échafaud fut dressé dans l'intérieur de la Bastille. Biron descendit d'un pas assuré les escaliers de la prison, banda ses yeux et fléchit le genou. Pendant qu'on lui relevait les cheveux, le bourreau lui détacha la tête par surprise. Le cadavre fut suivi jusqu'à l'église St-Paul par un immense cortége, et jamais autant de larmes et autant d'eau bénite ne furent répandues sur un cercueil. L'affliction fut bien plus profonde et bien plus générale en province qu'à Paris. Le peuple indigné composa, dans son idiome et à sa façon, l'épopée du triste héros. Cette épopée ardente et énergique (1), qui était devenue le signal des conciliabules de la noblesse vexée par les mesures fiscales de Sully, fut interdite par ordonnance des sénéchaux.

Ce chant, qui est d'un grand prix, ne peut être cependant comparé, pour sa valeur historique, à celui de la *Guillouné* qui nous a transmis la mémoire d'une cérémonie gauloise. La coutume de faire la quête en criant : *Au Gui l'an neuf* s'est perpétuée non-seulement jusqu'à l'entrée du dernier siècle, comme le croyait et l'écrivait Keysler, mais jusqu'à nous. Cet usage contemporain des Druides a été scrupuleusement suivi, dans son itinéraire à travers la France, depuis son berceau, la grande Bretagne, jusqu'à son arrivée en Aquitaine. Ce qui étonne, c'est que l'altération, produite par 20 siècles sur sa forme et son esprit, n'ait point effacé son analogie avec la solennité celtique. Le sixième jour de la lune, les prêtres de Belisama s'avançaient sur la pente des duns ou à travers les clairières des bouleaux. Sur leurs épaules, se dressaient des statuettes

(1) Enregistrée page 126 de notre recueil.

Digitized by Google

voilées de lin et guirlandées de ramure. Quand ils avaient cueilli le gui sacré, avec leur serpette d'or et immolé deux taureaux blancs au pied d'un chêne ou sur un dolmen, ils proclamaient l'an neuf. Après cette proclamation, des groupes de jeunes gens se répandaient dans les campagnes ou entraient dans les bourgs en chantant :

Nous sommes arrivés, nous sommes arrivés,
A la porte des riches.
Dame, donnez-nous l'étrenne du Gui !

La femme aquitaine apparaissait alors sur le seuil de la maison et distribuait aux chanteurs les restes du banquet domestique. Ce refrain était le prélude des divertissements de la foule. Les hommes se déguisaient sous des vêtements féminins ou des peaux de faon et se coiffaient de cornes d'urus ou de têtes de génisse; leur accoutrement, en un mot, était aussi grotesque que celui des compagnons qui font l'office de la *Guillouné*.

Les guillonniers souhaitent fécondité au foyer, à l'étable, à la campagne; ces vœux reflètent la poésie naïve et patriarcale de nos pères gaulois qui avaient le culte des champs et qui mêlaient la nature à tous leurs rites, puisque leurs temples étaient les forêts séculaires, puisque leur fêtes coïncidaient avec les saisons.

M. Marquet, qui est un rigide écrivain et un laborieux philologue, a eu l'heureuse idée d'employer l'intensité de son savoir, la sûreté de son jugement et de son expérience à mettre au jour les richesses antiques recélées dans *la Guillouné*. Il a établi sa généalogie par la géographie, et prouvé que la quête druidique persistait sous la rouille de ce petit poème, auquel on a injustement reproché sa banalité. Cette banalité, en effet, a été la cause de sa durée, car plus une pensée est commune de forme et de fonds, plus elle a de force d'expansion et de chance d'avenir.

Digitized by Google

Au reste, ce n'est pas dans l'histoire que doit trouver place un reproche *précieux :* renvoyé au boudoir ou à l'antichambre.

L'auteur a fouillé et contrôlé avec amour et conscience son difficile sujet; il a su le revêtir d'un style ferme et serré comme une cotte de mailles et le rattacher à toutes les discussions qui pouvaient l'amplifier. Les téméraires affirmations d'un correspondant de l'institut à propos de l'exclamation populaire *o gué* ont été redressées; le chant a été dépouillé de ses surcharges, et son amalgame expliqué par la communauté de vie du gascon et du français. Les notes grammaticales, bibliographiques et étymologiques qui complètent ce travail ont édifié les véritables érudits.

Fragments historiques. — Dans nos fragments historiques, nous avons raconté les impiétés des comtes d'Armagnac et l'immortelle infamie du dernier de ces feudataires. M. Lascaris, qui puise sa science aux véritables sources, aux archives poudreuses des communes et des cantons, nous a donné une idée des luttes et des vengeances seigneuriales, au XIIIe siècle, par la *Querelle* entre Géraud V, comte d'Armagnac, et Géraud de Cazaubon, seigneur du St-Puy (1272). Il nous a montré ailleurs le monastère de Bouillas s'élevant sous le souffle d'une pensée expiatoire. Les fondations pieuses étaient alors les tributs ordinaires que les petits tyrans féodaux payaient à la peur de l'enfer. M. Lascaris nous a aussi montré une bastide de la vallée d'Aygueval changée en la ville royale de Fleurance par le suzerain qui voulait et pouvait, de cette position centrale, réprimer l'indocilité de ses vassaux gascons.

Fors, Règlements, Coutumes, Usages locaux. A l'instar des communes du XIIe siècle qui dérivaient des municipes du Ve, les fors émanaient de ces assemblées sénatoriales convoquées par les préfets de l'empire pour traiter

Digitized by Google

des affaires publiques; *agere fora*. Ces assemblées conservèrent toujours leur principe aristocratique, et les patriciens de Théodose eurent pour successeurs, dans le Béarn, les nobles de Centulle. Tous les peuples pyrénéens, descendants des Cantabres, furent jaloux de leur liberté. Quand les rois francs s'avisaient de leur envoyer des officiers pour percevoir les impôts, ils les massacraient tous, disent naïvement les chroniqueurs. Nous avons vu dans le mémoire de M. Laferrière qu'ils frappèrent successivement trois maîtres qui n'avaient pas respecté leurs règlements et leurs statuts.

Zammacola, si fidèlement traduit par M. Marquet, pour la *Revue d'Aquitaine,* nous a fait connaître l'organisation politique et sociale des Basques. Grâce à ses saines traductions, nous savons que la codification de *las partidas* fut l'œuvre d'Alphonse le Sage, que le choix des magistrats, dans la Biscaya, se décidait au scrutin, que les mandataires aux juntes générales étaient délégués par les assemblées primaires, que le surnom de *père* de la patrie rémunérait les citoyens qui avaient bien mérité d'elle. L'harmonie de la confédération avait pour base l'égalité et la fraternité. Aussi, pas de distinction de classes et pas de disproportion dans les fortunes. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce peuple émancipé de toute éternité s'estimât et fût estimé noble dans toute l'Europe dès l'institution de la monarchie mérovingienne.

Ce fait ne surprend point ceux qui savent que chaque *échécoguna* ou chef de famille garda intacte l'allodialité de sa terre sur laquelle il était libre et souverain comme le duc dans son fief. La loi barbare qui attribuait le privilége de la noblesse aux conquérants ne pouvait le refuser à ceux qui n'avaient point été conquis. Or, les Vascons furent toujours exempts de servitude. Ils devaient, par

Digitized by Google

conséquent, jouir des droits seigneuriaux au même titre que les vainqueurs de la Gaule. Les Montagnards eurent raison d'insister, dans leurs coutumes, sur cette prérogative qui, loin d'être une marque d'orgueil, était pour eux un signe de dignité personnelle et d'indépendance nationale.

A propos de coutumes, signalons en passant celles de *Beaussans* en Bigorre, et celles de *Miran*, qui occupent les pages 48 et 49 de notre premier tome.

Mentionnons en même temps les usages locaux que nous avons touchés à cause de leur importance historique et juridique : ceux-ci continuent les vieilles coutumes du moyen-âge; ceux-là suppléent à l'insuffisance du code et des actes, dans les conventions défectueuses, dans les questions de bornage, dans les baux à ferme, dans les brevets d'apprentissage, dans les contrats de vente, etc. Un ancien magistrat, qui a consacré 25 ans à l'investigation patiente de ces matières, nous a livré ses travaux. Sa tâche facilitera celle des comités délégués par le gouvernement pour colliger ces règles locales et multiples qui sauvegardent les intérêts de l'industrie rurale et urbaine.

Légendes. — Pour recomposer la beauté propre de chaque âge, il faut non-seulement retrouver les faits, mais encore les croyances. Aussi, l'histoire a pour auxiliaire la légende qui reproduit l'esprit et les superstitions des sociétés perdues. Nous avons donc fait quelque chose d'utile pour l'enseignement historique en donnant l'hospitalité à des récits enfantés par l'imagination de nos pères, tels que : les *Aïde Nagusi*, *la Flûte*, *la Légende du Marais*, *le Compagnon pensif*.

Poésie. — La poésie n'a point été proscrite de notre sévère recueil, et nous avons offert aux amis du rhythme et de la rime : *les Couronnes*, *le Siècle et l'Esprit des Nations*, *le Chant des Normands*, *le Chasseur d'Izards*, *le Mois de Mai*.

Digitized by Google

Agriculture. — Ne voulant et ne devant pas empiéter sur les prérogatives de notre sœur *la Revue agricole*, nous n'avons touché qu'à la législation et qu'à l'industrie rurales. L'utilité des sujets développés par nous est visible dans les titres suivants : *Du Bornage dans les rapports avec l'agriculture; Drainage*; *le Chêne-Liége; l'Association vinicole.* Dans cette dernière question, M. de Minvielle a déduit tous les avantages moraux et matériels qui résulteraient, pour les propriétaires de vignes, de l'exploitation collective de leurs produits.

Miscellanées. — Enumérons rapidement les variétés disséminées dans notre recueil : *De l'Influence du vin sur le moral des individus et des sociétés, le Seigneur sauvage et la Femme sauvage, Lettre de M. Edmond Bezian, Turquoises de Simorre.* Tous ces sujets adhèrent plus ou moins à l'histoire régionale.

Craignant que la gravité de la science ne fatiguât et même n'indisposât le délicat tempérament des lectrices, nous avons, pour les empêcher d'être hostiles, et dans l'espoir de les attirer à nous, représenté des scènes dramatiques, donné diverses nouvelles qui avaient le mérite d'être, sinon inédites, au moins morales et authentiques.

Notre programme n'a pas été pleinement rempli; nous avions promis d'aborder l'oryctologie pour dévoiler à nos lecteurs les mystères et les caprices de la nature primitive. Mais le savant M. Lartet n'était plus dans le pays. Sa science géologique était nécessaire au Muséum comme elle sera bientôt à l'Académie. Les fouilles des couches ossifères de Sansan n'ayant pas été reprises depuis son départ, nous avons dû négliger cette partie. Si ce riche charnier fossile est réouvert avant peu, comme nous l'espérons, nous comblerons cette lacune.

Vous le voyez, lecteurs, la *Revue* a été consciencieuse

Digitized by Google

et encyclopédique : elle a envisagé l'histoire sous ses différents aspects.

Les difficultés inhérentes au début d'une entreprise scientifique sont aujourd'hui entièrement vaincues. Ce n'est pas un mince résultat d'avoir groupé en un faisceau les intelligences de quatre ou cinq départements, et d'avoir conquis une place dans la presse périodique. Les penseurs et les esprits droits ont compris que notre mission était sainte et patriotique, et ils nous ont prodigué les encouragements.

Condom n'était peut-être pas le centre le plus convenable pour rayonner sur notre province, mais il importait peu que le foyer fût sur ou tel point de la circonférence, pourvu qu'il éclairât la nuit du passé.

L'étude des antiquités est instructive, morale, et nullement récréative. Que les lecteurs friands de jongleries littéraires, de feuilletons peu vrais et peu vraisemblables, ne viennent point à nous. Nous n'appelons que les nobles cœurs qui croient que la génération présente doit quelque chose aux générations qui l'ont précédée.

Notre carrière sera, cette année, moins laborieuse que l'année dernière. Les tâtonnements sont finis, les correspondances organisées, et les provisions abondantes. Que nos sérieux abonnés nous continuent leur bienveillance, les académies leurs conseils, les collaborateurs leur zèle, et nous élèverons ensemble une colonne lumineuse, à la clarté de laquelle ressusciteront les hommes et les monuments ensevelis dans le cimetière aquitain.

J. NOULENS.

Digitized by Google

BERNARD DE SÉRILLAC

Archevêque de Tolède.

La famille des Sérillac de Gaure était une des plus anciennes de la Gascogne. Le château de Sérillac existe encore aujourd'hui non loin de La Sauvetat, canton de Fleurance. Durant le XIe siècle, parut dans cette famille Bernard de Sérillac, l'un des hommes les plus distingués de l'époque. Il naquit à Sérillac vers l'an 1040. Ses parents, pieux et assez éclairés pour l'époque, prirent de son éducation un soin peu ordinaire. Le jeune Bernard, né avec d'heureuses dispositions, répondit par de sensibles progrès aux tendres sollicitudes de sa famille. Encore jeune, il se faisait remarquer par sa piété solide et par son goût prononcé pour les belles-lettres. Il embrassa de bonne heure, comme tous les jeunes seigneurs de son temps, la noble profession des armes. Mais son amour pour l'étude, et les dangers qu'il trouva pour sa religion dans la vie errante et licencieuse des camps, lui firent bientôt comprendre qu'il n'était pas né pour passer sa vie dans le monde. Il prit une généreuse résolution et abandonna l'épée du chevalier pour se retirer dans le cloître. Il entra, du consentement de ses parents, dans le monastère de St-Orens d'Auch, où les moines de l'ordre de Cluny avaient mis en honneur la piété et l'étude. Sa régularité le fit bientôt admettre à la profession religieuse, et sa science, vaste pour son siècle, le signala à l'attention de ses supérieurs. Sa réputation parvint bientôt jusqu'aux oreilles de St-Hugues, abbé de Cluny et général de l'ordre. Ce vénérable abbé l'envoya en Espagne à la prière d'Alphonse, roi de Castille, afin d'y établir des couvents de moines de Cluny; Bernard eut bientôt gagné l'affection du monarque qui était célèbre par sa haute piété et

Digitized by Google

par l'estime qu'il avait vouée aux gens de lettres. Dès lors, les faveurs de la cour s'accumulèrent sur la tête de ce noble enfant du comté de Gaure. Il fut nommé abbé du monastère royal de San-Facondo, qui était la maison-mère de tous les couvents du royaume de Castille. Mais là ne devait pas s'arrêter sa fortune. Le roi de Castille venait de reprendre la ville de Tolède sur les Maures musulmans (1085). Ce prince, jaloux de faire profiter la religion du succès de ses armes, s'empressa de rétablir l'archevêché de cette ville. Il jeta les yeux sur l'abbé de San-Facondo comme sur l'homme le plus capable de remplir dignement ce nouveau siége, et il le fit reconnaître par la Cour romaine en qualité d'Archevêque de Tolède. La réputation de Bernard de Sérillac arriva ainsi jusqu'à Rome, et le Pape confirma avec empressement le digne choix du religieux monarque. Urbain, qui occupait alors le trône pontifical, combla à son tour d'insignes faveurs le nouvel Archevêque. Il le désigna pour son vicaire et son légat en Espagne, et, en sa considération, il donna au siége de Tolède la primatie sur toutes les églises de la Péninsule. Bernard ne se montra pas au-dessous de ces honneurs. Partout il fit refleurir la religion, et réussit à établir une sainte et rigoureuse discipline. L'an 1086, il passa à Rome pour des affaires politiques et religieuses. Il y fut reçu à cœur ouvert par le Souverain Pontife et sa Cour. A son départ, le Pape le chargea de passer en France pour présider, en son nom, le Concile de Toulouse. Bernard s'acquitta de cette mission, et on reconnut, dans les actes du Concile, la salutaire influence de son zèle et de ses lumières. Bientôt il quitta Toulouse et se rendit à Auch. Il y séjourna quelque temps, et, après avoir visité son château de Sérillac, lieux où s'étaient écoulées les premières années de sa vie, il rentra dans sa ville archiépiscopale de Tolède, qu'il édifia par ses vertus, et

Digitized by Google

qu'il éclaira de sa doctrine. Il y mourut au milieu des travaux de son ministère vers l'an 1100, âgé d'environ 60 ans. On l'a toujours regardé comme un saint dans l'église d'Espagne, où l'on se souvint longtemps de sa piété, de son zèle et de sa science.

J.-P. LASCARIS.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*).

Dans son parcours du nord au sud, le chemin de Saint Jacques changea de nom, hors des murs, vers la fin du XVIe siècle, et prit celui d'une petite chapelle fondée, en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges, sur le plateau que ce chemin traverse, à deux kilomètres du ruisseau. Sous le pape Libère (352 à 366), par une nuit du 4 au 5 août, la neige, symbole de la pureté de Marie, tomba, à Rome, sur le mont Esquilin, et en couvrit, d'une couche épaisse, seulement un certain espace déterminé avec la plus grande précision. Dans la même nuit, Marie apparaissait à Libère, lui enjoignant d'élever une église sur l'emplacement qu'il trouverait, le lendemain, marqué par la neige. Le saint Pontife, accompagné d'un nombreux cortège, se rendit à l'Esquilin. Et, armé d'une pioche, il se mit à tracer, de ses mains, l'enceinte du merveilleux édifice dont la neige dessinait exactement les contours. Mais, à ce même instant, sous les yeux d'une nombreuse assistance, la neige se divise, et la terre s'entr'ouvrant, les fondations se creusent d'elles-mêmes, sur toute la ligne du plan général, de manière à recevoir les constructions, sans qu'aucune

Digitized by Google

main humaine eût pris la moindre part à ce début de l'œuvre.

C'est ainsi que l'historien de Sainte-Marie-Majeure raconte l'origine de cette basilique, connue aussi sous le nom de Notre-Dame-des-Neiges (1). Des travaux d'art considérables, exécutés à l'intérieur de l'édifice, dans la seconde moitié du XVIe siècle, spécialement par les papes Sixte-Quint et Paul V, répandirent, dans l'univers catholique, la dévotion à Notre-Dame-des-Neiges; et la ville d'Auch voulut aussi avoir une chapelle sous la même vocable. Mais la cathédrale, encore inachevée, absorbait, alors même, toutes les ressources du clergé et des fidèles. Aussi dut-on se contenter d'un modeste édifice *extrà muros*, érigé sur la limite occidentale du casal de Sainte-Marie. Nous pouvons juger de son peu d'importance par la valeur annuelle du bénéfice, sous le cardinal de Polignac : dans le pouillé du diocèse il est uni à une cure de la ville, et porté, vers 1730, toutes charges déduites, à 53 livres seulement (2).

Les ditz canoinhes dauxs dizen quel auant casau tien per lor. en auem faite longuhe rengure de nos e de nre linadge.	Les dits chanoines d'Auch disent que l'avant *dit* casal tient pour eux. En avons fait long rentage, de nous-même et par notre lignée.

On voit évidemment que, par sa situation, un terrain confrontant aux vignes des chanoines d'Auch était à leur parfaite convenance. Il eût été par trop inutile d'en faire ici l'observation. Le texte nous semblerait donc exprimer davantage, c'est-à-dire quelque prétention de propriété, de la part des chanoines, relativement audit casal : « dizen... tien per lor. » A quoi Géraud réplique, en sa faveur, par la présomption d'un droit pur et simple, établi sur jouissance de très vieille date, et par lui et par les siens.

(1) Le curé de Saint-Orens en était alors le chapelain.
(2) Pouillés du diocèse, Basil. S. M.-Majoris. Lib. II, cap. 2, p. 21 à 27.

Digitized by Google

On per zo nos en Guiraud dit comte de fezensac e darmaiach ab cosehl domes sains no foezads ni costreiz, mais per nostre agradable bolentad. la auant dit cazau ab sos entramens e ab sos eizimens eaisi de termead e departid cum de sobre es dit. dam nos en aumoine per amjme de nos e de nostre linadge, en quitam e asolvem per nos e pels nostres. aus canonihes de ma daune Sencte Marie dauxs, aux prezenzs e aux abiedors. per fer e complir totes sos bolentads, e renunciam a tote eccepcion e a tote diction que a nos podos adjudar e baler, ne aus dits canonihes podos nocer ne daun far. e del auant dit casau ab totes sas *pertinenties*, de nulle retinenze que nos nous j fem. nos em nos debestids per toz temps. en auem bestids los ditz canonihes. eus nauem *metuds en corporau* possession den cel entro habisme. eus auem prometud fermemenz queus j portaram ferme e bone garentie de tot home *e de tote femne*..... ren los suelos dizer ni contrastar.

C'est pourquoi nous Géraud dit comte de Fezensac et d'Armagnac, avec conseil d'hommes sages, ni forcé, ni contraint, mais par notre agréable volonté, l'avant dit casal, avec ses abords et ses commodités, et ici déterminé et départi comme dessus est dit, nous donnons en aumône pour l'âme de nous et de notre lignée, en quittons et absolvons pour nous et les nôtres, aux chanoines de ma dame Sainte-Marie d'Auch, aux présents et à venir. Pour faire et accomplir toutes leurs volontés. Et renonçons à toute acception et à toute diction qui à nous pourrait servir et valoir, et aux dits chanoines pourrait nuire ou faire dommage. Et de l'avant dit casal avec toutes ses appartenances, *garanties* de toute retenue de nôtre part, nous nous sommes dépouillés pour toujours. En avons investi les dits chanoines, les en avons mis en corporelle possession de ciel en abîme. Leur avons promis fermement que nous leur y porterons force et bonne garantie de tout homme et de toute femme .....

Une lacune, dont on ne peut accuser que les rats, met ici le texte en suspens. Encore les mots « e de tote femne » sont-ils indiqués par un acte de confirmation, dont je parlerai un peu plus bas. Ces mots, du reste, me paraissent compléter ici l'extension donnée à l'expression « casau. » Le casal, en effet, d'après Du Cange, devait comprendre, à cette époque, un petit nombre de pauvres familles que leur condition attachait au sol, pour en faire l'exploitation; c'est ce que l'on appelle *rustici* dans les vieilles chartes : espèce de colons, formant une classe distincte à côté du *miles* et du *liber*. Le *rustique* ne quittait guère la glèbe du champ qu'il cultivait, pour son avantage personnel comme pour l'inté-

Digitized by Google

rêt du maître (1). Géraud ne garantit donc pas uniquement la terre, avec le dessus et le dessous « den cel entro habisme, » mais encore les bras qui devaient désormais la faire valoir pour le compte des chanoines.

Neus j faram tort in forze per nos ni per autru. neus nj laisaram far a nul home *a nostre lejau poder*.	Nous ne leur y ferons tort ni violence par nous ni par autrui. Ni ne leur y laisserons faire par nul homme, selon notre loyal pouvoir.

C'est encore l'acte de confirmation qui restitue les quatre derniers mots, et avec eux complète la conclusion des formules d'assurance et garantie, ordinairement fournies aux nouveaux possesseurs, dans de telles chartes de vente. Car, au fond, et quoique le comte ait déjà dit « dam nos en aumoine, » la suite porte bien le caractère d'une véritable acquisition, qui paraît, toutefois, avoir été faite à prix réduit. Il ajoute, en effet :

Els ditz canonihes dauxs deron anos en remuneration per lauant dit casau. d. sol. debos morl. que nos auem pres *dels ditz canonihes*, enon tiem apagads de lor.	Les dits chanoines d'Auch donnent à nous en rémunération pour l'avant dit casal D. sous morlaàs des bons, que nous avons pris des dits chanoines, et nous tenons payés d'eux.

Ainsi donc, ce contrat est moins un échange, à valeur égale, qu'une rémunération de la part du Chapitre. Or, « rémunérer, » d'après Du Cange, se prenait dans le sens de présent en retour, *munerare*, *munus offerre*, *donare* (2). Et la différence entre les deux valeurs, toute à l'avantage des chanoines, prenait ici le nom d'aumône ou don pieux.

La somme de 500 s., livrée par le Chapitre, et que Géraud V déclare avoir reçue, était comptée en numéraire de Morlaàs. C'est dans cette ville qu'était l'hôtel de la monnaie

(1) Je reviendrai, un peu plus bas, sur ces trois classes d'hommes qui, au moyen-âge, venaient après les premiers vassaux.
(2) Glossaire, au mot *Remunerare*.

Digitized by Google

de ce nom. Autrefois capitale des vicomtes du Béarn, elle fut abandonnée pour Orthez et ensuite pour Pau. Aujourd'hui Morlaàs ne conserve, des heureux temps de son ancienne splendeur, qu'une église romane, bâtie par Centulle IV, le huitième des vicomtes héréditaires qui se succédèrent dans ce pays, depuis le siècle de Charlemagne (1). Mais afin de nous faire une idée aussi exacte que possible de la valeur que donne le texte au terrain acheté pour les Minorites, il est indispensable de reprendre les choses de plus haut,

Devenu comte de Bigorre, vers la fin du XIe siècle, par son mariage avec l'héritière de ce nouveau domaine, Centulle IV profita de la bonne intelligence dans laquelle il vivait avec tous ses voisins pour opérer la refonte de son numéraire. D'après le système carlovingien, suivi depuis plus de cent ans, dans le Béarn, la livre d'argent, de douze onces, valait vingt sous, même métal. Chaque sou (2) se taillait en douze deniers aussi d'argent; et il était réglé par les ordonnances

(1) Sainte-Foi de Morlaàs est une église à trois nefs, et aussi à trois chapelles absidales dont l'ouverture à l'ouest est sur un même plan transversal. Considérablement mutilée, à l'occasion des troubles religieux du XVIe siècle, elle est surtout remarquable par les restes d'un porche occidental dont les murs présentent encore des traces d'incendie. La porte est à deux baies romanes qu'une colonne sépare. Le cintre de gauche porte, à l'archivolte, l'inscription suivante :

REX SUM CŒLORUM MERCES CONDIGNA MEORUM.

Elle est gravée sur pierre, de même que la suivante qui se lit sur l'archivolte correspondante à droite :

ME QUICUMQUE COLIT PRO VITA PERDERE NOLIT.

Le sculpteur met ces deux vers léonins dans la bouche du Christ, représenté en relief sur le tympan qui se développe à l'extrados des deux petits cintres, encadrés dans un autre plus grand. Jésus est assis au milieu d'une auréole ovale. Ses pieds sont nus; sa barbe est longue, et sa tête est couronnée du nimbe crucifère. De la main gauche il présente aux fidèles le livre ouvert de la Loi nouvelle, tandis que sa droite est bénissante. L'enfant ailé qui symbolise St Mathieu, et l'aigle de St Jean, se tiennent à ses côtés, mais en dehors de l'auréole. Plus bas manquent les symboles de St Marc et de St Luc. — Des billettes, des fleurons, des damiers, des oiseaux, etc., enfin un double rang de personnages, à poses très variées, décorent les arcs supérieurs.

Ces intéressants détails ont été relevés dans un dessin très soigné dont M. Hippolyte DURAND, architecte diocésain, a fait hommage à Mgr A. de Salinis, archevêque d'Auch, comme souvenir de sa ville natale.

(2) Solidus, solide de forme cylindrique. — Pour l'ancienneté de cette monnaie, voir P. MARCA, hist. de Béarn, liv. IV, chap. 16.

Digitized by Google

royales que « nuls barons de France ne peut, ne ne doict forger monnoye d'or ou d'argent, se n'est li Roys, ou par son commandement; ne monnoye qui vaille plus d'un denier (1). »

Or, un fait digne de remarque, c'est que, des plus anciennes monnaies du Béarn, que l'on retrouve assez fréquemment dans nos contrées, le denier d'argent est incontestablement la plus abondante. Ces petites pièces, trop souvent frustes, mais parfois d'une entière conservation, portent en légende de l'avers, CENTULLO COME. Elles sont du poids moyen de 0k,0015; et leur titre, épreuve faite avec grand soin, est d'environ 0,70; ce qui donne pour le « sol morl. » une valeur de 2 fr. 80 de notre monnaie actuelle. D'où il suit que le casal de Géraud V aurait été payé environ 1,400 fr., si le *sou* BON de Morlaàs se comptait, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, selon la valeur moyenne alors représentée, depuis plus de cent ans, par les deniers du comte Centulle.

Mais, jusqu'à quelle époque cette valeur s'est-elle conservée? S'il fallait prendre à la lettre l'affirmation de quelques savants de renom, le sou morlaàs aurait une valeur triple du sou tournois, c'est-à-dire serait avec ce dernier dans le rapport de 3 à 1. Evidemment, cette proportion ne peut s'entendre des temps antérieurs à la refonte du numéraire royal, opérée par Louis IX. Car, même en supposant, ce qui est plus que douteux, que le sou morlaàs, de nouveau coin, eût conservé jusque-là son titre primitif, celui de Tours s'était montré trop variable pour que le rapport des deux valeurs se fût conservé le même.

Or, après St-Louis, ce rapport est tellement inconstant qu'il n'est plus reconnaissable, même au début du XIVe siè-

(1) Scheda de Monetis, circa ann. 1300.

Digitized by Google

cle. Ainsi, en 1301, dans un contrat d'échange passé entre le roi Philippe le Bel et Hélie Taleyrand, comte de Périgord (1), on voit que 1,344 liv. 0 s. 9 d. morlaàs sont évalués 2,150 liv. 9 s. 9 d. tournois; ce qui ramène le rapport 3 : 1, supposé plus haut, à sa moitié environ, c'est-à-dire à 1,59 : 1 (2).

En 1310, le sou tournois est évalué près de 1/10 de plus qu'en 1301 (3); ce qui diminue le rapport de 1301, toujours en supposant la valeur du morlaàs constante.

Quelques années plus tard, différents actes prouvent qu'après Philippe-le-Bel, c'est-à-dire de 1314 à 1316, par exemple, le rapport des deux numéraires augmente de nouveau et devient, en moyenne, comme 1,61 : 1. En 1328, il est comme 1,60 : 1 (4).

On n'est donc pas, ce me semble, en droit d'affirmer qu' «en Béarn, les livres, sols et deniers avaient une valeur triple de celle de la monnaie tournoise», même en rapportant cette évaluation, avec l'historien P. Marca, aux premières années du XIVe siècle (5). Et ne pourrait-on pas avancer, au besoin, que, pour aucune autre époque, une telle assertion ne saurait être plus hasardée?

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite prochainement.)

(1) Trésor des chartes inv. de Périg. Liasse 6.

(2) Dans cet échange il est à remarquer que le comte de Périgord cède au roi les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars qu'Hélie VII tenait de sa femme Philippe, sœur et héritière de Vézian III, dernier vicomte de Lomagne.—Les baronies de Rivière et de Solomiac restèrent au comte de Périgord.

(3) L'excédant est de 0 fr. 065, de notre monnaie actuelle.

(4) A Bayonne, on le comptait, cette même année, comme 1,33 : 1. — Voir, pour cette singulière anomalie, DU CANGE, supplem. ad verb. *morlanus*.—Pour ces oscillations dans les valeurs monétaires de France, au XIVe siècle, on peut consulter utilement un «ESSAI ANONIME sur les monnoies, etc., etc., in-4°, Paris, 1746».

(5) Hist. de Béarn, liv, IV, chap. 16; et passim.

Digitized by Google

RICTRUDE,

Abbesse de Marchiennes.

(*Suite*) [1].

III.

Ernold était un des hommes les plus puissants de la Vasconie; plusieurs Francs reçurent chez lui l'hospitalité. Mais aucun ne revint sous son toit avec plus d'assiduité qu'un leude du roi Dagobert, nommé Adalbaud. On lui fit bon accueil: il se présenta comme le petit-fils de Gertrude, la sainte fondatrice du monastère d'Ilamay, sur la Scarpe, au diocèse d'Arras; il connaissait sans doute Amandus, et portait peut-être quelque message de l'évêque pèlerin à sa fille spirituelle. Quoi qu'il en soit, l'éblouissante beauté de Rictrude le frappa; son éducation brillante le surprit, ses douces vertus le captivèrent: il la demanda en mariage.

Cette démarche ne pouvait manquer d'exciter de vives oppositions. La Vasconie avait, il est vrai, perdu son indépendance depuis un an (2) par les armes de Haribert; mais les hommes de Dagobert, en la soumettant à une nouvelle invasion, humiliaient profondément un peuple irritable et fier. Les parents de Lichia, Vascons d'humeur austère, ne voyaient qu'avec horreur tous ces Germains accourus de si loin pour mettre le pied sur eux. D'ailleurs, les charmes de la jeune Rictrude avaient eu quelque action sur ses rudes compatriotes; l'un d'entr'eux, plusieurs peut-être, espéraient obtenir sa main. L'amour, chez les peuples peu civilisés plus qu'ailleurs, traîne volontiers à sa suite la jalousie et

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, page 489, 1re année.

(2) *Fredeg. Schol. chronicum*, c. LVII, *in fin.*

Digitized by Google

les vengeances. Dès que les prétentions d'Adalbaud furent connues, de terribles menaces éclatèrent : « Quoi ! disait-on, la fille de nos vieux chefs donnera ce honteux exemple d'obséquiosité pour les hommes du Nord ! Cela ne peut pas être; et si Ernold se laisse séduire par l'appât des richesses de l'étranger, si Lichia ne fait pas triompher la voix du sang, si Rictrude elle-même préfère le courtisan du roi des Francs à ses compatriotes, malheur à eux ! » Lichia était effrayée sans doute de ces discours que ses proches lui rapportaient en les appuyant de leurs sévères exhortations. Mais Ernold fit taire ces terreurs en présence des avantages de l'union qu'on lui proposait. La jeune fille surtout n'hésitait pas entre des guerriers Vascons, dont la rudesse lui répugnait, et Adalbaud, qui l'attirait par les qualités les plus brillantes. Il lui semblait qu'Amandus lui avait envoyé ce noble fiancé, et que les prières du guide de sa jeunesse béniraient son mariage.

Rictrude fut donnée à Adalbaud. On admira la magnificence de la fête nuptiale, la bonne grâce et la beauté des époux; on vanta même leurs vertus. Mais au milieu de ces pompes joyeuses, nul ne se défendit d'un sinistre pressentiment; on sentait planer, sur ce brillant tumulte, la colère du patriotisme et de l'amour blessés. Cependant, Rictrude apportait une riche dot à son mari : c'était probablement de grosses sommes d'argent, en attendant qu'elle héritât d'un patrimoine qu'elle ne savait pas devoir lui être si funeste. De son côté, le lendemain des noces, conformément aux usages germaniques, Adalbaud dut prendre la main de sa femme, et, lui jetant un brin de paille, lui assurer à titre de *morganéhiba* (1) la possession de vastes terres dans la Gaule Belgique.

(1) Présent du matin. voy. Aug. Thierry, *Récits des Temps Méroving.*, IIe récit.

Digitized by Google

A peine les fêtes terminées, il fallut quitter un pays peu hospitalier aux gens du Nord. Rictrude dit adieu au foyer paternel, à une famille aimée qu'elle n'osait espérer de revoir. En effet, la séparation était définitive. La jeune vasconne suivit son mari jusqu'au bout de la France, et habita avec lui le domaine de Boiry, près d'Arras. Ils eurent quatre enfants. Mauronte, seul rejeton mâle, était destiné, dans la pensée de son père, à occuper les premières charges de la cour mérovingienne; Dieu avait d'autres desseins, dont la réalisation fut préparée par les douces leçons du prêtre Riquier (1), parrain de l'enfant. Clotsende fut tenue sur les fonts du baptême par l'évêque Amandus; Eusébie, par la reine Nanthilde, femme de Dagobert; une troisième fille, Adalsende, devait être encore au berceau, lorsqu'Adalbaud fut obligé de partir pour la Vasconie. Peut-être s'agissait-il seulement de revoir des biens que sa femme y possédait; peut-être, et cette supposition paraît plus plausible, les parents de Rictrude étaient morts, et leur succession se trouvait exposée à l'avidité de collatéraux acharnés contre les deux époux.

Rictrude ne se décida pas sans peine à voir partir son mari. Le voyage était long, pénible et dangereux; elle se souvenait d'ailleurs des terribles inimitiés que son mariage avait excité là-bas, et savait trop que parmi ses barbares compatriotes la haine ne s'éteignait que dans le sang. Il fallut cependant consentir au douloureux départ. Rictrude se réserva du moins la consolation d'accompagner son mari assez loin de sa résidence. Mais enfin, sur les instances réitérées d'Adalbaud, elle se retira le cœur plein de mystérieuses terreurs et triste comme une veuve. La tendresse

(1) C'est S. Riquier dont Alcuin a écrit la vie dédiée à Charlemagne. *Vita B. Richarii*, inter B. Flacci Albini Alcuini opp., tom. 2 (Patrol. Migne, t. CI, p. 682-694.)

Digitized by Google

inquiéte ne l'abusait pas. Les hommes intéressés à l'absence d'Adalbaud furent prévenus à temps de son voyage; ils se portèrent au-devant de lui, nombreux et sous les armes. La suite d'Adalbaud était trop faible pour résister à cette attaque soudaine. Le noble Franc tomba percé de plusieurs coups (1), et ses compagnons rapportèrent tristement dans le Nord sa dépouille sanglante.

IV.

Ce malheur précipita Rictrude dans une désolation profonde. Son isolement soudain au milieu d'un vaste domaine, la vue de ses quatre enfants privés de leur soutien naturel, les larmes de ces innocents orphelins ajoutaient encore à sa douleur. Elle ne ressentait quelque consolation qu'en voyant arriver lentement vers sa demeure quelque vénérable vieillard vêtu du costume romain : ainsi se présentaient chez elle les évêques les plus illustres de la contrée par la naissance, les lumières et la vertu. Mais il n'en était aucun dont la présence et les discours eussent plus de charme pour elle que le vieil évêque Amandus. C'est à lui que la veuve, dont le cœur blessé ne tenait plus au monde que par les liens sacrés de l'amour maternel, dévoila ses secrètes aspirations vers une vie de calme et de solitude. On lui conseillait de toutes parts de se remarier. Amandus lui rappela la parole de St-Paul : *La femme est liée au mari, tant qu'il est vivant; mais si son mari s'est endormi, elle est libre : qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille* (2). Elle goûta ce

(1) Voyez *Vita S. Adalbaldi*, dans les Bollandistes (*acta* 55. 2 *Felx.*) Je regrette de n'avoir pas en ce moment la faculté de consulter ce Recueil, où se trouvent peut-être quelques renseignements sur la date et le lieu de la mort d'Adalbaud.

(2) I Cor., VII.

Digitized by Google

langage; non contente de se résigner à l'état de viduité, elle aspira bientôt à un renoncement plus absolu, et se décida à embrasser la vie religieuse. Un obstacle, qui paraissait insurmontable, se présenta.

Rictrude était connue à la cour de Clovis II (1). Son jeune fils Mauronte devait même y entrer bientôt, s'il n'y était déjà, pour recevoir l'éducation guerrière que l'on donnait alors aux seigneurs de son rang. Le roi s'occupait par lui-même du sort des enfants et de la veuve d'un de ses leudes. Tout dégénéré qu'il était, le descendant du grand Clovis respectait involontairement la sévère beauté, la noblesse, les vertus de Rictrude; mais il s'attribuait le droit de trouver et d'imposer un nouvel époux à cette jeune femme. Il jeta les yeux sur un des principaux seigneurs de sa cour, et déclara sa volonté à la veuve d'Adalbaud. Elle ne s'attendait pas à cet ordre. Divers personnages considérables lui avaient donné des conseils semblables qu'elle avait rejetés sans peine; mais devant les ordres d'un roi qui ne cédait pas aisément, elle dut hésiter. Sans irriter Clovis par un refus formel, elle déclara qu'elle n'avait jamais songé à une telle démarche, que son cœur y répugnait, qu'elle n'aspirait plus qu'au repos. Le Mérovingien comprit peu ce langage; il crut qu'après quelques nouveaux assauts il aurait raison de la noble femme. Il s'abaissa jusqu'aux prières, il eut recours à tous les moyens de douceur dont il put s'aviser pour triompher de son obstination. Enfin, à bout de ressources, il s'irrita; et Rictrude aurait eu peut-être tout à craindre de sa fureur, si, d'après l'avis d'Amandus lui-même, elle n'avait pris le parti de répondre vaguement qu'elle était résolue *à faire ce qui paraîtrait le plus conve-*

(1) M. Léon Aubineau dit Dagobert au lieu de Clovis II. Hucbald ne donne pas le nom du roi. Mais la chronologie et la géographie réunies le désignent avec certitude.

Digitized by Google

nable, avec le conseil ou la permission du roi. Clovis ne pouvait se payer longtemps de cette promesse. Aussi Rictrude hâta le dénouement du drame, en combinant avec Amandus tous les incidents de la scène qui le termina.

Quelques jours après avoir donné au roi cette réponse un peu équivoque, Rictrude fit inviter Clovis II et tous les leudes attachés au palais. Depuis le funeste départ d'Adalbaud, jamais le manoir de Boiry n'avait rien vu qui ressemblât à une fête. Aujourd'hui, le mouvement et la vie renaissent : les serviteurs se multiplient, les objets de luxe enveloppés de voiles de deuil reparaissent dans tout leur éclat, les provisions d'un immense festin s'entassent. Ce fut un spectacle bien plus animé encore quand la cour mérovingienne remplit la maison et se rangea autour des tables. Des flots de vin coulaient, et la gaîté un peu grossière des Francs faisait résonner les vastes salles. Rictrude elle-même, avec son urbanité toute méridionale, entretenait la bonne humeur des convives par des discours agréables et des plaisanteries de meilleur goût que leurs quolibets germaniques. Cependant, les coups se succédaient (1), et la joie bruyante des Francs s'animait par l'action des liqueurs enivrantes, quand tout à coup il se fit un grand silence.

Rictrude venait de se lever. Elle s'adressait en ces termes à Clovis : « je suis en ma maison, seigneur. Est-ce votre bon plaisir que je fasse en votre présence ce qui me plaît, ainsi que toute dame libre le peut faire? Le roi s'imagina, ainsi que tous les convives, que Rictrude demandait son agrément pour provoquer les plus intrépides buveurs, en déterminant un nombre de coupes à vider. Tels étaient les

(1) Ici le bon moine, dont je rends librement le récit, a donné à son texte une couleur antique, et laisse même échapper deux hexamètres virgiliens :

Postquam exempta fames et amor compressus edendi,
Cum multo clara exhilarans convivia baccho
Surgit.....

Digitized by Google

usages des Francs. Clovis se hâta de répondre : « noble dame, je te permets d'agir comme il te conviendra. » Alors Rictrude tire de son sein un voile qu'elle déploie sur sa tête en disant d'une voix grave : «Au nom de Dieu, Père, Fils et St-Esprit ! Je me voue irrévocablement à lui, et j'embrasse à jamais la vie religieuse en prenant ce voile consacré par la bénédiction épiscopale. Qu'ainsi le seigneur me soit en aide ! » Elle avait fait bénir ce voile d'avance par l'évêque Amandus.

Les leudes royaux regardaient avec étonnement cette femme voilée, et ne savaient que dire et que penser. Le roi bouillonnait de colère; mais ce léger tissu était une barrière devant laquelle toute sa fureur devait expirer. Il n'essaya pas même d'exprimer son mécontement, et sortit de la maison en dévorant son dépit. Ses courtisans le suivirent l'un après l'autre; et le silence, le calme et la solitude régnèrent de nouveau dans le manoir de Boiry.

Amandus ménagea une complète réconciliation entre le monarque vaincu et la sainte inébranlable. Clovis II, sur la demande du vieil évêque, assura par un acte royal à Rictrude le titre d'abbesse de Marchiennes (1). Il existait alors, en ce lieu, une communauté d'enfants de St-Benoît, fondée par Amandus. Un monastère de femmes y fut créé par Rictrude et par son vénérable conseiller. C'était en 647. L'abbesse avait trente-trois ans.

LÉON COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

(1) Sur la Scarpe, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département du Nord, à 14 kilomètres E. de Douai.

Digitized by Google

UNE FÊTE PATRONALE.

SAINT VICTOR ET SAINTE COURONNE A SARAMON

(14 mai.)

Jamay non sèro bist uno tant bèlo *boto* (fête);
Tout es puplé, tout es coufoulut...
..... Dins la coulino
S'entendio péta fusil et couloumbrino
Per escourta la Crutz....

(JASMIN, *Poème de Françounéto.*)

Il est, dans certaines localités du département du Gers, des coutumes bizarres auxquelles paraissent, au premier abord, se rattacher des idées superstitieuses, mais qui, étudiées avec soin, pourraient fournir d'excellentes remarques et expliquer, jusqu'à un certain point, l'histoire si souvent obscure des temps passés, réduite toutefois aux simples proportions d'une monographie locale.

Quelques-uns y ont reconnu un reflet de ce polythéisme des anciens, si éloigné d'une origine chrétienne, à cause du peu d'analogie qui existait entre les institutions primitives de l'église naissante et les cérémonies pratiquées dans ces sortes de solennités; d'autres, au contraire, ont cru deviner dans cette préoccupation des moindres particularités, des détails les plus secondaires, dans cette observance rigoureuse du rite le plus sévère, cet esprit de suite, cette *politique* d'une institution qui, en éblouissant le peuple par l'éclat de ces démonstrations religieuses, cherchait à le maintenir ainsi sous sa domination.

Digitized by Google

Pour ma part, j'ai pensé qu'il serait possible quelquefois de retrouver l'origine d'une petite ville dans l'histoire de sa fête patronale; car elle porte souvent en elle-même le cachet de la chronique du lieu de sa célébration, et en est presque toujours la légende emblématique, comme dans une famille nobiliaire le blason en résume toute la généalogie.

La fête patronale de St-Victor et de Ste-Couronne, qui se célèbre chaque année à Saramon, arrondissement d'Auch, le 14 mai, m'a semblé avoir ce caractère original, sinon curieux et instructif. Peut-être sa description minutieuse ne sera-t-elle pas déplacée, dans la *Revue d'Aquitaine*, à cause de sa spécialité.

Un mot encore, pour explication nécessaire à l'intelligence de la scène, sur la biographie légendaire des saints fêtés ce jour-là.

C'était comme au temps de Dioclétien, où les fidèles se glissaient furtivement sous le porche d'un temple, ayant peur de leur nouvelle religion..... Il se trouva un soldat de l'armée payenne du gouverneur Sébastien, sous l'empereur Antonin, qui, dans la ville de Lycos, en Syrie, brava héroïquement le martyre pour confesser sa croyance et proclamer sa foi nouvelle en embrassant le christianisme. Il fut décapité. Une jeune femme fut si touchée de son courage qu'elle se dévoua aussi au martyre. Elle fut écartelée au moyen de deux arbres dont les cimes avaient été rapprochées, et qu'on laissa violemment s'échapper des liens qui les tenaient. (*Les Bollandistes*). C'étaient Victor et Couronne.

Morts le même jour, ces deux martyrs sont fêtés le même jour, 14 mai, à Saramon. En voici le cérémonial :

Dans cette localité, et la veille de la fête, un certain mouvement commence à se manifester parmi la population.

Digitized by Google

La ville prend un air de sainte jubilation; elle semble respirer après douze mois d'attente. On dirait une sorte de tressaillement avant-coureur du plaisir que chacun se promet pour le lendemain. Dès la soirée de la veille, les femmes, les enfants se pressent, s'agitent en tous sens; les hommes sont tous militaires en l'honneur du saint Patron. On les voit se discipliner, s'enrégimenter; le tambour bat aux champs, les cloches sont lancées à toute volée, la troupe s'aligne en colonnes serrées pour prendre possession de l'église paroissiale, d'où sort presque en même temps une longue file de fidèles qui circule processionnellement dans les rues pavoisées, comme pour essayer d'une répétition préparatoire pour la solennité du lendemain.

Ce jour est annoncé, avant l'aube, par des décharges de mousqueterie qui viennent saluer aux portes de l'église le saint guerrier, ce qui ne laisse pas de donner aux étrangers arrivés de la veille l'horrible cauchemar d'une ville prise d'assaut.

Comme on le pense bien, la journée s'absorbe et se généralise dans la procession. C'est ordinairement la personnification de toute solennité villageoise. Elle s'organise dans l'église; un silence complet règne en ville. Bientôt, au son des cloches, le cortége se met en marche; la tête de colonne débouche dans les rues, traînant après elle une longue rangée de jeunes filles, vêtues de blanc, portant bannières et pavillons, reliquaires et guirlandes de fleurs, escortées de la milice citoyenne, musique en tête, l'arme au bras, et dont un peloton entoure les bustes dorés de St-Victor et de Ste-Couronne pour leur servir de poste d'honneur.

Assurément, le Quasimodo du lieu, perché à la lucarne du clocher, veut aussi avoir sa part de ce beau spectacle; et cette longue file bariolée, suivant à pas lents les sinuosités des rues, doit lui apparaître, à vol d'oiseau, « comme

Digitized by Google

» une de ces belles chenilles qui rampent péniblement et » lentement, jalouses d'étaler au soleil les rubis et les éme- » raudes qui pailletent leurs anneaux au fond d'albâtre. » Les chœurs, d'un rhythme sévère et mélodieux, sont relevés par les voix des hommes et les chants du clergé qui en forment la basse fondamentale. La musique militaire profite des pauses pour alterner, et le roulement du tambour annonce la fusillade dont la fumée se mêle à l'encens autour des bustes du saint.

Maintenant se déroule un nouveau tableau : c'est la manœuvre d'un personnage coiffé d'un chapeau à claque surmonté d'une longue plume blanche, vêtu d'une jacquette de même couleur, avec épaulettes. Sa taille serrée par une ceinture de prêtre, haut-de-chausses noir, bas de soie blancs et souliers à boucle d'argent; costume en un mot mi-parti prêtre, mi-parti militaire. Il porte une oriflamme à large croix bleue sur fond blanc.....

Arrivé à l'une des principales places, il s'arrête; on forme le carré autour de lui... il ôte son chapeau qu'il remet à une sorte de hallebardier, attaché comme un garde-du-corps à sa personne, salue de tous côtés, puis, déployant majestueusement les larges plis de son immense drapeau, il lui fait subir plusieurs oscillations orbiculaires et horizontales avec une précision et une régularité qui donnent la mesure de son adresse et de sa vigueur. Cela fait, il se redresse en rassemblant les plis de son oriflamme, et, sur un signal du commandant, une explosion terrible se fait entendre, il est entouré d'un cercle de feu et de fumée:....

Les chants recommencent, la musique reprend à son tour, les tambours marquent le pas, et, après deux ou trois stations de ce genre, la procession se dirige vers l'église, devant la porte de laquelle le consul et le principal dignitaire ecclésiastique mangeaient, autrefois, les bras entre-

Digitized by Google

lacés l'un à l'autre, un gâteau comme signe emblématique d'alliance et de bon accord. (*Chronique.*)

Quelle est cette signification? La chronique enseigne « qu'il y avait primitivement à Saramon un monastère » dont l'abbé avait la prétention de réunir dans sa seule » main le spirituel et le temporel. » Mais, lorsque la commune se constitua plus tard, elle dut probablement revendiquer sa part d'influence dans l'administration de la cité; et, c'est alors que s'établit entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques cette sorte de *pareage* qu'expliquent la collation en commun et le costume mixte du porte-drapeau, espèce de résumé en un seul de deux personnifications distinctes et quelquefois rivales.

Le porte-drapeau est le véritable roi de la fête. Une escorte d'honneur va le prendre et le ramener chez lui. Mais son règne ne dure qu'un jour; aujourd'hui l'encens, les honneurs, demain la pioche ou la charrue... *sic transit gloria...*

Du reste, il n'est pas le seul personnage qui joue un rôle important dans cette cérémonie; et, chaque année, les personnes changent, mais jamais les personnages : l'un est le hallebardier.... l'autre, le commandant.... celui-ci entonne, *en solo*, l'hymne du jour.... celui-là règle l'ordre de la marche et classe les diverses congrégations.... tous y mettent un sérieux imperturbable, comme inexorables mainteneurs de l'observance des règles de la plus rigide étiquette, dans tout ce qu'elle a pu conserver de fidélité historique.

Comme signification, la milice et ses détonations indiquent la célébration de la fête d'un saint guerrier et martyr. Le costume du porte-drapeau et le repas pris en commun révèlent le *pareage* seigneurial partagé entre l'abbé et le consul; l'oriflamme à croix blanche sur fond bleu paraît une réminiscence des croisades, époque où la fête fut probablement instituée.... On en trouve un exemple dans

Digitized by Google

ce qui se pratiquait autrefois à l'abbaye de Jumiéges; et, si nos souvenirs sont fidèles, on le retrouve dans les tiraillements meurtriers qui existèrent jadis à St-Denis entre les pouvoirs municipaux et épiscopaux, rapprochés plus tard par un accord commun.

Il est des esprits novateurs qui n'accueillent qu'avec répugnance ces vieux souvenirs d'un autre âge... Eh, pourquoi!.... Laissons le peuple célébrer ses cérémonies en toute liberté.... Il est bon qu'il voue un culte à un patronage céleste.... qu'il donne un souvenir à ses franchises.... Ces usages ont leur moralité; on y retrouve bien aussi quelque teinte de cette poésie mystique du moyen-âge.... Quoi qu'on dise, cette époque a laissé dans l'esprit des peuples une impression traditionnelle assez difficile à effacer; car, comme dit Cormenin, « il y a plus d'imaginations et de » souvenirs féodaux qu'on ne croit dans la vie communale.»

FERD. CASSASSOLES.

LARROUMIOU. — LARROUMIEU (Gers).

CRITIQUE. — CORRECTION FAUTIVE.

Un décret impérial du 14 mars 1857 rectifie le nom de *Larroumieu* et le fixe officiellement à celui de *La Romieu.* Si la raison du décret a été prise dans l'étymologie, ce n'est point *La ROmieu* qu'il fallait prononcer, mais plutôt *La ROUmieu.* Il n'appartient pas au *français* de fausser les origines *patoises;* et la faculté de ployer une *desinence* n'emporte point le droit de pervertir un *radical.*

Romain, en patois, se disait *Roumiou;* et il ne faut pas aller loin pour entendre dire *u bou Roumiou, u brabé*

Digitized by Google

Roumiou, u cami Roumiou (1) (un bon Romain, un brave Romain, un chemin Romain). *La ROUmiou* disait donc littéralement *La Romaine,* c'est-à-dire, *La* voie *romaine :* et, en effet, la *voie* s'y trouve, bien reconnue, bien pratiquée de tous les temps, que son état pierreux faisait nommer aussi *peyrigno.*

C'est donc une chose des mieux constatées que l'étymologie de *La ROUmieu* : le *lieu,* l'*objet,* l'*origine,* le *nom,* rien n'y manque.

LE RIFFAIN.

Et ils pillaient tous ceux qui passaient près d'eux sur le chemin.
(Livre des Juges.)

Mahomet, Mahomet, encore trois offrandes !
Un juif et deux chrétiens en ces lieux vont passer ;
Mais avant d'arriver au buisson de ces landes
La mort va les glacer.
Tu les as dirigés, au milieu de ces friches,
Eux qui sont cousus d'or et de vêtements riches,
Pour nous récompenser.

Dans notre amour pour toi, dans notre divin zèle,
Nous affilons toujours avec soin nos poignards ;
Et nous les essayons au cœur de l'infidèle.
C'est avoir trop d'égards
Pour ces vils mécréants, que d'extirper leurs âmes
Avec de beaux couteaux, avec de fines lames,
En formes de lézards.

(1) Dans la syllabe *miou,* l'*i* est la seule voyelle : la diphthongue *ou* est une désinence amortie, presque aussi peu sensible que l'*e* muet du *français.*

Digitized by Google

Ils mènent à la main leurs superbes montures;
Car le sable est aux pieds aussi doux qu'un tapis;
Ils ne peuvent pas voir les rocheuses structures
Où nous sommes tapis:
Pour distinguer au loin quelques oasis vertes,
Ils abritent leurs yeux avec leurs mains couvertes
De bagues, de lapis.

Mahomet les envoie! en notre gratitude,
Nous allons les punir avec ces couteaux-ci,
De troubler le Riffain, roi de la solitude,
En passant par ici.
Ils font bien de venir pourtant à la montagne;
Car nous avions besoin de cent douros d'Espagne.
O prophète, merci.

Les voici sous nos coups : leurs femmes déjà veuves
Peuvent chercher ailleurs des amants, des époux.
Oh! vite, immolons-les! avec ces lames neuves
Le trépas sera doux.
Amis, comme toujours prenons d'abord la vie :
C'est là la part d'Allah, donnons-la sans envie,
Et gardons les bijoux.

En prononçant ces mots, de leur grotte ils sortirent,
Et les trois voyageurs furent soudain surpris;
A trois coups de poignards trois cris sourds répondirent,
Répondirent trois cris.
Meurtriers scrupuleux, ils firent le partage
De leur butin sanglant, comme d'un héritage
Sur des versets écrits.

Touriste, ne vas pas, dans ta course lointaine,
Te risquer dans le Riff, au midi du Maroc;
Tu n'irais pas plus loin; ta mort serait certaine,
A moins d'heureux raccroc.
Là, l'homme est plus sauvage encore que la nature;
C'est le meurtre en bernous, affamé de pâture,
Qui s'élance du roc.

J. NOULENS.

Digitized by Google

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Cette désastreuse période (1300-1314), si fatale au numéraire, est surtout célèbre par les nombreuses altérations qui méritèrent à Philippe le Bel le nom de faux-monnayeur. « Abaisser et amenuiser le monnayage, » disait ce trop célèbre monarque, « est privilège espécial au Roy, de son droict royal; si que à luy appartient, *et non à aultre*; et encore en un seul cas, c'est à sçavoir en nécessité; et lors ne vient pas le ganeg, ne convertit en son profit espécial, mais en profit et en la défense du commun (2). »

On le voit, Philippe IV ne voulait pas avoir d'imitateur, « et non à aultre, » en ces sortes d'agiotages qui ruinèrent tant d'intérêts privés. La précaution était sage, sans doute; mais elle fut impuissante contre l'entraînement d'un exemple venu de si haut. Il fallait bien s'attendre, du reste, que chaque seigneur, plus ou moins indépendant, et aussi sourd au cri de la conscience que son premier suzerain l'était lui-même aux sévères avertissements du Souverain Pontife, chercherait à se couvrir, sur ses terres, des mêmes prétextes que le roi dans ses Etats. Et, par le fait, comtes, vicomtes et barons s'empressèrent, généralement, d'« abaisser et amenuiser » leurs monnaies particulières.

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol. II, page 27.

(2) Du Cange, Gloss ad verb. moneta.

Digitized by Google

Malgré tout le désir que je me plais à supposer aux vicomtes Guillaume Ier, Gaston VI, Roger-Bernard, Gaston VII et Gaston VIII, de conserver au numéraire de Morlaàs son ancien titre, les princes qui gouvernèrent le Béarn, dans la première moitié du XIVe siècle, auront bien pu se croire obligés de faire comme tant d'autres (1). Fallait-il, en effet, se condamner à voir disparaître insensiblement de son fief la monnaie de bon aloi, pour qu'elle n'y fût remplacée que par les pièces décriées des Etats voisins?

Il est vrai que diverses mesures de précaution tendaient à sauver le Béarn de certaines crises qui, dans un trop grand nombre de comtés, furent une véritable banqueroute. Ainsi lisons-nous dans une sentence arbitrale, rendue, le 23 juillet 1512, entre le roi de Navarre et Louis XII : « que ses prédécesseurs avaient toujours usé..... du droit de prendre de tous les étrangers qui passent par le dit pays de Béarn et sortent hors d'iceluy, un liard pour chacune pièce d'or qu'ils portent, qui n'est battue au dit pays, soit battue en France ou ailleurs (2). » Il est évident qu'un droit de péage aussi étrange suppose et facilite une grande surveillance sur le numéraire en cours.

De plus, bien que la monnaie de Morlaàs fût reconnue n'être, au fond, que la propriété des vicomtes de Béarn, nos évêques et nos barons de Gascogne en autorisaient la circulation dans toute la Novempopulanie, depuis les temps

(1) L'abaissement de la monnaie de Morlaàs est déjà manifeste dans les premières années du XIVe siècle, même en admettant la part si favorable qui lui est faite dans son rapport 3 : 1, avec les espèces métalliques de Tours. Car celles-ci se taillaient, en 1302, à raison de 5 liv. 2 s. tourn. le marc d'argent fin monnayé. Et, par conséquent, chaque livre de compte valait, de notre monnaie actuelle, 9 fr. 60, dont le 1/20, c'est-à-dire le sou tournois revient à 0 fr. 48. Et triplant cette valeur, en vertu du rapport 3 : 1, nous aurions pour le sou morlaàs du temps de Philippe le Bel, 1 fr. 44, au lieu de 2 fr. 80 que valait le vrai Centulle IV, au XIIe siècle.

(2) Archiv. de Pau, et M. G. B. DE LAGRÈZE.

Digitized by Google

les plus reculés (1). Toutefois, ils avaient imposé certaines conditions qui leur conféraient un véritable droit d'inspection, je dirai presque de contrôle. Le vicomte ou ses lieutenants ne pouvaient changer, ni amoindrir, ni augmenter soit le titre, soit le poids des pièces, sans l'expresse volonté et le consentement unanime des prélats, barons, communautés, lieux divers ou autres ayants-droit de la province ecclésiastique d'Auch (2).

Quoi qu'il en soit, on ne pouvait guère espérer, à partir du XIIIe siècle, de maintenir invariablement le numéraire de Morlaàs dans sa supériorité relative; vu surtout qu'il n'était pas le seul admis pour les transactions publiques ou privées dans les Etats que limitaient les Pyrénées, l'Océan et la Garonne. Quelques contrats, en effet, font mention, dans notre province, des sous poitevins, bordelais, melgoriens, toulousains et auscitains (3); malgré l'ordonnance par laquelle St-Louis avait réglé que « ez terres des barons ne courussent que leurs propres mounoies, en la terre de chascun baron tant seulement. » Quant à la monnaie royale, elle devait toujours avoir son libre cours, en Gascogne comme dans les autres provinces, tant en deçà qu'au-delà de la Loire (4).

Au milieu de cette étrange diversité d'espèces métalli-

(1) In quorum terris et districtibus dicta moneta morl. cursum suum usualiter et communiter habet et habuit ab antiquo.—*E chartario palensi*; apud P. Marca, hist. benearn., lib. IV, sub fin.

(2) Ipse tamen (princeps), vel quicumque alius locum ejus tenens, monetam ipsam non potest mutare, minuere vel augere, sine voluntate et assensu concordi nostro et cæterorum prælatorum, baronum, comitatuum et communitatum provinciæ auxitanæ.—Ubi suprà.

(3).. « Se es assaber, dit te comte Jean Ier, petit-fils de Géraud V, per cascun foc que sia en la dicta ciutat a en las appartenensas daquella, un *denier daux* appelat *scut bielh*, que nos bolem e autrejam per las presentes as dits cosselhs per lor, etc, etc. — Arch. de la ville d'Auch, et M. P. Lafforgue.

(4)..... Et les mounoies de nostre Sire le Roy doibvent courre et estre prises par toutes les terres aux barons pour le prix qu'elles valent à leurs mounoies.— Ordonnance de St-Louis en 1262. Ex Regest. Cam. *Noster;* fol. 211, 212.

Digitized by Google

ques, les veudeurs, toujours en garde contre la fraude, ou même dans le seul but de prévenir des erreurs involontaires, étaient dans l'usage de fixer que les paiements se feraient en livres, sous et deniers de telle ville, baronnie ou comté, dont le numéraire inspirait plus de confiance. Nous voyons qu'à Auch on donnait, vers le milieu du XIIIe siècle, la préférence à celui de Morlaàs, et même en stipulant qu'il serait de bon aloi : « d. sol. de bos morlaàs. » Et pour les provinces éloignées, une pratique tout à fait analogue s'observe dans les localités qui pouvaient disposer d'une monnaie moins décriée que les autres.

De ce rapide coup d'œil sur l'histoire monétaire du Béarn, il est permis de conclure, ce me semble, qu'il n'est pas facile d'évaluer, avec quelque précision, les comptes arrêtés, en sous morlaàs, dans nos vieilles chartes d'Aquitaine; à moins qu'on ne puisse prendre le titre et le poids de ce numéraire pour base, et comme terme de comparaison avec notre monnaie actuelle (1). Aussi, la somme de 1,400 fr., indiquée ci-dessus, ne peut être considérée que comme une valeur approximative des sous morlaàs portés dans le texte du diplôme auscitain.

Edeus auantz ditz d. sol. que nos rechoneisem que auem aguds dels ditz canonihes per *remuneration*, auem comprade la terre que nos auem donade asaluament de nostre anjme e de nostre linadche en aumojne aus frais *menos quen* an faite glisie ad honor de dieu e de sent franzes. ei an bastits lors autres hedificis.

Et des avant dits D. sous que nous reconnaissons avoir eus des dits chanoines par rémunération, avons acheté le terrain que nous avons donné pour le salut de notre âme et de celles de notre lignée, en aumône aux frères Mineurs, qui y ont fait une église en l'honneur de Dieu et de saint François, et y ont bâti leurs autres édifices.

(1) M. G. B. de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, a publié en 1855, dans les mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, un «Essai sur l'histoire monétaire et numismatique de Béarn.» Cette savante dissertation, de 31 pages in-8o, m'a beaucoup facilité ces rapides recherches, à propos de l'évaluation du prix donné au casal de Géraud V. Dans son § I, M. de Lagrèze traite des « origines de la monnaie Morlane. » Le § II a pour objet la « valeur des anciennes monnaies béarnaises.» Deux planches lithographiées reproduisent, avers et revers, dix-huit pièces monétaires, dont quelques-unes étaient inédites.

Digitized by Google

Je ferai observer que Géraud V ne connaît les Franciscains que sous le nom de frères Mineurs, qu'il leur donne ici pour la seconde fois. Cependant ils ne sont guère désignés, dans nos annales auscitaines que sous le nom de Cordeliers; et nous avons vu plus haut que Dante les appelle, en effet, « la famille à l'humble CORDE (1). »

Cet attribut de l'Ordre était, sans doute, même du temps de St-Louis, l'un de ses caractères particuliers. Les Minorites tenaient de leur saint fondateur la corde qui ceint leurs reins, comme un symbole de chasteté et de pénitence; mais le nom qui dérive de cette modeste ceinture ne date que de l'an 1368. Frère Paulet de Foligny jeta, à cette époque, les fondements de l'Observance. Le succès qui couronna le zèle de ce pieux réformateur pour les saintes austérités de la règle primitive ravit d'admiration tous ses contemporains. Les frères de la nouvelle famille franciscaine furent nombreux sous le nom d'Observantins, de Soccolants ou de Cordeliers. En deçà des Alpes, onze couvents s'empressèrent, d'embrasser la réforme, et celui d'Auch fut de ce nombre.

Malgré les récentes transformations qu'il a subies, il est facile de reconnaître sa place, dans le quartier qui porte encore à Auch le nom des Cordeliers. Le terrain acheté « D sous morlàas des bons» est occupé, de nos jours, par la gendarmerie, la manutention, le magasin à fourrage et diverses maisons particulières. La halle au grain est construite sur le jardin des religieux.

Déjà, à la date de notre charte, les frères Mineurs avaient une église et certains autres édifices, s'il faut prendre le texte à la lettre : « quen an faite glisie.... ei an bastids lors autres hedificis.» Mais cet établissement, fait dans les

(1) ..... E con quella famiglia
Che già legava l'umile CAPESTRO.

Digitized by Google

quatre premières années de leur apparition à Auch, et sur un terrain dont ils n'avaient pas encore pu devenir propriétaires, ne devait être que provisoire. C'est après la donation de Géraud V qu'ils purent songer à le rendre définitif; ce qu'ils paraissent n'avoir fait que dans la première moitié du XIVe siècle.

Le peu qui reste, en effet, de leurs anciennes constructions est dans le style de la deuxième période de l'ogive, à savoir : le côté méridional d'un cloître carré, avec les trois compartiments d'une belle salle capitulaire orientée de l'ouest à l'est. Cette pièce pourrait encore être considérée comme le porche, à trois nefs, d'une église antérieure aux troubles et aux ruines occasionnées par la réforme protestante du XVIe siècle. Car celle dont on a fait le magasin à fourrage, après 1793, date à peine du règne d'Henri IV.

Du reste, le caractère des moulures et la forme des baies ne sont pas la seule preuve qui recule ce souvenir de constructions ogivales, chez nos Cordeliers, jusqu'à la première moitié du XIVe siècle. Les trois petites voûtes qu'on y voit encore sont d'arête, avec arcades obliques, dont les arcs doubleaux ont disparu dans le massif fort disgracieux de deux cintres tout à fait modernes. Or, la clé de la voûte centrale porte un écusson au lion de Fezensac, écartelé du léopard lionné; et l'on sait que cette transformation des armes d'Armagnac n'est pas antérieure au mariage de Bernard VI avec Cécile de Rodez (1), célébré en 1305.

Sur le mur du nord est une fresque qui pourrait bien être aussi du XIVe siècle. La peinture, assez peu conservée, est polychrome. Le rouge domine dans les costumes, de même que le jaune; mais celui-ci y est en bien moindre proportion. Le sujet représente une sorte d'apothéose de St François

(1) *Atlas Monographique de Sainte Marie d'Auch*, p. 155.

Digitized by Google

d'Assise, glorifié en présence des saints de son Ordre. La tête de St François est presqu'à la hauteur de la clé du formeret dont les deux courbes encadrent le groupe; ses deux pieds sont voilés dans les plis de sa robe de bure. La figure et le bras gauche sont à peine visibles. Le bras droit est étendu; et, dans la main ouverte, on distingue parfaitement l'un des sacrés stygmates dont Dieu l'avait favorisé.

Les saints de l'Ordre sont étagés sur deux rangs superposés, à droite et à gauche. On peut en distinguer une trentaine, tous uniformément nimbés. Quatre prélats sont reconnaissables à leurs mitres. Une figure de femme semble destinée à rappeler Ste Claire, la fondatrice des Pauvres Dames ou Clarisses, sous la règle de St François. Tous les personnages portent les deux mains réunies en avant de la poitrine, et tiennent le regard fixé sur le saint patriarche.

CONCLUSION.

Aizo fo asetiad e jurad e autrejad per *nostre saget que* nau.	Ceci fut assuré, et juré et autorisé par notre sceau qui est neuf.

La conclusion des chartes renferme tout ce qu'on appelle formules finales. Elles étaient trop multipliées, au moyen-âge, pour que je puisse m'arrêter à la pensée d'en faire ici l'énumération. Celle qui nous occupe, en ce moment, est l'annonce du sceau.

V. — L'Annonce du Sceau.

Un sceau doit conférer au présent acte force et valeur, comme signe authentique des engagements que contracte le comte. Mais le sceau qu'il annonce est neuf. Ce ne sera plus celui que l'on trouve mentionné dans une charte de confirmation que Géraud V avait accordée à la ville

Digitized by Google

d'Auch, quatre ans auparavant, c'est-à-dire en 1256. A cette date, il disait, en toutes lettres : « Et comme nous n'usons pas encore de notre sceau comtal, j'y ferai mettre notre sceau dont nous usons (1).»

Ce premier sceau est celui dont Géraud s'était servi, comme vicomte de Fezensaguet, depuis 1240. C'est dans le courant de cette année, au plus tard, que son père Roger d'Armagnac (2) était mort laissant trois enfants, savoir: Arnaud-B., dont j'ai parlé un peu plus haut, et qui fut apanagé du Magnoac; Amanieu, d'abord chanoine de Toulouse et depuis archevêque d'Auch, de 1262 à 1318; et Géraud, qui succéda au vicomté par droit de primogéniture. Maître d'Auch et d'une partie du comté, en 1254, il disputait le reste à sa nièce, Mascarose II, mariée à Eskivat de Chabannais. Et c'est, sans doute, l'incertitude où le laissaient encore les suites de cette nouvelle phase, dans la guerre de la Succession, qui lui faisaient dire, à cette date : « Nous n'usons pas encore de notre sceau comtal.» Mais des amis communs réussirent à les accommoder, en 1255. Et Mascarose étant morte, vers la fin de cette année, sans laisser d'enfants, Eskivat de Chabannais n'eut plus le moindre prétexte de continuer un débat depuis trop longtemps préjudiciable à nos contrées.

C'est donc à partir de 1256 que Géraud V fut définitivement en possession de ses deux couronnes. Le lion de Fe-

(1) « E cum nos ne usauem de nostre saget comtau enquare, si farei mete nostre saget dest que usam.»—Arch. de la ville d'Auch, et M. P. Lafforgue.

(2) Les savants auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* (tom. IX, in-8°, 1818), supposent Roger petit-fils du comte Géraud III d'Armagnac, et quatrième fils de Bernard IV. Mais, dans cette hypothèse, le comte Géraud IV, dont il disputa la succession, plus de trente ans, aurait dû être son frère; tandis que le P. Mongaillard l'appelle son cousin paternel, « agnatus ejus proximior. » Or, entre les deux versions, j'ai cru devoir donner, plus haut, la préférence à celle de notre savant jésuite (page 540). Né à Aubiet, et, par conséquent, dans le pays dont il compulse l'histoire, il a eu à sa disposition, dans la seconde partie du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, tous les documents alors encore conservés dans la Gascogne.

Digitized by Google

zensac put désormais figurer en toute liberté dans ses panonceaux, et prendre place au *nouveau* sceau de ses armes, avec ses nom et qualité de comte.

VI. — Les Imprécations.

A l'appui du sceau et du serment venaient, presque toujours, ce qu'on est convenu d'appeler imprécations. Et par ce mot il faut entendre, non-seulement les malédictions et les anathèmes lancés, dans cette partie des formules finales, même par de simples laïques, sur la tête de tout contrevenant, mais encore la promesse jurée par le nom du Tout-Puissant, par les quatre Evangiles, par le salut du Pape, de l'Empereur d'occident, etc., etc.; enfin, devant les Saints, leurs reliques ou leurs autels :

Deuant lautar de mo Seior Sent Bartolomieu.	Devant l'autel de mon Seigneur St Barthélemy.

Il est difficile de dire pourquoi le comte prend ici, de préférence, cet Apôtre en témoignage de sa foi jurée. On ne sait pas davantage si son autel était au nombre de ceux qu'on voyait alors dans l'église provisoire qui attendait, depuis plus d'un demi-siècle, la reconstruction de notre Cathédrale, ruinée par deux prédécesseurs de Géraud V.

VII. — La Mention des parties.

En presenza de mo seior Espan per lagre dieu archebesp dauxs e deus canonihes daux. Zo es asab. G. den bas sacrestan, Jehan de besuet abad dezerefreisen, B. de betos archiacme de majoag. Ramon G. archiacme de Pardiac. Arn. G. archiacme dangles. B. demaslac archiacme deu Sompui. B. darman archiacme de pardelan. maestre sanz. Rodger. Arn. de lator canonihes dauxs.	En présence de Monseigneur Espan, par la grâce de Dieu archev. d'Auch, et des chanoines d'Auch, c'est à savoir : G. d'en Bas, sacristain; Jean de Besuet, abbé de Sères; B. de Bétos, archidiacre de Magnoac; Raymond G., archidiacre de Pardiac; Arn. G., archidiacre d'Angles; B. de Maslac, archidiacre du Sempuy; B. Darman, archidiacre de Pardeillan; maître Sanz, Roger, Arnaud de Latour, chanoines d'Auch.

Digitized by Google

Les parties qui entrent en possession du casal, au nom de « ma daune Seinte Marie dauxs,» sont, naturellement, l'archevêque et le chapitre. Hispan de Massas occupa le siége, de 1245 à 1261. C'est donc ce prélat que désigne la charte par les mots : « mo seior Espan. »

Quant au chapitre, il se composait de vingt membres, non compris les Prébendés. Dix seulement sont présents au contrat, au nom de tous les autres, savoir : un Personnat, six Dignités et trois simples chanoines.

Or, on comptait alors trois Personnats, à savoir : la Précenterie, la Théologale et la Sacristie. C'est le chanoine sacristain qu'on trouve ordinairement, pour ces temps reculés, chargé d'office des grands intérêts matériels de ce que nos annales appellent le *Collége capitulaire*. Le Précenteur et le Théologal se donnaient des soins d'un tout autre ordre.

Les Dignités étaient celles d'Abbé, d'Archidiacre, de Prévôt et de Prieur. Les deux premières sont seules représentées dans notre charte.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(La suite prochainement.)

LES DUNES.

A M. ROGER GAILLARD (1).

Dans votre article sur les *Dunes de Gascogne*, vous avez fait l'histoire des procédés employés jusqu'à ce jour pour fixer les sables mouvants du littoral; mais vous n'avez point

(1) M. Roger Gaillard écrit Marencin avec un *c*, suivant ainsi l'orthographe fautive de plusieurs géographes. Nous croyons qu'il doit être écrit avec un *s* à cause de son étymologie *maris in sinu*.

Digitized by Google

établi, parce que cela ne rentrait point dans votre cadre, l'époque géologique de la formation de nos landes. Je vais essayer d'aborder cette intéressante question. Et d'abord, permettez-moi de vous dire que j'ai été bien heureux de trouver, à la fin de votre article, la note extraite de cette vieille charte de Mont-de-Marsan. Quoiqu'elle ne dise pas de quelle manière Charlemagne arrêta l'envahissement des sables et des Normands, je veux bien admettre qu'il opposa des semis de pins à la marche des dunes. Mimizan était-il encore port de mer en ce temps-là? Je ne sais pas au juste; mais, à une époque qui n'était pas très éloignée, la mer baignait cette vieille cité. Depuis, son port a disparu, comblé par les sables des dunes, comme des montagnes se sont élevées là où les grands navires allaient jeter leurs ancres. Vous avez vu comme moi cette dune debout, à deux mètres du portail de sa vieille église, se dressant à la hauteur de ses voûtes, de manière qu'il ne faudrait qu'une planche de quelques mètres de long pour aller se promener de plein pied sur le toit de cette cathédrale.

Formation progressive des dunes sur le sol habité; recul de la mer vers l'ouest, voilà ce dont je veux essayer une explication :

S'il est vrai, comme le suppose M. Boué dans ses Etudes géologiques, qu'avant l'époque historique et la formation actuelle des continents, une digue naturelle séparait l'Océan du bassin actuel du golfe de Gascogne; s'il est vrai que ce bassin était lui-même une mer intérieure; s'il est vrai que le grand courant de l'Atlantique qui nous arriva du nord-ouest brisa cette digue et réunit ses vagues à la mer de Vasconie, on pourrait trouver dans cette théorie et l'histoire de la formation de nos landes, et celle de ces immenses plaines où les couches de sédiments sont horizontales, où les amoncelle-

Digitized by Google

ments sablonneux ont produit des collines qui séparent de temps à autre les grands plateaux. La nature du sable et des sédiments indique, à coup sûr, une formation sous-marine.

A une époque donnée, voilà donc l'Océan qui brise la digue naturelle qui le sépare de la mer de Vasconie; il la décompose, il la dissout et vient la précipiter dans cette mer intérieure; il en élève ainsi le fond. Il porte ses courants rapides jusqu'à ses rivages, et dans ses jours de tempête, il y vomit des masses prodigieuses de sables et de terres désagrégées. Il se fait ainsi à lui-même des digues nouvelles sur ces rivages nouveaux, et il est obligé de reculer sans cesse devant les dépôts successifs qu'il vomit sur ses bords. Après s'être avancé d'un bond jusqu'aux collines de l'Armagnac, il recule, il recule; il laisse à nu le sol des Landes, et recule encore aujourd'hui devant les dunes qu'il forme sur ses rivages. Il est aujourd'hui à six kilomètres de ses vieux ports de mer.

Où avait-il ses limites quand le pied de l'homme vint les fouler pour la première fois? Nul ne le sait. La végétation puissante des temps géologiques avait-elle couvert ses sables, à mesure qu'il les abandonnait sur ses rives? Nul ne le sait. Arrivons donc aux temps historiques. A l'époque de la domination romaine, la mer baignait une foule de villes, aujourd'hui à peu près disparues ou anéanties, Lit, St-Julien, Mimizan et d'autres. L'homme avait cultivé le sol de ces villes, il en avait fixé la mobilité; les vents de la mer ne viendront plus en secouer la poussière et la lancer plus avant. Mais le courant atlantique ne cesse jamais de jeter du sable sur les rivages de la Vasconie; il comble peu à peu ces ports où venaient aborder les grands navires; d'autres dunes se forment entre ces villes et la mer; elles sont arides et nues; les vents secouent leur poussière comme des vagues. Leur niveau s'élève toujours; il arrive à la hauteur

Digitized by Google

des terrains cultivés, il la dépasse même. Emporté alors par le vent, le sable se précipite de la cime de ces dunes sur le sol cultivé; il le couvre, l'herbe disparaît, il envahit la tige des grands pins; il dépasse leur cime, et les pinadas disparaissent, et on ne voit plus que des montagnes de sable là où verdissait naguère une puissante végétation. Mais avant que ce danger fût imminent, avant que ces dunes immenses fussent prêtes à se lancer sur de nouveaux terrains, il a fallu des siècles; il a fallu mille ans, avant que les sables, arrêtés un jour par Charlemagne, arrivassent à la hauteur et au pied de la cathédrale de Mimizan.

Il n'y a donc pas de temps d'arrêt dans le dépôt des sables par l'Océan, comme le suppose M. Gaillard, il y a seulement arrêt dans leur envahissement des terrains cultivés. Quand le travail de l'homme a fixé la mobilité des sables les plus rapprochés de l'Océan, les terrains plus avancés vers l'intérieur des terres sont à peu près à l'abri de l'action des vents, le sol moins agité laisse les germes végétaux se développer à l'aise, les dunes se couvrent de bruyères et d'ajoncs. Mais il est nécessaire, à mesure que les dépôts de l'Océan élèvent de nouvelles dunes, d'en fixer par des semis la surface mobile, sous peine de voir envahi de nouveau, dans un temps plus ou moins éloigné, ce qu'on a conquis sur la solitude.

Admettons donc un moment que vers la fin du VIIIe siècle les grands travaux de Charlemagne arrêtèrent l'envahissement des sables mouvants dans les ports de *Finibus-terræ*. M. Gaillard en fait une ville, tandis que ce terme a bien plutôt l'air d'un nom collectif donné aux villes du littoral comme lit, *littus*, *rivage*, *St-Julien en born*, *St-Paul en born*, *Parentis en born*, noms significatifs d'une situation topographique qui n'existe plus.

Il aura fallu mille ans pour qu'une autre mer de sable se formât entre les terrains préservés et l'Océan, et mena-

Digitized by Google

çât sérieusement de nouveau l'existence des villages et des vieilles cités.

En voyant cette couche de sable mobile, lancée toujours en avant par la force des vents, envahir les terrains cultivés, on sentit le besoin de la soustraire à l'action de ces vents, on la couvrit de branches d'arbre, on sema des pins sous cette verdure factice pour y créer une verdure naturelle plus efficace pour solidifier ce sol mobile; — et voilà l'histoire de l'invention des semis de pins qu'il faudrait appeler plutôt l'histoire de couvrir la surface des dunes pour empêcher le vent d'en secouer la poussière. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant la dernière moitié du XVIIIe siècle le besoin d'arrêter l'invasion des sables ne s'était fait guère sentir. La population était clairsemée sur ces rives de l'Océan, et la terre ne lui manquait ni pour le travail, ni pour la richesse. D'immenses pinadas, des villes ont disparu. De temps à autre, le vent qui emporte les sables ailleurs en découvre les vestiges debout; mais ce qui faisait la fortune de ces villes, leurs ports sur l'Océan avaient été comblés. Les habitants ont quitté ces villes qui ne les nourrissaient plus, et les bras ont manqué pour fertiliser sans cesse les nouveaux dépôts de l'Océan, et alors le désert a envahi la terre habitée comme la barbarie envahit autrefois la civilisation.

Reste la question des premiers semis de pins dans nos landes. Le grand courant de l'Atlantique, qui porte sur nos rivages les eaux qui ont mouillé les côtes de l'Amérique du Nord, a bien pu nous porter aussi ses cônes de pins, et alors l'ensemencement des dunes se serait fait tout naturellement. Mais probablement que cette question, comme bien d'autres, ne sera jamais résolue, et l'histoire de nos landes, avec ses ports et ses cités disparues, sera toujours au nombre des *desiderata* de la science pour ceux qui peuvent contempler ces ruines d'un passé glorieux.

M. MONTAUZÉ.

Digitized by Google

ADHÉSIONS.

Nous publions deux extraits de notre correspondance privée. L'un est emprunté à une lettre de M. Mary Lafon, l'éminent historien du midi de la France et de Rome, et le plus docte des philologues romans; l'autre adhésion est celle de M. Cénac-Moncaut, notre compatriote, dont les travaux historiques ont puissamment contribué à la restauration du passé et de la langue de notre vieille Aquitaine. Inutile de faire remarquer que les éloges adressés à la *Revue* pour son étude sur la *Guillounè* reviennent de droit à M. Marquet, l'auteur de cet article.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

J'ai trouvé à mon retour d'Angleterre l'extrait de la *Revue d'Aquitaine* qui m'a sans doute été adressé par vous et dont je vous remercie.

Il y a dix-huit ans que j'ai donné quelques couplets (dans un Tableau historique des Langues méridionales) de ce chant traditionnel et très curieux. Ma version prise dans l'Agenais est la même : seulement, mérite inappréciable en fait de dialecte roman ! le texte est plus pur. Vous avez bien fait de publier la Leçon condomoise, malgré les altérations douloureuses qu'elle a subies. Sous la rouille on voit le fer, et cela suffit. Si Keysler vivait encore, il accueillerait cette nouvelle preuve de l'opinion qu'il émit au sujet de nos contrées avec un grand bonheur. Les Druides n'ont rien laissé que ce souvenir bien faible, hélas ! quelques autres coutumes poétiques, et des pierres. Leur histoire ne tient qu'une page dans les annales des écrivains sérieux.....

.....

.....

Agréez l'assurance de ma considération cordialement dévouée.

MARY LAFON.

Paris, 10 juin 1857.

Digitized by Google

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous exprimer tout le plaisir que m'a fait éprouver votre savante dissertation sur *la Guillouné*, et combien je m'associe de cœur à vos recherches sur notre antique et peu connue Gascogne.

C'est en persévérant dans la voie que vous avez si vaillamment ouverte, Monsieur, que l'on peut parvenir à reconstituer la langue primitive du midi de la Gaule, à retrouver ses anciens usages et ses mœurs.

Je termine en ce moment un travail assez étendu sur les monuments, l'histoire, la poésie et la langue des comtés d'Astarac et de Pardiac.

Poursuivez vos recherches sur le Condomois, Monsieur; marchons de pair dans cette entreprise, réunissons nos efforts, et nous parviendrons à prouver aux savants que le midi de la France avait une langue riche et belle avant que les Romains et les Grecs ne lui prêtèrent quelques mots et quelques règles grammaticales. Plus d'une académie sera surprise alors, peut-être, des étranges racines grecques qu'elle a cherchées dans des mots complètement étrangers à la langue de Démosthènes.

Agréez, Monsieur, avec les vœux bien sincères que je fais pour vos succès, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très dévoué serviteur,

CÉNAC-MONCAUT.

Paris, 16 juin 1857.

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE LAMOTHE-GOAS.

I. — Jean Ier, comte d'Armagnac, eut deux fils. L'aîné lui succéda au comté d'Armagnac. Le second, nommé Bernard et surnommé Maurin, que les auteurs de l'Art de vérifier les Dates font sénéchal d'Agenais, prit le nom de

Digitized by Google

Maurin de Biran, et eut en partage, par acte de l'an 1360, la coseigneurie de la ville d'Auch avec les terres de Roquefort, Casteljaloux, Puységur et autres.

II. — Maurin de Biran-d'Armagnac eut pour successeur son fils Jean.

III. — Jean Ier de Biran-d'Armagnac, épousa l'héritière de Goas, Goffas ou Gohas. Il en eut plusieurs enfants, mais entre autres le suivant qui lui succéda.

IV. — Jean IIe de Biran-d'Armagnac prit de sa mère le nom de Jean de Goas. Vers 1479, il acheta la terre de Lamothe. Dans l'acte de cet achat, il prend la qualité de coseigneur d'Auch. — Le 20 octobre 1480, il épousa Riquette de Sérillac, et fit bâtir à Goas une tour où étaient les armes de Biran-d'Armagnac de Goas, savoir: *écartelé au 1 et 4 d'argent au lion de gueules; au 2 et 3 d'or à 3 corneilles de sables posées 2 et 1, membrées et becquées de gueules.* — Il eut pour fils et successeur le suivant.

V. — Amanieu de Biran-d'Armagnac, seigneur de Goas, Lamothe, etc., etc., grand sénéchal de Toulouse. Il épousa, le 15 janvier 1528, Quitterie de Marrast, et servit avec distinction, sous François Ier, dans les guerres d'Italie jusqu'en 1544, année de sa mort. Il avait eu trois enfants mâles, Jean, Antoine et autre Antoine :

1. Jean l'aîné, 3e du nom, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, capitaine d'une compagnie de lanciers de la garde, vacante par la mort de l'amiral de Coligny, chambellan du duc d'Anjou, depuis Henri III, roi de France et de Pologne, enfin, mestre-de-camp du régiment des gardes, mourut sans postérité d'une blessure qui paraissait légère et qu'il reçut au siége de la Rochelle contre les huguenots;

2. Antoine qui continua la postérité. (Voir au degré suivant);

Digitized by Google

3. Antoine, le plus jeune des fils d'Amanieu, embrassa aussi la profession des armes. Il était mestre-de-camp et capitaine de la garde du roi. Il fut égorgé à Orthez en Béarn, contre la foi de la capitulation accordée par le chef des protestants, comte de Montgomméry, au malheureux baron de Tarride. Monluc, dans ses *Commentaires*, Brantôme, en ses *Mémoires*, et Serres, *Vie de Charles IX*, font une honorable mention de lui.

VI. — Antoine de Biran-d'Armagnac, seigneur de Lamothe, Goas, etc., second fils d'Amanieu, fut chevalier de l'ordre du roi et mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie. Il fut tué au combat de St-Valéry. Il avait épousé Marguerite de Monlezun dont il eut plusieurs enfants, entre autres le suivant qui lui succéda.

VII. — Jean-Bernard de Biran-d'Armagnac, marié à Marguerite de Narbonne-Fimarçon. Il fut mestre-de-camp, capitaine au régiment des gardes et gouverneur d'Antibes. Il servit longtemps sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. C'était un militaire distingué. Blessé au siége de Montauban, il se distingua par sa bravoure et ses talents militaires à celui de Montpellier. Pour le récompenser et lui témoigner sa haute satisfaction, Louis XIII voulut être le parrain de son fils dont il avait appris la naissance durant le siége. Jean mourut bientôt après, laissant son fils unique fort jeune.

VIII. — Louis de Biran-d'Armagnac, fils du précédent et filleul du roi de France, lieutenant-général des armées du roi, servit quelques années sous Louis XIII, et continua avec distinction sous Louis XIV. Lieutenant-colonel du régiment d'Anjou en 1647, sergent de bataille en 1649, maréchal de camp en 1651. Le roi lui donna une compagnie franche de cavalerie, le 20 octobre 1651, et un régiment de cavalerie en novembre 1652. Il servit, dans ces

Digitized by Google

différents emplois, avec zèle, intelligence et honneur en Catalogne, en Guyenne et dans les Flandres. Le roi, en considération de ses services, érigea en comté, par lettres du mois de février 1653, la terre de Goas avec ses dépendances, et le 23 août de la même année, il lui donna une pension de 3,000 livres. Il avait épousé, le 5 décembre 1641, Louise du Chemin, baronne de Pontariol et de Goalard, dame de Thoron, Puypardin, Verin et autres places. Il eut plusieurs enfants :

1. Blaise de Biran-d'Armagnac, comte de Goas, baron de Pontariol et de Goalard, seigneur d'Avensac, colonel d'un régiment de dragons, brigadier des armées du roi, et, enfin, commandant des dragons en Italie;

2. Jean-Louis, capitaine, tué à la bataille de Steinkerque;

3. Louis, capitaine en premier au régiment des dragons-dauphin,

Et plusieurs autres moins distingués.

A l'extinction des descendants mâles, l'unique héritière de cette illustre famille épousa le comte de Beaumont, parent de l'archevêque de Paris. Elle figura à la cour de Louis XV. Elle se retira et mourut presque centenaire au château de Lamothe. A sa mort, ce château passa aux mains de ses neveux les comtes de Preissac-Maravat. La comtesse de ce dernier nom continue aujourd'hui la maison de Lamothe-Goas.

(Extrait des archives du séminaire d'Auch, liasse T, n° 9.)

J. P. LASCARIS.

Les strophes suivantes nous ont été adressées par un jeune inspiré de quinze ou seize ans. Ce poète adolescent a remué de belles pensées, de beaux sentiments, et puisé

Digitized by Google

ses extases à des sources mystiques et mystérieuses. Son œuvre est un fruit précoce sans velouté, sans duvet, mais dont la pulpe est savoureuse. L'or et l'alliage, dans ce jeune talent, n'ont pas été encore isolés, et l'originalité, qui est fille du temps et de l'expérience, ne pourra se dégager que plus tard. En attendant sa venue, que M. de Lary laisse son sang lui monter au cerveau et la verve bondir dans sa tête, qu'il continue à se montrer soucieux du rhythme et qu'il le devienne un peu plus de la rime. Nous lui donnons ces conseils affectueux, parce qu'il est de notre devoir d'encourager sa bonne tendance et de saluer son heureux début. S'il veut poursuivre ses essais métriques, nous lui ferons, avec sympathie, place et accueil. J. N.

JÉSUS AU THABOR.

Avril, 1857.

O Thabor! ô Thabor! sur ton auguste cime
Montre-nous l'Homme-Dieu levant son front sublime
Tout rayonnant d'éclairs,
Et son Père éternel, pour remplir son attente,
Paraissant au milieu d'une nue éclatante
Sur le trône des airs!...

Le soleil lui formait une triple auréole;
Moïse, Aaron, du Christ autrefois le symbole,
Suivaient ses pas divins;
Les astres de la nuit pâlissaient à sa vue,
Et la terre adorait, immobile, éperdue,
Le Maître des humains.

Alors on entendit sa voix, comme un tonnerre,
Dire aux prophètes saints : Regardez sur la terre
Mon Fils, votre Sauveur;
Et tous, comme frappés des sacrés anathèmes
De Jésus triomphant, les Apôtres eux-mêmes,
Cédaient à leur terreur.

Digitized by Google

On les voyait, Seigneur, pâles, saisis de crainte,
Dans la poudre, à l'aspect de ta Majesté sainte,
Humilier leurs fronts.
Ils le croyaient venu ce jour, ce jour terrible,
Où Dieu séparera, de sa verge inflexible,
Les méchants et les bons.

Mais non, ce n'était pas le jour de la vengeance :
Ce jour était un jour d'amour et de clémence,
D'alliance et de paix.
Car le Seigneur, avant d'assouvir sa justice,
Devait à la victime offerte en sacrifice
Révéler ses secrets.

Ses secrets que couvraient les ombres du mystère,
Secrets dont six mille ans dérobaient la lumière
A l'esprit des mortels;
Et qui, de ces mortels dévoilant les mensonges,
Au Christ, en dissipant tant d'erreurs, tant de songes,
Préparaient des autels.

Et les trois compagnons, en baisant la poussière,
Elevaient jusqu'au ciel leur ardente prière,
Prosternés à genoux;
Et Jésus approchant, leur dit : Que l'allégresse
De vos cœurs, en ce jour, chasse toute tristesse;
Apôtres, levez-vous!

Levez-vous et voyez!... La merveille étonnante
Qui, tout à l'heure encor, vous frappait d'épouvante
Vient de s'évanouir.
Je suis auprès de vous; mais sans mon diadème.
J'ai, pour rester ici, quitté mon rang suprême.
Pourriez-vous vous enfuir?

Et Simon se levant, comme au sortir d'un rêve :
C'en est trop, lui dit-il, Seigneur! Achève, achève!
Comble notre bonheur!
Non! nous ne pouvons plus rester parmi les hommes,
Car tes vives clartés, en ces lieux où nous sommes,
Inondent notre cœur!

Digitized by Google

Seigneur! en ce séjour marqué par vos miracles,
Elevons, élevons de nombreux tabernacles
Pour vos saints et pour nous.
Nous mêlerons nos voix à la voix de vos Anges,
Et les chants immortels de vos justes louanges
Monteront jusqu'à vous!

Ainsi parlait Simon. Le zèle de son âme
Etincelait encor dans ses yeux pleins de flamme,
D'ardeur, de charité;
Et Jésus lui disait : Remporte la victoire;
Ami, tu ne saurais reposer dans ma gloire :
Tu n'as rien supporté.

Tu dois, tu dois souffrir, pour entrer dans ma vie,
L'outrage des bourreaux, la faim, l'ignominie,
La rage des tyrans.
Tu dois suivre ton Maître au sommet du Calvaire,
Et, confessant mon nom aux yeux de Rome entière,
Périr dans les tourments.

Alors s'accomplira l'oracle des prophètes,
Qui, des ordres du Père immortels interprètes,
Ont prédit ces beaux jours!
Tes successeurs, Simon, porteront la Couronne,
Et, vainqueurs des Césars, monteront sur leur trône
Pour y régner toujours.

Oui! leur règne est sans fin, mais non pas sans souffrance;
De mes martyrs chéris ranimant la constance,
Eux-mêmes périront;
Et sur les chevalets, et sous la dent des bêtes,
Aux yeux d'un peuple immense accourant à ses fêtes,
Ils me confesseront.

Ainsi s'établira cette Sion nouvelle
Qui, prenant pour appui ma promesse éternelle,
Traversera les temps.
Des obstacles mondains brisant toutes les chaînes,
Sans crainte elle verra des royautés humaines
S'écouler les torrents.

Digitized by Google

Oui, l'avenir est beau ! mais c'est par le supplice,
En épuisant le fiel du plus amer calice
Qu'il le faut préparer.
Pour sauver l'univers, sur un gibet infâme,
Tout déchiré de coups, je dois rendre mon âme !
Pourquoi donc différer ?

Et Jésus descendait à pas lents dans la plaine,
Et ses apôtres saints suivaient, mais non sans peine,
Le Christ, leur rédempteur;
Car le récit des maux, des souffrances divines
De ce Roi qui devait se couronner d'épines
Avait navré leur cœur.

LOUIS DE LARY.

DE L'ORDRE DES JURIDICTIONS ANCIENNES EN AQUITAINE.

Personne n'ignore ou ne doit ignorer que l'ordre des juridictions est aussi utile à connaître que la législation même. Savoir quelle loi nous régit et quel juge s'applique, sont deux grands faits inséparables. Ceci se dit principalement de la législation actuellement en vigueur.

Mais, comme cette législation ne s'est formée que de ce qui a paru le meilleur dans les institutions anciennes, s'il est bon de revenir par l'histoire sur la législation d'autrefois qui nous touche de plus près, il ne l'est pas moins de revenir aussi sur l'ordre des juridictions qui la mettait en action.

Il y aurait dès lors lacune, ce nous semble, dans les travaux, plein de bonnes intentions, de la *Revue d'Aquitaine* si elle négligeait d'entrer dans quelques détails à cet égard. Un double motif doit la déterminer à ne pas laisser subsister cette lacune : une utilité réelle et un louable sentiment de curiosité.

Notre intention n'est pas de traiter ce sujet délicat. Nous

Digitized by Google

nous sommes proposé seulement de le recommander à l'attention des collaborateurs par quelques courtes réflexions.

Jusqu'en 1789, notre Aquitaine dépendait du ressort de trois parlements, ceux de Toulouse, de Bordeaux et de Pau. Les deux premiers étendaient leur juridiction aussi en dehors de l'Aquitaine. Le seul parlement de Pau y avait tout son ressort enclavé.

1302 vit créer le parlement de Toulouse; 1462, celui de Bordeaux, et 1620, le parlement de Navarre et Béarn, résidant à Pau. Tout porte à croire qu'avant la création du parlement de Bordeaux tout ce qui de son ressort se trouvoit en deçà de la Garonne appartenait à celui de Toulouse. Il n'en était pas ainsi du parlement de Pau.

Les anciens *princes* du pays avaient une cour capitale de justice qui s'appelait *cour majour*, où se terminaient, en dernier ressort, les contestations qui y étaient portées par appel des autres justices. Elle était composée de deux évêques et de douze barons du pays.

Ce serait une erreur de croire que la suppression de ces parlements a rendu inutile dans la pratique la connaissance exacte du ressort de chacun. Nos lois intermédiaires n'ont pas, jusqu'à l'émission du code civil, anéanti toute la législation ancienne. Sur certaines matières, notamment en fait de convention matrimoniales, elle était encore consultée, ainsi que la jurisprudence des trois parlements. Fréquemment encore, lorsqu'il est question de difficultés sur d'anciens contrats de mariage, d'usages locaux, etc., on a recours à la jurisprudence de ces parlements. Impérieuse nécessité donc de faire du sujet dont nous parlons une étude sérieuse.

La *Revue* sortirait de ses voies si elle entrait dans trop de détails; mais c'est à elle qu'il appartient d'en tracer les grandes lignes.

E. CORNE.

Digitized by Google

RICTRUDE,

Abbesse de Marchiennes.

(*Suite et fin*) [1].

V.

Le reste de cette histoire respire un charme religieux et mélancolique qui élève et attendrit l'âme. La fille des Vascons a quitté le monde, où tout la flattait et l'adorait, pour l'abnégation du cloître. Il semble que ses enfants, restés en possession de biens immenses, étaient réservés à toutes les jouissances de la vie; et pourtant, merveilleux spectacle, à peine la sainte veuve se fut-elle envolée dans la retraite que sa famille entière, comme une nichée de colombes, chercha, comme elle, quelque nid solitaire où elle pût se cacher tout près du ciel.

Adalsende (2), la plus jeune des filles de Rictrude, n'eut pas le temps de se vouer à Dieu : Dieu la prit lui-même avant l'heure; et la dernière-née d'Adalbaud fut la première à rejoindre son père dans les cieux. L'abbesse de Marchiennes put se convaincre, à ce coup imprévu, que son cœur avait gardé toute la vivacité des sentiments maternels. Cependant, par dessus la tristesse qui la dévorait, elle sentait déborder une allégresse mystérieuse à la pensée de sa douce enfant éternellement réunie à son père et à son Dieu. Aussi, Rictrude passa dans une joie grave les trois jours de solennité qu'amène la Nativité de Notre-Seigneur, car sa fille était morte à la fête de Noël; mais, le quatrième jour, qui est consacré aux Saints-Innocents, ayant entendu la messe avec ses Religieuses, et les voyant toutes réunies

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, page 489, 1re année. et page 34 ci-dessus.
(2) Autrement *Aldesende*.

Digitized by Google

autour de la table commune : « Sœurs bien-aimées, dit-elle, jouissez librement des charmes de votre union, et bénissez ensemble le Seigneur des dons qu'il vous a faits! Mais permettez que je suive l'exemple des mères de Juda, qui firent entendre, à pareil jour, leurs plaintes et leurs hurlements sur leurs fils immolés, car, moi aussi, j'ai perdu une sœur des Saints-Innocents... Laissez-moi donc pleurer...» Aussitôt ses sanglots éclatèrent, et elle se retira dans un lieu écarté où elle donna un libre cours à sa douleur.

L'aîné des enfants d'Adalbaud, Mauronte, n'avait pas oublié, à la cour de Clovis II, les leçons du prêtre Riquier. Un fait particulier que sa raison seule eût, sans doute, jugé indifférent, mais qu'il ne put jamais, sous le charme d'un souvenir vivace, envisager froidement, lui semblait avoir tracé d'avance sa route austère dans la vie. — Il était tout enfant encore. Son vénérable parrain était venu voir Rictrude, et la journée s'était passée en entretiens spirituels. Le soir étant arrivé, le prêtre remonta à cheval pour regagner son domaine; et la mère, prenant le petit Mauronte, le lui mit entre les bras pour qu'il le bénît ou l'embrassât. A cet instant, le cheval se cabre, s'emporte et se jette en bonds irréguliers de côté et d'autre. Pâle, tremblant, Riquier serrait d'une main l'enfant sur sa poitrine, et tâchait inutilement avec l'autre de maîtriser l'animal furieux. Il se hâta de prier; et, à la fin de sa prière, l'enfant glissa jusqu'à terre, aussi doucement qu'un oiseau descend de sa branche. Le cheval retrouva sa tranquillité accoutumée, et la mère, demi-morte de frayeur, serra dans ses bras son fils qui lui souriait. Depuis, elle lui rappela souvent cette aventure de son enfance, comme un bienfait miraculeux de la Providence divine. — La naïve piété du premier âge dut bientôt céder à d'autres préoccupations. Mauronte prit part aux plaisirs de la Cour, aux faits d'armes de ses égaux; il fit

Digitized by Google

même un pas plus sérieux dans la vie du siècle, en se choisissant une compagne à laquelle il fut fiancé. Mais, au moment décisif, les aspirations de l'enfance, comme un parfum qui remonte du fond d'un vase, vinrent chasser l'amour commençant : la retraite de sa mère, la mort de sa jeune sœur, les avis d'Amandus, lui donnèrent la force de rompre ses liens. Dans une visite qu'il fit à sa mère, il parut soucieux; Rictrude l'interrogea avec anxiété. Toujours pensif et mélancolique, Mauronte répondit qu'il ne pouvait se résoudre au mariage. La mère s'imagina qu'il tenait à la vie de jeune homme par des liens peu avouables; mais craignant de le rebuter en le pressant davantage, elle en référa à son guide Amandus qui était aussi le confident de Mauronte; le vieil évêque n'eut pas de peine à la rassurer. Quelques jours après, disant la messe devant le fils et la mère, il conféra au jeune homme la tonsure ecclésiastique. Cependant le roi continua à le garder près de lui en qualité de notaire. Il se retira depuis au monastère d'Hamay (1) et fonda, enfin, celui de Breuil au diocèse de Térouanne.

Clotsende, l'aînée des filles de Rictrude, embrassa la vie monastique près de sa mère, à qui elle devait succéder dans le gouvernement de Marchiennes.

Eusébie avait été confiée, presqu'au sortir du berceau, à sa bisaïeule Gertrude, abbesse d'Hamay, à peu de distance de Marchiennes. La sainte étant morte vers 650, les Religieuses donnèrent sa dignité à Eusébie qui n'avait encore que douze ans. La conduite du monastère était, sans doute, depuis l'extrême viellesse de Gertrude, confiée réellement à une autre que l'abbesse. Quoi qu'il en soit, quand Rictrude apprit l'honneur accordé à sa fille, elle s'en effraya et s'empressa de l'appeler près d'elle. Eusébie, profondément atta-

(1) C'est par une erreur typographique qu'on a lu dans mon dernier article Ilamay au lieu de Hamay.

Digitized by Google

chée à son monastère, résista jusqu'à ce qu'un ordre royal la conduisît à Marchiennes. Là, son amour pour Hamay se consolait de l'exil par des voyages secrets : presque chaque nuit, après le repas, au lieu de rentrer dans sa cellule, elle partait avec une sœur de lait pour son bien-aimé séjour, chantait l'office de la nuit avec ses religieuses, et rentrait à Marchiennes avant les exercices du matin. Sa mère surprit, enfin, les courses clandestines; elle crut devoir châtier sa jeune fille; mais elle dut pleurer la correction corporelle qu'on lui infligea, et qui fut si sévère que la santé d'Eusébie parut s'en ressentir longtemps. Elle finit par lui permettre de revenir pour toujours à Hamay. Eusébie mourut à la fleur de l'âge dans ce monastère qu'elle avait édifié par l'exemple de toutes les vertus.

VI.

Rictrude passa quarante ans à Marchiennes. Quand elle sentit ses forces décliner, elle abdiqua l'autorité d'abbesse pour consacrer uniquement au salut les derniers jours d'une carrière d'où la pensée de Dieu n'avait jamais été absente. Elle passa à un monde meilleur le 5 mai 687, à l'âge de soixante-quartorze ans. Eusébie l'avait précédée de plusieurs années. Mauronte la suivit en 701. Clotsende dut mourir la dernière.

Au reste, l'Eglise a accordé à tous les membres de cette famille les honneurs du culte public. Saint Adalbaud est honoré le 2 de février; son aïeule, sainte Gertrude d'Hamay, le 6 décembre; sainte Rictrude, le 12 mai; saint Mauronte, le 5 du même mois; sainte Eusébie, le 16 mars; sainte Clotsende, le 30 juin; sainte Aldesende, le 24 décembre (1). Sainte Rictrude seule est honorée dans notre diocèse depuis la réforme liturgique du dix-huitième siècle;

(1) P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, livre IX, vers l'an 647.

Digitized by Google

mais il est à croire que sa fête disparaîtra par le retour à la liturgie romaine. Sa mémoire est plus vivante dans la contrée où elle a passé la plus grande partie de sa vie et où le peuple l'invoque sous le nom de sainte Rotrude; le nom de sainte Eusébie a été encore plus défiguré par le vulgaire qui l'appelle sainte Isoye.

On a déjà vu que Marchiennes était d'abord un monastère d'hommes. Amandus y avait établi Saint-Jonas pour premier abbé; c'est lui qui y joignit une communauté de Religieuses en faveur de Rictrude. Les deux communautés subsistèrent ensemble, au moins jusqu'aux premières années du IX siècle, puisque Charlemagne, déjà empereur, accorda une charte de priviléges aux Frères et aux Sœurs de Marchiennes *pour l'amour de la vénérable dame Rictrude* (1). Les restes de la sainte abbesse reposaient dans l'église avec ceux de son fils, Saint-Mauronte. La piété des fidèles les sauva des ravages des Normands qui ruinèrent l'église et le monastère, et, au temps de Mabillon, ces reliques vénérées étaient encore à Marchiennes. La châsse qui les renfermait fut envoyée en 1793 par les révolutionnaires à l'hôtel des Monnaies de Paris, dont un employé, M. Desrotours, déposa plus tard ces restes précieux à l'archevêché. Au 29 juillet 1830, l'émeute les a fait disparaître, sauf un fragment conservé à Notre-Dame.

Amandus était mort quelques années avant Rictrude. La fin de sa vie avait été consacrée aux mêmes travaux que sa jeunesse. Vers 650 (2), il quitta son siége épiscopal de

(1) Chronique de Marchiennes, citée par Mabillon, *Acta* SS. O. S. B. *De translationibus et mirac. St-Rictrudis* 2. C'est donc par erreur que le P. Longueval, ordinairement si exact, a écrit : « après la mort de cet abbé (S-Jonas), les religieuses occupèrent seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans. » *op. et. loc. cit.*

(2) Lors de son premier voyage en Vasconie, Amandus n'était pas encore évêque de Maëstricht. On voudra bien corriger, d'après cette note, l'anachronisme que j'ai commis en insérant avant l'an 630 (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 493, jusqu'à la ligne 15e) des faits qui n'auraient dû trouver leur place qu'ici.

Digitized by Google

Maëstricht et reprit le cours de ses missions; après avoir visité les nombreux monastères qu'il avait fondés en Belgique, il retourna chez les Vascons, idolâtres pour la plupart, parmi lesquels il fit assez peu de conversions. Il revint dans le Nord en 652, et mourut dans le monastère d'Elnon, le 6 février 679, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Par son testament, il avait légué son corps, la seule chose dont il pût disposer, à l'église d'Elnon qui prit bientôt, et garda toujours depuis, le nom de St-Amand.

Saint Riquier était mort longtemps auparavant, le 26 avril (jour auquel il est honoré), on ne sait en quelle année, dans la forêt de Cressy, où il menait la vie solitaire avec un seul compagnon. Son corps fut transporté au monastère de Centule qu'il avait fondé et qui prit son nom. Une terre appartenant à cette abbaye est devenue depuis une ville considérable, Abbeville : *Abbatis villa*, maison de l'abbé.

Je voudrais dire, en terminant, les travaux que les arts ont consacrés à la noble Vasconne. Malheureusement, il m'est impossible de citer les églises et les autels élévés en son honneur et où son image a dû être sculptée souvent dans la pierre et dans le bois. « Dans l'église de St-Amé de Douay, dit Godescard, on voit dans la chapelle de St-Maurontc la statue de Sainte Rictrude entre plusieurs autres de la même famille. » Il ne paraît pas que l'art moderne se soit exercé à la reproduire. Je ne puis indiquer (1) qu'une modeste gravure de G. D. Mortier, insérée dans l'édition allemande de la *Fleur des Saints* (Ribadeneira-Rossweide), imprimée à Anvers en 1690. Rictrude y est représentée tenant une crosse et une église en sa qualité d'abbesse et de fondatrice. Deux écussons accompa-

(1) D'après M. Guénebault, *Dict. iconogr. des SS.* Art. Rictrude.

Digitized by Google

gnent cette image : l'un est aux armes de Marchiennes avec un bonnet d'évêque, l'autre aux armes d'Autriche.

LÉONCE COUTURE.

NUMISMATIQUE.

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue*, nous avions fait un appel aux collecteurs de monnaies mérovingiennes et du moyen-âge, en les priant d'envoyer au bureau de la rédaction la description de celles qu'ils auraient recueillies. Aucune réponse n'est venue jusqu'à nous, et l'absence de documents est la seule interprétation de ce silence.

Quoi qu'il en soit, nous étudierons, selon nos faibles ressources, quelques fragments de la première époque de notre histoire monétaire.

Les divers peuples qui sillonnèrent notre sol, depuis le commencement des invasions jusqu'à la mort de Clovis, n'ont laissé que des traces complètement douteuses de leur monnayage (1).

Les Wisigoths, longtemps maîtres de notre territoire, se servirent du numéraire au type romain jusqu'à ce qu'ils furent refoulés au-delà des Pyrénées par Childebert, fils de Clovis, époque à laquelle doit remonter, chez nous, l'apparition des monnaies mérovingiennes. Les Francs avaient osé les premiers mettre sur les espèces d'or le nom de leurs

(1) Cependant, il existait en Gaule, dès les premiers temps de la conquête romaine, des médailles d'argent dites *gauloises*, imitant les statères de Philippe de Macédoine, que le commerce avait apportés à Marseille. Ces pièces, ordinairement renflées et irrégulières, sont sans légende; les types bizarres et emblématiques : la religion druidique semble y avoir imprimé son alphabet mystérieux. Les Aquitains, avec d'autres peuples du Midi, copièrent ces monnaies étrangères en y ajoutant un cachet d'originalité. C'est ainsi que l'on arrive à expliquer celles découvertes en assez bon nombre près la voie romaine de La Roumieu, ayant pour type des objets informes, des chevaux à peine ébauchés, franchissant des barrières ou des feuillages disposés en forme de roue. Presque toutes ont été enlevées par des amateurs de Paris et de Toulouse.

Digitized by Google

chefs, substitué à celui des empereurs romains. Le sou d'or (solidus), qui était leur plus forte valeur monétaire, se divisait en moitié et tiers de sou (semis, triens). Les sous d'or sont d'une excessive rareté; les semis peut-être inconnus, et les triens en assez petit nombre. L'argent était très peu usité, et l'on peut dire que sous les règnes de Clotaire II, de Dagobert et de Clovis II, l'or était seul en circulation, tandis que les bronzes romains formaient la menue monnaie dont l'usage avait maintenu la valeur (1).

Frappées au marteau, les mérovingiennes sont d'une taille inexacte; le style en est mauvais et inégal, variable de province à province, de cité à cité; la tête du roi s'y trouve grossièrement figurée de profil droit ou gauche, ornementée du diadème. Les croix des revers superposées ou haussées sur des degrés sont chrismées ou ancrées. Les légendes indiquent presque toujours le nom du monnayer et de l'atelier monétaire. Celui du roi s'y trouve rarement mentionné (2), et l'on s'est demandé de quel droit les monnayers usurpaient ainsi un privilége exclusivement attaché à la personne royale. Cette question a été savamment traitée par M. Fillon, dans son ouvrage : *Des Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, et par M. Barthélemy, dans sa *Numismatique moderne*. L'absence des chartes à ce sujet fait les interprétations diverses, et l'on peut croire que souvent les monnayers, à raison de leur indépendance et de leurs priviléges, ont eu besoin de participer d'une manière ostensible à l'autorité royale pour arriver à la collecte de l'impôt. Et même, — les pays tributaires étant quelquefois éloignés et

(1) Vers le VIIIe siècle, au contraire, l'argent devient la seule monnaie, et ce n'est que bien plus tard (sous Louis IX) que l'on voit apparaître les *royaux agnels*, *francs* ou *écus d'or*.

(2) L'atelier de Marseille fait surtout exception; il donne les noms de Sigebertus rex, Childericus rex, Childebertus rex, sur des sous d'or.

Digitized by Google

récalcitrants, — n'était-ce pas un moyen d'exercer une certaine influence sur des peuples dont il fallait frapper l'imagination plutôt par des faits que par des paroles ou des écrits (1)?

Durant les VIe et VIIe siècle, le numéraire des rois francs s'était assez répandu dans nos provinces méridionales, et déjà l'Aquitaine avait des ateliers monétaires fixes. Il paraît cependant que d'autres ateliers, surtout ceux du royaume de Bourgogne, faisaient de plus nombreuses émissions, et la preuve en est dans la découverte, en différents lieux et en diverses fois, de plusieurs triens indiquant les ateliers de Châlons-sur-Saône, d'Orléans, de Dijon, avec le nom du monnayer (2).

Les principales villes d'Aquitaine où l'on fabriquait étaient : Agen, Auch, Bazas, Bordeaux, Thouars, Toulouse, Cahors, etc. Il eût été fort intéressant de pouvoir citer et décrire plusieurs monnaies sorties de tous ces ateliers. Deux triens seulement nous ont été confiés. L'un, frappé à Bordeaux, porte pour légende : BVRDEGAL; dans le champ est une tête profil droit; au revers, le nom du monnayer : M... OLENVS MON. (Maurolenus ou Nummolenus monetarius) : Croix doublement ancrée.

L'autre, que nous pensons inédite, semble révéler l'atelier d'Agen. Cette monnaie porte l'empreinte d'une tête des plus bizarres, et elle se trouve si défectueusement taillée que l'on n'aperçoit plus que l'extrémité des caractères des légendes. A l'avers, le nom du monnayer est incomplet :...

(1) Quand il y avait un impôt à percevoir, le domestique du palais et le monnayer se rendaient dans les pays soumis au tribut, et ils percevaient en métal la valeur demandée. La collecte faite, le monnayer frappait des sous ou tiers de sou dans le lieu où il se trouvait. Cet usage ne se pratiquait que dans les localités où il n'y avait pas d'ateliers fixes.

(2) Nous décrivons celle que nous avons sous les yeux, frappée à Châlons-sur-Saône : profil droit; CABI (lon) NO FITI (pour fiit ou fecit). Revers : croix informe à droite accostée des lettres CA et haussées sur deux degrés; en légende : VIVNO MONETARIVS. Nous croyons cette pièce d'or inédite.

Digitized by Google

VIO MONIT; au revers, croix doublement ancrée et autour :... IVNNIS VIC (pour Agiunnis ou Agiunnis vico) (1).

On peut considérer comme inconnu le numéraire des rois mérovingiens d'Aquitaine, à l'exception d'une pièce décrite par M. Duchalais, appartenant à Caribert, premier roi mérovingien de notre province. Cette découverte doit enhardir dans les recherches, à l'aide desquelles on a pu reconnaître l'existence de beaucoup de localités et quelques ateliers. Parmi ces derniers, il en est encore d'incertains, et nous savons que des études sont faites dans le but de jeter plus de lumière sur les ténèbres qui couvrent l'époque dont nous venons de parler.

Espérons moins de stérilité dans les documents, et quelques lacunes pourront se combler.

E. PELISSON.

LE TESTAMENT DE SALBEUF.

Il est peu de princes sur lesquels ont ait autant écrit que sur Henri IV; il n'en est peut-être pas dont le caractère véritable ait été plus mal apprécié. La volonté entre bien pour quelque chose dans ces jugements erronés. On craint de heurter les idées reçues, de rabaisser le héros en le montrant tel qu'il est, de s'écarter du type sacro-saint de la chanson du *Vert-Galant* ou de *Charmante Gabrielle;* on suit le chemin battu des panégyristes, la route des Sully, des Palma-Cayet et des Péréfixe (2). Mais à côté des récits officiels et dignes d'un bien autre crédit, s'élèvent les libres récits contemporains, les mémoires de Bouillon de

(1) La fabrication de ces deux pièces remonte au VIIe siècle (de 630 à 660).

(2) M. Michelet, dans son dernier ouvrage : *La Ligue et Henri IV*, a le premier tracé de main de maître un véritable portrait.

Digitized by Google

La Noue, d'Agrippa d'Aubigné, le Divorce satyrique, les Amours du grand Alcandre, le Baron de Fœneste et la Confession de Sancy. Les quatre derniers de ces ouvrages sont assez peu répandus, et c'est là principalement que nous sommes allés chercher les éléments de ce travail dont le but serait de mettre en lumière certains côtés peu connus du caractère et de la vie d'Henri IV. Sources d'autant plus dignes de foi, surtout la dernière, que l'auteur pouvait ajouter à son expérience personnelle un document aujourd'hui perdu, dont il n'a conservé que la substance, le testament de Salbeuf (1).

Salbeuf était de bonne et riche maison de Gascogne, aventureux, hardi, point lettré, ni ambitieux, fervent catholique, et pourtant d'un attachement sans bornes au parti du roi de Navarre. Tout jeune encore, il l'avait suivi à la cour de Charles IX et d'Henri III, l'aidant déjà de ses conseils, de son épée et parfois de sa bourse. Il était avec Roquelaure, d'Epernon, Poudins et les autres lors de la fuite de Saint-Maur en 1576. Dans cette guerre naissante où tant d'autres ne voyaient que leurs convictions religieuses ou leur fortune personnelle, lui ne vit que le moyen de servir celui auquel il s'était voué de corps et d'âme. Jusqu'au premier siége de Paris il suit partout le roi, payant de ses propres deniers la compagnie qu'il commande. Puis, à bout de ressources, il s'adresse au Béarnais. Le moment n'était guère bien choisi. Henri, à bout de ressources, venait de se proclamer de son chef l'héritier de tous les siens qui mouraient dans la bataille, et il ne fallut rien moins que la réprobation unanime de l'armée pour l'engager à rétracter ses prétentions à ce mode inusité de succéder. Que fait Salbeuf? Il vend ses chevaux, s'engage

(1) *Confession de Sancy*, ch. v.

Digitized by Google

comme simple garde dans la compagnie de son frère cadet, et revient encore devant Paris en 1594. C'était quelque temps avant la capitulation; l'armée était déjà maîtresse du faubourg Saint-Honoré, et le roi visitait de nuit les brigades avancées. Une sentinelle veillait à son poste où deux autres avant elle avaient déjà succombé. C'était Salbeuf. Son frère le montra à Henri, le priant de faire quelque chose pour un serviteur si fidèle. Mais Henri ne répondit rien, baissa la tête et passa. Un pareil coup creva le cœur du pauvre garde qui s'alita pour ne plus se relever. Avant de mourir, il dicta son testament, demandant pardon à Dieu et au roi des complaisances coupables qu'il avait eues pour ses nombreuses amours. C'est grâce à ce testament dont il est parlé dans la Confession de Sancy que l'on peut ajouter quelques noms de plus au catalogue des maîtresses d'Henri IV (1). Nous allons les énumérer le plus rapidement que nous pourrons.

Catherine du Luc, dite la belle Agénoise. Elle fut aimée du roi de Navarre pendant son séjour à Agen, et Salbeuf servit entr'eux d'intermédiaire obligeant. C'est à Catherine du Luc que Guillaume du Sable adressa le sonnet suivant inséré dans un des recueils du temps (2).

Je n'eusse jamais cru qu'une simple étincelle
De deux flambeaux sortie, aussi clair qu'un soleil,
Eusse pu rallumer, par son feu nompareil,
Le mien presqu'amorti, d'une flamme pareille.

Comme le papillon se brûle à la chandelle,
Pensant d'elle jouir, mon destin est pareil;
Certes, mes pauvres yeux, croyant votre conseil,
Je me sens brûler d'une entre les belles, belle.

(1) Voyez *La clé du grand Alcandre* et les *Anecdotes des Reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, t. v et vi.

(2) Voyez *La Muse chasseresse*, édit. 1608.

Digitized by Google

Ne vous lassez pourtant toujours de l'œillarder,
Jusqu'à ce que ma langue ose se hasarder
De lui dire, et prier, conjurant sa belle âme

D'éteindre ou amortir, s'il lui plaist, quelque peu,
La violente ardeur de cet amoureux feu,
Lequel brûle mon cœur d'une pudique flamme.

La *flamme* d'Henri IV était beaucoup moins pudique, et Catherine du Luc devint mère. Plus tard, abandonnée de sa famille et du roi de Navarre, elle mourut de faim avec son enfant (1).

Arnaudine, ci-devant maîtresse du veneur de la Brosse. Ce qu'il y a de plus sage est de n'en rien dire, la langue française ne permettant pas, comme le latin, de manquer de respect au lecteur. Passons également sous silence la servante anonyme d'un palefrenier.

On comprend que de pareilles rivales n'étaient pas précisément faites pour flatter l'amour-propre de la Demoiselle de Montaigu. Elle résista longtemps, moins par vertu peut-être que par dégoût et par amour pour le chevalier Monluc, qu'elle poursuivit jusqu'à Rome, et qui seconda lâchement les desseins du roi de Navarre. Il est également question, pendant son séjour en Gascogne, d'une boulangère d'Agen, de Fleurette de Nérac, héroïne d'une légende que rien ne confirme, de mademoiselle de Duras, de madame de Pétonville, de la comtesse de Saint-Mégrin et d'une nourrice de Castel-Jaloux qui, pour un motif fort peu honorable pour la générosité d'Henri IV, faillit lui donner un coup de couteau. J'oubliais la femme d'un certain Goliath, digne à tous égards de son nom, bon huguenot et homme peu endurant.

(1) *Confession de Sancy*, ch. v. Esther Imbert, autre maîtresse d'Henri IV, eut également le même sort avec son enfant. Son père mourut aussi de misère à Saint-Denis, en poursuivant la liquidation de sa pension. Ibid.

Digitized by Google

Le goujat lança à son maître un coup de volant qui fut heureusement paré par la dextérité de Salbeuf (1).

Mademoiselle de Tignonville la releva quelque peu de ces amours de bas étage. Sa mère était gouvernante de Catherine de Navarre qui, plus tard, épousa le duc de Bars, et le père se trouvait parent de la maison de Bourbon, car il remontait à Charles Caniel, bâtard de René d'Alençon, comte du Perche. Ici le roi de Navarre voulut changer de messager, destitua provisoirement Salbeuf, et offrit sa survivance à d'Aubigné (2) dont il connaissait l'esprit insinuant. Mais l'auteur des *Tragiques* n'était pas de ceux qui rendent de tels services, et le Béarnais revint sur sa révocation.

C'est à peu près à cette même époque, et toujours à Agen, qu'il faut placer cette anecdote digne du *Roman comique*, et dont Brilbaut et La Marroquin sont les héros ridicules. Ceux qui voudront la lire tout au long la trouveront dans d'Aubigné (3) que je n'oserai citer en telle occurrence.

En 1579, le roi habitait Pau avec Marguerite de Valois, sa première femme. Parmi les filles attachées à la reine, il en était une, fille d'un président de Calais, nommée Rebours, dont Henri devint amoureux. Chose bizarre ! Marguerite s'en montra jalouse ou feignit de l'être. « C'était, dit-elle (4), une fille malicieuse, qui ne m'aimait point, et me faisait tous les jours les plus mauvais offices.» Plus tard, Rebours fit place à Fosseuse dans le cœur du roi, et mourut à Chenonceaux, sous les yeux de Marguerite, qui vint l'admonester elle-même, et lui pardonna tout le mal

(1) *Confession de Sancy* et les *Notes* à la suite.
(2) *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*. Edit. L. Lalanne.
(3) *Baron Fœneste*, liv. 2, ch. XVIII.
(4) *Mémoires de Marguerite de Valois*. Edit. Buchon.

Digitized by Google

qu'elle en avait reçu (1). Il paraît que l'amour d'Henri pour Rebours fut honnête. « Il ne lui fit rien que de pren- » dre pour son serviteur l'amiral d'Anville qui l'aimait » honestement (2). » Rebours fut aimée aussi par le seigneur de Frontenac en Agenais, qui l'eût sans doute épousée si elle avait survécu. Ces amours ont été célébrés dans un sonnet, par Guillaume du Sable (3).

Rebours, n'éprouve tant de Frontenac la foi,
Que l'espreuve à la fin ne soit pour lui mortelle.
Je vois bien que son cœur te porte une amour telle,
Qu'impossible est qu'il vive, estant privé de toi.

J'ose bien t'asseurer, si tu veux croire en moi,
Que jusques à la mort il te sera fidèle;
Cet amour l'a si bien lié à sa cordelle,
Qu'il faut qu'il obéisse aux édits de sa loi.

N'offense point ce dieu : il a la mesme flesche
Qui, en son cœur, à faist luire pareille bresche,
Perçant de part en part son loyal estomac.

Donc, si pour l'avenir tu veux être servie,
Non pas pour quelque temps, mais pour toute ta vie,
Ne change, s'il te plaist, ton humble Frontenac.

Il me serait facile de continuer cette énumération, mais les noms inconnus qu'elle pourrait encore comprendre n'ont rien qui puisse intéresser l'histoire de notre pays. J'aime mieux l'arrêter sur un seul qui ne rappelle à l'esprit que de platoniques souvenirs, celui de dame Pierre Martinius. Ce Martinius était né en Navarre, avait étudié le grec et la philosophie sous Pierre Rameu, et l'hébreu sous Jean Mercier, si bien qu'il finit lui-même par être

(1) Voy. *Brantôme*.
(2) *Confession de Sancy*, ch. v. C'est aussi l'opinion de Brantôme.
(3) *Muse chasseresse*.

Digitized by Google

choisi pour les enseigner à La Rochelle (1). L'hébraïsant se montra bon homme, le jeune Henri plein de retenue et de modestie, et tout porte à croire qu'il en fut comme pour Rebours.

Voilà, entre autres renseignements précieux, ce que contenait le testament de Salbeuf, tel que d'Aubigné (2) l'eut entre ses mains. De pareilles pièces n'étaient point rares à cette époque, et je pourrais citer entre autres le testament d'un petit-fils de l'Hôpital, dont les services furent payés comme ceux de Salbeuf. Ces singuliers témoignages de l'ingratitude d'Henri et de la liberté de langage de ce temps ont péri sous la main des intéressés; mais il reste, dans les autres récits contemporains, assez de preuves de l'une et de l'autre, et plus d'un alla jusqu'à reprocher au roi lui-même une vie de fatigues, de sacrifices et de dangers demeurée sans récompense.

Nous en avons fini avec ce trop long catalogue de noms propres, avec cette galerie d'esquisses que la décence nous

(1) Voy. *La Gaule orientale*, de Colomiez, et *l'Histoire de la Rochelle*, du P. Arcère, t. 1.

(2) En 1577, Agrippa d'Aubigné passant à Agen trouva, chez Madame de Roques, un petit chien nommé Citron qui avait autrefois appartenu au roi de Navarre. Il le retira, le mit en pension, et le fit présenter le lendemain à Henry avec le sonnet suivant à son collier. Nous respectons l'orthographe.

Le fidèle Citron qui couchait autrefois
Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure;
C'est le fidele chien qui aprit de nature
A faire des amis et des traistres le choix.

C'est lui qui les brigans effrayait de sa voix,
Et de dents les meurtriers; et d'où vient qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdins et l'injure,
Payement coustumier du service des rois.

Sa fierte, sa beauté, sa jeunesse agréable
Le fit chérir de tous; mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens pour sa dextérité,

Courtisans qui jetez vos dédaigneuses veües
Sur ce chien délaissé, mort de faim dans les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

(D'Aubigné, *Petites œuvres meslées*, p. 166. J. F. B.)

Digitized by Google

défendait d'accentuer d'avantage par la citation d'originaux souvent impossibles à reproduire. Ceux qui voudront les consulter, nous sauront gré de notre prudence et de notre retenue, et conviendront aisément que sur un pareil sujet il était difficile de moins dire.

J. F. BLADÉ.

LES LANDES DE GASCOGNE (1).

Les lecteurs de la *Revue* pourront apprécier le remarquable et substantiel travail de M. Bères *sur les Landes de Gascogne* par l'extrait suivant :

J. N.

L'on m'a dit quelquefois, il est vrai, qu'il était difficile de fertiliser les landes bordelaises, par la raison qu'elles manquent des conditions essentielles qui rendent un pays fertile, prospère.

Ici il faut s'entendre.

S'il s'agissait de convertir ces landes en terres propres à produire des céréales, des racines, à donner des fourrages abondants, à porter la vigne, etc., on aurait, à coup sûr, raison de redouter des mécomptes, peut-être même un véritable insuccès, comme ne l'ont que trop souvent éprouvé jusqu'ici de téméraires réformateurs agricoles.

Ces terres manquent, en effet, du *principe calcaire;* l'argile, si nécessaire en certaines proportions dans les sols propres à la culture, ne se trouve que dans les couches inférieures, et l'*humus* n'existe que faiblement et sur des points clair-semés; je sais très bien cela, et j'ai fait dans ma vie assez de culture pour vouloir tenir un compte sérieux de ces circonstances regrettables, et qui font réellement lacune dans un ordre cultural bien entendu.

Mais si la Providence, d'ordinaire si sage dispensatrice de ses bienfaits, avait réservé pour cette même contrée, déshéritée de certains avantages, un produit qui, pour croître, n'aurait à demander

(1) *Journal des économistes*, mars et juin 1857.

Digitized by Google

ni travail coûteux, ni amendements, ni engrais, peu de bâtiments, pas d'irrigations, ni de trop longues années d'attente; produit varié dans ses applications, plus que jamais demandé et même nécessaire, y aurait-il donc tant à se plaindre, et ne faudrait-il pas plutôt se féliciter d'un tel partage et mettre bien vite la main à l'œuvre fertilisatrice ?

Eh bien ! ce produit existe ; et l'expérience de son utilité, de ses nombreux emplois n'est plus à faire. Ce produit est le *pin maritime*, que l'on peut regarder à bon droit comme l'un des arbres les plus précieux de la famille des conifères. Il est tellement particulier à nos contrées méridionales et arénacées que Linné ne l'a pas connu et n'a pu le mentionner dans ses savantes et d'ailleurs si riches nomenclatures.

Cet arbre vient sans les moindres frais de culture. Il suffit de jeter sa graine à la volée sur le sol, en préservant soigneusement les parties ensemencées du piétinement et de la dent des animaux pendant le temps des premières pousses, aussi bien que de l'excès d'humidité. Hormis ce soin, il n'y a plus à s'inquiéter des résultats, même sur les terrains les plus ingrats pour tous autres produits : la bonne nature fera le reste.

A la dixième année, on commence une éclaircie qui est déjà un bénéfice ; les autres suivent à d'assez courts intervalles ; car rien de hâtif et de merveilleux comme la croissance de cette première essence, que l'on peut regarder comme complète entre cinquante et soixante ans.

La récolte si importante de la résine se fait dès l'âge de vingt à vingt-cinq ans et se continue abondante jusqu'au plein développement de l'arbre, qui, abattu, donne encore le goudron, le brai, le charbon. Avec la résine on obtient l'essence de térébenthine et le noir de fumée. Le bois du pin maritime fournit l'échalas pour la vigne, les piquets pour les clôtures, les pilotis les plus durables que l'on connaisse pour les travaux hydrauliques, les poteaux télégraphiques, les traverses et les longueurs pour les voies ferrées, les solives et les planches propres aux constructions, et on en tire un bois de chauffage également bien employé pour les usages domestiques, la cuisson du pain, les machines à vapeur.

Après le pin maritime vient naturellement en second rang le *chêne-liége*, autre production tout à fait convenable aux contrées

Digitized by Google

méridionales aussi bien qu'à la nature siliceuse et légère du sol Landais.

Cet arbre précaire est, il est vrai, plus long à croître que les arbres résineux ; car on ne commence guère la récolte du liége qu'entre la trentième et la quarantième année de l'âge des arbres, selon leur bonne venue et la nature plus ou moins favorable des terrains qui les portent; mais aussi arrive dès lors une véritable fortune pour les heureux possesseurs de cette inappréciable richesse. On enlève le liége tous les sept ou huit ans (1), et ce mode de revenu, qui ne demande d'autres frais et d'autres soucis que ceux de la récolte, dure deux siècles environ.

Le chêne-liége donne aussi une récolte secondaire qui n'est pas à dédaigner : c'est le gland, nourriture excellente pour l'entretien et l'engraissement des porcs et des moutons.

Pour hâter le revenu que peut donner le sol complanté de chênes-liéges, on peut mêler aux semis le pin maritime, que l'on enlève à l'âge de vingt à vingt-cinq ans. Indépendamment de ce premier avantage, on obtient encore celui d'avoir des arbres plus droits et mieux élancés.

Il faut noter enfin que le liége de la Gascogne est le meilleur liége connu. Les fabricants de bouchons, en France et en Angleterre, le préfèrent aux produits des autres provenances, soit françaises, soit étrangères. Il a pour lui la finesse du grain, et offre peu de déchet, il possède une remarquable élasticité.

Les arrondissements de Marmande et de Nérac (Lot-et-Garonne), dans les parties qui longent la Gironde et les Landes, possèdent déjà d'importantes et fructueuses forêts de chênes-liége. Mais combien encore il serait puissant et profitable à la richesse publique et privée de multiplier les arbres dont rien ne saurait remplacer l'avantageux produit pour une infinité d'emplois, soit industriels, soit domestiques.

Comme échalas, piquets de clôture, bois de carrosserie, l'*acacia* est encore un arbre qui va à merveille à la nature légère du sol landais.

Pour les parties humides, on aurait le *peuplier de la Virginie*, *le peuplier blanc de Hollande*, *le saule*, *le bouleau*, *l'aulne*.

(1) Voir l'article *le Chêne-liége et ses Produits*, 1er volume de *la Revue d'Aquitaine*, page 173.

Digitized by Google

Le chêne ordinaire croît aussi dans les contrées landaises. Il y vient même dans d'assez bonnes conditions; mais la croissance est si peu hâtive, ses profits nous apparaissent dans un avenir si lointain, que nous ne l'indiquons que comme une ressource tout à fait exceptionnelle.

Le propriétaire landais, avec ses modestes ressources, a par dessus tout besoin d'avoir des rentrées et de poursuivre des revenus qui ne soient ni aléatoires, ni trop éloignés.

Et tel est le premier et complet ensemble qui, habilement marié à l'élevage de quelques animaux que nous indiquerons, feront bientôt du plus triste désert la forêt la plus riante, comme la propriété la plus utile à nous et à nos enfants.

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite.)

— Maître Michel, ajouta le littérateur, nous sommes à la veille de nous marier : puisqu'un génie surnaturel vous permet de lire dans l'avenir, vous devriez tirer mon horoscope.

— Très volontiers, maître Jules-César; dans quel mois êtes-vous venu au monde?

— Le mois de mai.

— Sous le signe des Gémeaux, dit Michel de Nostredame; ceux qui naissent dans ce mois ont une grande aptitude aux sciences; leur imagination est riante comme le printemps, féconde comme l'automne, mais ils sont ordinairement légers, inconstants, et aiment les voyages.

— Je ne puis pas nier ce fait, dit Scaliger, puisque j'ai quitté ma belle Italie, les écoles de Padoue pour m'ensevelir vivant dans une petite ville de l'Agenais; dites-moi si je serai heureux en ménage?

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, 1re année, pages 439, 486, 503, 529.

Digitized by Google

— Nostredame imprima à sa sphère céleste un fort mouvement de rotation, et attendit que le petit globe eût repris son état d'immobilité.

— Jules-César Scaliger, s'écria-t-il en gesticulant comme un devin, tu seras heureux avec Audiette de Roques-Lobéjac; elle te donnera plusieurs enfants; un d'entr'eux héritera de ton génie; tu passeras le reste de ta vie à Agen; dans cette ville tu composeras des ouvrages qui te placeront en peu de temps à la tête des érudits de ton siècle : tu dois te tenir en garde contre la jalousie; tu attaqueras dans tes écrits le savant Erasme et Cardan, mais plus tard tu leur rendras justice. La poésie, l'histoire naturelle, la littérature, la grammaire, n'auront pas de secret pour toi; ta renommée attirera bientôt à Agen une foule de gens de lettres qui viendront de toutes les parties de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne; tu seras comblé d'éloges par tes contemporains. J'ai dit, l'esprit a parlé.

Le prophète s'assit sur une escabelle, ne détournant pas les yeux de Scaliger, pour s'assurer si sa prédiction avait produit son effet sur le littérateur.

— Mon ami, lui dit Scaliger après quelques instants d'un silence solennel, le ciel ne me réserve pas tant de bonheur : aujourd'hui les constellations célestes vous ont trompé.

Une vive discussion allait s'établir entre l'astrologue et le littérateur lorsqu'on frappa à la porte de la maison de Scaliger.

Je reconnais la voix du chanoine Calpel, dit un des trois gentilshommes qui avaient assisté à la séance d'astrologie.

— Allez ouvrir, dit Scaliger; nous cacherons cet appareil satanique, car je pense que notre ami Michel n'ambitionne point les lauriers du martyre et ne veut pas être brûlé sur la place publique ou devant St-Caprais en sa qualité d'astrologue et de sorcier.

Digitized by Google

Le chanoine Calpel entra suivi d'un jeune homme dont la tête était déjà presque chauve; il portait le costume d'un simple bourgeois, et à son épée seulement on voyait qu'il était gentilhomme.

— Messieurs, dit le chanoine Calpel, messire Bernard de Palissy, à peine arrivé à Agen, s'est montré si impatient de vous voir que je lui ai offert de le conduire chez vous.

— Nous vous en sommes reconnaissants, Monsieur Calpel, répondit Scaliger; il nous tardait aussi beaucoup de voir messire Bernard de Palissy.

Après les compliments et les politesses d'usage (car l'urbanité était au seizième siècle un devoir pour les hommes de lettres comme la galanterie pour les chevaliers), la conversation devint générale. Bernard de Palissy raconta les nouvelles qu'il avait recueillies de Saintes à Agen.

— L'hérésie fait-elle toujours des prosélytes en Saintonge? lui dit Scaliger.

— Les nouvelles doctrines y fructifient de jour en jour.

— Si j'étais roi de France, ajouta Scaliger, je ferais pendre tous les docteurs qui parcourent les villages semant à pleines mains l'ivraie de l'erreur, la zizanie des guerres civiles.

— Vous feriez pendre les docteurs de la nouvelle loi! s'écria Bernard de Palissy d'une voix que l'émotion, l'indignation et la colère rendaient tremblante.

— Hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, point de salut, maître Bernard de Palissy.

— Et cet anathème est sorti de la bouche de Jules César Scaliger, ce savant déjà célèbre que la France a adopté avec fierté et amour.

— Taisez-vous, Jules-César, dit Michel de Nostredame en serrant une des mains de Scaliger; ne voyez-vous pas à la simplicité de ses habits que le potier de Saintes fait profession d'hérésie? — Maître Bernard de Palissy, ajouta

Digitized by Google

Nostredame, je pense qu'en fait de religion les opinions doivent rester libres; que chacun suive les impulsions de sa conscience, et que Dieu nous juge tous avec miséricorde. D'ailleurs, nous ne sommes pas réunis pour discuter sur une thèse de théologie; n'empiétons pas sur les attributions des écoliers de Toulouse.

— Maître Michel, répondit Bernard de Palissy, je n'attendais pas moins d'un homme tel que vous : la science rend les hommes tolérants; d'ailleurs, ne sommes-nous pas tous artistes, tous enfants d'une noble et glorieuse famille?

On ne parla plus de religion, Jules-César Scaliger montra à Bernard de Palissy ses ouvrages encore inachevés; Michel de Nostredame chanta une ballade provençale, et Bernard de Palissy exposa son nouveau procédé sur la poterie.

— Maître Scaliger, dit Michel de Nostredame, on m'a dit souvent que votre vie a été semée de tant d'aventures que je vous saurais gré de nous raconter l'histoire de votre première jeunesse.

— Volontiers, mes amis, répondit Scaliger... Vous ignorez sans doute que je descends des Scala, princes souverains de Vérone; les Vénitiens qui voulaient exterminer ma famille frappèrent tous ses membres d'un arrêt de proscription, ma mère eut beaucoup de peine à me soustraire aux perquisitions de nos ennemis; mon enfance s'écoula au milieu des souffrances et des persécutions. A l'âge de seize ans, je fus admis en qualité de page auprès de Maximilien. Vous connaissez tous les détails de la longue lutte qui divisa pendant plusieurs années l'empereur d'Allemagne et le roi de France; je pris part à ces guerres sanglantes; j'étais à la bataille de Ravenne, immortelle journée où le jeune Gaston de Foix périt de la mort des héros: nos rangs furent cruellement décimés; je perdis mon père et mon frère aîné. Sans espoir, sans défenseur, j'errai pendant

Digitized by Google

six mois de village en village. Pour me mettre à l'abri de la proscription, j'entrai dans l'ordre de Saint-François; un astrologue m'avait prédit que si je me faisais cordelier, je recouvrerais un jour ma principauté de Vérone, que je deviendrais pape. Bientôt, mécontent des privations qu'on m'imposait, ne pouvant d'ailleurs m'habituer à une vie si austère, je sortis du cloître pour étudier la médecine (1); j'avais déjà acquis une brillante réputation, lorsque je cédai aux prières de Monseigneur Antoine de La Rovère, évêque d'Agen, et je n'ai pas à me repentir d'être venu en France, puisque demain j'épouse demoiselle Audiette de Roques-Lobéjac. Et vous, maître Michel, n'avez-vous rien à nous dire sur vos premières années?

Jusqu'à ce jour, dit l'astrologue provençal, j'ai coulé une vie heureuse et tranquille dans la bonne ville de Montpellier; je suis né à St-Rémi le 14 décembre 1503, régnant Louis douzième de nom. Mon père était un notaire très habile et qui passait pour le plus honnête homme du pays. Mon bisaïeul maternel, médecin et conseiller du roi René, lui enseigna les éléments du latin et des mathématiques. J'avais à peine achevé ma philosophie au collége d'Avignon, lorsque mon père m'envoya à Montpellier pour étudier la médecine. En peu de temps je méritai l'estime de mes professeurs, et le jour où je reçus le bonnet de docteur, j'appris que le célèbre Jules-César Scaliger désirait me voir: je me mis en route pour Agen; je me félicite d'avoir répondu à l'appel d'un grand homme; demain j'épouse Henriette d'Encausse.

J. M. CAYLA.

(La suite prochainement.)

(1) Scaliger trompa ses contemporains sur son origine; Scioppius, Bayle, Scipion Maffei dans sa *Verona illustrata*, et surtout Tiraboschi dans l'*Histoire de la Littérature italienne*, ont prouvé que Scaliger eut pour père un peintre en miniature de Padoue qui se nommait Bénédict Bordoni.

(VAUCHER, de Genève).

Digitized by Google

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

VIII. — Apposition des Sceaux.

L'usage de sceller les actes remonte à la plus haute antiquité. Plus de huit siècles avant notre ère, Jésabel, voulant déposséder Naboth de sa vigne, écrit des lettres aux anciens de Jesraël, et les cachette du sceau royal (2). Les livres d'Esther (3) et de Daniel (4) fournissent aussi divers exemples d'apposition de sceaux. Mais il est à remarquer, dans tous ces cas, énumérés par la Bible, que l'empreinte, se fait au moyen d'un anneau dont le chaton porte le type (5).

Des Orientaux, cet usage passa chez les Grecs, et de là chez les Romains, où il était fort répandu dans les premiers siècles de l'Eglise.

Le christianisme adopta la pratique des sceaux, dès le principe, mais laissa aux fidèles le libre choix des caractères de l'empreinte. St Augustin, en 401, scellait une lettre

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol. II, page 27 et 49.

(2) III Reg., cap. XXI, v. 8. Et signavit eas *annulo* ejus.

(3) Esther, cap. III, v. 10 et 12; — Cap. VIII, v. 2, 8 et 10.

(4) Daniel, cap. VI, v. 17; — Cap. XIV, v. 10 et 13.

(5) Dans les tombes des prêtres égyptiens, des temps les plus reculés, on retrouve également des sceaux mêlés à divers ustensiles. — Ernest Feydeau, *Histoire des Usages funèbres*, etc., etc.; in-fol., t. I. Paris, 1856.

Digitized by Google

à Victorin d'un cachet sur lequel était gravée la figure d'un homme qui porte son attention à côté de lui (1).

Or, c'est encore d'un anneau que se sert ici l'évêque d'Hyppone, *signatam misi annulo :* anneau spécial, à ce destiné, que les Romains appelaient *annulum cerographum, signatorium*. En France, on le retrouve jusqu'aux derniers rois Carlovingiens, qui pourtant lui substituèrent, dans les actes, le *sigillum*, d'où sont venus, au XIIIe siècle, Scel, Sagel, Saged ou Saget, etc., etc.

Dans notre charte, Géraud V n'a annoncé que le sceau comtal. Aucun autre, du reste, n'était indispensable. Mais afin de donner un caractère de plus grande solennité à son triple contrat d'acquisition, de vente et de donation, il prie l'archevêque et les consuls d'y ajouter les sceaux dont ils disposent. Ils cèdent, en effet, à sa prière, comme nous l'indique la suite du texte. Et s'il fallait prendre cette indication tout à fait à la lettre, les trois sceaux auraient été, ce semble, plaqués sur la substance même du parchemin qui avait reçu l'écriture.

Toutefois, rien n'accuse, en marge ni sur les lignes, la moindre trace d'empreinte quelconque; tandis que cinq incisions, faites sur le repli du parchemin, à la marge inférieure, témoignent encore que notre charte portait jadis trois sceaux pendants. Il reste, de celui qui occupait le côté gauche, une attache sur laquelle aucun débris de cire ou de métal n'aide à déterminer quelle dut être la matière qui avait reçu l'empreinte.

Ce lien est en fils de soie jaune et rouge. Les deux couleurs sont nettement tranchées, et même assez vives. Le rouge ne tend, en aucune façon, à ce blanc sale que les Bénédictins ont observé dans les lacs de soie rouge de pres-

(1) Epist. ad Vict. LIX. « Hanc epistolam signatam misi *annulo* qui exprimit faciem hominis attendentis ad latus.»

Digitized by Google

que tous les diplômes antérieurs à 1250. Afin de mieux fixer l'attache, on avait pratiqué, sur le repli du parchemin, une double incision juxtà-posée. Et faisant glisser la cordelette jaune, de manière à contenir le repli sur la marge, on l'avait solidement nouée avec la rouge. Les deux bouts, ainsi liés encore, sont tressés en cordon plat. Puis, au-dessous d'un nœud commun, les liens se divisent en quatre petites mailles, deux jaunes et deux rouges, dont les fils, réunis et contenus, préparaient une quadruple queue au sceau qu'ils devaient suspendre.

Une double incision, semblablement pratiquée sur la droite, prouverait qu'ici encore la disposition du sceau devait être la même. Au milieu, on ne voit qu'une seule incision; ce qui paraît indiquer que cette troisième attache était un peu plus simple que les deux autres. Du reste, aucune trace de lien ne s'est conservée ni à droite ni au centre (1).

Nous savons déjà que ces trois sceaux pendants étaient ceux de l'archevêque, du comte et de la commune. Mais dans quel ordre les types avaient-ils fixé leurs empreintes? Bien que cet ordre dût toujours être réglé par le rang et la dignité des personnes ou des communautés dont les sceaux reproduisaient les divers noms, des exemples nombreux, cités par Mabillon et par les autres Bénédictins, prouvent que la gauche, la droite et le milieu, ont été diversement considérés comme place d'honneur. Néanmoins, lorsqu'il n'y avait que trois sceaux, celui de la personne

(1) L'Apocalypse fait aussi mention de sceaux (cap. v, v. 1;—cap. vi, v. 1.... 12; — cap. viii, v. 1), et son *Livre* symbolique en compte sept. L'art chrétien en a fait des sceaux qui pendent à la tranche du *Livre fermé* Il n'en oublie jamais le nombre, en les reproduisant; mais certaines représentations modernes figurent, au bout des sept cordelettes, de simples ornements de fantaisie, tels que franges, glands, etc., etc.; tandis qu'on devrait reproduire, sur le plat de l'empreinte, le chrisme, ou la croix, ou bien encore les sigles de l'Agneau immolé pour la rédemption du monde, qui se voit ordinairement sur le livre.

Digitized by Google

qui était reconnue comme plus considérable était souvent placé au centre. Aussi croirais-je volontiers que le sceau de « mon seigneur Espan, » nommé dans l'acte, avant le comte et les consuls, était retenu par l'attache du milieu. Si, comme il arrivait souvent, au-dessus des points où devaient passer les liens, on avait apposé, en marge, les signatures autographes, cette question de rang, d'ailleurs ici fort secondaire, se trouverait résolue. Mais il est à remarquer que notre charte n'a été revêtue d'aucune souscription réelle, quoiqu'elle porte le nom de plus de vingt témoins.

Le Sceau de l'Evêque.

Enos Espan per la gre de Dieu archebesq. dauxs apregarie del auant dit comt Guiraud p. maior testimoni epmaior fermeze auem pausad nostre saget en lapsent carte.	Et nous Espan, par la grâce de Dieu, archevêque d'Auch, à la prière du susdit comte Géraud, pour plus grand témoignage et plus ferme assurance, avons apposé notre sceau en la présente charte.

Je ferai observer que Hispan de Massas se reconnaît archevêque d'Auch *par la grâce de Dieu*. Mais il n'ajoute pas *et du Saint-Siége apostolique*. Cet exemple, comme tant d'autres, prouve que cette partie de la formule n'était pas encore d'un usage général, au XIIIe siècle, bien que les liens de parfaite unité avec Rome fussent alors aussi étroits qu'à toute autre époque.

Hispan de Massas confirme du sceau épiscopal, autant qu'il est en lui, la charte de Géraud. Mais quels étaient le type et la légende de l'empreinte fixée sur les cordelettes de soie? Il est bien à regretter que le notaire, si explicite, dans la charte, pour les deux sceaux du comte et de la commune, ne donne aucun détail à propos de celui de Hispan. Depuis la fin du XIIe siècle, les évêques ne maintenaient plus, du moins en Occident, l'ancien usage, venu des Orientaux par

Digitized by Google

les Romains, de sceller avec l'anneau pastoral. Ils avaient adopté, comme les princes temporels, des cachets à grand type, où se gravait l'image du prélat (1), tantôt assis, tantôt debout, crossé, mitré et bénissant, parfois à genoux devant un sujet religieux. De nos jours, quelques évêques de France sont revenus à ce dernier usage. Mgr Hiraboure, évêque d'Aire et Dax, se voit, dans son petit sceau, crossé, mitré, à genoux devant la Vierge de Buglose. Autour de lui figurent, de plus, dans le grand sceau, St Vincent de Xaintes, St Vincent de Paul, Ste Quiterie et St Marcel.

Cette disposition du sceau, adopté par le nouvel évêque d'Aire-sur-l'Adour, est une heureuse inspiration de M. Didron aîné, dont les persévérants travaux en archéologie profane et sacrée ont eu une si grande part aux progrès modernes de cette science. Plusieurs grands sujets de peinture sur verre, sortis de ses ateliers, témoignent en particulier, sur une toute autre échelle, de ses connaissances et de son bon goût dans les compositions iconographiques. On pourrait même dire que les nouvelles recherches faites en France, en iconographie chrétienne, sont dues à son impulsion.

Du moins est-il incontestable que, par ses diverses publications, M. Didron a contribué, plus que tout autre, depuis 1830, à régulariser et mettre au service des iconographes contemporains une langue exclusivement appropriée à l'étude des saintes images.

Mais revenons au «saget de mo seior Espan» dont la charte d'Auch ne nous apprend que l'existence. Il n'est pas permis de supposer que l'empreinte dût reproduire des armoiries de famille. Les clercs qui en avaient, au XIIIe siècle, n'étaient pas dans l'usage d'en orner le sceau épiscopal, en

(1) Ils imitèrent même en cela les princes qui, à propos de leur image en scel, disaient : *Imaginis nostræ impressio, majestatis nostræ typarium*, etc.

Digitized by Google

devenant évêques. Cette pratique, alors considérée comme un peu trop mondaine, ne paraît pas être antérieure au xve siècle.

Le Sceau du Comte.

E nos en Guiraud dit comte que aizo aie fermeze e ualor p toz temps auem nre saget pausat en la present carte.

Et nous Géraud susdit comte, afin que ceci ait force et valeur pour toujours, avons apposé notre sceau en la présente charte.

Encore ici formule d'usage. L'acte qui allait mettre ma Dame Sainte Marie d'Auch en possession du casal *extrà muros*, et constituer les Frères Mineurs propriétaires définitifs du terrain vendu par Guilhem de la Faurge, ne devait avoir force et valeur que dans la proportion du bon vouloir et du pouvoir du comte. Mais pouvait-il faire, à toujours, « per toz temps » le transfert de ses droits aux nouveaux propriétaires? Le dernier mot appartenait à l'avenir; et l'on sait comme il a reconnu la force et la valeur perpétuelles, conférées par le sceau comtal à la présente charte.

Nous avons déjà vu, plus haut (1), la moderne transformation du couvent des Cordeliers. Et sur le casal de Sainte-Marie, un faubourg populeux est venu prendre la place des rares colons qui le cultivaient au xiiie siècle.

El quau saget a de laune part leon dab escud.

Lequel sceau a d'une part lion avec écu.

L'emblème que le notaire signale ici à notre attention rappelle exactement celui dont Astanove II, comte de Fezensac, se fit honneur à la première croisade. Dom Pélage, roi des Asturies, l'avait adopté vers le commencement du viiie siècle (2). Il s'était perpétué d'âge en âge, comme attribut

(1) Deuxième année, n° 3, p. 53.

(2) Mariana, *Hist. d'Espagne*, in-4°, tom. ii, page 18.

Digitized by Google

spécial du petit royaume de Léon; et ce glorieux souvenir n'est pas, ce semble, à négliger dans la discussion des anciens titres qui rattachent l'illustre et très ancienne famille de Fezensac aux rois chrétiens qui disputèrent à l'islamisme les premiers Etats de l'Espagne septentrionale (1). On sait que Sanche-Mitarra, le dernier des enfants mâles du roi de Navarre, fut accordé aux Gascons par son père Garsias, vers la fin du IXe siècle. Il vint continuer, entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, la lignée des anciens comtes héréditaires de sa famille. Son tombeau, sous double arcade romane, fut confondu, en 1802, avec les ruines de l'ancienne église de Saint-Orens. On l'y voyait, en demi-relief, représenté à cheval sur un lion dompté de sa main puissante. Nu-pieds et coiffé d'un petit casque à pli de tête, sans visière ni rebord, Sanche avait, pour toute armure défensive, une saie, ou sorte de tunique courte et serrée, qui voilait à peine les formes athlétiques de son corps. Au-dessus de la tête était gravé, en creux et sur une même ligne, ce vers léonin :

VIRTUS SAMSONIS DOMAT ORA LEONIS.

L'ensemble et les détails de ce petit monument, en pierre dure et d'une simplicité remarquable, accusaient les caractères de la première période romane. Et la forme des lettres, maigres, serrées et allongées, de l'inscription ci-dessus, témoignait également en faveur de cette ancienne date (2).

(1) P. Mongaillard. Voir ses curieuses recherches sur ce point de notre histoire.

(2) Ce monument, étudié avec grand soin, avant sa démolition, par M. P. Sentetz, de Duran, reposait sur un petit soubassement établi au-dessus du pavé sous une arcade de la nef, voisine du sanctuaire. Deux monolithes presque bruts, composaient le sépulcre et son couvercle. Une colonnette, courte et trapue, était fixée sur le milieu du tombeau : elle recevait la retombée de deux pleins cintres sur son chapiteau de forme cubique et sans sculptures. Ces deux cintres géminés étaient archivoltés de moulures romanes semées de fleurons; à droite et

Digitized by Google

Bernard *le Louche*, arrière-petit-fils de Sanche-Mitarra, et premier comte d'Armagnac, fit construire à Auch, vers le milieu du xe siècle, l'église où devaient reposer, près de 950 ans, les restes du second chef de sa noble race. Mais déjà son aïeul, Guilhaume-Garsie, comte de Fezensac, avait mis sur ses armes, en champ d'argent, le lion de Sanche-Mitarra; et c'est l'emblème héréditaire dont Géraud V devait se parer à son tour, comme du premier fleuron de sa double couronne.

Sur l'aire du sceau comtal qu'il appose à notre charte, le lion porte un écu, c'est-à-dire un bouclier de champ, relevé sur sa pointe. C'est ainsi qu'on le voit assez souvent, dans le blason, comme symbole accessoire de protection ou de défense personnelle. Mais cette particularité ne se fit pas toujours remarquer dans le sceau du comte. En 1272, par exemple, Géraud V, depuis longtemps en possession de ses Etats, n'a point de compétiteur qui les lui dispute. Aussi, le lion de ses armes n'est plus couvert du bouclier relevé sur sa pointe; et ce détail significatif nous est fourni par un diplôme que l'on conserve aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, sous la rubrique J., 392. Le sceau de Géraud V, appendu au parchemin, représente le comte sur un cheval de bataille, lancé au galop vers la gauche. Géraud tient, de la main droite, son épée haute, et à son bras gauche est attaché un écu où figure le lion de gueules en champ d'argent. Le caparaçon du destrier est aux mêmes armes (1).

à gauche, ils retombaient sur des chapiteaux historiés, où des lapins se jouaient à travers le feuillage. Sur le tympan, développé à l'extrà-dos, entre les deux cintres, était figuré le comte Sanche, avec son lion. Une frise, sous corniche, couronnait le tympan; et sur cette frise était gravée l'inscription allégorique du héros de la Haute-Navarre.

(1) La légende qui encadre ce type symbolique, et d'ailleurs très commun à cette époque de résistance ouverte à la domination anglaise, porte sur empreinte de cire :

S. G. COMITIS ARMANIACI ET FE.....CI.
Signum Geraldi comitis Armaniaci et Fezenciaci.

Digitized by Google

Le type n'a donc plus la simplicité du sceau de 1259. C'est que Géraud V, en 1272, était, depuis un an, en guerre ouverte contre Géraud de Cazaubon, au sujet du château du Sempuy (1). Le comte lui en demandait l'hommage, soutenant que cette place était dans sa mouvance, ce que l'autre niait. Aidé d'un puissant renfort du comte de Foix, son beau-frère, Géraud V assiégea le Sempuy. Malgré les panonceaux du roi, qui flottaient, en signe de haute protection, au sommet des deux donjons et des quatre portes de la place, il força l'enceinte. Les habitations furent livrées au pillage; et, dans le but de mieux venger la mort de son frère, Arnaud-Bernard, qui avait péri les armes à la main, il fit massacrer tout ce qu'on put surprendre dans le bourg.

Le sceau équestre, qui rappelle cette sanglante querelle entre le comte de Gaure et Géraud V, n'est pas accompagné du contre-sceau. Et, par ce mot, il faut entendre l'empreinte formée au revers d'un sceau, dans le but d'empêcher les faussaires de le détacher des diplômes authentiques, pour l'appliquer ensuite sur des actes faux.

De prime abord, on serait tenté de croire que Géraud V avait jugé notre charte d'Auch assez importante pour prendre cette précaution, d'ailleurs fort commune au XIIIe siècle; car le notaire, en décrivant l'empreinte, ajoute :

De lautre part, cauat dab pe de grju.	De l'autre part, cheval avec pied de griffon.

Mais nous verrons, à propos du sceau de la commune, que ces expressions « laune part, lautre part, » désignent simplement les deux partis d'un même champ. Et, d'ailleurs, s'il était ici question d'un véritable contre-sceau, il porterait sa propre légende, avec ou sans modification de

(1) P. Marca, *Hist. de Béarn*, liv. VIII, chap. 5.

Digitized by Google

celle qui est autour du sceau proprement dit. C'est ainsi qu'on peut le voir encore (1) dans un diplôme de Jean I, petit-fils et deuxième successeur de Géraud V. Ici, le sceau est équestre. La légende de l'empreinte porte :

S. JOHANIS ARM.....CI..... NZIACI ET..... ENE COMITIS.

Et celle du contre-sceau :

S. JOH. COITIS. ARMAN. FEZEN. Z. ROTH. VIC. LEOM. Z. ALTIVIL.

Encore une fois, rien de semblable ne se laisse même soupçonner pour le sceau neuf de Géraud V, dont le notaire nous donne, d'ailleurs, une seule inscription :

El qual saget son faites lettres: Sigillum. G. Comitis Armaniaci et Fedenziaci.	Auquel sceau sont faites lettres : SIGILLUM. G. COMITIS ARMANIACI ET FEDENZIACI (2).

Quant à celui dont les consuls disposent, il est apposé à la charte qui nous occupe, à la prière du comte qu'ils reconnaissent, d'après le texte, être leur seigneur.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

Chaque jour un encouragement nouveau vient nous apporter une force nouvelle. Plusieurs savants de Paris ont applaudi au caractère scientifique de notre Recueil. Un des plus glorieux et des plus fidèles représentants de la presse quotidienne, M. Laurentie, avait salué, avec sympathie, la naissance de la *Revue d'Aquitaine*. Aujourd'hui, il définit et indique notre tendance et notre but dans une réponse

(1) Archiv. de l'Empire; J. 186, avec la date de 1360.
(2) Sceau de Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac.

Digitized by Google

adressée à l'un de nos collaborateurs, M. Corne, qui lui avait écrit au sujet des Mérovingiens d'Aquitaine.

Bien qu'il ait prononcé notre nom avec trop de bienveillance, nous livrons sa lettre à nos lecteurs.

J. N.

A Monsieur Corne.

Monsieur,

Je vous rends grâces de votre aimable lettre. Elle est trop flatteuse pour moi; mais elle me touche par les souvenirs de ma famille et de mon pays que vous voulez bien me rappeler. Croyez, Monsieur, que rien ne saurait m'être plus doux. De toute mon âme, je voudrais servir vos nobles vues de patriotisme, mais je puis au moins m'y associer par mon applaudissement. Cette *Revue d'Aquitaine* m'a vraiment ému. C'est une chose unique, en nos tristes jours, de voir quelques hommes de cœur et de savoir se dégager des choses de la politique pour se livrer aux questions d'histoire, et réussir, dans une localité restreinte, à attacher l'intérêt public sur ces questions. Vous avez, Messieurs de la *Revue*, résolu le problème de la décentralisation. Ailleurs, on avait essayé des œuvres analogues, mais en leur donnant un caractère de généralité, qui semblait déplacer la centralisation plutôt que la combattre; aussi le succès était impossible. La *Revue d'Aquitaine* a mieux conçu son dessein, en s'appliquant aux études propres à un pays déterminé; et c'est ce qui fait qu'elle doit réussir. La question particulière dont vous voulez bien m'entretenir est de celles qui, intéressant d'abord l'Armagnac, sont loin d'être indifférentes à l'histoire générale de la France. C'est ainsi que, sans sortir des limites d'un travail de province, vous pouvez toucher aux annales et remuer les souvenirs de la nation entière.

Je n'ai pas eu pour ma part à entrer dans la question de descendance du duc Eudes d'Aquitaine, qui fut un grand personnage; j'ai suivi les luttes de son fils et de son petit-fils; puis j'ai dû laisser apparaître une race nouvelle, où tout allait s'absorber. Mais il convient à l'histoire locale de ne pas laisser perdre la trace de ces grandes existences, et j'estime, comme vous, qu'il serait digne de M. le duc de Fezensac de seconder les travaux qui ont pour objet de maintenir une glorieuse filiation, soit contre l'oubli des peuples, soit contre le paradoxe des

Digitized by Google

indifférents et des sceptiques. Mais je n'ai pas l'honneur de connaître M. le duc de Fezensac, et je n'ai pas, croyez-le, Monsieur, l'autorité suffisante pour le disposer à porter son intérêt sur une question de cette nature. Tout ce qui me serait possible, ce serait de prendre la plume après vous, et d'appeler publiquement, sur vos recherches, l'attention non pas seulement d'une famille, mais de toutes les familles qui gardent le souvenir de l'antiquité. C'est aujourd'hui un curieux spectacle que ce soient des écrivains sans aïeux qui donnent l'exemple du respect pour les grandes origines. Cela tient peut-être à ce que dans cette France si remuée par les révolutions, l'orgueil a fait place à la vanité; il semble qu'il y a là un indice de décadence. C'est une observation qui échappe de ma plume et qui est loin de votre question. Je me borne, Monsieur, à vous assurer de ma bonne volonté à vous secender par ma plume, et c'est tout ce que je puis faire. Mais j'aime à vous redire combien j'applaudis à votre courage, et vous m'obligeriez de faire part à M. Noulens de mon admiration véritable pour lui et pour ceux qui le secondent.

Agréez, Monsieur, l'expression des sentiments très distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LAURENTIE.

La Mahoudière, près Pontlevoy (Loir-et-Cher), le 3 juillet 1857.

NOTES HISTORIQUES

SUR

MONT-DE-MARSAN (1).

(1re partie.)

Pendant la période gallo-romaine, un temple de Mars s'élevait à la jonction de la Douze et du Midou, petites rivières qui prennent leur source dans l'Armagnac, et qui, au confluent, confondent leurs noms avec leurs eaux (2).

(1) Ces notes historiques ne nous empêcheront pas de publier plus tard une monographie plus détaillée du chef-lieu du département des Landes.

(2) Midouze.

Digitized by Google

Les ruines de ce monument païen et la configuration géologique du lieu lui ont valu son nom de Mont-de-Marsan, c'est-à-dire *Montagne de Mars*.

Après le désastre de Roncevaux, qui fut de la part des peuples navarrais un acte de patriotisme que M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, a eu tort de réprouver, Charlemagne, pour endiguer les alluvions vasconnes, fit bâtir un fort à la place des murs ruinés consacrés jadis au Dieu de la guerre. Pour constituer l'unité dans son empire et mettre de l'harmonie dans ses éléments hétérogènes, il créa des proconsulies, et Mont-de-Marsan devint le centre d'une de ces divisions administratives. Une vieille charte trouvée en 1810, lors de la démolition des restes du vieux château, relatait l'antique origine de Mont-de-Marsan en ces termes : *Achesta de Marsan am terras besianas et capduhl fondet sober corren de Doxo embe Midoxo, sober rudeas do templo ob arcia de Mards* (1). Ce précieux manuscrit donnait aussi la *dynastie mérovingienne* des princes du pays.

Mont-de-Marsan dut donc être un poste fortifié dès son berceau. Ce qui le prouve, c'est l'héroïque résistance qu'il opposa aux Normands vers le milieu du IXe siècle. Ces pirates avaient remonté le Midouze (qui devait être alors plus navigable qu'aujourd'hui) et s'étaient présentés devant Mont-de-Marsan en 841. Déodats ou Dieu-Donné de Lobaner et ses troupes se défendirent vaillamment, repoussèrent les assaillants, leur tuèrent cinq mille hommes et incendièrent leur flotte. La ténacité des barbares eut pourtant le dessus. La cité Carlovingienne fut rasée et ses décombres fumants jetés dans le lit de la Midouze ou dans

(1) Voici la traduction : il forma la proconsulie de Marsan et lui bâtit une capitale sur le cours de la Douze et du Midou, sur les débris du temple ou de la citadelle de Mars.

Digitized by Google

les champs environnants. Les Normands reprirent la route de l'Océan emmenant en captivité le brave défenseur Déodats. Son fils, jaloux de venger son père, anéantit une bande de ces envahisseurs dans la paroisse de St-Pierre. Pendant ce temps, le comte de Bigorre et le duc de Gascogne fondirent aussi sur eux avec leurs forces réunies, en massacrèrent un grand nombre et leur reprirent une partie du butin enlevé aux Montois.

Après la destruction de Mont-de-Marsan, la famille comtale de Lobaner se retira dans la petite ville de Roquefort.

En 1141, Pierre de Lobaner, descendant des précédents et l'héritier des comtés de Gabarret, de Béarn, de Marsan et Tursan, résolut de reconstruire la ville de ses ancêtres. Ce n'était pas seulement pour lui une acte de piété domestique, un autre intérêt le réclamait. Les habitants de l'Armagnac faisaient fréquemment irruption sur le pays et le ravageaient. De plus, les forêts qui bordaient le Midou étaient peuplées de brigands; il était donc nécessaire de refaire l'œuvre de Charlemagne. Le territoire qu'occupait Mont-de-Marsan avant sa démolition était la propriété de Béranger de Canteloup, qui le céda au second fondateur, comme le constate un vieux document en langue romane. Cette place, point de raliement entre Gabarret et l'Armagnac d'un côté, et Aire et Pau de l'autre, fut rebâtie. Les comtes de Lobaner s'empressèrent de ramener la petite cour de Roquefort à Mont-de-Marsan.

Dans la paroisse de St-Pierre, aux portes de la cité relevée, existait un petit prieuré dépendant de la vieille et puissante abbaye de St-Sever. Les moines de cette maison aidèrent à la réédification de la ville nouvelle que vinrent peupler en masse les campagnards et les habitants de St-Pierre. L'usage immémorial suivi scrupuleusement par

Digitized by Google

chaque nouveau maire de Mont-de-Marsan de prêter le serment d'installation dans l'église de St-Pierre découle sans doute de cette circonstance que la population primitive provenait de la paroisse dédiée au premier apôtre chrétien. Cette cérémonie fut abolie en 1789.

L'émigration des habitants de St-Pierre, dans la nouvelle ville de Mont-de-Marsan, causa une querelle entre l'abbé de St-Sever, cap de Gascogne, et l'évêque d'Aire-sur-l'Adour. Après des protestations réciproques, les parties transigèrent, et moyennant 130 sous morlas, le prélat de la capitale d'Alaric céda ses prétentions à l'abbé Chalossain. Cette affaire assez épineuse se termina pacifiquement au concile de Nogaro.

L'on attribue aux Lobaner, réintégrés dans leur ancienne capitale, la fondation d'un fortin au pays de Mali-Pas (Maupas sans doute), ancien repaire de brigands ou détrousseurs de grands chemins.

L'abbaye de Ste-Claire, la seule connue dans le premier arrondissement des Landes, fut construite vers la 4e partie du XIIIe siècle. Le roi n'y avait pas droit de nomination. Gaston de Moncade, souverain du Béarn, Marsan et Gabardan, etc., et Marthe de Matha, sa vertueuse épouse, fondèrent cette abbaye en 1270. Une première communauté s'était antérieurement établie dans la paroisse du Fréche, dans le canton actuel de Villeneuve-de-Marsan, au lieu de Beyries, à une distance d'environ quinze kilomètres de Mont-de-Marsan. Les dots et épargnes de chaque religieuse formèrent insensiblement de petits domaines qui, à la longue, devinrent considérables. Vers 1265, l'évêque d'Aire, Raymond, imposa une règle à ce couvent, et lui concéda simultanément des dîmes avantageuses.

Le vicomte béarnais, Gaston de Moncade et sa femme firent de cette réunion féminine, comme nous venons de

Digitized by Google

le dire, une abbaye qu'ils dotèrent généreusement. Cinq ans après, par suite de l'augmentation croissante des religieuses, l'établissement fut transféré à Mont-de-Marsan, dans l'hôpital St-Jacques, en 1275. Deux siècles après leur translation, ce cloître fut incendié par les huguenots. Fugitives et dispersées, les saintes filles trouvèrent un asile honorable dans la ville même. Leur monastère subsista riche et important jusqu'en 1792. La préfecture actuelle en occupe l'emplacement.

Ce fut dans ce monastère, alors dirigé par une abbesse de la maison puissante d'Albret, que fut célébré le mariage de notre chevaleresque François Ier, à son retour de la prison de Madrid, avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, sœur de Charles-Quint. C'était en 1527. Le monarque, lettré et galant, fit connaissance à cette solennité nuptiale de la fameuse et future duchesse d'Etampes. Chacun sait cette histoire d'amour; d'ailleurs, ce ne serait pas ici que nous pourrions la raconter.

RIESBEY.

ORNÉZAN-SAINT-BLANCART ET ORBESSAN.

Sur les bords du Gers, au-dessous de Seissan, s'élève le manoir d'Ornesan, grand bâtiment flanqué d'un donjon carré à l'angle du sud-ouest, et d'une tour moins considérable, mais de la même forme, à l'autre angle. Ici, tout rappelle le quatorzième siècle, époque de transition, où les gentilshommes comprenaient l'insuffisance de la force brutale et cherchaient à combattre l'influence de la royauté et du clergé en appelant autour d'eux le luxe, les beaux-arts et les lettres, éléments de puissance qui devaient remplacer la violence d'une époque de despotisme. Vers le milieu du seizième siècle, ce château appartenait à la famille assez influente de ce nom. Pendant qu'elle fournissait un évêque à l'évêché de Lombez, son représentant direct, le maréchal d'Ornésan, embrassait le calvinisme. Le maréchal avait une fille, seule

Digitized by Google

héritière du nom et des domaines des Ornézan. Il accorda sa main au maréchal de Biron, et l'évêque de Lombez donna pour cadeau de noces le château de St-Blancart, dans lequel cette alliance va nous conduire.

Cette grande et belle construction féodale, que nous sommes heureux de pouvoir étudier, devait exister déjà dans toute son étendue, car son architecture appartient tout entière au quinzième siècle, et les armes de l'évêque, un écu parti de gueules et d'azur à la face d'argent, sont sculptées sur la partie orientale de la façade. Voici, d'ailleurs, quelle était à cette époque le plan que présentait le château. Au nord se développait le grand bâtiment que nous admirons encore, paré de quelques rares fenêtres, les unes croisées, les autres simplement divisées par un bras horizontal, comme on en voit deux à la façade du nord. La partie occidentale était moins élevée qu'aujourd'hui. A l'angle nord s'élevait la grande tour cylindrique dont la couronne de machicoulis trilobée produit un si majestueux effet, et que devaient éclairer seulement quelques fenêtres carrées de soixante à quatre-vingt-dix centimètres; le tout avec baguettes, gorges et archivoltes, conformément à la dernière manière du style ogival. Au sud du bâtiment principal, qui n'a pas moins de cinquante mètres de long, s'étendait une cour rectangulaire entourée de fossés et de remparts. Une tour carrée, renfermant sans doute une basse-fosse, car elle portait le nom de tour de la prison, flanquait l'angle sud-ouest Une tour ronde, construite en pierre et en brique, s'élevait et s'élève encore à l'angle parallèle. C'était entre ces deux sentinelles avancées, l'une du quatorzième, l'autre du quinzième siècle, que se présentait une très petite chapelle placée au centre du rempart comme une Madone protectrice érigée sur le porche d'un vaisseau de guerre. Au levant, enfin, au centre de la courtine, régnait la tour carrée qui commande le pont-levis et dont l'arc ogival est armé d'une herse. En entrant dans la cour du château par cette barbacane, on rencontre sur la façade du sud une tour octogone d'escalier; elle n'atteint qu'au premier étage et reçoit le jour par deux élégantes petites fenêtres à trilobes géminées, séparées par une colonnette cylindrique. Arrivé au premier étage, on pouvait atteindre aux étages supérieurs en suivant des escaliers plus étroits ménagés aux deux extrémités septentrionales du bâtiment, l'un dans une tourelle cachée, l'autre dans une tourelle légèrement saillante. En tenant compte des précautions d'une époque de guerre politique et religieuse, on doit penser que le large escalier de la tour octogone ne fut construit qu'au commencement du

Digitized by Google

seizième siècle, sous le règne des Biron. On avait dû jusque-là pénétrer dans la forteresse par une issue plus étroite; mais tout en donnant une entrée princière à leurs grands appartements, les Birons conservèrent soigneusement les escaliers rétrécis des appartements supérieurs afin de prévenir les dernières conséquences d'une prise d'assaut. Si le château venait à être envahi, ses habitants pouvaient se réfugier dans les pièces supérieures; il leur était facile d'arrêter l'ennemi dans les spirales d'une tourelle où ils devaient se présenter isolément.

La magnifique résidence dont nous venons d'indiquer trop rapidement les principales parties, est parvenue jusqu'à nous à peu près intacte; elle n'a perdu que ses remparts, sa tour carrée du sud-est et sa chapelle; tout le reste a été conservé par une famille qui sait professer avec la plus haute intelligence le culte de nos gloires, et qui n'a cessé de réparer, d'embellir et de compléter l'habitation princière de ses illustres ancêtres. Que de beaux souvenirs dans ce vieux manoir! Cette chambre du levant, à l'immense cheminée, au lit à quenouille du seizième siècle, si curieusement tourné en fuseau, fut la chambre nuptiale d'Armand de Gontaut, baron de Biron, époux de Jeanne d'Ornézan-St-Blancart, page de Marguerite de Navarre, porte-enseigne de cent hommes d'armes de Brissac, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, grand-maître de l'artillerie, compagnon d'Henri IV dans les batailles d'Ivry et d'Arques.

Cette même chambre vit naître son fils, Charles de Gontaut-Biron, une des plus vaillantes et des plus dramatiques existences de notre histoire. A peine venait-il au monde que l'astrologie, si répandue sous le règne des Valois, lisait dans le livre des astres un avenir de gloire, un dénoûment de sang, et faisait planer sur son berceau cette opposition dramatique. Lorsque son père, Armand de Gontaut, qu'un boulet devait tuer plus tard au siége d'Epernay, le présenta au peuple de St-Blancart réuni sous les fenêtres du château, comme Henri d'Albret avait présenté *son jeune lion* aux gentilshommes de la cour de Pau, on raconte que Nostradamus annonça que l'enfant cause de tant de joie finirait, après une carrière glorieuse, *par être décapité par la main d'un Bourguignon*. Charles de Gontaut-Biron, en effet, l'ami d'Henri IV, amiral, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, un des héros d'Arques, d'Ivry, de Paris, de Rouen, d'Aumale, périt, comme chacun sait, dans la cour de la Bastille, décapité à l'âge de 40 ans, emportant avec lui le titre de duc de Biron, qui resta supprimé. Etrange rapprochement à faire entre le serviteur et le

Digitized by Google

souverain! Gontaut-Biron meurt décapité, Henri IV est assassiné dans son carrosse; avec l'un disparaît le duché de Biron, avec l'autre le royaume de Navarre.

Le château de St-Blancart, digne de tous ces souvenirs, présente partout des salles d'armes aux vastes cheminées monumentales, des salles à manger construites pour la grande hospitalité de la haute noblesse; sur tous les points s'étalent ces dressoirs, ces buffets, ces bahuts de toutes sortes, ces lits à l'ange du seixième et du dix-septième siècles, qui font de ce château le musée de Cluny de la Gascogne. Rien de plus complet et de plus royal à l'intérieur, rien de plus imposant et de plus féodal à l'extérieur. Cette tour couronnée de créneaux trilobés, ce vaste bâtiment entouré d'une ceinture de machicoulis à doubles consoles, réunis par des pleins-cintres; ces portes à arc tutor, ces fenêtres à croisillons, toutes encadrées de gorges, de baguettes, de guirlandes, de feuillages, nous transportent en plein quinzième siècle et nous rappellent les appartements du château de Pau et les magnifiques résidences des bords de la Loire.

Après avoir dit adieu à l'un des plus magnifiques manoirs gothiques du midi de la France, la succession chronologique nous conduit à Orbessan, château moins riche en souvenirs, moins précieux en architecture, mais dont la construction offre cependant quelque intérêt comme témoignage de la dernière transformation de la noblesse française. A St-Blancart, nous avons vu la seconde aristocratie militaire, ralliée à la couronne, succéder à la féodalité indépendante des francs-seigneurs; à Orbessan, nous trouvons la noblesse de robe et de science, la noblesse qui ne porte plus la cuirasse, mais la toque et le chaperon. Elle lutte bien contre la royauté, elle aussi, mais c'est avec courtoisie, la jurisprudence à la main, à la manière des parlements et des états généraux, en évoquant les traditions de la Grèce et de Rome dans leur forme académique.

Ce fut dans cette vaste résidence, construite au commencement du dix-huitième siècle, que venait se retirer du monde l'intègre et aimable d'Orbessan, président du parlement de Toulouse. Ce château à la Louis XIV, dont les ailes s'étendent en retour perpendiculairement à la façade principale, ces appartements vastes et élevés, ces grandes fenêtres à l'arc surbaissé, ces terrasses formées de deux étages, soutenues par des murs d'appui qui baignent leur fondement dans des bassins d'eau vive, rappellent cet homme de la cour de Louis XV, qui cherchait, comme l'aristocratie d'élite, à transporter dans les provinces les plus

Digitized by Google

éloignées un souvenir de Versailles. Les ruines d'un théâtre disposé dans une aile du château évoquent le souvenir de l'académicien des jeux floraux qui recueillit plus d'un monument archéologique dans le pays des Ausci et des Tolosates, et qui nous a laissé des mélanges littéraires et philosophiques trop injustement oubliés.

(*Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*),

Par M. Cénac-Moncaut.

UNE ADHÉSION

recueillie par M. le Directeur *de la* Revue, *et inscrite à la page* 63 *du tome* 2 (*seconde année.*)

Près Condom, 29 juillet 1857.

Monsieur le *Directeur*,

Dans mes recherches sur la *Guillounè*, que vous avez publiées, chacun aura pu lire les passages suivants :

..... « *Jamais la* Guillounè *n'a passé sous nos yeux ni écrite ni impri-* » *mée : c'est la première fois peut-être qu'un texte en va être formé. Nous* » *l'avons prise* immédiatement *dans la mémoire des hommes, à une source* » pure, *renommée pour l'*abondance *et la* sincérité. *Sa longue kyrielle* » *n'était pas admissible sans distinctions; des altérations graves, des con-* » *trefaçons grossières s'y laissant voir* à découvert. *Elle offrait çà et là* » *quelques mentions* suspectes, *soit de personnes, soit de lieux, des infrac-* » *tions* énormes *au rhythme du chant et des vers. Ces* rares difformités *se* » *détachaient comme* d'elles-mêmes. *En conservant le fond, la tradition* » *use les formes, par suite de quoi elle donne passage aux plus* bizarres » procréations. *Mais nous,* dans toutes les rencontres, *nous avons re-* » *cueilli le sens* avec superstition; *il nous est arrivé* deux *ou* trois *fois* » *seulement de* niveler tout au plus la surface. *Le texte se produit donc* » *dans sa* FRANCHISE NATURELLE; *et nous gardons l'assurance qu'un chacun* » *parmi nous s'y reconnaîtra.*

».... *Dès qu'il nous vient sur la tradition, il ne peut pas avoir de date.* » *Les formes du langage, toujours reprises et renouvelées, ne marquent* » *point son ancienneté.....*

».... *Ce chant est conservé surtout dans les campagnes;.....* (*il*) *est écrit* » *dans la* pureté *de notre usage.*» (1).....

(1) Pag. du Recueil 448, 450, 1re année, et note jointe à l'air du chant;— pag. de la brochure 19, 20, 21, 22, et même note.

Digitized by Google

Vous avez concouru, Monsieur, aux fouilles et à l'exhumation de la relique gauloise; vous pouvez attester si nulle chance a été omise d'en écarter tout alliage et de sauver ses mérites de pureté, de sainteté.

Ce n'était pas surtout comme échantillon de langage, comme variante patoise que le Chant-du-Gui fut produit : nous avions le souci de reconnaître à la fois toutes ses faces historiques. Il nous offrait d'ailleurs un texte musical, dont la valeur n'était pas inférieure à celle des paroles.

Eh ! qui donc pourrait ignorer qu'en matière de textes, *le mérite inappréciable*, ou plutôt *le seul mérite appréciable*, c'est celui de la pureté; au moins quand il s'agit de découvertes antiques. Mais, quel genre de texte, s'il vous plaît, et voué à quelles aventures, celui qui paraît éviter la discipline des lettres et craint de marquer sa trace sur une feuille de papier. Les infidèles qui l'entretiennent lui font souffrir tant de corruptions que ses traits naturels deviennent presque méconnaissables.

N'importe, Monsieur le *Directeur*, et à plus forte raison, profitez de la bonne veine; demandez au correspondant de vouloir bien nous expliquer ses assertions funestes : 1° que *notre texte soit moins pur*, 2° que *notre leçon ait subi des altérations douloureuses*. Sa réponse serait accueillie avec autant de gratitude que de curiosité.

L'Auteur de l'article *Guillounè*.

CAUSERIE.

Inconvénients de la Critique; — St-Pierre; — Opinion d'un Compagnon Franc-Comtois; — Fête d'Eauze; — Soirée Musicale et Dansante de la Société Philharmonique; — St-Jacques, etc.

Malheur à l'écrivain qui dans une Revue est investi du département de la critique, c'est-à-dire de la police, des lettres, des arts, de la mode, etc., etc. Malheur à lui surtout s'il ose jouer innocemment avec la badine de l'ironie. L'année dernière, à pareille époque, l'auteur de ces lignes essaya une causerie sur la fête, le concert et le bal de

Digitized by Google

Condom. Il fut accusé d'avoir chargé sa plume à mitraille, d'avoir occis des vanités masculines, et même d'avoir mis des grains de plomb dans l'aile de quelques colombes. De cette dernière inculpation, le prétendu chasseur fut sérieusement blessé. Il saisit l'occasion qui se présente de réhabiliter sa courtoisie en donnant un démenti carré à ceux qui lui ont prêté ces intentions meurtrières.

Dans cette fatale chronique, du 15 juillet 1856, nous eûmes la témérité de prononcer d'avance le jugement dernier et l'oraison funèbre de la fête historique de St-Pierre. Le quartier de Barlet, si fervent dans son patriotisme, pour prouver que nous n'étions qu'un piteux augure, qu'un faux prophète, a ratapé la glorieuse solennité qui pouvait être décrépite, mais qui certainement n'était ni morte, ni ensevelie. Nous confessons avoir pronostiqué follement, et mus par le repentir et une pensée expiatoire, nous proclamons, à notre honte, que les joutes ont été brillantes, et qu'une merveilleuse féerie nocturne a été réalisée, avec des moyens bien simples : des vessies et des lanternes. Qu'on se garde d'interpréter ces deux derniers mots d'une façon équivoque ou défavorable. L'aspect magique de la rue de Barlet a exercé sur nous une telle fascination que nous avons rôdé jusqu'au matin, comme une phalène, autour de ces attractives lumières. L'orage ne put nous enlever à notre contemplation extatique. Comme si cet éblouissement ne suffisait pas, nous avons eu encore celui d'un feu d'artifice. Cette parodie de la guerre est toujours à sa place dans l'anniversaire d'un souvenir belliqueux. Aussi, les descendants des héros qui chassèrent les Anglais vinrent-ils bravement respirer l'odeur de la poudre et affronter les détonations sans obus, le pomm ! pomm ! des pétards, le boumm ! boumm ! des brûlots.

Le cercle offrit aux étrangers une soirée musicale et dan-

Digitized by Google

sante. Quand M. Garrau eut chanté et pleuré sur son violoncelle plus pathétique que la voix humaine, il céda sa place aux quadrilles, aux valses, aux polkas. Vous pouvez folâtrer en toute sécurité, belles danseuses. Puisque vous ne voulez point que la publicité trahisse vos noms, puisque vous désirez rester inédites, que votre volonté soit faite ! Je garderai le silence sur vos rougeurs pudiques, Mesdemoiselles, sur vos pâleurs byronniennes, Mesdames, et même sur vos toilettes idéales suspectées par un myope. Je ne vous vengerai pas : vous avez été trop ingrates envers le lapidaire qui, l'année passée, perdit son temps et sa peine à vous tailler des diamants que vous avez pris pour des cailloux.

Nous nous retirâmes de bonne heure, n'ayant plus rien à faire, car nos mollets ont toujours été en état de chasteté. Sur notre route, une entraînante musique nous invita à jeter un coup d'œil sur le bal de la Société Philharmonique que quelques artistes ont récemment fondée pour leur agrément et pour le nôtre. Il y avait dans cette serre, un peu trop chaude, de fraîches touffes de jeunes filles. Les contredanses se nouaient et se dénouaient avec abandon. Tout était charmant parce que tout était intime. Je n'y fis pourtant qu'une courte apparition, parce que je crois qu'il faut ménager le plaisir, parce que se récréer sans cesse n'est pas toujours récréatif.

Le soir du lendemain, nous assistâmes à un magnifique feu de joie. Ce fut une réparation envers St-Jean, l'ancien patron de Barlet, injustement délaissé pour St-Pierre. Du centre d'un bûcher s'élançait un mât de pin feuillé avec des nids de pétards; un octogénaire traîné par des matrones et armé d'une torche de cire blanche vint allumer la pyramide de bois : la flamme bruyante et rougeâtre monta rapidement dans l'air, et les quais furent splendidement

Digitized by Google

éclairés d'une lueur infernale. Ce fut un étrange spectacle que ces colonnes de peuple, que ces milles figures colorées de tons fantastiques par l'incendie.

La *Revue* est un autel élevé à la mémoire de nos ancêtres. Nous n'avons donc pas l'intention de profaner leurs cendres et de ridiculiser leur valeur en déridant exceptionnellement la gravité de notre recueil, en reproduisant les réflexions d'un compagnon Franc-Comtois sur le rétablissement de la fête commémorative de la déroute des anglais, sur l'infidélitédes habitants de Barlet envers St-Jean, sur le concours de prose et de poésie institué en 1847. Nous avons affirmé, en maintes occasions, la bravoure de nos pères, l'épisode glorieux de 1340, et la rupture du joug britannique en 1369. Qu'on nous permette aujourd'hui de laisser l'authenticité pour la drôlerie et de sténographier l'argot pittoresque d'un *dévorant*. Voici, à propos des délivrances de notre cité au moyen-âge, quelques fragments de ce style vraiment incroyable : *voilà-t-il pas que tout à coup ils racerochent une vieille histoire, comme quoi l'anglais avait été chassé par l'habitant, dont même une fête avait été établie en mémoire du coup et que de depuis elle s'était perdue. Cette trouvaille leur donnait la mine de* jeans *instruits. C'est un fyon qui n'est jamais de refus. Mais le guignon voulait que cette fête avait été la St-Pierre et que St-Pierre s'il vous plaît n'appartenait pas plus aux habitants de Barlet qu'à tout le restant de la boutique. Bah! c'est égal, il ne restent pas en chemin, ces chers vieux, pour si peu de chose; et voilà que, sans plus de façon, ils lâchent St-Jean pour St-Pierre par le moyen qu'ils ont tout de suite fait un calcul : St-Pierre premièrement c'est plus étendu et aussi c'est plus riche, voilà pourquoi que la quête en sera plus meilleure manquablement. St-Pierre tout de même est devenu leur paroisse depuis qu'ils n'en ont plus à eux, finalement ça*

Digitized by Google

reviendra au même, et entre les deux saints il n'y a guère de distance que celle de quatre ou cinq jours, c'est-à-dire que s'ils sont bons enfants et se penchent un peu l'un vers l'autre, ils y en pourront prendre suffisamment tous les deux, comme cela c'est un parti pris; et va maintenant pour la St-Pierre.

Ce n'est pas le tout et les camarades pour gratter toujours quelque chose de plus, ils font part de leur fête à un ministre qui est du pays, l'autre, qu'à pas le bon sens taillé en biais, fait semblant de donner dans la bosse Il envoie des compliments aux compatriotes et pour les mettre en train d'avoir encore plus d'esprit s'il y avait mèche, il promet la récompense d'un bon petit magot d'argent aux deux plus malins qui feraient contre les anglais quelques pages d'écriture un peu propre.

Nous espérons que nos lecteurs voudront bien rire, comme nous, de ce baragouin drolatique, et ne pas voir, dans les citations qui précèdent, une irréverence envers nos ascendants ou nos concitoyens.

Huit jours après, Eauze, à son tour, honorait son patron. La course traditionnelle des taureaux nous remit en mémoire cette antique civilisation romaine dont il ne nous reste que ce chicot de barbarie. Les écarteurs nous rappelèrent les belluaires, les gladiateurs et ces sublimes martyrs qui expiraient sous la dent des fauves en proclamant la gloire du Dieu des armées. En somme, ce genre de spectacle peut être un moyen d'amélioration pour l'espèce bovine, mais il ne peut bonifier la nature humaine. A la nuit, la moderne Eluza devint prestigieuse. Une guirlande lumineuse décrivait une courbe le long des fossés qui de verdâtres étaient devenus phosphorescents. Les promenades étaient constellées de verres en couleur; des lustres sur lesquels grimaçaient des chinoiseries se balançaient fantastiquement au-dessus de la foule. Dans cette ville, sans

Digitized by Google

lagunes, nous eûmes presque une soirée vénitienne.

Quant au feu d'artifice, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai joui de ses éclats et non pas de son éclat. Je circulais en dehors des arènes pendant que les soleils rayonnaient à l'intérieur. Je fus obligé de boucher mes oreilles étourdies pendant que le public frottait ses yeux éblouis par une pluie d'or, par un grésil d'étincelles.

Les sociétés philharmoniques ne prouvent guère que les dissonnances morales des musiciens. Le bois et le cuivre tendent toujours à s'isoler et s'isolent. C'est ce qui est arrivé à Condom. Les basses, les contre-basses, les flûtes, etc., sont allées planter leur tente au Prado, tandis que les ophicléides, les cornets, les trombones conservaient leur campement primitif. De ce schisme il est résulté que la comédie et la musique se sont coalisées pour combattre l'ennui des soirées provinciales. Que Dieu prête longévité au groupe nouveau qui a inauguré brillamment son installation, le 17 juillet dernier. M. H. et M. R. ont jeté avec un certain brio et beaucoup de dextérité leurs couplets comiques. M. B. en chantant *Bouton d'amour*, avec une agréable voix de Baryton et une verve soutenue, nous a révélé un disciple de plus dans la joyeuse école de Levassor. L'orchestre a élégamment exécuté l'ouverture de la *Dame Blanche*, dont le rhythme serpente si onduleusement. La soirée a été couronnée par une excentricité lyrique par *les Deux Aveugles*, de M. Offenbach qui a pour les facéties et les calembourgs la même prédilection que Molière pour les seringues et les chaises percées. La vulgarité des situations exploitées par le spirituel compositeur est ennoblie par la finesse du style musical; et si elle provoque la mauvaise humeur de la grammaire, elle excite, en revanche, l'hilarité des auditeurs. L'inexpérience scénique des artistes amateurs n'a pas été trop apparente : ils nous ont très crâ-

Digitized by Google

nement jeté à la tête leur désopilant boléro et prouvé, dans l'interprétation de leurs rôles, que le sentiment bouffe était inné chez le gascon. Aussi la critique et le public se sont-ils applaudis de n'avoir pas été sourds à l'appel des aveugles.

Après l'opérette, le régisseur parut et dit :

Nous avons chanté, ne vous déplaise,
Nous allons danser maintenant.

En un clin d'œil la salle fut dépeuplée de ses chaises; et bien que les jeunes filles ne fussent pas en uniforme, le bal fut très joyeux et très animé. Le concert avait prédisposé les danseuses à mieux comprendre les quadrilles, et la préoccupation de la mesure ne paralysa point l'entrain. Chassez-croisez! ô Condomoises, cet exercice réjouit, adoucit l'âme, les cœurs moroses sont cruels.

En quinze jours deux saints ont eu, à Condom, des ovations. St-Jacques voyant que St-Pierre avait usurpé les droits de St-Jean craignit même sort pour ses prérogatives; et, coiffé de son chapeau aux larges ailes dont le cordon était un nimbe, il apparut dans un songe à un habitant de la Bouquerie, et lui dit : *Tu ronfles comme une forge ex-maréchal-ferrant pendant que St-Pierre, que je croyais un bon apôtre, cherche à s'introduire, à l'aide de ses fausses clés, dans ma paroisse. Il faut combattre cette tendance au monopole des fêtes patronales, réveiller l'esprit militant, relever avec honneur le drapeau du patriotisme local. Que mon faubourg aimé et béni me rende les hommages qui me sont dus; qu'il rayonne, qu'il éclipse toutes les pompes de Barlet. S'il le faut, pour que l'illumination soit sans pareille, je décrocherai quelques lampes sidérales, j'abaisserai au niveau des toitures la voie étoilée qui conduit à ma demeure de Compostelle. Pour que je n'aie point cette peine, ceinturez chaque rue d'un cilice enflammé; si les verres en couleur vous manquent, je vous donnerai mes*

Digitized by Google

coquilles pour en faire des lampions. Après cette harangue, il vida sa gourde, et déployant l'envergure de sa pèlerine, il revola vers l'empyrée. A son réveil, le faubourien transmit à ses voisins les volontés de St-Jacques, et il fut unanimement décidé que la Bouquerie célèbrerait brillamment le 26 juillet.

La fête débuta par une représentation funambulesque. Le théâtre était un radeau. Cette pantomime fut, comme toutes les pantomimes, une épopée de soufflets et de coups de pied. Quand Colombine, Cassandre, Pierrot, Arlequin et Léandre eurent prodigué les madrigaux et les crocs-en-jambe, ils allèrent éteindre leur flamme, leur dépit et leur rire dans les flots; c'est-à-dire que la comédie burlesque et muette se termina tragiquement. Ce fut un naufrage et en même temps une lotion générale de tous les personnages enfarinés.

Le soir, à l'entrée du faubourg, à la sortie de la Honlade, devant l'église St-Jacques et devant l'hôtel Pugens, s'élevaient des chalets ignés. La petite avenue qui conduisait à la salle de bal était plantée d'arbres reliés par des cordons de feux. Les splendeurs de la terre n'auraient pas dû empêcher celles de l'eau. Il fallait utiliser ce précieux bassin de la Baïse et le sillonner de bateaux égayés de lanternes coloriées, de pirogues balançant coquettement leurs falots. L'onde changée en huile par ces mille reflets aurait miroité et flamboyé.

Les réjouissances publiques dans nos contrées sont toujours incomplètes quand les bals champêtres et le rondeau traditionnel sont absents. Aussi les faubouriens avaient-ils octroyé une partie du boulevard à cette danse circulaire et pittoresque qui nous vient peut-être des corybantes. Le bal nocturne fut très populeux parce qu'il était populaire. Les commissaires avaient eu le soin de consigner à la porte

Digitized by Google

la contrainte et la pruderie. L'apparition d'une jeune femme, coquettement vêtue d'une robe en organdi palmé de bouquets, fut l'événement de la soirée. Tous les regards convergeaient, avec admiration, vers ses épaules d'un modelé antique et d'un lustre neigeux.

La Bouquerie déploie même ardeur dans les cérémonies religieuses que dans les choses profanes. Il nous souvient encore de cette procession où elle se distingua par la pompe de ses reposoirs. Nous aimons ces promenades pieuses où l'on voit défiler grandes fleurs et petites filles, corbeilles de roses et guirlandes d'enfants; nous aimons ces hôtelleries saintes et poétiques où Dieu s'arrête pour recevoir le parfum des âmes et des encensoirs, la prière et la fumée odorante. Les jeunes vierges qui, le jour de l'Octave, portaient les bannières flottantes, le front incliné et recueilli, ont, ce soir, jeté leurs voiles, mais gardé leurs robes blanches. Elles lèvent maintenant des yeux chargés de désirs et tourbillonnent affolées par l'harmonie et la danse.

Il serait injuste par ce temps de chaleur saharienne de ne pas servir quelques rafraîchissements de notre façon à l'orchestre qui a pris un long bain de vapeur pour le plaisir d'autrui. Nous félicitons de leur intrépidité les clarinettes, les trombones et les galoubets, s'il y en avait; nous félicitons aussi le brillant cornet à piston. Nous avons peu de sensualité en musique, et pourtant la suave sonorité de cet instrument a ravi notre oreille.

Le lendemain, les bouffonneries recommencèrent sous les lambrequins d'une barque qui voguait à fleur d'eau; des silhouettes étranges, des êtres amphybies, sérieux comme des conseillers auliques, ou souriant gracieusement comme des crocodiles, contemplaient un infortuné bourricaud qui refusait à son cavalier de quitter le tillac du bateau pour aller se promener pédestrement sur la rivière. En un ins-

Digitized by Google

tant, tout fut submergé; mais les sauvages ne tardèrent pas à reparaître à la surface avec une forme humaine; le bain les avait dépouillés de la plume et de la mélasse qui les recouvraient. Ces extravagances n'avaient naturellement aucun sens; pourtant elles furent amusantes, et la foule se retira satisfaite.

Au mât vertical succéda l'assaut des Samaritaines; la course des cruches fut moins légère que la course d'Atalante; les vases restèrent vissés sur les têtes, et aucune perrette n'eut à déplorer la chute de son pot à l'eau.

Un négociant qui fait rendre aux Anglais une partie de ce qu'ils prirent à nos aïeux, et qui expédie aux susdits insulaires des liquides qui doivent leur faire amèrement regretter la belle Aquitaine, terre privilégiée de la vigne et du soleil, un négociant, disons-nous, a eu la louable idée de faire distribuer 100 fr. en bons de pain et de viande aux nécessiteux du quartier pour qu'ils pussent participer à la joie collective. Cet acte philanthropique a donné à ce patriotisme de clocher un caractère moral. Une erreur de notre confrère pourrait empêcher cet exemple d'avoir des imitateurs. L'écho n'a point répercuté la vérité lorsqu'il a prétendu que, les indigents indigènes ayant manqué, la manne avait été répartie sur les Espagnols. Ceux-ci n'en ont tâté miette. La Bouquerie, ne déplaise à notre confrère, est au contraire riche en pauvres. Là comme ailleurs la misère toujours béante avalerait et digèrerait bien d'autres largesses.

Dans ce siècle hébraïque, où tous les cœurs sont ossifiés, la générosité est un luxe qui n'est plus de mode, même dans les grandes maisons. Aussi, quand une personnalité bienfaisante se produit, sa popularité est certaine, car la masse affectionne les millionnaires en nobles sentiments. Nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre que la population

Digitized by Google

urbaine et rurale était accourue, reconnaissante et sympathique, à la rencontre de M. de Rivière, arrivant de Paris, après une absence douloureuse aux malheureux. Pour le recevoir dignement, la ville s'était coiffée d'arcs de triomphe et vêtue de tentures fleuries. Nous ne dirons rien de la cantate et de la sérénade parce que les manifestations spontanées de la foule sont bien plus flatteuses et bien plus appréciables que la gratitude des musiciens, qui est presque toujours aussi stomachique que cordiale.

Maintenant, si quelque lecteur doutait de l'utilité de notre causerie, nous lui dirions : que les détails en apparences frivoles aident les annalistes futurs à retrouver le signalement d'un peuple ou d'une époque, et que les historiettes peuvent plus tard devenir de l'histoire.

J. NOULENS.

RIMES FIÉVREUSES.

ADMIRATION.

Le soleil égyptien, sous ses rayons de flamme,
Dégageait des accords du marbre de Memnon;
Ainsi, sous ton regard, s'élève de mon âme
Un lyrique hosanna qui dit : Gloire à ton nom!

Oh! si j'osais rhythmer, en strophes érotiques,
Mes pensers, mes désirs, mes ardeurs de démon,
Ton oreille entendrait des hymnes, des cantiques
Plus profanes encor que ceux de Salomon.

Digitized by Google

Pour ne pas t'effrayer, ô ma vierge mystique,
Je fais taire la voix dont je suis tourmenté;
Et mon amour payen devient amour gothique :
Ta contemplation est ma félicité!

CONTEMPLATION.

Dis? n'as-tu jamais vu, dans les vitraux gothiques,
Ces fervents couronnés de célestes clartés?
Ils semblent entrevoir, de leurs yeux extatiques,
La sublime splendeur de la divinité.

De ces illuminés souvent j'ai l'attitude,
Quand je viens, de la nuit écartant le bandeau,
L'œil et le cœur noyés dans la béatitude,
Voir ton ombre flotter derrière ton rideau.

Et quand j'ai vu passer ta svelte silhouette;
Et lorsque sous tes doigts le rideau s'est levé:
Alors je m'agenouille, et j'incline ma tête
Pour te dire un *credo* ! t'adresser un *ave* !

J. NOULENS.

M. le comte de Lagrange, dans le but d'encourager l'élève des bestiaux et les vertus rurales, a fait l'envoi et l'offrande de 1,000 fr. à la société d'agriculture qui est chargée de les convertir en quatre prix et de les distribuer, dans l'ordre suivant, au concours départemental qui doit avoir lieu à Condom, le 3 septembre prochain :

1° Un de 300 fr. pour les taureaux;

2° Un de 200 fr. pour les vaches;

3° Un de 300 fr. pour le laboureur exemplaire;

4° Un de 200 fr. à la paysanne ou fermière qui aura le mieux compris tous ses devoirs.

Digitized by Google

LITTÉRATURE GASCONNE.

Louis Baron.

On peut placer la floraison de la poésie gasconne entre la première moitié du XVIe siècle, époque du Lectourois Pierre Garros, et la seconde moitié du XVIIIe qui vit mourir, je crois, le chansonnier Despourrins. Ce qui a suivi est sans importance, ou du moins porte un caractère incontestable de néologie et d'effort dans le style; et on peut l'omettre sans inconvénient, comme on omet les versificateurs modernes dans une histoire de la poésie latine. C'est une chose remarquable que les poètes les plus distingués de cette littérature indigène appartiennent tous au département actuel du Gers, excepté le châtelain d'Accous, chantre gracieux et sentimental des Pyrénées. J'ai déjà tâché de faire connaître Dastros, le plus populaire de tous; j'espère qu'une plume plus habile que la mienne analysera Bedout, le poète d'Auch; le directeur même de la *Revue* s'est chargé de Despourrins. Cinq ou six auteurs restent encore dont les œuvres sont malheureusement difficiles à rencontrer. Notre bonne volonté du moins sera toujours en éveil pour saisir et mettre en relief ce qu'il nous sera donné de retrouver de ces troubadours jetés dans une période française; et notre galerie de poètes gascons (1), encore à peine commencée, finira par être complète.

Louis Baron, si différent, par le génie et par la langue même, de Guillem Dastros, fut pourtant son contemporain et son ami. Il eut à son heure de la réputation et des

(1) Il est bien entendu que je prends le mot *gascon* dans son sens strict, et que je laisse à part les poètes languedociens, agenais, etc.

Digitized by Google

triomphes. Mais sa part a été modeste dans la mémoire de la postérité gasconne, qui répète encore mainte tirade des poèmes du vicaire de St-Clar, tandis qu'elle ignore presque le nom même de Baron. Cette différence s'explique sans peine : l'inspiration de ce dernier était moins franche et moins naïve; et d'ailleurs ses œuvres sont restées inédites, tout du moins porte à le croire. Les quelques pièces sur lesquelles nous essaierons de le juger ont été publiées longtemps après sa mort et par occasion, ou sont même encore aujourd'hui manuscrites. Il est à croire que le plus grand nombre de ses poésies n'est pas parvenu à notre connaissance. Etudions, toutefois, notre poète d'après quelques pages écrites à sa louange au XVIIIe siècle par un de ses compatriotes, le président Daignan, d'Orbessan (1).

Baron naquit en 1612 à Pouyloubrin, village peu considérable alors comme aujourd'hui, appartenant au comté d'Astarac. Son père jouissait d'un grand crédit en ce pays; il avait fait de fortes études de droit, en plein XVIe siècle, à Toulouse, était devenu avocat au parlement de cette capitale, et remplissait les fonctions de juge dans plusieurs terres du comté. Quand le jeune Louis eut terminé ses études de grammaire et d'humanités, probablement chez les jésuites d'Auch, son père l'envoya à Toulouse pour étudier ès-droit. Il ne faut pas affirmer que le jeune homme négligea Barthole et Cujas pour la poésie. A cette époque, plus encore que de nos jours peut-être, juges, avocats et légistes, malgré la solennité de leurs fonctions et la sécheresse scolastique de leur langage, s'échappaient volontiers en rimes faciles et légères. Ce qui est certain, c'est que Louis Baron ne se borna pas aux muses sévères; il s'essaya tout modestement à la poésie : les confidents de ses pre-

(1) *Variétés littéraires*, etc..., 1781, t. 1, page 133 et suiv.

Digitized by Google

miers essais y applaudirent sans doute, et bientôt il reçut un encouragement public. Goudouli, le roi de la poésie romane au XVIIe siècle, ajoutait à son *Ramelet*, dont trois fleurs s'étaient déjà épanouies, une *Floureto noubelo*. C'était l'usage alors, usage ressuscité depuis (même avec trop de luxe) par notre Jasmin, qu'un auteur ouvrît son volume aux madrigaux et aux hyperboles louangeuses de ses amis. Or, quand Pierre Goudelin prépara sa fleur, nombre d'abeilles indiscrètes aspirèrent à l'honneur de s'y poser. Notre jouvenceau eut l'audace d'adresser au chantre de Liris sa goutte de miel, un madrigal, un tout petit sizain qu'il fut bien fier, sans doute, de voir proprement imprimé dans le volume de Goudouli. Voici la chose :

En tout qu'on preze per aci
La girouflado, le souci,
L'englantino dan la biületo,
Nou se gauzon pas esplandi
Despey quel Ramelet moundi
A crescut d'un'autro floureto (1).

C'était signé *Baron, esc.*, c'est-à-dire escoulié : trois petites lettres qui avaient bien leur orgueil.

Je suis porté à croire que dès lors la poésie l'emporta sur le droit dans les habitudes de Baron. Il continua cependant à fréquenter l'école et le barreau, et se fit recevoir avocat au parlement, tout en cultivant les muses méridionales avec l'amitié de Goudouli. Enfin, la vieillesse de son père le rappela dans sa patrie, sur un patrimoine fort modeste : mais l'excellent homme aimait, comme on les aimait alors, son village et son foyer. Il est frappant, en effet, que presqu'aucun des auteurs nés dans notre pays depuis la Renaissance n'a omis de payer son tribut patriotique à la

(1) On remarquera que ce sizain est écrit en dialecte languedocien, tandis que les autres vers de Louis Baron sont dans le dialecte gascon.

Digitized by Google

Gascogne, souvent même au lieu natal. Baron s'acquitta de ce devoir en plus d'une occasion.

Après avoir fermé les yeux du vieux juge d'Astarac, notre poète, devenu tout à fait maître dans sa terre, s'appliqua non pas précisément à l'agrandir, mais à l'approprier, à l'orner sans faste, à la rendre commode et agréable sans grosse dépense. Il avait, après tout, dans un petit rayon tout ce qu'il souhaitait dans ses rêves de poète-propriétaire, son *hoc erat in votis...* (1).

> Telle était mon envie : un modeste domaine,
> Un jardin, et tout près une claire fontaine,
> Et puis un peu de bois...

Sa maisonnette rustique, sans viser au palais, put bientôt s'ouvrir convenablement à des hôtes nombreux et de haut parage. La noblesse d'Armagnac et d'Astarac, la magistrature et le clergé s'y coudoyaient aux meilleurs jours, et applaudissaient ensemble des strophes spirituelles et harmonieuses modestement débitées. Nous connaissons peu de ces visiteurs qu'il nous serait agréable de passer en revue. Nommons cependant le président Bertier, magistrat plein de bonne grâce pour les lettres et pour les lettrés, et dont Goudouli a chanté la droiture et les talents poétiques (2); Goudouli lui-même fut reçu comme Apollon en personne par une muse humble et admiratrice, l'évêque d'Aire; enfin, notre ami le franc gascon, beaucoup plus rapproché des vraies sources romanes aux rives de l'Arrats, le joyeux ecclésiastique, Jean-Guillaume Dastros, à qui Baron dédia son ode en fabou de Pouyloubrin (3).

(1) Horace, sat. II, 6, *init.*

(2) Voir surtout la *Noubelo floureto.*

(3) C'est ce fait, indiqué dans la table d'un des volumes de M. Daignan du Sendat, qui a fait croire à l'existence d'une pièce de Dastros sur Pouyloubrin. Si j'ai cherché inutilement cette dernière pièce (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 210), c'est qu'elle n'existe réellement pas.

Digitized by Google

D'autres poètes venaient encore rendre hommage au confrère dont nul ne pouvait contester ni le beau talent, ni la cordiale bienveillance, ni la modestie tout exceptionnelle. Un seul, nous dit-on, resta volontairement étranger à cette attraction sympathique de Baron; c'était un voisin jaloux, l'auscitain Bedout (1).

Tout cela nous fait aimer le poète de Pouyloubrin, mais nous annonce peut-être un esprit qui s'inspire plus volontiers de la société que de la nature. Tel est Baron, en effet. Si dans son patriotisme bien louable, il n'eût tenu à honneur de cultiver l'idiome paternel, il aurait été aussi naturellement poète français. Il l'a été même; et ses œuvres en ce genre, sans mériter de survivre, ont vécu; elles ont eu, à leur venue, leur part d'honneur et de faveurs. Baron fut couronné par l'Académie des Jeux Floraux en 1627, en 1633, en 1635 (2); c'était peut-être pour des pièces gasconnes; mais c'est en français qu'il remercia la société des fleurs, dans une ode assez longue que le président d'Orbessan nous a conservée. J'en copie une strophe :

Que Pise célèbre sa fête,
Où tant d'athlètes courageux
Vieillissent après la conquête
Des prix qu'on reçoit en ses jeux;
Que Flore désormais renomme
Ceux qu'on lui consacrait à Rome;
La pompe qui reluit ici
Surmonte leur magnificence,
Et toute leur réjouissance
Ne valait pas notre souci.

Sans parler du calembourg final, qui « était dans l'esprit du temps » selon la judicieuse observation du président

(1) Je laisse pourtant la responsabilité de cette assertion à l'éditeur de Bedout (*Parterre Gasc.*, Introd., p. LV).

(2) Du Mége, *Statist. des départ. pyrén.*, t. 2, p. 302.

Digitized by Google

d'Orbessan, on voit assez que les éléments de ce style sont empruntés à l'érudition; et la verve lyrique en exigerait de tout autres. Il y a du moins dans toute la pièce, sous cette forme telle quelle, un amour bien senti de l'art. Sans lui, dit Baron,

Sans lui toute ma renommée
Se perdrait ainsi que fumée
Après avoir payé Caron,
Et la plus heureuse mémoire
Ne conserverait pas la gloire
De Pouyloubrin ni de Baron.

Il y a d'autres mérites encore; et d'abord l'habile construction de la phrase rhythmique; de Henri IV à Louis XIV, on fut amoureux surtout, comme un critique habile (1) le disait de Théophile, « de la fermeté dans la forme, du trait lancé habilement, de l'*arrêt prompt et net* dont parle Montaigne, d'une strophe qui tombe bien, et d'un quatrain qui se grave dans la mémoire : » on s'exagérait ce mérite peut-être, mais c'est un vrai mérite. Enfin, le langage de Baron est du meilleur français d'alors; et s'il est difficile encore aujourd'hui de dépouiller son parler des scories provinciales, c'était une bien autre affaire quand la province avait son existence tout à fait détachée, et que la règle du langage était le bel usage de la cour et de la ville, comme parle Vaugelas. En plein XVIIIe siècle, un littérateur distingué (2) trouvait dignes de Malherbes et de Racan deux sonnets de notre poète; nous ne donnerons que les pointes de ces pièces qui n'exciteraient plus, hélas! de vifs applaudissements. Dans le premier sonnet, Baron s'adresse aux monts Pyrénées :

(1) PHILARÈTE-CHASLES, *les Victimes de Boileau*.
(2) DAIGNAN, d'Orbessan, *op. et l. cit.*

Digitized by Google

Vous êtes glorieux, aimables et fertiles :
Mais vous seriez bientôt des rochers immobiles,
Si les yeux de Philis ne vous éclairaient pas.

Le second regarde les bains de Bagnères :

..... Tandis que mon corps y combat sa langueur,
Philis brûle mon cœur aux pieds des Pyrénées.

Cela est bien faux, pas plus faux cependant que la plupart des bons sonnets des Gombault et des Malleville : il fallait que Molière vînt.

Je me hâte de passer aux œuvres gasconnes de Baron, véritable objet de mon travail. Je mettrai en tête l'ode funèbre sur Goudouli (1). L'admiration pour le poète toulousain s'y déploie en strophes pleines de franchise et de vie. Je n'ose insister sur les premières où la mythologie et le bel esprit règnent de compagnie; mais à partir de la cinquième, tout me paraît excellent. Je transcrirais, s'il était permis de servir deux fois à nos lecteurs le même morceau. Je ne puis me défendre de traduire, en recommandant aux fervents de recourir au texte : car, ici plus qu'ailleurs, *traduction* est synonyme de *trahison*.

Comme Orphée, en jouant du luth, — A promené, comme il a voulu, — Tantôt un roc, tantôt un arbre, — Goudoulin a ravivé — Son cœur transi et gelé — Sous un visage de marbre.

La fleur qu'il cueillit de se main, — Il ne la perdit pas le lendemain; — Celle-la en porta plus de mille; — Et des bourgeons d'un seul pied — Se composa le Ramelet — Qui fleure dans toute la ville.

Qui ne ne sait pas que ses chansons — Fournissent toutes les douceurs — Que peut demander la musique? — Près d'un chef-d'œuvre si charmant, — Dans la bouche du médisant, — La langue devient paralytique.

Quand il veut parler avec gravité, — Caton, malgré sa sévérité, —

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. 1, p. 343.

Digitized by Google

Ne trouve pas un mot à dire; — Quand d'un air mignard et doux, — Il accommode ses fredons, — Caton.....

Je ne traduirai pas ce vers. *Le Gascon dans les mots brave* la politesse. Je saute donc à la strophe suivante :

Toulouse, tu n'en peux mais; — Rome a perdu pour jamais — Ses Horace et ses Virgile; — Et la Grèce a vu enterrer — Son Homère qui mérita — D'être citoyen de tant de villes.

En tout cas, ces esprits — Qui ont été les favoris — Des filles de mémoire, — Quoiqu'ils perdent le corps, — Laissent ici-bas nombre d'échos — Qui retentissent de leur gloire.

Ainsi du fameux Goudoulin.— Le renom n'aura jamais de fin; — Et ses fleurettes si vantées, — Avec le lustre qu'elles ont mérité, — Au jardin de l'éternité — Se verront à toujours plantées.

Je puis m'abuser; mais il me semble que les manes du poète *Moundi* durent se réjouir de l'ambroisie qu'un disciple gascon répandait sur sa tombe.

Toutefois, les trois compositions gasconnes les plus considérables que nous connaissions de Louis Baron, sont : l'*Ermite amourous*, encore inédit parmi les mss. de l'abbé Daignan du Sendat; le *Tombeu de Beulieu*, qui a été publié en 1850, mais sans nom d'auteur, par M. A.-Phil. Abadie (1), et l'*Ode en fabou de Pouyloubrin* qui a paru, pour la première fois, dans les pages de cette *Revue* (2).

L'*Ermite* n'est pas du tout, comme on pourrait l'imaginer, une légende malicieuse, un conte grivois. Le sujet, au fond, en est mélancolique; c'est un pauvre cœur malade qui se condamne à la solitude, où tout répond à sa vague tristesse. Qui ne se rappelle ici quelqu'une des plus belles inspirations de la poésie, longtemps même avant Werther et René? Par exemple, les accents profonds de Gallus dans la plus belle des églogues virgiliennes; on me permettra de

(1) A la suite du *Parterre Gasc.*, de BEDOUT.

(2) Tome 1, p 429-435.

Digitized by Google

traduire tant bien que mal l'intraduisible maître pour ne pas émailler de latin ces pages légères :

Oui, je pars. Et les vers que ma muse facile.
Empruntait à Chalcis, ma flûte de Sicile
Les dira longuement aux sauvages forêts,
Aux monstres enfoncés dans les antres secrets.
Je graverai mes maux aux troncs des jeunes chênes :
Ils croîtront; vous croîtrez, mes amoureuses peines !
Parmi les Dieux des champs et les nymphes des bois,
Relançant sur les monts la meute aux mille voix,
Pressant les sangliers à la dent menaçante,
J'emplirai d'aboiements la plaine mugissante;
Et de mon arc d'ivoire, avec un bruit de mort,
La flèche des Crétois prendra son vif essor...
Comme si mes ennuis craignaient de telles armes,
Et que l'amour cruel s'adoucît à nos larmes !
Non, Dryades, et vous, vers si doux en ce lieu,
Tout me lasse... Forêts, vastes forêts, adieu !
Vous ne soulagez pas le feu qui me dévore (1).

Il est ridicule peut-être de citer Virgile à propos de l'Ode de Baron. J'ai voulu indiquer le côté touchant, et, à mon avis, le seul côté poétique du sujet qu'il a choisi. Malheureusement, il ne pouvait guère se placer à ce point de vue. Le poète français, Saint-Amand, avait chanté la solitude; et c'est une de ses meilleures œuvres, une œuvre pleine d'un *magnifique mauvais goût*, selon Théophile Gauthier, le légitime prôneur des poètes Louis XIII; c'est une débauche d'imagination, où s'éclairent d'une lueur fantastique les objets les plus hideux et les plus repoussants. Le gascon Bedout imita Saint-Amand dans sa *Soulitude amourouse*, où il ne craignit pas d'*argenter ses vers de la bave des colimaçons*. Baron n'avait pas la même exubérance de fantaisie : il donna dans la pointe :

(1) Virg. *Bucol. Ecl.* x, 50-64.

Digitized by Google

. . . . . .

Triste desert plen de crumou
Taplan bastit à moun umou,
Lotjo umbradioue de las hades,
Recep un ermite caytiou
Que dure trop et que nou biou
Que de soupirs et de pensades.

Qu'asset roc en heit à perpaus
Per y basti ma caperete !
Lou sou soureil y leche en repaus
L'ayre fresquet e mes l'oumbrete.
L'auta sera de bouch tout lis,
Lous candelès de flous de lis,
De roses fresques las candeles;
En l'arbot nou manqueran pas
Lous muguets e lous tulipas
Que semblaran d'autes esteles.

Deu brazè de moun co malau
Sera la lampaze alucade;
E de plours à double canau
Mous oeils haran l'aygue seignade.

. . . . . .

On comprend le thème. Baron l'a développé avec une incontestable fécondité en strophes sonores et bien remplies. Mais c'est l'esprit qui se joue où l'on voudrait entendre l'accent du cœur.

Cette allure narquoise, ce ton qui ne parvient jamais à être complètement sérieux, convenaient à merveille aux sujets plaisants, aux plaisanteries prolongées, aux mascarades qui faisaient les délices de Goudouli. Lisez le *Croucan* du poète languedocien. Je n'hésite pas à mettre au-dessus de cette pièce l'ode bouffonne de Baron, intitulée : *Lou Toumbeu de Beulieu*, qui ne comprend pas moins de deux cent quarante vers. Ce Beaulieu était un faux bel esprit, poète d'opinion, d'une vie fort irrégulière, d'une

Digitized by Google

barbe épaisse et négligée, plein de ridicules, moqué de tout venant, qui finit par se noyer dans la Garonne, près du Petit-Ramié. Baron composa l'hymne funèbre que méritait ce singulier personnage. Il commence par presser les muses de prendre des habits de deuil, et de mettre en branle les cloches du Parnasse. Ecoutez la seconde strophe aussi résonnante qu'un carillon toulousain :

A mort, campanetes, à mort !
Patic, patac, toutes d'accord !
Hets ta plan que boste sounayre
De soun tribail nou bengue flac,
E d'un brut qu'espauente l'ayre
Barrats la bouque à Cardeillac (1).

Après avoir maudit le fleuve qui a englouti un si rare esprit, le poète nous peint tous les poissons, brochets, carpes, goujons, saumons, lamproies, empressés de saluer l'illustre noyé. Les Dieux marins eux-mêmes se joignent au cortége funèbre, et accompagnent le cadavre emporté par les eaux; les arbres de la rive se font tristes comme des cyprès; l'île charmante prend part à la douleur commune :

Lou ramiè qui bit tout aquo
S'esbalousic de mau de co,
E s'en attristec de taü sorte,
Que, per mostre de sas doulous,
E se tintec en feille morte
Sa raoubo de satin dab flous.

Lou rouchinol, que tout lou jour
Aüè discourit de l'amour
Dab lous fredous de sa lenguete,
En entrecoupa sous accords,
Semblaue dessus ue branquete
Entouna l'aufici deus morts.

(1) Magnifique et énorme cloche de l'église St-Etienne de Toulouse, donnée par l'archevêque Jean de Cardeillac, vers 1380. Elle servit en 1794 à faire une somme énorme en monnaie de billon. (*Note de M. Phil. Abadie.*)

Digitized by Google

Beaulieu arrivé aux enfers, Caron lui demande l'obole du passage. L'autre tranche du rodomont et ne veut pas donner la moindre monnaie. Heureusement, à voir sa démarche, le nocher infernal le prend pour *Vulcan lou cametort*. La traversée accomplie, voici venir Cerbère :

Sous peus eren-couberts d'aspics,
Sous oeils bourdats de basilics,
Sa gorge presentaue un gouffre,
Sa lengue es un trible hissoun,
Soun nas arrouflaue lou souffre,
Sa lei la peste e lou pousoun.

On entraîne le défunt au tribunal de Pluton. Sur sa route, il entend retentir les injures et les quolibets qui l'assaillaient en ce monde : tous les esprits de là-bas se gaussent du pauvre hère. Dans sa fureur, il allait attester le maître du tonnerre : les habitants des demeures infernales le comprirent et s'apaisèrent aussitôt. Néanmoins, les juges allaient le condamner à d'éternels ennuis, quand Beaulieu fit valoir, comme titre de recommandation, sa qualité de poète; selon lui, les favoris d'Apollon vivent toujours avec mesure pour ne pas déroger à leur métier tout métrique. Il proteste n'avoir jamais fait le mal par malice. Et si, ajoute-t-il :

Si per malhur moun esperit,
De las muses lou fabourit,
S'ere cargat de cauque pourgue,
Plan s'es lauat e segoutit
En aquere bilène gourgue
Oun lou jour se m'es amourtit.

Les juges ne résistent pas à une si solide plaidoirie; ils envoient le poète aux Champs-Elysées. Pluton lui signe son passeport; les esprits pleurent leur insolence de tout à l'heure. Cerbère vient flatter le nouveau bienheureux :

Digitized by Google

Are jou crei qu'en aquet lòc
Beulieu s'en pourtara lou floc;
E debisam coum ue cardine,
Sera per soun bet esperit
Lou pouete de Prouserpine
Ou l'histourien de soun marit.

Je me dispenserai d'analyser avec ce détail l'ode à Pouyloubrin, à laquelle je puis d'ailleurs convenablement renvoyer les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*. On n'y trouvera pas un grand enthousiasme lyrique : c'est le ton de l'épître plutôt que celui de l'ode. Mais on se convaincra que l'auteur parle de ce qu'il aime; les pensées affluent, les faits s'accumulent, les énumérations se prolongent indéfiniment. Ce qui semblera moins naturel, c'est l'emploi continu de la mythologie; mais c'est le vice originel des poètes d'alors : Dastros lui-même ne s'en était pas préservé. Les juges les plus difficiles pourront y regretter encore l'absence du *paysage*. On ne goûtait guère le charme naturel et désintéressé de la campagne. Comme l'écrivait naguère une femme distinguée (1), « la poésie des lieux incultes, des fleurs sauvages, des effets de lumière, cet instinct qui, de nos jours, se développe par la lecture et se nourrit par la rêverie était à peine connu de nos ancêtres. On aimait les beaux jardins, on se promenait à l'ombre des arbres symétriquement taillés; mais on ne songeait guère à admirer une touffe de bruyère, le ciel bleu entre deux nuages rouges, une giroflée sur un vieux mur.»

Aussi l'*ode* patriotique de Louis Baron, à l'honneur de la Gascogne, n'est-elle qu'un amas d'allusions mythologiques. J'en dirais presque autant de ses strophes sur le printemps, n'était ce petit coin de paysage qui y reluit :

(1) Lady Georgina Fullarton, *La comtesse de Bonneval*.

Digitized by Google

Lous pastourets de noste loc
Are cuberts de simples teles,
Dab las pastoures hen lou floc
En acet prat qu'ey tout d'esteles.

Mais tout aussitôt, le chant des oiseaux est comparé au son des instruments. Cela me rappelle certain Français, dont parle un aimable conteur (1), qui n'était charmé de la limpidité des ondes alpestres que pour en avoir comparé la fraîcheur aux eaux tièdes qu'on boit à Paris.

La muse de Baron, plus charmée des réalités de la vie que des rêves de la fantaisie et du cœur, devait goûter naturellement Horace, *l'ami du bon sens*. En effet, le poète de Pouyloubrin aimait l'épicurien de Tibur. Il l'a quelquefois imité en français, je n'ose pas dire qu'il ait réussi dans cette œuvre difficile surtout quand il a choisi aussi mal que l'ode *Audivere Lice* (2). Mais l'imitation gasconne de l'ode à Torquatus (*Diffugere nives...*) peut compter parmi les meilleurs morceaux de Baron (3). C'est une paraphrase plutôt qu'une traduction; mais le sens remplit toujours la strophe à souhait, la naïveté un peu triviale des locutions gasconnes se marie passablement au cortége des expressions antiques, et le remplacement de Torquatus par une certaine Caliste donne à la pièce plus de vie et un goût plus moderne. C'est facile, ingénieux, bien phrasé, bien rhythmé, assez gascon quant à la lettre, beaucoup moins quant à l'inspiration. Du reste, voilà, je crois, Baron en résumé.

Je n'ai pas mentionné ses épigrammes tant gasconnes que françaises; elles sont très agréablement tournées, mais en petit nombre; on peut les lire dans les mss. de M. Daignan, dans le président d'Orbessan, dans l'édition du *Parterre*

(1) R. Topffer, *Nouvelles génevoises*, La Vallée de Trient.

(2) Mss. Daignan du Sendat.

(3) Daignan, d'Orbessan, *loc. cit.* et *Lou Parterre Gasc.*, édit. 1850, p. 86.

Digitized by Google

Gascoun, donnée par M. Abadie. Il est temps de clore ce trop long article en enterrant mon héros. Il ne quitta jamais sa retraite où l'étude et la société de ses amis lui procuraient les plus douces jouissances. Cependant, sa carrière ne se prolongea pas longtemps; il mourut, en 1663, âgé de cinquante-un ans.

LÉONCE COUTURE.

NOTES HISTORIQUES

SUR

MONT-DE-MARSAN.

(2e et dernière partie). (1)

Nous avons oublié de dire dans notre précédent article que, en 1141, l'abbaye de St-Jean de la Castelle, voisine de Casères (plus tard célèbre par la défaite d'un comte d'Armagnac), avait été restaurée par les soins du vicomte de Béarn et de son vassal, le vicomte de Mont-de-Marsan.

L'importance de Mont-de-Marsan ne se développe que lentement; mais la population, à la longue, avait pris un tel accroissement qu'elle éveilla l'attention de Gaston Phœbus. Celui-ci, pour s'assurer de la docilité de ses sujets Montois, un peu turbulents, fit bâtir dans la ville une forteresse qu'il appela ironiquement : *nou li 'bos*, tu ne l'y veux pas. La défense de cette citadelle fut confiée à une compagnie commandée par un chevalier dont il est question dans Froissard par Espain du Lion.

Au xvie siècle, les Maures, persécutés au-delà des monts pyrénéens par les haines religieuses de leurs vainqueurs, demandèrent la liberté de s'établir dans les Landes. Très

(1) Voir, 2e année, page 108.

Digitized by Google

habiles dans la culture et dans l'art de l'irrigation, ils auraient pu donner la vie à ce désert. Des scrupules théologiques firent avorter ce projet de colonisation.

L'héroïque Jeanne d'Albret avait promis à son père de venir faire ses couches dans le Béarn, si elle devenait grosse. Quand elle sentit venir l'heure de la maternité, elle partit de Compiègne, où elle avait suivi son époux qui défendait la Picardie contre les Espagnols, pour se rendre à Pau (1553). Elle traversa Mont-de-Marsan. Les Montois lui firent une réception princière et lui offrirent une barrique de vin, provenant de l'Armagnac, sans doute, car les sables n'en produisent pas. Henri d'Albret donna probablement une goutte de ce liquide généreux à son petit-fils, quand il fut mis au monde, car il eut un caractère aimable et galant. Nous croyons, comme M. Noulens, à l'influence du sang de la vigne sur le moral des princes et de leurs sujets. Jeanne d'Albret, très sensible au bon accueil des Montois, leur concéda spontanément des franchises très larges et des coutumes très libérales. On peut s'en assurer en lisant la charte publiée en 1604.

Les calvinistes, qui étaient très nombreux à Mont-de-Marsan, brûlèrent et rasèrent les couvents et les églises. Revenus en force, les catholiques triomphèrent à leur tour, sous la conduite du seigneur de Ravignan. Les religionnaires furent emprisonnés et ensuite élargis. Les rixes sanglantes reprirent cours entre les deux partis hostiles. Désireux d'apaiser cet état de surexcitation, cause d'excès regrettables, le sénéchal Flamarens occupa le château fort. Le roi de Navarre, dans le but de tout concilier, fit pour les huguenots une première, puis une seconde édition (1578 et 1584) du fameux édit de Nantes.

Louis XIII, inexorable démolisseur des fortifications méridionales, n'épargna point celles de Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

Railleurs et frondeurs, les Montais s'empressèrent d'aider à la destruction des restes du château *Nolibos!!*

Les troubles de la fronde se firent sentir à Mont-de-Marsan. Cette ville protégée par une enceinte et des fossés était malgré la suppression de la citadelle une position forte. Le prince de Condé y établit un corps de troupes assez considérable. Deux ans après, en 1652, le comte de Raillac marcha sur Mont-de-Marsan pour y ramener l'ordre et les lois. Il convoqua une assemblée; et le maire, les jurats, les syndics réitirèrent le serment, tant de fois parjuré, *de garder la ville pour le service du roi, de ne recevoir aucune garnison étrangère, de réprimer toute ligue opposée à la couronne, d'expulser de leurs murs les fauteurs de désordres.*

Louis XIV passa à Mont-de-Marsan avec toute sa cour en revenant de St-Jean-de-Luz, où il avait épousé l'infante Marie-Thérèze. Mademoiselle de Montpensier faisait partie de la suite. Après avoir quitté Mont-de-Marsan, le roi logea à Captieux, tandis que la grande mademoiselle était allée séjourner à St-Justin; pendant la nuit, réveillée par un tremblement de terre, elle s'élança de sa chambre, en chemise. Voyant un muletier qui enlevait les couvertures à ses mulets pour les charger, elle en prit une dans laquelle elle se drapa.

A Captieux (dit M. Samazeuilh)(1), *la sentinelle qui veillait sous les fenêtres de Louis XIV, sentant la terre trembler sous ses pieds, cria bravement aux armes, tant il semble au soldat français que son épée ou son mousquet doivent parer à tout! A ce cri belliqueux, le roi de France parut à la fenêtre et demanda ce dont il s'agissait. Mais quand il sut que ce n'était qu'un tremblement de terre, comme il se trouvait encore dans sa lune de miel, il regagna la couche où l'attendait*

(1) Nérac et Pau, par M. Samazeuilh, pages 420 et 421.

Digitized by Google

la jeune infante, sans se mettre davantage en peine des convulsions de la nature.

En 1726 furent définitivement renversées les dernières murailles. Des allées plantées de beaux arbres les remplacèrent, aux applaudissements des Montois... *nou li bos... nou li bos* toujours—Le maréchal de Montrevel signa l'ordre. En commémoration de cet ordre, destiné à assainir la ville, son nom fut donné à la nouvelle promenade. Elle n'existe plus depuis peu d'années. En 1790, il y eut un banquet patriotique.

La mairie de Mont-de-Marsan devint, sous Louis XIV, vénale et héréditaire, comme partout ailleurs.

Napoléon Ier, allant en Espagne, s'arrêta à Mont-de-Marsan, où il fut chaleureusement accueilli (1808). Les princes de la maison d'Orléans y stationnèrent aussi en 1839. Ils assistèrent à la course traditionnelle des taureaux.

Mont-de-Marsan a été le berceau de *Dominique de Gourques*, ce marin intrépide qui équipa à ses frais trois petits bâtiments pour aller venger à la Floride l'assassinat de ses compatriotes. La maison de Mesmes est également originaire de la cité des Lobanner. Le comte d'Avaux, le négociateur d'Osmbruck et de Munster, qui représenta si habilement la politique de Richelieu et qui participa au traité de Westphalie, était issu de cette famille. Le premier président du parlement de Paris était de la même souche.

M. d'Haussez, qui fut ministre de Charles X, avait été préfet des Landes, où sa mémoire est vénérée. Le général Lamarque était député de l'arrondissement de Mont-de-Marsan lorsque la révolution de juillet éclata.

Mont-de-Marsan est aujourd'hui le chef-lieu du département des Landes, le troisième de la France en étendue. Cette cité ne possède qu'une population de 5,000 âmes.

Digitized by Google

Le commerce de toute espèce, celui des eaux-de-vie, surtout, a enrichi cette ville. On y remarque grand nombre d'établissements publics : les prisons, l'église, la halle, l'hôtel-de-ville, le grand pont, le tribunal, les casernes, le collége, enfin, la pépinière, qui est une oasis au milieu de sables stériles, et une promenade très fréquentée de jour à cause de ses labyrinthes discrets. Ces embellissements datent à peine du commencement de notre siècle. Les environs du chef-lieu sont assez tristes..... partout des pins et des sables désolés.

RIESBEY.

1er mai 1857.

Des Cloîtres condomois.

Sentinelle vigilante des œuvres de nos pères, *la Revue d'Aquitaine* vient jeter un cri d'alarme et essayer de réveiller l'indifférence de notre province en matière monumentale. Le palais des souverains de Navarre, à Nérac, qui fut successivement le séjour de trois reines, n'est plus habité que par des fagots de bois. Dans l'Armagnac, une tombe du XIe siècle est devenue une mangeoire. On y déposa jadis des cendres augustes, on y dépose aujourd'hui de la farine de son ; et le grouin d'un pourceau barbote à la place où reposa une tête ducale. A Condom, c'est bien mieux ; un vieux spéculateur a projeté d'acheter les cloîtres qui flanquent notre cathédrale pour les débiter morceau par morceau, pour faire des gros sous avec des moellons. Il ne doit pas être plus licite de ruiner des monuments que de ruiner des familles, car dans ce premier cas on appauvrit la nation comme dans le second les individus. Quels que soient les droits de la propriété, on devrait empêcher les démolis-

Digitized by Google

seurs de faire aux constructions du moyen-âge, les seules nationales, ce que les vers font aux cadavres. Les témoins du passé doivent être inviolables et inamovibles. Victor Hugo pensait comme nous quand il écrivait: *il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire sa beauté à tout le monde; c'est donc dépasser, son droit que de le détruire.* Puisque notre œil a l'usufruit de ces belles galeries ogivales, notre voix doit dénoncer un projet de marché sacrilége qui livrerait cette délicate architecture à des mains tellement barbares qu'elles seraient obligées de signer l'acte d'acquisition avec une croix. On anathématise tous les jours les iconoclastes huguenots ou révolutionnaires qui commirent des mutilations dans nos cathédrales, et on n'arrêterait pas le bras d'un stupide massacreur de pierres, d'un froid septembriseur d'antiquités, mille fois plus condamnable que ses prédécesseurs de 1570 et de 1793, puisqu'il n'a pas, comme eux, l'excuse de la fièvre religieuse ou politique.

En présence de cette rapacité, de ce vandalisme de Russe ou de Turc, il est du devoir de la municipalité condomoise de s'arroger la curatelle morale des cloîtres jusqu'à ce qu'elle ait pu se les approprier ou les exproprier. On dit qu'elle a sérieusement pensé à les transformer en halles. Ce serait une louable décision au point de vue de l'intérêt archéologique et communal. Elle pourrait établir les marchands sous les voûtes, la bibliothèque et le musée au-dessus. Une toiture vitrée jetée sur la cour intérieure deviendrait le marché des céréales. Qu'elle se hâte donc d'installer Mercure et Cérès dans ce temple catholique, et l'esprit de Dieu qui plane, sans doute encore, sous les pendentifs fleuronnés, inspirera peut-être la bonne foi dans les transactions commerciales.

J. NOULENS.

Digitized by Google

Trois célébrités du XVIe siècle (1).

(Suite et fin.)

—Vous vous mariez, mes maîtres, dit Bernard de Palissy... Je reste garçon.

— Votre tour viendra plus tard.

— Je ne suis pas si impatient, si pressé que vous, mes maîtres.

— Michel de Nostredame nous a dit quelque chose sur les premières années de sa vie, je vous ai raconté mon histoire, dit Scaliger; vous seul, maître Bernard de Palissy, nous cachez les moyens qui vous ont servi pour arriver jeune encore à la célébrité.

— Que vous dirai-je, mes maîtres? répondit Bernard de Palissy; fils d'un pauvre gentilhomme agenais, je n'eus point comme vous le puissant appui de la richesse et d'une naissance illustre. Artisan de ma fortune, j'ai lutté pendant longtemps contre des obstacles sans nombre. Dans ma jeunesse, j'étudiai la géométrie pratique; plus tard, j'ai été souvent appelé pour faire des figures ou des plans dans les procès, et lorsque *j'étais en pareille commission*, les gens qui m'avaient mandé me payaient très bien. Il y a six mois, je fus employé par les commissaires du roi sur le fait des gabelles, à lever la carte (2) topographique des îles et pays circonvoisins des marais salans de la Saintonge. D'ailleurs, la géométrie me servit d'introduction à l'étude du dessin; je me suis attaché aux grands modèles, tels qu'Albert Durer, Raphaël et Léonard de Vinci. Ensuite je me suis

(1) Voir *la Revue d'Aquitaine*, 1re année, pages 439, 486, 503, 529, et ci-dessus, page 92.

(2) *Recherches sur Bernard de Palissy*, par M. Gobet.

Digitized by Google

appliqué à exceller dans la peinture en émail et la peinture sur verre, généralement connue en France sous le nom de *vitrerie*. J'avais gagné quelque argent; l'envie me prit de voyager dans le royaume de France, depuis les Pyrénées jusqu'à la mer de Flandres. Les monuments de l'antiquité et de l'histoire naturelle de la terre attiraient surtout mes regards. J'étudiai tous les arts. Mon goût pour la physique m'engagea à me livrer à l'étude des observations et des expériences; je cherchai partout un professeur de chimie; je ne trouvai point d'école ouverte, et je fus obligé d'avoir recours aux alchimistes ou aux apothicaires. Je pénétrai dans leurs sombres demeures, dans ces antres de Vulcain, où je connus les impostures des ouvriers du *grand-œuvre*, et les inepties des pharmaciens. J'ai fréquenté les laboratoires de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. Las de courir de ville en ville, trompé par des charlatans, j'ai choisi la ville de Saintes pour mon séjour, et j'ai résolu de me livrer désormais à la recherche des émaux. Je ferai quelque découverte, si les catholiques ne me tourmentent pas pour me punir d'avoir embrassé la religion réformée (1).

— Vous n'avez rien à craindre, maître Bernard; Minerve la déesse, la protectrice des beaux-arts, vous couvrira de son égide, dit Scaliger.

(1) Bernard de Palissy se montra très zélé pour la réforme. Les instances du roi ne purent ébranler sa fermeté « Mon bon homme, lui dit un jour Henri II, » il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine ma mère et de » moi : nous avons enduré que vous ayez vécu dans votre religion au milieu des » feux et des massacres. Maintenant je suis tellement pressé par ceux des » Guise et ma mère, qu'il m'a fallu, malgré moi, mettre en prison les demoi- » selles Foucaud et vous ; elles seront brûlées demain et vous aussi, si vous ne » vous convertissez. » — « Sire, répondit Palissy, le comte de Maulevrier vint » hier de votre part pour promettre la vie à ces deux sœurs, si elles voulaient » se livrer à vos courtisans. Elles ont répondu qu'elles seraient martyres de » leur honneur et de leur Dieu. Vous m'avez dit plusieurs fois que vous » aviez pitié de moi ; mais moi, j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots : » J'Y SUIS CONTRAINT. Ce n'est pas parler en roi. Je vous dirai en langage » royal, que vous, ni les GUISARTS ne pourrez contraindre un potier à s'age- » nouiller devant des statues. »

(D'Aubigné, chap. VII.)

Digitized by Google

— Je ne suis pas artiste, mes maîtres; je ne suis qu'un pauvre potier.

— Un jeune homme de vingt-sept ans qui est à la fois agriculteur, géologue, physicien et chimiste, s'écria Michel de Nostredame... c'est un prodige. Maître Scaliger, dit-il à voix basse, nous avons beaucoup à faire pour égaler le potier de Saintes.

Les heures s'écoulaient trop rapidement au gré de Bernard de Palissy qui s'estimait heureux de pouvoir converser avec deux hommes dont la réputation était européenne. Scaliger annonça qu'il était temps de se rendre à l'évêché, où les attendait un excellent souper.

— Mes Maîtres, dit Palissy, dans huit jours je partirai pour Saintes; nous ne nous reverrons pas de longtemps; je désire qu'avant de nous séparer, nous nous engagions par serment à nous trouver à Agen dans dix ans, chacun avec son chef-d'œuvre.

— Je le promets, dit Scaliger.

— Je le jure, dit Michel de Nostredame.

Les trois artistes s'acheminèrent vers l'évêché; l'heure du souper était déja sonnée, et Antoine de La Rovère réprimanda ses hôtes sur leur retard; on connaissait alors cet adage de gastronomie transcendante;

Un souper réchauffé ne valut jamais rien.

On parla beaucoup des nouveaux sujets de guerre survenus entre le roi de France et Charles-Quint; on parla aussi des préparatifs du mariage de Scaliger et de Nostredame, qu'on célébra le lendemain avec une grande magnificence. L'évêque n'avait rien négligé pour rendre tous les honneurs possibles à ses hôtes qu'il voulait retenir dans sa ville épiscopale. Bernard de Palissy repartit pour Saintes après les fêtes qui durèrent huit jours, et ses deux amis l'accompagnèrent à deux lieues d'Agen.

Digitized by Google

— Mes maîtres, s'écria Bernard, en piquant des deux pour se soustraire aux douleurs de la séparation, mes maîtres, nous nous reverrons dans dix ans. . . . . .

. . . . . .

Le trentième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil cinq cent quarante-neuf, un cavalier, couvert de la tête aux pieds d'un large manteau, entra dans la ville d'Agen au galop de son cheval. Le froid était rude; il avait *chevauché* pendant huit heures, et il lui tardait de se réchauffer près du large foyer de Michel de Nostredame. A peine arrivé à la porte de son ami, Bernard aperçut un cercueil accompagné d'un grand nombre de personnes de distinction.

— On porte en terre la dame Michel de Nostredame, lui dit un homme du peuple; il ne pourra vous héberger aujourd'hui; allez frapper à la porte de son ami Jules-César Scaliger.

Bernard de Palissy rebroussa subitement et dirigea son cheval vers la maison de Scaliger.

— Vous arrivez sous de funestes hospices, maître Bernard, lui dit le vieux littérateur: notre ami Michel de Nostredame a perdu la belle Henriette d'Encausse, son épouse; nous ne pourrons le voir aujourd'hui.

— J'attendrai, maître Scaliger.

— Ce pauvre Michel! il est profondément affligé, et je crains bien que la mort de sa bonne dame ne le détermine à quitter notre ville d'Agen.

Les prévisions de Scaliger ne tardèrent pas à se réaliser; Michel de Nostredame, après avoir rendu les derniers devoirs à son épouse bien-aimée, courut chez son fidèle ami:

— Maître Jules-César, lui dit-il, le séjour d'Agen m'est devenu insupportable; je partirai dans un mois.

Digitized by Google

— Vous quitterez une ville où vous avez vécu heureux pendant dix ans, s'écria Bernard de Palissy.

— Vous êtes arrivé, maître Bernard, dit Nostredame en serrant le potier de Saintes dans ses bras.

— N'avons-nous pas promis de nous réunir dans dix ans, chacun avec son chef-d'œuvre ?

— Un chef-d'œuvre, fit Michel de Nostredame... je ne tiens plus aux choses de ce monde, depuis que j'ai perdu ma bien-aimée Henriette.

Jules-César Scaliger se pencha vers Palissy et lui dit à voix basse :

— Attendons quelques jours, la douleur de notre ami Nostredame sera moins vive, et je ne doute pas qu'il ne nous lise des fragments de ses ouvrages.

En effet, l'affliction de Michel Nostredame se calma de jour en jour ; violent, emporté comme tout provençal, l'astrologue de Saint-Rémi était aussi inconstant, et la source des larmes qu'il avait versées sur la tombe d'Henriette d'Encausse fut bientôt tarie. Il fut le premier à s'informer de Scaliger, quel jour on fixerait pour la réunion.

— Nous n'attendions que vous, maître Michel, lui répondit son ami. Je vous invite à souper ce soir chez moi; nous serons seuls et tranquilles. D'ailleurs, maître Bernard de Palissy ne peut séjourner plus longtemps à Agen : ses affaires l'appellent à Saintes.

Ces trois celébrités du seizième siècle se trouvaient réunies, dans une maison de chétive apparence, le quinzième jour de février, de l'an de grâce quinze cent cinquante.

Bernard de Palissy avait apporté quelques figurines d'émail, des échantillons de belle poterie, et il lut à ses amis ses divers traités sur l'*Art de la terre d'argile, sur les pierres, sur les eaux et fontaines, sur la chimie, la*

Digitized by Google

physique, *sur l'agriculture et l'histoire naturelle* (1).

— Maître Bernard, s'écria Scaliger, vous avez fait un heureux emploi de votre temps. Dans vos ouvrages vous avez réuni toutes les connaissances humaines.

— A vous maintenant, Jules-César Scaliger, le grand maître dans l'art de bien dire, la source de toutes les belles paroles, dit Bernard de Palissy.

Scaliger tira du fond de l'armoire de volumineux cahiers et lut des extraits de son *Traité des plantes*, de l'*Histoire des animaux* et des *Insomnies* d'*Hippocrate;* le *Traité des causes de la langue latine* où l'on remarque un esprit philosophique appliqué à l'étude de la Grammaire; *les sept Livres sur la Poétique*, traité rempli d'érudition, qui fut grandement admiré, mais qui fait peu d'honneur au goût de Scaliger. En effet, on y voit qu'il préférait les tragédies de Sénèque à celles du théâtre grec.

— Vous êtes trop riches, mes maîtres, s'écria Michel de Nostredame, et je n'ose pas me montrer revêtu des haillons de ma pauvreté. Néanmoins, pour être fidèle à mon serment, je veux soumettre à votre bienveillante attention deux petits ouvrages.

Le médecin astrologue, qui s'attachait à couvrir ses moindres actions d'un voile mystérieux, ouvrit une petite boîte et en retira deux petits cahiers couverts de peau de serpent.

— Ceci est mon *Traité des fardemens*, précieux recueil de remèdes secrets pour toutes sortes de maladies (2) et surtout contre la peste; mais vous n'êtes pas médecins, et cette lecture vous ennuierait; mes quatrains piqueront votre curiosité.

(1) Œuvres complètes de Bernard de Palissy. Paris, 1777.

(2) Michel de Nostredame a beaucoup écrit sur les maladies épidémiques.

Digitized by Google

L'astrologue de Saint-Rémi lut trois de ses *Centuries* qu'il avait déjà mises en vers, et qui eurent plus tard un immense succès (1).

— Etes-vous contents de moi, mes maîtres ! dit Michel de Nostredame après avoir refermé sa boîte. Par les douze signes du zodiaque, la ville d'Agen ne verra de longtemps une réunion d'artistes pareille à celle-ci : car je vous prédis qu'on parlera de nous pendant plusieurs siècles ; notre gloire et nos ouvrages passeront à la postérité. Demain, je pars pour la Provence.

— Et moi pour Saintes, dit Bernard de Palissy.

Vers midi, Michel de Nostredame sortit d'Agen monté sur une mule blanche; Bernard de Palissy prit la route de Saintes, et Scaliger resta seul, inconsolable du départ de ses deux amis (2)

Les trois célébrités artistiques du seizième siècle s'étaient séparées pour ne plus se revoir.

J. M. Cayla.

ADHÉSION.

Il est une publication périodique dont nous parlons trop tard, peut-être, mais que depuis un an nous lisons avec autant de soin que d'intérêt : c'est la *Revue d'Aquitaine*.

Cette *Revue*, purement *historique*, est consacrée à remettre en lumière les documents épars, ignorés, mais utiles ou curieux, relatifs au passé de ces belles provinces dont le nom ne périra pas : la Guienne, la Gascogne, le Béarn, la Navarre, etc.

(1) Les *Centuries* de Nostredame furent imprimées pour la première fois à Lyon, en 1555.

(2) Scaliger mourut le 21 octobre 1558, âgé de 75 ans. On mit sur son tombeau cette épitaphe : *Julii-Cæsaris Scaligeris quod fuit.* Palissy était *gouverneur des Tuileries* en 1584. Michel de Nostredame prit part aux fêtes que les Provençaux donnèrent à Charles IX en 1562.

Digitized by Google

Il faut parcourir, comme nous l'avons fait, ces 24 pages qui nous parviennent tous les 15 jours pour comprendre quel attrait, quelle vie nouvelle, peuvent revêtir les vestiges des temps si loin de nous.

Plumes jeunes et érudites, mains patientes et habiles à fouiller les secrets du passé, persistance surtout à dominer l'indifférence des lecteurs au début d'une telle création, et plus tard, enfin, succès fondé sur les plus cordiales adhésions, sur les sympathies les plus vives pour ce labeur si utile et si éclairé ; telles sont, en résumé, les forces et le mérite bien rare de la *Revue d'Aquitaine*.

Elle s'imprime à Auch, et est dirigée à Condom, par M. Noulens. — C'est de cette petite ville qu'elle a pris son essor le plus heureux, le plus justifié ; essor qui grandira encore, nous en sommes certains, si nos lecteurs veulent bien, sur la foi d'un témoignage que nous ne prodiguons pas, faire connaissance avec cette excellente publication.

AUGUSTE ROLLAND.

(*Lot-et-Garonne du 10 août.*)

Nous annoncions, il y a quelque temps, l'embellissement de la ville d'Auch d'après un plan grandiose de M. Gentil, architecte départemental. Ce projet va passer dans l'ordre organique. Le conseil municipal auscitain a complété les sommes déjà allouées par le Conseil général et le gouvernement pour les constructions ou les améliorations suivantes: la cathédrale sera dégagée du pâté de maisons qui l'entourent; la place occupée par la maîtrise et la chanoinie sera convertie en promenades; le tribunal et les prisons seront transportés au bout de l'allée d'Etigny; un château d'eau, élevé au milieu de la Place d'Armes, ira alimenter 39 bornes-fontaines; le champ de foire sera agrandi; une *pousterle* aboutira en ligne directe de l'église métropolitaine aux quais; la ville sera éclairée au gaz. Nous félicitons la municipalité d'Auch d'avoir émis un vote qui va rajeunir cette vieille cité.

Digitized by Google

NOTICE

Sur le collége de Condom.

Condom, au XIVe siècle, jouissait d'une école, située au nord du Cadéot, où se rendaient journellement les enfants de la ville. Deux, et quelquefois trois maîtres, pourvoyaient à tout. L'insuffisance du nombre était bien constatée; mais les ressources manquaient; il fallait attendre des jours meilleurs. Enfin, en 1579; Marguerite de Pellegrue, dame de Lisse, voulut bien, par son testament, fonder un collége qui devait porter le nom de Casseneuil, avec le personnel composé d'un principal et de cinq autres régents. Douze enfants pauvres, à son choix, devaient y être logés, nourris, entretenus, instruits *auœ bonnes lettres jusqu'à l'eaige de 25 ans, si tant de temps lesdits enfants veulent y demourer.*

Pour supporter tous les frais, elle assigna, par donation pure et simple, irrévocable à jamais, la moitié de tous les biens meubles et immeubles à elle survenus par le décès de ses trois enfants, Melchior, Nicolas-Gabriel et Françoise Secondat, et de son mari, Me Pierre Secondat, général des finances du roi, en Guyenne. Les exécuteurs testamentaires et patrons du collége doivent être le vicaire général premier chanoine de la cathédrale, le plus ancien conseiller-magistrat et procureur du roi du siége présidial, avec les deux premiers consuls de la ville.

La donation est régulière; grand émoi dans la ville et dans la province, et les bénédictions pleuvent en l'honneur de la dame de Lisse, que l'on sait opulente. Mais la chicane n'y trouvait pas son compte, et bien des années se passèrent sans voir se changer en réalité des espérances qui satisfaisaient à un besoin si généralement senti. Des difficultés de

Digitized by Google

toute nature surgirent aussi bien que des haines, des récriminations et des procès. La dame de Lisse n'est épouse que du second lit; les enfants de la première femme réclament contre cette disposition spoliatrice de leurs droits; et déjà, dès 1590, les dépenses dans cette affaire avaient été fort loin. Noble Pierre de Gordièges, sieur de Mazières, *héritier médiat d'icelle dame, réitère par acte du 1er avril 1605, et intente action par devant le sénéchal d'Agenois, ou son lieutenant* au siége d'Agen pour être maintenu en la possession et jouissance des biens délaissés par Melchior, Nicolas-Gabriel et Françoise Secondat. Il a pour adversaire Jean Secondat, fils aîné du premier lit de Secondat, général des finances, qui allègue que la dame de Lisse a *expillé l'hérédité dudit général, soubstrait et emporté d'icelle grand nombre d'or, d'argent, et meubles précieux de la valleur de plus de quarante mille écus.* Jean Secondat accuse encore sa marâtre de plusieurs indignités à *l'endroist dudit Gabriel, ne l'ayant pas fait nourrir ni eslever en homme de sa qualité et maison; ains laisser vaguer sans aulcune conduite, mal vesteu, mandiant son pain, et réduit en toute pauvreté et misère seroist mort sur eung fumier.* Accusation odieuse puisque ce Gabriel était *esgaré de son sens.* Jean Secondat meurt sur ces entrefaites. Son fils, Jean Secondat, sieur de Roques, continue le procès. Je me dispenserai de mettre ici tous les détails de cette grosse affaire qui fit grand bruit et où il fut bien prouvé que le général des finances, Secondat, avait été accusé de péculat et condamné par défaut et contumace à *souffrir mort,* et à quelques amendes et confiscations, et sans avoir purgé *ceste accusation était allé de vie à trépas, et les dits biens et amendes donnés au feu roy de Navarre et reyne d'Ecosse.* Autre accusation injuste, puisque, par divers arrêts, le fils avait obtenu purgation de la mémoire du général et recouvrement des biens.

Mais cette animosité réciproque rendait l'enfantement du

Digitized by Google

collége bien laborieux. Survient enfin une transaction entre les héritiers divers par l'*advis* et entremise des consuls de Condom. Tout étant réglé, le sieur de Mazières traite à son tour avec les consuls pour la donation de la dame de Lisse en faveur de la fondation du collége. Mais sa portion était amoindrie, puisque pour *frais et desbours notables sommes parvennant pour le moins à soixante mille livres* avaient été dépensées. Cette transaction se signe le 5 mai 1610, à quatre heures après midi, dans la maison commune de la ville et cité de Condom, régnant Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, et *a été faicte la dicte cession pour et moyennant la somme de huict mil livres qui tiendra lieu et place des dicts biens et droits donnés par la dicte feue dame de Lisse, laquelle somme le dict sieur de Mazières a promis payer dans le premier jour de janvier prochain que l'on comptera mil six cent onze.*

Dans le même acte, les consuls de Condom, noble Pierre Lesaige, sieur de Cours, maître Pierre d'Anglade, Guillaume Lanusse, Jehan Chambellier, Pierre Paraige, et Jean Bonne *par l'advis des habitants et jurats ou majeure partie d'iceux* s'engagent à mettre ces huit mille livres à l'intérêt au denier douze, ou *aultrement collocqués comme la jurade verra bon estre,* jusqu'à ce que le capital joint à l'intérêt s'élève à 12,000 livres. Cette rente de 12,000 sera affectée *et annellement emploiée au paiement des guaiges du principal et régents et entretennement du collége qui est à présent dans la ditte ville, au proffit et des charges de la dicte communaulé sullement, et sans que rien en puisse être diverti à aultres uzaiges et affaires pour quelque cause que ce soit,* et sans *aussi que les dicts consuls soient tenus et obligés de mettre audict collége le nombre de régents et pauures mentionnés en la dicte fondation.*

Notre collége, comme on le voit, est déjà bien déchu et loin de présenter les mêmes avantages que ceux dont on se

Digitized by Google

flattait à la lecture de l'acte de Marguerite Pellegrue. La fable de l'Huître et les Plaideurs était connue au XVIe siècle, mais la famille Secondat n'en avait pas bien compris toute la moralité. Le collége est rogné, dès le jour de sa naissance, dans le nombre des régents et des boursiers, et le local est restreint encore pour un temps à la partie orientale du collége actuel. La rente de 12,000 livres suffit à l'*entretennement et nourriteure* d'un principal et de deux régents, parce que la ville a acquis du sieur Souleux un jardin, avec ses appartenances et dépendances, qui est annexé. Il marche ainsi, comme il peut, pauvre et gêné, lorsqu'en 1614 le pape Urbain accorde l'institution de la congrégation de l'Oratoire au cardinal Pierre de Bérulle, celui qui entreprendra l'introduction du catholicisme en Angleterre à la suite de Marie-Henriette. Condom fut une des premières villes où les oratoriens portèrent leur vue. Elle offrait, en effet, des ressources considérables pour un établissement d'instruction, à égale distance de deux grands centres, Bordeaux et Toulouse, et pouvant servir de pépinière aux diocèses voisins de Lectoure, d'Aire, d'Agen, voire même de Bazas, dont les intérêts étaient bien plus confondus avec ceux du Condomois que de nos jours.

A la date de 1628 commence réellement la véritable fondation et l'installation du collége. Le 8 juin est passé le contract entre les consuls, noble Jehan de Salles, sieur de Lamauragne, maître Pierre Danglade, juge-bailli, Pierre Paraige-Borgoin, Michel Lagutère, docteur en médecine, Bernard Rison et Gabriel Dauguin, notaire royal d'une part, et de l'autre le révérend père Guillaume Forges, supérieur des *prebstres* de la congrégation de l'oratoire de Jésus, assisté de révérend père Etienne de la Marre; par ce contract, les six représentants de la ville s'engagent à payer à la congrégation la somme de 2,400 livres de rentes annuelles sans compter le local, les constructions nouvelles

Digitized by Google

à faire, l'ameublement des chambres et les ornements de la chapelle, et les pères de l'Oratoire s'engagent à fournir un principal et cinq autres régents de leur congrégation *idoines et capables de cinq classes diverses ès quelles sera enseignée tant la rhétorique que humanités, grammaire et langue grecque, comme aussi entretenir un règent de ladite congrégation pour faire un cours de philosophie de deux en deux ans; et en cas il y aurait cy-après des escoliers suffisaman pour faire le dit cours de Philosophie toutes les années, les Pères seront tenus de faire commencer chaque année le dict cours, en leur augmentant par la ville les guaiges jusques à la somme dé deux cents livres par an.* La dernière classe ne devra recevoir que les enfants sachant bien lire et écrire, et connaissant les premiers rudiments, comme cela se pratique dans les autres colléges (autrefois les classes des colléges ne commençaient qu'à la sixième). Les consuls trouveront un lieu séparé du collége pour y installer une école dont le maître sera pour la première fois choisi par les consuls, mais sujet à la surveillance, à l'inspection et à la correction du Père préfet du collége. Les Pères visiteront l'école trois fois la semaine et y feront le catéchisme aussi bien qu'aux autres classes. S'il est nécessaire de changer le maître abécédaire, le père préfet choisira celui qui remplira le mieux ses vues, et les gages seront payés par les consuls.

La dernière clause consiste dans l'obligation que contractent les saints Pères de faire l'ouverture du collége, tant pour les humanités que pour le cours de philosophie, le lendemain de la fête de St-Luc prochain (le 18 octobre.)

Il est curieux de voir les précautions prises de part et d'autre pour se garantir de toute équivoque, de toute promesse hasardée, et pour s'éclairer de toutes les lumières dans une œuvre aussi capitale. Les habitants, les jurats sont consultés aussi bien que le cardinal fondateur et l'évêque Antoine Decous, co-seigneur en paréage avec le roi de la

Digitized by Google

ville de Condom. On se garde bien de parler de théologie, qui est cependant dans l'intention des Pères; il n'en sera question qu'en 1724, cent ans après, lorsque tout le monde, évêque, oratoriens, habitants auront vu par les progrès successifs et le nombre des élèves que l'on peut y laisser s'introduire les lettres sacrées aussi bien que les profanes. C'était la belle époque; 150 pensionnaires venus de l'Espagne, des bords de la Garonne, de toutes les parties de l'Armagnac, du Béarn, accouraient recevoir une instruction variée et solide dans une maison qui n'en contiendrait guère plus de quatre-vingts aujourd'hui, eu égard aux précautions que prend l'Université pour le confortable et le bien-être.

Nous avons dit que la ville donnait 2,400 livres de rentes. Les consuls les proposent, et les Pères les acceptent de la manière suivante: les 8,000 livres du sieur de Mazières, héritier de la dame de Lisse, qui, au denier douze, montent à la somme de 666 livres 13 sols 4 deniers; les 4,000 livres léguées par Mgr Decous, en 1615, pour l'instruction de la jeunesse chrétienne, et du consentement de son légataire, noble Théophile du Chemin, sieur de Pontarion. Au denier douze, ce capital donne en rente 333 liv. 6 sols 8 deniers; avec la condition que, le 30 juillet de chaque année, les Pères de l'Oratoire feront dire une messe pour le repos de l'âme de l'évêque Decous. Les consuls assignent encore 300 livres, que le chapitre accorde annuellement, pour la *chanoinie* préceptoriale, et accessoirement les honoraires de la prébende canoniale qui viendrait à vaquer sans désignation de pouvoir, le tout bien établi par transaction signée par le chapitre et par les consuls. Plus, la rente de la somme de 649 livres 10 sols dus à la ville par les héritiers de feu maître Giraud Sarran, vivant conseiller au seigneur présidial de Condom, et damoiselle Julienne Sarran, sa fille, veuve de feu Joseph Lafargue; plus,

Digitized by Google

la rente de 65 livres dues par Théophile Coste et Me Dauguin, consul, qui y consentent. Enfin, les consuls s'obligent à faire payer annuellement, en quatre quartiers ordinaires, par leurs collecteurs ordinaires, la somme de 1,035 liv. pour parfaire l'entier paiement des 2,400 livres de rentes annuelles. Les consuls n'arrêtent pas là leur générosité : ils ajoutent à tous ces dons pécuniaires la maison et le jardin acquis précédemment du sieur de Souleux, et la promesse formelle d'acheter et bailler les deux petites maisons et jardin qui sont entre le collége et la maison de St-Nicolas, appartenant au sieur de Royer et aux héritiers de Me Samuel de Sorbérisse. Sera jointe aussi la maison de St-Nicolas pour la construction de l'église, et le tout pour faire partie du collége.

Mais le collége n'est ni approprié, ni agrandi, ni meublé, et l'église n'est pas bâtie. Les consuls, qui visent à un grand établissement, s'engagent à fournir les sommes nécessaires pour tous ces travaux et pour *achapter* les livres utiles aux classes d'humanité et de philosophie. Seulement, les Pères devront, le jour de St-Jean-Baptiste prochain, envoyer deux des membres de la congrégation chargés de conduire à bonne fin les constructions, réparations et ameublement du collége, lesquels seront nourris aux frais de la ville jusqu'à l'ouverture des classes, au jour de St-Luc (18 octobre.)

Les consuls déclarent encore les Pères de l'Oratoire francs à perpétuité, quittes et déchargés de toutes tailles, emprunts, subsides, entrées de ville, contributions de rivière, pour péages, sentinelles, manœuvres, garde des portes, logements et autres charges ordinaires et extraordinaires, tant pour leurs personnes que pour leur maison et enclos. Il est réservé, néanmoins, que si les Pères viennent à acquérir d'autres biens que ceux indiqués ci-dessus, ils seront tenus de payer les tailles et charges, de garder et observer

Digitized by Google

les priviléges et coutumes de la ville, comme font les autres religieux habitants de la ville.

Ce traité a été fait et passé à l'étude de Daunassans, notaire, et en présence de Jean Lafitte, notaire, Jean Pérés; Madame et Guillaume Ferret, marchands, ledit sieur de Pontarion, Bibius, docteur en théologie, et Beaufort, oratorien, le 25 mai 1628.

A la suite de tous ces actes vient l'énumération, en cinq pages in-folio, de tout ce qui est nécessaire pour la chapelle, les classes, les chambres, la cuisine et même la bibliothèque. Tout y est détaillé, depuis le calice et le ciboire, jusqu'aux six nappes d'autel, et aux douze bonnets carrés, pour la chapelle; pour les chambres, depuis les seize lits garnis de matelas, paillasses, oreillers, couvertures de Cadix de Nismes, et vingt-six *linceuils*, jusqu'aux meubles et aux vases les plus cachés. Pour la cuisine, depuis trois douzaines de serviettes, dix *touaillons*, une grande *cosse* en cuivre, jusqu'aux couteaux et fourchettes. Pour les classes et pour le réfectoire, rien d'oublié non plus, pas plus que pour l'infirmerie, que l'on garnit de deux grands lits, avec leurs ciels de lit, barrettes et anneaux. La ville paiera tous ces meubles, grands et petits, en nature ou en argent. Aussi, chaque objet est-il estimé, dans cet inventaire anticipé, par livres, sols et deniers. Ce détail est encore curieux par l'estimation qui étonnerait nos ménagères actuelles et nos ouvriers. Quel est celui qui aujourd'hui voudrait faire une table de *chesne* pour cuisine, de la longueur de 12 pams, de 4 de largeur et de demi-pied d'*épesseur*, avec les tréteaux et les bouts, pour 16 livres? Quel marchand fournirait, pour 100 livres, 22 linceuls, et, pour 24 livres, deux grandes couvertures pour les lits de l'infirmerie? Il y est stipulé pour la bibliothèque deux cent cinquante livres. Rien n'y est apprécié légèrement; les contractants sont assistés de trois jurats, Ste-Raffine, Jean

Digitized by Google

Chambellier et Antoine Lecoq, pour l'estimation des objets de lingerie, litterie et autres, non comprises certaines autres marchandises énumérées, *achaptées* et trouvées dans le collége.

Tout réglé, et toutes les conventions signées, on procède immédiatement aux constructions et réparations nouvelles. Il faut que les cours des classes s'ouvrent forcément le jour de la St-Luc. L'église ne pourra ni être finie, ni peut-être commencée; mais, provisoirement, maîtres et élèves iront, comme ils pourront, les uns dire, les autres entendre la messe et chanter vêpres dans les autres églises.

Les vœux de la ville, des oratoriens, de tout le pays sont accomplis. Le jour de St-Luc (1628) fut un jour de fête et de grande solennité pour Condom et pour les pères de famille. Jusque-là, les élèves pour lesquels deux régents étaient insuffisants pour le nombre et par la science étaient allés au loin, à Toulouse surtout, chercher une instruction dont chacun comprenait instinctivement l'utilité. Maintenant, c'est dans la capitale du Condomois que tout l'Armagnac, jusqu'à la Garonne, que les diocèses d'Aire et de Lectoure viennent, au préjudice de Toulouse, s'*imbiber de doctrine* après laquelle tout le monde soupirait. Les pensionnaires affluent; on peut les compter par centaines. Il faut dire aussi qu'une cause particulière ne contribua pas peu à ce succès. Le père Danglade, dont le nom figure à diverses époques parmi les consuls annuels de la ville, fut désigné par les chefs de la congrégation comme supérieur de cette maison d'éducation, et ses parents, ses connaissances, son mérite, tout contribua à donner le plus vif éclat à un collége qui faisait la gloire et l'aisance de la ville.

Les évêques et les Pères de l'Oratoire arrivent à leur but, jusqu'à cette époque tenu caché ou timidement manifesté, mais sans cesse ajourné. Ils ont besoin d'augmenter le nombre des ecclésiastiques capables; ils n'ont que le

Digitized by Google

collége pour auxiliaire. Aussi, par une délibération prise entre MM. les officiers et magistrats de la ville de Condom assemblés à l'Hôtel-de-Ville, et les prêtres de l'Oratoire établis au collége, les RR. PP. Pierre Moret, Christophe Cancons et Jean-François Patornay assistant le R. P. Pierre-François de Latour, supérieur général de la congrégation sise dans la maison de l'Oratoire, rue St-Honoré, à Paris, il est institué une leçon de théologie, sous le bon plaisir de Mgr l'évêque de Condom, le 29 mars 1706, lequel cours ou leçon commencera à la St-Luc de la même année.

Les habitants n'ont plus de vœux à former; leur collége a obtenu tous les développements possibles. Des maîtres ès-arts en sortent chaque année pour aller remplir les divers emplois affectés à la bourgeoisie, au clergé et à la science. Les Pères de l'Oratoire enrichissent leur ordre par l'achat de propriétés importantes, le Pouy, à un kil. de Condom, et le Padouen, près du ruisseau de Losse, dit-on, et par des réparations à leur maison, dont les dates de 1724, 1740 et 1743 sont encore gravées sur les murs. En 1724, la cour actuelle et le jardin sont clos de murs, et la porte d'entrée reçoit la forme qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Aux deux dates suivantes, les dortoirs sont refaits et superposés comme on les a vus jusqu'en 1835. Le grand escalier en pierre conduisant aux salles d'étude remonte aussi à cette époque. Ainsi, tout prospérait, la renommée portait au loin les succès de cette maison d'éducation trop étroite de nouveau pour satisfaire aux sollicitations des familles, et j'ai entendu moi-même, vers 1830, un vieillard, juge en retraite, avant certes que je pusse connaître Condom, en parler avec enthousiasme et exprimer le vif désir de faire cinquante lieues pour revoir, avant la fin de ses jours, une ville où ses parents l'avaient envoyé recueillir une instruction que les Oratoriens savaient rendre attrayante.

Digitized by Google

Mais Dieu avait tracé des limites; sa volonté est impénétrable. L'orage révolutionnaire venait d'éclater sur la France; l'édifice social fut ébranlé, les vieilles institutions renversées, et les ordres religieux disparurent. Le savoir, le dévoûment, le succès des Oratoriens ne purent les mettre à l'abri. Ils eurent beau députer auprès de l'Assemblée nationale le Père Ichon et le P. Massias dans l'intérêt de leur ordre. La séance du 13 février 1790, conséquence de celle du 4 août précédent, les dispersa aux quatre vents. Leurs biens furent vendus et leur maison livrée à la municipalité. L'histoire ne nous a conservé que les deux derniers noms que je viens de citer, parce que leur mission les a mis plus en évidence. Le jeune Massias tourna vers l'armée et vers la diplomatie les talents et les connaissances en mathématiques qu'on ne lui permettait plus de mettre au service d'un collége de province. Il s'enrôla dans l'artillerie, où nous le voyons capitaine en 1798. Plus tard, le premier consul l'envoya chargé d'affaires en Souabe, où il se maintint jusqu'en 1806. Quant au P. Ichon, nommé représentant à la Convention nationale, il vota la mort de Louis XVI dans les vingt-quatre heures, sans appel ni sursis. Il disparut, en 1794, dans une charrette funèbre.

Le nom du P. Cluzet a fait moins de bruit; il n'est inscrit sur aucune colonne, dans aucune page d'histoire, mais il vivra toujours dans la mémoire et dans le cœur des habitants, temple plus durable et à l'abri des vicissitudes humaines. Préfet des études au moment où le cataclysme social annihilait ses espérances et le fruit de son travail, surpris par l'ouragan qui forçait les enfants de fuir sous le toit paternel, il réunit autour de lui une douzaine d'élèves étrangers à la France et qui ne pouvaient sans danger rentrer chez eux. Il les retint dans une maison qui existe encore, au quartier de Gèle, prodiguant le même zèle et les mêmes soins auquels ils étaient accoutumés, les instruisant, les

Digitized by Google

nourrissant, les habillant à ses frais et à l'aide de la charité déguisée jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de les rendre à leurs parents en toute sécurité.

Tel a été le passé de notre collége jusqu'en 1789. Lorsque les temps furent devenus calmes, et que la main ferme du gouvernement impérial eut tout ramené à sa place, le collége reprit sa destination. Devenu propriété communale pendant la révolution, mais aliéné en faveur de l'Université nouvellement fondée par Napoléon Ier, il a toujours depuis cette époque été affecté à l'instruction publique. L'Administration municipale aussi bien intentionnée que bien conseillée ne lui a fait jamais défaut, et lui a toujours fourni ses secours pécuniaires que d'autres colléges placés dans de meilleurs centres reçoivent de l'Etat sous le nom de lycée. Honneur à la commune qui comprend si bien ses propres intérêts, et l'avantage immense que procure ce bel établissement, la principale gloire de la ville. L. L.

LOMBEZ.

Le 21 mars de l'an 810, Raymond, duc d'Aquitaine, étant à Beziers et attestant tous les hommes nés et à naître, fit donation aux religieux de saint Tiberi d'un lieu qu'il appelait *Lomberium*, et qui était situé dans la basse Comminges. Les bons Pères ne tardèrent pas à se mettre en possession : mais lorsque, leur charte à la main, ils furent arrivés sur le territoire donné par Raymond, et qu'ils virent l'admirable richesse, la fertilité presque fabuleuse des plaines que baigne la Save, leur parti fut bientôt pris. En moins d'un an, les cloîtres d'une abbaye dédiée à Notre-Dame de la Save s'élevèrent auprès d'un ancien oratoire qu'on disait renfermer les os de saint Mayan, l'un des premiers confesseurs du Christ. Les reliques du saint, comme il arrivait toujours au moyen-âge, et la douceur

Digitized by Google

du servage abbatial attirèrent autour du monastère un certain nombre de colons. Pendant trois siècles, trois générations de serfs ecclésiastiques et de moines travaillèrent, absolument dans ce petit coin de la Gascogne, à défricher ces terres aujourd'hui couvertes de si belles moissons, à planter ces vignobles, l'orgueil de la ville moderne. Tant que leurs labeurs furent stériles, ils vécurent en paix; mais lorsque les épis couvrirent les terres de l'abbaye, et que la grappe mûrit au penchant des coteaux du Savez, l'avide féodalité se présenta pour recueillir ce qu'elle n'avait point semé.

En 1125, Bernard Ier, comte de Comminges, éleva des prétentions sur les domaines de l'abbaye nouvelle, avec une telle vivacité que, l'abbé se sentant trop faible pour les combattre, se vit forcé d'implorer l'appui du chapitre de Toulouse. Il l'obtint immédiatement, mais à condition de donner au chapitre l'abbaye avec toutes ses terres allodiales. Moyennant cette cession, ratifiée solennellement par son fils Guillaume, ce qui prouverait que la chasteté n'était pas une de ses vertus, le chapitre et l'évêque de Toulouse embrassèrent chaleureusement sa défense; et les excommunications ne manquèrent pas au comte de Comminges.

Les querelles de ce genre entre l'Eglise et la Féodalité s'appaisaient difficilement, quand le temporel était en jeu. Celle-ci dura cent cinquante-neuf ans, et ce ne fut qu'en 1284 que le comte Bernard, quatrième du nom, passa un compromis avec Sicard des Barthes, chanoine de l'église de Toulouse, et abbé de Ste-Marie de Lombez, dans lequel il reconnut que le lieu de Lombez, avec tout son territoire, appartenait comme un fief libre et de franc alleu au chapitre de l'église de Toulouse. On détermina les limites respectives, et le comte de Comminges renonça, par cet acte, à toutes ses prétentions sur l'abbaye, qui se trouva enclavée dans ses domaines.

Digitized by Google

Trente-trois ans s'étaient écoulés, et les choses auraient suivi longtemps le train uniforme et doux de la vie monastique sur la rive gauche de la Save, si Jacques d'Ossa, de Cahors, ne fût parvenu à la chaire pontificale. Cet habile et sage prélat qui aimait son pays, voulant ajouter à la force et à la splendeur de l'Eglise gallicane, créa en 1317 douze évêchés dans douze villes ou abbayes, parmi lesquelles était Lombez. Armand Roger, fils du comte de Comminges, qui en fut le premier évêque, devint le suffragant du prélat de Toulouse, élevé par la même ordination à la dignité de métropolitain. Lors de cette création en évêché de l'abbaye de Notre-Dame de la Save, Lombez n'était encore qu'un village. La bulle de Jean XXII y fit bâtir quelques maisons, et bientôt, une circonstance funeste au pays groupa autour du palais épiscopal un assez grand nombre d'habitants. En 1335, le fameux Prince Noir, voulant ravager les terres du comte d'Armagnac « *par cause que ledit counte d'Erminake estait cheveteyn des guerres de son adversaire, et son lieutenant en tuz le païs de la lange de oke,* » se mit à chevaucher entre Garonne, dévastant et pillant tout. Depuis que les ribauds de Charles de Valois s'étaient « *refaits vers Gascogne, en 1294, tuant les vilains, despoillant les fames et mettant les mésons en brése,* » la pauvre contrée de Lombez n'avait pas souffert aussi cruellement. C'est la torche et la lame en main que les Anglais arrivèrent sous les murs de Samathan (1), ville qui leur parut aussi grande que Norwich, mais où ils ne trouvèrent personne. Les habitants l'avaient évacuée à leur approche et s'étaient réfugiés à Lombez; quand le Prince Noir eut passé, comme

(1) Samathan possédait alors le plus fort château de la province. C'était la résidence ordinaire des comtes de Comminges. Le château, bâti sur la montagne, dominait la ville qui est au fond d'une vallée et dont les maisons se groupent sur les deux rives de la Save. Il y avait à Samathan quatre églises magnifiques, un couvent de Frères Mineurs fondé par les comtes de Comminges, un autre de Minimes, une châtellenie, des consuls et un lieutenant du juge mage des arrêts duquel on ne pouvait appeler qu'à la sénéchaussée de Toulouse. Ce n'est qu'après le XIIe siècle que la ville se forma autour du château.

Digitized by Google

il avait rasé les villes et les forteresses jusqu'aux fondements et qu'il aurait fallu reconstruire une grande partie, les fuyards de Samathan aimèrent mieux rester où ils étaient, et Lombez s'aggrandit aux dépens de la châtellenie.

Tout porte à croire que ce fut vers ce temps que s'organisa la commune. Dans tous les cas, sa fondation ne pourrait remonter plus haut, car ce n'est qu'au xve siècle que nous rencontrons les consuls de Lombez pour la première fois aux états généraux du Languedoc, convoqués d'abord à Vienne, puis à Béziers, et tenus enfin, en 1340, à Montpellier. Ces magistrats populaires assistèrent, trente-sept ans plus tard, aux états qui se réunirent au Puy, et participèrent à l'octroi fait au roi de France de cent vingt-deux mille livres. C'était leur dernier vote avec les municipalités du Languedoc. En 1469, le diocèse de Lombez fut séparé de cette province, et dut faire partie de la Guienne en vertu d'une ordonnance royale, contre laquelle réclamèrent vivement, mais en vain, les états assemblés à Montpellier en 1476. Quinze prélats s'étaient déjà succédé sur le siége épiscopal de Lombez; et un d'entr'eux, le célèbre Grosley, l'avait quitté pour aller s'asseoir dans le sacré collége en passant par l'abbaye de St-Denis et le conseil du roi de France, lorsque Roussel, Calvin et ses disciples vinrent, sous les auspices de la reine de Navarre, prêcher la réformation en Gascogne. Messieurs les évêques, à ce que dit un contemporain, et « autres prélats compris en ces sénéchaussées ne demouraient en leurs siéges, sinon le moins qu'ils pouvaient; le revenu ecclésiastique s'en allait loin d'icelui en lointaines régions d'où jamais plus ne revenait.» Ce qui fit que le peuple, privé de pasteurs et trop souvent scandalisé du luxe de l'Eglise, prêta l'oreille aux discours des réformateurs. Toute paisible qu'était la cité de Lombez dans son étroite enceinte, le venin de l'hérésie, pour parler le langage du temps, infecta les bourgeois; ils

Digitized by Google

pensèrent comme Calvin, et en furent punis comme l'amiral lors de la Saint-Barthélemy. Déplorables massacres politiques dont on ne tira pas même le fruit qu'on s'en était promis, car aux boucheries parisiennes et aux sanglantes saturnales de Duranti, à Toulouse succédèrent partout des représailles aveugles et forcenées. Déjà, en faisant sa fameuse pointe sur le Béarn, trois ans auparavant, Montgommery avait pillé Lombez. Pour venger la mort de leurs frères, les protestants, en 1573, saccagèrent de nouveau la malheureuse ville, pillèrent les églises et l'évêché, et teignirent les eaux de la Save du sang de tous les ecclésiastiques tombés dans leurs mains.

Deux cent seize années de paix effacèrent ensuite ces jours néfastes. Les trois d'Affis, Antoine Pagon, dont le père est encore célèbre dans les annales médicales, et François-Ferdinand de La Mothe-Fénelon, occupèrent de 1598 à 1789 le siége épiscopal, pendant que les consuls administraient leurs concitoyens à petit bruit, veillant sévèrement aux intérêts de la communauté, et réunissant, une fois par an, le *conseil politique*, pour lui rendre leurs comptes, affermer les halles, et se plaindre des débordements désastreux de la Save. C'est au milieu de ces soins paisibles que vint les surprendre la grande révolution de 1789. Voici quel était alors l'état de Lombez. Sous le rapport administratif, il ressortissait de l'élection de Comminges; sous le rapport judiciaire, il dépendait de Samathan où était établi un siége de judicature royale. Le gouvernement militaire résidait à Muret, et l'évêque était suffragant du métropolitain de Toulouse. Personne n'ayant à se plaindre de cet état de choses, les élections aux états généraux furent très calmes. Sous la république, Lombez tomba au rang de simple canton, et ressortit du district de l'Isle-Jourdain. Dix ans après, en pluviose an VIII, cette ville

Digitized by Google

obtint une sous-préfecture, et en ventose de la même année un tribunal de première instance. Malgré ces bienfaits, les habitants de Lombez envoyèrent des recrues à la petite insurrection royaliste de 1799. La révolution de 1830 y causa plus de surprise que de transports de joie. Lombez s'applaudit d'avoir donné naissance à Roquelaure. Avant la révolution, la population de cette ville s'élevait à 2,500 âmes ; elle est réduite aujourd'hui à 1,600. C'est environ trois cents de moins qu'à Samathan où l'on en compte 1,976. L'arrondissement, le cinquième du Gers, renferme 42,103 habitants (1).

Mary LAFON.

BEAUX-ARTS.

TABLEAU DES TROIS MARTYRES

Par M. TOURNIER, d'Auch.

Il faut le grand jour à l'artiste qui prend son essor vers la gloire, comme il faut l'air à l'aiglon qui essaie pour la première fois son vol dans la direction du soleil. Pourquoi donc les distributeurs de la publicité et de la lumière, les éditeurs et les musées ferment-ils obstinément leurs portes aux nouveaux venus dans les lettres et dans les arts? N'est-il pas triste de penser que les plus grands noms dans la peinture moderne n'ont pu franchir le pont-levis de l'ex-

(1) Sources bibliographiques : Robert d'Avesbury, rapport au roi, du 23 décembre 1335, de John de Wgngfeld. — Arnaud Oihenart, *notitia Vasconiæ*. — Olhegaray, *Hist. des comtes de Foix et de Comminges*. —*Mémoire original du sieur de Fourquevaux*. — *Archives du royaume*, section historique.— *Archives de l'ancienne généralité de Montauban*. — *Election de Comminges*. — *Mémoire de* 1698. — *Branche des royaux lignages, v.* 3,912. — Rymer, *act. pub.* la Popelinière.—*Mercure de France de* 1790. — *Procès-verbaux des élections de bailliages*. — *Lettre inédite de Caxalès*.

Digitized by Google

position qu'après avoir livré vingt assauts? Ceux qui sont arrivés, loin de tendre une main secourable à ceux qui arrivent, pour les hisser sur le socle lumineux, les laissent croupir dans les ténèbres.

Toujours les vieilles tarentules académiques ont tendu des filets à l'entrée du salon pour y accrocher, au passage, les jeunes talents, surtout ceux qui ont le malheur de se montrer audacieux jusqu'à l'indépendance, surtout ceux qui osent débuter dans la carrière par un acte d'opposition artistique. Tout le monde sait la lutte héroïque soutenue par deux génies belliqueux, par Géricault qui la commença, et Delacroix qui la finit. Quand le premier présenta, au Sanhédrin de 1819, son chef-d'œuvre du *Naufrage de la Méduse*, on n'admit *cette effrayante croûte* que pour lui faire appliquer par le dégoût public le châtiment qu'elle méritait. Ce fut un déchaînement général de la presse. Le grand juge d'alors, M. de Kératry, qui avait longuement disserté sur la philosophie de l'art et la théorie du beau, écrivit dans un compte-rendu que nous avons sous les yeux : « Il me » tarde d'être débarrassé d'un grand tableau qui *m'offusque;* » je veux parler du *Naufrage de la Méduse*, » et un peu plus loin : « le moment choisi par l'artiste est précisément » celui qu'il fallait éviter. » Voilà comment on entendait la critique à cette époque. En revanche, le contempteur du sublime radeau se prosternait avec adoration devant une froide enluminure de Picot, *l'Amour et Psyché* qui a fait longtemps piteuse mine au Luxembourg. Delacroix, successeur de Géricault, eut à subir les mêmes injustices, mais il ne se découragea pas, et ne mourut pas comme son ami sur la brèche. Levant l'étendard de la révolte romantique, armé d'un crayon fougueux, d'un pinceau vaillant, la palette au poing, en guise d'égide, il culbuta la phalange des vétérans grecs, la milice Davidienne. Pendant trente ans les

Digitized by Google

molosses littéraires continuèrent à aboyer. Ils se turent naguère devant l'admiration de l'Europe pour le novateur qui est aujourd'hui la personnalité la plus élevée de l'art contemporain.

Ces exemples démontrent la partialité et la faillibilité traditionnelles du jury des beaux-arts. Aussi, quand nous assistons à l'exclusion d'un jeune artiste qui s'est affirmé par des qualités solides, et par la volonté qui fait les hommes supérieurs, sa disgrâce est pour nous une recommandation, une promesse d'avenir.

Nous n'avons pas fait les réflexions qui précèdent pour amener une comparaison entre les deux grands maîtres que nous venons de nommer et le modeste disciple de l'école française qui va nous occuper, mais seulement pour offrir une réparation à toutes les victimes passées, présentes et futures du comité. La première œuvre de M. Tournier, notre compatriote, qui ne peut posséder encore une puissance et une originalité magistrales, eût fait pourtant bonne contenance à l'exposition de cette année, des travaux bien inférieurs y étant agréés. Elle aurait été probablement acceptée si, lui néophyte, n'avait point sollicité beaucoup d'espace dans l'étroit sanctuaire, si son cadre avait été moins colossal. N'ayant pas réussi à Paris, il a bien fait d'emmener son tableau en province, et de le livrer au public de sa ville natale. Tout chemin conduit à Rome et à la renommée. Nous allons commencer par donner une idée synthétique de cette vaste composition. Nous entrerons ensuite dans l'analyse esthétique et technique ne dissimulant ni les mérites, ni les défauts.

Sur une toile gigantesque, M. Tournier a dramatisé un épisode de la vie des saints : le martyre de Ste-Irène, Ste-Agape, et Ste-Chionie. Le forum de Thessalonique est le théâtre de cette tragédie chrétienne. Au premier plan,

Digitized by Google

accroupi, à l'instar de l'homme qui lance le disque, un bourreau au cou léonin, aux jambes musculaires, aux bras solidement emmanchés, à la peau cuivrée, met le feu à la colonne de bois qui sert de piédestal aux trois saintes. A la gauche du spectateur, un vieillard et un enfant contrastent par leur différence physique et morale. Le groupe de droite est représenté par deux stoïciens impassibles, et par deux profils compatissants, superposés et modelés à la façon de quelques médailles antiques. Un peu plus en avant, à proximité du rôtisseur humain, une femme recule d'effroi et cache dans sa robe la tête de son enfant pour lui dérober ce triste spectacle. Au centre, les trois vierges lèvent mélancoliquement leurs yeux chargés de pensées mystiques. Malgré les liens qui les scellent au poteau, elles semblent monter au ciel sur un tourbillon de fumée, dans un élan d'aspiration divine.

Au rayonnement tranquille, au courage surhumain de ces trois patientes, l'artiste a opposé d'un côté la défaillance d'une femme qui s'affaisse sous le poids de son affliction et la curiosité de quelques plébéiens. De l'autre côté, vis-à-vis des faibles victimes qui incarnent la force morale, l'idée nouvelle, la victoire de Dieu, un proconsul trônant sur son siége, entouré de son conseil judiciaire et de quelques licteurs, debout à ses pieds, préside au supplice et symbolise la force armée, les doctrines surannées du paganisme, et la défaite des dieux. Sur la place publique, devant et entre deux temples qui se détachent du fond, fourmillent la plèbe et les légions romaines. La louve, nourrice de Romulus et Rémus, avoisine le proconsul et personnifie la domination universelle de Rome. Telle est sommairement l'ordonnance de ce sujet complexe.

L'exécuteur occupe le premier plan, il aurait dû être relégué au deuxième; il a aussi le tort d'attirer l'attention et de

Digitized by Google

l'enchaîner par son fini plastique et par son modelé splendidement éclairé. Il joue le rôle principal quand il n'est qu'un acteur secondaire, ce qui constitue une faute au point de vue de la conception et de l'arrangement. Ce n'était pourtant pas une cause d'ostracisme, car Delaroche commit la même hérésie dans Jeanne Grey. Ce chef d'école ne méritait pas les circonstances atténuantes que l'on ne peut refuser à un débutant. Tous les personnages ne sont pas sortis en bloc du cerveau de M. Tournier; quelques-uns ont été créés isolément. La pensée originelle qui était excellente a été plus tard un peu trop délayée. L'immensité de la toile a obligé l'artiste à multiplier les spectateurs; voilà pourquoi le sujet n'est pas réduit à sa plus simple expression; il eût été sage d'éclaircir la mêlée compacte qui peuple le côté gauche et les membres des personnages les plus caractéristiques n'eussent pas été enchevêtrés.

Encore un reproche : les sujets sont assez heureusement choisis; mais dans cette population mi-grecque mi-romaine, les têtes helléniques sont trop rares. M. Tournier eût montré plus de scrupule historique et mieux réussi la couleur locale en obéissant aux exigences de son sujet, en s'inspirant de l'antique. De ces négligences philosophiques inséparables de l'inexpérience, nous concluons que le détail a été plus réfléchi que l'ensemble. Après ces remarques d'une franchise un peu hargneuse, l'éloge nous est bien permis, et certes, il ne sera pas difficile de le légitimer. Le bourreau, dont nous avons, plus haut, décrit la pose, le front ceint d'une lanière d'étoffe et le dos emmaillotté d'un caleçon bleu, présente au spectateur une musculature athlétique et les lignes savamment tourmentées de ses épaules. Les teintes saumonées de l'épiderme, quoique un peu violentes, sont justifiées par les reflets du feu. On voit que M. Tournier n'a pu résister à

Digitized by Google

la tentation de paraître dessinateur; c'est un défaut qui manque à beaucoup d'artistes. Ce raffinement anatomique n'a point réagi sur la fermeté de l'exécution et la vigueur du coloris. Nous risquerons néanmoins une observation qui est toujours salutaire malgré sa banalité. La beauté n'est pas, en peinture comme au daguerréotype, une contrefaçon de la nature; il ne faut pas décalquer le modèle vivant, mais l'idéaliser en mettant quelque chose de plus ou quelque chose de moins; car si, au lieu de simplifier les détails, l'artiste se plaît à les multiplier, il satisfait le regard et non pas l'imagination. Nous invitons donc notre compatriote à ne pas s'aventurer dans la voie du trompe l'œil qui conduit au réalisme absolu.

Passons maintenant aux trois sœurs. Ici, la délicatesse des silhouettes, le vague et la légèrete de la couleur, le spiritualisme des têtes, la sobriété de la rondeur font antithèse avec la rudesse du style du bourreau. Ce mélange de parties brutales et exquises n'est pas discordant; et de loin, ces disparates diminuent, se perdent, et il est visible qu'elles émanent de la même palette. Les tuniques diaphanes, qui enveloppent les trois corps féminins, souples et onduleux, ont des nuances distinctes : celle-ci est d'un gris perlé, celle-là d'une blancheur de papier de riz, l'autre d'un jaune d'ambre. Ces teintes diverses, unies entr'elles par des gammes très douces, se fondent harmonieusement et flambloient sous le lustre de la lumière. Les élues du Seigneur, par leur attitude vaporeuse et leur charme divin, rappellent les élégances florentines, tandis que leurs physionomies, morbides de désir céleste, font songer à Overbeck qui, pour mieux béatifier ses figures, ne les laissait transparaître qu'à travers une gaze, un brouillard. Les fronts de ces angéliques créatures moites, commes nous l'avons dit, d'onction gothique, expriment des sentiments particuliers. La

Digitized by Google

plus jeune, la plus naïve paraît se dévouer à ses sœurs qui semblent heureuses de s'immoler pour celui qui s'immola pour elles. L'une des deux aînées oublie ses souffrances dans un paroxisme contemplatif; l'autre est délivrée des douleurs terrestres, bien que sa dépouille mortelle soit encore dans les flammes. Son âme a déjà touché le seuil des félicités éternelles et se réjouit dans le sein de Dieu. L'ombre qui bande ses yeux et découpe le haut de son visage ajoute encore à l'enthousiame de ses traits. Les torses sont admirablement modelés; celui du milieu a une analogie lointaine avec l'*Angélique de Ingres et une heure de la nuit de Pollet,* sans qu'on puisse dire que ce soit une imitation.

Arrivons au vieillard et à l'enfant. La pensée du premier n'est pas logiquement combinée avec son geste. La bouche sénile est ironique et le bras menaçant. Cette contradiction est rachetée par la savante disposition de la draperie sous laquelle on entrevoit une structure arc-boutée. L'enfant, en toge bleue, est, au contraire, légèrement cambré. La tristesse de ses yeux laisse apercevoir les larmes de son cœur. L'attendrissement mélancolique de sa tête naïve annonce un futur catéchumène. Le mouvement de cet ange païen est d'une suavité indicible. Jamais Greuze n'a mieux réussi la grâce enfantine. Ce groupe ingénieusement enlacé fera méditer plus d'un statuaire.

Le désespoir exilé au troisième plan aurait plus avantageusement figuré au premier. En effet, l'intérêt dramatique aurait été doublé si cette mère avait manifesté sa désolation à côté du stoïcisme des philosophes. En outre, dans toutes ces émotions il manque une émotion : celle de ces Romains énervés et blasés, qui encombraient les cirques, cherchant dans la vue des supplices une excitation nerveuse, un tressaillement voluptueux.

Le vêtement des rhéteurs s'accorde avec leur gravité. La

Digitized by Google

difformité de la femme qui tourne le dos est compensée par la perfection de quelques bras masculins étudiés nerf à nerf, fibre à fibre. Enfin, l'architecture un peu trop parallèle est adroitement traitée. Nous augurons bien de l'avenir de M. Tournier. Il a déployé une grande habileté matérielle dans le dessin, le relief et la couleur qui forment la grande trinité pittoresque. Il a de la sûreté et de l'aplomb. Il possède l'intelligence de l'harmonie linéaire, et souvent celle de l'idéal et du pathétique. Nous le félicitons d'avoir osé aborder une si pénible tâche. Ce labeur, malgré ses imperfections, n'a pu que féconder ses facultés et élargir sa manière. La localité générale de son tableau, d'un beau gris argenté, est sympathique à la vue. La perspective aérienne est bien ouverte; seulement par le bas l'atmosphère s'épaissit, et la foule qui s'agite dans le fond est confuse.

En entreprenant d'animer une si vaste surface, M. Tournier a fait, pour son coup d'essai, bien et beaucoup. Aussi le louons-nous d'avoir, dès son entrée dans la carrière artistique, osé aborder la sévérité historique, épouvantail ordinaire des jeunes talents.

J. NOULENS.

On a célébré, le 27 du mois dernier, une messe commémorative en l'honneur de l'intendant d'Etigny, à la cathédrale Ste-Marie à Auch. Le préfet et les membres du conseil général assistaient à la cérémonie funèbre.

Digitized by Google

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Nous avons vu, un peu plus haut, que, à l'exemple de l'archevêque, les « coselhs daux » ont apposé « lo comunal saged » à la prière de Géraud V : « Las pregaries del auant dit comte nre seior. » Le notaire en fait connaître l'empreinte dans tous ses détails; et c'est, je crois, la plus ancienne date où elle soit décrite avec les deux emblèmes que les armoiries de la cité ont invariablement reproduits jusqu'en 1790, savoir : lion d'une part, comme dit le texte, et de l'autre, agneau avec croix. On sait, d'ailleurs, que les armes d'Auch sont à deux partis; et c'est là, par conséquent, le véritable sens des mots « launo part..... l'autre part. »

Remarquons, en outre, que le lion est de gueules en champ d'argent, ainsi qu'on a toujours blasonné les anciennes armes de Fezensac (2). Or, cette circonstance est d'autant plus digne d'attention qu'elle semble indiquer assez clairement l'origine toute féodale de notre lion, comme emblème du sceau communal.

On voit souvent, en effet, que, faute d'emblèmes traditionnels qui leur fussent propres, un grand nombre de villes en empruntèrent, au moyen-âge, des croyances et

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol. II, page 27, 49 et 97.
(2) M. le Duc de Fezensac, Hist. de la Maison de Montesquiou-Fezensac, in-8°, passim.

Digitized by Google

des habitudes religieuses, ou bien encore des armoiries du seigneur dont elles reconnaissaient la suzeraineté (1).

Mais la ville d'Auch, à cette époque, faisait partie du comté de Fezensac, réuni depuis peu à celui d'Armagnac par la mort de Béatrix, petite-fille et dernière héritière d'Astanove II. N'était-il pas bien naturel, c'est-à-dire tout à fait conforme aux idées qui dominaient alors, de prendre, dans la famille des comtes, un symbole qu'ils avaient déjà rendu si célèbre, et qui venait alors même d'être consacré par les hasards de la première expédition en Palestine (2)? Qu'il nous soit donc permis, jusqu'à preuve du contraire, d'attribuer une origine commune au lion que le diplôme de 1259 fait figurer sur deux des trois sceaux, c'est-à-dire sur celui de Géraud V, et sur celui de nos consuls.

A l'empreinte de ce dernier se voyait, en outre, « aged dab croz. » Evidemment, ces mots désignent l'emblème religieux qu'on est convenu d'appeler, en termes de blason, « agneau pascal. » D'après le texte, il est avec la croix. Et, en effet, aux armes d'Auch, il porte la petite croix avec pennon, qui caractérise toujours, en iconographie chrétienne, l'agneau de St Jean-Baptiste.

Cette dernière particularité nous semblerait révéler dans le choix primitif une allusion au premier vocable de l'église, où fut d'abord le siége de nos anciens évêques (3). Elle était dédiée aux deux SS. Jean, et spécialement à St Jean-Baptiste, que nos vieux cartulaires désignent aussi sous le nom de Saint Jean de l'Aubépine.

Or, des exemples nombreux prouvent jusqu'à l'évidence que beaucoup de villes adoptèrent, au XIIe siècle, dans leurs sceaux, la figure réelle ou symbolique du St Patron

(1) Natalis de Wailly; Elem. de paléographie, IVe part., chap. VII, art. 3.
(2) Ibid. «Ces types représentent aussi les armoiries particulières de la commune, ou celles du seigneur dont elle reconnaît l'autorité.»
(3) Atlas Monographique de Sainte-Marie d'Auch, in-fol., pag. 13.

Digitized by Google

qui, dans des temps plus reculés, avait réuni, même au jour du combat, leurs habitants sous sa bannière (1).

Il est vrai que, depuis le milieu du IXe siècle au moins, la Vierge Marie était la patronne de notre siége épiscopal, transféré, à cette époque, des bords du Gers à l'église que Taurin II venait alors de construire sur le lieu même où a toujours été depuis la cathédrale. D'autre part, le chapitre avait à son usage un sceau qui lui était propre; car nous en trouvons l'empreinte mentionnée, un demi-siècle après la date du diplôme qui nous occupe, dans le serment d'intronisation de l'archevêque Guillaume de Flavacourt. Et rien ne prouve que, dans cet acte, le sceau de nos chanoines se produise alors comme un fait entièrement inusité. L'acte en parle par occasion, et aussi naturellement que de celui du nouveau prélat (2).

De plus, il est constant que l'ancien sceau capitulaire était à l'effigie de la Ste Vierge, portant l'enfant Jésus. Et la cité, voulant compléter son propre type par un symbole religieux, ne pouvait pas usurper celui de nos chanoines sans fronder les idées du temps et la pratique commune. Aussi, cette réserve, que l'usage imposait, semblerait expliquer, dans le sceau des consuls, vers le milieu du XIIIe siècle, la préférence donnée à l'agneau de St Jean-Baptiste, comme patron primitif du siége épiscopal.

D'ailleurs, pour des raisons dont nous n'avons pas à discuter ici la valeur historique, St Jean-Baptiste ou son attribut figure, à cette même époque, sur les sceaux de quelques autres villes. Je citerai, entre celles du Nord, Gand et Bourgbourg; et, plus près de nous, Mézin et Toulouse.

D'après tout ce que nous venons de voir, les Auscitains étaient bien autorisés à suivre de pareils exemples dans

(1) Natalis de Wailly, ubi suprà.
(2) Atlas Monograph. de Sainte-Marie d'Auch.—Append., pag. 154.

Digitized by Google

l'adoption définitive du cachet de leurs consuls. Mais quel est le siècle reculé où ces religieux symboles passèrent ainsi de la bannière au sceau municipal et devinrent le signe authentique de l'association communale?

Pour établir les données de cet intéressant problème, il faudrait remonter à l'époque précise où nos vieilles cités gallo-romaines, se relevant des ruines faites par les Barbares, retrouvèrent dans le christianisme les éléments d'une vie nouvelle.

Quand le VIIIe siècle fut passé, et que Charlemagne eut accompli sa mission providentielle, un souffle de renaissance semblait avoir pénétré, de toute part, dans les veines de ce vaste corps, qu'on appela le Saint Empire. Mais bientôt les Normands reparurent; et, poursuivant dans le Midi l'œuvre des Sarrasins et des Vandales, ils reculèrent indéfiniment l'ère de rénovation sociale qui venait de s'annoncer.

Déjà l'an 1000 approchait, et notre province, autrefois célèbre par ses neuf peuples, n'avait encore retrouvé de ses anciennes villes que le nom. On cherchait en vain la place où Eluse, son antique métropole, avait brillé entre les plus opulentes (1). Auch reparaissait à peine à travers les débris de ses habitations quatre fois dévastées. Une ceinture de murailles lui préparait, il est vrai, un nouveau cœur de ville. Mais le XIIe siècle touchait presque à sa fin, quand l'archevêque Guillaume d'Andozille en était encore réduit, pour hâter l'accroissement de la population, à solliciter du comte Bernard IV quelques misérables colonies, recrutées sur ses vastes domaines.

C'est à cette occasion que les monuments de notre histoire locale font mention, pour la première fois, d'un pa-

(1) Pomponius Mela. De Situ Orbis, lib. III, cap. 2 : « Urbes opulentissimæ..... in Auscis Elusaberris.»

Digitized by Google

réage qui aurait divisé la cité renaissante entre l'évêque et le seigneur temporel. A partir de cette époque, on la voit marcher, avec persévérance et par degrés, vers son entier développement; et la population régénérée retrouve insensiblement cette énergie de constitution, ces gages de long avenir, dont les dernières luttes contre l'invasion semblaient avoir tari la source. Au reste, ce caractère propre de rénovation sous l'influence épiscopale, Orderic Vital le constate comme un fait général accompli au XIIe siècle. Alors, dit-il, par l'action immédiate des évêques, il s'établit en France des communautés populaires (1); et ces communautés, ajoute Suger, n'étaient autre chose que les paroisses (2). En temps de guerre, les prêtres, par l'expresse volonté de la puissance séculière, marchaient à leur tête, bannières déployées. Parfois même, curés et paroissiens se virent menacés d'excommunication, s'ils n'étaient pas prêts au jour indiqué pour le départ des milices urbaines (3).

Cette allure guerrière de l'épiscopat, ces rapports obligés de l'Eglise avec le siècle, établisssent sans doute un étrange contraste avec nos idées modernes. Mais ils servent à faire comprendre le rôle important de Guillaume d'Andozille, dans l'organisation intérieure de notre vieille cité. C'était, d'ailleurs, le temps de la grande vogue des chartes de commune. Tant d'autres villes régularisaient, renouvelaient ou fortifiaient, dans leur sein, les divers éléments de constitution et d'administration municipales. Les Auscitains pouvaient-ils désirer une occasion plus favorable d'en consacrer le retour au milieu d'eux, par le double symbole du lion et de l'agneau, de la force politique et de l'influence

(1) Hist. Eccl , Lib. II : tunc ergò communitas in Franciæ popularis statuta est à præsulibus, etc., etc.

(2) Vita Ludov. VI; apud Du Chesne, Histor. Franc , tom. IV, p. 301.

(3) Illi vero (episcopi) gratanter regi paruerunt; et presbyteros cum omnibus parrochianis suis anathemate percusserunt, nisi regis in expeditionem statuto tempore festinarent Orderic. Vital., Hist. Eccl., lib. XII.

Digitized by Google

religieuse, de la tutelle combinée du comte et de l'évêque? Une fatale expérience ne leur avait que trop longtemps appris la vérité du vieil adage de nos pères : « Tot solet non pose Aux; » seul ne peut Auch.

Avec le double concours des deux seigneurs paréagers, Auch put enfin compléter son enceinte murale. Toutefois, des remparts et des fossés, des portes et des tours avec l'alignement plus ou moins régulier des habitations humaines dans un espace aussi circonscrit, formaient tout au plus le lien extérieur des diverses familles qui composaient alors ces sortes d'associations urbaines. Et les hommes d'intelligence, qui se donnaient eux-mêmes ou recevaient de plus haut la mission de favoriser leur développement progressif, n'entendaient pas que les habitants d'une même cité fussent tout simplement un certain nombre d'individualités parquées ensemble. Ils s'efforçaient de les unir par des rapports intimes, comme autant de membres d'un seul tout. A cette fin, on avait soin de recueillir, sous le nom de priviléges (privatæ leges), les us et coutumes qui, de temps immémorial, avaient eu force de loi dans la contrée. Si, comme on l'a observé de la plupart des villes du Midi de la France, les traditions locales ou les monuments écrits établissaient que la cité renaissante avait joui, sous la domination romaine, des droits de municipe, le nouveau code les reconnaissait, et n'en était, en général, que l'ampliation authentique, ou une sorte de supplément avoué, à de certaines conditions. Et ces conditions étaient spécifiées dans ce qu'on appelait, selon les circonstances, paréage, ou bien charte de commune. Du reste, ce pacte confirmatif, cette reconnaissance légale, en constituant un véritable titre, imprimaient une plus grande force aux antiques franchises municipales.

Toutefois, ces dernières n'en prenaient pas moins le nom,

Digitized by Google

alors en vogue, de priviléges, dont le nombre, la nature ou l'étendue variaient selon les localités, mais sans jamais s'écarter de certains principes de droit public, consacrés en Occident par le christianisme.

Entre les divers priviléges concédés aux nouveaux municipes, celui dont ils se montraient le plus jaloux était le droit d'élire eux-mêmes les chefs que l'on destinait à l'administration des affaires locales, et à surveiller les intérêts communs. Les plus élevés dans cette sorte de magistrature étaient généralement appelés consuls dans le Midi. Et c'est aussi le titre que leur donnent, dans notre charte de 1259, soit le notaire, soit la légende du sceau communal :

E las letres del dit saged son; sigillum consulum auxis.	Et les lettres dudit sceau sont : SIGILLUM CONSULUM AUXIS.

L'abbé F. CANÉTO,
Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

MIRAMONT.

Le château de Miramont, sur les limites de l'Astarac et du Fezensac, ne nous offre à son tour qu'un donjon carré qui paraît avoir été adossé, du côté du midi, à des bâtiments logeables. Cette tour, munie d'une basse-fosse, ne doit pas remonter d'ailleurs au-delà du XIVe siècle, et nous ne pouvons, par conséquent, le prendre à témoin de l'étrange épisode dont le bourg fut, dit-on, le théâtre à l'époque des Sarrasins... Quelque incertaine que puisse être une tradition que l'on dirait empruntée à un roman de chevalerie, nous croyons utile de la donner, à titre de souvenir de ces invasions torrentueuses dont l'Astarac eut à souffrir, comme les autres contrées sous-pyrénéennes. L'histoire authen-

Digitized by Google

tique ne nous ayant point conservé un seul épisode, il doit nous être permis de prêter l'oreille à la légende.

Après la bataille de Poitiers, quelques débris de l'armée d'Abdérame se sentant pressés par la famine, menacèrent les habitants de Miramont de s'emparer de leur bourg et de passer la population au fil de l'épée, s'ils refusaient de leur ouvrir les portes. La position était critique, et le conseil des anciens se reconnut complètement inhabile à conjurer le danger... Les Miramontaises, mieux inspirées sur l'influence que leurs ancêtres exerçaient dans les assemblées gauloises, offrirent de sauver le bourg et d'exterminer les Sarrasins, si la direction de la défense leur était confiée.

Dans l'incertitude générale des esprits, il était difficile que les Miramontais n'acceptassent pas des dispositions que leur présentaient ce dénouement inespéré : « Que tous les hommes quittent le bourg et se réfugient dans les bois du voisinage. » Tel fut le premier décret du comité de défense féminine. « Nous resterons seules pour recevoir les Arabes; quand le moment de frapper sera venu, un signal vous avertira de l'heure de la vengeance. »

Ce moyen désespéré, on le devine sans peine, parut assez chanceux aux Miramontais, qui ne sauvaient leur vie qu'au péril de leurs plus délicates affections : ils finirent par se résoudre à s'éloigner cependant ; et quand les Sarrasins se présentèrent, les femmes leur ouvrirent les portes et les accueillirent comme des libérateurs qui viennent de mettre leurs tyrans en fuite.... Les Ismaélites conduits autour de tables abondamment servies oublièrent bientôt les désastres de Poitiers et les souffrances d'une fuite rapide ; mais ils oublièrent aussi cette prudente règle d'un prophète qui destinait son peuple à la conquête du monde ; ils s'abandonnèrent à la douce erreur de Noé. Etendus sans mouve-

Digitized by Google

ment autour des tables, chaque Holopherne eut bientôt une Judith armée d'un glaive. Le signal convenu rappela les hommes réfugiés dans les forêts ; et les Musulmans plongés dans l'ivresse passèrent de vie à trépas, au grand avantage des habitants de Miramont. La légende n'ose pas ajouter à l'honneur de la population des deux sexes : car si les hommes eurent la faiblesse d'abandonner au hasard du pillage ce que les mortels ont de plus sacré, leurs foyers et leurs femmes, ces dernières s'exposèrent à leur tour à des périls tellement sérieux qu'il eût été bien difficile à l'Arioste lui-même de découvrir un moyen de les sortir d'embarras. Nous craignons fort, si la légende est authentique, d'avoir à mettre au rebours le mot consolateur de François Ier et de terminer notre récit en disant : *Tout fut sauvé fors l'honneur.*

Voyage historique et archéologique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, par

CÉNAC-MONCAUT.

CAUSERIE

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE DU 3 ET 4 SEPTEMBRE.

L'agriculture vénérée dans les temps primitifs. — Le taureau touriste. — Les gallinacés. — Le bronze vaut mieux que l'argent. — Les arbres, les fleurs, les fruits artificiels et naturels. — Distribution des récompenses. — L'illumination. — Le bal et les danseuses.

La *Revue d'Aquitaine* va déposer son diadème de créneaux, couronner son front de fleurs et de fruits, changer sa lance en houlette et son cor d'ivoire en hautbois. Nos pères aquitains qui avaient le culte des champs, qui mêlaient la nature à tous leurs rites, se réjouiront dans leurs tombes. Dès les premiers âges, ils avaient institué

Digitized by Google

des fêtes presque analogues à celle dont nous allons rendre compte. Au retour du printemps et des hirondelles, ils accouraient à la rencontre des prêtres d'Hizzus, qui s'avançaient majestueusement sur la pente fleurie des duns, ou sur la lisière des futaies. Les bardes entonnaient des hymnes hiératiques, et le peuple y répondait en faisant retentir les échos de ses vœux pour la prospérité rurale.

Les peuples de l'antiquité professaient un respect religieux pour les animaux et les instruments agricoles. L'Egypte déifia le bœuf Apis; la Grèce, sa fille et son imitatrice, plaça dans l'Olympe Triptolème, l'inventeur de la charrue. Le sang des bêtes cornues était infiniment agréable aux divinités païennes, et la fumée des hécatombes seule pouvait désarmer leur courroux. Dans l'ère contemporaine, comme dans les temps anciens, les ruminants sont toujours serviteurs ou victimes; il nous aident pendant la vie et nous alimentent après la mort. Ils sont, par conséquent, dignes des honneurs qu'on leur rend dans les expositions, luttes pacifiques, statistiques matérielles qui établissent les richesses d'un pays et indiquent les moyens de les accroître. Ces séances annuelles et ambulatoires éperonnent l'activité des départements et les préparent à la grande synthèse régionale.

Le concours tenu à Condom le 3 et le 4 septembre avait attiré l'élite des nobles familles bovines. Grande fut l'affluence des génisses coquettes et des taureaux élégants. Je connais la généalogie d'un rejeton de la dynastie des Uback, seigneurs des étables de Pomiro, et je la donne, la voici : Uback III eut pour père Uback Ier, l'un des vainqueurs du concours de Périgueux (1855), et pour mère une charmante vache Bazadaise qui revint chargée de trophées du concours régional d'Auch et de l'exposition universelle. Son aîné, Uback II, remporta une gerbe de palmes dans

Digitized by Google

les lices de Paris, de Gascogne et de Béarn (1856 et 1857).

Notre héros fut créé et mis au monde avec un autre veau, ce qui n'empêcha pas ces jumeaux d'être très luxueux de forme. Les regards de ces innocents quadrupèdes étaient aussi doux que ceux de Junon. J'ai risqué cette comparaison parce que Homère, le sublime mendiant, prétend que cette déesse avait des yeux de bœuf (*boopis*). Leur existençe nomade et romanesque mériterait une biographie, et la relation de leur voyage serait très intéressante s'ils avaient, comme Chapelle et Bachaumont, la faculté de la publier. Les jumeaux, sous la tutelle maternelle, quittèrent la litière natale pour venir assister à l'assemblée universelle des mammifères, qui devait se tenir à Paris. Après avoir cheminé sous des pluies torrentielles et sur des routes submergées (c'était l'époque des inondations), ils reçurent une cordiale hospitalité à la ferme-école de Bazin. De là, ils se dirigèrent sur Agen où ils s'installèrent dans un wagon qui les transporta à la capitale; et le 28 mai 1855, ils faisaient leur entrée au palais de l'industrie. M. Baudement, professeur de zootechnie au Conservatoire des arts et métiers, fut tellement ravi de la perfection anatomique de ce groupe qu'il voulut en garder une photographie. M. Raynal, notre compatriote, professeur à l'école d'Alfort, donna rendez-vous à Uback III à la prochaine exposition. Les deux frères saluèrent Paris pour revenir en Gascogne. Ils furent obligés de s'arrêter à Blois. La Loire avait emporté 120 kilomètres de voie ferrée; cette distance fut parcourue par nos voyageurs sur une charrette. Ils reprirent à Tours le chemin de fer qui les déposa au Port-Sainte-Marie. Après toutes ces vicissitudes, ils regagnèrent Pomiro pédestrement. Deux mois après ces pérégrinations, Uback III se présentait au concours cantonal de Mézin et était couronné. Il a eu moins de bonheur à Con-

Digitized by Google

dom où il n'a obtenu que le cinquième rang. On m'a assuré que la section académique chargée de l'examen n'avait infériorisé ce touriste insolite, cet intrépide piéton, que parce qu'il n'était pas bon marcheur.

Je suis incompétent pour juger ces douze sangliers domestiques. Ils me font ressouvenir de l'important commerce de porcs qui fit jadis la prospérité des Gaulois et des Basques. Ces derniers échangeaient avec les Phéniciens leurs jambons pour la pourpre de Tyr. Cette industrie éminemment aquitanique est fort légitime, ne déplaise à Moïse et à Mahomet.

L'exportation des œufs en 1849 produisit 5,510,069 fr., tandis que celle des vins n'atteignit que le chiffre de 5,312,926 fr. Les Anglais ont compris depuis longtemps que la volaille pouvait être une précieuse branche de spéculation, et ils ont institué sous le patronage des hauts barons une société spécialement consacrée à la propagation des belles races gallines. La reine Victoria possède au palais de Windsor de très rares collections, entr'autres celle des poules naines qui sont un peu plus grandes que des cailles. Le midi de la France, qui a tant contribué à la naturalisation des espèces étrangères en introduisant en Europe le canard musqué qui est américain et la pintade originaire d'Afrique, a obéi au mouvement britannique. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir nos châtelains et nos châtelaines d'aujourd'hui travailler à l'acclimatation et à la multiplication des oiseaux domestiques. La population galline avait, dans ce congrès zoologique et ornithologique, de dignes représentants. Les *Brahma-Poutra* s'y étaient rendus d'une villa auscitaine; les *Crèvecœur* avaient été délégués par la basse-cour du manoir de Fondelin; les *Cochinchinois* et les *Normands* l'avaient été par celle du domaine de Pomme. Le château de Beaumont avait choisi ses députés

Digitized by Google

parmi les poules et les coqs indigènes. Notre ville avait confié son mandat à des sujets de race anglaise.

Il est regrettable que le jury n'ait point créé des médailles spéciales pour ce groupe; il eût ainsi, mieux qu'avec des primes, stimulé le zèle des dames qui ne dédaignent point de contribuer à l'alimentation publique, qui cherchent la solution du difficile problème de la poule au pot. Citons un exemple : Madame la comtesse de Bezolles, à l'instar des Lady qui ne se permettent que des loisirs utiles, s'est résignée aux corvées d'une ménagère et à des sacrifices sérieux pour effectuer l'introduction des gallinacés du Houdan, de Brahma-Poutra et de Cochinchine. Ses volières ont, le 4 septembre, attiré l'attention de tous les connaisseurs et même de tous ceux qui, comme nous, ne l'étaient guère. Le comité lui a octroyé un encouragement qui a dû la décourager : il lui a fait un envoi de 20 francs. Ce n'est pas ainsi que l'on devait l'indemniser. Elle avait employé toute sa vigilance à sauvegarder la pureté originelle des éperonnés indous. Le métissage, l'incubation et la mise en nourrice des nouveaux-nés qui avaient de mauvaises mères, lui ont causé d'infinis tracas. Les infirmités humaines, telles que la dyssenterie, les engelures, la goutte, auxquelles ces enfants des tropiques sont sujets dans les zones tempérées, ont nécessité mille petits soins. Pour l'inviter à persévérer dans cette excellente voie, il eût été plus convenable de lui offrir un souvenir honorifique ou de simples félicitations qu'une gratification matérielle. A ceux qui m'objecteront que les bronzes étaient rares, je répondrai qu'il fallait les multiplier. Ces réflexions s'étendent à tous les lauréats de cette série. Les Crèvecœur de M. le marquis de Cugnac avaient une tendance visible à l'obésité, ce qui, loin d'être un vice redhibitoire, était un titre, une recommandation. Eh bien, au lieu du billon qu'ils convoitaient, on leur a donné de l'argent!

Digitized by Google

On devinait aisément à la fierté des Brahma-Poutra de M. Sentex (1) qu'ils étaient plus désireux d'une médaille que d'une pistole. MM. Cheyre et Darroux eussent sans doute très bien agréé l'honneur et le profit.

A propos de ces êtres élégants et précieux qui ont la plume soyeuse et la chair succulente, je vais pondre quelques idées physiologiques. Les Cochinchinois sont comme leur congénères de France, partisans de la polygamie. Ce n'est pas une mince tâche que d'empêcher les pachas à crête de compromettre leur noblesse, et d'enlaidir la beauté primitive de leur famille en épousant des favorites de bas étage. On ne peut leur reprocher que leur galanterie un peu brutale : ils ont l'humeur douce et paterne de Cadet Roussel. Ils poussent la condescendance jusqu'à faire l'intérim des couveuses. Ils conduisent les poussins à la promenade et les observent avec une sollicitude maternelle.

Les Crèvecœur sont comme leurs cousins indous très enclins au mariage et au divorce. Les femelles sont des marâtres plutôt que des mères. Elles abandonnent l'éclosion et l'éducation de leurs petits à des dindes qui les adoptent et les élèvent consciencieusement. Laissons, pour passer à un autre, cet intéressant sujet sur lequel je reviendrai plus tard.

Dans notre siècle, presque toutes les forêts sont tondues, presque toutes les régions deviennent chauves. Aussi doit-on aux arboriculteurs une reconnaissance infinie.

Les arbres engraissent et fécondent le sol de leurs dépouilles; ils purifient et rafraîchissent l'atmosphère; ils arrêtent les ouragans au passage; ils guident les voyageurs sur les grandes routes, dans l'obscurité des nuits. Honneur donc à ceux qui réparent cette extermination des grands

(1) M. Sentex, d'Auch, a le premier introduit dans le Gers les Brahma-Poutra. Un coq et une poule furent, dit-on, achetés par lui au prix de 800 fr.

Digitized by Google

végétaux. Ils sont les hygiénistes de la nature, les restaurateurs du paysage. L'Angleterre à noblement agi en créant Baronnet le jardinier de lord Devonshire. Parmi ceux qui ont le plus contribué à reboiser notre Aquitaine, nous sommes heureux de trouver un Condomois, M. Pachères. C'est lui qui a reverdi nos pelouses, peuplé nos vergers, ombragé nos villas. Sa vie entière a été consacrée à la culture ligneuse, à la décoration des parterres et des jardins, à l'acclimatation sous notre ciel des types exotiques. M. Pepin, le célèbre horticulteur du Muséum, envoyé de Paris pour assister à la solennité du comice départemental, a grandement apprécié le talent utile de notre compatriote, et l'a chaleureusement félicité sur la richesse de sa pépinière, sur ses chênes indigènes et d'Amérique, sur sa collection d'ormeaux tortillarts, sur d'autres ulmacées telles que les Planera, etc. Il a également donné beaucoup d'éloges au *Séquoia gigantea*, titan des végétaux, appelé *Wellingtonia* par les Anglais. Son développement miraculeux peut vous donner une idée de l'exubérance de la création primitive; de ces *Araucaria* découverts dans les terrains carbonifères d'Ecosse dont le tronc seul avait une hauteur de 50 pieds. Celle du Séquoia est bien plus extraordinaire. L'un de ces colosses, trouvé gisant dans une forêt vierge de la Californie, mesurait 100 mètres de longueur sur 30 de circonférence. Trente hommes auraient pu aisément se loger dans sa cavité intérieure. Le délégué de l'académie d'agriculture a remarqué encore le cyprès de Montpellier dont la croissance est si rapide, la multiplicité des chênes verts d'Italie. Dans les fruitiers il a, pour son emploi personnel, choisi l'*amandier à fleur tardive*, insensible à la gelée, l'*abricot Louis* qui produit des fruits musqués comme la poule les œufs, c'est-à-dire successivement, enfin, la *poire Marie-Thérèse* qui est gasconne.

Digitized by Google

Remercions M. Pachères d'avoir pratiqué, dans notre pays, l'art de Lenôtre; d'avoir fait de constants efforts pour guérir les coups de hâche des bûcherons, ces massacreurs d'Oréades et de Sylvains; il mérite de plus la gratitude des paysagistes et surtout celle des poètes pour avoir observé la parole de l'un d'eux qui a dit :

Loin de faire comme eux, combattons sans relâche
Leur œuvre de malheur : ils dévastent, semons;
Replantons mille pins pour cent que l'on arrache;
Renaissez par nos soins chênes que nous aimons !
.....
.....
Nous qui ne laisserons ni blocs d'airain, ni marbres,
Nous dont les chants, hélas! n'ont plus de lendemain,
A la postérité léguons du moins des arbres !

M. Ouin était venu de Paris exposer et vendre les boîtes à la houppe dont il est l'inventeur. Tout le monde connaît le minéral qui guérit la maladie cutanée de la vigne. Eh bien, à l'aide d'un petit bouquet de laine que l'on enfarine de fleur de soufre dans un cornet de ferblanc, on poudre les souches comme les vieux marquis d'autrefois. Ce petit instrument, malgré sa commodité, n'a point tenté beaucoup d'acheteurs.

M. Berger fils, confiseur de notre ville, avait exposé des melons glacés et confits qui affriandaient fort les spectateurs enfantins. Les pêches, les poires, les prunes au sirop, qui faisaient compagnie aux cristallisations de sucre, étaient très agréables à la vue et devaient l'être infiniment plus au goût. Le jury a bien fait de récompenser par une médaille ou une mention honorable ces produits, nés de l'alliance de la nature et de l'industrie.

La promenade du Prado s'était métamorphosée en petit Elysée : ici les melons arrondissaient leurs ventres comme

Digitized by Google

des magots de Chine; là, les citrouilles étalaient leur grosseur, nous pourrions presque dire leur grossesse. Les betteraves avaient l'air de vases coniformes renversés. Parmi les produits maraîchers les plus remarquables étaient ceux de M. de Quennefer.

Les légumes de la Ferme-Ecole de Bazin étaient également des phénomènes. Dans l'exhibition des fleurs de M. le marquis de Cugnac, tous les regards convergaient vers douze ombelles d'un émail de porcelaine que des *Hoya-carnosa* tenaient dans leurs bras sarmenteux. Les *Pétunias* avec leurs campanules saluaient très gracieusement les *Camara* nouveaux. La grande corbeille de M. de Quennefer produisait à distance l'effet d'une immense mosaïque. Filhol, notre fleuriste, avait fourni son contingent d'arbustes; quatre espèces de *sauges*, 36 variétés de *Fuchsias*, des *Carmantines justicia* aux bouquets tuyautés et axillaires, des *Anthémis* précoces, des *Ignames*, etc. Le ciel, dans l'intention sans doute de désaltérer toutes ces plantes, a tamisé cinq ou six ondées dans la journée.

Nous allons brièvement discourir sur les discours. M. Péraldi, maire de Condom, a parlé le premier, et M. le préfet le second. M. le comte d'Abbadie de Barrau a ensuite adressé des congratulations aux Condomois et synthétisé les progrès agricoles et industriels de notre département. Il a, de plus, glorifié la pensée généreuse qui a inspiré à M. le comte de Lagrange la fondation de quatre prix appelés à réveiller les énergiques sentiments; il a démontré l'influence salutaire que devaient exercer ces distinctions accordées aux laboureurs qui restent volontairement attachés à la glèbe bienfaisante sur laquelle leurs ancêtres ont vécu et sur laquelle ils vivent, eux-mêmes, patients et forts. M. l'abbé Dupuy a fait l'éloge de M. de Grisony. M. le comte de La Roque d'Ordan a continué par la lecture de

Digitized by Google

son rapport sur les récompenses. Sa harangue a été le panégyrique de l'homme champêtre, qui vit séculairement, comme un chêne, sur la propriété natale, et qui sait transmettre à ses enfants de bons enseignements et de pieuses traditions. L'honorable rapporteur a rendu grâce à la libéralité intelligente et efficace de M. le comte de Lagrange, en même temps qu'à celle du conseil général, pour son institution du prix de mille francs. Il a ensuite procédé à la répartition des médailles et des mentions. L'appel d'un octogénaire qui a obtenu le prix d'honneur, le couronnement des métayers modèles et celui des fermières, dont la vie résumait la persévérance, le dévoûment et la vertu, ont été les épisodes les plus émouvants de la solennité.

Au crépuscule, le rondeau rustique a commencé ses ébats dans une rotonde de verdure sur la place des Capucins. Le mouvement circulaire a été perpétuel jusqu'au matin.

Quel triste métier que celui de conteur d'office, il faut sans cesse varier sur des thèmes invariables, tels que les illuminations, les bals, etc. Or, dans nos précédentes causeries nous avons dépensé toutes nos épargnes de métaphores galantes et descriptives ; pour ne pas nous répéter, il faudrait que notre esprit eût des trésors identiques à ceux du gosier de Mme Damorau. Après avoir chanté cinquante fois le même opéra, son exécution lui parut monotone, et chaque soir elle servit à son auditoire des roulades qui différaient de celles de la veille et qui ne devaient point ressembler à celles du lendemain. Pour ne pas être l'écho de nous-même, pour trouver des pensées inédites sur des matières mille fois traitées, il serait essentiel d'avoir dans le cerveau la souplesse et la fécondité du larynx de la célèbre cantatrice ; ne les possédant pas, on nous pardonnera si nous ne changeons pas nos idées comme elle changeait ses inflexions vocales.

Digitized by Google

Le soir, la ville était resplendissante, les fenêtres flambaient comme des autels votifs. Un chapelet de sphères enflammées courait sur la terrasse de M. le comte de Cadignan; on eût dit un congrès de petites planètes. Le châlet sous lequel la commission avait distribué ses médailles et ses prix, était éclairé par une grappe de boulets rouges, en papier, qui nous remémora le gigantesque raisin de Chanaan. Les promenades étaient décorées d'ifs; ces triangles lumineux ont quelque chose de funèbre et de sacré, qui ne convient pas parfaitement aux réjouissances profanes. On pouvait obtenir un effet fantastique, en nichant des clartés sous les feuilles des grands ormeaux. Les lanternes vénitiennes dans la verdure des hautes branches eussent produit l'illusion de monstrueux vers luisants. Mais ce prestige eût nécessité d'autres dépenses, et le budget de la commission était limité.

Déjà, d'ailleurs, les allées se dégarnissent au profit du bal, qui va être aussi beau qu'une hallucination.

Puisque nous sommes en Gascogne et au milieu des paysans, il est légitime et patriotique d'articuler quelques mots de l'idiôme maternel, de nous écrier, avec Jasmin :

Festo carrado !
Déja cadun s'afano per intra;
Que de plazé! que de jôyo alucâdo!
Mous dits pruzens burlon de la pintra....

O ma plume, garde-toi de faire office de pinceau. Un jour, il doit t'en souvenir, tu essayas de décrire, et tu fus accusée de n'être qu'une grosse épingle, de fixer les papillons nocturnes sur le poteau de la publicité. Laissons donc ces phalènes féminines s'ébattre sous les lustres et ne les traînons pas au soleil. Les bals pourtant, à Paris, alimentent la chronique. Mais, en Province, ce sont des mystères d'Isis. Il n'est pas licite de sténographier ses impressions pour les livrer ensuite au public.

Digitized by Google

Si notre siècle, comme le moyen-âge, avait des tribunaux consacrés aux litiges de galanterie, je porterais ma plainte devant cette cour; je lui demanderais si parler courtoisement des nobles dames, des gentes damoiselles, était punissable forfaiture. L'aréopage prononcerait un arrêt favorable et lèverait l'interdiction qui pèse sur l'esprit de l'écrivain. Celui-ci userait tout d'abord de sa liberté en constatant que les grâces, réduites à trois dans l'antiquité, étaient bien plus nombreuses dans la soirée condomoise. Malheureusement, je n'ai que le privilége du silence. Il m'est défendu de rendre grâce aux généreuses étrangères qui ont répondu à notre appel et consenti à doubler l'éclat de nos flambeaux par le rayonnement de leurs yeux et de leur beauté. Il m'est défendu de dessiner cette physionomie orientale caressée par des torsades de cheveux qui s'échappent comme des grappes d'un feuillage de velours d'azur. En retournant le petit diadème qui étincelait sur son front, en le disposant en croissant, elle nous eût donné une poétique idée du type asiatique.

Je n'ose point payer mon tribut d'admiration au charme mystique, au teint d'œillet, au luxe extérieur de cette séduisante Lectouroise, de peur de la rendre rouge comme les fleurs de grenade qui s'épanouissaient dans ses cheveux.

Je n'ai pas le droit de me souvenir de cette belle chevelure noire, aux reflets bleus, à l'aigrette blanche, retenue captive par un ruban. Je n'ai pas le droit de me souvenir de ces deux blondes sœurs, de leur mansuétude. Elles étaient vêtues de robes jumelles de forme, mais disparates de couleur. L'une était de mouseline rose étagée de petits volants blancs, l'autre de mousseline blanche étagée de petits volants roses.

Pourquoi m'empêcher de rendre hommage à cette danseuse, modèle d'élégance et de distinction, de noter son

Digitized by Google

sévère maintien, son onction gothique, sa dignité souveraine; de rappeler le frissonnement de ses clochettes florales, de ses marabouts barbelés d'or, à chaque ondulation de sa tête; d'esquisser son opulente robe, en satin maïs, damasquinée de dentelle noire. Son apparition fut un événement.

Bien je regrette de me taire sur ce riche costume bleu dont la coupe simple laissait transparaître la modestie de celle qui le portait. Une grâce exquise la parait encore mieux que sa parure. Son sourire, qui découvrait des dents mignonnes comme des grains de riz, avait la suave ingénuité des vierges d'Overbeck.

O vous, qui tournoyez dans un nuage rose, n'êtes-vous pas une vision? Les poètes anciens, avec leur tendance allégorique, auraient fait de vous une personnification de l'aurore. Votre toilette morale, composée d'aménité et de gentillesse, était délicieuse.

Je crains de vous déplaire, Madame, en parlant de votre sveltesse, de vos mouvements onduleux qui faisaient neiger des fleurettes, en proclamant votre vaillance et votre savoir chorégraphiques.

Oh! je viens de commettre, sans le vouloir, un péché irrémissible. J'ai donné de vagues signalements, et c'était prohibé. Heureusement que les Sylphides ne pourront se reconnaître ni être reconnues sous ces portraits voilés, ces masques de velours. Je m'arrête pour ne pas continuer mes indiscrétions. Vous devez donc me remercier, ô violettes animées que j'ai laissées dans l'ombre et le mystère, de n'avoir point trahi vos tailles qui auraient contenu dans des bracelets, de n'avoir point touché vos robes, de peur de froisser votre humilité.

Ce bal magnifique a couronné cette fête grandiose qui a dû donner aux étrangers une bonne idée de l'urbanité condomoise. C'est en leur honneur que la grande salle du cer-

Digitized by Google

cle avait été fraîchement décorée et la terrasse bordée d'une haie d'orangers. Rien ne manqua : ni la multitude, ni l'abondance, ni l'espace. Les commissaires avaient parfaitement compris cet aphorisme de Madame de Girardin : dans une soirée, *pour qu'il n'y ait point confusion, il faut qu'il y ait profusion.*

J'ajoute deux lignes pour demander pardon au lecteur de lui avoir servi une causerie au lieu d'un compte-rendu scientifique; mais il excusera mon ignorance agronomique, quand il saura que je ne possède que quelques châteaux en Espagne, et que mon unique domaine est un champ de papier blanc sur lequel je trace des sillons noirs avec un petit soc de fer.

J. NOULENS.

A la Mémoire

DE

MON ÉLÈVE, JOSEPH DE CORTADE.

Naguère, ami,
Tu lisais ces vers encor inachevés,
Et tu me pressais
De les terminer pour toi.
Aujourd'hui,
Le cœur triste, les yeux en pleurs,
Je les dépose sur ta tombe.

L'ÉPOUSE DU SEIGNEUR.

IDYLLE GOTHIQUE.

Les astres, fleurs du ciel, diamantent encore
Le transparent manteau d'une nuit de printemps;
La campagne se tait, et la naissante aurore,
Sur les neigeux sommets que le poète adore,
N'a pas encor semé ses rubis éclatants.

Digitized by Google

Tout est tranquillité, calme, profond silence,
Et repos, et sommeil, dans la nature immense;
A peine un vent léger glisse dans le bouleau,
Unissant son murmure au murmure de l'eau...
Mais que fais-tu debout, rêveuse, à ta fenêtre,
Vierge, dont le regard est plus doux que les cieux?
Tout le castel repose encore, et le vieux maître
De l'angle de la tour, où son pied seul pénètre,
N'a pas quitté le seuil sombre et silencieux.
Et toi, tu ne dors plus, Blanche, et ta blonde tête
S'offre au vent du matin sous un voile de fête.
Pourquoi ce prompt réveil et ces charmants apprêts?
Pourquoi mettre aujourd'hui, comme un jour de dimanche,
La ceinture d'azur sur la tunique blanche?
Pourquoi ce long regard du côté des forêts,
Et ces larmes tremblant au bord de ta paupière,
Et sur tes blonds cheveux cette gaze légère?
Pourquoi cet œil rêveur et ces troubles secrets?
Je ne sais, mais ton âme est une âme angélique;
Et ton cœur, plus profond que le ciel des beaux jours,
Ne connaîtra jamais que de chastes amours.
O Blanche! de la nuit l'esprit mélancolique
N'ose effleurer ton front de grâce environné,
Lorque son vol secret, plus prompt que la pensée,
Epanchant un trésor de gouttes de rosée,
Rafraîchit en passant ton visage incliné.
Quels attraits innocents dans ton regard qui pleure!
Telle brillait Marie en sa pauvre demeure,
Quand l'ange Gabriel, tremblant, balbutia
Les célestes douceurs de l'*Ave Maria*.
Mais qu'entends-je? Au clocher du sombre monastère
Résonne lentement la voix de la prière.
Comme un essaim d'oiseaux lancés dans le vallon,
Du pieux *Angelus* les notes matinales
Se croisent en tout sens, plaintives, inégales,
De l'aurore au couchant, du sud à l'aquilon.
Alors, la jeune fille, essuyant sa paupière,
Jette un ardent regard vers la voûte du ciel,

Digitized by Google

Et descend l'escalier sonore du castel
Sans bruit, sans éveiller même sa pauvre mère.
De son divin époux elle a compris l'appel :
Du bien-aimé séjour elle part sans murmure.
Adieu, fière demeure, aux créneaux menaçants,
Qu'ornèrent de longs jours ses charmes innocents;
Telle une fleur de mai sur une lourde armure!
Adieu, courses sans fin à travers les landiers!
Adieu, lieux embaumés de souvenirs d'enfance!
Adieu, rêves du soir sous les blancs marronniers,
Quand la brise fraîchit, quand la lune s'avance
Sur les lointains sommets couronnés de glaciers!
Adieu, les longs baisers d'une mère ravie!
Adieu, le châtelain, dont le front soucieux
S'épanouit toujours pour sa fille aux doux yeux,
Charme de ses vieux jours, seul bonheur de sa vie!
Elle portait ses pas vers le prochain coteau.
L'étoile du matin dans un ciel sans nuage
Luisait encore, et tout dormait sur son passage;
Au loin, tout se taisait, excepté le ruisseau.

Il disait : Poursuis ta course,
Blonde fille des humains!
Va, tu trouveras la source
Des enivrements divins!
Vole, vole! Dieu t'appelle
A la fontaine éternelle;
Jamais coupe criminelle
Ne souilla tes blanches mains.

Jamais ta lèvre altérée
Ne se penche au fleuve impur;
Dans la demeure sacrée
Tu sais un ruisseau plus sûr.
Va sous les cloîtres propices;
Tu boiras à pleins calices;
Dans le jardin des délices,
Va, le fruit de vie est mûr!

Digitized by Google

Blanche entendit la voix, et ses pas se pressèrent.
Elle volait, légère, au murmure de l'eau.
Bientôt elle toucha le pied vert du coteau;
Et, comme elle montait, les arbres s'éveillèrent,
Et d'un chant gracieux leurs voix la saluèrent.

Où vas-tu, belle fleur
Qu'un vent du ciel emporte?
Sur ta fraîche couleur
Va se fermer la porte
D'un séjour de douleur.
Où vas-tu, belle fleur
Qu'un vent du ciel emporte?

Vas-tu fleurir pour Dieu
Dans l'âpre solitude ?
Ton épreuve est bien rude,
S'il te faut dire adieu
Aux fleurs de ce beau lieu,
Et fleurir pour ton Dieu
Dans l'âpre solitude!

Tu voles, tendre enfant,
Où le Seigneur t'envoie,
Et ton front triomphant
S'épanouit de joie.
Suis donc la longue voie;
Et vole, tendre enfant,
Où le Seigneur t'envoie !

Nous t'aimerons encor !
Du printemps à l'automne
Vers toi prendront l'essor
Nos oiseaux, nos fleurs d'or
Et notre feuille jaune.
Du printemps à l'automne
Nous t'aimerons encor!

Quand Blanche descendit le flanc de la montagne,
Les oiseaux paresseux s'éveillaient dans leurs nids,
Et leurs cris saluaient leur légère compagne.....
Ecoutez dans ces vers leurs accents réunis :

Digitized by Google

Salut! Oh! salut, vierge à l'œil timide,
Au beau front penché!
Où t'envoles-tu d'une aile rapide,
Ame sans péché?

Ah! dans la retraite où l'épervier sombre
Ne pénètre pas,
Où de saintes voix gémissent dans l'ombre,
Tu portes tes pas!

Dans ce paradis, tourterelle blanche,
Tu roucouleras.
A l'arbre d'amour va choisir la branche
Où tu dormiras!

Va, les anges saints, voguant sur deux ailes,
Chaque soir viendront
Dans ton nid secret, de fleurs immortelles
Couronner ton front!

Et la mort enfin, couverte de roses,
D'un regard vermeil
Viendra t'appeler, pour que tu reposes
D'un léger sommeil

Dans un nid tressé bien loin de nos tombes,
Nid plein de douceur,
Où le bon Jésus garde ses colombes
Tout près de son cœur!

Et Blanche s'envolait à des chansons si douces
Dont les notes roulaient joyeuses, sur les mousses,
A travers les lilas aux suaves couleurs,
Dans l'aubépine épaisse aux rameaux blancs de fleurs....
Son pied court, son cœur bat, et son oreille écoute....
Et voici se dresser loin, bien loin, sur sa route,
Un édifice sombre orné de larges tours.
La porte est humble et basse; à peine on voit paraître,
Vers le haut des vieux murs, quelque vieille fenêtre
Dont le lierre aux fruits noirs dessine les contours.

Digitized by Google

Ses funèbres rinceaux, végétales arcades,
Ouvrant dans leur fouillis mille abris ténébreux,
Sur les bras de granit du moûtier monstrueux
Montent en échelons, descendent en cascades.
La porte s'est ouverte; et ses battants épais
Avec un bruit de fer retombent pour jamais !
Blanche avance, et bientôt dans l'enceinte sacrée,
Pour elle radieuse et pour elle parée,
Elle s'incline, prie, et d'un cœur innocent
A l'invisible époux consacre les prémices :
Ne la conviez plus, ô mondaines délices;
Jésus seul a son âme et son cœur et son sang !
Ne la rappelez pas dans l'antique demeure,
Où chaque objet l'attend, où chaque objet la pleure.
Parents ! elle a choisi la route la meilleure,
Elle a trouvé le vrai bonheur !
Toi, bouillant fiancé, dont le cœur la réclame,
Désormais vers les cieux fais remonter ta flamme !
Ne rêve plus l'enfant, l'ange, la noble femme,
Que tu nommais ta vie et la sœur de ton âme :
Elle est l'épouse du Seigneur !"

Léonce COUTURE.

ARCHÉOLOGIE.

Les grands travaux qui vont être exécutés à Auch nécessiteront la démolition de plusieurs monuments historiques. Les restes de la primitive basilique bâtie par St-Austinde, et du primitif château des archevêques occupés aujourd'hui par les sacristies et les prisons vont disparaître, moins la tour. Le mur d'enceinte du cloître des chanoines et les tours qui le flanquaient, les antiques maisons canonicales qui s'y trouvent, et dans lesquelles on remarque encore des détails curieux, toutes les constructions du XIe et du XIIe siècle vont aussi disparaître pour faire place à une

Digitized by Google

gracieuse et riante place, de laquelle on découvrira la jolie vallée du Gers et les Pyrénées.

Au milieu de cet espace se détachera majestueusement la tour qu'on conserve, restaurée et couronnée par une plate-forme entourée d'une chaîne de mâchicoulis dans le style de la tour, de l'effet le plus pittoresque. Elle sera pour Auch la tour St-Jacques.

La sacristie adossée à la tour (à l'ouest) aura aussi un caractère monumental et historique. Les combles seront surmontés de mâchicoulis, comme ceux de la tour. Séparée de la basilique, on communiquera de l'une à l'autre par une galerie. Cette galerie sera formée par les arcs ogivals qui décoraient le cloître des cordeliers (aujourd'hui la gendarmerie). Ces arcs, avec leurs colonnettes de marbre, conservées avec soin, se trouveront utilisés de la manière la plus heureuse.

Enfin les eaux qui doivent fournir à l'alimentation de la ville, en jaillissant des fontaines monumentales qui orneront les places, ces eaux ont été analysées et reconnues potables par M. Filhol, le savant chimiste de Toulouse.

Tout donc concourt de la manière la plus satisfaisante à la réalisation du projet grandiose de M. Gentil, qui doit transformer l'antique capitale de la Gascogne.

Nous reviendrons sur cette question importante.

P. L.

Au concours de peinture de Toulouse, le premier prix a été décerné à M. Benézet, le deuxième à M. Jaquesson, le troisième à M. Peruget.

Nous avons remarqué dans l'*Union des Artistes*, du 3 septembre, un excellent article d'architecture sur les *Thermes de Luchon*, dû à la plume élégante de M. Negrin.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DE LA GASCOGNE.

Avant la révolution de 1789, dans toutes les villes, les corps municipaux, administratifs, judiciaires, religieux et enseignants, les corporations de métiers, avaient chacun leurs archives, tenues avec un certain ordre, et souvent accompagnées d'un répertoire raisonné; les bourgs, les châteaux même avaient aussi leurs archives.

Malheureusement, ces collections, en grande partie, ont été égarées ou détruites. Mais tout n'a pas péri.

Pau possède, dans son château, des archives précieuses et considérables : Là se trouvent des documents historiques du plus haut intérêt sur les anciennes provinces de Béarn, Navarre, Bigorre, Armagnac, Périgord, Foix, etc., et sur les domaines d'Albret et de Bourbon ; des chartes, des lettres-missives des seigneurs souverains du Béarn et des rois de France, et un nombre considérable d'autres pièces qu'il serait trop long d'énumérer.

La petite commune de Bielle, canton de Laruns, a conservé dans le chartrier de son église « le coffre-fort à trois clefs » où sont réunis les vieux titres de toutes les communes de la vallée d'Ossau. Le desservant de la paroisse de Bielle, M. l'abbé Châteauneuf, s'occupe à dépouiller et à classer les nombreux documents renfermés dans ce coffre.

Les villes de Bayonne et d'Orthez possèdent des archives très importantes au point de vue historique. On peut dire que le département des Basses-Pyrénées est le plus riche en documents des quatre départements qui formaient l'ancienne Aquitaine.

Tarbes, Bagnères, ont aussi leurs archives municipales, qui ne sont pas sans contenir de nombreux documents.

Digitized by Google

L'hôtel-de-ville de Mont-de-Marsan renferme bon nombre de chartes d'un grand intérêt.

A Auch, l'hôtel-de-ville possède encore un dépôt considérable de vieux titres très intéressants, relatifs à l'histoire de cette ville et à celle du pays d'Armagnac. Là sont aussi les archives de l'ancien collége (1). La bibliothèque publique, riche de 20 mille volumes, contient les manuscrits de M. l'abbé Daignan, le fondateur de cette bibliothèque, collection qui ne comporte pas moins de 10 gros volumes sur l'histoire d'Auch et de la Gascogne. La préfecture, dont les archives sont considérables, renferme celles de l'ancienne généralité d'Auch; des chartes relatives au clergé régulier et séculier; des livres terriers, et d'anciens cadastres. Les documents les plus intéressants sont, sans contredit, la correspondance du célèbre intendant d'Etigny et celle de son frère ainé l'intendant de Sérilly, qui l'avait précédé dans la généralité d'Auch. Les archives du séminaire sont aussi un dépôt où se trouve un nombre considérable de chartes, de pièces inédites très intéressantes. Au tribunal sont conservés les minutes et les registres de l'ancienne sénéchaussée et du bureau des finances de la généralité d'Auch; grand nombre de dossiers et de minutes des anciennes judicatures seigneuriales, subalternes, etc., et d'autres documents. Des anciennes corporations, nous possédons les statuts et le registre des confréries des marchands, des tailleurs d'habits, et de Saint-Eloi.

Ces dépôts, si précieux qu'ils soient, ne forment qu'une partie des trésors que renfermait l'ancienne métropole de la Novempopulanie. Le plus important d'entre eux était les

(1) Un inspecteur des archives départementales qui est passé naguère à Auch a constaté l'importance des archives municipales et a témoigné sa satisfaction sur la maniere dont elles sont tenues. Il a manifesté le désir qu'elles fussent placées dans un local plus convenable. Sur la proposition du maire, le conseil municipal a voté une somme nécessaire pour l'appropriation d'un nouveau local.

Digitized by Google

archives de l'archevêché qui furent anéanties en 1793. Il ne reste presque rien de cette collection; nos plus ardents bibliophiles ont à peine recueilli quelques épaves de ce naufrage. Un document, dont nous aurons plus bas occasion de parler, en nous faisant connaître l'importance de ce dépôt, nous en donne aussi l'historique.

Il paraîtrait que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, les titres et documents ecclésiastiques se trouvaient dispersés dans plusieurs mains. En 1600, on comprit l'utilité de réunir tous les documents et de former les archives. Une délibération du clergé, de cette année, portait : « Que le chapitre remettra dans l'archevêché les coffres des papiers du clergé, et que Mgr Destrapes, archevêque, y fera porter les papiers qu'il a à Mazères (1) concernant le clergé.....; qu'on fera quatre inventaires desdits papiers, pour le seigneur archevêque, le syndic du chapitre, et le quatrième pour rester dans les archives du clergé, et qu'il y sera mis un livre blanc pour y écrire les récépissés des actes qu'il conviendra en tirer. Que ledit seigneur archevêque tiendra une clé, le syndic du clergé la seconde, et le syndic du chapitre la troisième; et que le clergé assemblé en corps, en cas d'absence pendant six mois de l'archevêque, pourra transporter les archives où il avisera; et enfin, qu'il sera fait plusieurs extraits de l'arrêt obtenu par le chapitre contre le cardinal d'Est, archevêque d'Auch, qui le condamna à payer la quatrième partie des décimes du diocèse. Présidant dans l'assemblée où ladite délibération fut prise, M. Destrayes, archevêque d'Auch. Signé : Mascaras, secrétaire. »

Mais on ne donna aucune suite à cette décision; ce ne fut qu'en 1696, le 17 mars, que, par une seconde délibération, le clergé d'Auch statua de nouveau : « sur

(1) Mazères est un château à 16 kilomètres d'Auch, qui appartenait aux archevêques.

Digitized by Google

l'établissement, arrangement et conservation des titres et les archives du clergé, et qu'il sera fait un inventaire général instructif de tous les titres desdites archives, de quoy M. l'abbé de Chaulnes prendrait le soin.» Cette délibération n'eut encore son effet qu'en 1736, par les soins de M. l'abbé Symon. Ce fut alors que ce savant ecclésiastique s'occupa du classement des archives, et qu'il fit rédiger, par un paléographe, un répertoire ou inventaire (1). C'est ce document qui vient d'être découvert récemment et qui nous a révélé les circonstances que nous venons de raconter. En voici le titre :

« Inventaire général des archives du vénérable clergé d'Auch, fait par Me Joseph Lunet, maître-ez-arts, natif du lieu de Buzeins-lèz-Sévèrac-le-Château, diocèse de Rodez. *Par délibération du bureau, 1737.* » Grand in-folio de 610 feuilles, manuscrit.

De ce qui précède, il résulte que les archives du clergé étaient importantes : elles étaient classées en quinze catégories. L'auteur de l'inventaire a aussi divisé son travail en quinze chapitres. Se conformant aux dispositions formulées dans la délibération du 17 mars 1696, le rédacteur du répertoire ne s'est pas borné à indiquer sèchement le titre de chaque document : il a eu le soin d'en faire une analyse détaillée et raisonnée en mettant en relief l'esprit et le sujet capital de chacun. De telle sorte que ce répertoire est une statistique historique de ces archives ; il nous révèle des faits ignorés et nous fournit les moyens d'éclairer plusieurs points obscurs ou douteux de l'histoire civile et religieuse de la vieille Gascogne. Il atténuera la perte des archives dont il nous fait connaître l'importance (2).

(1) Les archives de l'hôtel-de-ville furent classées et inventoriées en 1628.
(2) Ce document est la propriété d'un des héritiers de Me Lagelle, notaire royal, garde des archives du clergé d'Auch.

Digitized by Google

Ce n'est pas le lieu ici d'énumérer et d'apprécier les pièces nombreuses et remarquables qui se trouvent relatées et analysées dans ce recueil. Nous nous bornerons à signaler celles qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt au point de vue historique. Mais disons d'abord que plusieurs y sont reproduites *in extenso*, telles que des lettres-patentes de Philippe IV, de Charles VIII, rois de France; divers arrêts et jugements des cours souveraines; puis ce sont des résumés de pièces relatives aux troubles qui affligèrent le pays au temps de la réformation religieuse aux XVIe et XVIIe siècles; nous y voyons le rôle que joua le clergé à ces époques, les sacrifices qu'il s'imposait dans l'intérêt de la cause catholique; les causes qui provoquèrent certaines dissensions entre pouvoirs et que jusqu'ici nous n'avions trouvées qu'indiquées. Ce sont des résumés de procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France et de la province d'Auch; enfin, d'actes relatifs à l'administration ecclésiastique, de lettres missives, etc., etc. Analyses claires et précises, qui permettent d'apprécier l'importance des originaux.

Nous aurons peut-être l'occasion, dans un travail spécial, de nous appuyer de ce document, et de citer plusieurs faits inédits qui s'y trouvent.

Aux collections que nous venons de citer, ajoutons les actes conservés dans les anciennes familles, où l'on peut trouver des renseignements sur leur origine et des détails intéressants sur la vie intérieure des anciens châtelains. Ces sortes de documents sont en général ignorés ou délaissés par ceux qui les possèdent. Ce serait le cas de dire avec M. Laurentie : « C'est aujourd'hui un curieux spectacle que ce soient des écrivains sans aïeux qui donnent l'exemple du respect pour les grandes origines (1). »

(1) Lettre de M. Laurentie à M. Corne, à Condom, insérée dans la *Revue d'Aquitaine* du 5 août 1857.

Digitized by Google

Signalons aussi les collections de quelques zélés bibliophiles, savants modestes, qui, animés par le seul amour de la science, sont arrivés à réunir de nombreux documents relatifs à l'histoire de la Gascogne. Tels sont, MM. Corne, de Moncade, le marquis de Pins-Monbrun et Bascle de la Grèze.

Enfin, nous devons signaler encore les études de notaire. Ces études contiennent les documents les plus intéressants sur l'histoire privée des populations. On sait, en effet, que jusqu'en 1789 et même longtemps après, les affaires les moins importantes se traitaient par acte public. On faisait peu usage du sous-seing privé. C'est donc dans ces dépôts que se trouvent un nombre infini d'actes, tels que contrats de mariage, testaments, donations, ventes, transactions de tout genre où se révèlent, de la manière la plus vivace et la plus authentique, l'esprit, les mœurs, les usages et la vie intime de nos pères. Ce sont des miroirs aux mille faces où se reflètent, dans toute leur vérité, les générations qui nous ont précédés. Nous estimons que c'est là qu'on pourrait recueillir les éléments principaux d'une histoire des mœurs privées, histoire si peu connue et si intéressante. Pour nous, nous y avons puisé de nombreux et piquants détails.

Cependant, ces dépôts sont généralement délaissés sinon dédaignés par nos historiens ; ils ne le sont pas moins par ceux qui les possèdent, pour lesquels ils n'offrent qu'un médiocre intérêt au point de vue de leur profession ; car chez presque tous les notaires, les anciennes minutes ne servent qu'à orner d'une certaine manière leur étude ; et le plus souvent, si on ne les détruit, on les relègue au galetas des maisons. Ces faits sont très regrettables.

L'importance de ces collections devrait être mieux appréciée : on devrait les garantir de la destruction dont elles

Digitized by Google

sont menacées. A cet effet, il conviendrait d'établir dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire de l'empire un local spécial où seraient conservées et classées avec ordre et méthode, sous la surveillance d'un archiviste, toutes les minutes des notaires de l'arrondissement antérieures au XIXe siècle. De cette manière, ces titres, aussi utiles aux familles qu'à la science historique, seraient sauvés du péril imminent qui les menace.

Pourtant, le gouvernement, nous nous plaisons à le reconnaître, encourage le mouvement historique; tous les dépôts ont été explorés; les études de notaire seules ont été négligées. Ne pourrait-on pas mettre à exécution la mesure que nous venons d'indiquer ?

Nous soumettons ce projet à l'attention bienveillante de MM. les ministres de l'instruction publique et de la justice. Nous appelons aussi à notre aide les lumières et le concours des sociétés savantes, de la presse littéraire et de tous les hommes qui cultivent la science historique. Notre appel s'adresse surtout à l'Académie impériale des inscriptions et belles-lettres, et au comité de la langue de l'histoire et des arts de la France. Ces deux corps, gardiens vigilants des antiquités nationales, peuvent, par leur souveraine compétence et par leur légitime influence, hâter la réalisation de notre projet.

Nous croirions avoir fait quelque chose pour la science si nos vœux étaient exaucés (1).

LAFFORGUE.

(1) Pendant que ce petit travail était en voie d'impression, nous avons lu dans la *Presse* du 1er octobre 1857 que le gouvernement de l'empereur se proposait d'appliquer aux archives des communes, la mesure que nous proposons pour les études des notaires. Nous sommes heureux de nous rencontrer avec les hommes éminents qui dirigent l'administration centrale. Mais qu'il nous soit permis de constater sinon la priorité du moins la simultanéité de notre proposition.

Digitized by Google

DE LA LANGUE GASCONNE.

La gascogne possède des trésors peu connus, presque inexplorés, qui remontent bien au-delà de l'ère romane, bien au-delà de l'invasion romaine; contemporains des Brennus, qui plantèrent leurs enseignes sur le Capitole conquis, sur Delphes saccagée, sur l'Asie Mineure colonisée, ils ont traversé plus de vingt siècles, laissant quelques lambeaux sur la route longue et laborieuse des révolutions, mais arrachant cependant au désastre la majeure partie de leurs richesses Quelle est cette partie vitale de la Gascogne Gauloise dont nous allons essayer la restauration?... C'est sa langue, cet instrument énergique et pompeux de la pensée, injustement outragée de la dénomination de patois.

Nous ne répèterons pas ici les considérations générales que nous avons développées, dans notre histoire des Pyrénées, sur les modifications des dialectes Pyrénéens; nous sommes dans l'Astarac et le Pardiac, nous saurons nous circonscrire dans notre sujet; nous nous contenterons de compléter nos études sur une langue et sur une littérature populaire qui ont eu le rare bonheur de se perpétuer dans un territoire éloigné des grands courants de la civilisation romaine et française.

Les lignes qui précèdent ont déjà posé notre opinion sur l'origine du gascon; nous ne pouvons y voir qu'une langue-mère, antérieure à l'invasion romaine, et contemporaine des deux grandes langues parlées sous Annibal, dans la Celtique et dans la péninsule Hibérique : le Celte, aujourd'hui bas-breton, l'escara, devenu le basque. Les plus puissantes nations, fussent-elles Carthage, ou Rome elle-même, ont beau conquérir les peuples, leur imposer leurs lois, leurs mœurs, leur religion; il est un élément constitutif, fondemental, qui ne disparaît jamais sous leurs pas conquérants; cet élément, c'est le vocabulaire primitif, qui sert de fondements à la langue, et qui remonte à la première enfance de la nation. Cette couche première de l'alluvion linguistique, en effet, renferme l'expression des objets et des idées sans lesquelles un peuple, quelque barbare qu'il soit, ne saurait exister à l'état de société. Aussi retrouvons-nous à peu près intacts les noms des animaux les plus utiles ou les plus redoutés : 1° âne, bœuf, milan, loup; 2° ceux des personnifications de la nature: rivière, arbre, orage, montagne; 3° ceux des outils et des ustensiles les plus indispensables : hache, habit, bâton; 4° les adjectifs qualificatifs, jalons des premières sensations humaines :

Digitized by Google

bon, mauvais, rapide, furieux; 5° les actions primitives et impérieuses: boire manger, tomber, marcher, enfanter, mourir. Ces bases philologiques prennent leurs racines à de si grandes profondeurs que pas une invasion ne parvient à les arracher complètement du sol. La lenteur destructrice des siècles peut les modifier; mais, deux mille ans après la substitution d'une civilisation à une autre, d'innombrables débris nagent encore à la surface. Tels sont les débris que nous allons essayer de recueillir.

Il est assurément incontestable que les Romains imposèrent des modifications importantes à la langue de tous les peuples conquis. Au-dessus des expressions élémentaires dont nous venons de parler, tout idiome possède un étage superficiel, sur lequel les conquêtes peuvent et doivent nécessairement exercer leur influence; les notions et les idées d'industrie et d'agriculture, de science et de législation, varient avec les progrès qu'un peuple plus civilisé leur impose; le vocabulaire, applicable à cet ordre d'idées, doit varier, par conséquent, comme les idées elles-mêmes. A mesure que le vainqueur perfectionne certaines parties du travail humain, le vaincu est obligé d'adopter les mots afférents aux perfectionnements qu'il accepte; il adopte ces mots non-seulement sans opposition, mais comme un bienfait qui doit enrichir sa langue.

De ces deux faits, inséparables de toute invasion violente ou pacifique, naissent inévitablement, chez tous les peuples mêlés, deux langues bien caractérisées; 1° la langue officielle, langue du vainqueur, acceptée par le vaincu dans les relations législatives, scientifiques, militaires, administratives, commerciales; 2° la langue du vaincu, scrupuleusement conservée par ce dernier dans la vie de famille, dans la vie agricole, dans tout ce qui reste étranger aux relations imposées par le vainqueur.

Aussi, consultez les annales de tous les peuples, pénétrez dans leurs profondeurs mystérieuses, et vous trouverez 1° la langue des académies et des écoles, 2° la langue des chaumières et des laboureurs.

Les Romains ne négligèrent aucun moyen de rendre universel le triomphe de cette langue officielle. Une de leurs lois exigeait que les prêteurs promulgassent tous leurs édits en latin. Claude destitua certain gouverneur coupable d'ignorer la langue latine. Strabon a donc pu dire, sans exagération, que l'Espagne semblait oublier son idiome natal pour accepter celui des conquérants. Cette province en donna la preuve, en fournissant à la littérature latine les deux Sénèque, Lucain,

Digitized by Google

Pomponius-Mela, Martial, Silius Italicus et Hygin. Sous Auguste, enfin, tous les historiens s'accordent à le dire, une grande partie de la Gaule avait adopté l'usage de cette langue; mais n'oublions jamais qu'il ne peut s'agir ici que d'une langue répandue dans le monde officiel, et que cette invasion laisse les classes laborieuses, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes de la population complètement intacts... Nous allons en indiquer quelques preuves.

Pendant que Cicéron et Virgile répandaient dans l'Europe entière, dans le monde, des proconsuls et des rhéteurs, des jurisconsultes et des poètes, la langue sublime qui fait encore le fondement de la science et de la littérature universelle, les ouvriers et les pâtres de la campagne de Rome elle-même, les descendants de ces Osques, conquis par Romulus et ses successeurs, comprenaient à peine la langue des maîtres du monde; ils continuaient à parler Osque jusque dans Pompéia, la ville aristocratique, la Versailles fastueuse de Cicéron, de Virgile, de Phèdre et de Tibère. Plusieurs inscriptions osques, trouvées dans les ruines, rendent ce fait incontestable; et cependant cette ville ne fut détruite qu'en l'an 79 de notre ère, sous le règne de Titus.

Si la campagne de Rome conserva son idiome primitif, malgré l'invasion séculaire du latin, sous la pression immédiate et continue du peuple de Rome, pour lequel la Campanie n'était qu'un banlieue, comment s'étonner que la Gascogne parle encore sa langue maternelle, dix-huit siècles après une conquête romaine qui n'y présenta jamais une très compacte homogénéité ! Nous allons nous occuper de recueillir les vieux débris de la langue gasconne, et nous espérons par ce travail arracher à une destruction imminente de précieux fragments de l'idiome des contemporains de Vercingétorix et de César. Ces débris sont encore importants; car s'ils laissent en dehors les relations politiques et aristocratiques des hautes classes, ils consacrent ces sentiments innés, ces notions spontanées et naturelles que l'invasion ne pouvait détruire.

Nous n'ignorons pas que ce travail admettrait de nombreuses classifications; les amis de l'analyse implacable pourraient trouver, dans le vocabulaire de l'Astarac, des racines celtiques, ibériennes, euscariennes; mais nous n'essaierons pas de remonter à des époques anté-historiques pour nous permettre un triage dont l'exactitude serait toujours très problématique; nous, nous garderons, au contraire, d'obscurcir la question par des recherches plus curieuses que véritablement utiles, et au fond desquelles l'hypothèse occuperait une trop large part.

Nous nous bornerons à donner la langue gasconne telle qu'elle fut

Digitized by Google

parlée dans l'Astarac et le Pardiac, sans rechercher à quel concours de circonstances elle dut l'introduction des mots basques, ibériens et celtiques qu'on est disposé à y retrouver, sans vouloir constater surtout la date à laquelle leur admission eut lieu.

Eh ! de bonne foi, qui pourrait décider si ces mots sont entrés dans le gascon par l'invasion du basque et du celtique, ou s'ils ont pénétré dans le celtique et le basque par l'influence du gascon ?... La question est douteuse, controversable, obscure, et très propre à faire tomber dans l'erreur la majeure partie des savants qui voudront la juger. Nous laisserons même, dans notre vocabulaire, plus d'un mot d'usage latin, bien convaincu que la langue de Rome ne tomba pas du cerveau de Jupiter, armée de toutes pièces, et qu'elle s'enrichit de plus d'un élément barbare.

Une découverte récente nous conduit à cette vérité peu reconnue. En étudiant la langue roumane des contrées danubiennes, quelques philologues ont été frappés de son étroite parenté avec les langues romanes du midi de la France. Remarquez d'abord la ressemblance de ces deux mots : langue *roumane* et langue *romane;* cette similitude de noms ne semble-t-elle pas conduire à une communauté d'origine ? Quoi qu'il en soit d'une ressemblance philologique dont le parallèle dépasserait les limites de notre travail, on ne peut s'empêcher d'être singulièrement frappé des rapports des deux idiomes parlés simultanément sur les bords de la mer Noire et dans les plaines de la Garonne.

Ce n'est pas tout. Le pays des Grisons, contrée âpre, montueuse, où les romains ne durent pas plus pénétrer que dans les montagnes du pays basque et des Asturies, renferme un peuple parlant un idiome analogue.

CÉNAC-MONCAUT.

(La suite au prochain numéro.)

SILVIA RUFINA.

Rufin, cet Elusate qui, parti des bords de la Gelise, devint le premier personnage de l'empire d'Orient, et fut un jour sur le point de revêtir la pourpre impériale, est assurément la plus brillante figure de la Novempopulanie

Digitized by Google

pendant la période romaine. Son éclat est même tel que la *Revue*, tout inquiète qu'elle est de dresser un piédestal à chacune des illustrations de notre histoire, attendra peut-être longtemps encore un travail convenable sur ce grand sujet. Pour moi, à côté de cet astre qui éblouit, j'ai entrevu depuis longtemps une faible étoile, dont les rayons calmes et purs, presque entièrement dérobés par les ténèbres du passé, m'attiraient invinciblement. Tandis que Rufin couvrait l'empire de ses trames ambitieuses, sa sœur Silvia exerçait sur le même immense théâtre son apostolat de femme chrétienne et laissait sur plusieurs points du monde des semences de vertu. De toute l'histoire de cette vierge, il reste environ une page dans un écrivain ecclésiastique, une mention, de courts renseignements dans deux ou trois autres (1). N'importe : tâchons de surprendre les traits essentiels de cette physionomie touchante, entourée de silence et d'obscurité (2).

Silvia naquit à Elusa (Eauze), métropole de la troisième Aquitaine, vers l'an 328. On nous dit que les parents de Rufin étaient des hommes *obscurs*. En admettant la vérité relative de cette assertion, on peut croire que sa famille occupait un certain rang dans la cité; j'en trouve la preuve, sinon dans les faciles débuts du futur préfet d'Orient, du moins dans la brillante éducation littéraire du frère et de la sœur. Cette famille était chrétienne. Peut-être faut-il accuser la négligence d'un père uniquement préoccupé de

(1) Pallad., *Hist. laus. cap.* 142, 143. — Rufini Aquil., *Præf. in recogn. Clem.* — Paulini, *Ep.* 31. — Georg. Alex., *in Vita S. Chrys.* Je n'ai pu consulter ce dernier, auquel, du reste, les critiques n'accordent aucune confiance. (Opp. S. Chrys *Præf. PP. Maurinorum.*)

(2) Son nom même n'est pas à l'abri de toute controverse. Le texte grec actuel de Palladius porte Σαλία, transcription du mot latin Salvia. Georges d'Alexandrie l'a copié. Mais la plus ancienne traduction latine de Pallade porte Silvia, que nous trouvons dans Rufin d'Aquilée et dans S. Paulin. La traduction de Palladius, publiée par Rosweide, dans son *Vitæ Patrum*, porte Silvania : le radical a été rétabli; la terminaison allongée. J'avais eu tort de m'en tenir d'abord servilement à cette forme.

Digitized by Google

l'avenir mondain de son fils, d'avoir écarté de sa tête l'eau baptismale : on sait que le favori d'Arcadius se fit conférer le baptême, vers la fin de sa vie, dans une basilique élevée par ses soins sur les bords du Bosphore. Mais cet usage de renvoyer indéfiniment la première consécration religieuse de la vie, quoique généralement désapprouvé dans l'Eglise, était assez commun. Quant à Silvia, tout montre qu'elle reçut l'éducation la plus chrétienne, et se voua de bonne heure à la virginité. Les mères pieuses aimaient quelquefois à diriger vers ce but leurs filles dont le cœur s'ouvrait facilement aux leçons de la foi. Après leur avoir enseigné les premiers éléments de la lecture avec des lettres d'ivoire ou de buis, elles les faisaient épeler dans les Prophètes et les Evangélistes; au lieu des hymnes profanes de Catulle et d'Horace, elles leur apprenaient à chanter des psaumes et des cantiques. Ces tendres néophytes ne portaient au cou ni perles, ni or; elles n'avaient pas de pierres précieuses sur la tête, et le *calamistrum* ne touchait jamais leurs cheveux; on ne les voyait guère aux bains, encore moins dans les spectacles publics. Une bonne partie de leur journée se passait dans le temple. Le reste de leur temps s'écoulait dans la maison maternelle, loin de la société des jeunes gens et des personnes du monde, partagé entre l'étude des lettres grecques et latines, et les travaux de la quenouille, de l'aiguille, et du tissage de la laine et du lin : car une vierge chrétienne devait mépriser la soie.

Cette éducation, dont saint Jérôme nous fournit tous les traits (1), dut être celle de Silvia. Sans doute, elle se voua à la virginité dans sa patrie et en déposa le vœu entre les mains de l'évêque métropolitain d'Elusa. Beaucoup de fa-

(1) Hieron., Epist. *Ad Lætam.*

Digitized by Google

milles possédaient et gardaient dans leur sein, comme des anges tutélaires, des vierges voulées (*virgines devotæ*). J'aurai bientôt l'occasion d'en montrer une dans la maison du rhéteur Arborius.

La sœur de Rufin ne rêvait pas d'autre avenir que cette vie pleine d'œuvres saintes, connues de Dieu et des pauvres, et abritée par l'ombre salutaire de l'autel que Saturnin avait élevé au milieu de la cité romaine. Mais son sort se trouvait attaché, probablement par la mort de ses parents, à celui de Rufin. Or, celui-ci se sentit poussé un jour vers les extrémités de l'Orient. Le Virgile d'alors, dans sa poésie, dépourvue de fraîcheur et de grâce, mais pompeuse, sonore et quelquefois bouillante d'indignation, a représenté Mégère qui sort du fond des enfers et va chercher Rufin dans son lit pour bouleverser le monde impérial. Si ce ne fut pas Mégère, ce fut l'ambition. Ecoutons Claudien (1) :

« La déesse franchit les remparts d'Elusa et gagne un toit qu'elle connaît dès longtemps. Là, son regard fixe et livide hésite : elle s'étonne de voir un mortel pire qu'elle. Enfin, elle lui adresse ces mots : Le repos te plaît, ô Rufin ! et tu consumes sans gloire, dans les champs paternels, la fleur de ta jeunesse? Ah ! tu ne sais pas ce que les destins, ce que les astres te présagent, ce que te réserve la fortune! Tu domineras le monde, si tu veux m'obéir... Et ne crois pas que mes paroles soient vaines; regarde plutôt le changement de ta maison. Elle dit : et aussitôt se dressent de magnifiques colonnes, d'un marbre éclatant de blancheur, qui soutiennent des lambris du métal le plus précieux. Tant de richesse le séduit. Je te suis, s'écrie-t-il, quelque

(1) Claud., *in Rufinum*, lib. I.

Invadit muros Elusæ, notissima dudum
Tecta petens, etc.....

Digitized by Google

part que tu m'appelles! Et, quittant sa patrie, il se dirige vers la capitale de l'Orient. »

Silvia suivit Rufin à Constantinople. C'était en 379 ou en 380; elle était âgée de plus de cinquante ans : son frère était beaucoup plus jeune. Elle ne résida que peu de temps dans la capitale de l'empire. Le tumulte et les fêtes de cette ville corrompue ne purent troubler la solitude qu'elle avait su se faire, et où pénétraient seulement quelques âmes attirées par le même attrait. Elle forma à la perfection chrétienne plusieurs personnes illustres. La plus distinguée de toutes fut Olympias, jeune orpheline, à qui l'on fit épouser prématurément Nébridius, intendant du domaine particulier de l'empereur Théodose. Devenue veuve au bout de vingt mois, elle ne voulut jamais consentir à se remarier; le patriarche Nectaire, plein d'admiration pour ses austères vertus, la créa diaconesse. S. Jean Chrysostôme lui accorda depuis la même confiance, la sainte reconnaissante souffrit toute espèce de persécutions pour la cause de ce grand homme injustement exilé; elle recevait de lui d'admirables lettres, et lui envoyait, dans les lointaines contrées qu'il habitait, de quoi soutenir sa vie, racheter des captifs et assister les pauvres. Elle mourut, consumée par les souffrances qu'elle avait endurées pour la justice et pour Dieu, vers 410, à peu près en même temps que Silvia qui était une fois plus âgée qu'elle. J'ai dû retracer ici sommairement cette belle vie, car l'historien Pallade, contemporain des deux saintes, déclare qu'Olympias *suivit les traces* de Silvia (1). Admirable témoignage de la sainteté de cette dernière, comme le remarque un savant écrivain d'Italie (2).

Du reste, Silvia quitta de bonne heure sa jeune amie et

(1) *Ejus vestigia secuta est...* (Hist. laus., c. 144).
(2) Fontanini, *Vita Rufini Aquil. presb.*, lib. II, c. X, 2.

Digitized by Google

la ville de Constantinople. La dévotion des lieux saints, qui devait produire tant de merveilles plusieurs siècles après, dévorait beaucoup d'âmes pieuses, surtout les femmes chrétiennes, depuis la mère de Constantin, et commençait à pousser vers la Palestine de saintes colonies de prêtres, de vierges et de veuves. Silvia se laissa gagner par cette sainte envie et dit adieu pour toujours à son frère, qu'absorbaient les projets les plus ambitieux, quoiqu'il ne fût pas même encore consul. Elle visita les lieux témoins des mystères qu'elle méditait chaque jour au fond de son âme. Je n'oserais rendre compte des sentiments qu'elle éprouva dans ce pèlerinage; mais je puis citer ce que St-Jérôme raconte d'une grande chrétienne qui fit le même voyage quelques années plus tard. Ce qu'il dit de Paula, petite-fille de Paul-Emile, on peut, sans témérité, l'appliquer à Silvia. « Prosternée devant la croix, elle adorait comme si elle y eût vu le Seigneur attaché. Entrant dans le sépulcre, elle baisait la pierre de la résurrection que l'ange avait enlevée de l'ouverture du tombeau; et inclinée sur le lieu même où avait reposé le corps de Jésus, elle y collait ses lèvres ardentes comme sur une eau désirée..... Elle se rendit ensuite à Bethléem, et là, quand elle fut entrée dans la grotte de la Nativité, qu'elle eut vu la retraite sacrée de la Vierge et l'étable où le bœuf connut son maître, et l'âne la crèche de son Seigneur..., elle jurait qu'elle voyait des yeux de la foi, l'enfant enveloppé de langes, le Seigneur vagissant dans la crèche, les Mages en adoration, l'étoile reluisant au-dessus, la Vierge-mère, le père nourricier, prodiguant ses soins attentifs, les pasteurs accourant au milieu de la nuit.... Et moi, pauvre pécheresse (ajoutait-elle), j'ai été jugée digne de baiser la crèche où le Sauveur enfant a fait entendre ses premiers cris, de prier dans la grotte où une Vierge-mère a mis au

Digitized by Google

monde un Dieu enfant (1) ! » Paula elle-même et sa fille Eustochie écrivaient plus tard à la noble romaine Marcella : « nous baiserons le bois de la croix, nous gravirons la montagne des Oliviers, accompagnant de l'âme et du désir le Seigneur qui la monta... Nous irons à Nazareth..., à Cana... Puis, toujours en compagnie du Christ, après avoir passé par Silo, Béthel et les autres lieux où des églises s'élèvent comme les trophées des victoires du Seigneur, nous reviendrons à notre grotte de Bethléem, nous y chanterons toujours, nous pleurerons souvent, nous prierons sans cesse, et, blessées de la flèche du Sauveur, nous dirons ensemble : j'ai trouvé celui que cherche mon âme, je le retiendrai et je ne le quitterai plus (2) »

Silvia ne se fixa point auprès du berceau de Jésus-Christ, où allaient bientôt se grouper autour de Saint-Jérôme les plus nobles Romaines de ce temps. Elle préféra rester à Jérusalem. La ville infidèle avait réalisé par sa ruine complète les prophéties de l'Homme-Dieu; mais l'empereur Adrien avait élevé sur ses cendres une ville nouvelle qui portait le nom d'Ælia Capitolina. C'est là que la sœur de Rufin, se refusant toutes les satisfactions que sa fortune et son nom semblaient exiger, passait dans une humble cellule des jours partagés entre l'étude et la prière. Elle gardait religieusement de précieux volumes grecs qu'elle lisait et relisait avec assiduité. C'étaient, nous dit un témoin oculaire (3), divers ouvrages d'Origène, contenant trente millions de lignes; des travaux exégétiques de plusieurs Pères grecs, St-Grégoire, St-Etienne, St-Basile et Piérius (celui-ci nous est tout à fait inconnu, remarque Tillemont) (4), formant ensemble vingt-

(1) Hieron., Epist *Paulæ Epitaphium.*
(2) Cité et traduit par Ozanam, *la Civ. au Ve siècle,* tome II, leçon XIVe.
(3 Pallad. *Hist. Laus.*, c. 143.
(4) Tillemont, *Mém. pour l'Hist. Eccl. des six premiers siècles,* tome XI, p. 417-419.

Digitized by Google

cinq millions de lignes. La lecture de ces longs traités, qui lui expliquaient les Livres Saints, n'était pas pour elle un simple exercice de piété; c'était une étude profonde et continuelle qui occupait presque toute sa journée, et qu'elle poursuivait encore la nuit, à la lumière d'une lampe. Elle recommençait cette lecture jusqu'à sept et huit fois, et s'identifiait les sérieux enseignements qu'elle y trouvait. Merveilleux changement produit par le christianisme dans la condition de la femme! Les philosophes et les moralistes de l'antiquité n'écrivirent jamais que pour le sexe fort; mais quand le Sauveur eut daigné s'entretenir avec la Samaritaine et instruire Marie de Béthanie; lorsque St-Jean eut adressé une épître à la dame Electa, les femmes se sentirent propres aux saintes études : de pieuses matrones écrivaient de fort loin à St-Jérôme pour lui demander l'explication de quelques textes obscurs; Ste-Monique prenait part avec son fils aux entretiens philosophiques, rédigés depuis avec tant de charmes par Augustin; enfin, une école de femmes chrétiennes, dont Silvia fut l'un des modèles, se formait autour du berceau de Jésus-Christ. Cette école, dit Ozanam (1), « se perpétuera pendant plusieurs siècles, et sera le modèle sur lequel le XVIIe siècle devait voir tant d'incomparables et illustres personnes ne pas dédaigner, elles aussi, de pâlir sur les Livres Saints et les Docteurs de l'Eglise. »

Palladius qui nous a conservé ces précieux détails sur les études de Silvia, était un prêtre cappadocien, attiré en Orient par une pieuse curiosité. Il fit avec elle un voyage de Jérusalem en Egypte, probablement en 388. La Sainte, comme on l'appelait, était parvenue à une belle vieillesse, sans rien relâcher de ses austérités. Les ecclésiastiques qui firent voile avec elle, de Joppé à Peluse, avaient été pro-

(1) *Op. et loc. cit.*

Digitized by Google

bablement invités à l'accompagner. Du moins, son âge, son rang et ses vertus lui donnaient le droit de leur parler avec autorité. Parmi eux, se trouvait un jeune diacre syrien, homme fort religieux et doué de rares talents, nommé Jovin. On arriva à Peluse par une chaleur étouffante; Jovin, pour se procurer un peu de fraîcheur, se fit porter de l'eau dans un bassin, lava ses pieds et s'étendit ensuite, pour se délasser, sur des tapis de fourrures. Silvia crut devoir réprimander le jeune clerc qui se permettait des satisfactions trop sensuelles. « Quoi ! lui dit-elle, à votre âge, lorsque votre sang est dans toute sa vivacité, vous caressez ainsi votre chair ! Vous ne comprenez pas les suites funestes que peut avoir cette complaisance ! Fiez-vous-y, fiez-vous-y ! Quant à moi qui suis dans ma soixantième année, jamais je n'ai lavé que l'extrémité de mes mains, et cela à cause de la communion. Je n'ai jamais rafraîchi dans l'eau ni mon visage, ni aucun de mes membres; et quoique les médecins, à la suite de quelque maladie, m'aient ordonné d'user de bains, je n'ai jamais pu me résoudre à donner cette satisfaction à mon corps, non plus qu'à prendre du repos dans un lit, ni à monter en litière (1)». La sévère leçon de Silvia fut bien reçue sans doute. Jovin mérita depuis, par ses vertus, de devenir évêque d'Ascalon; il assista en 415 au concile de Diospolis, et il vivait encore en 420 (2).

Silvia visita les saints solitaires qui vivaient en Egypte, et en particulier ceux qui habitaient les cellules de Nitrie. Palladius, son compagnon de voyage, resta parmi eux; on le tira de cette retraite, en 401, pour le faire évêque d'Hélénopolis en Bithynie; il passa de ce siége à celui d'Aspone, et fut persécuté et banni pour la cause de St-Jean-Chrysos-

(1) Pall., *Op. cit.*, c. 143.
(2) Tillemont, *ubi suprà*.

Digitized by Google

tôme. Silvia s'était déjà *envolée* à son époux, *comme un oiseau fidèle*, suivant ses expressions, lorsqu'il écrivit, vers 420, ses biographies de plusieurs solitaires, connues sous le nom d'histoire Laüsiaque, à cause de Lausius, préfet de Cappadoce, à qui elles sont dédiées.

Rentrée à Jérusalem, Silvia apprit, à la fin de 395, la funeste mort de Rufin. Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette scène épouvantable. On sait qu'au moment même où il allait mettre la main sur le diadème impérial, le goth Gaïnas l'immola à la jalousie invétérée de Stilicon. Sa femme et sa fille, qui, l'une et l'autre, avaient été sur le point de devenir impératrices, se réfugièrent à Sainte-Sophie. On leur permit de se retirer à Jérusalem où elles passèrent le reste de leur vie, au rapport de l'historien Zozime (1).

Silvia s'appliqua sans doute quelque temps à consoler ces deux grandes infortunes; mais elle ne resta pas bien longtemps près de ses parentes. Plusieurs illustres personnages de l'église d'Occident, qui se rendaient aux Saints-Lieux, visitaient la noble fille d'Elusa. Gaudentius, évêque de Bresse, homme très versé dans les lettres grecques et qui voyagea dans l'Orient, dut la fréquenter avec assiduité, car elle devint sa fille spirituelle, et le suivit en Italie où nous la trouvons en 398 (2).

Elle avait alors soixante-dix ans; Bresse était destinée à posséder son tombeau. N'avait-elle donc plus aucun souvenir de l'Aquitaine? Ne s'occupait-elle pas des églises de son pays natal? Il y a une réponse à ces questions dans une lettre de Saint-Paulin à Sulpice Sévère. Celui-ci, l'élégant au-

(1) Zozimi, *Hist.*, lib. V.

(2) Tillemont (*Op. cit.*, tome x, p. 589), n'ose pas affirmer l'identité de sainte Silvie de Bresse avec la sœur de Rufin, quoique tout son contexte la favorise. P. Galeardo, éditeur des œuvres de S. Gaudentius (Padoue, 1720, in-4°, *Præfat.*, n° 14), se tient dans la même réserve. Mais l'illustre Cotelier (*Patres apost.*, 2 vol. in-fol., Paris, 1672) n'en doute nullement. Une autorité décisive est celle de l'infatigable Fontanini, qui a présenté un aperçu de la vie de Silvia dans sa Biographie de Rufin d'Aquilée, travaillée pendant plus de vingt ans.

Digitized by Google

teur de l'*Histoire sacrée*, le Salluste chrétien, élevait une basilique dans sa ville natale, Elusio, que nous croyons (1) être Lauzun (Lot-et-Garonne). Il fit demander à son glorieux compatriote, le riche patricien de Bordeaux, devenu évêque de Nole, des reliques pour son église. Paulin lui envoya son disciple Victor, porteur d'une parcelle de la vraie croix qu'il avait obtenue de Mélanie. Quant aux reliques, « je n'en ai pas, dit-il; mais Victor espère en avoir abondamment, car Silvia, la Sainte, lui a promis des fragments d'un grand nombre de corps saints qu'elle a apportés d'Orient (2). » Ainsi, il est à peu près certain qu'une église toute voisine de nos contrées fut enrichie de reliques par le zèle de la Sainte Elusate.

Rufin, prêtre d'Aquilée, célèbre par ses grands travaux de traduction et par ses déplorables controverses avec St-Jérôme, avait dû voir Silvia en Orient et la consulter sur les ouvrages d'Origène. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle lui suggéra de traduire en latin l'ouvrage intitulé *les Recognitions* que l'on attribuait au pape St-Clément. Elle ne vivait plus quand ce travail parut. Rufin le dédia à Gaudentius; voici quelques lignes de cette dédicace qui entrent naturellement dans la vie de Silvia : « La faiblesse de mon esprit et les glaces de la vieillesse augmentaient la difficulté de cette entreprise et la lenteur de mon travail, dans cette traduction de Clément, que Silvia, de vénérable mémoire, m'avait imposée autrefois et que vous réclamiez comme votre légitime héritage; enfin, après de longs retards, je vous paie aujourd'hui cette dette (3). »

Silvia était morte à Bresse, dans un âge très avancé, près de son père spirituel, le saint évêque Gaudentius, qui

(1) D'après M. l'abbé Barrère, *Hist. Relig. et Monum. du dioc. d'Agen*, tome I

(2) Paulini, *Epist. cit.*

(3) Rufini, Aquil. presb. Opp. *loc. cit.*

Digitized by Google

se regarda, ainsi qu'on vient de le voir, comme son héritier. On place cette mort à la fin du IVe siècle, ou dans une des premières années du Ve, avant 410. Elle eut lieu probablement le 15 décembre, jour auquel l'église de Bresse célèbre la fête de Sainte Silvie, vierge. Elle fut ensevelie dans l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste; et Saint-Gaudentius étant mort en 427, selon Ughelli (1), fut reposé près d'elle. St-Théophile, un de ses premiers successeurs, reposa encore avec eux. Ces trois corps vénérés furent levés de terre en 1595, et placés dans de nouvelles châsses, à la réserve de leurs crânes que l'on inséra dans des bustes (2).

Les arts ont dû s'exercer à orner le tombeau de notre compatriote, en Italie; mais nous n'avons aucun renseignement là-dessus. Les seules œuvres d'art dont nous ayons connaissance à l'honneur de Silvia sont deux gravures remarquables : l'une d'Adrien Collaërt, nº 13 de sa suite des Ermites; l'autre de Bolswert, nº 24 de sa suite (3). Silvia est représentée priant dans sa cellule ; et la légende est celle-ci : *Sancta Silvia Rufina*. Pourquoi faut-il que la mémoire de cette sainte ait péri dans nos contrées (4). Espérons que l'église d'Eauze, qui se renouvelle aujourd'hui avec magnificence, offrira un jour à nos yeux quelque resplendissante image d'une patronne oubliée, qui n'est pas moins une de nos gloires les plus pures.

LÉONCE COUTURE.

(1) Ughelli, *Italia sacra, Eccl. Brixiensis.*

(2) Tillemont, *ut suprà.*

(3 *Saintes du Cabinet de Paris,* tome VI, fol. 156. (Guénebault, *Dict. icon. des SS.*, art. *Silvia Rufina.*)

(4) L'abbé Daignan du Sendat est le seul historien du pays qui se soit un peu arrêté sur *Sainte Silvie d'Eauze.* Il lui consacre une page, bien mince d'ailleurs, dans un de ses Manuscrits.

Digitized by Google

LA LIGNE COURBE ET LA LIGNE DROITE.

Tous les êtres que la vue peut saisir se montrent à nous sous une certaine forme, avec une certaine surface.

LAVATER.

Fixe tes yeux sur l'architecture du monde.

GŒTHE (*Faust*).

Et poursuivait avec une nouvelle ardeur les courbes des satellites et les figures symboliques de Wishnou.

E. SUE (*Vigie de Koat-Wen*).

La grâce et la beauté sont dans la ligne courbe :
Le ciel est une voûte et la lune un croissant;
La bouche sensuelle en carquois se recourbe,
Et l'œil cerclé de cils est un œil tout-puissant.

On prie avec ferveur sous la nef ogivale.
L'auréole angélique est un cerceau doré.
La vierge de son sein livre la forme ovale,
Le soir de l'hyménée, à l'époux adoré.

Les chefs-d'œuvre de l'art, dans l'ordre céramique,
Tous les vases anciens, pour banquet ou tombeau,
Ont un corps ovoïde, ou lagène, ou sphérique;
Car c'est sous cet aspect que se complaît le beau.

Notre tête, par Dieu sublimement moulée,
N'accuse rien de plat : tout en elle est contour.
Si sa surface ainsi n'eût été modelée,
Elle n'eût pu suffire aux besoins de l'amour.

Dans ses fluides bras, l'air n'enlève et n'embrasse
Que la bulle en savon, que le corps ballonné;
C'est grâce à leur rondeur qu'ils montent dans l'espace,
Plus haut que ne le peut le regard étonné.

Digitized by Google

Et l'aigle, pour percer les couches éthérées,
Quand il veut émigrer au pays du soleil,
Dessine de grands arcs, et ses ailes sacrées
Montent, par un circuit, au royaume vermeil.

De la convexité la mer est amoureuse :
Lorsqu'un brick bien cambré chemine sur ses flots,
Elle incline sous lui sa croupe vigoureuse
Et baise humidement les courbes de son dos.

Autre est la ligne droite : elle est grande ou rigide !
C'est la ligne que rend l'angle de deux parois,
Celle de l'obélisque et de la pyramide,
Celle du feu du ciel et celle de la croix !

J. NOULENS.

L'arrondissement de Blaye célébrait naguère sa fête agricole. Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, avait répondu à l'invitation de M. le marquis de Lagrange, président du comice. Plusieurs discours ont précédé la distribution des récompenses. On a remarqué entre toutes les primes celle qui était accordée à la taille de la vigne. Il serait à désirer que ce mode d'encouragement fût décerné à nos vignerons du Gers. Le soir, les salons du château de Lagrange ont été ouverts à une foule brillante. M. le marquis, qui est sénateur, antiquaire éminent et le protecteur des lettres et des arts, a réuni dans ce manoir mille raretés archéologiques. La châtelaine et le châtelain ont fait les honneurs de la soirée avec une grâce et une courtoisie infinies.

Tout près du village d'Arnaoulti, non loin de Pharsale, on vient de découvrir le tombeau d'Hippocrate. L'inscription ne laisse aucun doute à cet égard. On a trouvé à l'intérieur une bague d'or, en forme de serpent, symbole de la science médicale dans l'antiquité. On y a trouvé également une petite chaîne, une lame du même métal figurant une bandelette, et enfin un buste qui ne peut être que celui de l'auteur des Aphorismes.

Digitized by Google

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.,

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(1er *article.*)

Notre tâche aujourd'hui est agréable : nous allons critiquer un critique qui est notre auxiliaire dans le prosélytisme du goût et dans la croisade entreprise par nous contre l'ignorance artistique de notre région. Qu'il reçoive tout d'abord nos remercîments pour nous avoir fourni l'occasion, par ses études sur les musées, de parler du beau et d'introduire dans le sanctuaire de l'idéal nos profanes et matériels départements.

Le volume que nous allons essayer d'analyser embrasse toutes les écoles et partant une mêlée de noms propres. Pour discipliner et bien conduire ce travail, il faudrait ou suivre l'itinéraire de l'auteur ou classer les maîtres par genres ou par nationalités. La formation de ces groupes serait trop pénible pour notre paresseuse intelligence; qu'on nous permette donc d'adopter une méthode plus simple, celle de ne pas en avoir, et de laisser errer notre curiosité à l'aventure à travers ces chapitres esthétiques, biographiques et descriptifs.

Nos idées et celles de M. de Pesquidoux ne seront peut-être pas toujours parallèles; mais s'il nous arrive de nous heurter quelquefois, ce sera tout doucement.

(1) Ce livre est de notre compétence et de notre ressort parce qu'il touche à deux points de l'Aquitaine : Bordeaux et Toulouse, et parce que son auteur est notre compatriote. M. de Pesquidoux est du Houga (Gers).

Digitized by Google

Tâchons maintenant de recueillir les impressions de deux lectures attentives :

M. de Pesquidoux a fait un voyage archéologique en même temps qu'artistique. Il a salué au début de son livre la ville d'Angers où quelques constructions ont conservé leur physionomie féodale. Il est descendu à l'hôtel du Figuier, spécimen architectonique de l'aurore de la renaissance. Il a dénoncé les restaurations inintelligentes non moins funestes que les destructions. Le château cyclopéen de cette cité lui a également suggéré des pensées respectueuses. Nous déplorons avec lui les profanations qui effacent, tous les jours, les vieux souvenirs de la France en badigeonnant ou en brisant les pierres sur lesquelles ils sont écrits. A Rouen et à Orléans, il s'est plu à contempler ces édifices gothiques qui perpétuent la vieille gloire nationale, car ils sont français par leur origine et par leur histoire. A Strasbourg, il a eu la témérité de gravir la tour basilicale, la plus haute des constructions humaines. La pyramide la plus élevée lui est inférieure de treize pieds. Notre compatriote a également assisté au fonctionnement de cette merveilleuse horloge qui marque les révolutions du temps, le mouvement sidéral et les phases lunaires. Dans sa description de la cathédrale de Strasbourg qui, par sa masse et sa taille, est aux autres églises du moyen-âge ce que les monstruosités zoologiques de la nature primitive sont aux mammifères de notre époque, le narrateur a oublié le chœur construit par Pepin et par Charlemagne. L'évêque Werner de la maison de Hapsbourg, qui conçut le plan titanique du monument actuel, fit respecter l'œuvre informe et pesante des Carlovingiens.

Avignon est encore une ville où notre jeune antiquaire a fait séjour. Il a passé la nuit dans la chambre où fut assassiné le maréchal Brune. Qu'on me permette de rap-

Digitized by Google

peler qu'un de ses aides de camp, témoin de ce drame, est descendu l'année dernière dans la tombe. Il était Condomois. M. de Pesquidoux a rendu visite au palais des papes qu'un Aquitain, Bertrand de Goth (Clément V), habita le premier. Nous ne tarderons pas à donner la biographie de ce complice de Philippe le Bel dans l'extermination des templiers, de ce rançonneur de l'église rançonné à son tour par sa maîtresse Brunissende de Talleyrand de Périgord. Dans le terrible château du Comtat, le temps a épargné des fresques du Giotto.

Nîmes a offert à l'archéologue gascon les restes augustes d'un monde évanoui, d'une civilisation fossile. Dans sa ferveur patriotique, M. de Pesquidoux humilie le colysée, et nous assure que les arènes de Nîmes sont les mieux conservées de l'univers, ce qui est une erreur, car celles de Vérone sont d'une meilleure époque et dans un meilleur état. La solide maçonnerie romaine est intacte intérieurement et extérieurement.

A Arles, M. de Pesquidoux a admiré avec raison l'église St-Trophyme (1) que nous avons admirée aussi comme on peut le voir par une note descriptive que nous avons retrouvée dans nos cahiers, et que nous allons transcrire : « le portail est couronné d'un fronton peuplé et animé de » sculptures. Dans l'encadrement ménagé par le cintre, le » Père Eternel, entouré des attributs symboliques des qua- » tre évangélistes, semble ratifier une sentence solennel- » lement prononcée par les patriarches, les prophètes et les » apôtres qui se tiennent à ses pieds. Deux groupes cou- » rent latéralement sur les colonnes et les pilastres; celui » de gauche représente la bande maudite des damnés, et » celui de droite la sainte phalange des bienheureux.»

(1) Edifiée par St-Virgile (595-610).

Digitized by Google

Après avoir payé ce tribut d'hommages aux ruines, entrons dans les musées. La première pensée que nous inspire leur inspection sera triste : dans ces galeries de province où sont dignement représentées les écoles italienne, flamande, espagnole, etc., figurent à peine trois compositions du Raphaël français, du doux et pathétique Lesueur. Celles du Poussin, le philosophe de la peinture, n'y sont pas plus nombreuses. Les Claude-Lorrain sont très rares, tandis qu'ils abondent à Madrid et en Angleterre. P. de Champaigne, qui fut flamand par la couleur, français par la manière, et de plus l'ami des stoïciens évangéliques de Port-Royal, ne paraît que de loin en loin. On ne rencontre Mignard qu'à Lyon, Toulouse, Bordeaux et Nancy. Devant cette pauvreté, nous avons le droit de nous écrier avec Cousin : *Honte éternelle du* XVIII*e siècle ! Il a fallu, du moins, enlever aux Grecs les frontons du Parthénon; nous, nous avons livré à l'étranger, nous lui avons vendu tous les monuments qu'avaient recueillis, avec un soin religieux, Richelieu et Mazarin, et l'indignation publique n'a pas flétri cet acte ! Et depuis, il ne s'est pas trouvé en France un roi, un homme d'état, pour interdire de laisser sortir, sans autorisation, du territoire national les chefs-d'œuvre d'art qui honorent la nation; il ne s'est pas trouvé un gouvernement qui ait entrepris au moins de racheter ceux que nous avons perdus, et de ressaisir les grands ouvrages de Poussin et de Lesueur, et de tant d'autres dispersés en Europe, au lieu de prodiguer des millions pour acquérir des magots de Hollande, comme disait Louis XIV* (1).

Si nos peintres du XVII*e* siècle ont déserté la France, ceux du XVIII*e* lui ont été plus fidèles. A la première étape du pèlerinage artistique, à Angers, nous nous trouvons en présence des Tallemant et des Florian de la peinture qui écri-

(1) Cousin, *du Vrai, du Beau et du Bien*, dixième lecon, p. 227.

Digitized by Google

virent leurs historiettes et leurs pastorales sur des impostes, des panneaux, des éventails et des paravents. Le premier d'entre eux est Watteau, l'aimable complice de la régence, qui abaissa l'art au niveau des mœurs. Sa palette luxuriante fait aimer les paysages fabuleux, les bergères en robe et en peau de satin, les marquis poudrés et vermillonnés. Lancret vient ensuite. Ce roi de la fantaisie, par ses frivoles et érotiques compositions, a fait naître bien des désirs et commettre bien des péchés mortels. Boucher, le libertin rival de Crébillon fils, arrive le troisième. Selon M. Charles Blanc, ce voluptueux coloriste n'eut d'autres professeurs que les filles d'opéra, et d'autres maîtres que ses maîtresses. Diderot disait de lui qu'il faisait les plus jolies marionnettes du monde. Il était, en effet, peu soucieux de la nature. M. de Pesquidoux, tout en reconnaissant le raffinement, la mignardise et la fausseté de ces improvisateurs d'églogues travesties, avoue son faible pour leurs sujets heureux et souriants, pour leurs Némorins aux habits pailletés qui mènent leurs Estelles par les allées tournantes. Il félicite ces ravissants décorateurs de n'avoir point cultivé le genre ennuyeux, d'avoir su mettre partout de la distinction et de la gaîté. Ils n'avaient pas que des défauts, d'ailleurs. Thoré prétend qu'il y a plus d'espace dans un de leurs tableautins que sur la toile de la Smala ou de la bataille d'Isly. Ce culte du maniérisme et de l'afféterie ne pouvait durer. M. de Pesquidoux a savamment expliqué la chute des Vanloo et l'inévitable réaction que devait produire l'oubli de la ligne, la pâte tourmentée, la couleur flamboyante. Cette réaction enfanta l'école du bas-relief, c'est-à-dire David l'hellénique, qui fit opposition à ses coquets devanciers par la correction du dessin, l'absence de mouvement et de coloris, en un mot, par le calque de l'antique. Les Vanloo étaient devenus si impopulaires que, dans les ateliers du temps, on se servait

Digitized by Google

du verbe *vanloter* pour désigner un faire exécrable. Dans l'art, les choses ne se passent point comme dans la mythologie, ce n'est point Saturne qui dévore ses enfants, ce sont les enfants qui dévorent Saturne. David fut, à son tour, détrôné et immolé par d'autres novateurs. Nous avons suivi les phases de cette révolution dans notre article sur les *trois Martyres de M. Tournier*. La faute de David ne fut pas, comme le croit notre compatriote, de remonter à Phidias et aux artistes d'Etrurie, mais d'avoir servilement copié les œuvres de la décadence, et d'avoir méconnu ce sage précepte de Coypel : *faisons, s'il se peut, que les figures de nos tableaux soient plutôt les modèles vivants des statues antiques que ces statues les originaux des figures de nos tableaux*. Bien que Poussin ait visiblement subi l'influence de la *Noce Aldobrandine*, et des Grecs et des Romains, il ne leur emprunta jamais ni leur attitude, ni leur expression.

M. de Pesquidoux accuse les deux David d'avoir introduit la politique dans le champ neutre de l'art. Nous avons remarqué que notre élégant écrivain ne se refusait pas ce qu'il interdisait. Il affirme, toutes les fois que l'occasion se présente, ses convictions, et s'il découvre une toile qui reproduise une scène vendéenne, l'émotion le gagne et le prédispose à des largesses élogieuses compromettantes pour son impartialité. La tendance de notre critique ne l'a point empêché de rendre une entière justice à David d'Angers dont il a déroulé l'existence pleine de luttes, de chefs-d'œuvre et de triomphes. Le Puget de notre siècle ne mit point son idée au service d'un parti puisqu'il fut le sculpteur universel. Il glorifia les morts et les vivants illustres du passé et du présent; il appela dans son Panthéon de grands hommes, tous les âges, toutes les nations; enfin, il peupla le monde et le musée de sa ville natale de marbres sublimes. La rigidité et l'énergie de son caractère passèrent dans ses créa-

Digitized by Google

tions, et ses croyances ne firent que féconder son génie. Révolutionnaire et fils de révolutionnaire, il garda un éternel souvenir de la générosité de Bonchamp envers les cinq mille bleus enfermés à l'église St-Florent pendant les guerres de Vendée. Son père était au nombre des captifs. En commémoration de cet acte de suprême clémence, l'artiste républicain a élevé au chef royaliste un monument immortel.

M. de Pesquidoux a fait de l'abstraction technologique inutile quand il a essayé d'établir qu'il n'y avait point de synonymie entre ces deux mots : *coloris* et *couleur*. Ces définitions scientifiques n'empêcheront point le trouble dans l'esprit des gens du monde; elles ne peuvent être senties et comprises que par les praticiens. Or, pour ces derniers, elles sont totalement superflues, car ils savent tous que la couleur existe dans la gravure, dans le lavis et la statuaire, et que, par conséquent, elle ne peut être confondue avec le coloris qui est la compréhension, l'application et l'harmonie des teintes.

M. de Pesquidoux a déjà deviné que son criterium et le nôtre étaient disparates. Il ne sera donc pas étonné si nous lui faisons dans notre prochain numéro un peu d'hostilité à propos de Delaroche et de Delacroix. Nous aurons l'occasion de faire de l'entente cordiale quand nous arriverons à Decamp, Corot, etc. Il serait d'ailleurs singulier de voir deux critiques ne pas différer d'opinion sur des questions aussi litigieuses.

J. NOULENS.

M. Cénac-Moncaut, notre savant collaborateur, accomplit en ce moment une mission scientifique. Il poursuit au-delà des Pyrénées ses recherches archéologiques et linguistiques. Les épreuves de son article sur la *Langue gasconne* lui ont été adressées à Barcelonne et ne sont pas revenues. Nous sommes obligés de suspendre jusqu'à la fin de ce mois, époque de son retour, l'étude philologique commencée dans le dernier numéro.

Digitized by Google

DEUX CONTROVERSES RELIGIEUSES

A LECTOURE

AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE.

Lorsque la conversion de Henri IV eut rendu à la religion catholique la possession de ses droits dans les villes du Midi où les Calvinistes régnaient en maîtres, un mouvement général de retour aux antiques croyances se manifesta. Si le monarque, non content d'accorder la liberté de conscience à d'anciens coreligionnaires qui l'avaient aidé à conquérir un trône, leur octroya des priviléges excessifs, les Protestants eux-mêmes, par l'abus qu'ils en firent, obligèrent la royauté à leur enlever ces moyens de révolte : Sous Louis XIII, la main ferme de Richelieu comprima les derniers éléments de discorde, sans violer les droits essentiels établis par le Béarnais. Quant au trouble des consciences, l'Eglise l'apaisait peu à peu par l'action de ses missionnaires, qui ne craignaient pas de se mesurer avec les ministres du nouveau culte dans des controverses régulières, dont l'issue fut constamment favorable aux doctrines catholiques. La persuasion seule produisit les nombreuses conversions qui signalèrent les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Sous Louis XIV, la pression du pouvoir absolu se mêla trop souvent à la libre discussion; et au point de vue religieux, comme sous d'autres rapports, la révocation de l'édit de Nantes ne fut peut-être pas une heureuse inspiration (1). Mais ce que la contrainte acheva, la liberté l'avait presque fait.

(1) Je suis heureux de renvoyer sur ce point à un très beau, très solide et très religieux travail de M. le comte L. de Carné, inséré, il y a quelques mois, dans le *Correspondant*, sous ce titre : La politique de Louis XIV dans les affaires religieuses.

Digitized by Google

Les ordres religieux étaient des armées toutes prêtes pour ces luttes pacifiques. Le jésuite Auger convertissait par foules les hérétiques du Midi. Le P. Colom, barnabite béarnais, lui-même calviniste converti, ramena une multitude de ses compatriotes. Un jésuite condomois, Jean Bajole, dont j'espère faire connaître quelque jour l'*Aquitaine sacrée*, se fit une grande réputation comme controversiste. — Au reste, ces joûtes théologiques, importantes surtout par leurs résultats, ne manquaient pas d'offrir des incidents curieux. On en jugera par la relation que je vais essayer de faire de deux conférences tenues à Lectoure, dans les premières années du XVIIe siècle, l'une sous Henri IV, l'autre sous Louis XIII. Léger de Plas avait le titre d'évêque; mais le diocèse était administré par son coadjuteur, Jean d'Estresse, évêque de Laodicée.

I.

Un religieux capucin est le héros de la première action que j'ai à retracer. Le nom de famille de ce savant homme m'est inconnu. Mais son nom de religion indique sa ville natale : il s'appelait le P. Daniel de Saint-Sever; c'est un écrivain de plus à ajouter au catalogue littéraire d'une ville qui a produit Darcet, Martianay, Labat et le général Lamarque. Au carême de 1609, le religieux prêchait à Lectoure depuis le commencement de l'Avent. Ses sermons, où il touchait souvent des points de controverse, amenèrent plusieurs abjurations, dans une ville qui comptait peut-être plus de protestants que de catholiques. On poussa le ministre à une discussion publique; il s'en excusa longtemps : on en murmura, et si fort que le consistoire, dans une assemblée où se rendirent plusieurs pasteurs des environs, dut aviser à assurer l'honneur du parti. Cependant on ne se hâta pas d'en venir à la proposition. Le mardi de

Digitized by Google

Pâques arriva; et le capucin avait déjà, dans son dernier sermon, fait ses adieux à son auditoire, et songeait au départ, lorsque deux honnêtes avocats vinrent lui demander s'il consentirait à entrer en conférence avec le ministre; sur sa réponse affirmative, ils se retirèrent; ils revinrent plus tard pour lui demander s'il avait permission de ses supérieurs de prolonger son séjour à cet effet : « Oui, répondit-il, j'ai toute permission, même de bailler l'absolution à Messieurs du consistoire s'ils se veulent convertir. »

La conférence commença le 25 mai, d'après tous les usages reçus. Les deux tenants devaient employer le syllogisme rigoureux. Ils pouvaient donner de vive voix tels développements qu'ils voulaient; mais les objections et les réponses, réduites à leurs éléments essentiels, devaient être dictées par eux, *en forme*, à deux secrétaires représentant les deux partis. Les deux procès-verbaux étaient signés par les deux adversaires; et chacun de ceux-ci prenait pour son usage le cahier de l'autre. — Voici comment débuta la conférence :

M. Savoys, ministre de la parole de Dieu, a remonstré que M. le capucin a dit en preschant et en particulier qu'il monstreroit des erreurs, contradictions et blasphêmes en la section et dimanche dixiesme du Catéchisme; et qu'il est ici pour soustenir le contraire, ayant été provoqué.

M. le capucin a respondu qu'il a presché catholiquement.....

Le capucin commence ainsi : Blasphême, selon son étymologie, est une injure par laquelle on attribue à Dieu ce qui ne luy est point deu ou bien on luy oste ce qui luy appartient. Or au Catéchisme de ceux de la Religion prétendue réformée, en la section dixiesme, cela se trouve. Donc il y a blasphême.

Le ministre. Je nie la mineur.

Le capucin. Vostre Catéchisme attribue à Jésus-Christ, Dieu et homme, les peines des damnez, qui ne luy sont dues. Donc il y a blasphême.

Digitized by Google

Le ministre distingue : que Jésus-Christ est vray Dieu et vray homme. Ainsy le Catéchisme luy attribue les peines des damnez en tant qu'homme, et non en tant que Dieu.

Le capucin. Attribuer à l'humanité du fils de Dieu les peines des damnez, c'est blasphémer. Le Catéchisme attribue à l'humanité de Jésus-Christ les peines des damnez. Donc il contient blasphème.

Le ministre nie la majeur, employant la définition du blasphème.

Ce sujet, malgré son importance, avait le défaut de rouler sur une question secondaire dans le système religieux des calvinistes. Mais le capucin mena la discussion avec une grande habileté. Il fit avouer au ministre que Jésus-Christ ou Dieu avait été damné; qu'en jouissant de la gloire des anges, il avait souffert les peines des diables; qu'en ayant la vue de Dieu, il avait subi la peine de la damnation (qui consiste essentiellement dans la privation de cette vue.) Il prouva ensuite que réellement Jésus-Christ n'avait pas souffert les peines des damnés : le ministre ayant soutenu qu'il les avait endurées au jardin des Oliviers, et que c'est à quoi se rapporte le *Descendit ad inferos* du Symbole, le capucin n'eut pas de peine à faire voir que cette interprétation bouleversait le *Credo*, et que l'article en question signifie une vraie descente dans les enfers. Le ministre voulut épiloguer sur un passage de St-Jean-Chrysostôme cité par son adversaire : la seule lecture du contexte le confondit. Le capucin se chargea de prouver ensuite contre Calvin que J.-C. n'avait pas dû souffrir les peines des damnés. Mais le ministre fit en sorte que la discussion ne continuât pas. En effet, les quatre consuls, dont trois étaient protestants, vinrent trouver le Père, et lui déclarèrent que la lutte devait finir.

Les rieurs n'avaient pas été du côté de Savoys. Dans une des premières séances, le capucin ayant fait un argument en latin, les ministres présents qui s'étaient aperçus que

Digitized by Google

deux ou trois mots latins avaient déjà troublé leur confrère, crièrent qu'il fallait parler français. Comme la motion ne réussissait pas, le ministre de Mauvezin employa la faveur des dames qui arrivées après le commencement de l'action, n'avaient pas alors la place qu'elles occupèrent depuis au pied des ministres : « aussi le méritoient-elles, puisqu'à leur faveur Savoys avoit repris la parole. » Plus tard, ce dernier, accusé d'avoir cité de travers Saint Augustin et Suarez, répondit qu'il n'avait pas ces livres, qu'il croyait *in fide parentum* et que ses gages trop petits ne lui permettaient de les acheter. On se plaignait de l'extrême inégalité des concurrents ; cependant les secours ne manquaient pas à Savoys : ses coministres lui parlaient par signes, lui faisaient passer des billets, et le soufflaient si haut qu'un jour le capucin cria à l'un d'eux : « Venez répondre vous-même, peu m'importe l'adversaire. » Tout cela prêtait à rire aux malins. Les enfants de Lectoure chantaient dans les rues :

Le ministre de la ville
Ne sait pas le latin... ;

Un perfide huguenot composa de méchants couplets sur les ministres Sonis, Guardez, Duprat et Henriquez, valeureux soutiens de Savoys, qu'il comparait aux quatre rois de cartes. Enfin, l'infortuné ministre trouva un matin suspendu au-dessus de sa porte un panier plein de son, de croûtes et de chardons, avec des oreilles d'âne. On comprend que des consuls protestants suspendissent la conférence. Au reste, la victoire du Père n'était pas douteuse. Ses dissertations sur des textes de l'Ecriture, qu'il citait d'après l'hébreu ou le grec, excitaient l'étonnement ; et le savant ministre Sonis déclarait que *c'était un jeune homme des plus versés dans les langues et dans la théologie qu'il eût encore vus.* Aussi fit-il échouer un projet de conférence entre le P.

Digitized by Google

Daniel de Saint-Sever et le ministre Bischeteau, à Montauban, une des années suivantes.

Un jeune homme qui appartenait au culte réformé André de La Croix, écrivit à un ami de Toulouse une relation toute favorable au capucin. Cette relation fut imprimée sans la participation de l'auteur, qui, du reste, ne tarda pas à abjurer et à faire un voyage en Italie. Le ministre Savoys répliqua par une *lettre chrétienne* de plus de 82 pages, où il prétendait démontrer ces deux points : 1° le capucin n'a pas prouvé que J.-C. n'a pas souffert les peines des damnés ; 2° il les a réellement souffertes. Cette lettre, tirée à 500 exemplaires, eut peu de succès. Au reste, je ne connais aucune de ces deux pièces, mais j'ai lu la *Récrimination auæ faussetés et impostures de la response du ministre de Lectoure* (1). André de La Croix y analyse avec une science et une netteté remarquable toute la discussion ; il y révèle l'impression que lui causèrent les arguments du capucin ; il raconte qu'il alla le trouver pour entendre ses raisons jusqu'au bout, après qu'on lui eut fermé la bouche. Cette brochure où respire une franchise honorable et dont le ton est convenable eu égard aux passions du temps se termine par les phrases suivantes :

Resterait maintenant qu'après avoir parlé des autres, je respondisse un mot à ce que tu dis contre moy, puisque tu ne m'espargnes pas. Mais je me sens tant obligé à mon Dieu de la grâce qu'il m'a faicte de m'avoir remis au chemin du salut, que je te veux volontiers te pardonner pour ce coup, pour son amour, t'advertissant néanmoins en amy d'estre plus advisé et plus véritable en tes escrits, à peine d'estre décrié toy et tes ministres comme vous le méritez : le trop long temps que j'ay demeuré en vostre erreur et la familière conversation que j'ay eu avec les principaux d'entre vous m'ont faict assez cognoistre vos menées et les façons desquelles on se sert en vos consistoires pour presser le menu

(1) 12 pages in-12. De Nérac, 20 avril 1610.

Digitized by Google

peuple : j'en escriray par adventure quelque chose avec le temps, et lors garde-toy si tu ne t'amendes, de quoy je prie Dieu te faire la grâce. A Dieu.

Ton amy selon Dieu, André de La Croix.

Mais le P. Daniel lui-même écrivit un commentaire très détaillé sur les actes de la conférence de Lectoure. Le ton en est modéré, le style clair, seulement, l'auteur abuse trop de son érudition et s'enfonce dans de longues dissertations critiques qui n'étaient pas indispensables. Le mauvais goût du temps se fait sentir dans beaucoup de pages, et jusque dans le titre : *La Christomachie combattue* (1). Au reste, le volume que nous avons lu ne renferme que la première partie de l'ouvrage : là se trouve le *principal de la dispute*, divisé en cinq livres. La seconde partie, qui n'a peut-être jamais paru, devait renfermer, outre la fin de la conférence, trois traités, « l'un de la traduction de l'Escriture ... ; l'autre des lieux et régions souterraines de l'enfer, le troisième une alkimie mystique pour tirer les quint'essences huguenottes : c'est-à-dire une démonstration des chimères de la Cène, Enfer, Paradis des Huguenots. »

Léonce COUTURE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Une feuille qui exploite comme nous le champ du passé : la *Chronique de la Bigorre*, a voulu prouver qu'elle était bien plus notre alliée que notre rivale ; et son rédacteur en

(1) *La Christomachie combattue où sont contenus les actes de la conférence faicte à Lectoure, entre Fr. Daniel de Saint-Sever, capucin, et Savoys, ministre de ladicte ville, touchant la descente de J.-C. aux enfers : expliques les principaux mystères de l'union hypostatique, etc... Première partie.* Lyon, Jean Pillehotte. 1611. in-12 de 560 pages (avec trois morceaux préliminaires, Ep. déd. à J.-C., à MM. de Lectoure, au lecteur) Je dois à la bienveillance de M. Malus jeune (de Lectoure) communication de ce volume, qu'il possède relié avec l'opuscule précédent.

Digitized by Google

chef, mettant la science au-dessus du mercantilisme, nous a tendu, dans son numéro du 10 octobre, une main pleine de cordialité, de sympathie et de désintéressement. C'est une noble leçon donnée à l'industrialisme de la presse actuelle. Voici cette généreuse adhésion :

A Monsieur J. Noulens, *Directeur de la* Revue d'Aquitaine.

Monsieur,

Si j'étais de ceux qui font du journalisme, de la presse en général, une chose de spéculation, un métier, une machine à dénigrement systématique envers tout ce qui n'est pas soi, je garderais vis-à-vis de vous un silence égoïste et jaloux, et fidèle à la maxime du *Chacun chez soi, chacun pour soi*, je ne viendrais pas aujourd'hui vous donner l'accolade franche et spontanée du confrère, disons le mot, du partisan. Mais c'est parce que j'envisage la mission du publiciste comme une mission sérieuse, digne et sincère; c'est parce que je regarde un journal ou une revue comme une tribune de vérité et de loyauté, et non comme une estrade de Pasquin ou de charlatan; c'est parce que je considère comme étroitement solidaires et devant se prêter un mutuel appui tous les hommes qui tiennent une plume dans un but vraiment utile, loyal, consciencieux et désintéressé; c'est à cause de tout cela, Monsieur, que je ne puis me taire davantage, et que vous allez bien me permettre de vous exprimer dans les modestes colonnes de ce journal toutes les sympathies que je ressens pour votre *Revue*. Mon adhésion s'est fait attendre, j'en ai du regret. Un hommage arrivant aussi tardivement vous donnera peut-être à penser que mon admiration pour votre œuvre date d'aujourd'hui, tandis que mon intérêt pour elle prit naissance le jour où la première livraison de votre recueil me tomba sous les yeux, il y a plus d'un an, et qu'il n'a fait, depuis, constamment que s'accroître. Pouvais-je, moi, enfant de l'Aquitaine et votre si prochain voisin, rester indifférent aux efforts que vous faites pour éclairer la nuit qui pèse sur le passé de cette province dont mon doux pays de Bigorre forma jadis un des plus beaux fleurons? Non certes, et je battais des mains, tous les quinze jours, en vous lisant; et il me tardait de vous crier : courage! J'avais hâte d'inscrire dans *la Chronique de la Bigorre* le nom allié et sympathique de la *Revue d'Aquitaine*, et de leur faire connaître à l'une et à l'autre

Digitized by Google

leur liens de parenté. Mais chaque jour apporte son imprévu, et c'est là ce qui explique mon retard.

Comme vous, Monsieur, je crois que « la génération présente doit quelque chose aux générations qui l'ont précédée. » Fouiller les secrets des siècles, sonder l'obscurité du passé, remettre en lumière les faits et gestes de nos devanciers, faire connaître les mœurs de leur époque, la physionomie de leur temps par leurs actes et leurs œuvres, c'est lutter avec succès contre la destruction et la mort, et faire revivre la poussière des trépassés. C'est repeupler la terre des générations éteintes et recouvrir le sol des monuments anéantis. C'est faire tenir par la main l'Humanité tout entière depuis la création, et en donner aux contemporains, en dépit du sépulcre, le curieux et magnifique spectacle. C'est aussi amener des analogies et des comparaisons qui sont autant de leçons précieuses et d'enseignements dont les générations présentes et celles à venir doivent immanquablement faire leur profit. Apprendre aux vivants ce que furent les morts, c'est dire à ceux-là : Sachez vous conduire avec les descendants de ceux-ci, si vous voulez qu'à leur tour vos descendants aient droit aux mêmes égards.

Cette *colonne lumineuse à la clarté de laquelle* vous avez entrepris *de ressusciter les hommes et les monuments ensevelis dans le cimetière aquitain*, j'aurais eu, moi aussi, l'ambition de l'élever dans mon pays. J'y travaille depuis un an, et j'ai déjà accumulé bien des faisceaux, réuni bien d'éléments épars. J'ai crié, j'ai appelé pour qu'on vînt à moi, et qu'on m'aidât dans l'érection de cette *colonne*, qu'un ouvrier isolé est impuissant à construire. Jusqu'ici, personne n'est venu, et on m'a laissé seul. Dans l'espace d'une année, il ne s'est pas trouvé, en tout le pays de Bigorre, un détenteur de reliques du passé qui m'ait apporté un seul document. N'importe, j'appelle encore.

Je vous le répète donc, monsieur, j'applaudis à votre œuvre. J'étais impatient de vous le dire et de vous offrir mes encouragements. Quelque humbles qu'ils soient, ils vous seront agréables, j'en suis sûr. Il est bon que celui qui travaille et use ses yeux, trop souvent, hélas, au milieu de l'indifférence et du dédain de ses concitoyens, sache qu'il y a quelque part des esprits sérieux et recueillis qui l'apprécient et le comprennent, qui s'associent à ses labeurs, à ses succès, le suivent dans ses recherches et dans ses veilles, veulent ce qu'il veut, pensent ce qu'il pense, et se réjouissent de ses joies. Ces témoignages de solidarité l'affermissent dans sa résolution, retrempent son courage et donnent

Digitized by Google

une énergie nouvelle à sa volonté. Avec eux il continue son chemin, et foule aux pieds les moqueries stupides et le persiflage inintelligent qui bruissent à ses oreilles . . . . . .

. . . . . .

CHARLES DUPOUEY.

LES VINS ROUGES DU GERS.

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE,

MONSIEUR,

Je vous communiquai naguère quelques réflexions relatives au Concours agricole tenu à Condom les 2 et 3 septembre. Ces notes, recueillies pour moi seul, n'étaient point destinées à voir le jour; mais, puisque vous avez pensé qu'elles pouvaient être utiles, je les livre à la publicité de votre Recueil, malgré leur défectuosité de forme.

Votre *Revue* n'est pas seulement soucieuse de fouiller le passé, elle veut aussi examiner, scruter le présent et songer à l'avenir. Dans le but de contribuer à la prospérité des intérêts de notre région, elle a accueilli deux lettres de M. Jules de Minvielle sur les eaux-de-vie d'Armagnac. Ce travail de notre honorable compatriote ne sera point superflu. Que l'abondance des récoltes de vin ramène le prix ordinaire, et les avantages de l'association vinicole seront perceptibles pour tous les propriétaires de vignes.

Je vous sais sympathique aux bonnes tendances de notre comice agricole, institution qui peut exercer une influence salutaire sur la production de notre pays. Je connais aussi votre louable désir de seconder les efforts et les tentatives de cette société. Ce désir me semble si légitime que je n'hésite pas, je vous le répète, à mettre à votre

Digitized by Google

disposition mes pensées sur les divers objets qui ont figuré dans le cadre de notre exposition.

On ne devra pas nous demander compte du peu de méthode que nous apporterons dans la série d'articles que nous servirons ultérieurement aux abonnés de votre journal.

Les vins rouges ayant d'abord fixé notre attention seront l'objet de notre premier travail. Nous entrons donc immédiatement en matière.

Les établissements thermaux des Pyrénées sont, tous les ans, fréquentés par un grand nombre d'étrangers. Il ne suffit pas, pour y conserver ou y recouvrer la santé, de s'abreuver aux sources qui coulent du sommet, des flancs ou des profondeurs de la montagne. Les malades croient généralement, que la générosité du vin combinée avec l'efficacité des eaux peut amener une guérison définitive. Aussi, lorsque les tables d'hôte offrent à leurs convives un liquide âpre, aigre, à couleur équivoque, le Gers est toujours accusé de l'avoir produit. Pourtant le sol de ce département est constitué assez richement pour ne rien envier aux calcaires de la Bourgogne, aux craies de la Champagne. Çà et là, sur les contreforts qui séparent ses vallées, dans les plaines traversées par de nombreux cours d'eaux, des propriétaires (exceptionnellement il est vrai) ont obtenu des vins francs, d'une teinte rutilante, d'un arôme et d'une saveur agréables et susceptibles de soutenir une honorable concurrence avec ce que Mâcon expédie aux restaurants de la capitale. Dans ces trois dernières années (1854, 1855 et 1856), le commerce a pu en exploiter des quantités notables et les faire bien accueillir à Paris sous la dénomination de vins des *Côtes*. Les Bordeaux, raréfiés par l'oïdium et les intempéries, se sont multipliés pour des besoins trop grands à l'aide

Digitized by Google

de mélanges provenant de notre département. Néanmoins, la réputation des vins du Gers est mauvaise. Cette réputation est-elle méritée? sans aucun doute. Ils le doivent aux mauvaises cuves, à une fabrication défectueuse, à de vieilles futailles, lesquelles ont été, en grande partie, utilisées par les pères des viticulteurs de ce jour; enfin, à l'ignorance complète des soins que nécessite l'obtention de ce produit agricole si délicat et si altérable.

D'après les statistiques du ministère de l'agriculture, de 1845, le Gers consommait seul plus de 750,000 hectolitres de vin, c'est-à-dire près des deux tiers de la récolte. Or, les habitudes de nos contrées ne réclamaient pour le palais de nos consommateurs qu'un liquide alcoolique et rude au gosier, malgré l'adjonction d'une certaine quantité d'eau. Un petit nombre de raffinés, initiés à de bons enseignements par les voyages, ont seuls, depuis quelques années, demandé à leurs crûs des qualités qui les avaient satisfaits ailleurs. Ces bonnes méthodes ont amené le succès. Ces succès doivent se généraliser. L'exposition de Condom peut être une occasion d'arriver à ce résultat; les vins qui y ont figuré nous ont permis d'apprécier ce timide progrès. La Société d'agriculture manquerait à ses devoirs si elle ne pesait pas dans cette question de toute son énergie. Il faut qu'elle donne l'exemple, qu'elle fabrique elle-même. Le système des primes est insuffisant. On ne fait pas plus des agriculteurs avec des récompenses qu'on ne fait des filles vertueuses avec des couronnes de rosières.

Les exposants de vins ont tous eu la prétention d'offrir des produits de premier ordre. Quelques échantillons seulement ont été satisfaisants. Ce qui a surtout frappé la commission, c'est l'acidité des vins s'augmentant en raison de leur vieillesse. Un autre fait lui a démontré le goût dépravé de ceux qui avaient exposé. On a présenté une

Digitized by Google

grande quantité de vins passés ou rancio. Arrivés à ce point, les vins de Bourgogne, de Bordeaux, du Rhône, ne peuvent plus être distingués les uns des autres. Les rancios du Gers possédaient encore une aigreur très sensible. Nous avons eu aussi à déguster un vin rouge complètement décoloré par la vieillesse. Le propriétaire le considérait comme une merveille : le jury ne fut pas de son avis; il lui eut été impossible de qualifier ce liquide sans l'aide de l'étiquette.

La commission est néanmoins demeurée convaincue que, dans les liquides soumis à son examen, le terroir et le climat n'avaient point fait défaut, que la manipulation seule était mauvaise. Elle a naturellement conclu de ces observations que l'on devait, par de bonnes instructions, propager les bonnes pratiques. Bien mieux, la société ne doit-elle pas sur différents points du département faire des vins en achetant de la vendange. Elle doit présider elle-même à la fabrication, aux soins d'entretien, de conservation. Il est essentiel de renouveler ces essais durant plusieurs années. — Après trois ou quatre ans d'expérimentation, il faudra faire publiquement des comparaisons entre les produits traités par les procédés nouveaux du comice et ceux traités par les procédés traditionnels des propriétaires. Entrée dans cette voie, la société aura mérité la reconnaissance de tous les producteurs pour avoir favorisé leurs intérêts et bonifié la source la plus féconde des richesses du pays. Alors, le reproche de théoriciens, adressé à ses membres, tombera devant une large application environnée de la plus grande publicité.

CERBONEY DUBARRY.

Digitized by Google

LA FIDELITAT.

Aro que le lillac è las mamoys (1) flourisson
È que milo parfuns dins l'ayre s'esplandisson,
Arribatz, petits aouzerous,
De per delà les mars pregoundos!
Benguètz aci, benguètz, hiroundos!
Apaouzatz-bous!

De la fidelitat, per jou, setz un imatge;
Boste gazouilladis, boste poulit ramatge,
Cado jour charmon moun cor
Le maytin, aou moumen que l'aoubo
S'en ba dan sa poulido raoubo
De coulou d'or.

Moun Diou! lou poulit jour en de bost'arribado!...
Senti d'ou soureiliet uno douç'halenado;
Les crums s'en ban tout douçoment,
Blancs coumo montagnos de lano,
Car l'aoutagn caresso la plano
Tansouloment.

Me benguètz counsoula, car sèou touto souleto!
Sabetz qu'aouetz le niou la-haout dins ma crambeto...
Alatejatz debat l'emban,
En atendent que bous dubrisco...
Y baou! y baou! è tant que bisco,
Benguètz cad'an.

D'ou chérit de mou cor pourtatz-me'no noubelo!
S'en angout èt tabé... Séparatioun cruèlo...
Louègn, louègn; mès soun tens es coundat!
Dison bè : « La pax se preparo!... »
Mès helas! tourno pas encaro,
Praoube souldat!...

L'aouetz bist, dessigu, dambè soun gran panacho,
Soun espaz'aou coustat è sa negro moustacho,

(1) *Mamoy* dans le dialecte beaumontois signifie : violette.

Digitized by Google

Le fusilh armat à las mas!
È belèou sou chan de bataillo
Es toumbat, debat la mitraillo,
Fret coumo glas!

Nani! nani! es pas mort; brandissetz trop las alos!
È Diou l'a proutejat countro boulets et balos...
Es bertat, petits aouzerous?
Besi que nadats dins la joyo...
Me houletz dise que m'enboyo
Milo poutous!...

Moun frount s'es desplissat è le chagrin me quito...
Mercio, Diou d'ou Cèou, d'aouge gardat sa bito!...
Hiroundos, mercio tabé!
M'aymo toutjour, è NOSTRE SEIGNE
Le me gardo!... Qu'èy doun à cregne?
Tournara bé!

Bousaoutos, sibouplet, dins boste loung bouyatge
Le pourtaratz cad'an noubelos d'ou bilatge;
Le dirats que dins le bousquet,
En tout garda sur la pelouso
Lous agnerous et la *barouso* (1)
Pregui per èt!

Hiroundos! le diratz tabé que sa mestresso,
Sur las alos d'ou bent, qu'en passa la caresso,
L'emboyo soupirs cado jour,
È que la neyt, quan se rebeillo,
Un ange le ditz à l'aoureillo:
« T'aymo toutjour ! »

Cad'an, en atendent que soune la boun'houro,
Bengueratz counsoula l'amourouso que plouro
D'este soulo pendent sept ans...
En pago, la praoubo maynado
Bous atrapara dins la prado
Parpaillols blancs!

MAS FANTESIOS PAR

B. CASSAGNAOU.

(1) Nom de vache.

Digitized by Google

EXTRAIT de la généalogie historique de la maison de Pins,

PAR LE MARQUIS FRANÇOIS-ODON DE PINS-MONTBRUN, DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Il est aussi difficile et aussi délicat de parler des siens que de soi-même. C'est ce qui fait que nous avons longtemps hésité, pour ce qui nous concerne, à répondre au bienveillant appel du spirituel et savant fondateur de la *Revue d'Aquitaine* et de plusieurs de ses honorables collaborateurs. Encouragé cependant par de nobles et récents exemples (1), nous tâcherons de surmonter cette appréhension légitime et ferons en sorte de les suivre, modestement sans doute, mais avec la même sincérité, la même bonne foi.

Toutes les généalogies sont plus ou moins taxées de vanité, par conséquent de fausseté, car qui se plaît à sa vanité, dit le Prophète-Roi, doit chercher le mensonge, *diligite vanitatem et quærite mendacium.* La méditation de ce texte et beaucoup d'autres motifs nous empêcheront de quitter la voie de la modestie.

On verra par la lecture des fragments qui vont suivre que si nous n'avons pas reculé devant les difficultés que peuvent présenter de semblables communications, c'est parce que nous voulons faire hommage à notre chère et bien-aimée province des renseignements historiques recueillis, en grande partie, dans nos archives de famille. Quelques-uns de ses membres ont eu l'heureux privilége de rendre des services à la religion, au pays, à des souverains et aux lettres.

Je considère comme un devoir pieux de les enregistrer dans une publication destinée à conserver tous les souvenirs d'un passé déjà loin de nous !

Au reste, je vais m'expliquer ici franchement. Quand on a l'avantage d'être sorti d'un bon estoc, il ne faut pas trop en tirer orgueil : On n'a guère de mérite quand on ne peut se faire estimer que par celui de ses majeurs !

Ajoutons que nous prenons la responsabilité des renseignements inédits ou autres que nous devons fournir à la *Revue d'Aquitaine*, en divers articles détachés et dans de prochains numéros.

PINS. — Branche du Bourg.

Jean de Pins, seigneur du Lac, du Limport et de Brax, en Gascogne, co-seigneur, avec le roi, de La Sauvetat de Gaure, connu sous le nom de capitaine du Bourg, était fils aîné de Hector de Pins, écuyer, seigneur du Bourg, gouverneur de Fleurance, et de Jeanne Cordier; il

(1) Ceux de M. le lieutenant-général duc de Fezensac, de M. le marquis du Prat, et la remarquable lettre de M. Laurentie à M. E. Corne, insérée dans la présente *Revue*.

Digitized by Google

s'engagea fort jeune dans les armes comme la plupart de ses ancêtres, et servit dans les guerres de son temps sous le maréchal Strossy, et particulièrement en Toscane, en qualité d'enseigne de la compagnie d'ordonnance du fameux capitaine Charry (1554 et 1555). Montluc, parlant de lui en ses commentaires (1), dit qu'il était encore vivant quand il les rédigeait, et ajoute que *Le Bourg*, comme on le nommait aussi, avait été un de ceux qui, avec lui, le sieur Cornélio, le comte de Gayas et M. de Bassompierre, commissaire d'artillerie, servirent à reprendre le fort de Camollia, à Sienne, dont les Impériaux s'étaient rendus maîtres. Scipion Dupleix, ajoute en son *Histoire de France*, chap. 58, p. 434, que *Le Bourg* fut un de ceux qui acquirent dans cette action une grande réputation par leur *valeur et hardiesse;* il se trouva à plusieurs combats et rencontres. Après la guerre étrangère, Jean de Pins se signala aussi dans les troubles civils et religieux de Guyenne où il servit honorablement dans les rangs des catholiques. D'Aubigné, quoique huguenot, a cru devoir citer un fait dans ses *Mémoires* qui prouve que *Le Bourg* avait tout autant d'intrépidité que lui (2). Après la prise de Marmande, Jean de Pins était, en 1584, conseiller et maître d'hôtel de Marguerite, reine de Navarre, fille et sœur des rois de France. Il fut marié deux fois : 1° avec Renée de Montlezun, qui est nommée au contrat de mariage de Madeleine de Pins, leur fille, et d'Amanieu de Jaulin. Je trouve que Jean de Pins épousa en deuxièmes noces noble damoiselle Jeanne de Larroque, fille de Philippe, seigneur dudit lieu en Armagnac, et de Mathurine de Bar d'Ylemade. Montluc nous apprend aussi que plus tard Le Bourg fut pourvu d'une compagnie de gens de pied. Il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (3). Le seigneur du Limport, qui avait partagé la succession de ses père et mère avec Hérard, son frère, conseiller du roi au parlement de Toulouse, en 1560, décéda en 1588, laissant deux enfants de son premier mariage.

Castéra-Verduzan, le 4 octobre 1857.

DE PINS-MONTBRUN.

(1) *Com. de Montluc*, liv. III, p. 192, édit. de Paris de M. Gobert, 1617.

(2) Apprenez, dit-il dans ses Mémoires, deux de mes vanités : l'une que j'ôtais mes brassards avant d'aller à la charge (pendant le siége de Marmande), parce que j'étais le seul qui en eût; l'autre qu'au fort du combat, je pris mon épée de la main gauche pour éteindre de la droite un bracelet de cheveux de ma maîtresse qui y était attaché et qui brûlait d'une arquebusade qui l'avait touché et embrasé. Le cap. du Bourg à qui j'eus affaire me manda qu'il s'était bien aperçu de ce que j'avais fait, et que pour me marquer une intrépidité pareille à la mienne, il avait dessiné un monde et une croix avec la pointe de son épée sur le sable.

(Hist. de l'Agenais, du Condomois, etc., etc., par M. *Samazeuilh*, t. 2, p. 199.)

(3) Registre des insinuations du parlement de Toulouse.

Digitized by Google

DEUX CONTROVERSES RELIGIEUSES

A LECTOURE

AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE.

II.

La seconde conférence que j'ai à raconter et qui offrit des incidents plus piquants eut lieu en 1618. Un jésuite habile, le P. Regourd, prêchait, depuis l'Avent, à Lectoure, et les conversions se multipliaient de plus en plus. Chacun désirait une discussion publique. Le nouveau ministre de Lectoure, Cazaux, qui n'était pas plus habile que Savoys, était du moins assez prudent pour ne pas s'exposer à un échec. Sylvius, ministre de Leyrac, étant venu dans notre ville, deux protestants, Baret et l'avocat Dupré, lui proposèrent une conférence avec le jésuite, et prirent même l'agrément de ce dernier; mais après ces démarches, Sylvius disparut « pour combattre de loin et en fuyant à la façon des Parthes. » Alba, ministre de Tonneins, fut plus hardi; il entra en conférence avec le P. Regourd le 9 février, mais il ne tarda pas à s'enferrer, si bien qu'un des plus ardents huguenots de Lectoure, Marcoux, l'arrêta en lui criant : « Je proteste contre vous, Monsieur le Ministre, de la part du consistoire, si vous passez plus outre. » Il promit pourtant de continuer; mais le lendemain, au point du jour, il était parti. Ce qui ne l'empêcha de se proclamer vainqueur dans une relation qu'il adressa au ministre Maisonier.

Les protestants désiraient naturellement une revanche. Or, pendant le carême, l'église réformée de Montauban donna une commission à son ministre Chamier, auprès de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, *gouverneur du château et ville de Lectoure*. On attendait ce pasteur, venu du Dau-

Digitized by Google

phiné avec une grande réputation de science, rompu d'ailleurs à la controverse, et qui prétendait avoir désarçonné Fenouillet, évêque de Montpellier, l'abbé de Saint-Antoine, et le P. Coton, confesseur du feu roi. Mais cet homme redoutable ne paraissait jamais. Pendant la semaine sainte, le sénéchal se trouvant sur ses terres, à Castillon, près l'Isle-Jourdain, Chamier alla le trouver : il ne risquait pas de rencontrer là le jésuite. Après les fêtes de Pâques, celui-ci, rappelé à Toulouse, passa à son tour par Castillon, où Mme de Fontrailles le pria de disputer devant elle avec Perery, ministre de l'Isle-Jourdain, qui avait déjà donné sa parole et choisi pour sujet l'Eucharistie. Le Père acceptait; mais Perery voulut se consulter, et bientôt il reçut de Montauban une inhibition formelle. Regourd partit pour Toulouse, avec promesse de revenir s'il en était prié. Cinq ou six jours après, Chamier, revenu à Castillon, se chargea de faire lever la défense et de conférer lui-même avec le P. Regourd, à Lectoure, le 16 mai suivant. Il prétendait que le jésuite le fuyait depuis quatre mois : c'était plutôt le contraire, et il reçut un démenti formel du P. Durand qui, retournant à son collége d'Auch après une mission, s'offrit à disputer lui-même, et répondit de son confrère. La sénéchale envoya un message à ce dernier qui accepta sans explication.

Au jour fixé, on fit les conventions préliminaires de la controverse. Le sujet choisi par Chamier était la nouveauté de certaines croyances et pratiques de l'Eglise romaine. Mais le P. Regourd ayant demandé quelle valeur était accordée par son adversaire à l'Ecriture, celui-ci consentit à consacrer la première séance à disputer du *juge des controverses*.

Le ministre prétendit que l'Ecriture était le dernier juge de toutes les questions de foi. Le jésuite prouva avec beau-

Digitized by Google

coup d'habileté qu'il y a des questions de foi sur lesquelles l'Ecriture est muette : par exemple, la question de savoir si le livre de la Sagesse est ou non Ecriture Sainte.

Dans la seconde séance, Chamier accusa l'Eglise de prévarication, parce qu'elle peint Dieu et adore les images. Le Père répondit constamment que le précepte prohibant de représenter Dieu par des images n'était qu'une loi positive abolie avec le culte mosaïque, et que le culte absolu, non le culte relatif des images, devait être taxé d'idolâtrie.

Dans la séance suivante, Regourd reprenant le rôle d'argumentateur, prouva le dogme de la transsubstantiation par des textes frappants de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Chrysostôme et de saint Ambroise.

La quatrième séance roula sur l'invocation des Saints. Le jésuite était répondant; il écarta tous les textes opposés par son adversaire en distinguant le culte absolu du culte relatif. Celui-ci changea plusieurs fois de moyen; mais le Père avait réponse à tout. La défaite de Chamier fut si notoire que Marcoux s'écria, en présence de cinq cents personnes, que saint Augustin et les autres Pères, dans lesquels le jésuite faisait voir clairement l'invocation des Saints, étaient *des hérétiques*. Le lieutenant principal Garros « personnage accomply en toutes qualités, fors celle de la religion, et signamment tres meur et circumspect, » témoigna, devant l'évêque et plusieurs autres témoins, que le P. Regourd l'avait pleinement satisfait en ce qui regardait l'invocation des saints. Dans la relation de cette conférence, dressée pour la sénéchale, Perery passa condamnation sur ce point. Enfin Garros, Tissier, avocat du roi (1), Laffargue, avocat et ancien du consistoire de Lectoure, déclarèrent que leur ministre avait mal défendu sa cause,

(1) Le même sans doute qui parut à l'assemblée protestante de Loudun. J.-J. Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. 5, suppl., p. 489.

Digitized by Google

qu'il rêvait et qu'il méritait la mercuriale : et, séance tenante, Delom, juge-mage d'Armagnac, donna à Chamier un démenti formel sur une entorse qu'il faisait subir à un texte de saint Augustin.

La cinquième séance fut la plus orageuse. Le Père, qui argumentait, cita, en faveur de la présence réelle, un texte de saint Grégoire de Nysse. Chamier répliqua que ce Père était origéniste, et, au lieu de répondre, épilogua sur un canon ecclésiastique touchant l'Eucharistie. Le jésuite résolut ses difficultés; puis, reprenant son rôle, il récita onze textes écrasants de plusieurs Pères. Tout cela était interrompu par les injures de Chamier et par les impatiences des ministres présents qui plusieurs fois dirent aux secrétaires de ne pas continuer. Mais Fontrailles avait pris des précautions pour que l'ordre ne fût pas troublé : toutes les portes de la ville étaient fermées, à l'exception d'une seule où il y avait une bonne garde bourgeoise. On fit taire les ministres. Chamier ayant arraché les actes des mains des notaires pour les déchirer, le sénéchal les lui fit rendre malgré sa fureur. Enfin, il demanda du temps pour vérifier les textes allégués, et depuis ne reparut pas. Il avoua lui-même, dans sa Jésuitomanie (1), qu'il avait rompu la conférence, parce qu'on l'y traitait avec désavantage. Cependant, les juges étaient mi-partis; et, d'ailleurs, le jésuite montrait un imperturbable sang-froid et la plus sincère modération. Marcoux lui déclara plusieurs fois que ses coreligionnaires étaient satisfaits de sa personne, et nommément *de sa modestie et retenue*. Chamier, au contraire, s'oubliait jusqu'à dicter des personnalités injurieuses qu'on fit rayer une douzaine de fois dans les procès-verbaux. Il se plaignit souvent que tous les avantages étaient pour son

(1)... Par les héritiers de Denys Haultin. 1618, 248 pages. (Je n'ai pas vu ce volume.)

Digitized by Google

adversaire, ajoutant : *Todos para voz et nadas para noz* (sic). Sur quoi, le baron de l'Isle, seigneur catholique qui riait volontiers, se permit de dire : « Je m'émerveille fort qu'y ayant tant d'antipathie entre un ministre et la langue espagnole, celui-ci s'y soit rendu savant.» Chamier protesta qu'il n'en savait que ce petit mot : « Je ne vous conseille pas d'aller apprendre le reste sur le lieu, répondit le baron; il y fait un peu chaud pour les ministres, même au mois de mai.»

Chamier tâcha vainement de se relever dans le pamphlet dont j'ai déjà cité le titre. Par exemple, il y répondait aux textes des saints Pères sur la présence réelle, que ces Pères n'y avaient non plus pensé qu'à s'aller pendre. Il insultait l'évêque de Laodicée, les religieux et le pape. Il prodiguait les termes de *bestises, asneries, lourdises, perfidies, manies, traits de buffles;* il appelait son adversaire *farceur, triacleur, calomniateur*. Tout cela fit peu d'effet; et Nouaillan, avocat de Montauban, avouait que Chamier, *selon le commun jugement*, n'avait rien fait de bon, ni à la conférence, ni dans son livre; qu'il avait perdu le temps *en paroles et convices*, au lieu d'instruire et d'édifier.

Un catholique ardent se chargea de la réplique. Ce fut le sieur Timothée de Sainte-Foy. Rien ne peut donner une idée de la verve irritée et sarcastique qui anime les pages de son livre (1) à travers un fatras de métaphores de mauvais goût et d'allusions et citations inépuisables. Ecoutez comme il venge l'évêque de Lectoure des insultes de Chamier :

Les déshonneurs, outrages et offences que Chamier vomit à gule bée contre luy, sans nul autre subject que celuy qu'il emprunte de sa for-

(1) *Les Désespoirs de Chamier, ministre de Montauban, sur la conférence qu'il a eue à Lectoure avec le R. P. Alex. Regourd, de la comp. de Jésus, en may* 1618, *avec la Réfutation de sa prétendue Jésuitomanie*... Caors, Jean Dalvy, MDCXIX, in-12, de 468 pages. A la suite, se trouvent les *carmina* dont je parlerai plus bas. Je dois encore la communication de ce curieux volume à M. Malus.

Digitized by Google

cenerie et de sa desroute pleine d'opprobre, s'eschangent en honneur, en bonheur et louange : c'est auprès de cet ail venimeux que les violettes sentent plus doux; c'est sous la surcharge de telles violences que les palmes poussent plus contre-mont; c'est durant les attaques de Cartage que Rome en fleurit d'autant plus; comme les invectives frauduleuses et les rusés outrages des Ariens à l'encontre des Athanases et Hilairés, des Nestoriens et Acaciens à l'encontre des Cyrilles, des Luciférains à l'encontre des Hiérosmes, des Donatistes et Pélagiens à l'encontre des Augustins servoient à ces très dignes évesques, et de renfort pour eux et de panégyrique pour le public; n'y pouvant avoir bon accord ny mutuelle intelligence entre l'arche et Dagon, l'autel de Dieu et l'autel du démon, les ténèbres de l'hérésie de Chamier et la lumière de la foy de ce noble prélat; n'y pouvant avoir de l'honneur à estre loüé d'un infame; le fils de Dieu mesme n'ayant peu supporter les paroles de respect proférées par les démons et les énergumènes; n'y ayant que louange pour un prélat et pasteur de l'Eglise d'estre la butte de la haine et des convices des hérétiques.

Il houspille son adversaire jusqu'à travestir son nom :

Chamier, *Chamor*, Hébrieu de mesme poids et signification que le ονος des Grecs et l'animal d'Arcadie des Latins (p. 167).

Il interprète d'une manière peu honorable son obésité :

Le bon Chamier s'en va un peu grossement et grossièrement en besoigne...: la masse du corps appesantit l'esprit; le grand soin qu'il est obligé d'avoir, ensuite de sa théologie libertine, de ce gros ventre qu'il a basti, vousté et arrondy à fonds de ceuve (cuve) parfaictement en toutes dimensions, non tant par son naturel et complexion (en quoi il serait excusable) que par les extraordinaires despenses qu'il y a faict de longue main, ne lui permet de voler si haut.

παλεια γαστηρ λεπτον ου τικτει νοον.

Le ventre gros n'engendre esprit subtil.

Un chacun sçait que le premier dimanche des Advens derniers, qui escheoit le 3 décembre 1617, et selon les fastes de Chamier, sous l'empire d'Heliogabale et le consulat d'Apicius Pansa et d'OEnophilus Crassus, il falut qu'en plein presche il rendist gorge pour décharger le ventre qu'il avait trop farcy par un déjeuner anticipé à son ordinaire,

Digitized by Google

comme en attestera tout Montauban, ceux nommément qui furent députez par le Consistoire à nétoyer la chaire, et les anciens qui l'en réprimandèrent avec commination d'exil, s'il ne corrigeait son intempérie, ainsi que fit Lysander à l'endroit d'Anclides pour semblable désordre (pages 152, 153).

On aurait tort, d'après ces échantillons, de croire que le livre de Théod. de Saincte-Foy n'est qu'un amas d'injures. Il y a de la logique et de la science sous les formes peu convenables d'une polémique passionnée, surchargée d'érudition indigeste. On ne parcourt pas sans intérêt, lorsqu'on a pris son parti sur le fatigant enchevêtrement des des périodes, ces chapitres où est déduit : I, le subject général du désespoir qui a poussé Chamier à mettre au jour sa Jésuitomanie; II, son désespoir sur les approches, lois et matière de la conférence; III-VI, son désespoir sur chacune des séances; VIII, son désespoir sur le *mirouer* de ses fautes. Ce sont : 1° des fautes en grammaire : le pauvre homme a fait imprimer σιδηρους ανδρες, comme qui dirait *viri ferreos* ou *viri ferreus*. Dans les vers annexés à son pamphlet, il a commis des fautes de quantité; il a abrégé la seconde syllabe de *balbutiem* et allongé la première de *tabula*. Il a d'ailleurs dévoilé son ignorance en volant toutes les bribes de grec dont il a émaillé ses pages dans les Adages d'Erasme; 2° ses fautes en théologie sont comptées à leur tour sans préjudice 3° de ses falsifications et mensonges. Il a osé écrire que le P. Coton s'enquit du diable ce que deviendraient ses reliques après sa mort! Au reste, l'auteur, pressé de donner son œuvre au public, n'épuise pas la matière; mais il promet d'y revenir en cas de besoin : « Chamier ne perdra rien à l'attente : échappé n'est pas qui son licol traîne.»

La réponse n'aurait pas semblé complète, si, après avoir donné à l'ennemi prose pour prose, on ne lui eût pas en-

Digitized by Google

core rendu vers pour vers. Il y en a 24 pages des mieux remplies sous ce titre : *In Danielem Chamerium et clientes ejus epigrammatarios Carmina* στηλιτευτικα. La première pièce annonce un vrai latin, vigoureux imitateur des iambes d'Horace contre Ménas ou Canidie :

« Cette infâme progéniture d'un père défroqué (1)... »

Mais dès le second vers, la traduction devient impossible. Le morceau est d'un certain B. de Saint-André, docteur en théologie. Un autre docteur en théologie est presque aussi vigoureux dans une poésie sur le *Laurier de Chamier*.

« Le pourceau grogne ses triomphes, et d'un ventre gorgé fait résonner ses fausses victoires... Gloire! triomphe ! Habitants de Montauban, préparez du son au pourceau. Il mérite de tels soins, ce ventre qui se gonfle à la façon des concombres... Qui refusera d'adorer cet abdomen plein de l'esprit de Luther? Qui n'admirera pas cette tête, grosse d'une Minerve calviniste (2)? »

Antoine Adin, de Cahors, relevait avec mille intentions

(1) Infame semen patris excucullati,
Porcæ maritæ porcus et caper capræ,
Crotoniates helluator ut Milo,
Nuper triumphos ventris et gulæ narrans,
Se jesuitas quindecim ligurisse,
Et semipastrum nauseasse Regurdum
Unoque rictu respuisse jactabat.....
De Marte salvum nil tulit nisi dorsum.
Impinguat ollas et saginat abdomen.
Eviscerare doctus artifex bursas,
Bursas fideles credulumque fiscale.
Donemus, inquit, verba dentur ut nummi...
Fide pelasga punicaque perdamus
Dignas papyros clunibus latrinisque...
Quod si triumphis gallicis deest palma,
Romam petamus, infulamque papalem,
Volusique chartas, marcidique vibremus
Egestiones ventris in Bellarminum,
Et purpuratos decrepemus in patres.
Imbulbitemus stercorariam sellam !...

(2) Grunnit triumphos porcus, et ventrem satur
Falsas crepat victorias.....
Io triumphe ! Montis albani accolæ,
Parate porco furfurem, etc...

Digitized by Google

satyriques les fautes de prosodie des épigrammatistes huguenots (1). Un noble de Saméra chantait avec malice la *fuite triomphale* de Chamier. Un anonyme variait le même thème sur le rhythme d'une des plus jolies pièces de Catulle en défigurant le nom du ministre de Montauban :

Camelus ille quem videtis, hospites,
Probat fuisse bestia ac iners pecus...

Tous ces vers latins sont peu délicats dans leur genre d'esprit; mais ils sont du moins pleins de verve et d'un style puisé aux vraies sources. La poésie française, au contraire, est plate et vulgaire. Voici une épigramme :

Chamier, ce grand pasteur et dangereux guerrier,
Se dit estre vainqueur et couronne une beste.
(C'est l'âne qui l'avait porté de Lectoure à Montauban.)
Ne s'est-il pas fait tort, se privant du laurier?
Non, car son asne et luy n'ont qu'une mesme teste. B. D. C.

Un certain Monrousier chantait avec beaucoup de solennité l'âne de Chamier :

A vous, Messieurs du Consistoire,
Je veux dédier la victoire
D'un des plus insignes guerriers
Qui jamais sous vostre cornette
Mérita de porter en teste
Des couronnes et des lauriers...

Ce n'est pas un asne ordinaire
Comme ceux du pauvre vulgaire
Maigre, défaict, sans appareil :
Jamais le moulin du Basacle,
Des beaux asnes le réceptacle
Ne nourrit un asne pareil.

(1) Scazon μαστιγοφόρος; Chamerio et sociis in Priscianum pueriliter peccantibus.

Digitized by Google

Le poète ne tarit pas en éloges sur ce baudet descendant de l'ânesse de Balaam. Il veut que la gazette parle de la vitesse de ses pieds. On va envoyer jusqu'en Angleterre un ambassadeur :

Qui dira, preschant sa louange :
Messeigneurs, c'est un cas estrange
Combien cet asne nous valut.
Certes, s'il n'eust presté la croupe
A quelques-uns de nostre troupe,
C'estoit faict de notre salut.

On va lui élever une statue dans la grande place de Montauban, et les fidèles iront l'honorer sans crainte d'idolâtrie :

Mais après toute ceste feste,
Messieurs, cet asne est une beste :
Et Chamier est ce grand soldat,
Ce fier et généreux courage
Qui n'eut jamais que l'avantage,
Pour battu qu'il fust au combat.

Qui faict croire que trois ou quatre
Le tiennent, quand il faut combattre,
De peur qu'il ne s'échauffe trop;
Et quand il faut qu'il vous secoure,
Il s'en va le pas à Lectoure,
Mais il en revient au galop.

J'oubliais les anagrammes. Voici le plus heureux : *Daniel Chamierius : Da mihi res culinæ.*

Nous n'avons pu refuser à la curiosité naturelle du lecteur, que nous jugeons d'après nous-même, ces échantillons d'une polémique sincère, mais peu avouable dans l'emploi des moyens. Les passions humaines mêlent aux plus justes causes des éléments condamnables.

Les fruits réels de la controverse étaient ailleurs. Mme de

Digitized by Google

Fontrailles, femme du sénéchal, et sa belle-sœur, abjurèrent l'hérésie dans la chapelle de Notre-Dame de Garaison, le 24 juin 1618, entre les mains de Mgr Jean d'Estresse. La sénéchale avait mandé le P. Regourd pour lui faire sa confession. Le 21 juin, le sieur Tenanx, neveu d'un ministre de Montauban, avait embrassé le catholicisme à Lectoure : il avait été ébranlé aux deux dernières séances de la controverse du mois de mai. Le fils aîné de ce Marcoux que nous avons nommé trois fois, après avoir été jusque-là ferme protestant, avait chancelé dans les mêmes circonstances, comme il en fit l'aveu à M. de Pérez, avocat catholique; il prononça bientôt son abjuration à Toulouse, dans l'église des Pères Jésuites. Ces exemples se multiplièrent, et les registres de la confrérie du St-Sacrement, encore conservés à l'église St-Gervais, nous montrent les noms des familles calvinistes passant l'un après l'autre dans les rangs catholiques. Ainsi s'accomplissait *fortement et doucement* l'œuvre de Dieu.

LÉONCE COUTURE.

LÉGISLATION.

De l'augment ou gain de survie, selon la coutume de Lomagne.

(Item si lou marit et la mouilher s'an dounat alcuna cauza entre lours per razoun d'esposarissy... *Cout.*, art. 58.)

L'idée de ce travail nous a été suggérée par une réflexion du vénérable collaborateur de la *Revue d'Aquitaine*, lorsqu'il écrivait, dans l'un des derniers numéros, *sur l'ordre et*

Digitized by Google

les juridictions : « que nos lois intermédiaires n'ont pas, jus-
» qu'à l'émission du Code civil, anéanti toute législation
» ancienne; que, sur certaines matières, notamment en
» fait de *conventions matrimoniales*, elle était encore con-
» sultée, ainsi que la jurisprudence des trois parlements
» (Pau, Toulouse et Bordeaux)..... que fréquemment en-
» core, lorsqu'il est question de difficultés sur d'anciens
» *contrats de mariage*, on a recours à la jurisprudence des
» parlements..... *Impérieuse nécessité donc de faire du sujet*
» *dont nous parlons une étude sérieuse*.....»

Nous allons essayer de répondre à cet appel de M. Corne en examinant la question d'*augment ou gain de survie*, en matière de *conventions matrimoniales*, d'après la *coutume de Lomagne*, en vigueur à Lectoure, et le pays de ce nom.

Mais, d'abord, y avait-il une *coutume de Lomagne*? Etait-elle écrite ou traditionnelle? Quelles formalités la rendaient exécutoire et obligatoire? Dans quels pays exerçait-elle sa juridiction?

Telles sont les observations préliminaires, les questions préjudicielles qui nécessitent autant de réponses péremptoires et immédiates avant l'examen du fonds.

L'origine des coutumes est fort ancienne. Tous les pays, avant d'avoir des lois écrites, ont eu des coutumes et des usages qui leur tenaient lieu de lois. Elles se multiplièrent tellement en France qu'il fallut les inventorier pour les classer dans des nomenclatures distinctes, selon qu'elles étaient *générales*, c'est-à-dire uniformément observées dans une province entière, et particulières ou *locales*, c'est-à-dire exceptionnellement en vigueur dans une ville, un bourg, un simple village. Dans ce dénombrement, on en trouva soixante de la première catégorie et environ trois cents de la seconde. Elles restèrent longtemps à l'état de tradition, mais on finit par les rédiger par écrit. Ce fut notamment

Digitized by Google

vers le xve siècle que cette mesure devint impérative. On en trouve la recommandation expresse dans une ordonnance relative à l'abréviation des procédures, où il est ordonné « que les *coustumes*, usages et styles de tous pays du » royaume fussent *rédigées par écrit* par praticiens et cous- » tumiers, et être apportées (au roy) pour être vérifiées par » les gens de son grand conseil et de la cour du parlement » (article 125, année 1425).»

Cette formalité de la *rédaction*, suivie de l'*approbation* par l'autorité souveraine, en appela naturellement une autre, celle de l'*enregistrement* par les parlements.

§ 1er.

Nous rencontrerons ces divers caractères, conditions essentielles, formalités virtuelles, indispensables à sa validité comme à son authenticité, dans le document que nous allons reproduire textuellement et analyser sur un point spécial.

C'est une copie des *coutumes de Lomagne*, en vigueur dans la ville de Lectoure.

Ce manuscrit, par sa forme, sa vétusté, son style, le caractère de l'écriture et l'insertion *in fine* d'une ordonnance de Charles VIII paraît dater du xve siècle.

L'original avait été précieusement conservé dans les archives de la municipalité jusqu'à l'époque de la révolution de 1789. Il en est fait souvent mention dans les délibérations de la communauté, et notamment dans une protestation de 1788 contre des projets d'empiètement sur certains droits de la cité.

§ 2.

C'est à la fin du xiiie siècle que les *coutumes de Lectoure* furent reconnues, discutées et enfin *rédigées par écrit*. La vicomté de Lomagne venait de passer dans la maison de

Digitized by Google

Guienne par le mariage d'Hélie de Thallayrand, fils du comte de Poitiers, avec Philippa, sœur germaine de Vivian, dernier vicomte de Lomagne. (OIHENARD, *not. utr. Vasc.*)

« Alors, dit la chronique, la ville de Lectoure, se sentant » trop faible pour résister à ses ennemis, appela en pa- » réage Hélie de Thallayrand qui les reconnut et les con- » firma de sa confirmation après serment mutuel de fidé- » lité... Elles furent faites et rédigées par écrit en l'an de » l'incarnation du Fils de Dieu notre Seigneur mille deux » cents quatre-vingt-quatorze... (*Archives municipales et* » *délibération de la communauté de 1788.*) »

C'était la ressource ordinaire des petites localités de traiter par une alliance offensive et défensive avec un personnage puissant, lorsqu'elles avaient à redouter l'invasion d'un ennemi voisin. Or, les Anglais n'étaient pas loin de là; du moins, leur influence et leur prépondérance même se faisaient-elles sentir dans un pays limitrophe, « puisque » Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, venait » de contracter avec Auger, abbé du monastère de Con- » dom, un *paréage* pareil en 1286. » (*Journal des annonces de Condom* du 10 septembre 1833.)

Cette simple allégation *de l'existence*, à cette date, *des coutumes de Lomagne* dans la ville de Lectoure acquiert un degré de certitude lorsque, dans des documents qui ont un véritable caractère d'authenticité, nous rencontrons la description matérielle, le signalement extérieur du livre qui les contenait, avec les précautions minutieuses prises pour en assurer la conservation dans les archives de la cité. Ainsi, « le livre des statuts et coustumes de la présente » ville et cité de Lectoure *qu'est tout de parchemin et est couvert de posles et de bazane rouge*, et commence par ces mots: ayssy commensa la taula de *las coustumas de la hounorable ciotat de Laytora.* (*Archives municipales.*)

Digitized by Google

Ainsi, on trouve dans un inventaire de 1502 : «Item unq » coffré à très saralhas per tenir les documens de la villa... » los priviletges viels et nobetz... *lo libe de las coustumas.*»

§ 3.

Ces points incontestablement établis de la *reconnaissance*, de la *rédaction*, de l'*existence* enfin des coutumes de Lomagne, la seconde garantie, comme valeur juridique, c'est-à-dire l'accomplissement des formalités de la *vérification* et de l'*approbation par l'autorité souveraine*, résulte de diverses lettres patentes de nos rois.

Ainsi, celle de Philippe de Valois, de 1333, porte : «Nos » autem ad supplicationem Consulorum, Juratorum et ha- » bitatorum civitatis et villæ *de Lactora*, quos, favore bene- » volo, prosequi volumes gratiosè, ipsosque in eorum liber- » tatibus, immunitatibus, franchesias, *usibus et costumas* » *quibus hactenùs usi sunt pacificè*... manuteri et etiam fo- » veri prædicta omnia et singula indictis litteris contenta, » rata habemus et grata ea volumus, *ratificamus*...»

De même, il est dit dans une ordonnance de Louis XI, à la date de 1481, « que ces priviléges et statuts ont été rati- » fiés par Charles Le Quint son ayeul et semblablement par » feu son très cher seigneur et père, que Dieu absolve » à plein... et que, les ayant fait voir par aucuns des gens » de son conseil, il les ratifie, confirme et approuve lui- » même...»

§ 4.

L'enregistrement au Parlement, comme dernière condition de leur validité, résulte des recueils encore conservés aux archives de Toulouse, où il est mentionné à plusieurs époques, et par une formule solennelle et uniforme : « que » ces coustumes ont été vérifiées et enregistrées au Parle- » ment de Toulouse le 19 décembre 1481... le 16 avril 1680.»

Digitized by Google

Une conséquence découle naturellement de ces divers textes que nous avons soigneusemeut colligés et que nous venons de reproduire; c'est que les Lectourois prenaient le plus grand soin, s'entouraient de toutes les précautions indispensables pour établir l'authenticité, la validité, la constitutionnalité (si l'on peut dire ainsi) de leur charte. Ils tenaient obstinément à leurs franchises et priviléges. Ce n'était pas sans peine qu'ils en avaient obtenu la concession et la confirmation; ils en avaient buriné pour ainsi dire les incidents historiques dans la coutume elle-même par cette rédaction énergique : «Lasqualas coustumas et uzatgés » *loungomen approubatz* et *obtenguts* en la ciutat de Laytora per lours habitants del meys loc...»

Dans tous leurs traités se révèle une obstination constante à ne faire de concession que sous la réserve formelle et garantie expresse de la reconnaissance absolue de leurs droits. Cette préoccupation continuelle des petites localités s'explique par leur constitution, leurs ressources relatives, leurs forces en rapport avec l'étendue de leur territoire, l'état du pays et les dangers qui les entouraient. C'était une sorte de vasselage pareil à celui des *clients* de Rome, qui se dévouaient, il est vrai, à leurs patrons corps et biens, mais à la condition d'en obtenir secours et protection lorsque la nécessité s'en ferait sentir.

Le document que nous avons soigneusement étudié est une charte complexe, véritable code de lois administratives, judiciaires, constitutives, civiles et criminelles, dont il serait trop long, en ce moment, de faire une analyse même succincte pour en faire ressortir toute l'économie. Nous nous bornons à y prendre les dispositions qui réglementent le sujet que nous allons traiter spécialement, c'est-à-dire l'*augment* ou *gain de survie* dans le pays de *Lomagne*.

FERD. CASSASSOLES.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

DE LA LANGUE GASCONNE.

(*Suite*) (1).

Qu'est-ce à dire... Le monde romain aurait-il été habité, à l'est, à l'ouest, et au centre par une population parlant la même langue,... Cette langue, écrasée peu à peu, dans l'Allemagne, par les invasions successives, compactes, homogènes du peuple romain et des peuplades germaniques, aurait-elle survécu dans le pays des Grisons, la plaine du Danube et la Gascogne ?

Les Gaulois du midi de la Gaule se seraient-ils divisés en trois grandes peuplades, dans les temps bien antérieurs à César, lors des expéditions conquérantes des Brens en Italie, en Grèce, en Asie-Mineure?... Pendant que l'une d'elles restait dans ses foyers, une seconde aurait-elle été s'établir dans les Alpes, une troisième sur les bords du Danube, et peupler ces contrées immenses, vers lesquelles nos regards se reportent aujourd'hui avec tout l'intérêt d'une confraternité mystérieuse ?...

Voyez encore : lorsque les Kimris, partis des bords de la Baltique, envahirent les Gaules, 106 ans avant notre ère, ils trouvèrent dans les Tectosages un peuple d'une même origine, parlant la même langue et disposés à partager leurs destinées (2). Ces Tectosages, établis entre la Garonne et l'Aude, venus autrefois, dit-on, des plaines de la Belgique, ne devaient pas avoir une langue bien différente des autres peuples méridionaux, puisqu'il est difficile aujourd'hui de constater des dissemblances essentielles entre le dialecte toulousain et le patois de la Gascogne et de la Provence. Or, ces faits ne donnent-ils pas de fortes présomptions en faveur de l'existence d'une langue générale, d'une langue-mère qui aurait primitivement régné des Pyrénées aux bouches du Rhin, des bouches du Rhin à la mer Noire ?... Cette langue, fortement entamée au sud par la conquête romaine, détruite dans le nord par les invasions germaines, n'offrirait-elle pas aujourd'hui trois points de refuge : le premier dans le midi de la France, le second dans le pays des Grisons, le troisième dans les provinces danubiennes.

(1) Voir, plus haut, page 216.

(2) Voyez Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, tom. II. p. 204, d'après Dion Cassius, *Frag.*, p. 630.

Digitized by Google

Ainsi, nous sommes ramenés à dire que les plus grandes invasions, les révolutions les plus considérables sont impuissantes à pénétrer jusqu'aux racines des langues; il reste toujours, au milieu des populations attachées au sol, des couches primitives, des atterrissements inexplorés, dans lesquels il est facile de retrouver les gisements fossiles, en quelque sorte, de la langue originelle. C'est donc avec l'espoir de renouer les anneaux brisés et prêts à se perdre de cette langue générale de l'Europe, contemporaine des Brennus et des Césars, que nous allons recueillir les fragments du vocabulaire primitif des peuples de l'Astarac et du Pardiac.

Eh d'abord, quel est le caractère général qui domine dans cet idiome? est-ce la pompe et l'emphase de l'Espagnol, la douceur harmonieuse de l'Italien?.. Non c'est l'énergie concise et même un peu sauvage des langues primitives, c'est l'imitation fidèle des bruits et des sons naturels. Il est incontestable que les premiers peuples durent, dans les tâtonnements de la formation de leur idiome, chercher leur précepteur dans la nature elle-même, désigner les animaux par leurs cris, les actions physiques des agents naturels et des muscles humains par la reproduction des sons qui en étaient la conséquence; nous ferons remarquer les mots *chourrouilla*, crouler lentement, avec une action continue, comme le sable qui tombe d'un tertre; *chiscla*, *chenercla*, fendre du bois avec effort; *brouni*, *hourouna*, retentir comme la pierre lancée par la fronde (*hourouno*); *esglacha*, *esgrapaouti*, écraser un corps mou, celui d'un reptile, par exemple; *chioula* (siffler en parlant des oiseaux); *brama*, beugler; *raïna*, braire; *esperreca*, déchirer du drap; *truca*, frapper un corps dur; *espatarna*, tomber de son long; *chistra*, jaillir (en parlant des liquides); *chumi*, suinter; *arrougagna*, ronger.

Les Gascons ne se bornèrent pas à imiter ces bruits perceptibles, ils cherchèrent à donner à tous les mots une puissance, une énergie, un principe de pénétration, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'aucune langue écrite ne possède au même degré. Ils obtinrent ce résultat en consacrant plusieurs sons ou syllabes combinés à la formation du même mot, en allongeant l'expression dans le but de fixer plus longtemps l'attention sur la même pensée. Est-il bien des langues qui puissent montrer des mots d'une énergie comparable à celle des suivants : *arrougagnadèro*, action de ronger; *esperrecadèro*, déchirure d'un vêtement; *espetarrado*, bruit de détonation ou de coups successifs; *espatarna deguens un charlaca*, tomber de tout son long dans

Digitized by Google

une mare de boue; *esbricailla,* briser en plusieurs pièces; *esgaraoupia dap urpos et pesics,* égratigner avec les ongles.

Pour arriver à ce degré d'énergie, le Gascon fit un usage particulier des syllabes bruyantes *rra, grà, gru, grou, ja, jé, jo, ju, va, qué, cré, co, ba, bré, brou,* mais surtout des sons *ha, hé, hic, hou, hu.* Qu'il nous soit permis de nous appesantir sur l'emploi de cette *h* fortement aspirée, une des bases de la prononciation gasconne. Quelle est la langue qui la prononce avec l'énergie employée dans les mots : *hé,* faire; *herra,* ferrer; *harri,* crapaud; *henerclos,* fentes; *hennos,* femmes? Cette particularité est assurément une des preuves les plus évidentes de l'ancienneté de cette langue et de la faible influence que le latin exerça sur elle. Les seuls mots écrits qui nous soient parvenus de l'époque gallo-romaine portent une profonde empreinte du rôle important que joua cette lettre prédominante dans l'orthographe gasconne. Nous la retrouvons dans presque tous les mots propres des inscriptions tumulaires des Convenæ; on peut s'en convaincre en parcourant les pages 14 à 25 de notre travail archéologique sur le Comminges. On y remarquera les mots : *harbelle, lehéren, bihoxus, athenio, hellas, horroloti, borhoxis, barhosis, omihip, leherenno, aherbel, hunnus, harouson, hannoxis, hermiom, hermogenès, hermeti, senhennis, bihosin, harspi, berhaxis, dunnohoxsis, hotarris, barhosis, lohé, hohivi, hatarri, halscons.* Cette *h* aspirée ne se borna pas à résister à l'invasion de la langue romaine; elle fit la tentative audacieuse de pénétrer, en plein moyen-âge, au XIVe siècle même, dans la langue latine et de la modifier en se plaçant devant certaines voyelles. Les inscriptions tumulaires de cette époque présentent fréquemment l'introduction de cette lettre parasite dans les phrases de la basse latinité. Nous citerons notamment une inscription du cloître de St-Bertrand de Comminges, où le lapicide a cru pouvoir commettre trois fautes d'orthographe pour l'imposer au latin. *Anno Domini* MCCCXLVIII, *die* II *mensis octobris hobiit* (pour obiit) *venerabilis et discretus vir dominus Bernardus de Lobenchis canonicus et archidiaconus frontinhesii in ecclesia Convenarum, cujus anima requiescat in pace. Amen. Pater noster. Et hit* (pour fecit) *suum hobituum* (pour obitum) XXX *solidos tolosamos supra hospicium, supra claustum, etc.*

Quelques villages situés entre l'Astarac et le Bigorre, et tous ceux du canton de Trie, prêtent à cette h aspirée une exagération que l'on ne croirait pas possible si les populations n'en donnaient la preuve constante dans leur langage. La terminaison de plus de la moitié des

Digitized by Google

mots subit, dans leur dialecte, des modifications assez profondes pour y faire entrer forcément cette lettre obséquieuse et opiniâtre :

Aoucos, oies, devient	*aoucachh.*
Cas, chiens,	*cachh.*
Broumos, brouillard,	*broumach.*
Courno, lit de plume,	*cournachh.*
Esgripis, salamandres,	*esgripeihh.*

Les populations de St-Bertrand, de St-Béat, de St-Gaudens et de la Barousse font subir aux finales une transformation analogue, mais un peu moins fortement aspirée. Pour eux :

Et, lui, devient	*etch.*
Bengut, venu,	*benguch.*
Courdet, cordeau,	*courdech.*
Dous, des,	*dech.*
Aouetz, avez-vous,	*aouetchs.*

Il ne faut pas le méconnaître ! les consonnances sont des caractères linguistiques plus distinctifs encore que les règles de la syntaxe. Es, on, os, ne sont-ils pas les sons essentiels du grec; us, um, a, are, ceux du latin; e, en, er, ceux du français; e, i, a, o, el, ceux de l'italien ? Le gascon, qui tranche carrément avec toutes ces langues par ses *gar*, ses *et*, ses *ja*, ses *uc* et ses *oc*, ne saurait donc provenir de leur modification; il forme une langue à part, primitive, particulière.

Pendant que le Provençal et le Languedocien acceptaient le *fa* des latins (facere, far, fa, femina, fenno, filia, filla), le *el* de la même langue (ille, el, aquel, illas, ellas), *lar* et *lir* de l'infinitif des verbes fugir, amare, amar), le gascon restait pur de ces invasions latines et conservait l'h aspirée : hè (faire), hila (filer); l'*et* fortement prononcé, *l'ic*, *l'ec* *l'ac*, pour l'article le : *ac hec*, faire cela; *baylac*, frictionner cela; *engarransic*, engourdir cela. Il conservait aussi l'a et l'i de l'infinitif, rejetait enfin l'a final du féminin adopté par toutes les langues méridionales, et donnait à ce genre la terminaison *o*, par opposition aux autres dialectes qui le choisissaient comme caractéristique du masculin.

Sur quoi nous fondons-nous, demandera-t-on peut-être, pour considérer l'*a* et l'*i* des verbes comme caractéristiques de la langue primitive du midi de la Gaule ? Pourquoi prêtons-nous la même valeur à l'*et* dur, à l'*o* féminin des adjectifs et des noms; par la raison bien simple que les verbes et les mots plus incontestablement primitifs, n'appartenant à aucune langue connue, présentent généralement cet infinitif *a*,

Digitized by Google

i, cette terminaison *et*, ce féminin *o* : *abareja*, *arbaja*, *bouluda*, *bayla*, *espatarna*..., *esmouti*, *esgrapaouti*, *agani*..., *escrepet*, *mesturet*, *bourrec* ou *bourret*, *hucholo*, *coumo*, *pugnero*, *enbehio*, *cleco*. Puisque la généralité des mots primitifs présentent ces consonnances énergiques, il nous paraît incontestable qu'elles appartiennent à la langue-mère qui les imposa plus tard aux mots qu'elle reçut du latin et du germain.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.,

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(2e *Article*.)

Nous allons, selon notre promesse, faire une petite guerre civile et honnête à certains chapitres du voyage artistique. Ce livre est assez fort pour subir les escarmouches de la critique qui ne doit être miséricordieuse que pour ce qui est faible. Nous accorderons donc à M. de Pesquidoux un honneur que les jeunes écrivains méritent trop rarement, celui de la sévérité.

Et d'abord commençons par lui confesser que nous avons été un peu surpris de le trouver rangé parmi les partisans de l'orléanisme artistique. Pour lui, Delaroche est la personnalité la plus complète de l'art français. Cette doctrine populaire dans les salons ne l'est plus dans les ateliers. L'auteur de *Jane-Grey*, *des Enfants d'Edouard*, *de la Mort d'Elisabeth*, etc., avait subi, dans son genre, la pression du système de Juillet : il avait voulu faire en peinture ce que Cousin avait fait en philosophie, Guizot en

(1) Voir, plus haut, page 233.

Digitized by Google

politique, Scribe en littérature. L'éclectisme, qui, loin d'être un principe, est l'absence de principes, a montré son impuissance dans ces trois ordres d'idées. Delaroche possédait la propreté, la grâce, l'esprit, la patience, l'adresse, mérites fort estimés du public et des amateurs, et fort peu des artistes et des critiques. Son talent a obtenu la gloire du génie. C'est une demi-usurpation. Aussi devons-nous pour son aptitude à l'imitation, pour sa science des ajustements, pour son caractère laborieux, lui laisser une moitié de sa réputation, et lui enlever l'autre, parce qu'elle n'était point légitime, parce qu'il lui manquait la virtualité, la force et la grandeur. Ce n'est pas un immense honneur, à notre avis, qu'on a fait à Lagrenée quand on l'a surnommé le Paul Delaroche du XVIIIe siècle, car Delaroche n'est guère que le Lagrenée du XIXe.

M. de Pesquidoux n'a point voulu rechercher les motifs de l'absence de Delaroche dans les panathénées annuelles et universelles. L'isolement de son maître favori était une tactique, une mesure de prudence; il craignait, comme Ary-Scheffer, la discussion, et, comme il se savait infiniment vulnérable, il aimait mieux rester sous la tente que combattre.

Puisque nous sommes en train de chicaner M. de Pesquidoux, reprochons-lui encore d'être passé trop rapidement devant une *Vue de Boulogne* d'Isabey, qui résume toute l'habileté de ce peintre éblouissant. Notre critique déclare *que ce tableau n'est pas inférieur aux autres et que cet éloge est suffisant.* Eh bien, il ne l'est pas pour nous. Dans cette composition, aussi bien que *dans le Combat du Texel*, Isabey s'est surpassé. Il fallait donc l'examiner plus profondément et saisir cette occasion de répéter à la province quels étaient le brio, l'entrain, la prestesse de touche et l'opulence de palette de ce coloriste charmant.

Nous ne dirons rien des maîtres flamands, italiens, espa-

Digitized by Google

gnols qui ont été fouillés et refouillés par les biographes et les critiques. Cependant, si nous avions fait de l'enseignement comme M. de Pesquidoux, nous ne nous serions pas contenté de mettre une simple étiquette au-dessous du Murillo de Toulouse, ni de noter d'un trait de plume la présence d'un admirable Pérugin. Nous n'aurions point passé sous silence le Canaletto dont la délicatesse et la légèreté ne sont dépparées que par la barque en velours rouge amarrée au premier plan et que l'innocent Jules Janin eût certainement prise pour un cardinal des mers. Nous aurions également honoré d'une mention les beaux Romains de Septime Sévère et de Lucius Verus, qui, dans la galerie des antiques à Paris, seraient dignes du premier rang.

Ruysdaël et Hobbema, qui furent, l'un le poète, et l'autre le prosateur du paysage, ont été finement appréciés. On ne trouve le dernier qu'à Avignon et à Orléans, tandis qu'on rencontre le premier, d'abord dans ces deux villes, et ensuite à Tours, Angers, Rouen, Nancy, Lyon. Nous négligeons ceux de Bordeaux. Rien ne nous garantit leur pureté originelle.

Avignon a fourni à M. de Pesquidoux l'occasion d'écrire succinctement l'histoire de la dynastie des Vernet, originaires du Comtat, et qui, de génération en génération, se transmettent un héritage de gloire et de talent. Le plus éminent de cette famille artistique fut Joseph Vernet, le savant peintre de marine qui, dans son amour pour la nature, fit poser l'Océan pendant une tempête. Horace, sont petit-fils, qui a vu, comme Géricault, dans les soldats modernes des types possibles de beauté et de grandeur, est un habile ordonnateur. Ses toiles ont complété les bulletins officiels et les rapports des généraux d'Algérie. Il a fait le portrait de toute une armée dans des cadres démesurés. Ces épopées, avec leurs héros en képis et en uniforme, nous ont toujours moins passionnés que son Mazeppa. M. de Pesqui-

Digitized by Google

doux regarde, avec raison, cette toile comme la plus dramatique et la plus vigoureuse de ses œuvres.

Son opinion sur Couture est parfaitement conforme à la nôtre. Les louanges précoces et bruyantes prodiguées à l'auteur de l'*Orgie romaine* ont été préjudiciables à son talent, qui est resté stationnaire. Son début fut salué avec trop d'optimisme. Théophile Gautier poussa loin la complaisance et déclara que ce coup d'essai était un vrai coup de maître. Ses défauts furent érigés en qualités, et l'artiste crut tout ce qu'on lui affirmait à grand renfort de prose pittoresque. L'originalité, qui est fille du temps et de l'expérience, ne vint pas; aussi n'en a-t-il jamais eu que l'apparence. Il manque de souffle créateur, et ses compositions sont toujours choisies dans les banalités académiques, qu'il exécute avec une grande facilité de brosse et un style fort mais vulgaire : en un mot, la recette remplace chez lui la science.

Le restaurateur de la nature mythologique, l'idyllique Corot, a enthousiasmé M. de Pesquidoux. Qui pourrait, en effet, refuser son admiration à ce rêveur antique, à ce moderne païen qui a peuplé ses bocages vaporeux d'Oréades et de Sylvains. Que de sentiment et de poésie dans ces déités champêtres qui nous apparaissent, comme dans le fond d'une vision, dansant, riant, aimant sous des ombrages mystérieux, au bord des ondes murmurantes, ou sur des gazons mordorés. M. de Pesquidoux nous a montré les progrès successifs de ce paysagiste qui fut, à son point de départ, avare de transparence, prodigue de tons sombres et noirs, et qui aboutit peu à peu à la création d'un genre infiniment gracieux parce qu'il est infiniment idéal.

J. NOULENS.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LÉGISLATION.

De l'augment ou gain de survie, selon la coutume de Lomagne.

(*Suite et fin.*) (1)

§ 5.

Sans chercher à faire ici gratuitement de la doctrine, nous nous permettrons, pour l'intelligence du point juridique, de rapporter la définition classique de l'*augment*.

C'est un droit de prélèvement d'un émolument sur une succession, comme gain nuptial, par l'un des époux survivant sur les biens du décédé.

Boucher-d'Argis le fait remonter aux Grecs, sous le nom d'*hypobolon*. Les Romains l'appelaient *augmentum dotis* dans leur novelle 97. Enfin, Cujas en a donné une définition qui le caractérise beaucoup mieux, dans les pays de droit coutumier, en le nommant *incrementum*.

Voici les dispositions de la coutume de Lomagne, en matière de conventions matrimoniales dans la ville de Lectoure :

1re *Disposition coutumière.*

Les futurs époux pouvaient réciproquement stipuler en leur faveur des donations mutuelles dans leur contrat de mariage, et sous la condition de survie, c'est-à-dire profitables seulement au survivant de l'un d'eux. Ces *avantages nuptiaux* étaient restreints à de simples jouissances ou *usufruit*, et avec cette distinction capitale qui s'évince de l'ensemble de cette législation, à savoir :

(1) Voir, plus haut, page 267.

Digitized by Google

1° Que, s'il n'y avait pas eu d'enfants du mariage, les biens dont la femme survivante avait hérité, en usufruit seulement, retournaient, à sa mort, aux plus proches parents du mari donateur prédécédé;

2° Que, s'il y avait eu des enfants, le survivant des époux jouissait d'une partie des biens de la succession du défunt, mais en usufruit seulement, et comme tuteur légal de ses enfants mineurs.

« Item si lou marit et la mouilher (*mulier*, épouse) s'an » dounat alcuna causa entre lours per razoun d'espozarissy » (en faveur et satisfaction du mariage) en temps del ma- » trimony, aquel que saubré mey d'eu tenir la dicta causa » ayssi donada per nom qué dessus, et a prop sa fin deu » tournar als plus[props parents d'aquel que espozarissy » aura dounat. (Art. 58, coutumes de Lomagne.)

2° *Disposition coutumière.*

Au décès du mari, une alternative se présentait pour régler la position de la veuve.

S'il décédait *intestat* et sans laisser d'enfants, la femme reprenait les apports dotaux francs et libres; les parents du mari profitaient seuls de sa succession. Mais il en était différemment, et elle pouvait bénéficier sur la succession du défunt si celui-ci avait fait des dispositions *in extremis* en faveur de son épouse.

« Item la mouilher non pot demander ré els bès de soun » marit, sauf soun dot qué pourtat l'aura, si no que lou » marit bouilha dar en sa darrera vollentat. » (Art. 59 de la coutume de Lom.)

La même disposition règle le cas où l'épouse se trouvait enceinte au décès de son mari. Elle avait le droit de demeurer sur les biens pour s'y entretenir convenablement

Digitized by Google

jusqu'à sa délivrance; et, en cas de survenance de l'enfant, elle jouissait d'un usufruit en sa qualité de tutrice légale.

Mais si, pour se maintenir en possession, elle avait simulé la grossesse, elle pouvait être citée devant la cour de la communauté ou devant la chambre des prudhommes qui la condamnait à indemniser les héritiers du mari avec restitution des fruits indûment perçus.

3e *Disposition.*

La coutume divisait les biens de la femme en *dotaux* et *paraphernaux*. Mais le régime dotal n'était pas aussi absolu dans ses restrictions que celui des Romains, puisqu'il permettait l'aliénation des biens sans en préciser les cas exceptionnels et par le *consentement seul* des deux époux. Elle avait encore plus de latitude que nous pour disposer *seule* de ses biens *paraphernaux adventifs*.

« Item alcuna mouilher maridada nou pot far testamen » de las causas *doutales* se a efants de soun marit, si non » ac fazia del vollentat del meyer marit; empero (cepen- » dant) si abia alcuns autres bes *paraphrenals* ou que l'y » foussan bengux per *escagensa*, d'aquels pot far sa vol- » lentat. » (Art. 50, Cout. de Lom.)

4e *Disposition.*

Il y avait une disposition, bizarre en apparence, sage au fond, au moins dans certains cas, mais évidemment offensante pour l'amour-propre et la susceptibilité de l'époux, puisqu'elle l'atteignait, en quelque sorte, dans sa dignité maritale.

C'était la clause qui graduait l'émolument des avantages nuptiaux qu'il pouvait recueillir à la mort de la femme et

Digitized by Google

qui les tarifait proportionnellement au temps qu'avait duré le mariage, comme si le législateur coutumier avait voulu établir une garantie des bons procédés du mari envers sa femme, en prenant pour base son *intérêt personnel*, mobile souvent infaillible pour contenir ses passions ou moraliser sa conduite intérieure.

Ainsi, si l'épouse décédait dans l'année du mariage, le mari ne *gagnait* que le *tiers* de sa dot. Il profitait des *deux tiers* si le mariage avait duré deux années révolues; enfin, il en recueillait l'*entier* émolument après trois ans de cohabitation.

« Item si alcuna mouilher avía dounat per nom de soun » dot à soun marit dinès o honors (*créances*) per nom de » dinès, si la mouilher mort lou *premier an*, la *tersa* par- » tida d'aquel dot deu esser del marit; et si mort accabat » *deux* ans, les duas pars deun esser deu marit; et si mort » accomplit *très ans*, tout lou dot entie deu esser del marit. » (Art. 50, cout. de Lom.)

On ne saurait méconnaître, dans l'économie de cette partie des coutumes, un esprit de conservation des corps d'héritages, par ce principe qui y domine de leur dévolution en ligne directe, à l'exclusion de tout parent ou allié, de leur retour dans la famille du décédé s'il mourait sans enfants; principe diamétralement opposé aux dispositions législatives qui ont prévalu depuis, et dont la libéralité, par les partages et division qu'elles permet, tend à un éparpillement dont la conséquence pourrait être, un jour, la disparition totale des corps de domaine dans la nation.

On y remarque des dispositions plus larges en faveur des femmes pour l'administration de leurs biens dotaux.

Cette sorte de prime, offerte au mari et graduée selon le temps de la cohabitation, révèle dans l'esprit du législateur une raideur philosophique, naïve et hardie en même temps,

Digitized by Google

car il se préoccupe de la recherche de garanties contre les défaillances de la nature humaine sous la pression des influences étrangères et de la violence des passions, et il croit en trouver le mobile dans l'*intérêt personnel*.

Nous venons de découvrir dans ces textes et les commentaires qu'ils provoquent naturellement le rudiment, le germe, en un mot le principe de l'*augment*, tel qu'il est défini par les anciennes législations; mais d'autres questions intéressantes et essentielles se présentent et nous barrent le passage; aussi faut-il les examiner en face.

Ainsi, dans le Lectourois et la Lomagne, l'augment était-il *conventionnel* ou coutumier? Découlait-il du *Droit* ou fallait-il des stipulations expresses? Enfin, quelle était sa quotité? Sur quelles bases l'établissait-on?

Il n'y a pas, il est vrai, le mot d'*augment* une fois écrit dans la charte que nous traduisons; mais la *chose* y est comme nous l'avons vu. Cette lacune s'explique par des analogies d'omissions assez fréquentes dans les coutumes qui s'en rapportaient et renvoyaient ordinairement aux *usages locaux*, et il y en avait beaucoup de *particuliers* dans plusieurs localités qui faisaient dépendance de la vicomté de Lomagne. Mais la jurisprudence est venue en aide au texte écrit, et pour le complémenter dans cette partie mathématique ou d'évaluation. Ainsi, deux arrêts du parlement de Toulouse reconnaissent le principe de l'*augment de dot* d'après la coutume de Lomagne, et en régularisent la *quotité*. L'un de ces arrêts fut rendu, le 8 août 1679, dans une contestation entre deux personnages de Lectoure, qui étaient le *seigneur de Castelnau* et la *dame de Combarrau* (le domaine de ce nom est à quelques kilomètres des portes de la ville). Le second de ces arrêts termina, en 1687 et le 8 mars, le procès intenté aux héritiers de la dame de Petit par la dame veuve de Gavarret. Suivant ces décisions suprêmes du parlement

Digitized by Google

de Toulouse d'où ressortissait la juridiction de Lectoure, la coutume de Lomagne était interprétée en ce sens « que le » futur *gagnait* la jouissance de l'*entière* constitution, et la » future la jouissance d'un *tiers* pareil à celui de sa dot. »

Enfin, nous avons découvert un commentaire dans un livre manuscrit d'un ancien magistrat du présidial et du tribunal, qui interprète, précise et résume les principes, et sert encore de base dans les décisions judiciaires quand il s'agit de statuer sur des contrats passés avant le Code Napoléon, et dans lesquels ont avait stipulé qu'on adoptait la coutume de Lomagne.

Cette note porte :

« Suivant la coutume de Lomagne, la femme, *non exis-* » *tentibus liberis*, ne gagne l'*augment* qu'en usufruit; et, » quand il y a des enfants, elle gagne en *propriété* ledit » augment qu'elle est tenue néanmoins de réserver pour » ses enfants, à l'exception *de la virile*, qui se règle eu » égard au nombre des enfants qu'elle laisse à son décès » et dont elle peut disposer pourvu qu'elle en dispose » expressément. L'augment était du tiers de la constitution » dotale de la femme. Dans le cas de prédécès de celle-ci, » le mari gagnait la jouissance de la dot sous la déduction » des légitimes. »

La portion *virile* était la *quotité disponible* dont la femme pouvait faire ce que bon lui semblait. Elle était réglée eu égard au nombre d'enfants, et on l'appelait *virile* parce qu'elle était égale à celle qui appartenait à chacun des enfants suivant la doctrine : « *Tunc partes illorum viriles id* » *est æquales.* »

Tel est l'historique de cette législation coutumière.

Digitized by Google

§ 6. — Juridiction territoriale.

Le pays de Lomagne formait une circonscription qui limitait la juridiction territoriale de la coutume. C'était d'abord le Lectourois, dont la ville était le chef-lieu de la Lomagne; puis le Brulhois (territoire de Layrac), le Gimoez, qui comprenait les pays baignés par la Gimone jusqu'au cours de la Garonne, Gimont, Beaumont-de-Lomagne, Auvillars, le Gavarret et le Fezensaguet, territoire de Monfort et Mauvezin.

§ 7.

Enfin, pour compléter cette dissertation, nous nous permettrons d'ajouter une observation assez importante.

Nous avons dit qu'il y avait dans le pays de Lomagne des villes jouissant de bénéfices particuliers établis par les usages locaux. *Fleurance* était de ce nombre; le bourg de *Monfort* parcillement; il en était de même de *Mauvezin* et de la vicomté d'*Auvillars*, chacune de ces localités avait sa *coutume* particulière sur l'*augment;* on peut y ajouter Auch, le Fezensaguet et le pays de Rivière-Verdun.

Ce n'est pas tout, il y avait une dérogation absolue au principe des statuts qui voulaient que l'habitant fût régi par la loi du lieu de son domicile : « *Locus regit actum.* » Au contraire, par une stipulation formelle, on pouvait se soumettre à la loi d'une autre localité en adoptant, dans le contrat de mariage, *telle coutume* qui accordait *tel bénéfice* ; ainsi, on pouvait adopter, par exemple, à Fleurance les dispositions de la coutume qui régissait Mauvezin, comme à Lectoure se soumettre au régime en vigueur à Toulouse ou à Rivière-Verdun, ce qui nous amène tout naturellement

Digitized by Google

à mettre en relief et à rapprocher quelques-unes de ces dispositions.

Dispositions coutumières diverses et particulières sur l'augment.

A LECTOURE ET PAYS DE LOMAGNE :

« Le futur gaigne la *jouissance* de l'entière constitution; » et la future la *jouissance* d'un *tiers* pareil à celui de sa » dot.»

A FLEURANCE :

« Le futur a la jouissance de l'*entière* dot de la future; » celle-ci gagne en *propriété* et en *augment* un *tiers* pareil à » celui de sa dot.»

A MAUVEZIN (Fezensaguet) :

« La future gagne *en propriété* une *moitié* pareille à la » moitié de sa constitution; le futur gagne la jouissance de » la totalité de la dot de la future.»

A AUCH :

» Item est coutume que la femmes de la ville et cité » d'Auch ne gaigneront rien des biens du mari, le mariage » durant, vu qu'elles ne peuvent rien perdre, ains ayent » leur dot... Excepté cela que selon l'estimation de robes » nuptiales qui furent faites au temps que les robes furent » faites icelles leur soient rendues, le mariage deffait, avec » le prix de l'estimation du lit en la cité susditte.» (Art. 52, coutume d'Auch en 1301.)

FERD. CASSASSOLES.

Digitized by Google

DE LA LANGUE GASCONNE.

(*Suite et fin.*) (1)

L'énergie un peu sauvage du Gascon doit aussi une bonne partie de ses forces à l'emploi de la préposition invariable, *qué*, placée devant toutes les personnes des verbes, à l'exception de celles de l'impératif :

Je veux,	*qué boï*;
Tu manges,	*qué minjos*;
Nous égratignons,	*qué sgarraoupiam*.

L'emploi de l'*h* fortement aspirée à la place du *f* des latins, celle du *ι* à la place de *l*, et du *b* à la place de *v* contribuent à généraliser ce caractère d'énergie. On ne peut, en effet, attribuer la substitution de l'*h* et du *ι* à *lf* et au *v* qu'à la disposition rude et gutturale des anciens habitants de la Gascogne, puisque les Languedociens ont conservé *lf* et *l* telle que les Latins le leur avaient transmis.

Quand on a parcouru le vocabulaire gascon, il est impossible de ne pas y reconnaître tout d'abord deux langues bien distinctes; l'une composée de mots français et latins, avec une simple addition de consonnances gasconnes; l'autre ne présentant aucun rapport avec ces deux langues; elle qui marche de ses propres forces et semble ne rien devoir à personne. On doit remarquer, en effet, que chaque substantif, chaque adjectif, chaque verbe peut être exprimé par deux mots : le mot originaire *sperreca*, déchirer, et le mot d'imitation, *déchira*; le mot *espatarna*, tomber, et *caje*, cadere.

Il ne faudrait pas cependant considérer tous les mots ressemblant au latin et au français comme des emprunts faits par le gascon à ces deux langues. Avant de s'enrichir aux dépens des autres, la langue primitive des Gaules avait contribué à composer le latin et le français en leur prêtant ses mots, peut-être même ses règles, et nous retrouverions facilement, dans la langue de Cicéron et dans celle de Montaigne, des racines dérobées à celle qui n'est plus aujourd'hui qu'un patois.

On peut dire généralement que les mots de trois, de quatre et cinq syllabes sont composés de deux mots ayant eu eux-mêmes un sens complet.

Quand nous examinons les mots latins *ebrietas*, ivrognerie; *durities*, dureté; *capitolium*, capitole; *belligerare*, faire la guerre; *æqui-*

(1) Voir, plus haut, pages 216 et 273.

Digitized by Google

noctiales, équinoxiales; *conjugium*, mariage; *capitulum*, chapiteau, nous savons y découvrir aisément les mots : ebrius essere;—durus essere;—caput tollere;—bellum gerere;—noctes æquales;—jungere cum; — caput, stylum.

Cette règle générale nous conduit à la conclusion suivante : c'est que, toutes les fois qu'un mot de quatre ou cinq syllabes ne peut pas se décomposer en deux mots appartenant à la même langue, on doit y trouver des éléments d'un idiome étranger. C'est en suivant ce principe que l'on retrouve dans le latin plusieurs racines gauloises. Gammarus ou cammarus, écrevisse, par exemple, mot qui n'a rien de latin dans sa consonnance, rappelle singulièrement la contexture gasconne et semble renfermer les deux mots : *camo*, jambe, et *arré* ou arrière, *qui marche en arrière*.

Quand nous voyons dans la géographie romaine le mot *burdigala*, Bordeaux, ne sommes-nous pas autorisé à y trouver les radicaux *bur*, bord, peut-être *burg*, bourg, et *eygalade*, étendue d'eau, marais ? Or, ce dernier membre du mot ne saurait venir que du mot gaulois *aigo*, eau; car si les Romains avaient voulu désigner cet objet par un mot de leur langue, ils auraient employé *aqua*, dont ils firent un usage si fréquent dans la désignation des villes gauloises, et le mot *burdaqua*, et non *burdigala*, se serait trouvé formé. Nous remarquons encore dans la géographie gallo-romaine, *Bigerrones*, Bigorrans, *Lactorates*, Lectourois. Le premier mot, complètement gaulois par ses consonnances, ne saurait venir du latin; mais il peut descendre de *bigarros*, plante grimpante qui se fait dans le lin, ou de *bijarre*, bizarre. Le second, plus caractéristique encore, vient évidemment de *leit*, d'où les Romains firent l'acte lait, et de la terminaison gasconne *ièz*, *èz*, qui exprime l'action de fabriquer, de vendre, comme dans les mots *moulé*, moumoudre, *mouliés*, meuniers, *peyro*, pierre, *peyrès*, maçons. Leitourès signifiant donc fabricants, vendeurs de lait, le mot devait, par conséquent, exister avant l'invasion romaine. La langue latine, abandonnée à elle-même, aurait écrit *Lactifères*, faiseurs ou porteurs de lait, conformément à la formation de *carnifices*, de *dapiferes*, etc., et non Lactorates, qui ne répond à aucune construction latine. Nul n'ignore, enfin, que Caracalla fit passer dans la langue et dans les usages de Rome le vêtement populaire et commode qui lui donna son nom, et que nous retrouvons dans les capes du Béarn.

Quant à cette foule de mots gascons et latins qui possèdent une commune origine, tels que canis, *can*, serpens, *ser*, coluber, *coulobre*,

Digitized by Google

pater, *pay*, mors, *mort*, vita, *bito*, caput, *cap*, nous ne chercherons pas à découvrir si le mot latin vient de la langue gauloise, ou le mot gaulois de la langue latine. Bornons-nous à dire, à défaut d'autres preuves, que le patois qui nous occupe a des caractères de langue primitive étrangères au latin, et que la langue la moins ancienne doit être considérée comme enrichie aux dépens de son aînée... Mais, nous le répétons, ce sont là de simples conjectures auxquelles nous ne voulons pas donner des proportions excessives; nous les aventurons sous toutes réserves, bien éloigné de vouloir en faire la base d'un système. Notre examen sera plus concluant en ce qui concerne la langue française. D'où pourrait venir le mot aiguière, si ce n'est du mot patois *aygo*, que nous avons retrouvé dans le gaulois *aygalade*? D'où pourrait venir le mot rave, si ce n'est d'*arrabo*, mot énergiquement gascon? Les Français n'avaient-ils pas déjà le mot navet, qui fait à peu près double emploi avec le premier? D'où viendrait le mot échasse, si ce n'est d'*escasso*, dont l'origine gasconne et landaise ne saurait être contestée? D'où viendrait charivari, corridor, carnaval, tarière, trébucher, si ce n'est des mots *caillaouari*, *courrédou*, *carnabal*, *tatraouère*, *trabuca*. Ces mots, décomposés en français, produiraient des racines dépourvues de sens. Le gascon, au contraire, nous permet de faire venir caillaouari de *caillaou*, pierre, et d'*ari!* courage! allez! travaillez! ce qui retrace assez exactement le bruit et l'agitation d'un charivari. Corridor peut venir directement de *courredou*, lieu propre à courir, à se transporter; carnaval trouve une étymologie facile dans les mots *car*, viande; *n'abalo*, il en avale; *tarière*, enfin, descend directement de *tara*, percer, et trébucher, de *trabuc*, faux pas.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ces recherches; notre intention n'est pas de disséquer tous les mots des trois dictionnaires latin, français et gascon. Nous nous bornons à constater un fait, l'introduction de mots gaulois dans le latin et dans le français. La voie est ouverte : que les philologues veuillent bien la suivre; chacun de leurs pas sera marqué par une découverte.

CÉNAC-MONCAUT.

Mirande, 23 août 1857.

Digitized by Google

MÉDAILLONS CONTEMPORAINS.

Hommes de lettres.

O Plutus! ô Plutus! regarde sur les ondes!
Regarde sur la terre! et tu verras les mondes
T'adorer, à genoux, tout-puissant Roi des Rois!
Ton culte est desservi par de nombreux grands prêtres :
Les uns sont financiers, les autres gens de lettres....
Dans ce siècle d'Hébreux et de Carthaginois
Le poète lui-même a des désirs bourgeois.

Alexandre Dumas, quittant son port, le drame,
Crut sur le feuilleton voguer, à grande rame,
Vers quelque île de fée ou de Monte-Christo.
Il mangea sa fortune en buvant du Porto...
Mais son fils découvrit un nouveau demi-monde,
Une mine aurifère où la pépite abonde,
Comme au quarts du Potose ou du Sacramento.

Girardin eut pour l'or grande sollicitude :
Comme un hardi plongeur, s'abîmant dans l'étude,
Il ramena du fond un système nouveau.
Ainsi, la plume en main et la tête accoudée,
Il trouva la richesse en un coin du cerveau.
Et depuis, oubliant et Delphine et l'idée,
Aux pieds d'une princesse il tourne le fuseau.

Les nôtres au veau d'or ont tous voué leur âme.
Jacquot a beau donner coups de bec de vautour;
Si les Juifs lui jetaient un présent un peu lourd,
Vous verriez le censeur soudain changer de gamme,
Transformer en encens le sel de l'épigramme,
Et Mirès admiré par l'ami Mirecourt.
Ces *mi* déchireraient les oreilles d'un sourd.

Digitized by Google

La scène aux orpailleurs est très hospitalière:
Clairville, désireux d'arrondir un magot,
Au lieu de ton français, ô sublime Molière,
Y patoise souvent un détestable argot;
Scribe, menant de front l'art et l'arithmétique,
A si bien exploité le filon dramatique
Que son esprit fusible est devenu lingot.

Ainsi vous le voyez : auteurs et publicistes
Courent tous après l'or comme des alchimistes,
Et l'esprit est pour eux une électricité
Qu'on dégage toujours des piles métalliques.
Je pourrais châtier ce sophisme effronté
Et lui donner le fouet de la moralité;
Mais je laisse ce soin à de plus catholiques.

J. NOULENS.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite*). (1)

Le notaire n'a pas oublié de relater les noms des consuls, en dignité dans la ville d'Auch à la date de son acte:

Enos cosehls dauxs	Et nous, consuls d'Auch,
En Guiraud de la faurge,	Géraud de la faurge,
En Johan dastrabol,	Jean dastrabol,
En Germen debades,	Germain debades,
En Guiraud deroches,	Géraud deroches,
R. debedestar,	R. debedestar,
B. depeiolin,	B. depeiolin,
R. Arn. debades,	R. Arn. debades,
Johan barau,	Jean Barau,
que ujin eauzin	qui écoutons et entendons
las auants dites causes.	les susdites choses.

(1) Voir vol. I, page 513 et 537; vol II, page 27, 49, 97 et 181.

Digitized by Google

Ils étaient donc au nombre de huit; et nos fastes consulaires les désignent souvent, pour ce motif, par le nom quelque peu prétentieux d'Octovirs. Ce fait prouverait, à lui seul, que l'article 4 de nos coutumes auscitaines, rédigées en 1301 (1), ne fait que constater un usage déjà fort ancien, en déterminant ce même nombre.

Le même article nous apprend, en outre, que les consuls d'Auch devaient prêter aux deux seigneurs paréagers ou à leurs baillis le serment solennel de «se montrer gens de bien et fidèles à l'office et exercice du consulat;» qu'ils ne restaient en charge que l'espace d'un an; que la mutation se faisait le jour de St-Jean-Baptiste, et que les consuls désignaient eux-mêmes leurs successeurs.

Enfin, d'après l'article 15, nos octovirs devaient, «à leur création, reconnaître tenir de M. l'archevêque et de M. le comte les juridictions, enquêtes et autres, leurs jugements et tout autre exercice et juridiction, la maison commune, la prison, les peines, les pesches; pour raison de quoi ajoute le texte feront à M. le comte, annuellement à la création des consuls, pour hommage une paire d'éperons; et à M. l'archevêque une paire de gants, de telle valeur et prix qu'il plaira aux consuls (2).»

De toute ancienneté, et y compris les temps modernes, jusqu'aux premières années de Louis XIII, le budget communal portait annuellement, en dépense, une certaine somme pour l'achat des «livrées consulaires.» C'est le nom qu'on donnait aux robes de nos huit magistrats municipaux.

(1) Elles sont éditées dans l'*Histoire de la ville d'Auch*, t. II, ch. Ier, de M. Prosper Lafforgue.

(2) Cette valeur était naturellement très variable. Un règlement sur le prix des dépenses, arrêté à Poitiers, en 1307, pour le séjour du pape Clément V dans cette ville, porte à 1 sou le prix d'une paire d'éperons : uns éperons, 12 d (c'est-à-dire 2 fr. environ); une paire de gands, de 6 à 8 d (c'est-à-dire 1 fr. 30 environ). — Dans le budget de la commune d'Auch de l'année 1730, les éperons de l'hommage annuel sont estimés 11 liv. 10 s, et les gands 1 liv. 10 s.

Digitized by Google

Elles étaient de «rouge et noir, doublées de satin,» avec chaperon, suivant l'époque (1).

Il est aisé de se convaincre, en parcourant les nombreux articles des coutumes d'Auch, que le consulat était une véritable charge. Aussi, les honneurs dont on l'environnait n'étaient pas le seul dédommagement accordé aux hommes de bien qui en acceptaient les fonctions. «Item est coutume que, quiconque est consul de la cité d'Auch, ait, pour son salaire, trente sols morlas;» ce qui revient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour le commencement du quatorzième siècle, à 23 fr. environ de notre monnaie actuelle; c'est-à-dire un peu moins que ce qu'on estimait, prix fort, vers cette époque, un setier de froment (2), dans les Etats de Philippe le Bel. C'était bien peu, sans doute (3); mais il est bon de faire observer que cette modeste somme ne représentait que le traitement fixe des consuls. Il était considérablement augmenté au moyen des amendes, taxes, compensations et autres peines fiscales que les coutumes leur donnaient la faculté d'imposer, à leur bénéfice, en diverses circonstances (4).

Toutefois, ces avantages pécuniaires n'empêchaient pas toujours nos concitoyens de décliner les honneurs du consulat; et, dans le cas de refus, ils devaient payer eux-mêmes 20 sols morlas de compensation, au bénéfice de la ville et cité, et, de plus, aller vivre *extrà muros* pendant deux mois (5).

(1) Vers le milieu du XVIe siècle, le prix de ce costume dépassait la somme de trois cents livres, pour les huit consuls, d'après le budget de la commune.

(2) Une ordonnance royale de 1304 défend de vendre le setier (1 hectolitre 56, mesure de Paris) du meilleur froment, plus de 40 sols Parizis, c'est-à-dire 24 francs de notre monnaie actuelle.

(3) Moitié moins que les honoraires annuels d'un médecin en 1302, d'après un compte arrêté, à cette date, par un client de qualité. «Item à maistre Pierre, le fisicien, 5 livres tourn., c'est-à-dire 48 francs de notre monnaie actuelle.»

(4) Voir, pour ces divers cas, principalement les articles 11, 15, 26, 40, 48, 49, 56, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 88 des coutumes d'Auch.

(5) Article 22. — Ville et cité, d'après l'ancien usage de l'administration romaine, désignaient deux choses bien distinctes. La ville était l'enceinte, or-

Digitized by Google

IX. — Mention des Témoins.

C'est une simple liste des témoins que nous fournit le texte, dans la formule finale qu'on appelait, au moyen-âge, *notitia testium*. Nous savons leurs noms et, tout au plus, la qualité ou les fonctions de trois ou quatre :

Testimonis son daïzo maeste G. officiau d'Auxs. Maran caperan de Ste Marie. P. darochelaure. Ramon deucos. A. deucos Arn. de lafaurge. Arn. son fil. Fortan de Sent Zimon. S. deu cos. Bon amic de soldan. P. de biran. Guilhem. V. de Labatut baille d'Auxs. W. de la faurge. Colom de la faurge. R. de la faurge. P. de Lavardac miles. G. de mont pesad. dauzeron. Colom. En V. En Johan de berdun.

Sont témoins de ceci Maître G. official d'Auch. Maran curé de Ste Marie. P. Darochelaure. Ramon Deucos. A. Deucos. Arn. de Lafaurge. Arn. son fils. Fortan de Saint Zimon. S. Deu cos. Bon amic de Soldan. P. de Biran. Guilhem. V. de Labatut bailli d'Auch. W. de la faurge. Colom de la faurge. R. de la faurge. P. de Lavardac chevalier. G. de Montpesad dauzeron. Colom. En V En Jéhan de Berdun.

A propos de cette nomenclature, on ne voit ici ni sceau de témoignage, ni signature, ni même une simple croix qui la remplace, ainsi qu'on le pratiqua longtemps, + *signum N.*, pour cause d'ignorance, ou pour ne savoir signer. Mais, du reste, on pourrait prouver que les simples listes de témoins sont, de toutes les époques, antérieures au XIIIe siècle. Elles remontent au moins à Justinien; puisque, d'après les lois de cet empereur, la présence des témoins, sans leur signature, suffit pour valider les actes. « La plupart de ceux du XIIIe siècle, » disent à ce propos les auteurs du *Nouveau*

dinairement murée, *oppidum*, ou bien le territoire circonscrit par des habitations, groupées sous un même nom propre, tel que Auch, la ville d'Auch.

La cité s'étendait à la contrée entière, ou district compris dans l'enclave de la même cité, et qui formait une vaste région, peuplée au moins de bourgades et de hameaux. C'est l'acception du présent article.

Lorsque, au IVe siècle, la cité fut assez étendue pour comprendre même des villes, dans son ressort, on en fit un diocèse, un évêché; en sorte qu'on put dire alors, selon les divers sens, la ville des Ausci, la cité des Ausci, civitas Auscorum, enfin, le diocèse des Ausci.

Digitized by Google

Traité de Diplomatique, « surtout dans la France méridionale, furent passés par le ministère des notaires publics, qui ne les signaient pas ordinairement. Les parties se contentaient, pour l'authenticité, d'y apposer leurs sceaux et d'en faire mention à la fin de l'acte, sans nommer, ou bien après avoir nommé les témoins qui y avaient été présents. »

Il est aisé de reconnaître, à ces derniers traits, la charte qui nous occupe. Seulement, les noms des témoins viennent après tous ceux des parties intéressées à l'acte. Nous voyons, en outre, dans la liste, que, sur plus de vingt, quatre seulement sont désignés avec leur qualité ou les fonctions qu'ils exercent. Ainsi, par exemple, le premier est dit Official d'Auch; circonstance d'autant plus digne de remarque que le titre et le nom d'official (1) étaient encore assez récents. Au XIIIe siècle, afin de contre-balancer, dans les archidiacres, une autorité dont ils avaient parfois poussé l'usage beaucoup trop loin, les évêques leur avaient opposé des grands-vicaires et des officiaux, en conférant aux premiers la juridiction volontaire, et aux seconds, plus spécialement, la juridiction contentieuse. Toutefois, dans le principe surtout, et par conséquent à l'époque de notre charte, le même ecclésiastique était honoré de ces deux titres (2). C'était, selon toute apparence, le cas de Me G., official d'Auch.

Quant à Maran, les fonctions qu'il exerçait, à Sainte-Marie, reviennent, d'après Du Cange (3), à celles de nos curés actuels.

V. De Labatud était bailli d'Auch, c'est-à-dire que son office était de rendre la justice dans la ville et cité d'Auch. Les coutumes, en divers articles, supposent que le comte

(1) Officialis ab officio quo fungitur, quasi officialis ab efficiendo.
(2) L'origine de ces titres ecclésiastiques semble indiquée par le IVe Concile de Latran, XIIe général, tenu en 1215.
(3) *Gloss.*, ad verb Capellanus.

Digitized by Google

avait son bailli tout aussi bien que l'archevêque. Mais les deux baillis n'entraient en fonctions qu'après avoir prêté serment, en présence des consuls, de tenir loyalement leur office, et d'observer les us et coutumes, sans y jamais contrevenir. C'est conjointement avec les octovirs qu'ils composaient la cour de justice criminelle.

Enfin, P. de Lavardac avait le titre de Chevalier, c'est-à-dire le premier degré d'honneur de l'ancienne milice régulière. Ce titre se conférait, avec certaines cérémonies, à ceux qui avaient mérité, par des exploits signalés, de n'être plus confondus avec les simples écuyers (1) et autres gens de guerre.

Diverses coutumes locales supposent que les vassaux payaient une redevance à leur seigneur lorsque son fils était promu au grade de chevalier. Ce droit avait nom *aide-cheval*. C'est que l'homme d'armes, élevé au rang de *miles*, combattait désormais à cheval; et ce mot était employé, dans les actes publics, par opposition avec celui du *roturier*, qui combattait à pied, *tam milites quam pedites*.

X. — Mention du Notaire.

Dans les dernières formules finales, notre charte s'exprime en latin. C'est tout ce qui nous reste ici de l'ancien usage d'écrire les chartes entières dans cette langue :

Ego Raymundus Sancij Molier not. Auxit. qui hanc cartam scripsi propria manu mea.	Moi, Raymond Sancij Molier, notaire d'Auch, ai écrit cette charte de ma propre main.

L'origine des notaires remonte aux temps de la république romaine. Mais, dans les âges suivants, leurs titres n'ont pas moins varié que leurs fonctions. Vers la fin du

(1) Scutarius, scutifer, porte-bouclier. Il portait les armes du Chevalier et veillait aux bons soins de son cheval.

Digitized by Google

XIIIe siècle, des scribes publics, que les papes et les empereurs d'Occident n'avaient d'abord établis que pour les villes d'Italie et de leur dépendance, se répandirent presque partout. Ils instrumentèrent librement en Angleterre, et même en France, jusqu'en 1340 pour le premier royaume, et 1490 pour le second. C'est à cette dernière date seulement que Charles VIII défendit à tous laïques de passer ou recevoir leurs contrats, en matière temporelle, par les notaires apostoliques ou impériaux, « sur peine de n'estre foy adjoutée aux dits instruments, lesquels dorénavant seraient réputés nuls et de nulle force et vertu.»

Ces scribes étrangers étaient d'ailleurs d'autant plus inutiles que, du XIIe au XIVe siècle, les notaires locaux s'étaient multipliés dans nos provinces, parce que les évêques, les seigneurs, les baillis eux-mêmes et les magistrats municipaux s'attribuaient le droit d'en créer de toute part. A Auch, dit l'article 16 des Coutumes, « est coutume que les consuls éliront notaires publics; et iceux élus seront présentés aux seigneurs de la ville, lesquels doivent confirmer et recevoir.» Mais le même article ajoute qu'on n'entend nullement « oster puissance aux seigneurs de créer eux-mesmes iceux notaires de leur propre puissance et autorité.»

Notre municipalité était donc, à cet égard, dans les conditions généralement admises dans tous les Etats de St-Louis. Sans compter les notaires du comte et de l'évêque, la ville avait aussi les siens; et c'est à ce titre que Raymond, fils de Sanche Molier, écrit le présent acte de sa propre main.

Le texte n'ajoute pas qu'il le signe; et, par le fait, notre écrivain municipal n'a laissé sur le parchemin aucune trace de sceau ou de seing qui lui soient propres. Mais les savants auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* nous font observer que « la plupart de ceux du XIIIe siècle, surtout dans la France méridionale, passaient les actes publics

Digitized by Google

sans les signer.» Nous avons déjà vu que les parties se contentaient d'apposer elles-mêmes leurs sceaux et d'en faire mention dans le corps de l'écriture.

L'abbé F. CANÉTO,

Supérieur du petit séminaire d'Auch.

(*La fin prochainement.*)

NÉCROLOGIE.

Un humble et docte antiquaire qui nous aida quelquefois de ses conseils et qui consacra toute sa vie aux études archéologiques et généalogiques, M. Benjamin Moncade, est mort le 16 de ce mois à Toulouse. Il était venu dans cette dernière ville pour recevoir les soins d'un habile médecin, son compatriote, du docteur Estevenet. Cette douloureuse nouvelle causera de profonds regrets à tous les amis de la science historique et à tous ceux qui purent apprécier l'érudition, le caractère et les vertus de ce modeste savant. La *Revue d'Aquitaine* paiera le tribut qu'elle doit à sa mémoire en publiant quelques-uns de ses précieux travaux. Ce regrettable bibliophile entretenait en dernier lieu, avec M. Corne, une correspondance très suivie au sujet des *Mérovingiens d'Aquitaine*. Nous donnerons sa biographie prochainement.

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE (1).

Etudes sur les Musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, etc.;

Par M. Léonce de PESQUIDOUX.

(3e *et dernier Article.*)

Quand un artiste doué d'une forte individualité sait imprimer à ses travaux le cachet de sa nature, on ne saurait trop l'encourager et l'applaudir. L'originalité dans les arts est

(1) Voir, plus haut, pages 233 et 277.

Digitized by Google

chose si rare qu'il faut toujours l'accueillir avec enthousiasme. Pourquoi M. de Pesquidoux n'a-t-il pas appliqué à Delacroix cette maxime que je lui emprunte; pourquoi lui a-t-il marchandé son admiration. Jamais cependant talent ne fut plus personnel, plus spontané que celui du successeur de Géricault. M. Thiers écrivait il y a bien longtemps : *Delacroix jette ses figures, les groupe, les plie à volonté avec la hardiesse de Michel-Ange et la fécondité de Rubens.* Cet éloge magnifique est bien plus légitime encore aujourd'hui qu'il ne l'était en 1822. Comme tous les réformateurs, ce grand coloriste s'est obstiné dans l'absolu et il a pu quelquefois dépasser le but pour le mieux atteindre, mais il n'a pas eu tort, car l'esprit de système est seul créateur. S'il avait contrarié son instinct au lieu de lui obéir, s'il s'était préoccupé des contours inachevés, il eût été moins passionné, moins éloquent. Le souci de la ligne aurait allangui son pinceau fougueux et ralenti sa spontanéité, c'est-à-dire compromis les dons précieux qui l'ont fait le prince de la peinture décorative. Quelle grandeur! Quelle simplicité! Quelle force dramatique! Les difficultés l'inspirent; sa conception est toujours plus large que l'espace qu'elle doit animer et revêtir.

Jamais on ne poussa plus loin l'art du coloris et l'harmonie générale des tons. Il captive si bien l'âme qu'après l'avoir contemplé une fois on désire le revoir encore, toujours. M. de Pesquidoux a subi un peu à contre-cœur la pression de sa gloire, et il n'a donné à son génie que du respect. Il a eu cependant à discuter les compositions suivantes qui auraient dû l'exalter : *La Grèce sur les ruines du Missolonghi* à Bordeaux; *Muley Abder Ahman* à Toulouse; *la justice de Trajan* à Rome; *la Médée* à Lille.

Ce dernier tableau contient toute l'aptitude du maître pour l'expression de la souffrance morale. Cette furie est bien la

Digitized by Google

sauvage et jalouse fille d'Aëtès, l'amante délaissée par Jason. Comme elle dresse et tourne sa tête haletante et son œil sombre et hagard! Le tremblement fiévreux de ses lèvres et de son corps fait frémir ceux qui la regardent. L'ombre noire qui partage son front hallucine ses traits et fait de cette femme la personnification tragique du désespoir et de la colère. La critique n'a pas le droit d'exiger un dessin raffiné quand l'abandon produit cette énergie et ces accents, quand la pensée et le mouvement rachètent magnifiquement toutes les défectuosités de détail.

Des critiques qui ne connaissaient point, comme ce grand maître, les indescriptibles effets de la lumière tropicale ont tympanisé ses chevaux bleus et violets. J'ai des raisons particulières pour les admirer et je demande la faveur de les communiquer au public: dans mes pèlerinages aux montagnes du petit Atlas, un jour que j'avais cheminé longuement à travers les sables et l'Alpha, je vins m'asseoir sous un grand caroubier, le seul arbre qui offrit un peu d'ombre au voyageur dans cette chaude et chauve région. Sous un parasol de feuillage se réunissait le conseil gérontocratique des douars circonvoisins pour traiter des affaires locales. L'atmosphère était étouffante et le soleil brûlant; les collines aux tons chauds et ignés auraient pu faire croire à une nouvelle combustion terrestre. Tout à coup, déboucha, par une gorge, un goum de cavaliers sahariens sur des montures aux croupes vernissées par la sueur. L'éclat solaire, combiné avec le poil trempé et lustré, produisait des nuances bizarres qui, transportées sur des tableaux équestres, auraient paru anormales. Certains chevaux semblaient être pourpres. Les alezans devenaient dorés; les noirs, bleus; les blancs éblouissaient comme la neige et fatiguaient la vue. Les miroitements rendaient les gris foncés, violets, et les gris clairs revêtaient

Digitized by Google

des tons de chair si prononcés qu'on eût pu les supposer roses. L'aspect de ces robes étranges justifiaient les métaphores des poètes arabes et les types hippiques de Delacroix. Je compris alors que le génie, dans ses intuitions sublimes, avait le droit de dédaigner la myopie de la critique.

Je constate que cette défense du continuateur de Rubens et de Paul Véronèse s'adresse seulement à ses détracteurs et non à M. de Pesquidoux qui a eu le tact de lui témoigner déférence et sympathie.

Notre admiration pour la couleur n'est ni systématique, ni exclusive. Aussi regrettons-nous que notre zélé touriste, en quittant Dijon, n'ait point pris la route d'Autun pour aller rendre hommage au moderne représentant de la perfection linéaire, au descendant d'Apelle et de Raphaël, à M. Ingres, enfin. Son absence dans les divers musées inspectés par M. de Pesquidoux est inexplicable. La libéralité gouvernementale peut toujours concurrencer et même dépasser la libéralité privée. D'où vient donc que presque toutes les toiles (1) signées de ce grand nom de l'école française ont été abandonnées à des amateurs? A la place de notre confrère, nous serions allé saluer le *Saint Symphorien*. Ce tableau lui aurait fourni l'occasion de rappeler une transformation dans la vie de ce peintre du XVIe siècle, dépaysé dans le nôtre. Comme son maître divin et bien-aimé, dans les *Sibylles de Ste-Marie de la Paix*, il voulut commettre une infidélité à sa manière habituelle, et prouver qu'il pouvait réunir l'énergie Dantesque à la beauté idéale et suprême. Pour arriver à ce contraste, il mit le courage surhumain, le rayonnement tranquille d'un jeune catéchumène, noble et douce victime, en présence de

(1) Moins trois ou quatre qui figurent dans les galeries du Luxembourg.

Digitized by Google

deux victimaires farouches, aux corps musculeux et basanés, dont l'anatomie était aussi puissante et aussi savamment tourmentée que celle des anges de l'immortel Florentin dans la chapelle sixtine. En ajoutant une promenade à son tour de France, en se transportant de Toulouse à Montauban, M. de Pesquidoux eût pu encore trouver l'introuvable artiste dans cette dernière ville qui est sa patrie. Là, devant *le Vœu de Louis XIII,* il aurait pu méditer sur les facultés éminentes et le génie de celui qui créa cette incomparable madone, type grec sublimement christianisé. Théophile Gautier a eu raison de dire que, si le style se perdait, c'est là qu'il faudrait aller le chercher.

Déplorons encore une autre absence : celle de Decamp, l'organisation artistique la plus puissante du siècle. Son originalité indépendante de toute tradition n'a point d'analogue dans l'histoire de l'art. S'il se rapproche de Rembrandt par la manière prodigieuse dont il éclaire ses tableaux, il s'éloigne de lui par le choix des sujets et des effets, par ses procédés et sa pensée. Le maître hollandais économisait la lumière et la dépensait rayon par rayon; le maître français, amoureux du soleil d'Orient et de ses splendeurs les déploie, les répand avec une largesse prodigue. Si nous n'étions retenus par la crainte de faire un livre sur celui de M. de Pesquidoux, nous dirions à la province, pour la faire rougir de sa parcimonie, avec quelle ressemblance locale et quel charme saisissant il a peint la vie nomade, comment la pensée est toujours pleinement dégagée et exprimée, comment il a su dans de petits cadres enfermer de grandes épopées.

C'est grâce à la générosité patriotique d'un étranger que le musée du Hâvre a pu décorer la nudité de ses murs. Le silence de M. de Pesquidoux sur le prêt de cette riche collection nous fait croire qu'elle n'était point livrée à l'é-

Digitized by Google

poque de son passage. Quant à l'oubli de la *Psyché* d'Oudiné et de la *Madeleine* de Gayrard, c'est une faute.

M. de Pesquidoux a dénoncé l'infirmité et le délaissement d'une *Chasse au cerf*, d'Oudry, à Toulouse. Ses plaintes ont été entendues, et l'*Union des Artistes* annonçait dans son numéro du 29 octobre que le chef-d'œuvre était rentoilé, et qu'un restaurateur de Paris allait rendre la vie et l'éclat à cette peinture.

M. de Pesquidoux a été avare d'indulgence vis-à-vis de Deveria, qui est presque son compatriote. Il lui a reproché, non sans motif, d'avoir nié dans toutes les œuvres postérieures à *la Naissance d'Henri IV* les qualités affirmées dans cette composition.

Marilhat, qui apparaît au Mans, à Lyon, a été laconiquement mais parfaitement analysé. Après la lecture des deux alinéas qui le concernent, on connaît ses différentes manières, la sûreté de sa main, sa prodigieuse vérité pittoresque et le merveilleux fini de son faire.

L'Appel des Condamnés sous la terreur ne méritait pas les circonstances atténuantes qui lui ont été accordées dans le livre qui nous occupe. M. Müller voulut, au salon de 1850, faire de la réclame politique pour pallier ses faiblesses. Il ne réussit qu'à demi, et les profanes seuls applaudirent bruyamment. Nous fûmes des premiers à dévoiler ces moyens empiriques qui trahissaient l'impuissance. L'attention, comme le prétend M. de Pesquidoux, n'était point tout d'abord attirée par la tête d'André Chénier; elle s'éparpillait sur ces illustres et belles captives dont les robes gommées n'avaient point été délustrées par l'humidité salpêtreuse des souterrains de St-Lazare. La lumière était mal répartie, l'air manquait, et l'asphyxie était imminente. Aussi, nous conseillâmes à M. Müller de ne pas remonter sur ces hauteurs ardues, et, pour se relever de sa chute, de revenir aux fleurs et aux filles printanières.

Digitized by Google

Nous n'avons point pour M. Courbet la même répugnance que notre délicat confrère. Les femmes de l'*Enterrement d'Ornans* étaient bien groupées; les casseurs de pierre et la tête du fumeur, qui était celle de l'artiste *un peu idéalisée*, avaient un grand mérite de vérité et de vigueur. J'admets que les types de ce réaliste n'élèvent point l'esprit, mais ils ne soulèvent point le cœur. Les romans de Paul de Kock, sans être comparables à Werther, à Attala ou à Obermann, jouissent pourtant d'une grande popularité et la justifient quelquefois.

M. de Pesquidoux ne développe pas toujours les analyses proportionnellement à la valeur des artistes. A Toulouse, il consacre un petit alinéa à Delacroix et deux pages à Glaize, sur lequel il porte, du reste, un excellent jugement. Seulement, nous ne sommes pas de son opinion quand il préfère la *Mort du précurseur* au *Pilori*, que Théophile Gautier considéra comme une des œuvres capitales du salon de 1855. Selon l'ex-critique de la *Presse*, rien n'est plus original et plus saisissant que ce martyrologe de penseurs.

Nos objections sont épuisées et nous n'avons plus qu'à donner un libre cours aux éloges. Nous avons blâmé en détail, nous devrions louer de même. L'auteur des études sur les musées nous permettra, pour abréger notre tâche, de lui administrer les louanges en bloc, de donner une entière et cordiale approbation aux autres parties de son ouvrage, de déclarer pleins de justesse et de justice ses commentaires sur Flandrin, Brascassat, Cabat, Diaz, Ivon, Huet, Troyon, Daubigny, les Pompéistes, etc.

Notre compatriote a manifesté partout un rigide spiritualisme. Il croit que l'art manquerait à son but, à son génie, s'il ne reflétait toujours la beauté idéale, éternelle. De là son intolérance envers Courbet. Nous regrettons que

Digitized by Google

dans son introduction au musée de Bordeaux il n'ait que sommairement énoncé sa profession de foi philosophique. Il aurait pu définir d'une façon plus complète la mission civilisatrice de l'art, nous démontrer que le beau est le complément du vrai et du bien. Sa contemplation est en effet puissamment salutaire. Elle améliore notre cœur par l'émotion, et emporte notre esprit dans les sphères supérieures où l'on se sent proche de Dieu. Aussi les chefs-d'œuvres ont fait plus d'honnêtes gens que les lois et les sentences des moralistes.

Le *Voyage artistique* révèle beaucoup de sagacité, de pénétration, de science et des notions très exactes sur les choses techniques. M. de Pesquidoux sait la généologie des tableaux comme un kalifa la descendance des chevaux du désert. Son style est facile, élégant, coloré. Sa forme se recommande en outre par une excessive clarté, condition indispensable pour vulgariser des idées qui sont presque des mystères.

En somme, cet ouvrage ne renferme guère que des qualités; et ce n'est qu'en maraudant avec vigilance que nous avons surpris quelques défauts grossis et multipliés peut-être par des principes opposés à ceux de notre jeune et savant collègue. Il n'est donc pas étonnant que, partant de théories contraires, nos conclusions n'aient pas toujours été identiques. Quant aux lacunes que nous avons signalées, et qui sont atténuées par le plan du livre et la déclaration de la préface, elles pourront être comblées dans les éditions ultérieures, car nous espérons que ce volume en aura plusieurs. La première a eu et aura une grande efficacité. Ce n'est qu'à l'aide de ces publications que l'ont peut défricher l'esprit inculte de la province, la rendre artiste, c'est-à-dire changer l'oie en cigne.

J. NOULENS.

Digitized by Google

Le mois d'octobre dernier qui, dans le calendrier hébraïque, est le *tirse* de l'an 5618 de la création, le *thofar*, trompette sacrée, qui n'est qu'une corne de bélier, faisait retentir les voûtes d'un temple à Toulouse. Les israélites de cette ville inauguraient leur nouvelle synagogue et procédaient à l'investiture du *Mohel*. Ce ministre, spécialement chargé de la circoncision, n'existait point à Toulouse. C'était celui de Bordeaux qui venait dans la métropole du Languedoc faire ces saintes opérations. Après sa nomination, le haut fonctionnaire du culte mosaïque s'est mis à l'œuvre. Les juifs toulousains ont aujourd'hui leur *haham*, rabbia; leur *hazam*, ministre officiant; leur *lomed*, instituteur; leur *chohet* qui prépare les viandes selon les prescriptions du Lévitique et du Talmud.

On a découvert un grand tableau de pierre dans l'ancien couvent de Picpus, canton de Fleurance. Nous ajournons la description à notre prochain cahier. Dans la démolition d'un pont, à Sos, on a trouvé aussi, il y a quelque temps, des médailles et des épingles romaines.

Paléographie. — Nous espérons ranger bientôt dans notre domaine un document réservé, d'un véritable intérêt pour l'Aquitaine : c'est une charte, une constitution, ou enfin un acte quel qu'il soit, moitié latin, moitié roman, émanant de la chancellerie pontificale d'Avignon. Clément V approuve et ratifie, dans cette pièce, la cession et la résignation de divers droits utiles consenties par plusieurs séculiers en faveur d'Arnaud, Gaillard, Bertrand et Guillaume, évêques d'Agen. Clément V, originaire de Guienne, est pour nous un compatriote dont le nom de famille est écrit, tantôt de *Got*, de *Gout*, du *Guet*. Sa parenté établie dans l'Agenais ne fut sans doute pas étrangère à la fondation de notre collége de Condom. La *Revue* ne tardera pas à tenir sa promesse en s'occupant de ce personnage.

Errata.

Dans notre numéro du 20 octobre, au lieu de : *L'exposition de peinture de St-Etienne* a Toulouse, lisez : *L'exposition de peinture de St-Etienne* (Loire); et dans notre numéro du 5 novembre, page 279, 11e ligne, au lieu de : *Les beaux romains de Septime Sévère et de Lucius Vérus*, lisez : *Les beaux bustes romains de Septime Sévère, etc.*

Digitized by Google

Association Vinicole.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR,

Vous ouvriez les colonnes de votre *Revue*, il y a plus d'un an, à l'exposition de mes idées sur la nécessité d'organiser une association de propriétaires de vignes dans le but de réhabiliter les eaux-de-vie d'Armagnac. Si je ne m'abuse et si je dois m'en rapporter à des récits divers, ce projet aurait produit une certaine sensation non-seulement dans le pays, mais même dans des contrées éloignées. Cependant, je ne vois aucun homme, au don d'initiative, se détacher du groupe des approbateurs, et entreprendre la tâche de faire passer l'association vinicole des régions de la théorie dans le domaine des faits.

Pourtant, l'association vinicole, au point de vue indiqué dans une lettre de juillet dernier, n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui, parce qu'à aucune époque l'eau-de-vie d'Armagnac n'a été autant sophistiquée qu'aujourd'hui; et cela, de l'aveu du commerce lui-même qui pratique la fraude ou la sophistication (je ne sais si ces deux mots sont synonymes), au grand jour, à ciel ouvert, et avec une franchise qui n'a pas honte d'elle-même. Qui n'a pu entendre, en effet, des négociants, comptant parmi les plus accrédités, dire qu'ils revendaient l'eau-de-vie à cent ou cent cinquante francs au-dessous du prix d'achat et qu'ils réalisaient néanmoins de bons bénéfices? Ce langage est-il assez clair? N'est-il pas évident que, pour gagner sur cette marchandise, en la revendant au-dessous du prix d'achat, le procédé consiste à l'étendre dans des similaires de qualité très inférieure?

Voilà donc la propriété vinicole bien avertie que ses produits sont dénaturés; et comme cette dénaturation est une source d'abondants profits pour le commerce, il n'est pas à supposer que la pratique en cesse de sitôt. Il n'est donc que trop vrai que l'eau-de-vie d'Armagnac n'a chance d'arriver pure à la consommation que lorsque les propriétaires se seront mis eux-mêmes en rapport avec le consommateur.

De plus en plus frappé de cette vérité, et convaincu de l'opportunité de reprendre la question déjà soulevée, je fais un nouvel appel à l'obligeance de la *Revue d'Aquitaine*, en la priant de me prêter le secours de sa publicité.

Digitized by Google

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit dans la *Revue* du 15 juillet 1856. A quoi bon insister de nouveau sur les avantages de l'association vinicole? Personne ne les conteste. Aujourd'hui, mon intention est de faire un pas de plus, de sortir du cercle d'une idée générale et d'indiquer quelques-unes des conditions de l'association vinicole.

Toutefois, effrayé de mon incompétence, je n'aborde pas ce sujet sans crainte. Aussi n'énoncerai-je que des idées sommaires et ne présenterai-je qu'un canevas pouvant servir de texte à plus ample discussion.

1° *Circonscription territoriale.*

Lorsqu'on arrête sa pensée sur la fondation d'une association de propriétaires de vignes de l'Armagnac, la première question qui se présente à l'esprit est la détermination du territoire de l'association. Pour la résoudre, faut-il recourir à notre vieille histoire, à notre vieille géographie? Faut-il leur demander où commence et où finit l'Armagnac? Une telle recherche me paraît superflue. Laissons donc de côté l'Armagnac historique, et cherchons l'Armagnac commercial. Que dis-je? ne le cherchons pas, car il est tout trouvé. Il consiste dan l'arrondissement administratif de Condom tout entier. Ne conviendrait-il pas de lui adjoindre, pour ne pas laisser en dehors de l'association des contrées où la vigne se cultive avec succès, la partie des arrondissements d'Auch et de Mirande située sur la rive gauche de la Baïse, le canton de Gabarret, dans le département des Landes, et enfin le canton de Mézin (Lot-et-Garonne)?

2° *Siége de l'association vinicole.*

Deux villes se présentent naturellement à l'esprit comme appelées à être le lieu où l'association aurait son établissement, son domicile : Eauze et Condom. La première se recommande par sa situation au centre de l'Armagnac et par l'antique importance de son marché à eaux-de-vie; la seconde, par sa position sur une rivière navigable et par sa proximité d'une voie ferrée. Les raisons, que l'on pourrait appeler morales, militent en faveur d'Eauze; mais les raisons matérielles se rangent du côté de Condom. Cette ville offre, en effet, infiniment plus de ressources pour l'emmagasinement et l'expédition d'une denrée aussi encombrante que l'eau-de-vie. Des motifs d'économie, qu'il ne faut jamais dédaigner, désignent donc Condom pour le siége de l'association vinicole.

Digitized by Google

Mais, à cet établissement principal, ne faudrait-il pas essayer de rattacher, selon la pensée de M. Laurentie, un système d'établissements annexes, placés où besoin serait, recevant directement de Condom l'eau-de-vie qu'ils feraient parvenir eux-mêmes à la consommation par l'intermédiaire de débits spéciaux soumis à une surveillance incessante et rigoureuse ?

3° *Forme de l'association vinicole.*

Au fond, l'association vinicole sera l'ensemble des propriétaires qui, réunis sous le désir de réhabiliter l'eau-de-vie d'Armagnac, s'entendront pour verser leurs produits dans des magasins communs, et les livrer ensuite à la consommation purs et sans mélange. Mais pour parvenir à cette fin, il est indispensable que quelques-uns soient chargés de faire, au nom de tous, ce que tous ne peuvent faire. De là, la nécessité de placer à la tête de l'association une administration qui aura la mission de diriger les affaires de la communauté. Ensuite, comme l'association vinicole fera de véritables opérations de commerce, il faudra, pour se mettre en règle avec la loi, qu'elle naisse à la vie publique sous l'une des trois formes de société reconnues et définies par le Code de commerce, c'est-à-dire qu'elle devra être une société en nom collectif, ou en commandite ou anonyme. La forme anonyme paraît être la plus naturellement indiquée.

4° *Capital social.*

L'association vinicole, de quelle forme qu'elle se revête, aura besoin d'un capital social, soit pour parer aux frais de premier établissement, soit pour faire des avances d'argent aux associés, soit enfin pour traiter avec des tiers.

Ce capital devra être calculé sur l'importance probable des affaires de la société et il devra être formé par la création d'actions. Or, comme il importe d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions, ne serait-il pas prudent de fixer la valeur nominale des actions à 100 fr. au plus, afin de les rendre accessibles à toutes les classes de propriétaires ? Ne conviendrait-il pas aussi d'admettre le paiement des actions en nature, pourvu que le quart en soit acquitté en numéraire avant le commencement des opérations ? Il va de soi que nul intérêt ne sera garanti aux actionnaires; seulement, en fin d'exercice annuel, les bénéfices seront partagés proportionnellement entre tous.

Digitized by Google

5° *Mode d'action de l'association.*

L'association vinicole, ne pouvant agir par tous ses membres, aura besoin d'une administration dirigeante. Cette administration devra être aussi simple que possible; car un mécanisme compliqué n'est pas toujours celui qui fonctionne le mieux. Unité d'action, économie de frais étant deux choses désirables, le meilleur moyen d'atteindre ce double but ne serait-il pas de confier la direction des opérations à un gérant, de qui relèveraient tous les autres employés, et seul responsable vis-à-vis de la société? En outre, un conseil d'administration devrait tenir la haute main sur l'ensemble des affaires, de manière que la gérance n'agît que sous l'œil et sous l'influence de ce conseil.

6° *Mode des opérations.*

La manière d'opérer de l'association doit être différente, suivant qu'elle traitera avec ses membres ou avec des tiers. Traitant avec des tiers, elle achèterait leur eau-de-vie à prix et conditions débattus, ainsi qu'il se pratique dans le commerce. Pour ce qui est des transactions avec ses membres, la chose, ce semble, devrait se passer autrement.

Par rapport aux associés, l'association ne serait pas un acheteur proprement dit, mais plutôt un agent de placement. Elle devrait donc, à toute rigueur, rendre compte à chaque associé du prix retiré de ses eaux-de-vie. Cependant, la chose paraît tout bonnement impossible parce que jamais, sans doute, l'eau-de-vie d'une provenance ne serait expédiée à part de toute autre; et, comme les eaux-de-vie ne sont pas toutes de même qualité, la justice distributive serait blessée si toutes étaient traitées sur le même pied.

Pour obvier à cet inconvénient et afin de concilier tous les intérêts, l'association pourrait, ce semble, prendre à son compte l'eau-de-vie des associés, d'après un tarif qui serait gradué suivant provenance et qualité. Ce tarif serait arrêté, toutes les semaines, par le conseil d'administration et transcrit sur le registre de ses délibérations.

Ceci touche à un point très délicat. En général, les propriétaires, aveuglés par une sorte d'amour paternel, sont peu disposés à admettre la supériorité des produits du voisin sur les leurs; ils visent tout au moins à l'égalité. Cependant il est juste de reconnaître que de telles prétentions sont mal fondées. Il est vrai de dire, au contraire, que les eaux-de-vie sont de qualité fort diverse selon les crûs; que, dès lors, il

Digitized by Google

est rationnel de les traiter différemment sous le rapport du prix, sans quoi l'association serait impossible.

Il conviendrait donc d'établir un tarif d'après lequel les eaux-de-vie des associés seraient payées par l'association.

Ce tarif serait-il établi par vignobles ou par zones? Par zones assurément, car par vignobles ce serait tout bonnement impossible.

A cet effet, on proposerait de partager la circonscription territoriale de l'association, telle qu'elle a été indiquée plus haut, en cinq zones, sous les dénominations de Bas-Armagnac, Moyen-Armagnac, Ténareze, Haut-Armagnac et Baïse.

Dans cette combinaison, la Ténarèze, placée au milieu, serait la zone type. Le prix de ses eaux-de-vie serait le prix régulateur, et le tarif s'élèverait ou s'abaisserait graduellement, suivant que l'on irait vers le Bas-Armagnac ou vers la Baïse, les deux zones extrêmes.

Tel est le principe qui paraît devoir être admis. C'est aux lumières réunies des propriétaires associés qu'il appartient de fixer et les limites des zones et l'échelle du tarif.

Ma tâche est finie, et peut-être ai-je réussi à indiquer les principales bases de l'association vinicole. Tout au moins me sera-t-il permis de croire que j'ai fourni le canevas d'un plus ample travail à faire? Mais ce travail qui le fera? Adviendra-t-il aujourd'hui ce qui advint l'an dernier? Le projet sera-t-il trouvé bon? Et voilà tout.

On comprend très bien, du reste, qu'un homme seul hésite à prendre l'initiative. L'entreprise devant être ardue a de quoi effrayer même un ferme courage, et la prévision des difficultés peut arrêter l'élan de la meilleure volonté. Mais si l'on n'a pas toujours du courage, seul, il est rare que l'on n'en ait pas en nombre. Il s'agirait donc de trouver le moyen de grouper, autour de l'œuvre, un certain nombre d'adhérents de bonne volonté. Il m'en vient un à la pensée, et je vais l'indiquer. Que ceux qui sympathisent à mes idées veuillent bien me faire connaître directement leur adhésion, et sitôt que nous serons seulement douze, nous mettrons la main à la besogne. Mais s'il ne se rencontre pas douze hommes de bonne volonté, c'est à désespérer complètement de l'œuvre.

J. DE MINVIELLE.

Luzanet, près Montréal, le 28 octobre 1857.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

Bas-reliefs de l'ancien couvent de Picpus.

Essayons de donner à nos lecteurs, d'après un vague croquis, une idée de l'imposant bas-relief récemment découvert dans l'ancien couvent de Picpus, canton de Fleurance (Gers). Ce vaste tableau de pierre présente, au centre de la région supérieure, la sainte Trinité, qui se détache en ronde bosse; à droite et à gauche, toujours dans la même zone, se dressent deux statues : l'une personnifie le prophète Elie; l'autre représente Moïse. Sur le plan inférieur et sur les panneaux compris entre les quatre colonnes d'ordre corinthien s'ouvrent trois médaillons. Celui du milieu, entouré d'une guirlande de séraphins, enchâsse une madone peinte, dont la tête seule est apparente. Les deux autres ovales encadrent deux sujets sculptés : une descente de croix et une vierge tenant l'enfant Jésus. Un tabernacle occupe le centre de l'étage inférieur. Sa porte est ornée d'un Christ couronné d'épines et chargé de la croix. Cette porte est gardée par deux anges, grandeur nature, qui planent au-dessus. Dans les compartiments latéraux résident encore deux statues qui correspondent avec celles d'en haut. Celle de St-Jean-Baptiste est facilement reconnaissable, mais on n'a pu établir l'identité de l'autre. La surface de ce vaste morceau sculptural est de huit mètres carrés.

J. N.

Nous donnons la suite des *anciens fors et règlements des Basques*, dont les articles ont souf-

Digitized by Google

fert une longue interruption. Le lecteur voudra bien raccorder le premier aliéna de cette page avec le dernier de la page 380 du tome 1er. Le troisième alinéa, relatif au régime des vignes, a motivé l'adjonction de quelques notes étrangères au texte traduit, mais adhérentes au sujet.

ORIGINES.—ANCIENS FORS ET RÈGLEMENTS DES BASQUES.

(*Suite*). (1)

..... (La loi sur l'organisation d'une police municipale en France, publiée par Louis XVI, le 22 juillet 1791, porte : « Ceux qui, étant en état de travailler, n'auront ni moyens de subsistance, ni métier, ni répondants, seront inscrits avec la note de *gens sans aveu*. — Ceux qui seront convaincus d'avoir fait de fausses déclarations seront inscrits avec la note de *gens mal intentionnés*. — Ceux qui refuseront toute déclaration seront inscrits sous leurs signalement et demeure, avec la note de *gens suspects*. Tit. 1er, art. III.»)

DE peur qu'il ne survînt quelques années de cherté, il était ordonné que chaque voisin réservât pour l'année suivante le dixième des grains et légumes par lui récoltés durant l'année précédente. Des peines étaient infligées à ceux qui auraient montré pour réserve des grains empruntés à autrui. Chaque mois, une inspection scrupuleuse était faite par des hommes de paix, chargés de ce service. Il était de règle que cette réserve fût divisée par douzièmes et que, à la fin du mois courant, le douzième du mois expiré fût rendu dispo-

(1) Voir, *Revue d'Aquitaine*, 1re année, p. 378.

Digitized by Google

nible, au gré des maîtres et des fermiers. (Par ce système primitif d'approvisionnement, voici quels résultats poursuivaient les Basques : les propriétaires et les laboureurs ne se dessaisiraient point dans l'année de la totalité de leur récolte. Ils ne seraient jamais tentés par les avances des accapareurs et autres gens de même espèce, si ce n'était pour couvrir des échéances légitimes. Les denrées nécessaires ne manqueraient jamais ni ne s'élèveraient à des prix déréglés, quand même le commerce enlèverait les récoltes pour les porter en d'autres païs. Enfin, on n'aurait pas besoin de confier ces intérêts à des mercenaires, dès que la garde en était laissée aux véritables intéressés.)

IL était défendu de planter jamais des vignes en Biscaya, même sous le prétexte de n'en vouloir que manger le raisin; crainte des miasmes *ou araignées qu'engendraient les vignes et des épidémies qu'elles pouvaient causer; crainte plus encore que l'usage du vin n'abrutît ces hommes tempérants et honnêtes, ne les poussât à l'indiscipline, n'en fît des séditieux, des hommes non moins funestes à l'ordre public qu'à leurs propres familles, par leurs désordres, leurs habitudes vicieuses, leurs précoces infirmités.* (A Dourango et en d'autres villes de Biscaya, les Basques donnent encore à l'araignée le nom de *miatsma* ou *miatsmia*, lequel nom, traduit en castillan, veut dire *de doigts très subtils :* ce qui indique un insecte très subtil en effet appartenant à la famille des araignées. De cette espèce doivent être les *miatsmes* imperceptibles qui couvrent de leurs toiles les vignes du païs, et ceux apparemment qui déterminent encore aujourd'hui les fièvres tierces dans plusieurs régions. Valmont de Bomares, *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*, article *Araignée*, rapporte que certaines personnes avaient avalé chacune trois araignées, en vue d'observer quels symptômes en pouvaient résulter. Peu après, elles éprouvèrent toutes une sensation

Digitized by Google

de froid, des convulsions et des contractions de l'estomac. Ayant succédé bientot la pâleur du visage et des nausées de vomissement, il fallut soulager les malades par deux prises de thériaque, qui calmèrent l'accès. On lit dans le même Auteur qu'une personne couchée, ayant reçu dans l'œil le venin d'une araignée qui se tenait au plafond, reconnut à l'instant que sa vue était obscurcie et que son œil décidément était perdu.—..... Les Espagnols sont dans l'usage de récuser et d'infirmer les dires d'un témoin qui est connu pour se donner à l'ivrognerie. Cette mesure fut omise dans des réglements postérieurs, dressés pour la Bizcaya, sans doute pour ne point gêner la liberté indéfinie que l'on accordait désormais au commerce. — Une loi publiée en France, au mois de juin 1713, avait pareillement défendu la plantation des vignes) (1).

(1) Il n'est pas hors de propos de ramener ici quelques observations postérieures et relatives à notre département :

«..... Combien on s'est écarté, dans le Gers, d'un règlement qui y fut main-
» tenu en vigueur jusqu'à l'édit du 13 août 1766, sur les défrichements.....
» Voici ce règlement, consigné dans le titre 3, art. 7 de l'ordonnance de Henri
» III, du 21 novembre 1577. Il porte qu'*il sera pourvu par les dits officiers*
» *à empêcher qu'en leurs territoires de labours et semences de terres, ne soit*
» *délaissé pour faire* PLANT EXCESSIF DE VIGNES : *ainsi soient toujours les*
» DEUX TIERS *des terres tenus pour le moins* EN BLAIRIE, *et que ce qui est*
» *propre et commode pour prairie ne soit appliqué à* VIGNOBLE.

» Jusqu'en 1766, on devait donc avoir les deux tiers de la terre (labourable
» sans doute) en champs et consacrés au blé, et l'autre tiers ne pouvait être en
» vignes, s'il était propre et commode pour prairie. Or, en 1577, peut-être la
» moitié du sol français était-elle couverte de bois. Les débouchés n'étant pas
» encore ouverts dans ce pays, le propriétaire qui ne pouvait payer ses contri-
» butions abandonnait la culture de ses fonds les plus mauvais. Dans ces cir-
» constances, et le 26 août 1686, le conseil fit un règlement spécial pour ce
» pays, portant, (art. 22) : Qu'un acte d'abandon ne serait valable, ne dispen-
» serait du paiement des contributions que lorsqu'il s'étendrait à toutes les au-
» tres propriétés de celui qui ferait cet acte. Parut enfin, quatre-vingts ans
» après, l'édit du 13 août 1766, qui, voulant obvier à l'inculture des terres plus
» efficacement que le règlement du conseil, exempta de toutes dîmes et impo-
» sitions, pendant quinze ans, les terrains qui seraient défrichés à l'avenir.
» Cet édit, et surtout les routes dont, dans le même temps, l'intendant d'Etigny
» perça le département, redonnèrent la vie à l'agriculture; mais cet encourage-
» ment, que l'édit du 13 août 1766 donnait pour les défrichements, dégénéra
» en licence, et l'on défricha beaucoup trop de bois. Enfin, la révolution étant
» venue ajouter à ce mal, on peut dire que le temps présent contraste singuliè-
» rement avec le temps antérieur à 1766 : en effet, les bois sont devenus des
» champs, et les champs des *vignes*.....» (*Annuaire* pour l'an XII, p. 161-2.)

».....La guerre d'Amérique ayant donné une grande valeur aux liqueurs

Digitized by Google

IL était ordonné que les montagnes et les vallées resteraient en commun pour l'usage des habitants, à l'exception des parties closes ou limitées dont chacun exécutait le travail. (Cette loi est toujours en vigueur.)

(Même Aut., même Trad., p. 46-9.)

BEAUX-ARTS.

Une trinité artistique préside, en ce moment, à la construction d'un atelier auscitain. Le plan, admirable comme originalité, comme proportions et harmonie de lignes, est l'œuvre de M. Gentil, l'habile architecte départemental. Cette architecture est si parlante que, de prime abord, on devine sa destination. Les bas-reliefs extérieurs seront exécutés par M. Ed. Zeppenfeld, dont nous avons déjà parlé

» fortes, quelques particuliers du canton d'Éauze *plantèrent* une grande quan-
» tité de *vignes* blanches, dans la vue d'en convertir les vins en eau-de-vie. Les
» plus heureux succès ont couronné leur entreprise; et leurs exemples se sont
» propagés dans la majeure partie de l'ouest du département. C'était dans ces
» contrées que devait se borner cette spéculation, parce qu'elles sont les plus à
» portée des débouchés, et qu'elles produisent assez de bois pour la distillation
» et pour le fût des eaux-de-vie qui se renouvelle chaque année. Par les raisons
» contraires, on ne doit s'occuper que de la culture de la vigne rouge dans les
» autres parties du département. On s'y en occupe, en effet; mais, depuis quel-
» ques temps, elle *se multiplie avec excès*, et il est à craindre que, dans peu, on
» ne soit obligé d'arracher une partie des *vignes* que l'on *plante* de toute part.—
» La cherté actuelle des vins a dû diriger les travaux du cultivateur vers la cul-
» ture des *vignes*; cette cherté vient de ce qu'une partie de nos vins est con-
» vertie en eau-de-vie, de la grande consommation qui est due à la guerre
» actuelle, et surtout à l'aisance qu'a acquise la partie peu fortunée du peuple,
» depuis la révolution. Mais si l'on observe que les vignes, pour être bien te-
» nues, demandent des travaux plus multipliés que les autres productions, et
» que cependant le fléau de la guerre diminue tous les jours le nombre de nos
» bras; si, d'un autre côté, l'on remarque que la consommation du vin sera
» moins forte, lorsqu'une paix heureuse aura tari la source de nos maux, on
» conviendra que tout doit porter l'agriculteur qui spécule à améliorer les vi-
» gnes existantes, et non à en négliger la culture pour faire des *plantations*,
» dont les produits sont éloignés et le succès au moins douteux. C'est surtout en
» agriculture qu'il est vrai que conserver et améliorer vaut mieux qu'acquérir et
» négliger...» Et plus loin : « ... Dans les cantons de l'ouest du département,
» comme la plus grande partie des vins sont destinés à être convertis en eau-
» de-vie, on prend peu de précautions pour obtenir la qualité, et on *plante*
» dans tous les terrains propres à produire beaucoup. C'est ainsi que depuis
» quelques années, dans les environs d'Éauze, de Plaisance, etc..., on a vu
» des métairies entières converties en *vignobles*. » *Top. du Gers, ouvr. couronné à Paris et impr. p. ordre du gouvern.*, an. IX, page 128, 129, 192.)

S'il est permis à la *Revue* un jour de gravir cette question des produits, de l'aménagement et du négoce de nos contrées, elle déposera sur le bureau une série de documents qui éclaireront et abrégeront peut-être la controverse.

Digitized by Google

à propos de sa *statue de la Rêverie*. Cette composition, à l'époque où nous l'avons appréciée, n'était pas encore traduite en marbre; elle l'a été depuis avec une savante perfection. Le même artiste donnera à la porte de l'atelier une physionomie grandiose et pittoresque. Son ciseau va féconder la pierre, changer les arêtes vives en contours moelleux, en détachant d'un bloc de grès deux femmes méditatives et couchées, qui symboliseront les deux filles du beau, la sculpture et la peinture. Elles auront pour chevet un médaillon encadrant une tête byronienne; d'autres médaillons illustreront le haut des fenêtres. Une guirlande d'enfants s'entrelaçant avec des pampres et égrenant des raisins serpentera autour de la façade. Cette frise, dont nous avons vu le modèle ébauché, sera ravissante d'élégance et de mouvement. M. Tournier, l'auteur du *tableau de Trois Martyres*, assortira le dedans au dehors par de belles peintures décoratives et jouira ensuite de toutes ces choses délicieuses, car c'est pour lui qu'on prépare cette poétique habitation. Grâce à ces heureuses tendances, l'art, le génie ailé, revolera vers le clos aquitain et redescendra sur la région qui fut, pour lui, si hospitalière et si maternelle pendant la période gallo-romaine.

J. N.

ESSAI DE DIPLOMATIQUE

ET

Souvenirs d'histoire locale

A PROPOS D'UNE CHARTE AUSCITAINE DU XIIIe SIÈCLE,

ÉCRITE EN LANGUE ROMANE.

(*Suite et fin*). (1)

XI.—Date de l'Acte.

Hoc fuit factum mense Junii feria VI ante festum Sti Johannis Baptiste anno Dni M. CC. L nono, regnante Loddo. rege Francum.

Ceci a été fait au mois de juin, la férie VIe avant la fête de St Jean-Baptiste, l'an du Seigneur 1259, régnant Louis, roi des Français.

(1) Voir, vol. I, pag. 513, 537; et plus haut, pag. 27, 49, 97, 181 et 293.

Digitized by Google

C'est le substantif *instrumentum* qui est ici sous-entendu. Ce serait le mot *charta*, si le participe se trouvait au féminin : « hæc fuit facta, etc., etc.»

Plus généralement on écrivit d'abord : « hæc charta fuit *data;*» et de là le mot français *date*, qui correspond à cette formule.

On distingue, dans la Diplomatique, deux sortes de dates, celle du lieu et celle du temps.

Celle du lieu n'a pas toujours été aussi rigoureusement exigée, dans les actes, que celle du temps. Elle n'est même légalement requise, en France, que depuis l'ordonnance de Louis XI, qui détermina cette condition de validité, en 1462. Toutefois, avant cette époque, on retrouve, bien souvent, la mention du lieu, et même avec une précision portée jusqu'à la minutie (1). Molier use, sur ce point, de toute la liberté que la pratique générale autorisait encore, à son époque.

Quant à la date du temps, il la fixe de manière à être parfaitement compris de ses contemporains, pour le jour, le mois et l'année. C'était, nous dit-il, la VIe férie avant la fête de St Jean-Baptiste, au mois de juin, l'an du Seigneur M. CC. LIX.

Mais, à propos de la date du jour, il est bon de rappeler que, dans les cinq ou six premiers siècles de notre ère, elle s'exprimait toujours, en Occident, par les Calendes, les Ides et les Nones, selon l'ancien usage des Romains. Du VIIe au XIIe siècle, quelques bulles présentent le quantième du mois, conformément à nos usages modernes. Plus généralement,

(1) C'est-à-dire avec l'indication détaillée de la ville, du palais, de la salle et même de la partie spéciale de l'appartement où se passait le contrat : «Factum est hoc apud castrum Blesium, intra curiam, retro palatium, prope turrem, patulo inter caminatas quidem palatii sito, XV kalendas Maii, die dominica post meridianam.»—Extrait d'une charte d'Evrard, comte de Chartres, datée de l'an 1076.

Digitized by Google

dans leur désignation spéciale, les jours rappelaient encore, sur semaine, leur antique consécration au soleil, à la lune, à Mars, à Mercure, à Jupiter, à Vénus et à Saturne. C'était plus qu'une anomalie, dans les nouvelles nationalités occidentales, dont la constitution était essentiellement chrétienne : des néophites surtout pouvaient aisément trouver un piége quotidien, un vrai scandale dans des souvenirs exclusivement païens. Aussi voyons-nous, au ve siècle, par exemple, le pape St Léon le Grand gémir de ce qu'il rencontrait, à Rome même, un grossier mélange de profane et de sacré, dans les jeûnes qui, sous le voile des pratiques chrétiennes, se faisaient, aux premiers jours de la semaine, en l'honneur du soleil, de la lune, etc. (1) De nouvelles dénominations furent donc jugées indispensables, et l'Eglise les introduisit insensiblement, même en dehors du langage liturgique. Le premier jour de la semaine fut appelé jour du Seigneur ou première férie, *feria prima;* le deuxième, *feria secunda;* ainsi des autres, jusqu'au septième, qui conserva le nom hébraïque de Sabbat, ou bien fut appelé *feria septima.*

C'est ainsi que la date par les fêtes et les féries s'introduisit dans la langue des affaires. Elle se retrouve assez souvent dans les chartes, surtout à partir du IXe siècle. Elle paraît toujours plus fréquemment jusqu'à la fin du XIIe, après lequel elle devient générale. Et afin de préciser davantage la férie inscrite comme quantième, on ajouta : «avant ou après telle fête.» Ainsi, dans notre charte d'Auch, nous lisons : « VIe férie avant la fête de St Jean-Baptiste, au mois de juin;» c'est-à-dire avant la nativité du Saint Précurseur, que l'Eglise célébrait, alors comme de nos jours, le 24 de ce mois. D'où il est facile de conclure que l'acte du comte Géraud V fut passé le 20 juin; attendu que, d'après

(1) Voir la vie de ce Pape, en tête de ses Œuvres.

Digitized by Google

le calendrier perpétuel, E est la lettre dominicale de 1259, et que la nativité de St Jean-Baptiste coïncide, cette année-là, avec la troisième férie.

Ces deux mots, *anno Domini*, désignent l'ère chrétienne. Introduit en Italie, au VIe siècle, l'usage de cette ère se répandit en France, au milieu du VIIIe. Et pour les siècles subséquents, on la trouve spécifiée, dans les actes publics ou particuliers, par les formules suivantes : l'an de Grâce, de l'Incarnation, de la Nativité, de la Circoncision, de la Trabéation ou mise en Croix, de la Résurrection, etc., etc. Molier se contente d'écrire, comme de nos jours : l'an du Seigneur, c'est-à-dire de J.-C., 1259.

S'il est vrai, comme l'a écrit un docte paléographe (1), que, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, il faut s'attendre à rencontrer des titres sans date, ou datés d'une manière vague, à coup sûr ce n'est pas le défaut de celui qui nous occupe. Le texte va jusqu'à nous rappeler que le roi des Français avait alors nom Louis, « regnante Loddo. » Au XIIe siècle encore, on aurait dit de préférence, *regnante* ou *imperante Christo*, selon une ancienne pratique, dont on peut suivre la trace pieuse jusqu'aux diplômes qui remontent à Clovis. Néanmoins, il est juste de convenir que cette dernière formule désigne, quelquefois, un interrègne. Mais, dans toute hypothèse, comme date, elle devient par trop inutile, quand on n'y a pas joint d'autres indications.

CONFIRMATION

de la Charte du comte Géraud V.

Nous avons vu, plus haut, que Géraud, comte d'Armagnac, avait deux frères, Arnaud-B. et Amanieu (2).

(1) Natalis de Wailly. *Elém. de Paléograph.*, in-fol., tom. I, p. 246.
(2) Voir tom. II, p. 56.

Digitized by Google

Ce dernier était chanoine de Toulouse, en 1259; et rien ne nous apprend qu'il ait pris la moindre part à l'affaire des FF. Mineurs et du casal de Sainte-Marie.

Le P. Mongaillard nous dit qu'Arnaud-B. était apanagé du Magnoac. Et pourtant, il use à Auch, très ostensiblement, du droit de Confirmation, par acte que le même notaire retient,

Lo disabde deuant la feste sent Johanbbe, anno Dnj M. CC. L. VIIII.	Le samedi d'avant la fête de saint Jean-Baptiste, l'an du Seigneur 1259.

c'est-à-dire le lendemain même de la donation, et sous les yeux de Géraud V.

Et qu'on ne dise point qu'il n'y avait là qu'une mesure de sage précaution, un moyen d'assurer, à toujours, la propriété des immeubles dont il est fait don, soit aux FF. Mineurs, soit au chapitre de la Métropole, une garantie, enfin, donnée en prévision du cas où Arnaud-B. viendrait à succéder aux droits du comte son frère. Car l'acte de Confirmation dit, en propres termes, que l'aîné fait donation conjointement avec le cadet :

Ab cosehl eab autres eab bolentad de nos... Nos el dit comt. G. Nostre fraj nos em debestids..,. en auem bestids losdits Canonihes, etc., etc.	D'après le conseil, l'autorisation et la volonté de nous... Nous et le dit comte G. Notre frère nous sommes dépouillés... en avons investi lesdits chanoines, etc., etc.

Enfin, Arnaud-B. parle en son propre et privé nom :

Eautreje lo dit casau auxditz canonjes, eautreje las dite carte en presenze centestimoni de etc., etc.	Je confirme le dit casal aux dits chanoines, et confirme la dite charte en présence et temoignage de etc., etc.

Un langage aussi précis pourrait bien jeter quelque doute sur l'assertion du P. Mongaillard, ou du moins sur l'époque

Digitized by Google

à laquelle le vicomté de Magnoac serait devenu l'apanage du frère puîné de Géraud V (1). D'autant que l'acte de Confirmation n'en dit rien. Ainsi, je lis au début :

..... Nos Arnaud B. darmajac fil den Rodger darmaiac qu Dieus aie bona merche.	Nous Arnaud-B. d'Armagnac, fils de Roger d'Armagnac que Dieu ait bonne merci.

Dans le corps de l'acte, Arnaud-B. qualifie Géraud son frère de comte d'Armagnac, et ne se donne à lui-même aucun titre. Les formules finales le désignent aussi tout simplement par son prénom :

Enos cosehls ditz dauxs apgarie del auant dit Arn. Bern. en la psent carte auem pausad lo comunal saged dauxs.	Et nous susdits consuls d'Auch à la prière du susdit Arnaud-Bernard sur la présente charte avons pausé le sceau communal d'Auch.

Evidemment, la charte de Confirmation nous autorise à croire qu'Arnaud-Bernard d'Armagnac n'avait encore aucun titre de seigneur du Magnoac, à la date de cet acte.

(1) Le docte et patient compilateur de nos recherches sur l'Histoire Civile et Religieuse de la Gascogne émet cette opinion, comme en passant, dans un cahier de notes. Mais ces derniers fruits de ses études ne purent jamais parvenir à maturité. Je lis, en effet, dans un fascicule qui en fait partie :

« Hucusque P. Mongaillardus, cui per mortem non licuit absolvere nec transcribi curare quæ paraverat ad lib. IV de Fortitudine nobilium Vasconum, et ad lib V de Rebus memorandis Vasconiæ, item et chronicon ejusdem provinciæ. »

Tous les manuscrits du P. Mongaillard sont en latin, comme ce texte, qui termine son travail. La mort est venue l'arrêter à ce fascicule. Encore est-il bien évident que les lignes que je viens de transcrire ne sont pas de la main de ce bon Religieux. L'écriture est la même que celle de tout le fascicule et des cahiers qui le précèdent C'est donc comme une ébauche de mise au net, à laquelle les matériaux ont manqué, pour faire suite.

Ces cahiers isolés appartiennent aux archives du séminaire d'Auch, de même qu'un volume du même auteur, petit in-fol. relié et mis au net. Ce volume traite plus spécialement de l'Histoire Civile de la Gascogne.

Un autre, tout à fait semblable, ayant pour objet l'Histoire Religieuse de cette même province, fait partie des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Le P. Mongaillard écrivait, de 1600 à 1621, dans le collége d'Auch, où il était professeur.

L'abbé F. CANÉTO.

Supérieur du petit séminaire d'Auch.

Digitized by Google

Petite lettre

à M. le Directeur *de la Revue d'Aquitaine.*

Sous La Roumieu, le 1er décembre 1857.

Monsieur,

Votre recueil m'est arrivé ces vacances dans les bagages de mon neveu : je vous dirai, ma foi, que pour nos campagnes, peu s'en fallait qu'il ne fût inconnu. Il deviendra, durant l'hiver, une lecture de mes soirées.

Mais déjà je suis tombé par deux reprises sur vos articles-*Guillounè*; et, franchement, après quelques scrupules, me voilà converti au sens de vos conclusions. M'y voilà converti, moi, qui ai rabroué tant de fois la cérémonie, n'y voyant qu'une grosse farce de nos campagnards en gaîté. Piqué d'émulation, j'ai même poussé une pointe à travers les bouquins du curé : rare bibliothèque où le brave homme se tient cloîtré, et telle que Labruyère en eût fait une *tannerie*. Eh bien, j'ai trouvé là-dedans certaines choses qui vous reviennent : et voici l'occasion de vous les signaler; car *Sainte-Catherine* est un peu passée, et il vous est loisible ainsi de proclamer : *Guillonniers, la session est ouverte!* Or donc, parmi les bouquins j'ai rencontré le *Dictionnaire des proverbes*; et je n'ai point conçu qu'en y prenant divers passages, vous ayez négligé le suivant, qui a sa place marquée dans votre discussion. Je le rapporte, sauf erreur, à votre numéro VI, page 445 et suivante.

« *La bonne aventure au gué.*

» Antoine de Bourbon, père de Henri IV, aimait beaucoup les fem-
« mes. Voici une anecdote que la tradition nous a conservée. La cour
» alors séjournait fréquemment à Blois. Antoine, que la représentation
» fatiguait, avait loué une maison à deux lieues de Vendôme et près
» d'un hameau appelé *le Gué du Loir*. Cette maison porte encore le nom
» de *la Bonne Aventure*. Le monarque y avait rassemblé des femmes
» galantes, qu'il allait fréquemment visiter. Le poète Ronsard, qui ha-
» bitait *la Poissonnière*, à quatre lieues de la Bonne Aventure, fit
» contre ce prince voluptueux une chanson dont le refrain était, *la*
» *bonne aventure au gué, la bonne aventure*, refrain que beaucoup
» de chansonniers ont depuis employé.

Digitized by Google

» Mais Ronsard n'est point l'inventeur de ce refrain; avant lui exis-
» tait le cri de joie, *oh! Guay;* il en changea l'orthographe. Voyez *gai*
» dans le *Dictionnaire critique de la langue française, par l'abbé*
» *Féraud*, vous trouverez : « *on écrivait anciennement* guay : *l'*u *était*
» *inutile; on l'a supprimé.*»

Ce passage, Monsieur, est digne de remarque : il consacre d'abord vos diverses explications; il vous donne raison ensuite contre M. Ampère et son correspondant, M. de Pétigny, le premier desquels a consigné (1) des *Instructions* officielles cette incroyable contradiction : « *Le refrain..... doit..... être orthographié* au gué, *et non* ô gué, » *comme cela a eu lieu* dans la suite *par corruption.*» Cette petite méprise n'est que l'inverse de la vérité.

Quant au scrupule touchant le texte, à l'égard de sa pureté, c'est une distraction du lecteur bénévole, qui n'a pas fait obstacle à son adhésion. Ces termes de *texte* et de *leçon* appartiennent à la critique lettrée ou, si l'on veut, littérale; ils ont peu de pratique dans le domaine vague de nos patois. L'ensemble des productions de l'esprit, *Châteaubriand* l'a nommé l'*intelligence lettrée*. Nous appelons *belles-lettres* la forme fixe donnée à ces productions. Et la littérature, enfin, dépôt universel des fruits de la pensée, la littérature a tout rapporté aux *lettres*, satisfaite de prendre et de porter leur nom (*littera*). L'office d'*épuration* rendu par Wolf à Homère, je crains que M. Lafon ne le rende jamais à nulle œuvre patoise.

J'ai rencontré dans un autre bouquin certaines notes que je vous livre.

« M. de *Junquières*, de Senlis, fils de l'Auteur du *Télémaque tra-*
» *vesti* et de *Caquet-Bon bec*, fit imprimer en son temps la pièce sui-
» vante : *le* Guy de Chêne, *ou la* Fête des Druides, *Comédie en un*
» *Acte, en vers libres, mêlés d'Ariettes, avec un Divertissement, par*
» *M. de* Junquières, le fils, *musique de M.* La Ruette, *au Théâtre*
» *Italien,* 1763. »

Sur quoi, « une Dame, amie de Madame la veuve *Duchêne*, Li-
» braire, et de M. *Guy*, son associé dans le même commerce, voyant
» le *Guy de Chêne* affiché, dit, de la meilleure foi du monde, qu'il était

(1) (Minist. de l'inst. publ. et des cult.—Instruct. relativ. aux poés. popul. de la France. —Décret du 13 sept. 1852. — Extr. du bull. du com. de la lang., de l'hist. et des arts de la Fr. — Paris, imprim. impér. 1853. — Note de la page 2).

Digitized by Google

» bien étonnant que ses deux amis souffrissent qu'on les prît pour en » faire le titre et le sujet d'une comédie.»

Ce n'est pas tout. *La Roumieu* est ma paroisse; et j'ai frémi de la voir exposée à perdre son véritable nom. Ce nom, produit par l'idiôme et conservé par l'idiôme; ce nom, appris de la nourrice et trituré depuis dans toutes les relations sociales; ce nom, enfin, incrusté à l'ordre public, comme à l'ordre privé, je l'aurais défendu contre Rabanis lui-même. Vous, cependant, vous, qui voyez le monde, avez-vous su aucun motif de l'innovation proposée? Serait-ce l'analogie française? Serait-ce le rappel d'un élément méconnu? Serait-ce, envers l'oreille, une flatterie euphonique? Pour moi, je n'ai trouvé dans tout cela rien de propable, mais surtout rien de déterminant. J'aime bien mieux laisser aux noms leur titre originel, leur sens étymologique, leur portée historique : tous les caractères grâves et décisifs, qui ont exclu pour jamais chez nous une réforme orthographique. Le mot *Roumieu* étant remanié, si la racine *roum* est détachée, le point élémentaire est aussitôt perdu : reste une terminaison flottante, qui n'a plus rien de distinctif : ad-*ieu*, mil-*ieu*, Crém-*ieu*, Ponth-*ieu*, Larr-*ieu*, Nonl-*ieu*. La diphtongue *ou* est-elle dissoute : il y a autant de logique à conserver l'*u* qu'à conserver l'*o;* et désormais *Rumieu* vaut autant que *Romieu*. Mais, la brèche une fois ouverte, elle prête passage aux effets les plus étrangers. Dès lors qu'on se dispense de dire ce qu'il y a, on est libre de dire tout ce qu'il n'y a pas : une infidélité en engendre cent autres.

Néanmoins, ce nom de *Romieu* n'est pas imaginaire; il a signalé quelque temps une capacité de l'administration orléaniste. M. *Romieu* fut préfet de Périgueux ou d'Angoulême. Je sais qu'on l'intitulait *l'homme le plus gai de France*. Aurait-on soupçonné quelque liaison féodale entre son nom de famille et notre terre de La *Romieu?*

Il resterait une ressource dans les lumières du conseil municipal. Plusieurs de ses membres sont cultivés; ils savent tous à merveille que le nom de leur lieu fut traduit du latin non point par la langue française, mais bien par l'idiôme patois. Qu'ils ouvrent sur la question une séance littéraire, qu'ils prennent l'assentiment du premier magistrat de l'arrondissement; et il n'est pas douteux qu'il en résultera une solution juste et conforme à la bonne critique.

Quoi qu'il en soit, l'intolérance française devrait ne toucher aux patois méridionaux que comme on touche à une sensitive; car ceux-ci en ont bien, sinon la délicatesse, au moins la susceptibilité. Depuis Agen jusqu'à Narbonne, tous les patois s'accordent à rendre le

Digitized by Google

mot romain par celui de *roumiou* : vous avez pour garants l'usage qui persiste et les observations du chevalier *Du Mège*, tome 2, pages 78 et 79. Ce descripteur, engagé dans les voies *romaines*, désigne coup sur coup le *Vieux Chemin de Narbonne* par ces mots : *Cami das Roumious*. Peut-être aussi les Méridionaux partagent-ils ce terme avec les Orientaux, lesquels, suivant M. de *Montbron*, « confondent volontiers » les Grecs et les *Romains* sous le nom de *Roumi*. » Ce n'est pas notre compatriote, le pauvre *Loubens second*, qui aurait pris le change sur cette désignation. Son ouvrage, fidèle aux sources, a retenu la trace du point que nous défendons. « ... Odon Ier, dit-il, et Adélaïde, sa femme, » affranchirent les habitants de *La Roumieu*, en soumettant le monas- » tère de ce lieu à celui de Saint-Victor de Marseille » (ann. 1134, pag. 305). Je veux vous dire enfin et par surabondance qu'il n'y a pas jusqu'à *Vosgien*, au dictionnaire qui court les rues, dont les divers témoignages ne confirment le nom *Roumieu* (Edit. de 1758, 1811).

Le décret du 14 mars demeure donc pour moi complètement inexplicable.

Si j'avais à la fois autorité et compétence, voici, Monsieur, comment je terminerais : — Considérant que les noms de lieu doivent être entendus selon la langue du lieu, — qu'en choses de noms et de mots, le plus sûr est de suivre l'usage, l'usage perpétuel, *quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi;* — que seulement l'exemple de toutes les langues admet la différence et comme le sceau spécial de la terminaison (ex. *mieu* pour *miou*); — En conséquence, le nom de *La Roumieu* est et demeure fixé en la manière ici écrite et ainsi prononcée : — *et cætera.....*

C'est assez. Je vous ajourne désormais à *La Roumieu*, pour une autre besogne. J'y prends séance à la Saint-Jean, pour en tirer l'histoire du cantique de l'AÉON : cérémonie étrange, consacrée en 1513 par un arrêt de parlement.

Remarquez-vous que M. *Loubens*, au lieu de dire *Aquitaine*, a toujours dit *Aquitanie?* Il en donne ainsi la raison : « Nous conservons » les noms d'*Aquitanie* et d'*Aquitaniens*, pour ne les pas confondre » avec l'*Aquitaine* et les *Aquitains*, qui occupèrent la moitié de la » Celtique entre la Loire et la Garonne. »

Avis et salut au Directeur d'une Revue d'*Aquitaine*.

Adieu, Monsieur : agréez mes excuses et la promesse formelle de mon prochain abonnement, accompagné peut-être de plusieurs autres.

GELAS.

Digitized by Google

CANTON DE CONDOM.

Des usages locaux (1) consacrés par Jugement en matière de bail à Bordelerie (2).

Dans un pays où le bail à ferme est si peu mis en pratique par nos grands et petits propriétaires, tandis que le bail à bordelerie l'est généralement, il devient indispensable que les propriétaires et les métayers aient une connaissance parfaite des usages nombreux dont l'inobservation est la cause d'une infinité de conflits entre le bailleur et le preneur, et aussi l'une des causes des déplacements fréquents des colons. C'est ce qui a fait dire par des hommes de longue expérience dans ces contrées que la moyenne des stations des métayers dans les métairies ne dépassaient point quatre années; et s'il est vrai, comme on a encore l'habitude de le dire, que chaque changement équivaut à une année de grêle, on peut concevoir combien cette fréquence de mutations est nuisible à l'agriculture.

Les usages dont nous venons de parler n'ayant jamais été écrits, demeure l'inconvénient de leur donner un caractère de vérité pour qu'ils puissent donner un frein légal ou contre les exigences exagérées des propriétaires, ou contre les abus de leurs métayers.

Nous étant trouvés, il y a peu d'années, dans la nécessité de faire une quotidienne application de ces usages locaux, nous avons pensé qu'il était utile de les rechercher dans nos monuments judiciaires.

(1) *Usages locaux :* — D'autres publications antérieures ou postérieures à 1836 constateront que l'auteur de cette série d'articles sur ces usages avait cherché, de diverses manières, à faire sentir l'utilité de les constater.

(2) *Bail à bordelerie :* — Les auteurs et surtout MM. les notaires donnent généralement un autre nom à ce bail; ils l'appellent : *bail à colonage, bail à grangeage, bail à métairie, bail à moitié fruits.* Nous avons préféré pour notre canton celui qui se rapproche le plus de l'usage général.

Digitized by Google

C'est ce que nous avons réalisé en grande partie en fouillant dans les minutes, soit du tribunal du district de Condom, soit dans celles du tribunal de première instance.

Nous en détachons comme suit ceux qui ont rapport au bail à bordelerie. Nous le ferons avec autant de concision que possible. Que le lecteur veuille nous pardonner, en faveur de l'utilité, la sécheresse inséparable d'un pareil mode de rédaction :

1° D'usage que l'époque de l'entrée et de la sortie des métayers a toujours lieu, dans le pays, le 8 septembre de chaque année;

2° D'usage de considérer le métayer comme un quasi associé du maître. Il doit rendre compte tant des capitaux que des profits de la métairie qu'il exploite comme colon;

3° D'usage que les capitaux de bestiaux se prennent à l'estimation par le métayer entrant (1). La valeur en est fixée par des experts *décaballeurs*, l'un pris par le bordier nouveau, l'autre par le maître et le métayer sortant. Cette valeur est rapprochée ensuite de l'estimation faite lors de l'entrée du métayer qui se retire. Si cette dernière évaluation est supérieure à la première, le bénéfice provenant de la différence est réparti entre celui-ci et le maître; s'il y a perte, chacun d'eux en supporte la moitié (Voir à l'appui de cet usage le jugement du tribunal du district du 24 avril 1792.);

4° D'usage que le métayer ne peut durant le temps qu'il est sur la métairie prescrire en sa faveur un droit d'abreuver les bestiaux à une mare dans laquelle il n'avait jamais

(1) Il est un autre mode de prendre les capitaux de bestiaux, appelé à l'*aiguillon* qui chaque jour devient de plus en plus rare. Le preneur accepte les bestiaux destinés au labour dans l'état où ils se trouvent; et quand il sort il les remet aussi dans l'état où ils se trouvent. — S'il meurt une tête on la remplace à frais commun. Les profits se vendent et le prix se partage entre le bailleur et le preneur. Si au sortir de la métairie il y a des jeunes têtes et que le bailleur veuille les garder, elles s'estiment, et la part du métayer est faite en argent.

Digitized by Google

eu celui de les abreuver avant son bail. Ceci s'applique aussi à bail à ferme (Tribunal du district, 12 juin 1792, n° 10.);

5° D'usage que les semences sont fournies au métayer par les propriétaires qui les retirent à la moisson. Il en est de même si elles sont fournies par des métayers ou des tiers (Jugement du district, an II, 5e volume.);

6° D'usage que si le maître de la métairie en veut distraire une pièce de terre pour s'en réserver la culture, il doit le dénoncer au métayer en temps opportun pour que celui-ci puisse ou accepter cette distraction, ou quitter le bien dans le délai usuel. Il ne peut résister à la volonté du maître, de par la maxime : nul ne peut avoir ni fesandier, ni métayer, ni homme de service malgré lui (Ibid.);

7° D'usage que ceux qui ont cultivé et ensemencé une métairie doivent en retirer la portion colonne;

8° D'usage que le bordier est tenu de laisser les terres dans l'état de culture où il les a prises; faute de quoi, il est passible de dommages et intérêts;

9° D'usage de considérer le bail à bordelerie, non comme un bail à ferme, mais comme un vrai contrat de société (1) qui subsiste toujours, tant qu'il n'est pas dissout (ibidem.);

10° D'usage que le propriétaire qui veut rompre la société et renvoyer le métayer est tenu de l'avertir dans un temps moral, à l'avance, suivant l'usage des lieux (2), pour que le laboureur puisse se procurer une autre exploitation (Ibid.);

11° D'usage que les dîmes n'arréragent pas (3), c'est-à-

(1) Il tient aussi néanmoins du bail à cheptel pour les capitaux des bestiaux.

(2) C'est ce que l'on appelle *congé*; — il se donne trois mois avant la sortie. — Pareil congé doit être donné par le métayer dans le même délai, lorsque c'est lui qui veut quitter la métairie.

(3) Dire que les dîmes n'arréragent point, c'est implicitement constater que le bailleur fait ce prélèvement, partout le même à peu de choses près. (La onzième

Digitized by Google

dire qu'on ne peut réclamer celle de l'année précédente, mais seulement celle de l'année courante (Ibid.);

12° D'usage dans le bail à bordelerie d'accorder au propriétaire des avantages (1) (Ibid.);

13° D'usage que le bail consenti au métayer ne change rien aux droits du propriétaire qui doit retrouver les mêmes droits à l'expiration du bail (2) (Ibid.);

14° D'usage que la semence du lin est fournie par le propriétaire, et la déduit ensuite sur la récolte;

15° D'usage que les maîtres le plus souvent ne passent pas le contrat de bail à bordelerie avec les métayers parce que les frais seraient à la charge de ces derniers (3), et que, sur ce point, les serment est toujours déféré préférablement au propriétaire (Ibid.);

16° D'usage que la volaille fait partie des fruits et profits de la métairie; (4) (Ibid.);

17° D'usage que les fumiers provenant des pailles des biens doivent rester dans la métairie.

E. CORNE.

partie du blé, du maïs, de l'avoine et des fèves. Pour les fèves néanmoins il y a quelque dissidence; dans certains bails elles sont rangées dans la classe des légumes qui n'y sont pas assujétis.

(1) Il ne faut pas confondre le prélèvement dont on vient de parler avec les *avantages* qui reposent sur d'autres motifs.

(2) La raison en est que le métayer n'use que d'une jouissance purement précaire; si bien qu'il demeure même responsable des entreprises du tiers, s'il ne les a pas dénoncées au bailleur.

(3) Il nous répugne d'admettre que les frais du bail à bordelerie doivent demeurer à la charge du preneur, si ce bail tient plus du contrat de société que de tout autre contrat. Nons avons vu ailleurs constaté, comme usage, que ces frais sont supportés par égales parties par les deux contractants.

(4) Aussi doit-elle se partager entre le bailleur et le preneur lorsque le bail ne contient pas de clause à cet égard, à moins qu'il ne fixe la quotité des redevances en volaille, suivant l'usage le plus général.

Digitized by Google

Histoire Littéraire de la Gascogne.

PÉTRARQUE A LOMBEZ.

François Pétrarque, dont le nom rappelle un idéal de passion contenue, de poésie sobre et savoureuse, de vie inquiète et résignée, est la gloire du XIVe siècle, époque de renaissance latine et chrétienne encore autant que profane, tandis que la renaissance du XVIe siècle fut surtout grecque et payenne. Ce grand homme, qui fut mêlé à tous les événements de son temps, a eu la gloire, aux yeux des meilleurs critiques de son pays, de donner au vers italien une souplesse et une netteté qui lui manquaient même après Dante : pour ceux qui étudient d'un point de vue plus général le caractère de sa poésie, il a mérité encore l'immortalité acquise à son nom par les formules précises et harmonieuses dont il a su revêtir les accents de son cœur. Du reste, il appartient à la France presque autant qu'à l'Italie, et notre province en particulier peut revendiquer une partie de son histoire.

Fils d'un Ghibelin de Florence, Francesco Parenzo, naquit le 20 juillet 1304, à Arezzo, où le parti des Noirs, triomphant par la faveur de Charles de Valois, avait exilé son père. Ce nom de *Petrarca*, d'une si belle inflexion hellénique, ne lui appartenait pas en naissant. Il le façonna lui-même avec le nom vulgaire de son père *Petracco*, corruption de *Petro*. Tout enfant, il fit ses premières études chez un vieux grammairien de Pise. A neuf ou dix ans, transporté avec son père et son maître dans le Comtat-Venaissin, il poursuivait son éducation littéraire à Carpen-

Digitized by Google

tras. Un peu plus tard, la volonté de Petracco, préoccupé surtout d'assurer à son fils une position lucrative, le forçait à délaisser les lettres latines qu'il aimait passionnément pour s'appliquer au droit, dont les ambages et les rudesses répugnaient à son esprit poétique. « A peine avais-je passé ma douzième année, écrit-il lui-même, que mon père, qui me destinait à la jurisprudence, m'envoya d'abord à Montpelier, ensuite à Bologne, où je passais sept ans entiers, et où j'appris les éléments du droit, autant que me le permettaient mon âge et mon esprit. A qui me demanderait si je déplore l'emploi de ces années, j'hésiterai à répondre. Je voudrais certes avoir tout étudié, s'il était possible; mais d'un autre côté, je regrette, et je regretterai jusqu'au dernier soupir, d'avoir laissé échapper une si grande portion d'une vie si courte. J'aurais pu consacrer ces années à un travail plus noble et plus convenable à mon naturel (1). » Et cependant la lecture des juristes, et les doctes leçons de Jean Calderin ou de Jean d'Andréa, n'empêchaient pas l'adolescent de passer de longues heures sur les pages de Cicéron, de Virgile et de Tite-Live, manuscrits précieux qu'il s'était procuré, Dieu sait par quels sacrifices. S'il cultivait avec tant d'amour les muses latines, ses maîtres se plaignaient de son peu de zèle pour les leçons de droit. Un jour, son père arriva furieux d'Avignon; et après de vertes réprimandes jeta au feu, de ses propres mains, le barbare! Virgile et Cicéron; pourtant, à force de larmes et de promesses, Francesco put ravoir ses bien-aimés auteurs à demi-brûlés! (2)

(1) Epp. fam. lib. XI ép. 4. J'offre ici mes remercîments à mon docte ami, M. J. F. Bladé, qui m'a communiqué son exemplaire des lettres familières, dont je traduirai plusieurs morceaux dans ce travail. *Apud P. Roverianum* (Genève) 1601.

(2) Epp. sen. lib. XVI, ép. 1. Tous mes renvois aux *Epistolæ seniles* (ouvrage que je n'ai pu consulter directement) sont des citations de seconde main. Je les emprunte généralement à l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur Pé-

Digitized by Google

Je ne dois pas insister sur les événements qui précédèrent le voyage de Pétrarque à Lombez. Orphelin à vingt ans, ruiné par ses tuteurs, il trouva de sûres ressources et des jours heureux à Avignon, auprès des princes de l'Eglise, qui avaient discerné dans le jeune poète un génie digne de commander à son siècle. Il cherchait des manuscrits qu'il copiait laborieusement, faisait des vers latins pour les lettrés, et des vers italiens pour la jeunesse et les femmes; estimé des premiers pour ses vastes connaissances, des autres pour sa bonne mine, bien venu partout pour les grâces de son esprit et de ses manières. Il devint surtout l'hôte familier du vieux Stefano Colonna, noble victime des factions politiques, pleurant sur le sol français sa chère Rome; il fut en même temps l'ami et le compagnon de son condisciple Jacques Colonna, dernier fils de Stefano, qui l'amena dans nos contrées.

L'évêché de Lombez avait été fondé en 1318, par le Pape Jean XXII, en faveur de l'abbé Arnaud-Roger, fils du comte de Comminges, comme il a été dit plus haut (1). En 1328, le noble prélat fut transféré à l'évêché de Clermont. Quant à celui de Lombez, il fut réservé à Jacques Colonna, qui, malgré son extrême jeunesse, brillait entre tous les ecclésiastiques d'Avignon par la distinction de son esprit, la noblesse de son rang et de son caractère, la douceur de ses mœurs et la ferveur de son goût littéraire. Il méritait, d'ailleurs, l'affection du souverain Pontife pour l'avoir servi depuis peu, dans une occasion d'éclat, au péril de ses jours. Jean XXII avait dressé, le 28 octobre 1327, une bulle d'excommunication contre l'Empereur Louis de Bavière. Le

trarque: *Mémoires sur la vie de Fr. Pétrarque, tirés de ses œuvres et des auteurs contemporains.* Amsterdam, 1764-67. 3 vol. in-4. Ce livre, fort rare, surtout en France, e st l'œuvre de l'abbé de Bade, descendant de Laure de Noves.

(1) Voir *suprà* l'art. Lombez, par Mary Lafon.

Digitized by Google

jeune Colonna se chargea d'aller l'afficher et la publier à Rome. Dans l'intervalle, l'Empereur irrité s'avança lui-même jusqu'à la Cité, veuve de ses Pontifes, et il l'occupait militairement lorsque arriva le jeune envoyé de la cour d'Avignon. Bravant tous les dangers, Jacques Colonna, accompagné de deux cavaliers masqués, se rendit sur le champ de Flore, fit lecture du décret pontifical, et se sauva ensuite, servi par son audace et par l'agilité de son cheval, sans être inquiété. Sa nomination à l'évêché de Lombez ne se fit pas attendre : le pape, en lui donnant la dispense d'âge qui lui était nécessaire, lui accorda un an pour se préparer à recevoir la prêtrise et confia, en attendant, l'administration du diocèse à son frère Jean Colonna, l'un des hommes les plus considérables du sacré-collége.

Le jeune évêque prit au sérieux les devoirs de sa charge. Loin de suivre les funestes exemples d'un trop grand nombre de prélats qui se dispensaient de la résidence sous les plus frivoles prétextes, il se hâta d'aller visiter son troupeau. Pour adoucir un peu les ennuis de ce volontaire et honorable exil, il se fit un brillant cortége de jeunes Italiens, parmi lesquels il enrôla Pétrarque, l'un de ses amis les plus chers. « Il se plaisait, dit le chantre de Laure, à cette poésie en langue vulgaire, où je mettais alors toute ma verve de jeunesse (1). Cependant, il oubliait les droits qu'il avait sur moi et qui lui permettaient de me donner des ordres; et c'est par une prière qu'il m'invita à l'accompagner dans son voyage (2).

Jacques Colonna et Pétrarque partirent d'Avignon vers la fin de mars 1330, et traversèrent successivement Montpellier, Narbonne et Toulouse. De Toulouse à Lombez, mau-

(1) Senil. XVI, Ep. 1.
(2) Senil. XV, Ep. 1.

Digitized by Google

vais temps et chemins affreux. L'arrivée n'eut rien de consolant. La ville était petite, sale, mal bâtie, la campagne sèche et aride, le climat d'une âpreté extrême; le caractère, les mœurs, la conversation des gens du pays répondaient au climat. Rien de si dur, de si agreste, de si opposé aux mœurs italiennes. On comprend que Pétrarque ait été peu épris de ce séjour. D'ailleurs, il craignait le tonnerre; et les orages que le voisinage des Pyrénées fait éclater souvent dans la contrée n'étaient pas propres à lui en rendre l'habitation plus agréable. Heureusement, il avait des distractions propres à charmer ses ennuis.

La plus douce de toutes était la compagnie et la conversation de Colonna. « Devenu évêque, écrivait longtemps après Pétrarque au cardinal Jean, votre frère montra la sollicitude la plus scrupuleuse. Il vous quitta presque aussitôt et se hâta d'arriver à son église, sans qu'un si grand changement d'état et de lieu pût l'effrayer. Nourri au milieu des richesses et des délices de Rome, il passa d'un cœur tranquille et d'un front serein aux forêts pyrénéennes. Son arrivée parut changer l'aspect des lieux plutôt que son visage; et il sembla moins être passé en Gascogne que la Gascogne ne sembla être passée tout entière dans l'Italie. Je fis ce voyage avec lui, et ce seul souvenir me rend heureux, quand je me rappelle sa douceur dans une si haute fortune, sa modestie avec de pareils dons de la nature, sa majesté naturelle sous les grâces de la jeunesse; quand je me représente, enfin, cette pieuse observance des cérémonies sacrées, et cette gravité d'un jeune évêque que les vieillards auraient enviée plutôt qu'ils n'eussent espéré y atteindre (1). »

Les entretiens de l'évêché étaient tantôt sérieux, tantôt

(1) Famil., lib. IV, ép. 6.

Digitized by Google

enjoués. Colonna aimait à plaisanter le poète de vingt-six ans sur sa chevelure déjà grise. Pétrarque n'était pas fâché de l'air vénérable que lui procuraient ces précoces apparences de vieillesse; mais il s'affligeait que cette couleur s'associât si mal à la jeunesse de son visage. Au reste, faiblesse qu'il avoue lui-même, il était bien aise qu'on lui attribuât moins d'âge qu'il n'en avait. Il se justifiait, d'ailleurs, de cette espèce d'infirmité par l'exemple de César, de Numa, de Virgile, de Domitien, de Stilicon (1), érudition latine, comme l'on voit; c'était le siècle. Aux heures plus sérieuses, l'évêque parlait des vieux auteurs et surtout des Pères de l'Eglise. Il mettait St-Jérôme au-dessus de tous les autres, jugement qui fut depuis celui d'Erasme. Mieux inspiré par l'instinct irrésistible d'une âme tendre et poétique, Pétrarque préférait St-Augustin. « Il y a, disait-il, dans le firmament de l'Eglise des astres nombreux, divers, lumineux; l'un est Jupiter, l'autre Arcture, un autre Vesper. Augustin est le soleil de l'Eglise (2).

D'autres fois, un courrier apportait des lettres d'Italie ou d'Avignon. L'entourage de l'évêque écoutait avec émotion la parole des amis lointains, et Lombez paraissait de plus en plus triste. Quelquefois, pourtant, le correspondant avait la maladresse d'étaler une science mal digérée. On riait du lourd morceau laborieusement fabriqué par quelque pauvre écrivain, et Pétrarque était chargé de la réponse. C'est ainsi qu'il dut relever les erreurs de Jean d'Andréa, son vénérable professeur de droit canon à Bologne. Ce docte juriste, qui avait conservé pour l'évêque de Lombez, son élève, la plus tendre affection, n'avait que le tort de remplir ses missives de citations d'auteurs profanes qu'il

(1) Senil., VIII, ép. 1.
(2) Famil., IV, ép. 9.

Digitized by Google

connaissait trop imparfaitement. Au reste, les lettres de Pétrarque à ce canoniste, conservées dans ses œuvres (1), sont postérieures de dix ans; mais il y est fait mention de celles qui furent écrites de Lombez.

Aux plus beaux jours, quand le soleil d'été donnait au ciel gascon une teinte plus sereine et plus profonde, Pétrarque, rêvant de Vaucluse ou d'Italie, écrivait des vers : non pas toujours, heureusement pour nous, des vers latins, quoiqu'il regardât cette occupation comme plus noble et plus glorieuse, mais des vers en *langue vulgaire,* c'est le mot d'alors. Et même, son séjour dans le midi de la France ne fut pas inutile à son éducation poétique. La poésie romane est la sœur aînée de la poésie italienne. Le grand Alighieri n'avait-il pas songé à écrire en vers provençaux la *Divine Comédie?* Au siècle de Pétrarque, les troubadours étaient oubliés; mais quelques étincelles de leur feu poétique vivaient encore çà et là. On a cru que, pendant son séjour à Montpellier, Pétrarque lui-même aurait retouché le roman de *Pierre de Provence et la belle Maguelonne,* écrit en 1178 par le chanoine Bernard de Triviès (2). Quand il traversa Toulouse pour la première fois, il n'y avait que six ans que les Jeux floraux y étaient établis. « Il y a grande apparence, dit l'abbé de Bade, que Pétrarque, étant si près de Toulouse, fut présent cette année à la distribution des prix. Je n'oserai pas l'assurer, parce qu'il n'en parle pas; mais il est certain qu'il fut en communication avec les poètes de ce pays-là, et que ce commerce a beaucoup contribué à former son goût et à enrichir son style (3). »

Si Pétrarque ne put guère se lier avec les habitants du pays, il trouva dans la maison de l'évêque deux compatrio-

(1) Famil., lib. IV, ép. 9 et 10.
(2) Gariel, *Idée de Montpellier.*
(3) *Mémoires sur Pétrarque,* tome I, p. 156.

Digitized by Google

tes qui devinrent ses amis de cœur, ses confidents, ses correspondants nécessaires. C'était d'abord Lello Stefani qu'il appela Lélius, nom cher à notre poète qui regardait comme son titre principal à l'immortalité un poème latin à la gloire de Scipion l'Africain. L'autre, dont nous ne connaissons que le prénom, Luigi, se faisait remarquer par une sagesse précoce, qui lui valut de la part de Pétrarque le surnom de Socrate. Un très grand nombre de ses *Epîtres familières* sont adressées à Socrate et à Lélius; le recueil entier même en est dédié *ad Socratem suum*. Grâce aux joies solides de l'amitié, Pétrarque ne fut pas malheureux à Lombez. S'il ne fut pas tenté de prendre racine chez nous, il faut peut-être en accuser un peu l'humeur inquiète qui promena sans but cette âme passionnée dans plusieurs contrées de l'Europe. C'était, par excellence, le poète défini par Platon : *une chose légère et ailée*. Il prétendait parfois ne regretter que sa patrie, et il chantait avec un accent pénétré et une infinie douceur :

...Non è questo'l mio nido
Ave nudrito fui si dolcemente
Non è questa la patria... (1).

Ce qu'il cherchait, en effet, c'était la paix qu'il trouva à la fin de ses jours, quand furent calmés tous les orages de de son âme. Néanmoins, jusque dans sa vieillesse, il rappela avec bonheur le séjour de Lombez. « Ce fut, dit-il, dans son Epître à la postérité, un été délicieux presque céleste. Je ne puis me rappeler un temps écoulé si agréablement sans le regretter : ce sont les plus beaux jours de ma vie. »

Après avoir passé à Lombez l'été et une partie de l'automne, Jacques Colonna revint à Avignon, pour voir son

(1) Ce n'est pas ici mon nid, où je fus nourri si doucement; ce n'est pas ma patrie.

Digitized by Google

vieux père qui devait s'y rendre bientôt. Il ramena Pétrarque avec lui et le présenta au cardinal Jean son frère, comme un excellent ami et un homme du plus grand mérite. Jean obligea le poète à loger dans son palais, où affluaient les doctes étrangers que la cour pontificale attirait à Avignon. Pétrarque ne devait jamais revenir à Lombez. C'est alors seulement, à ce qu'il paraît, qu'il commença à écrire son *Canzonière*, quoique la passion qui le remplit fût née avant son voyage en Gascogne. C'est, en effet, le 6 avril 1327 et le lundi-saint, qu'il avait vu pour la première fois Laure, fille d'Audibert de Noves, et femme d'Hugues de Sades, noble avignonais. Il garda toujours au fond du cœur cette gracieuse image et ne craignit pas de révéler sa passion. Laure, du moins, mourut sans avoir trahi ses devoirs d'épouse. En condamnant le malheureux amour de Pétrarque, rendons justice à la chasteté toute chrétienne des expressions dont il l'a revêtu. Il a chanté l'amour avec tant d'honneur et de modestie que la vierge la plus chaste peut le lire, disait Panigarole, évêque d'Asti, le plus grand prédicateur de l'Italie au seizième siècle.

LÉONCE COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

CONDAMNATION DE JOURDAIN DE L'ISLE

Seigneur de Cazaubon.

En 1323, l'exécution d'un puissant feudataire aquitain fut un grand acte de justice. Jourdain de l'Isle, seigneur de Cazaubon, avait épousé la nièce de Jean XXII, originaire de Cahors, qui, délégué par Philippe le Long pour l'élection d'un pontife, ne trouva dans le sacré collége aucun candi-

Digitized by Google

dat aussi digne que lui de la tiare; aussi la posa-t-il sur sa tête. A la faveur de cette parenté, Cazaubon avait obtenu une première grâce pour dix-huit crimes dont le moindre, selon la coutume du temps, méritait la peine capitale. Le seigneur gascon, épargné par la clémence de Charles le Bel, qui occupait alors le trône de France, recommença ses attentats en continuant à violer les femmes, à détrousser les passants et à protéger toutes les rapines. Un sergent royal étant venu le sommer de comparaître devant le parlement, il lui arracha son bâton fleurdelisé et l'assomma. Ce tyran féodal se décida néanmoins à se présenter devant les juges, mais avec une formidable et insolente suite de barons et de vassaux. Malgré ce déploiement de partisans, malgré le patronage papal, il fut condamné à être traîné à la queue d'un cheval et à être accroché au gibet de Montfaucon. Il subit son double châtiment le 21 mai 1323. La confiscation de l'Isle en Jourdain et son annexion à la couronne datent de la même époque. Dralet a eu tort, dans sa *Topographie du Gers*, de la fixer un an plus tard.

J. N.

UN FESTIN EN GASCOGNE

AU XVe SIÈCLE.

« Dois-je accepter de vous de semblables présents?
» Mais, ce que vous m'offrez vous-mêmes maintenant,
» Je vous l'*ai demandé;* j'ai même osé le *prendre!*»

Walt. Scott.

Nous ne voudrions pas qu'on se méprît sur nos intentions, moins encore sur nos prétentions au sujet d'un fragment que nous avons découvert, et que nous allons rapporter textuellement. Ainsi, si nous nous permettons de le

Digitized by Google

faire suivre de quelque réflexion, c'est qu'il nous paraît difficile de résister à quelque velléité d'appréciation, en apportant modestement une pierre aux pieds de l'édifice qu'un habile ouvrier élèvera peut-être un jour dans notre vieille Gascogne.

On croit Homère, lorsqu'il énumère avec complaisance le menu qui composait les repas de ses héros « un bœuf, » les épaules d'un mouton, une chèvre grasse, le dos d'un » porc. » (Iliade, chant IX.)

Pourquoi n'ajouterions-nous pas foi à ces vieux papiers reposant depuis des siècles dans quelque coin poudreux, et dont le style simple et naïf inspire toute confiance par la véracité qu'ils révèlent?

C'est au XVe siècle et à Lectoure que notre récit nous transporte.

Le fameux Bernard VII, ce grand agitateur des halles, venait de mourir tragiquement à Paris, au temps des factions d'Orléans et de Bologne, dans un de ces nombreux mouvements qu'il avait soulevés et préparés aux dépens de sa fortune.

En effet, nous le trouvons débiteur de la ville de Lectoure en une somme de 400 florins qui lui furent généreusement prêtés en sa qualité de comte d'Armagnac. Voici le titre :

« L'an m. c. c. c. c. XII Foron Prestats à moss. lé comté d'Arma-
» gnac per la ciutat de Laytora quatre cents f..... (florins) lesquels
» foron recebuts per los senhors Pey Dastuguo, licenciat en loys,
» Bertrand de Constantin, Bertrand Darton, Bidou Délas et Pey Laf-
» fargua cossolhs de la ditta ciutat de Laytora per la maniera que s'en
» siec per las personas dejus scritas, dels quels aben reconnoyssensà
» del dit moss. lo comte..... lesquels embiec Pey Laffargua à Bic
» (Vic-Fezensac) Per balha à Johan deu Basco recebur de moss lo
» comte....» (*Archives de Lectoure.*)

Digitized by Google

La chronique ne dit pas si Jean IV, son successeur, paya cette dette; mais il est sûr qu'il débuta par un acte d'autorité dont la hardiesse était de nature à indisposer vivement contre lui les Etats de Fezensac et d'Armagnac. Ceux-ci avaient pris une délibération *pour exclure les femmes* de la succession au comté, afin d'avoir plus de chances d'arriver au pouvoir en cas d'extinction de la ligne masculine; mais Jean IV décida « que les filles succèderaient tout comme les mâles. »

Contre toute prévision, la population de Lectoure ne parut pas s'émouvoir de cet acte; et, loin de partager la rancune des Etats, elle saisit une occasion solennelle pour faire en faveur du nouveau comte une démonstration assez significative.

Mais était-ce l'effet d'un mouvement spontané, ou plutôt le résultat d'une pression exercée par le seigneur sur des vassaux dociles et dévoués? C'est un point que nous laisserons à décider aux érudits.

Quoi qu'il en soit, nous supposerons logiquement un festin pantagruélique, d'après les données que nous offre le document découvert aux archives de la municipalité de Lectoure.

Jehan IV donc venait de contracter une alliance princière en obtenant de la maison de Navarre la main de la fille de Charles III. Les fêtes nuptiales se firent-elles à Lectoure? ou bien y en célébra-t-on à l'occasion de son entrée dans cette ville? C'est ce que la chronique ne dit pas; mais elles durent être brillantes, si l'on en juge par l'abondance des comestibles qui furent offerts au comte par les habitants de la cité, comme le constate le document que nous copions, et qui nous a fourni le sujet de cet article.

« L'an M. CCCCXIX etant cosseilhs moss. Pey Dastuguo, Berthou-
» mieu de Camségué, Bidou Délas et Pey Laffargua las causas dejus

Digitized by Google

» scriutas feron présentadas et donadas per las gens déjus scriptas...
» et bailladas à Johan de Cory thesaurie de Lomagna de l'an (419) et
» et asso per las festas de las nossas de mouss. Lo comte quand foc
» spos de la Filho deu Rey de Navarra per la maniera et forma qué
» s'en siec :

» An offert Me Johan Daymé jutgé de Lomagna, un Brau (taureau)
» foc stimat sies francs de Rey.

» Bidau Délas quatre Baquas forou stimadas 26 florins. (Vaches.)

» Bertrand Plessa un Betet foc stimat 4 flors. (Veau.)

» Bernat de Cayron un Betet foc stimat 6 flors.

» Ramou de Cayron dux betets stimats 8 flors.

» Guilhem de Laffont alias Carmoil 1 Betet stim. 4 flors.

» Domenges Lacarrera 1 betet st. 4 flors.

» Domenges de Laumet 8 motos estimats cascun à 16 doublos motos 19 flors.

» Johan deu Cat 6 motos (moutons) à 16 doubles cascun feron stimats balou 6 flors.

» Ramou Lacarera et sous compagnous 4 motos à 18 doubles cas-
» cun montant 5 flors.

» Item porailha (volailles) enclus 1 pareil d'auquas (oies).

» Et 65 pareils (paires) à duas doblas lo pareilh montant 9 flors.»

Et cætera. (Ici le manuscrit est maculé et lacéré.)

En prenant pour base la viande seule de boucherie dont le total produit 4 vaches, 1 taureau, 7 veaux, 18 moutons, 132 oies, 2 volailles, puis du gibier, etc., etc., on peut se faire une idée approximative de cet immense gala dont la symétrie, pour être complète, devait probablement comporter des mets d'une autre nature en venaison, légumes, gâteaux, pâtés et fruits, selon les règles culinaires de l'époque.

FERD. CASSASSOLES.

Digitized by Google

A M. de Pesquidoux, à propos de Delacroix.

La courtoisie de la note qui précédait vos citations dans le *Courrier du Gers* du 11 décembre me dispensait de vous répondre. Mais je n'ai pu résister à la tentation du sujet; et c'est pour prolonger notre entretien sur votre livre, bien plus que pour répliquer, que je vous adresse cette lettre. Je vous remercie de m'avoir rétabli sur le domaine de l'art, de m'avoir reconduit dans le verger mystérieux où l'esprit savoure des délices, où le cœur, au milieu des chefs-d'œuvre, s'exerce à la sagesse, comme Salomon parmi les lis des vallées. Permettez-moi donc, puisque j'en trouve l'occasion, de mordre, une fois de plus, au fruit de la science.

Vous savez, ou plutôt vous ne savez pas, que je suis un apprenti de l'école hargneuse, une réduction lilliputienne et inconnue du critique que la *Revue des Deux Mondes* ne remplacera pas de longtemps, de Planche, notre maître à tous. Aussi, je confesse humblement que j'ai plus de perception pour distinguer les défauts que les qualités. Je vous fais ces aveux pour que vous ne soyez point étonné si je vous répète que votre admiration pour Delacroix est tiède comme le respect, si je vous redis qu'elle ne s'est jamais élevée à la hauteur de ses facultés prodigieuses. Ses compositions sont les premières de l'époque, parce que la valeur de la peinture est, à mon avis, presque toujours en raison directe de son influence morale. Ces prémisses sont peut-être un peu crépusculaires. Je vais tâcher de les élucider en remontant, non pas comme l'Intimé, au déluge, mais à l'antiquité, en démontrant une erreur de Platon.

Le philosophe qui a défini *le beau, la splendeur du vrai,*

Digitized by Google

a osé nier l'utilité des poètes et des artistes, et les bannir tous de sa république, tous, même le sublime Rapsode, qui fit l'Iliade et l'Odyssée. D'après le disciple de Socrate, Homère, qui n'avait pu corriger la gourmandise de son ami Théophile, n'était point capable d'instruire et d'améliorer l'humanité. Voilà pourquoi le législateur athénien frappa le divin chanteur d'ostracisme. Cette proscription est une monstruosité. Comment perfectionner les hommes, épurer et ennoblir leurs instincts, si ce n'est par l'émotion? Or, par qui est-elle produite? Par les natures d'élite qui nous donnent des exemples de dévoûment et de vertu, et par celles qui les glorifient avec une plume, une palette ou un ciseau. Ce sont les écrivains, les peintres, les statuaires, qui, par leurs créations saisissantes, pathétiques ou agréables, éveillent, en nous, de doux ou d'énergiques sentiments; ce sont eux qui disposent l'âme au bien en nous montrant le beau.

Parmi les grands maîtres contemporains, nul plus que Delacroix n'a ébranlé notre sensibilité; nul n'a mieux traduit, reproduit et communiqué les phénomènes psycologiques. Dans ses personnages, chaque attitude, chaque mouvement, révèlent et particularisent une passion. Il nous attire; il nous trouble; il nous exalte jusqu'à l'enthousiasme; et c'est là le vrai triomphe du génie. Pourquoi donc le quereller sur son inobservance des traditions académiques, quand il possède les dons les plus précieux : la puissance dramatique, le souffle créateur, la vivacité et l'indépendance de l'imagination, l'opulence et l'harmonie des tons, une virtualité propre, une manière individuelle. Ne lui reprochons point ses imperfections anatomiques; il les connaît mieux que nous, et jamais il n'a ambitionné la gloire linéaire ni tendu à la perfection technique. Envisageons-le au point de vue esthétique; c'est là qu'il ap-

Digitized by Google

paraît dans sa toute sa taille et toute sa largeur : la critique ne peut ici que s'incliner. Si, au contraire, elle le questionne et l'attaque sur ses contours inachevés, elle commet une injustice. C'est comme si elle appliquait à Shakspeare ou à Victor Hugo la discipline des unités classiques.

Delacroix, en l'absence d'Ingres, était la personnalité la plus élevée et la plus évidente des écoles modernes, et, à ce titre, il méritait, dans votre ouvrage, M. de Pesquidoux, une apothéose littéraire. Il fallait grouper à ses pieds, à l'instar des inspirés autour du mendiant épique dans le plafond du Louvre, tous les peintres actuels. Au lieu de le placer dans une zone supérieure, vous l'avez confondu dans la foule artistique, vous l'avez abaissé au niveau vulgaire, bien qu'il le dépassât de vingt coudées. Votre admiration est insuffisante parce qu'elle ne diffère pas de celle que vous avez octroyée à des noms obscurs. Je vous immole *la Mort de Charles le Téméraire*. Je reconnais que c'est une œuvre vulnérable, mais *la Justice de Trajan* l'est beaucoup moins; et pourtant la part analytique que vous lui avez faite n'est point congrue. Vous l'avez sommairement condamnée et exécutée, en deux lignes, sans motiver votre arrêt. Cette brièveté est répréhensible parce que vous avez consacré un long panégyrique à Monvoisin qui vient immédiatement après, donnant ainsi le socle à celui qui méritait le piédestal, et le piédestal à celui qui méritait le socle.

A Toulouse, même disproportion, même inégalité dans vos jugements. Vous avez rogné votre appréciation sur une merveille picturale, sur l'*Abder-Ahman*, pour amplifier votre commentaire sur Glaize. En procédant ainsi, vous avez, selon moi, infériorisé Delacroix, car vous avez fait de l'ouvrier le pair de l'inventeur. Je vous accuse encore

Digitized by Google

d'avoir, à son détriment, donné toute votre ferveur à Delaroche : c'est lui qui a le rôle principal dans vos études. C'est en son honneur que vous avez dépensé votre lyrisme et brûlé votre encens. Votre admiration pour l'auteur des *Enfants d'Edouard* est absolue; celle que vous avez témoignée à l'auteur du *Massacre de Scio* est restrictive. Delacroix a donc pu vous congratuler pour un article de salons; mais je doute qu'il ait réitéré ses félicitations au sujet de votre *Voyage artistique*.

Loin de moi la pensée de profaner vos croyances d'artiste : seulement ma conscience de critique m'oblige à déclarer que vos citations particulières se trouvent neutralisées et combattues par l'esprit général de votre livre. Vous êtes moins laudatif envers Delacroix qu'envers ses antagonistes. Un peu de diplomatie a dû collaborer avec votre conviction quand vous avez fait sa petite apologie. Vous auriez craint en vous montrant hostile de passer pour hérétique. Ce qui prouve la froideur de votre culte pour cette véritable gloire, c'est qu'en toutes les occurrences vous semblez l'éviter; vous la fuyez après une salutation et un compliment.

Je me résume : en isolant du tout les passages sympathiques et en négligeant ceux qui ne l'étaient point, vous avez donné quelque relief au grand maître qui nous occupe. Mais ce relief devient fruste à côté de celui des infimes qui en ont également beaucoup, beaucoup trop. Je vous reproche, par conséquent, de n'avoir pas gradué les mérites, d'avoir été trop égalitaire dans la distribution de vos éloges, d'avoir, en exhaussant les nains, rapetissé le géant.

Ces réflexions n'atténuent pas mon amour pour votre volume. Il a des titres sérieux et solides à l'estime de tous les initiés. Vous avez répandu la lumière à poignées dans des lieux de ténèbres, vous avez promené le flambeau de

Digitized by Google

l'examen dans des galeries superbes, mais sombres et désertes comme des souterrains; vous avez remémoré des talents oubliés, vous avez dessillé la cécité provinciale, vous avez comblé une large et profonde lacune dans l'histoire de l'art. Ces services et les difficultés de votre tâche auraient dû désarmer ma rigueur et contenir mon pessimisme. Mais votre livre est un enfant gâté de la presse parisienne. Je le savais blasé sur les caresses, et j'ai risqué, prétentieusement peut-être, quelques conseils. Je vous demande une grâce équivalente, c'est de me tancer vertement à mon premier péché littéraire, et je vous promets en retour de vous tendre cordialement et simultanément les deux mains, l'une pour recevoir la férule, l'autre pour vous donner un remercîment.

J. NOULENS.

Un des archéologues qui ont le plus contribué à la renaissance artistique de notre époque par ses profondes études basilicales et historiques, M. l'abbé Canéto, va quitter la direction du séminaire qu'il administra si longtemps, et confier à d'autres mains la surveillance du jeune troupeau dont il fut le pasteur vigilant, pour aller prendre possession du vicariat général. Monseigneur de Salinis a voulu récompenser par cette haute marque de confiance les hautes qualités intellectuelles et les services d'enseignement de notre savant collaborateur. Son Altesse Impériale le prince Napoléon a voulu aussi donner à l'auteur de la *Monographie de Ste-Marie* (1) une preuve de son admiration pour son œuvre savante et laborieuse qu'il remarqua à l'Exposition universelle. Il vient, en conséquence, de lui faire directement l'envoi d'une bague dont le châton encadre l'initiale de son nom **N**. Espérons que ces distinctions ne seront que le prélude de dignités plus élevées.

(1) Magnifique in-folio, imprimé chez MM Foix frères.

Digitized by Google

CANTON DE CONDOM.

Des Usages locaux consacrés par Jugement en matière de bail à Bordellerie (1).

Notre premier article sur les usages locaux remonte à l'époque où, dans le département, l'autorité supérieure, se conformant à la décision du gouvernement impérial, a organisé, dans chaque canton, une commission chargée de constater et de recueillir ces usages.

L'esprit et les termes de la circulaire de M. le préfet, adressée à chacun des membres désignés pour faire partie de cette commission, nous ont semblé annoncer qu'il s'agissait d'une recherche des usages locaux, pris dans leur acception la plus générale, quoique les intérêts agricoles y soient l'objet particulier de son attention.

Ne nous préoccupant que de l'idée principale, notre article s'en est ressenti. Ces usages ainsi examinés, nous avons sommairement signalé l'importance de la mission donnée, la nécessité de sa durée, les ouvrages spéciaux publiés depuis 1843 sur ce sujet en France, les sources dans lesquelles il fallait puiser des renseignements, et, enfin, les divers motifs d'utilité générale qui recommandaient cette grande entreprise.

Manquant de donnée sur le plan officiel conçu et sur l'ordre méthodique de recherches, le silence gardé sur les travaux des commissions a provoqué le nôtre. Mais plusieurs abonnés de divers points du sol aquitanique ayant réclamé auprès de M. le directeur de la *Revue* la continuation de cette publication, il ne nous a plus été possible de la suspendre.

(1) Voir 1re année, page 339, année courante, page 329.

Digitized by Google

En attendant qu'un peu d'ordre dans des matériaux depuis longtemps colligés nous permette d'y mettre de la suite, nous avons cru pouvoir, comme essai, restreindre la publication à nos recherches sur le bail à bordellerie, comme celui qui, dans notre canton surtout, présentait le plus d'occasions de faire l'application des usages locaux, puisque ce bail tenait en même temps du bail à ferme, du louage des domestiques et ouvriers, du bail à cheptel, et même du contrat de société.

Cette énumération des divers usages appliquée à ce bail que nous avons recueillis dans les monuments judiciaires de l'arrondissement, ne nous empêchera pas, par des notes au bas des pages, de compléter ces usages lorsque les décisions n'en auront arrêté qu'une partie. Il nous arrivera ainsi que nous aurons à répéter quelquefois le même usage parce qu'il aura été l'objet de plus d'une décision, mais ce ne sera qu'en référant les successives à la première pour donner plus de force à l'authenticité de l'usage.

Ces observations préliminaires ainsi offertes, pour plus de clarté à nos lecteurs, venons-en maintenant à la continuation de notre publication.

19° D'usage que les semences dans une métairie font partie des fonds, si bien que s'il y a vente de la métairie, s'il n'y a pas réserve, les semences sont comprises dans la vente (1) (Suite du jugement du district, 4e vol.);

20° D'usage que l'on s'en rapporte au serment des maîtres lorsqu'il y a quelque contestation entre lui et son métayer (2) (Ibidem.);

(1) Cet usage s'applique seulement au cas où le maître fournit les semences et qu'il garde pour semer de nouveau. Il en est autrement, comme en l'usage n° 5, lorsqu'elles sont fournies par le métayer ou par des tiers. Cependant, d'après le Code Napoléon, art. 524, le silence gardé pourrait bien s'interpréter contre le vendeur et donner lieu à une indemnité. Il arrive parfois aussi que les semences sont fournies par le bailleur et le preneur; en ce cas, les semences ne seraient comprises dans la vente que pour partie.

(2) On a vu déjà n° 15, que lorsqu'il n'y a pas de bail, le serment sur les

Digitized by Google

21° D'usage que la dîme sur les récoltes se prescrit par le laps d'un an (1). — Autre décision du 7 brumaire an IV (Ibid.);

22° D'usage que les bestiaux attachés à la métairie sont à la garde du métayer; qu'il existe entre le propriétaire et le métayer un bail à cheptel qui donne droit au métayer sur une portion égale dans le croît des bestiaux, comme il est tenu de supporter sa part de *décroît* si le bétail vient à diminuer de valeur (2) (Ibid);

23° D'usage général que lorsque le propriétaire fait défricher quelque terrain vague attaché à une métairie, il le fait ensemencer et en retire quelques récoltes pour se dédommager du frais de défrichement (3) (Ibidem.);

24° D'usage que dans les métairies on livre au métayer le bétail à moitié perte et à moitié profit; qu'à l'entrée du métayer dans la métairie on estime le bétail; qu'on l'estime aussi quand il en sort; que si, à la sortie, l'estimation dépasse l'estimation de l'entrée, il y a bénéfice qui se partage entre le maître et le métayer; que s'il y a perte, elle est supportée également par les deux (4) (Ibid.);

25° D'usage de sarcler les blés au printemps (5), et de prendre en considération, dans le ravage des mauvaises

conventions est préférablement déféré au propriétaire. Il en devait être de même, comme en ce cas, lorsqu'il s'élevait quelque contestation.

(1) Le n° 11 a déjà constaté cet usage en d'autres termes. Ici, c'est la prescription d'un an que l'on voit admise.

(2) Cet usage se réfère à celui que l'on a rapporté n° 3 et dont il est aussi question ci-après n° 24; ici, sous le nom de bail à cheptel, là, sous celui de bail à moitié perte et à moitié profit.

(3) Cet usage suppose la convention préalable d'un projet de défrichement, ou l'accord du bailleur et du preneur au moment de l'opération. Il suppose aussi que durant ces quelques récoltes, les frais de culture demeurent à la charge du bailleur, sauf un dédommagement quelconque si le preneur fait les travaux.

(4) Voir ce qui a été dit n°s 3, 22, et aux notes.

(5) Cet usage est général et s'étend aux blés, maïs, fèves et autres menus grains pour enlever les mauvaises herbes : Sarcler deux fois les fèves est un usage moins constant, parfois du moins, il rentre dans les devoirs du bon père de famille.

Le reste de l'usage n'a pour objet que de rendre le bailleur moins exigeant dans le devoir de bien sarcler.

Digitized by Google

herbes, la nature du terrain qui peut être susceptible de produire beaucoup d'herbe (Ibid.);

26° D'usage que le maître fournit un ouvrier, lorsqu'il s'agit d'enlever les terriers et de transporter les terres dans les vignes (1) (Ibid.);

E. CORNE.

MÉDAILLONS CONTEMPORAINS.

Véron.

Puisque des inspirés Mercure est le patron,
Rentre dans le carquois, ô sagette acérée
Que m'apprit à lancer Louis le vigneron.
Je ne veux plus cribler la cohorte lettrée;
Je veux louer, aimer les enfants d'Aaron.....
D'ici j'embrasserais ce bon docteur Véron
Si j'avais de longs bras comme feu Briarée.

La fortune, vêtue en fille de Vestris,
Prodigua tous ses dons au bourgeois de Paris.
Jacomo (2) lui donna sa musique, et les notes
Se changeaient tous les soirs en autant de bank-notes.
Bien qu'il ne fût pas sylphe, il aima les péris.
Elles vivent, dit-on, de parfums et d'aromes;
Lui ne se nourrit pas de fluides atomes,

Il va se restaurer au café de Paris;
Et là, comme Brillat, tout plein de bonhomie,
Pratique savamment l'art de gastronomie.
Des Muses il berça les nourrissons chéris,
Malgré les carillons et les charivaris.
Rimeurs, gourmets, honneur au bourgeois de la Seine!
Car il est à la fois Lucullus et Mécène.

J. NOULENS.

(1) Cet usage ainsi établi prouve que le maître ne contribue pas à la préparation du terrier, ce qui est constant et ce qui s'applique aux terres labourables comme aux vignes; il ne fournit l'ouvrier que pour l'enlèvement des terriers déjà préparés.

(2) Meyerbeer.

Digitized by Google

LOU DINNA DÉ HUMADO.

M. Marcon, principal du collége de Condom, composa les couplets suivants sur un gourmand de la contrée qui passait son temps à flairer les cuisines de ses voisins et à s'attabler dans les maisons où l'on servait de bons morceaux. Pour mieux savourer les sauces, il avait l'habitude de porter une cuiller à sa boutonnière. Un jour pourtant on leurra sa gourmandise. Et après une partie de chasse, on l'appela pour lui faire respirer les émanations d'un civet; mais on le mangea en son absence. M. Marcon improvisa, en 1829, sur ce sujet, la chanson que voici :

Dén nosté pétit bilatjot
Aouen un frian persounatjé
En dé sé brasta dé fricot
Que haré un loun'pélèrinatjé.
Chou bezin que flaïro un cibet;
Et qu'ou tasto per la pensado...
La lébè enquouè mintjo tremlet,
N'a pas bafrat qué la humado.

Sey pas sès faous ou sès bertat,
Qué disen qu'à sa boutouèro
Qu'a toutjour un cuillé pendjat,
En cas dé trouba bouno chèro.
Maï qu'ou tournet aou bacherè,
Sa gourmandiso estèt troumpado...
Lou cuillè damoro darrè
Quan hen un dinna dé humado.

A PROPOS
DES
ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

Dans son article du 5 octobre sur « les archives de la Gascogne, » M. Prosper Lafforgue disait des nôtres : « Les archives du Séminaire sont aussi un dépôt où se trouve un nombre considérable de chartes, de pièces inédites très intéressantes. »

Oui, notre collection de manuscrits est un véritable trésor, une mine qu'on n'a pas encore épuisée, bien qu'elle

Digitized by Google

soit, depuis 22 ans surtout, ouverte aux patientes investigations des hommes d'étude, dont s'honorent, à si bon droit, et notre vieille cité, et les départements qui l'avoisinent.

Le nombre des pièces inédites est considérable, ainsi que le répertoire alphabétique en fait foi. Mais, comment expliquer les désolantes lacunes qui, depuis quelques années, se font remarquer dans un très grand nombre de liasses? Le catalogue, fait avec le plus grand soin, était, dans le principe, un moyen sûr et facile de recherches; tandis que, de nos jours, les indications qu'il donne sont très souvent fautives.

Une tentative de remaniement a bien constaté quelque désordre, une certaine confusion de pièces remises hors de place. Mais il est par trop évident que plusieurs ont disparu. Gisent-elles oubliées dans le cabinet de travail des hommes d'étude qui, dans le temps, en auront sollicité et obtenu la communication? Ou bien sont-elles tombées entre des mains assez peu délicates pour les ajouter à des collections privées?... La question n'est pas facile à résoudre. Mais qui ne sait l'innocente manie de quelques soi-disant antiquaires, qui se croient autorisés à dérober tel bien d'autrui; comme, à certaines périodes du moyen-âge, on se pardonnait facilement le vol des saintes reliques.

Je reconnais, toutefois, avec M. P. Lafforgue, que, malgré ces regrettables incidents, le fonds qui nous reste est encore riche. Il se divise en deux parties dont la plus petite est un faible débris des archives que le Séminaire diocésain possédait avant 1793. « Me Joseph Lunet, féodiste de la ville de Sévérac-le-Château, du diocèse de Rhodez, » en avait dressé l'inventaire, environ 60 ans avant cette dernière date. Ce travail prouve incontestablement que les « actes, titres et documents des archives du Séminaire d'Auch, » étaient en très grand nombre.

Digitized by Google

On y voyait, entre autres pièces, d'un intérêt local assez piquant, les monuments originaux de la marche mystérieuse d'une affaire qui fit grand bruit à la Cour, à Paris et en Province, vers la fin du XVIIe siècle. Le lieu de la scène fut diversement, et selon les incidents du drame, à Auch, à Toulouse ou dans la capitale. Mais le nœud fut toujours dans les mains du R. P. Raquié, de la Compagnie de Jésus, l'un des premiers supérieurs de notre Séminaire.

Ces curieux autographes, alors si vainement sollicités dans le grand monde, et que l'habile négociateur tenait tant à conserver, comme pièces justificatives, à la complète décharge de Sa Révérence, ont presque tous disparu. Ils durent, sans doute, faire partie de ce lamentable auto-da-fé que j'ai déjà eu l'occasion de déplorer, à la page 514 du premier volume de la *Revue*.

Le R. P. Raquié n'avait jamais voulu, de son vivant, se dessaisir de ces papiers, malgré les vives instances de quelques personnages des plus considérables de la Cour de Louis XIV. Il consentit, toutefois, à en livrer des copies, deux au moins à ma connaissance.

L'une, de la main du P. Pélisson, son confesseur, était destinée au « T. R. P. de La Chaise (1), » qui la reçut, à Paris, avec des détails précis sur l'état pitoyable où la fatigue et le chagrin avaient réduit la faible santé du bon supérieur. « Je puis vous assurer, Mon T. R. P., lui disait-il lui-même, que ces mémoires seront un jour bien nécessaires. Le silence qu'on m'a fait garder, jusqu'à ce jour, n'est plus de saison. Il est temps de parler et de justifier la conduite de ceux de notre Compagnie qui ont eu part à cette

(1) Ce célèbre Jésuite venait d'être élu provincial de la Province de Lyon, lorsque Louis XIV le choisit, à la place du P. Larier, en 1675, pour la direction de sa conscience. Il était confesseur du grand roi, depuis près de 18 ans, à l'époque dont il est ici question.

Digitized by Google

affaire : chose, au reste, bien facile, puisque nous avons en main tous les actes nécessaires.»

La seconde copie fut déposée entre les mains du syndic du séminaire, quand le P. Raquié dut partir pour Cahors. Car c'était le lieu de sa naissance; et le dérangement de sa santé avait pris un tel caractère, à travers les mille tracasseries qu'on lui suscitait de toute part, que, dans les premiers jours d'octobre 1693, les médecins lui avaient prescrit d'aller prendre l'air natal, ainsi qu'il l'écrivait, lui-même, vers cette époque : « Je me déchargeai de la direction du séminaire sur le R. P. Degua. Mais, avant de partir pour Cahors, je crus que je devais faire, de ma propre main, une copie de ces mémoires..... Je la recommandai au R. P. Supérieur et à ses successeurs, sur le dos de la pièce; et elle fut enfermée dans le coffre-fort de la maison.»

Je trouve aussi qu'en d'autres circonstances le R. P. Raquié avait distribué un certain nombre d'exemplaires d'un mémoire analytique, afin d'accorder quelque satisfaction à la curiosité de ceux de ses amis qui l'avaient le plus importuné.

Voici ce qu'il écrivait d'Auch à l'un d'eux, le 27 juillet 1693 :

MONSIEUR,

L'histoire du trésor dont vous me parlez dans votre obligeante lettre a fait tant de bruit dans ces provinces, qne je ne suis nullement surpris que vous en ayez ouï parler, à Paris, à des personnes de la première qualité. Pour satisfaire votre curiosité, je ne vous dirai point pour le coup si ce prétendu trésor est réel ou imaginaire. Ceux qui en parlent le plus n'en savent rien; et ceux qui pourraient en parler savamment se font un point de religion de garder un profond silence. Faut-il, après cela, vous étonner que vous n'entendiez sur ce sujet que des contradictions manifestes? Pour moi, je serais surpris s'il en était autrement. Comme la vérité est toujours la même, le mensonge se dément toujours. Chacun se croit en droit de parler d'une chose qui a déjà couru toute

Digitized by Google

les rues de la fameuse ville d'Auch, et de raisonner sur ce qu'il entend dire. Peu de gens font réflexion qu'il n'y a aucun fondement solide sur ce qui ne vient pas de source. De là vient que leurs raisonnements portent à faux, et qu'après avoir beaucoup discouru, ils se trouvent dans des égarements qui donnent sujet de rire aux personnes de bon sens qui écoutent beaucoup et parlent peu.

Je vous dirai, Monsieur, qu'il s'est trouvé, en ce pays, quelques personnes d'esprit, qui, pour éviter le blâme que méritent ces imprudents raisonneurs, ont formé divers systèmes sur un trésor découvert de telle et telle manière; et c'est ce qui a précipité bien des gens, qui ont pris pour un trésor réel un trésor purement supposé. « Un tel,» disent-ils, « qui passe pour un homme d'esprit, a puissamment raisonné sur ce trésor; il soutient qu'il appartient à un tel, et que l'inventeur en doit avoir la moitié, selon le droit romain; la loi d'un empereur y est expresse; que, selon la jurisprudence de France, il n'en doit avoir que la troisième partie.» D'autres prétendent qu'une décrétale le donne tout à celui qui l'a trouvé. « Et n'est-il pas bien raisonnable,» disent-ils, « qu'une chose qui a resté perdue et sans maître, des siècles entiers, soit à celui que la Providence a voulu en être l'inventeur. Après cela, ajoutent-ils encore, y a-t-il lieu de douter que ce trésor n'ait été trouvé?»

C'est bien ici, Monsieur, que vous pourriez dire que l'ânesse de Balaam aurait raisonné plus juste. «On n'a que trop d'arguments vifs,» disait un chanoine en ma présence, «de la vérité du fait; et il faudrait être plus que stupide pour en douter.» A force de s'entretenir et de raisonner à sa mode sur ce sujet, cet honnête homme s'était persuadé ce qu'il souhaitait. Etrange effet de l'imagination! Il se trouve, dit-on, des personnes prêtes à déposer, et quoi? ce qu'assurément elles n'ont vu ni ouï. Elles ne font pas réflexion qu'il n'est rien de plus aisé que de les convaincre de faux témoignage. Ces fausses lumières ont frappé les esprits faibles, et il ne se trouve que trop de cœurs possédés de la cupidité d'avoir du bien, qui ont été pris du désir de se rendre maîtres de ce trésor prétendu. Ils ont mis en œuvre tout ce qu'ils ont cru les pouvoir faire réussir; mais leurs mesures n'ont pas été plus justes que leurs raisonnements.

Vous me dispenserez, Monsieur, d'entrer dans un plus grand détail. Des personnes que j'honore s'y trouveraient intéressées. Le temps vous apprendra ce que la discrétion ne me permet pas de vous dire. J'ai la bouche fermée sur ce sujet, et il n'y a que notre illustre prélat qui me la puisse ouvrir. J'ai plus de sujet que tout autre de souhaiter son retour. J'apprends qu'on me déchire impitoyablement de toutes parts,

Digitized by Google

sans que je puisse parler pour me défendre. L'étrange sort qu'est le mien ! Ce qui me console, c'est que tôt ou tard on me fera justice. Je suis même sûr qu'on me donnera plus de louange à l'avenir, que ces imprudents ne me donnent présentement de blâme. J'ai en main de quoi me justifier pleinement. J'ai eu toujours devant les yeux que la chose deviendrait publique, et qu'il était de la sagesse de faire ce que je voudrais avoir fait pour lors. Dans cette vue, j'ai gardé tous les mémoires qu'on pourrait désirer; et, comme ils sont des originaux, on ne saurait en disconvenir.

Etes-vous satisfait, Monsieur, de ma conduite; et ne goûtez-vous pas par avance plus de plaisir que ces bruits confus ne vous ont fait de peine? Que sera-ce quand ma conduite paraîtra à découvert, et que tout le monde verra mon désintéressement et la charité généreuse qui m'a fait agir avec tant de force et de constance que rien n'a pu m'ébranler. Je sais que cette fermeté a surpris bien des gens de bon sens, qui ont jugé qu'il fallait que je me fusse adressé à des personnes également éclairées pour le conseil et puissantes pour la protection. Et certes, on va penser plus juste : on dira au premier jour, voyant mon intrépidité dans un soulèvement général, que je me suis adressé au prince de l'Eglise et au souverain de l'Etat qui est la loi vivante.

En voilà bien assez, ce me semble, pour chasser de votre cœur la crainte qu'une tendre amitié y avait fait naître, et pour me remettre en estime dans votre esprit. Pour moi, je serai trop satisfait, si vous me continuez l'honneur de me croire.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

François-Xavier Raquil, S. J.

A Auch, 27 juillet 1693.

L'ami du R. P. était loin d'être satisfait. Sa curiosité, toujours plus intriguée, à l'occasion des bruits divers qui circulaient dans la capitale, voulut tenter un nouvel effort auprès du Supérieur de notre Séminaire.

L'abbé CANÉTO,
Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

A PROPOS
DES
ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*)

Mais, cette fois, ce n'est plus en son nom seulement que l'ami du P. Raquié demande à déchirer le voile impénétrable dont ce dernier s'enveloppe toujours davantage dans ses lettres. « J'ai trouvé bon», lui dit-il, « de communiquer à un Monsieur de qualité le plaisir que m'a fait votre dernière. Car il savait qu'à la Cour il est grandement question d'un trésor dont la mystérieuse découverte se rattache évidemment à votre nom. Aussi comprend-il encore moins que moi qu'il ne vous soit pas même permis de m'avouer *si ce prétendu trésor est réel ou imaginaire*, quelques précautions que l'on ait pu mettre à vous *fermer la bouche.*

» Quoi qu'il en soit, Mon R. P., je dois vous dire que ce Monsieur souhaiterait fort avoir de vous quelques détails sur les menées de M. l'abbé de Peyrusse, qui se donne, à Paris, de si grands mouvements. Ce chanoine a écrit au T. R. P. de La Chaise, à propos des droits qu'il croit avoir sur ce qu'on appelle ici votre découverte. Et n'ayant pas été bien satisfait de sa réponse, il s'est adressé au frère de ce malheureux abbé de Châteauneuf, dont la triste célébrité doit, je pense, commencer à se faire jour jusqu'au fond de votre province (1). Mais le conseiller de Châteauneuf ne l'a pas contenté davantage. Ce magistrat lui a bien avoué pourtant que Sa Majesté a daigné connaître de l'affaire

(1) L'abbé de Chateauneuf fut, 18 mois plus tard, le parrain du jeune Arouet de Voltaire. Il lui donna son nom de François-Marie, sur les fonts, et, quelques années après, les premières leçons d'impiété. — C'est à sa demande que, en 1706, Ninon de Lenclos légua à cet enfant, dont elle avait deviné le mauvais génie, 2,000 fr. pour acheter des livres.

Digitized by Google

d'Auch, et qu'Elle a fait déclarer ses intentions à Monseigneur de Suse (1), qui va bientôt se rendre dans son diocèse.

» Il y avait là, ce nous semble, de quoi modérer l'empressement méridional de votre chanoine. Et cependant on nous assure, mon R. P., que loin d'attendre, avec confiance, l'arrivée de son Prélat, porteur de la décision royale, qui fait justice à tous les prétendants, M. de Peyrusse s'en est déjà pris à MM. les vicaires généraux. Il leur aurait demandé de publier un Monitoire (2), en sa faveur. Et, sur le refus, sagement motivé par le vénérable abbé de Chaulnes, votre Official (3), il aurait porté la cause au Parlement de Toulouse, avec la prétention de faire saisir tous les revenus de ces Messieurs.

» Vous ne serez pas étonné, je pense, que cette conduite ait paru à la Cour fort cavalière. Elle pourrait faire à ce chanoine de très grosses affaires.»

Incontestablement, le «Monsieur de qualité» était entré

(1) Armand-Anne Tristan de la Baume de Suse, sacré, en 1675, évêque de Tarbes, où il ne parut jamais. En 1677, il fut transféré à Saint-Omer, et, de là, promu au siége d'Auch, en 1684. Toutefois, par suite des difficultés survenues entre Rome et la Cour de France, à cause des quatre Articles de 1682, ce prélat n'avait été préconisé qu'au consistoire du 21 janvier 1692 C'est de son vivant, et par ses soins, que le séminaire diocésain, construit, du moins en partie, depuis 1667, fut confié aux Jésuites.

(2) Le *Monitoire* est un avertissement public, que l'Eglise fait aux fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler ce qu'ils savent sur certains faits spécifiés dans le Monitoire, et dont elle a de justes motifs de vouloir être instruite. Cet avertissement se fait toujours, en général, sans désignation de telle ou telles personnes inculpées.

Depuis 1792, l'usage des Monitoires avait cessé dans nos diocèses. Une décision du 10 septembre 1806 en autorisa la publication dans toute l'étendue de l'empire français. Cette décision fut provoquée par un rapport du ministre des cultes, dans lequel il signalait plusieurs départements, où les grands crimes se multipliaient, sans qu'il y eût possibilité de découvrir les coupables, en recourant aux voies ordinaires de la justice. Les évêques devaient, au préalable, d'après le texte de la décision, s'en entendre avec le ministre de la justice, et aussi avec les procureurs généraux de leur ressort.

(3) Paul de Chaulnes, nommé vicaire général de Monseigneur de Suse, en 1687, était, de plus, abbé de Pessan et official du diocèse. C'est l'abbé de Chaulnes qui, en 1701, eut l'honneur de complimenter l'élève de Fénélon, Louis, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, à la porte de notre cathédrale. Un an plus tard, il fut promu à l'évêché de Sarlat, et sacré à Paris par Monseigneur de Suse.

Digitized by Google

dans le vif de la question. Des indications aussi précises ne pouvaient qu'embarrasser le R. P. Raquié. Après quelques jours de réflexion, et aussi dans le but, ce semble, de gagner un peu de temps, celui-ci envoya à son correspondant de longs détails sur un acte de prétendue fondation à Sainte-Marie d'Auch, que l'abbé de Peyrusse avait eu l'air de combiner, à l'occasion de l'affaire principale. Ce n'était rien moins qu'une constitution de quinze cents livres de rente. « Or voilà bien, Monsieur, reprend le bon supérieur, « matière à réflexions sur le zèle, la piété et la libéralité du sieur constituant. Mais je ne pense pas que cet acte lui mérite jamais une grande couronne dans le Ciel. Je ne pense pas aussi qu'il y ait un homme de bon sens qui conclue de cet acte qu'on prétendait sérieusement en faire un titre de cinq cents écus, comme le prétend le sieur chanoine constituant..... Et voilà pourtant la chapelle et le bénéfice *des Mystères* qui fait tant de bruit. Je vous avoue, de bonne foi, que, si j'étais à la place du sieur constituant, je donnerais autant qu'il veut qu'on ait eu dessein de donner, afin que cet acte de fondation ne parût jamais.

« L'abbé de Peyrusse,» ajoute, plus bas, le P. Raquié, «a ouï dire vaguement que le fils d'un artisan d'Auch avait porté à Paris un trésor que son père avait trouvé; et, de plus, que l'une des chapellenies royales de notre métropole (1) a été donnée au fils du maçon qui aurait trouvé ce trésor. — C'est là tout le fond de cet étrange système d'attaques, qu'à si bon droit vous jugez fort cavalier. Mgr, à qui vous avez l'intention de faire voir ma lettre, jugera de tout ceci.

»Ce ne peut être, au reste, qu'une affaire de grand éclat.

(1) Ces chapellenies, au nombre de douze, avaient été fondées par Mgr de La Mothe-Houdancour, comme un pieux souvenir de la reine-mère, Anne d'Autriche. Voir les détails de cette fondation, dans l'*Atlas Monographique de Sainte-Marie d'Auch*, p. 78, 79... 136, 137, in-fol.

Digitized by Google

Un chanoine lève le masque contre son archevêque, qu'il semble vouloir pousser à bout, sans garder aucun ménagement! On ne sait quel est son conseil. D'où qu'il vienne, il paraît bien violent. Mais, ce n'est pas à moi à faire ces réflexions : il suffit que vous connaissiez le mérite distingué de Monseigneur notre Archevêque, et que je vous mande les purs faits.»

Cette réponse du R. P. Raquié est du 18 août 1693. Quelques semaines plus tard, cédant à des instances qui, de jour en jour, devenaient plus pressantes de la part de son ami, il lui adressa la lettre suivante :

Monsieur,

Je me suis fait jusqu'ici un plaisir et un honneur de vous mander ce que vous avez voulu, parce que j'ai cru que vous ne demandiez rien qui fût contraire à mon devoir. Mais aujourd'hui que vous me priez de vous écrire exactement et en détail tout ce qui s'est passé sur l'affaire de question, soit à Auch, soit à Toulouse et à la Cour, vous me demandez ce que je ne puis faire, sans un ordre exprès de Mgr l'archevêque d'Auch et du très révérend Père de La Chaise, qui ont été les grands mobiles de l'affaire.

Tout le monde, en ce pays, parle sur mon chapitre, et je garde un profond silence. On est plus surpris que vous ne le serez, quand je vous aurai dit que le secrétaire de Monseigneur l'Archevêque m'a écrit en ces termes :

« A Paris, 31 janvier.

» Monseigneur m'ordonne de vous écrire, mon révérend Père, ne » le pouvant faire lui-même, à cause qu'il lui reprit hier un petit » mouvement de fièvre, dont il n'est pas encore tout à fait quitte; mais » ce ne sera rien.

» On écrit de toutes parts et tous les jours, à Mgr l'archevêque, tous » les comptes et tous les mouvements que cause, depuis certain temps, » l'affaire Castex ; sur quoi, mon révérend Père, Monseigneur vous » prie très instamment de laisser dire et faire généralement tout ce » qu'on voudra là-dessus, et de n'y répondre que par un austère et » profond silence. Exigez, s'il vous plaît, même conduite de la fa-

Digitized by Google

» mille de Castex. Nous ne serons pas longtemps absents; et quand
» Monseigneur sera une fois sur les lieux, tous ces nuages et ces
» éclairs seront bientôt dissipés. Je me recommande à l'honneur de
» vos bonnes grâces, et suis toujours parfaitement, mon révérend
» Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

» AMORDEI. »

Vous plaindrez-vous, après cela, Monsieur, de mon austère et très profond silence? Faites, Monsieur, que ces puissances me délient la langue, et je vous promets tous les mémoires sur cette affaire que vous saurez désirer, dussiez-vous les donner au public; la chose vous est aisée : vous avez du crédit et vous êtes sur les lieux.

Vous croyez, dites-vous, que le dénoûment de cette affaire se fera par quelque éclat. Je l'ai bien toujours cru. Le querellant est bien disposé à pousser la pointe. Brave comme César, il a passé le Rubicon; il a jeté le fourreau en même temps qu'il a tiré l'épée contre son archevêque. L'accusé est fort résolu aussi de s'aller présenter aux juges pour ne donner pas lieu au monde de douter de son innocence. Mais que répondra-t-il aux juges qui l'ont ajourné? Les reconnaîtra-t-il pour juges d'une affaire que le Roy a connue et qu'il a bien voulu décider lui-même, après l'avoir fait examiner par son chancelier et ouï le rapport qu'il lui en fit, après avoir fait informer de ses intentions l'archevêque d'Auch. La chose n'est pas sans difficulté. Messieurs les juges savent trop ce qu'ils doivent à la personne sacrée du Roy. Je ne pense pas que l'accusé se fasse tort quand il dira à ces Messieurs que, Sa Majesté ayant connu de cette affaire, il ne croit pas pouvoir répondre qu'après un ordre exprès de la Cour; nous ne sommes pas dans un temps de minorité.

Je ne pense pas aussi que les juges prétendent de me faire parler : ils savent que le silence est inviolable à un directeur et vous savez présentement de quelle manière il a été recommandé.

Pour ce qui regarde Mgr l'archevêque, il a ses raisons; *quæ suprà nos, nihil ad nos*. Il rendra bien compte de sa conduite à qui il faudra; et que, si vous voulez que je vous parle par conjecture, il se pourrait bien faire qu'il s'est servi de ce silence, comme d'une pierre de touche, pour connaître les esprits. S'il a eu cette vue, il ne s'est pas trompé, et il a fait donner bien des gens dans le panneau.

Vous avez raison de dire que mal à propos on accuse le bon artisan d'avoir volé un trésor qu'il a trouvé et qu'il va incessamment mettre en dépôt en lieu de sûreté, attendant qu'il sache à qui il appartient de droit,

Digitized by Google

pour le lui remettre. Ah ! Monsieur, qu'il y a peu de voleurs de ce caractère! Je le crois singulier en son espèce. On n'est pas mieux fondé, quand on dit qu'il a manqué de ne s'être pas adressé à la justice. On ne fait pas réflexion qu'il est allé à la source de la justice; que, s'adressant au roi, il a consulté la loi vivante; que Sa Majesté a écouté le rapport que lui en a fait M. le chancelier, qui est le premier ministre de la justice, et qu'elle a décidé de sa bouche royale, comme un autre Salomon; qu'enfin, elle a fait intimer sa décision par son propre confesseur à Mgr l'archevêque et à nous par une lettre qu'on a eu le soin de conserver, et d'exécuter de point en point les ordres qu'elle contient, comme je puis justifier par actes.

Mais, du reste, ne croyez pas, Monsieur, que mon silence ait été pour toute sorte de personnes. Le placet que je dressai pour être présenté au Roi et que j'envoyai à Mgr l'archevêque pour le faire présenter, si Sa Grandeur et le très révérend Père de La Chaise le trouvaient à propos, vous persuadera que je parlai à qui il fallait. Je suis sûr que vous ne serez pas fâché que je vous en envoie une copie. La voici :

Placet au Roi.

Sire, c'est avec tout le respect qu'on doit au plus grand Roi du monde que je m'adresse à Votre sacrée Majesté pour ne laisser pas commettre aux chicanes du palais un Archevêque (1), votre confesseur (2) et un pauvre artisan (3), qui, élevé dans ce centre de la Gascogne, a donné un rare exemple de probité et de bonne foi.

Le seul soupçon du trésor trouvé, que Votre Majesté décida, il y a près de quatre ans, appartenir à Mgr l'Archevêque d'Auch, et qui fut porté à Paris par Vos ordres, a donné à bien des gens le désir de l'avoir.

C'est un coup de la divine Providence que ce trésor ait été mis entre des mains aussi sûres, et en quelque manière sous la protection de Votre Majesté, qui avec une parole peut apaiser de plus grands mouvements que ceux que la cupidité a fait faire au sieur Peyrusse, chanoine d'Auch, qui se trouve pourvu de la maison canoniale où ce trésor fut trouvé, et qu'il n'a jamais habitée. Ce chanoine, sur le refus que Messieurs les vicaires généraux lui ont fait d'un chef de monitoire qu'il leur demandait sur ce sujet, a fait saisir par arrêt du Parlement de Toulouse tous leurs revenus.

(1) Monseigneur de Suse, archevêque d'Auch.
(2) Le R. P. François de La Chaise.
(3) Castex, maître maçon d'Auch.

Digitized by Google

Ce chanoine ne peut pas ignorer que Votre Majesté a connu de cette affaire : il s'est adressé au révérend Père de La Chaise qui le lui a fait dire; il a écrit à M. de Chateauneuf (1), qui lui a répondu la même chose; et, au mépris de tout cela, il a poursuivi, au Parlement de Toulouse, un second arrêt qui ordonne la vente des fruits, et un ajournellement contre le bon artisan. Il serait surprenant, Sire, que ce bonhomme se trouvât en peine pour avoir agi de si bonne foi, pour avoir suivi la décision de Votre Majesté, et avoir exécuté Vos ordres avec un admirable désintéressement. Comme ce bon artisan s'est adressé à moi dès le commencement et qu'il n'est personne qui sache mieux ce qui s'est passé dans tout le cours de cette affaire, et qui en puisse mieux justifier la vérité, la divine Providence ayant voulu que j'aie conservé tous les originaux avec soin, poussé d'un mouvement de charité pour ce pauvre artisan, je prends aujourd'hui la liberté de m'adresser à Votre Majesté, qu seule peut le tirer de l'oppression.

Si Votre Majesté veut en savoir davantage, Mgr l'archevêque d'Auch et le Père de La Chaise pourront l'en informer. Nous continuerons de faire, chaque jour, dans ce séminaire, des prières publiques et particulières pour Votre sacrée personne, pour toute la maison royale et pour la prospérité de Vos armes.

FRANÇOIS-XAVIER RAQUIÉ, *de la Compagnie de Jésus, supérieur du séminaire d'Auch.*

A Auch, ce 25 août 1693.

Ne rirez-vous pas, Monsieur, de me voir érigé en homme d'affaires? Que de métiers ne faut-il pas faire dans la vie! Je vous avoue que je n'en connais pas de meilleur que de vivre loin des affaires, et de ne s'occuper que de Dieu et de soi-même. En voilà bien assez pour cet ordinaire, et suis, pour le moins autant que vous le croyez,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

A Auch, ce 17 septembre 1693,

F.-X. RAQUIÉ, S. J.

Je ne trouve aucune lettre de Paris qui soit au moins un accusé de réception de celle que l'on vient de lire.

(1) Pierre-Antoine de Castagner, marquis de Chateauneuf, conseiller au Parlement de Paris; successivement ambassadeur à Constantinople, en Portugal, et aussi en Hollande, depuis le Traité d'Utrecht. — C'est avec lui que le jeune Arouet, à peine âgé de 19 ans, fit son premier voyage à la Haye, en septembre 1713.

Digitized by Google

Néanmoins, le « Monsieur de qualité » avait fait si bien auprès du P. Raquié, qu'il en obtint, peu de jours après, le vrai mot de l'énigme.

L'abbé F. CANÉTO,
Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

(*La fin prochainement.*)

HISTORIETTES.

Le séculaire Printemps.

De 1759 à 1808, le gravier agenais reçut la visite de quatre illustres personnages : le maréchal de Richelieu, si absolu dans son gouvernement que Voltaire lui adressait ses lettres en son *royaume d'Aquitaine*, le parcourut sous un dais de velours, au bruit des fanfares et des couleuvrines.—Le 19 juin, Monsieur, frère du roi, depuis Louis XVIII, s'y promena philosophiquement à pied, suivi de la noblesse, des consuls et d'un peuple immense.— Joseph II le vit incognito; le 31 juillet 1808 l'empereur y courut au point du jour et à toute bride. En le traversant au galop, un uniforme étrange avait frappé ses regards. Rentré à la préfecture, il voulut voir sur le champ l'homme qui le portait. On lui obéit, et un vieillard de haute taille, dont quelques boucles de cheveux blanchis encadraient la pâle figure, lui fut présenté par le préfet.

— Votre nom, demande Napoléon au vieillard.

— Lequel, sire? répondit celui-ci, s'efforçant de se dresser pour faire le salut militaire, est-ce mon nom de guerre ou mon nom de famille ?

— Tous les deux, dit l'empereur affectueusement.

— Sur les papiers on m'appelle Jean Serres; mais j'ai

Digitized by Google

oublié ce nom-là depuis bien des années et ne me souviens plus que de celui que me donnèrent mes camarades.

— Comment vous nommaient-ils?

— Printemps, reprit le vieux soldat avec un sourire narquois.

— Dans quel régiment serviez-vous?

— Dans Périgord, dit le vieux soldat en relevant la tête.

— Depuis combien de temps avez-vous quitté le service?

— Ah! ce n'est pas d'hier... il y a soixante-quatorze ans.

— Quel âge a donc cet homme demanda l'empereur surpris.

— On lui donne cent quatorze ans sire, répondit le préfet.

— Cent quatorze ans! c'est impossible!

Et s'adressant au vétéran :

— Quelle est la dernière bataille où vous avez porté les armes?

— La bataille de Guastella et celle de Parme. Il y a quelques jours, sire, mais toutes les fois que le temps doit changer, je m'en souviens!

— Elles furent livrées, se dit Napoléon à lui-même, en 1734. Puis, se tournant vers le vieillard: Vous y fûtes blessé? demanda-t-il avec intérêt.

— Ah! vous pouvez le dire! Quand ils m'emportèrent de là, j'étais percé comme un crible!

— Et que vous donna-t-on?

— Mon congé, sire!

— Quoi! vous n'avez aucune paye?

— Non, mon général; et cela me gêne, car le tabac de Tonneins est bon, mais il devient bien cher.

Digitized by Google

— Messieurs, dit l'empereur, en ôtant son chapeau, saluons ce doyen des militaires de l'Europe, ce contemporain de Villars...; et vous, Duroc, inscrivez-le pour une pension réversible sur la tête de sa femme, s'il en a une, et qu'il en touche le premier semestre d'avance.

MARY-LAFON.

UNE CHANSON DE JASMIN (1).

Nous avons laissé les journaux de Paris rappeler les admirables et touchants souvenirs de la vie poétique de Jasmin, à l'occasion du mariage récent du fils de notre Barde.

Tout en nous associant du fond du cœur, comme tous ses amis, à la joie du poète, nous avons cru inutile de répéter ces justes éloges et ces souvenirs dans le département où la noble vie de Jasmin est le mieux connue, dans une ville dont il est l'illustration.

Les cérémonies nuptiales d'autrefois avaient leurs épithalames traditionnels; si elles n'en ont plus ou en ont fort peu, c'est que la muse ne s'assied que fort rarement à la table des mariés.

A ces agapes heureuses de la famille, auxquelles Jasmin présidait en père, il y a peu de jours, le poète ne pouvait rester muet, lui qui a chanté pendant toute sa vie pour les autres. Aussi, nous est-il parvenu une délicieuse chanson composée pour cette fête.

La délicatesse de l'allégorie, la fraîcheur des images et la facilité avec laquelle la forme de la langue gasconne est assouplie aux exigences du sujet méritent d'être remarqués.

(1) Le préambule et la chanson sont extraits du *Lot-et-Garonne*.

Digitized by Google

Cette chanson est une perle de plus ajoutée à ces bijoux précieux et commémoratifs que Jasmin a déposés dans la corbeille de sa bru; à ces bijoux dont chacun porte une date, la date d'un triomphe littéraire et d'une belle action.

Auguste ROLLAND.

MOUS DUS POUMÈS D'AMOU.

Allegorio

A MOUN FIL ET A MA NORO, NATHALIO DAVID.

AIR : *Des Bœufs.*

Un bignayrou, dins touts lous atges,
Es boun pay; aymo à proubigna :
Aourès bidots, soun sous maynatges
Que fay floury... que fay fruta.
Toutes sas bits seun paychelados
Per qué nous fiblen pas al ben;
Mais al mitan a sas beziàdos
Que coucôulo mistouzomen...
Dins sa bigno claoufido,
Bol nâdo plaço bido,
Car une plaço bìdo, en restan coumo acò,
De cent roumèts esquissayò soun cò !

Et jou, dins ma bigno feilludo,
Oùn tout flouris as èls bezens,
Me bezioy une plaço nûdo
Que me baillâbo pèssomens :

Terro triouze per qué tout gayche;
Y'abèn plantat en grano... en boy;
Jamay, jamay nou bezian nayche
Dus poumès d'amou qu'y bouilloy...
May d'uno grumilleto
A mouillat ma seaucleto :

Digitized by Google

Aquelo plaço nûdo, en restan coumo aco,
De cent roumèts bèn esquissa moun cò ! !

Yèr, quan rebugabí mous aoures,
Atal parlèt un Ange amit :
« Tu, que toujour cantes pes paoures,
» Perqué te sès endoulourit;
» Que te cal doun ? — Res plus n'enbéji; »
Ey prou de tout.,,; mais soulomen,
Fay que dus aoures que saouneji
Racinen aqui... s'en bay ten ! !...
Al sero de ma bito,
L'esperenço me quito...
Aquelo plaço nûdo, en restan coumo aco,
De cent roumèts bèn esquissa moun cò ! !

L'Ange, en partin coumo l'esclayre,
Fasquèt un gèste... et me riguèt.
Un frès parfum embaoumèt l'ayre;
Et ma bigno n'en feillejèt.
Tout muzicabo à moun aoureillo,
Quan taléou, del terren noubèl,
Dus poumès à fino cabeillo
Sourtisquèron dins un clin d'èl...
Deja lons brens flourisson,
Se maylon... s'espelisson...
Mous dus poumés d'amou benezits coumo aco,
Ban pourta frut qu'embaoumaro moun cò ! !

Histoire Littéraire de la Gascogne.

PÉTRARQUE A LOMBEZ.

(Suite et fin.)

Au reste, la passion de Pétrarque pour Laure n'est pas sans quelque grave enseignement pour les esprits attentifs. Ce fut un sentiment sincère, vif et profond, on ne saurait

Digitized by Google

en douter; mais, si on lui applique les axiomes de graves penseurs sur l'influence purifiante des passions, on arrive à un triste mécompte : Pétrarque, dans le temps même de son amour, il faut le dire, eut au moins deux enfants naturels d'une femme dont le nom est resté inconnu. Ces faiblesses, qui réduisent « à des proportions humaines » la constance de son amour, selon l'expression d'un sérieux critique de nos jours (1), nous disent assez la valeur de la passion, comme directrice de la vie. Pétrarque lui-même en reconnut le néant, et il finit par trouver l'énigme de son âme dans ce mot de St-Augustin, son auteur aimé : *Fecisti nos ad te, Domine, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te.* Ces taches dans la vie privée de notre poète auraient dû modérer un peu la violence, vraiment excessive, avec laquelle il a stigmatisé, en les exagérant, les abus de la cour pontificale d'Avignon. Du moins, ce zèle déplacé n'a pas porté la moindre atteinte à son orthodoxie que le grave cardinal Bellarmin a vengée, de la manière la plus victorieuse, contre les insinuations intéressées de quelques écrivains protestants.

Hâtons-nous d'ajouter que ses mœurs mêmes ne furent jamais entièrement corrompues; il ne tarda guère à régler sévèrement sa vie et à prendre des habitudes convenables à son état, car il était ecclésiastique. Toujours profondément religieux, « parmi les habitudes d'une vie simple et studieuse, on raconte qu'il se levait régulièrement à minuit pour prier (2). »—Reprenons le récit des faits que ces réflexions ont interrompu.

L'évêque de Lombez eut à peine le temps d'embrasser son vieux père; les intérêts de sa famille et même de Rome

(1) Gustave Planche, *Nouv. Portr. litt.*, tome II.

(2) Foisset, art. *Pétrarque* dans la *Biogr. univ.* (Michaud). C'est peut-être la meilleure notice qui existe sur le grand poète italien.

Digitized by Google

le forcèrent à passer les monts. Il fut obligé de déployer pendant plusieurs années l'intrépidité dont il avait donné de si brillantes preuves avant son épiscopat. Cependant Pétrarque, tantôt habitait Avignon, tantôt jouissait de l'hospitalité de quelque riche seigneur toscan. « La dureté des temps est bien tempérée pour moi, écrit-il un jour au cardinal Jean Colonna, par l'aménité de mon hôte Urso, comte d'Anguillaria. A ce noble seigneur vient de se joindre un mortel excellent et vraiment divin, Jacques de Colonna, évêque de Lombez, votre frère. Je lui avais écrit pour lui dire mon arrivée, et je lui demandais ce qu'il voulait que je fisse dans un moment où le voyage de Rome me paraissait bien dangereux, tous les abords de votre palais étant gardés par une faction ennemie. Il me répondit en se félicitant de mon voisinage et en m'engageant à attendre. Et peu de jours après, le 24 janvier, il est arrivé avec Etienne, son frère aîné, qui fournit lui aussi, par son audace héroïque, une riche matière aux poètes. Tous deux, avec une troupe de cent hommes d'armes seulement, s'étaient avancés, à la grande admiration des spectateurs, à travers plus de cinq cents hommes rangés sous un drapeau ennemi. Mais la renommée des chefs, cette puissante machine de guerre, les avait tous réduits à l'inaction. J'habite maintenant avec ces nobles âmes, compagnie si délicieuse que, parfois, je ne me crois plus sur la terre, et que je ne soupire guère après Rome; nous irons pourtant, quoiqu'on annonce que les ennemis ont fermé les passages avec un soin tout nouveau(1). »

Tels étaient les rapports continuels de Pétrarque avec l'évêque guerrier. En 1334, le pape Benoît XII fit espérer à la fois son retour à Rome et une croisade. La foi et l'enthousiasme de Pétrarque, vivement excités par de si grands objets, lui

(1) Famil., lib. II, ep. 13.

Digitized by Google

inspirèrent une de ses plus belles odes qu'il dédia à Jacques Colonna. J'essaie timidement de traduire une ou deux strophes.

« Toi que le ciel attend, âme heureuse et belle; toi qui vas, revêtue et non pas chargée, comme nous, de notre humanité, chère et fidèle servante de Dieu! Pour t'adoucir les rudes sentiers qui mènent d'ici-bas à son royaume, voici que souffle à ta barque, éloignée déjà d'un monde aveugle et tournée vers un port meilleur, un vent d'occident, doux auxiliaire, qui, à travers cette obscure vallée où nous pleurons nos fautes et celles d'autrui, la conduira, libre des vieilles entraves, par un droit chemin, vers le lumineux orient que regarde sa proue!

» Peut-être les pieuses et brûlantes prières et les saintes larmes des mortels sont arrivées devant la céleste miséricorde; peut-être aussi ne furent-elles jamais capables de détourner de son cours la justice éternelle; mais ce Roi tout bon, qui gouverne le ciel, tourne les yeux, par pitié, vers le lieu sacré où il fut mis en croix; aussi souffle-t-il dans la poitrine d'un nouveau Charles la vengeance, dont le long retard nous a été si funeste que l'Europe en soupire depuis longues années; il vient au secours de son Epouse aimée, et du seul son de sa voix fait trembler Babylone et la force à hésiter.

» Que les mortels qui habitent entre la Garonne et les monts, entre le Rhône ou le Rhin et les ondes amères, suivent les drapeaux chrétiens!...»

Mais, en finissant, le poète ajoutait :

« Tu verras, ô Canzone, l'Italie et sa rive honorée qu'envie à mes regards non la mer, ni les monts, ni les fleuves, mais le seul amour qui de sa flamme orgueilleuse me captive en me brûlant. La nature ne peut rien contre les habitudes. Pars donc, n'amène pas avec toi tes compagnes.

Digitized by Google

Sous les étendards n'habite pas Amour, qui fait rire et pleurer (1). »

L'année suivante, Pétrarque écrivit à Benoît XII lui-même une épître en vers latins pour le presser de rentrer à Rome. Loin de s'offenser d'une prière qu'il ne voulait pas exaucer, le pontife y répondit en nommant Pétrarque chanoine de Lombez. Les bulles, qui sont du 25 janvier, contiennent un bel éloge de sa science et de l'honnêteté de ses mœurs. On y voit que Pétrarque n'avait pas encore de bénéfice, qu'il était chapelain et commensal du cardinal Jean Colonna, et que c'est à la sollicitation de ce dernier que la grâce a été accordée.

Ce lien nouveau devait engager Pétrarque à revoir Lombez; mais il n'était pas disposé à y précéder son évêque, qui fut retenu en Italie par les affaires les plus graves pendant plus de sept ans. Et même au bout de ce temps, le chantre de Laure ne put se résoudre à partir avec le noble prélat. Peu après, il se disposait à l'aller visiter dans ce lointain séjour de Gascogne; mais la mort prématurée de l'évêque anéantit ce projet. Cette mort, dont la date n'est pas donnée par le *Gallia christiana*, dut avoir lieu en 1341. Voici un curieux récit de Pétrarque; il écrit au canoniste Jean d'Andréa :

« Plein de dégoût pour le tumulte de la vie du siècle, l'illustre évêque avait fui son vénérable père, ses frères et sa patrie, et, regagnant son église, il s'était enseveli au fond de la Gascogne. Sa vie avait toujours été noble et irréprochable; mais, sur la fin de ses jours, comme s'il en eût prévu le terme si fatalement rapproché, il se montra surtout prêtre pieux, vraiment évêque. Séparé alors de lui par une grande distance, je jouissais des douceurs du repos

(1) Rime, lib. 1, Canz. 2.

Digitized by Google

dans la Cisalpine, et dans cette petite terre d'où je vous écris. La renommée m'avait apporté quelque bruit de sa maladie; mais ballotté entre la crainte et l'espérance, j'attendais des nouvelles plus certaines. Je frémis encore en traçant ce récit. L'endroit même est sous mes yeux. C'est ici que je le vis la nuit, dans un songe. Personne ne l'accompagnait. Il traversait le petit ruisseau qui borne ma villa. Je vais à lui tout étonné, je lui fais mille questions : D'où venait-il? Où allait-il? Pourquoi tant d'empressement? Pourquoi voyager seul? Et lui, sans répondre aux autres questions, avec ce sourire et cette douce parole que je lui connaissais : Vous vous souvenez, me dit-il, qu'autrefois, lorsque vous étiez avec moi outre Garonne, les orages des Pyrénées vous étaient insupportables? J'en suis las à mon tour, et je m'en vais à Rome pour ne plus revenir. — En disant ces mots, il était arrivé à grands pas au bout de ma terre; je le suppliais de m'emmener. Il me repoussa doucement de la main, par deux fois; et tout à coup, changeant de voix et de visage : Cessez, dit-il, je ne veux pas que vous m'accompagniez cette fois. Je fixe alors mes regards sur lui : à sa figure pâle et sans couleurs, je reconnais un mort. Plein de frayeur et de tristesse, je m'écrie... Réveillé au même instant, j'entendis expirer le son de ma voix. Je notai le jour, je racontai mon rêve à mes amis présents, je l'écrivis à d'autres. Vingt-cinq jours après, je reçus la nouvelle de sa mort. En confrontant les dates, je vis qu'il m'avait apparu le jour même où il quitta cette vie pour jouir du bonheur céleste, comme je le souhaite et comme je l'espère. (1) »

Une lettre de Pétrarque au cardinal Jean, que nous avons déjà citée, renferme encore des détails intéressants :

(1) Famil., lib. V, ep. 7.

Digitized by Google

« Les dangers de sa famille et de sa patrie l'avaient appelé d'Avignon à Rome Je l'y rejoignis, sur ses pressantes invitations, après avoir obtenu, non sans peine, votre agrément. Je crois que Dieu permit ce voyage pour que je fusse l'heureux témoin des admirables qualités qu'il déploya dans sa conduite pendant la paix aussi bien que pendant la guerre. Après avoir employé sept ans au service de sa patrie, avec tant de dévoûment et tant de courage que Rome le reconnaît pour l'unique sauveur des restes de sa gloire, et remercie encore sa cendre du bonheur qu'elle lui doit de n'avoir pas été réduite en cendres, il revint enfin auprès de vous. Il ne s'arrêta que le temps de vous dire, pour la dernière fois, tout ensemble salut et adieu. Prenant pitié du veuvage de son église, avide de solitude après tant de temps passé dans le tumulte d'un grand peuple, désireux de vivre enfin pour lui après avoir vécu pour sa patrie et pour ses amis, il se transporta de nouveau à son évêché, où il mena une vie très active et très édifiante; et, en triomphant de lui-même comme il avait su jusque-là triompher des autres, il sanctifia ses derniers jours devant Dieu et devant les hommes. Enfin, après un an à peine, dans la force de la jeunesse, il a été transféré des orages de cette vie au port du repos, au royaume de la félicité (1). »

Le poète ajoute: « Deux villes bien peu comparables entr'elles se partageront ce qui reste ici-bas du défunt. Rome gardera la haute et immortelle renommée de son citoyen; Lombez, les os vénérables de son évêque; et jamais, si je ne me trompe, la Providence ne donnera à cette église un titre plus glorieux, si toutefois vous voulez bien le lui laisser à jamais. On me dit, en effet, que vous

(1) Famil., lib. IV, ep. 6.

Digitized by Google

songez à transporter ses restes à Rome: je ne voudrais ni vous le conseiller, ni vous en détourner, pour ne pas paraître envier un si cher trésor, soit à la cité dont je suis citoyen, soit à l'église dont je suis chanoine. »

Il semble pourtant qu'aux yeux de Pétrarque, le tombeau de Jacques Colonna devait être dans sa chère église de Lombez. Mais la voix du sang parla plus haut que cette considération, et, au bout de trois ans, les restes du noble évêque furent transférés à Rome (1).

Les derniers liens qui attachaient Pétrarque à notre Gascogne étaient rompus. Ecoutons-le ouvrir son cœur à son ami Lello-Stefani: « Nous avons trop vécu, bien-aimé Lélius; nous aurions dû mourir avant que Dieu nous enlevât ce bon maître, ce père si indulgent, cet homme utile au monde, nécessaire à nous, glorieux à sa patrie; le bâton de son vieux père, la consolation de ses sœurs, la joie de ses frères, l'espoir de ses amis, la terreur des ennemis, le miroir des bonnes mœurs, le temple des vertus, le portrait vivant de l'honnêteté, l'hôte des lettres, l'amateur des études, le révélateur des intelligences, le juge le plus éclairé des mérites; d'ailleurs sans envie, pieux, doux, modeste, sobre, affable, constant, courageux, juste, généreux, magnifique, prudent. Hélas! je m'épuise à le louer, et je ne sais rien dire qui réponde à d'aussi nobles vertus... Ah! combien de fois et avec quel bonheur j'avais pensé à ce jour que je croyais prochain, ce jour qui devait me voir passer des Apennins aux Pyrénées pour jouir de sa présence, comme il m'y avait invité par la lettre la plus affectueuse, et pour lui présenter deux gages modestes, mais sincères, de ma vénération: le laurier romain dont ma tête a été couronnée quoique indigne, et dont il m'avait

(1) Fam., lib. V, ep. 7.

Digitized by Google

félicité déjà en m'adressant de si loin un poème où il témoignait sa joie avec une exquise élégance; et puis, deux nouveaux chants de mon *Africa*. Mais le Tout-Puissant a trompé mon attente, et je n'ai pas mérité de voir un jour si heureux. Et maintenant à quel dessein m'arrêterai-je? Que déciderai-je de moi-même? Que ferai-je?... »

A ces incertitudes s'arrête l'histoire du chanoine de Lombez. Le reste de la vie de Pétrarque n'a plus aucun rapport à notre pays; et nous pouvons nous contenter d'en emprunter un tableau très rapide à un des plus ingénieux critiques de notre temps (1).

« Couronné au Capitole le 8 août 1341, accueilli avec honneur par le roi de Naples et Clément VI, ami de Rienzi, envoyé en mission auprès de Jeanne de Naples, il traversa plutôt les grands événements de l'époque qu'il n'y prit part... Il allait être poursuivi comme sorcier sous Innocent VI, quand le duc de Milan Visconti lui offrit un asile dont il profita. Nommé chanoine à Carpentras par le successeur d'Innocent VI, ce chef du mouvement littéraire au XIVe siècle choisit et prépara pour sa vieillesse un nid plus solitaire encore et plus tranquille... Un toit modeste, surmonté d'une terrasse plate à l'italienne, occupe encore aujourd'hui le centre d'un vallon creusé en entonnoir, au milieu des monts Euganéens, non loin de Padoue, vallon tapissé d'oliviers au feuillage mélancolique. Là, il expira, à l'âge de soixante-dix ans, au milieu de ses livres et de ses manuscrits, tenant encore à la main la plume qui venait de tracer la copie d'une lettre perdue et inédite de Cicéron. »

LÉONCE COUTURE.

(1) Philarète Chasles, art. *Pétrarque*, dans l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*. Ce travail renferme, d'ailleurs, de notables inexactitudes, par exemple quand Jacques Colonna est désigné comme évêque de *Rhodez*.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE TRIMESTRIEL.

(Du 1er octobre au 1er décembre 1857.)

C'est un devoir pour la *Revue d'Aquitaine* de tenir ses lecteurs au courant de toutes les publications nouvelles qui adhèrent à son programme, soit parce qu'elles partent d'une plume indigène, soit parce qu'elles touchent à l'histoire ou aux intérêts de notre pays. Nous avons satisfait jusqu'ici à cette obligation, par de simples mentions dans notre chronique, par des analyses et des extraits dans notre texte. Aujourd'hui, pour ne rien laisser en arrière, nous nous engageons à tracer, chaque trimestre, un tableau rapide des publications non périodiques intéressant l'Aquitaine. C'est, bien entendu, un simple bulletin, annonçant les livres, mais n'aspirant ni à les analyser, ni à les juger. Aux publications qui s'adressent directement à notre province, nous ajouterons, dans chaque genre, les ouvrages capitaux qui fournissent sûrement des lumières nouvelles pour le cadre restreint où la *Revue* doit se tenir.

Ainsi, dans le domaine de l'histoire, le dernier trimestre a vu paraître le troisième fascicule de la continuation du *Gallia christiana*. Avec le fascicule suivant s'achèvera le quatorzième volume de cette œuvre, que les Bénédictins n'avaient conduit qu'au treizième. C'est un seul homme, un laïque, M. Hauréau, qui s'est fait le continuateur, et l'heureux continuateur, d'une congrégation dont la science est restée proverbiale. Le volume actuel contient l'archevêché de Tours avec ses onze suffragants. On sait que notre pays a ses titres ecclésiastiques dans le premier volume, sauf le diocèse de Lombez, qui est au treizième avec la province de Toulouse.

Accordons une mention aux Mémoires de Saint-Simon

Digitized by Google

publiés par la librairie Hachette. Ces mémoires, indispensables à l'histoire du XVIIe et du XVIIIe siècles, sont édités pour la première fois avec les soins qu'ils méritaient. Outre des déplacements et des omissions très considérables, les anciens éditeurs avaient introduit une foule de fausses leçons dans le texte. Voici un exemple qui a son intérêt pour nous : On avait lu jusqu'ici dans Saint-Simon que les ducs de Bourgogne et de Berry, revenant d'accompagner leur frère Philippe V en Espagne, séjournèrent plus d'une semaine à *Auch* ; on sait aujourd'hui qu'il fallait lire à *Acqs* (Dax).

Les travaux sur notre histoire nationale sont nombreux. M. Amédée Gabourd a publié le huitième volume de son *Histoire de France*, qui en aura vingt. M. Henri Martin est au 10e tome de sa 4e édition. On sait que le prix Gobert, qui avait contribué au succès de cet ouvrage, lui a été enlevé cette année par les trois savants volumes de M. Poirson sur notre Henri IV. Un des hommes qui font le plus d'honneur à notre pays dans la carrière des lettres, et dont la *Revue* ne peut enregistrer le nom qu'avec la plus respectueuse sympathie, M. Laurentie, édite de nouveau sa belle *Histoire de France*, avec des modifications qui la recommandent à tous les esprits sérieux.

Passons à des ouvrages moins importants, mais plus locaux. M. A. Garrigou, dont les *Etudes sur Foix et Couserans* furent distinguées l'année dernière par l'Institut, a publié une brochure qui fait suite à ce travail : *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon* (1). Une publication beaucoup plus considérable est celle de M. Francisque Michel, connu par beaucoup d'ouvrages érudits, en particulier par un travail sur les *Races maudites*, qui contient de nombreux détails sur les cagoteries de Gascogne. Son dernier écrit est intitulé : *Le pays basque*, sa popula-

(1) 41 pages in-8°. Toulouse, Calmette.

Digitized by Google

tion, sa langue, ses mœurs, sa littérature et sa musique (1).

L'Aquitaine pyrénéenne fait naître à tout instant quelque ouvrage, tantôt scientifique, tantôt léger. A ce dernier titre, notons un petit volume publié à Tarbes par M. Batsère : *Excursion dans les Hautes-Pyrénées; souvenirs historiques, rêveries*. Tarbes, Bagnères, Baréges, Saint-Sauveur, Cauterets, Argelèz y sont esquissées à vol d'oiseau; le texte est illustré de vignettes. Comme morceau scientifique, citons un *Traité historique, chimique et médical des Eaux-Bonnes*, par Paul Tondut, ex-chirurgien interne des hôpitaux de Paris.—La collection de *Guides itinéraires*, qui fai partie de la *Bibliothèque des chemins de fer*, vient de s'enrichir d'un Manuel illustré pour la ligne *de Bordeaux à Bayonne*. Le nom de l'auteur, M. Ad. Joanne, est un sûr garant de l'exactitude et de la clarté des renseignements qui y sont condensés.

La principale publication archéologique du trimestre est le tome I des *Etudes pratiques tirées de l'architecture du moyen-âge en Europe*, par M. King, architecte à Bruges. Ce volume, dont le texte et les 100 planches sont exécutés avec luxe, renferme, entre autres églises, celles de Toulouse et de Saint-Bertrand de Comminges.

Nous avons encore à enregistrer une courte *Monographie de Saint-Salvy d'Alby*, par M. Hippolyte Crozes (2), et une *Etude sur la Basilique de Saint-Just et les antiquités de Valcabrère* (3), par Louis de Fiancette d'Agos, l'un des plus fervents pèlerins de notre archéologie provinciale.

Sauf le livre de M. Fr. Michel, cité plus haut, point d'ouvrage concernant les idiomes de notre Midi. Nous avons toutefois deux nouvelles philologiques à annoncer dans nos pages. La première, c'est l'achèvement du travail capital de

(1) In-8° de 551 pages. Bordeaux, impr. Gounouilhou; Paris, F. Didot.
(2) In-18 de 154 pag. et gravures. Toulouse, Delboy.
(3) In-12 de VIII-84 pag. et figures. Saint-Gaudens, Abadie.

Digitized by Google

M. A. de Chevalet, sur l'*Origine et la formation de la langue française*. La seconde était consignée naguère dans le journal *le Pays*, dont nous copions les termes : « Le premier volume du *Dictionnaire historique de la langue française*, auquel l'Académie travaille depuis quelques années, sera, dit-on, publié prochainement. Cet ouvrage sera précédé d'une préface de M. Patin. La première partie, qui comprendra environ 400 pages in-4°, ne formera que la quarantième partie de la lettre A. Le *Dictionnaire historique de la langue* sera l'un des plus remarquables monuments de la littérature française du XIXe siècle. Toute l'Académie y aura collaboré. »

M. Benech, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a laissé dans notre province, qui lui donna beaucoup d'élèves, une réputation bien méritée de science et de jugement. Quelques-uns de nos lecteurs apprendront avec plaisir que l'Académie de législation de cette ville a procuré l'impression de ses *Mélanges de droit et d'histoire*. Ce sérieux volume est précédé d'une notice sur l'auteur, par M. V. Molinier, professeur de droit criminel. Il nous apprend que M. Benech, mort en 1855, était né à Bardigues (Tarn-et-Garonne), en 1807.

Les morts ne doivent pas nous faire oublier les vivants. Un jeune médecin magnoacais, M. Gabriel Gailhard, de Montléon, vient de se faire connaître par *un essai sur l'hypertrophie du cœur* (5). Un professeur du petit séminaire d'Agen, M. l'abbé Delrieu, a publié sous le titre de *Commentariola* de patientes études sur Phèdre, qui seront d'une grande utilité dans l'enseignement. Enfin, un savant ecclésistique béarnais, M. l'abbé Dassance, ancien professeur en Sorbonne, publie à la fois les *Œuvres de Mgr Fayet*, évêque d'Orléans, et sa propre traduction des *Evangiles*, magnifiquement imprimée par M. Mame, de Tours.

(5) 61 pag. in-8°. Montpellier, Dumas.

Digitized by Google

Digitized by Google

MUSIQUE

Du

NOËL GASCON.

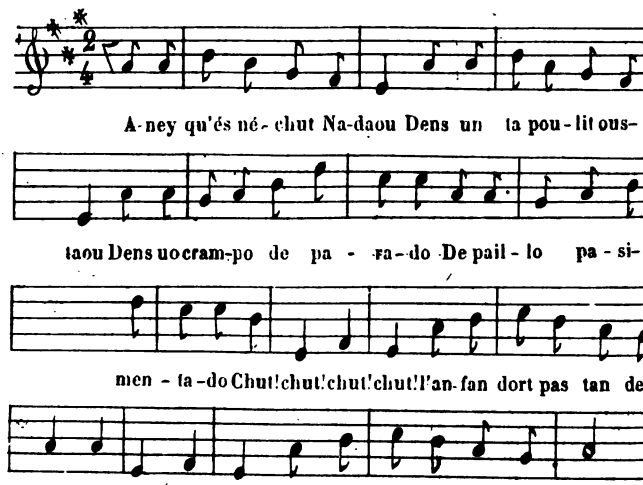

Digitized by Google

ÉTRENNES DE LA REVUE D'AQUITAINE.

— UN VIEUX NOEL. —

A M. Noulens.

Vous offrîtes, l'année dernière, à vos lecteurs des étrennes dont ils se souviennent encore avec reconnaissance. N'avez-vous pas en réserve pour celle-ci quelque friandise musicale et littéraire, j'entends d'une musique sans art, d'une littérature spontanée, produits authentiques du sol natal, chers aux Gascons fervents, dont le nombre, grâce à vous surtout, grossit tous les jours? En cas que vous n'eussiez pas fait telle provision, je tire de mes glanures un modeste épi : voyez si cela vaut la peine d'être présenté à votre public.

Mais d'abord, pour rattacher mon article, qui est du genre le plus humble, au travail si approfondi que vous nous donnâtes, il y a un an, laissez-moi commencer par un *post-scriptum* à l'article *Guillounè*. C'est un renseignement nouveau que le hasard a mis sous mes yeux. Mon travail ne sera pas grand : Court de Gébelin en fera tous les frais. Je tire ce qui suit de son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, ouvrage fondé sur un système fort douteux, sinon tout-à-fait faux, mais où sont renfermées de très bonnes choses que personne ne va y chercher. Je copie :

« HAGUINETES, HOGUIGNETES, terme de Normandie et de quelques autres provinces. C'est le nom qu'on donne aux étrennes du dernier jour de l'an. On les demandait en chantant. M. de Grantesmenil écrivait à M. de Brieux : « J'ai ouï chanter (à Rouen), aux portes des voisins, par les filles du quartier :

Digitized by Google

« Si vous veniez à la dépense,
» A la dépense de chez nous,
» Vous mangeriez de bons choux,
» On vous servirait du rost
» HOQUINANO. »

Ménage rapporte un autre couplet qu'on chantait, de son temps, dans la même ville :

Donnez-moi mes HAGUIGNETES
Dans un panier que voici.
Je l'achetai, samedi,
D'un bon homme de dehors;
Mais il est encore à payer,
HAGUINELO.

Ces mots sont des restes de l'ancien cri des Druides, A GUI L'AN NEUF, et par lequel ils annonçaient en chantant l'année nouvelle.» (*Monde primitif*, tome v, in-4°, colonnes 554 et 555.)

Venons maintenant à mon Noël. Ce n'est pas une relique vingt fois séculaire, ni une œuvre impersonnelle, comme la Guillounè. On peut rapporter ce *Nadaou* au XVIe ou au XVIIe siècle, où il aura été composé par un rimeur de quelque mérite, dont rien ne nous révèle le nom. Quant à la provenance originelle du morceau, je n'affirme rien; mais, sous sa forme actuelle, il appartient au dialecte du pays de Lectoure, où il a été recueilli; et comme tout porte à croire que sa forme primitive a été assez fidèlement conservée, ce serait un Noël lectourois, chose assez précieuse : car presque tous les Noëls populaires, dans nos contrées, sont béarnais; ce qui s'explique aisément s'il est vrai, comme on l'a affirmé et comme nous n'avons aucune raison de le contester, que le chant des Noëls fût destiné, dans l'origine, à écarter et à remplacer les psaumes en langue vulgaire du protestantisme (répandu surtout en Béarn.)

Digitized by Google

Au reste, la composition des Noëls devint l'occupation favorite des poètes du Midi. Il y en a une foule dans Goudelin, et Dastros, à ce qu'il paraît, en avait fait tout un Recueil.

Lisons l'œuvre, sans connaître l'artiste :

I.

Aneyt qu'és néchut Nadaou
Déns un tà poulit oustaou,
Déns uo crampo de parado,
De paillo pasimentado...
Chut ! chut ! chut ! chut !
L'anfan dort, pas tant de brut !

L'exposition du sujet, malgré sa brièveté, ne manque pas d'art. L'effet est suspendu jusqu'à ce que nous connaissions l'ornement de ce bel hôtel, de cette chambre de parade : c'est de la paille ! Les couplets suivants nous montrent, avec la même concision et avec une naïveté charmante dans les détails les chants des Anges, l'arrivée des bergers à l'étable et l'aspect du petit *Enfant-Noël :*

II.

Lous Anjouléts l'an announçat
Et dens lous ayrés qu'an cantat :
L'un que sounaouo uo troumpéto,
Et l'aoute qu'aouè uo pifréto.
Chut ! chut !...

III.

Lous pastous soun arribats
Damb'us esclops touts herrats;
L'un qu'ou pourtaouo uo couquéto
Et l'aute qu'aouè uo cujéto.
Chut! chut!...

IV.

Déns acét petit oustalet
An troubat lou Nadalet,

Digitized by Google

Couchat per-dessus Mario
Dab paillo darrè l'esquio.
Chut ! chut !...

Désormais, l'élément plaisant prend tout à fait le dessus. On va voir un capucin qui s'apprête à chanter le *Magnificat* dans l'étable de Bethléem ! L'anachronisme est grotesque à nos yeux. Eh bien ! le poète s'est mis tout simplement à la mesure de son public. Nos pères se figuraient des religieux mêlés aux grandes scènes du christianisme, et les peintres du moyen-âge avaient largement favorisé cette innocente illusion.—Remarquez, au point de vue artistique, dans quelques-uns des couplets suivants, l'arrivée naturelle du *chut ! chut !...* Joseph protége le repos du nouveau-né. Un capucin va faire entendre sa grosse voix : *chut !* L'âne trouble le silence, non pas en brayant...: *chut !*

V.

Un capucin scarrabillat
Bo canta lou Magnificat.
Penden qu'és coumposo la noto,
Jousèp lou prend per la caloto :
Chut ! chut !...

VI.

Un courdelié, tout adroumit,
Beng per freta lou petit.
Penden que se grato la nuquo,
Jousèp lou pren per la perruquo :
Chut ! chut !...

VII.

Aqui tabé qu'y a un bouéou
Qué nou minjo ni nou béou.
N'és pas que nou n'aujo'mbéjo;
Me digun nou l'en earréjo :
Chut ! chut !...

Digitized by Google

VIII.

Aqui y a un aze estacat.
D'ét digun noun a pietat.
Jousèp lou tiro per la coueto;
Alabets l'azou que p... :
Chut! chut!...

Ne nous scandalisons pas de la gaîté de nos pères. Elle était trop franche et trop naïve pour être irrévérencieuse. Ils prenaient toutes sortes de familières libertés près du divin berceau, sans ombre de malice, j'en jurerais. Le calvinisme, dur et sévère, ne parlait du Dieu qui prédestine à la grâce et au péché qu'avec la sombre terreur du peuple hébreu. Mais la sainte mère Eglise ne s'irritait pas contre les gaîtés de ses enfants. Moyennant une foi ferme et une pratique sincère, ils se donnaient même parfois d'excessives licences. Sans approuver, la vieille Eglise ne grondait pas trop ses fidèles : « enfants soumis qui se permettent sans méchanceté toute espèce de niches sur les genoux de leur mère, » selon les expressions de Sainte-Beuve. Quelques-uns abusèrent par trop de cette tolérance, par exemple La Monnoie, en ses *Noëï* bourguignons, que la Sorbonne menaça d'une condamnation en règle. Ici, rien ne réclame tant de sévérité. Souvenons-nous, d'ailleurs, que c'est, non un chant d'église, mais de coin du feu.

IX.

Lous pastous de Bethléèm
Soun tournats dab lou Guillèm.
Jousèp, qu'és darrè la porto
Lous te flanquo'n cot d'endorto :
Chut! chut!...

X.

Qu'ou pourteras-tu, Janot?
De castagnos un sacot,

Digitized by Google

Damb'un desquétat d'esterotos
End'ou hé caouha las manotos.
Chut! chut!...

XI.

Qu'ou pourteras-tu, Catin?
Un gran boucin de boudin,
Damb'un tailluc de froumatge
Ende hè minja lou maynatge.
Chut! chut! chut! chut!
L'anfan dort, pas tant de brut!

Cette conclusion n'est pas posée avec beaucoup d'art; cela ne finit vraiment pas. L'artiste n'en a cure. Sa veine gauloise coulait d'abord à souhait; elle s'amoindrit vers la fin, jusqu'à ce qu'il l'arrête sans cérémonie.

Mais gardez-vous, pour jouir du charme naturel de ces vieux couplets, de vous en tenir à une froide lecture. Transportez-vous devant la cheminée de nos paysans du XVIe siècle, un soir de Noël. La famille, rangée en cercle autour du feu, après la collation de la vigile, attend la messe de minuit. L'*oulo* (olla) chante à petit bruit, recélant la daube traditionnelle pour le réveillon. La bûche de Noël enflamme l'âtre immense. La mère dévide son rosaire en berçant le dernier-né. Les enfants plus grands sentent leurs yeux s'appesantir, et les jeunes filles laissent tomber leur fuseau, quand l'aïeul entonne, de son plus doux filet de voix, le joyeux couplet : *Aneyt qu'és néchut Nadaou!* — Chantez vous-mêmes cet air si doux, si léger, si naturel; remarquez surtout la cadence tombante et ralentie du chut! chut! qui vient couper régulièrement la mélodie rapide et sautillante du couplet. Au reste, ce thème musical est revenu si bien à nos pères qu'ils s'en sont servis pour plusieurs chants, en particulier pour ce refrain d'un autre Noël :

Digitized by Google

Anem, Guillem,
Bese Jêsus, bese Jêsus,
Anem, Guillem,
Bese Jêsus en Betlem !

Après avoir rendu justice au charme de cette poésie et de cette musique, on regrettera peut-être que les vieux usages cèdent tous les jours du terrain aux froides mœurs de notre temps. Saintes habitudes du foyer, vous n'êtes pas cependant tout-à-fait mortes chez nous ! Puissiez-vous, des champêtres asiles où vous avez encore quelque vie, étendre plus loin votre empire et revivre dans les cœurs avec la vieille foi que l'avenir unira au progrès moderne pour le bonheur de nos enfants !

***

RÉSURRECTION DE MADAME DE PANAT (1).

De St-Etienne on passe à la Daurade, fondée, au dire des anciens, en 486, par la reine *au pied d'oie* Pédauque. Cette église renferme des caveaux dont l'un fut le théâtre d'une étrange scène, il y a quatre-vingts ans. La femme d'un conseiller au parlement s'était étranglée en mangeant trop vite une carpe; on l'enterra dans le caveau le plus rapproché du chœur. Il était, en ce temps-là, dans les mœurs des riches de laisser inhumer leurs femmes avec leurs bijoux, or, dans son désespoir, le conseiller ne voulut pas qu'on dépouillât la sienne d'un seul des ornements qu'elle avait portés pendant sa vie : on l'enterra dans la grande toilette de bal et parée de tous ses joyaux. C'était un appât pour la cupidité. Deux de ses gens, le maître d'hôtel et la femme de chambre, tentés par le butin, osèrent descendre à minuit dans le caveau funèbre. S'encourageant mutuellement, ils retirèrent la morte de la bière et se mirent à la dépouiller avec

(1) Extrait d'un voyage de Bordeaux à Cette, publié par le *Monde illustré*.

Digitized by Google

un empressement doublé par leur frayeur. Bagues, bijoux, dentelles, ils lui prirent tout, enveloppant leur épave mortuaire dans le mantelet jeté sur le cadavre.

— Partons! dit précipitamment le maître d'hôtel; il me tarde d'être là-haut!

— Non, répondit la femme de chambre; je ne partirai pas avant de m'être vengée de tout ce que cette exécrable conseillère m'a fait souffrir de son vivant.

A ces mots, la femme de chambre s'approche de sa maîtresse, dont la tête était penchée sur le bord du cercueil, et, la prenant par ses longs cheveux, elle se met à lui donner des coups de poing.

— Attends! s'écrie en riant son complice, je vais lui payer tes dettes et les miennes, car si elle t'a grondée quelquefois, je vivais, moi, sur des charbons ardents quand je n'avais pas de poisson.

Il lui appliqua, en disant cela, un vigoureux coup de poing sur la nuque, auquel répondit un éternuement qui fit retentir tout le caveau. Imaginez la terreur de ces misérables! Se précipitant dans l'escalier, ils s'enfuirent en courant de toutes leurs forces. La conseillère, sauvée par la brutalité du maître d'hôtel, qui lui avait fait rejeter l'arête avec laquelle elle s'était étranglée, parvint, non sans de rudes angoisses, à retourner dans la maison, couverte du drap mortuaire. Elle en revint, et comme elle était enceinte, six mois après son enterrement, on baptisa son premier né à la Daurade; ce qui fit dire plaisamment au peuple, en parlant de cet enfant, aïeul de l'honorable secrétaire actuel de l'académie des Jeux floraux :

Aco es Moussu de Panat
Que fouguet paleou mort qué nat (1).

MARY LAFON.

(1) Voilà Monsieur de Panat
Qui fut plutôt mort que né.

Digitized by Google

MORT DE M. JORET.

Le premier coup de faulx de l'année 1858 a retenti douloureusement dans nos cœurs. Un homme qui eut un rôle départemental, qui aima la liberté et son pays, M. Joret n'est plus. Son dernier soupir a été non-seulement le deuil d'une famille, mais celui de toute une contrée, où il avait forcé l'estime et l'attachement de tous. Lorsque nous avons dressé l'inventaire funèbre de 1857, nous ne soupçonnions pas que bientôt nous aurions à remplir le pénible devoir de graver son nom sur les tablettes du nécrologe aquitain.

La mort, depuis quelque temps, semble choisir les meilleurs. Elle a recruté pour la tombe les plus hautes personnalités des lettres, des sciences, des arts et de la politique. Les hécatombes de gloire, de talents et de vertus patriotiques semblent seules lui être agréables. Celui que nous regrettons fut un modèle de civisme; son existence entière fut consacrée à la défense des intérêts publics, à l'élargissement de la prospérité régionale.

Au conseil général, où il représenta pendant quinze ans le canton de Nogaro, il fut infatigable dans la poursuite des choses utiles. Aussi, à chaque pas, l'on rencontre la trace de ses généreux efforts. Il proposa plusieurs réformes entrées depuis longtemps dans l'ordre organique. C'est à son initiative que l'on doit la multiplicité des chemins vicinaux qui ont élevé la valeur de nos produits en facilitant leur débouché. En 1849, élu membre de l'assemblée législative, il remplit dignement son mandat et fit preuve d'une ferme indépendance. Collaborateur de M. Emile de Girardin, il publia dans la *Presse* et le *Bien-être Universel* plusieurs articles d'économie pratique, parmi lesquels nous pouvons citer *La vie à bon marché*. Sa sollicitude pour les

Digitized by Google

classes laborieuses lui inspira ce dernier travail. Comme Lamartine et Châteaubriand, il avait embrassé le dogme nouveau, la cause du progrès. Il croyait que la liberté avait été adoptée par le peuple parce qu'elle était fille de Dieu; il croyait que cette même liberté et la propriété étaient parallèles, que la première représentait le mouvement, et la seconde la fixité, que l'une lestait l'autre. Il développait, en toute occurrence, ce système de pondération. A l'époque de l'organisation du crédit foncier, il démontra avec une forte logique et un sens très droit les dangers de cette institution. Ses craintes et ses prévisions ont été, depuis, justifiées par les faits.

Sa captivité à Mazas et à Vincennes, en décembre 1851, fut calme comme sa dernière heure. Après sa délivrance, il se réfugia dans le silence de la vie rurale et les affections domestiques. Il vint administrer, avec une admirable méthode, son domaine de Salles. Il vivait là, depuis six ans, d'une façon presque cénobitique, lorsque la mort est venue le surprendre. Il a expiré, les yeux vers l'avenir, sans doute en murmurant cette pensée de Cicéron : *Si posset morte mea representari libertas !* Ses aspirations étaient nobles et hardies, mais elles ne franchissaient jamais les voies légales et pacifiques.

L'élévation de son caractère lui valut l'amitié de M. de Lamartine. Plaignons-le d'avoir descendu si rapidement les marches de la vie.

Au Sahara, quand un dattier, seigneur de l'oasis ou de la montagne, a été renversé, soit par le feu du Ciel, soit par l'ouragan, l'arabe reste sous la tente, tous les douars sont affligés. Les hommes de la tribu disent et répètent : « Il » était meilleur qu'aucun de nous ! Il nous donnait largement l'hospitalité, en nous offrant son ombre, ses fruits » et l'eau de la source qui coule à ses pieds. Il était le

Digitized by Google

» guide du nomade égaré ! Allah nous l'a ravi ! Nous n'en » étions pas dignes ! » De même, parmi nous, quand tombe une individualité bienfaisante, grande est la tristesse populaire. Aussi dans un certain rayon, en apprenant la fin prématurée de M. Joret, la masse émue et attendrie a donné un pieux souvenir au passé de celui qui fut pour elle un père, un conseiller, un défenseur, un ami.

J. NOULENS.

PHILOLOGIE.

UNE ETYMOLOGIE HISTORIQUE.

TÉNARRÈSE. — ITER CÆSARIS.

Et d'abord qu'on ne me querelle pas sur l'orthographe. Je crois écrire le mot comme chacun le prononce. Mais je tiens peu à ma leçon; et je me déclare condamné si par hasard j'ai contre moi l'usage, *quem penes arbitrium*, etc.

En second lieu, qu'on ne s'attende ni à des descriptions, ni à des recherches d'antiquaire. Je ne m'engage sur la voie de César ni en touriste, ni en archéologue, mais en grammairien.

Il est convenu que Ténarrèse vient d'*iter Cæsaris*. Bien des gens le disent, mais en le disant quelques-uns refont dans leur esprit la spirituelle épigramme du chevalier d'Aceilly :

Alfana vient d'*equus* sans doute;
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Pour ma part, il m'est arrivé de douter d'une origine si bien dissimulée. En ces matières, le doute est bon, parce

Digitized by Google

qu'il provoque l'examen qui finit souvent par éliminer le faux, et par entourer le vrai des lumières de l'évidence ou du moins de la probabilité.

Donc, après examen, je déclare qu'à mes yeux *Ténarrèse* est vraiment le décalque exact d'*iter Cæsaris*. Peut-être le prouvera-t-on quelque jour historiquement, en montrant dans des pièces authentiques l'appellation latine transformée lentement, et enfin remplacée par le nom moderne. En attendant ces preuves, qui peuvent bien ne plus exister, il n'y a place que pour l'enquête philologique que j'ai exécutée de mon mieux, en m'appuyant toujours sur les travaux modernes les plus autorisés, et dont je vais rendre compte.

La voie romaine étant désignée en latin par deux mots, *iter* et *Cæsaris*, étudions séparément les changements que chacun de ces mots a dû subir d'après les observations des philologues.

I. *Iter* ne se retrouve guère dans Ténarrèse. On aurait même tort de l'y chercher. C'est un fait général que les noms de la déclinaison imparisyllabique sont passés dans les langues néo-latines, non par le nominatif qui souvent ne renferme pas leur radical entier, mais par un cas oblique (1). Ainsi *caritat* ne vient pas précisément de *caritas*, mais d'un des cas obliques *caritat*is, *caritat*i, *caritat*em; *mont* ne vient pas de *mons*, mais de *mont*em... Déclinons donc *iter* : *itiner*is, *itiner*i. Retranchons les flexions, comme cela se fait toujours (2), il nous reste le radical *itiner*.

La première voyelle, la plus petite de toutes dans l'écriture, la plus fermée dans la prononciation, n'étant d'ailleurs pas défendue par une consonne initiale, s'est échappée facilement. Il est venu *tiner*.

(1) Egger, *Gramm. comp.*, p. 13.
(2) Mary-Lafon, *Tableau de la langue romano-prov.*, p. 74.

Digitized by Google

De *tiner* à *tenar*, il n'y a pas de différence sensible pour un étymologiste, non seulement en vertu du principe général : *les voyelles se transmuent*, mais encore à cause de l'observation suivante. — Un des caractères distinctifs du romano-provençal est la grande ouverture de bouche qu'il affectionne, tandis que les idiomes du Nord exigent moins de souplesse dans les muscles de la mâchoire inférieure. C'est un phénomène que M. de Chevallet (1) a essayé d'expliquer par l'influence du climat. Quoi qu'il en soit de l'explication, le fait est incontestable. Or, *a* est la plus ouverte des voyelles; *e* l'est beaucoup moins; *i* est très fermé. D'où, prononçant *ti* la bouche plus ouverte, d'après l'instinct méridional, vous avez *te;* prononçant *ner*, avec une égale augmentation d'ouverture de bouche, vous avez *nar*. Ainsi s'explique très régulièrement la transformation de *tiner* en *tenar*.

II. *Cæsaris* — RÈSE. Pour le coup, nous semblons toucher aux limites de l'absurde. Et cependant, tout s'explique encore non par de gratuites hypothèses, mais par des principes généraux.

L'altération vraiment sérieuse, la disparition du C initial ou son remplacement par R (peu importe lequel des deux), doit s'expliquer, ce me semble, par cette observation : *La consonne roulante R absorbe volontiers la sifflante qui suit.* Je ne chercherai pas à justifier ce principe par des explications physiologiques qui pourraient me porter malheur (témoin le jour fatal où il m'arriva de calomnier l'organe lingual de nos pères en le traitant d'*épais*); mais je l'appuierai sur des exemples que j'emprunte à la langue grecque la plus euphonique des langues : Αρσην (mâle) est transformé en αρρην; αρσενικος, en αρρενικος, etc. Θαρσος (audace) se change

(1) *Origine et form. de la langue fr.*, deuxième partie.

Digitized by Google

en θαρρός; θαρσεω en θαρρεω, etc. (1) — Donc l'R de *Tenar* prononcée avec force a pu absorber le c de *Cæsaris*.

Maintenant il ne reste plus de difficulté. La flexion de ce dernier mot *is* a dû disparaître, d'après la règle générale que nous avons constatée plus haut. Mais l'*r* même de *Cæsar*is n'a pas pu subsister. La raison en est dans ce principe capital de la science étymologique : *La syllabe accentuée dans un mot latin est encore accentuée dans le mot néo-latin correspondant; et comme la règle de position de l'accent n'est pas la même dans les langues modernes que dans le latin, les syllabes latines non accentuées tendent à s'amoindrir pour que l'accent conserve sa place.*

L'accent latin affecte la première syllabe des mots disyllabes; et dans les mots qui ont plus de deux syllabes, il affecte la pénultième si elle est longue, et l'anté-pénultième si la pénultième est brève (3). Donc, l'*a* de *Cæsar* is étant bref, c'est l'*æ* qui est accentué.

En roman, au contraire, l'accent ne recule jamais jusqu'à l'anté-pénultième; il affecte la dernière syllabe quand elle est pleine ou sonore, comme dans *capEl*, *cansOU;* mais quand la dernière est muette, l'accent est sur l'avant-dernière, comme dans *pArli*, *rOsa* (4).

Donc, pour garder sur *Æ* ou *E* l'accent de *Cæsar* is, il a fallu rendre la syllabe suivante muette, ce qui ne se pouvait qu'en retranchant l'R (5).

(1) Voyez tous les lexiques.

(2) Egger. p. 13, 140, etc... F. Baudry. *Revue de l'Instr. publ.*, 21 mai 1857.

(3) Quicherat, *Prosodie lat.*, 11e éd., dernier chapitre.

(4) Voyez le paragraphe intitulé *de l'accen segon romans* (de l'accent en roman) dans Molinier, *las Leys d'Amors*, éd. Gatien-Arnoult, tome I, pages 88 et suiv.

(5) Cette règle est très générale, et elle a rendu une foule de mots méconnaissables au premier coup d'œil. Ainsi, les pédants qui ont traduit *pOrticus* par *portIque*, en calquant exactement le mot latin, ont déplacé l'accent. Le peuple avait traduit, en le maintenant, *pOrche*. Même remarque pour *rIgidus* : traduction pédantesque *rigIde*; traduction naturelle, *rAIde*; pour *frÁgilis* : traduction pédantesque, *fragIle*; traduction naturelle, *frÊle*, etc., etc.

Digitized by Google

C'est ainsi que nous arrivons à Tenar-rèsa. L'*a* final de la langue romane est remplacé, comme on le sait, par l'*o* gascon; et celui-ci par l'*e* muet français. Et nous sommes au terme de tous les changements, dans le mot actuel Ténarrèse.

LÉONCE COUTURE.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GROSSOLES.

2e branche. — Grossoles Flamarens (1).

La maison de Grossoles était une des plus considérables de notre pays. Elle était originaire du Périgord où elle tenait un rang distingué dès le XIIIe siècle.

Elle avait pour armes : D'or au lion de gueules, naissant d'une rivière d'argent, et chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Cette famille s'établit en Gascogne sur la fin du XIVe siècle, et presque aussitôt après son établissement, elle se divisa en trois branches : celle de Flamarens, celle de Caumont et celle de St-Martin. Nous ne nous occuperons que de la première, fondée par un fils puîné de Bernard II, et nous négligerons les membres de la souche commune que nous aurons occasion de mentionner plus tard.

1° Jean Ier de Grossoles, seigneur de Flamarens, Lachapelle et Mauroux, fils puîné de Bernard II de Grossoles, épousa Jeanne d'Abzac, dont il eut cinq enfants : 1° Jean, son successeur; 2° Antoine, seigneur de Buzet; 3° Hérard, d'abord abbé de Simorre, puis évêque de Condom, dont il acheva la cathédrale commencée par son prédécesseur, et la consacra le 15 octobre 1521; 4° Louise, qui fut mariée à seigneur de Bezolles; 5° Marie, qui épousa le seigneur de Brassac.

Jean de Grossoles fonda dans l'église de Flamarens une chapelle avec un caveau pour sa sépulture et celle de sa famille; l'une et l'autre existent encore;

2° Jean II de Grossoles, seigneur de Flamarens, etc., fut marié à Antoinette de Lustrac. Il en eut quatre enfants : 1° Jean, qui embrassa

(1) Cette généalogie est extraite d'une Notice manuscrite sur la commune de Mauroux.

Digitized by Google

l'état ecclésiastique et fut protonotaire apostolique; 2° Arnaud, qui succéda à son frère; le troisième et le quatrième sont deux filles dont nous ignorons le nom;

3° Arnaud de Grossoles, baron de Montastruc et de Flamarens, seigneur de Lachapelle et de Mauroux, fut sénéchal de Marsan, bailly de Nivernais et gouverneur de la ville et château d'Esparre. Il épousa Catherine de Latour; mais ce mariage fut stérile. A sa mort, la succession revint à Jean, son frère, qui avait, comme nous l'avons dit, choisi la carrière ecclésiastique; puis elle passa au seigneur de Buzet, frère de Jean II, et oncle d'Arnaud et de Jean qui survécut à ses deux neveux, et continua la descendance des seigneurs de Flamarens;

4° Antoine de Grossoles, d'abord seigneur de Buzet, puis baron de Flamarens, etc., avait rempli plusieurs emplois importants. Louis XII, particulièrement, lui donna la commission de chasser les Lansquenets du royaume. Il épousa Béatrix de Noailles dont il eut deux fils, Hérard et Renaud, qui devinrent, l'un et l'autre, successivement seigneurs de Flamarens;

5° Hérard de Grossoles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., eut une discussion avec Honorat de Savoie, comte de Villars, au sujet de la pêche de la Garonne. Ils finirent par transiger, le 3 février 1547. A sa mort, ses droits et ses titres passèrent à son frère Renaud;

6° Renaud de Grossoles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., fut sénéchal des pays de Marsan, Tursan et Gavardan. De son temps, les protestants s'emparèrent de ce pays. Renaud fut destitué par Jeanne, reine de Navarre; mais ensuite, les catholiques, ayant à leur tour chassé les religionnaires, il fut rétabli dans ses fonctions par Charles IX. Il s'en acquitta avec distinction, et mérita par sa conduite l'estime et l'affection de son souverain. Henri III lui en donna des marques très flatteuses par des lettres qu'il lui adressa. Il eut d'Anne de Monlezun, son épouse, dame et héritière de la châtellenie de Vignaux en Marsan, trois enfants : Hérard, son successeur; Jean, chevalier de Malte, et Jean Arnaud, qui le fut aussi;

(*La fin au prochain numéro.*)

DE L'HIVER DE 1709.

Nous allons donner une relation de l'hiver de 1709 à Condom. Elle sera empruntée au *Livre de Raison* de Pierre

Digitized by Google

Dutoya, marié à Mademoiselle Jeanne-Catherine de Lasseran Massencome de Labit issue de la famille de Monluc. Nous copions textuellement :

« Le 6 janvier 1709 les froids prodigieux commencèrent et la neige fut si abondante qu'elle dura un mois entier. Sans rien exagérer elle avait partout quatre pamps d'épaisseur et dans les endroits où le vent la portait elle était sans mesure. L'on resta près de deux jours dans tout Condom pour vuider les greniers même les plus fermés qui en étaient pleins. Le froid fut si grand qu'il ne resta dans tout le pays circonvoisin, pas de perdrix, geais, merles, pies et autres oiseaux ni lapins. Nous perdîmes chênes, noyers, oliviers, châtaigniers, lauriers, figuiers et tous autres arbres à l'exception des ormeaux; nous perdîmes aussi toutes nos vignes vieilles.

» Pendant ce mois de froidure mourut soudainement, et du froid, Mlle de Labit, ma belle-mère, et fut enterrée à Saint-Caprasi par M. le curé de Cassaigne, n'y ayant pas de chemin, à cause des neiges, pour la cure de Larressingle. Il fallut même porter Mlle de Labit dans l'église par Hillet, la rue étant, quoique profonde, pleine de neige jusqu'au-dessus des ronces des haies.

» Les vins furent lors tous gélés dans les barriques et la plupart des vaisseaux crevés par l'effort de la glace. On ne pouvait qu'à grand peine ni couper ni manger du pain, quoiqu'on le tînt toujours près du feu.»

Les maux que l'on venait de souffrir à la fin du siècle précédent et au commencement du XVIIIe étaient peu propres à faire supporter avec résignation les désastres de 1709. Nous trouvons dans le même *Livre de Raison* ce qui suit :

« Depuis l'année 1693 jusqu'en 1702, la récolte n'a rien vallu à cause du mauvais temps qui a couru sur la fin du siècle, les biens ayant presque resté incultes à cause de la

Digitized by Google

cherté des denrées et la mortalité prodigieuse des paysans et autres personnes de tout état : car le bled vallut cette année 1693, 16 liv. la cartal; l'avoine 7 liv. et le mil 12 liv. La fève aussi 12 et 13 liv. la cartal. »

Selon toutes les apparences cette mortalité devait être la continuation affaiblie de la peste qui, en 1563, enleva à Condom ou aux environs plus de 4,000 personnes, ce qu'atteste un document digne de foi, une parade générale extraordinaire tenue à cause du grand mal contagieux qui est dans la ville et cité de Condom, et l'absence de quasi tous les principaux habitants d'icelle, dans et sur la rue publique qui est au-dehors de la porte St-Hilaire.

Tous ces désastres étaient à peine effacés de nos contrées, lorsque en 1774 une épizootie sévit dans toute l'Europe et particulièrement dans l'Aquitaine. Cette épizootie, qui a désolé nos contrées et qui fit périr plus de cent mille têtes de bestiaux, y avait été apportée à Bayonne avec des cuirs infectés sur un bâtiment hollandais (1)

Si l'on enchaîne maintenant tous ces déplorables événements, si l'on y joint ceux si fréquents dans nos contrées de grêle et froidure, et notamment celui du 27 juillet 1728, dont parle le même *Livre de Raison*, qui emporta entièrement les récoltes, déraçina ou ébranla tous les arbres et découvrit presque les maisons par l'impétuosité des vents, indépendant de la volonté de l'homme, on devra com-

(1) Voir pour plus de détails sur ce grand fléau un article de M. de Vozelle, avocat au parlement, écrit en 1777 ou 1778 et inséré au *Recueil de Jurisprudence* de Guyot, écuyer, ancien magistrat, qui renvoie aux instructions et avis aux habitants des provinces méridionales de la France sur la maladie qui détruit le bétail, publiées par ordre du roi en 1779, les arrêtés du conseil, les ordonnances de M. de *Clugny*, intendant de la généralité d'Auch par *intérim*, et celles de M. de *La Boullaye*, intendant de la même généralité, de mars et juin 1776. Ceux qui voudront traiter en Aquitaine ce sujet trouveront aux archives de la préfecture du département du Gers d'intéressants documents. Nous pourrons nous-mêmes leur offrir communication de deux avis imprimés, en date à Condom des années 1774 et 1775, et adressés aux habitants des campagnes, par M. *Félix Vicq-d'Azer*, docteur, Régent de l'académie royale des sciences, choisi par elle et envoyé par les ordres du roi.

Digitized by Google

prendre combien ils ont dû influencer sur le sort de l'agriculture dans nos provinces.

Si l'on considère encore que ce funeste fléau de l'épizootie avait à peine cessé en 1776, treize ans avant la réunion des Etats généraux de 1789, on ne devra pas être étonné de voir l'expression de tant de vœux émis dans les cahiers de doléances en faveur de l'agriculture et de l'art vétérinaire pour établir des écoles pour l'enseignement de cet art.

On a dit quelque part que l'agriculture, en France, avait repris une marche ascendante depuis le dernier tiers du XVIIIe siècle. Cela a pu être vrai pour certaines parties de la France, mais on a de la peine à le croire pour le pays de déçà la Garonne. Jusqu'en 1789, elle n'était pas encore relevée de la perte presque totale de ses bestiaux.

Si nous avons dépassé dans cet article les bornes que nous nous étions posées d'abord, c'est parce que nous avons voulu faire voir à ceux qui nous reprochent d'avoir été retardataires en fait d'agriculture durant le XVIIIe siècle, combien de causes désastreuses sont venues la maintenir dans ce fâcheux état.

D'où il faut conclure nécessairement que, pour bien apprécier ce qu'il peut y avoir de peu parallèle de province en province dans le développement d'un art quelconque, il faut rechercher même historiquement les causes sérieuses qui ont conduit à cette différence.

Le *Revue*, si elle est secondée, entreprendra la publication d'un sommaire de l'agriculture en Aquitaine.

E. CORNE.

BAPTÊME DES RUES DE CONDOM.

Le comité institué pour imposer des noms aux rues, places et boulevarts de Condom, a procédé avec méthode et sagesse. Pénétré de la déli-

Digitized by Google

catesse de sa mission, il s'est montré respectueux envers les noms traditionnels. Il a compris que des titres séculaires ne disparaîtraient point sous des inscriptions nouvelles. En effet, les noms communs illustrés ne cèdent jamais leur place à des noms propres illustres. Un exemple le démontrera : On a vainement tenté d'effacer le mot banal *Tuileries* (palais des). Il avait tant de solidité qu'il a résisté au badigeon et aux décrets royaux. La commission a donc prudemment agi en sauvegardant les appellations consacrées par le temps et par l'usage, et celles qui étaient de fondation religieuse. Ces dernières sont indestructibles. Elle a encore bien fait d'observer le précepte de Quintilien, qui conseille de ne pas toucher aux vivants : *nominibus viventium parcere.* Jalouse, toutefois, de faire acte de justice historique, de récompenser dignement ceux qui ont bien mérité du pays, elle a réservé leurs noms pour les voies urbaines qui n'en avaient point. C'est dans ce but qu'elle a délégué quelques-uns de ses membres pour choisir les mémoires qui devaient être glorifiées. Nous lui venons en aide en faisant défiler les personnalités suivantes, recrutées dans la littérature, le clergé, l'armée, etc.

Les lettres devront avoir pour représentants : Scipion Dupleix, l'historiographe estimé d'Augustin et de Châteaubriand; Charron, l'ami de Montaigne, l'auteur du *Livre de la Sagesse*, qui fut théologal du chapitre condomois; Gaichies, dont nous avons énuméré ailleurs les vertus et les œuvres; Sabbathier, lauréat de l'académie de Berlin qui se recommande à notre souvenir par les *mœurs, coutumes et usages des anciens peuples, et les exercices du corps chez les anciens;* Daunou qui, avant la révolution, enseigna l'histoire, la philosophie, la théologie dans plusieurs colléges de l'Oratoire, et qui professa dans celui de Condom. Il faut consacrer le passage de ce géant scientifique qui fut membre du tribunat, du conseil des Cinq-cents, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, pair de France. Il publia les travaux historiques les plus imposants du siècle. Il avait pour auditeurs à son cours du collége de France Cousin, Villemain, Royer-Collard, etc. Enfin, de Salvandy, grand maître de l'université, membre de l'institut, fondateur de l'école d'Athènes, viendra clore cette glorieuse série.

L'église aura aussi ses élus. L'aîné de tous et le premier appelé sera le cardinal de Teste, qui, en 1314, présida un synode en Angleterre, et qui plus tard fit édifier un hôpital aux portes de notre ville à l'endroit qui porte son nom. Après lui viendront Marre, l'un des plus savants évêques de son temps qui composa plusieurs traités, entr'autres :

Digitized by Google

de Trinitate, de Pœnitentiâ, de Fide catholicâ. Bossuet, l'aigle de Meaux, appelé à la cour *Monsieur de Condom.*

Nous pourrons honorer encore deux figures militaires, le général Ducommet et le colonel d'artillerie de la Tourneric, qui, après s'être distingué sur le Rhin, vint succomber héroïquement à Aboukir.

Nous élèverons aussi un modeste trophée à la mémoire de Pensens, le vigilant gardien des franchises communales, l'intrépide champion de la puissance consulaire qui refusa de s'agenouiller devant l'autorité épiscopale. Faisons encore des vœux pour que le modèle de nos administrateurs Bonami, qui conçut et exécuta le plan de nos allées, ne soit point laissé dans l'oubli.

Le comte Jaubert aura également sa part dans cette distribution d'hommages comme économiste, législateur et promoteur de la canalisation de la Baïse.

Le comité ne s'est point borné au triage des notabilités et des célébrités qui ont rayonné sur le passé. Il a, en outre, ouvert une enquête sur l'origine des appellations préexistantes. Cette tâche est ardue.

Dans nos perquisitions étymologiques, les noms de quelques quartiers condomois nous ont souvent préoccupés et embarrassés. C'est à peine si nous avons pu établir hypothétiquement l'identité originelle de ceux qui suivent : Barlet, Prado, Bouquerie, Escots (Porte des).

Barlet peut provenir de *Barlear*, en espagnol *naviguer*, à cause de la proximité de la Baïse, et même du gascon *Barlet*, petit baril, en admettant que cette rue fût le centre ou eût le monopole de la tonnellerie.

Il peut encore découler de Barriet, diminutif de *Barry*, *faubourg*, *rempart*. Une erreur graphique aura pu allonger l'I et produire Barrlet. Ces altérations ne sont pas rares. Loubens prétend que le nom primitif de notre rivière était *VaNesa* qu'un copiste écrivit infidèlement VaHesa, d'où Baïse.

Prado doit dériver du latin *pradium*, ou du gascon *prat*, en espagnol *prado* ou *prato*. Ce faubourg est, en effet, riverain d'un ruisseau. Il peut aussi n'être qu'une contraction de l'espagnol *parada* ou *parado*, hôtellerie, station, halte de chasse. On sait que Madrid possède des promenades identiquement qualifiées.

Bouquerie est la même chose que *Bouca-rio* qui, en espagnol, veut dire *boucherie*, *marché de la bouche*. Ce nom est très fréquent dans le midi de la France et dans le nord de la péninsule hispanique. On le rencontre à Avignon, à Nîmes, etc.

Escots (porte des) paraît descendre du basque *escouara*, qui a donné

Digitized by Google

naissance au mot *quouarrou*. Les escots formaient probablement une variété dans les races maudites, et devaient être les proches parents des christias, capots, cagots, etc. Leur établissement hors des murs d'enceinte légitime cette assertion.

Voilà nos tâtonnements sur ce sujet. Nous espérons des renseignements plus amples, si tout le monde comprend l'importance de la mesure administrative. Déjà nous avons reçu sur *Bouquerie* une interprétation scientifique et développée, dont la nôtre n'est que l'embryon. Nous insistons sur ces instructions pour qu'elles servent de guide aux édilités de province qui seraient tentées d'accomplir une pareille réforme. L'imposition des noms n'est pas une chose puérile. M. de Maistre la considère comme providentielle, et un vrai savant, qui est aussi un sage dont nous recueillons religieusement la doctrine, nous disait naguère que l'antiquité résumait la destinée dans ces trois mots : *numine*, NOMINE et *omine*.

J. NOULENS.

VERTU ET TALENT.

SONNET.

Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer!
BOSSUET.

Il est beau, glorieux pour la nature humaine,
De creuser à l'idée un austère sillon.
De renouer le monde à la loi souveraine,
De fouiller en tout sens le champ de la raison,

Il est doux, fantaisie, éblouissante reine,
Tant que luit le soleil de la chaude saison,
De glaner à tes pieds, dans ta sphère sereine,
Des poétiques fleurs l'odorante moisson.

Mais il est dégradant, — pour un peu de fumée,
Prose ou vers que l'orgueil livre à la renommée, —
D'oublier son vrai but, son éternel labeur.

Veillez sur les Talents, ces dangereuses plantes;
Mais cultivez surtout les Vertus, fleurs tremblantes,
Qui croissent en secret sous les yeux du Seigneur.

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Avant que l'inique condamnation de Calas au supplice de la roue n'eût inspiré la muse tragique de Lemierre et de Chénier, l'indignation produite par cette terrible sentence avait fait éclore un bon mot. Le parlement était l'auteur de cet aveugle arrêt. Un des conseillers qui avaient participé à ce fatal jugement fit un jour la rencontre d'un chevalier qui lui reprocha vivement son erreur. Hélas! répondit le juge qui croyait se couvrir par une excuse vulgaire : *Il n'est pas de bon cheval qui ne bronche.—Un bon cheval, soit :* répliqua le contradicteur, *mais toute une écurie !!!*

M. B. de M..... était très rigide en matière héraldique. Les vaches qui figurent sur les armes de Béarn figurent également sur celles de l'ancienne maison de B..... que quelques annalistes croient contemporaine des croisades. Le scrupuleux antiquaire dénonçait un jour à l'auteur de *Nathalie* (qui sous les vertus et la modestie de la femme cache le talent d'un sérieux écrivain) une usurpation de M. de Salvandy. Celui-ci avait osé introduire dans son écusson deux ruminants. Le généalogiste, supposant que le ministre de l'instruction publique avait emprunté ses symboles de noblesse à une ancienne famille de Gascogne qui en jouissait héréditairement depuis des siècles, s'indignait contre cette fraude armoriale, et s'acharnait comme un picador sur les malheureuses longicornes. Vous attaquez préventivement ces pauvres créatures objecta sa spirituelle interlocutrice; elles ne méritent point votre colère, car elles sont fantastiques, et n'ont jamais paru sur les armes de M. Salvandy.— Qu'y a-t-il donc?—

Digitized by Google

Autre chose : — Je vous affirme que ce sont des génisses. — Vous vous trompez : ce sont des taureaux.

En 1840, le ministère Molé fut chaviré par une coalition. M. de Salvandy, alors grand-maître de l'Université, suivit ses collègues dans la retraite, et vint passer quelques jours à Condom. Un de ses amis lui insinua que son influence parlementaire obligerait le nouveau cabinet à lui octroyer quelque haute fonction. *Je n'accepterai pas*, répondit-il; AUCUNE MONNAIE *ne vaut un portefeuille*. Cette réponse ironique était un coup de fronde qui venait frapper en plein visage un de ses compatriotes qui, après avoir été garde des sceaux, n'avait pas craint de descendre du temple de Thémis à l'hôtel de Plutus pour y éditer des effigies métalliques.

Les Gaulois, railleurs de la mort, vendaient leur vie pour un peu de vin ou un peu d'argent. Que de neveux donneraient celle de leurs oncles à meilleur marché. Aussi, je ne puis, sans frémir, entendre patoiser, près du lit d'un agonisant, le regret hypocrite de : *praoubé toutoun*. Il me semble que le sens et la consonnance de ces deux mots ont quelque chose de cabalistique, de funèbre et d'homicide.

Les habitants d'une commune de notre département ont drôlement inauguré l'année 1858. Ils ont organisé une sérénade bruyante en l'honneur d'un complet honnête homme qui voulait prendre pour moitié une demi-vertu. Les instruments du concert étaient des outils culinaires. La troupe cacophonique était commandée par une amazone rustique, fille du maire de l'endroit. Cette virago donnait du cor.

J. NOULENS.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE MIRANDE.

PREMIER ARTICLE.

De savants travaux ont été publiés sur plusieurs villes du département du Gers; ils nous ont révélé un passé peu connu et pourtant plein d'intérêt. Sans remonter à l'*Altasera rerum aquitanicarum*, aux chroniques du diocèse d'Auch, aux commentaires de Montluc, à l'œuvre de l'évêque de Lescar, les histoires de Mary-Lafon et de M. l'abbé de Montlezun, les recherches archéologiques de M. Cénac-Moncaut nous ont appris, avec beaucoup d'art, ce qu'ont fait nos ancêtres, et nous ont rendu familier un monde longtemps ignoré.

Il est, toutefois, une portion de nos annales qui ne me paraît pas avoir été étudiée avec l'attention qu'elle mérite. Les grands événements, les batailles, les hauts faits de la royauté et de la noblesse, les fastes de l'Eglise ont si grandement préoccupé les historiens qu'ils ont laissé un peu trop dans l'ombre cette vie intime de nos cités, où nous devons cependant, à tout prendre, chercher les plus sûrs reflets des progrès de notre civilisation. L'écrivain assez patient pour extraire de nos vieux monuments une histoire exclusivement municipale accomplirait une belle œuvre. Elle est bien au-dessus de mes forces; mais je vais indiquer de quelle façon je la comprends, en esquissant quelques pages de l'histoire de Mirande.

Quelques années après la conquête de la Gaule par les Romains, nous trouvons les diverses agglomérations d'habitants divisés en *vici publici*, ou propriétés du fisc impérial, et en *vici privati*, ou réunions de propriétés privées, dont les titulaires formaient entre eux comme un syndicat administratif. Je me hâte d'ajouter que la main de l'Etat

Digitized by Google

pesait également sur toutes ces communautés. Mais quelque oppressif que fût le régime des *municipes* (on connaît le triste sort des curiales), il n'en contenait pas moins le germe d'une organisation municipale complète, et déjà, sous Constantin, l'élection populaire du *Défenseur* et de l'Evêque lui donnait une certaine physionomie démocratique; ce qui prouve, d'ailleurs, que les traditions municipales poussèrent de rapides et fortes racines dans la société gallo-romaine, c'est qu'elles résistèrent à l'invasion des hordes germaniques. « Quand vint sur la Gaule l'empire des Barbares, dit M. Augustin Thierry, quand l'empire d'Occident s'écroula, trois choses restèrent debout : les institutions chrétiennes, le droit romain à l'état d'usage, et l'administration urbaine.»

Il y avait une raison à cela. Les hommes du Nord, agités d'un besoin perpétuel de locomotion, aimant l'espace, la chasse et la guerre, ne voulurent pas s'enfermer dans les villes; ils s'installèrent au milieu des forêts et se mirent à les défricher avec leurs lites ou leurs colons partiaires. Les vaincus restèrent dans les villes avec leurs esclaves; et si plus tard, au VIIIe siècle, l'élite de la société gallo-romaine émigra à la campagne pour imiter les conquérants, les classes moyenne et inférieure n'abandonnèrent pas les cités. C'est à elles, par conséquent, que revient le mérite d'avoir conservé, avec quelques vestiges d'industrie, ces coutumes administratives, « gage d'une civilisation à venir.»

Le IXe et le Xe siècles sont comme une longue nuit, au point de vue qui nous occupe. C'est tout au plus si, dans cet amas confus de luttes et de crimes, il est facile de saisir les faits qui donnent pour résultat, à l'issue de cette période, une transformation politique déjà commencée et prête à se généraliser. L'histoire des villes est, pour ainsi dire,

Digitized by Google

sans événements; celle des campagnes offre, peut-être, un peu plus d'intérêt. Des hameaux, des villages s'élèvent autour des châteaux et des monastères; une sorte de gouvernement local s'établit aussitôt, les rapports se régularisent, le seigneur administre par lui-même ou par ses intendants.

Remarquons, à ce propos, que les intendants de cette époque sont les aïeux directs des maires d'aujourd'hui. Ils s'appelaient *villici* ou *majores*. Investis d'un pouvoir judiciaire et d'une autorité de police, quelquefois assez étendue, ces officiers n'étaient pas, d'ailleurs, d'autre condition que la plupart de leurs administrés. S'il faut en croire la préface du *Cartulaire de St-Père de Chartres*, ils étaient choisis souvent parmi les serfs. Mais les priviléges attachés à leurs fonctions ne tardèrent pas à tenter l'ambition des hommes libres, et, dès le XIe siècle, on constate que les maires des campagnes, comme les officiers municipaux des cités, essayaient déjà de rendre leurs charges héréditaires dans leurs familles.

Le seul fait qu'il soit possible d'établir avec précision, en ce temps, c'est la haute position conquise par l'Eglise, et, si je puis m'exprimer ainsi, son avènement au pouvoir. Patiente comme tous les principes forts, l'Eglise avait attendu l'heure marquée par la Providence, où le christianisme devait prendre sa place dans la direction des affaires civiles et politiques. Cette heure arrivait enfin; mais, depuis longtemps, elle était préparée.

L'évêque, élu par les citoyens, n'avait pas eu de peine à prendre dans l'esprit des populations la place et l'influence du défenseur. Pouvait-il en être autrement? Le ministre de Dieu joignait presque toujours à la puissance du prêtre l'autorité du savant, et quoique la nation fût profondément abâtardie, quoique ses meilleures facultés fussent émoussées, il restait chez elle encore assez de sens moral

Digitized by Google

pour reconnaître et subir l'empire inévitable des supériorités intellectuelles. Cette prépondérance fut le salut de la civilisation. Elle donna à l'Eglise la force nécessaire pour arrêter la barbarie, et couvrir de son manteau sacré les cités vouées à l'extermination.

Enrichie par la piété des conquérants, l'Eglise entra bientôt dans la vie féodale; son gouvernement se constitua à l'image de l'organisation germanique, avec cette différence, toutefois, que l'évêque, plus habile, mieux connu des populations et moins dur pour elles, trouva souvent, dans les petites villes de ses domaines, de précieux auxiliaires contre la cupidité de voisins plus puissants. Et tout à côté de lui, sous sa protection, les monastères, refuges de la méditation, de la science, reçurent le dépôt des trésors de l'intelligence; et non-seulement les œuvres pures de l'esprit, mais aussi, et surtout, les traditions des procédés mécaniques et agricoles. « Ce refuge des livres et du » savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépen- » dances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une » ferme modèle; il y avait là des exemples d'industrie et » d'activité pour le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire. » Ce fut, selon toute apparence, l'école où s'instruisirent » les conquérants à qui l'intérêt bien entendu fit faire sur » leurs domaines de grandes entreprises de culture et de » colonisation, deux choses dont la première impliquait » alors la seconde (1).»

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ce marasme universel eût anéanti au sein de la classe asservie toute idée d'émancipation. Dans les villes, les traditions municipales ne s'étaient jamais complètement effacées; les communautés avaient toujours à leur tête des magistrats élec-

(1) M. Mignet.

Digitized by Google

tifs, et si les vieilles institutions avaient été altérées, le titre de citoyen était resté au bourgeois avec l'instinct, au moins confus, de ses droits et le désir de l'indépendance.

Dans les campagnes, les aspirations vers la liberté se révélèrent d'une façon plus brutale. Les châtelains n'étaient pas, tant s'en faut, les meilleurs des maîtres; leur capricieuse souveraineté devenait parfois intolérable. D'un autre côté, les serfs, comme les tenanciers, armés pour la défense nationale, armés plus souvent pour servir l'ambition de leurs seigneurs, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur concours était devenu assez nécessaire pour ne pas être gratuit; qu'il était même possible d'exploiter au profit de leur affranchissement le besoin qu'on avait d'eux. Ils osèrent bientôt imposer des conditions, et l'émancipation des communes rurales commença.

Ce mouvement, qui ne se manifeste d'abord que par des insurrections (en Bretagne et en Normandie), se régularise peu à peu, il s'assimile à celui des villes, et, dès le milieu du XIe siècle, il est assez général, assez bien déterminé pour recevoir une formule historique. Au Nord de la France, c'est la *commune assurée*, l'association des intérêts municipaux par l'assistance mutuelle. Au Midi, c'est la constitution *consulaire*, envoyée à la Gaule méridionale par les cités d'Italie déjà libres depuis longtemps.

H. DE RIVIÈRE,
Membre du Conseil général.

UN JOUR DE L'AN

Sous le ministère de l'abbé de Montesquiou (1).

Le jour de l'an est non-seulement le jour des étrennes, c'est encore le jour des gratifications; aussi, les employés

(1) Nous détachons du *Courrier de Paris* le fait ci-dessus accompli par un de nos compatriotes, l'abbé de Montesquiou, duc de Fezensac, qui reçut le por-

Digitized by Google

des administrations voient arriver ce jour avec satisfaction. Malheureusement, les gratifications ne sont pas toujours proportionnées aux besoins de ceux à qui elles sont accordées. Cela me rappelle un fait qui remonte aux premières années de la Restauration.

En 1815, M. l'abbé de Montesquiou était ministre de l'intérieur : Louis XVIII avait choisi l'abbé de Montesquiou pour ministre; cet excellent homme était adoré dans les bureaux, où l'on garda longtemps son souvenir.

Le ministère de M. de Montesquiou fut fort court, mais il se trouva un jour de l'an dans l'espace de ce ministère.

Quelques jours avant le jour de l'an, on vint demander au ministre s'il entendait que des gratifications fussent données aux employés de son ministère :

— Certainement que je le veux! s'écria le bon abbé, et plutôt deux fois qu'une.

Cette réponse bienveillante ne laissait pas de doute sur ses bonnes dispositions. En conséquence, dès le soir même, on mit sous ses yeux un état du personnel du ministère, disposé par colonnes : en regard du nom et du titre de chaque employé se trouvait le chiffre de ses appointements, et ensuite le chiffre de la gratification proposée. Seulement, pour avoir égard à la liberté d'initiative du ministre, ce chiffre proposé de la gratification était légèrement indiqué au crayon.

Le soir du même jour, le ministre, après son dîner, rentra dans son cabinet avec son secrétaire particulier, un abbé comme lui, afin d'examiner les projets d'arrêtés soumis à sa signature.

tefeuille de l'intérieur à la rentrée des Bourbons. Il était né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757. Son neveu, le lieutenant général, duc de Fezensac, le possède aujourd'hui. L'abbé de Montesquiou est très connu dans nos contrées. Il habita, dans ses derniers jours, le château de Couloumé, près Plaisance, chez le comte de Montagut. Aussi croyons-nous que la reproduction de l'anecdote qui précède sera agréable à nos lecteurs.

Digitized by Google

Il prend les états relatifs aux gratifications, il les trouve disposés à peu près de la manière suivante :

Grades,	Appointements.	Gratifications proposées.
Chef de division,	8,000	1,000
Chef de bureau,	6,000	500
Sous-chef de bureau,	3,500	300
Premier commis,	2,400	250
Deuxième commis,	1,800	200
Troisième commis,	1,500	150
Quatrième commis,	1,200	100

A cette vue, le bon abbé de Montesquiou pousse un cri de surprise.

— Qu'est-ce donc, monseigneur ? demanda le secrétaire intime.

— Dites-moi, l'abbé, une gratification n'est-ce pas une faveur, un secours, un bienfait ?

— Votre Excellence a parfaitement défini une gratification !

— Eh bien ! voyez ce que l'on me propose.

— Quoi donc, monseigneur ?

— On veut encore que les grosses gratifications, les gros secours tombent dans les mains de ceux qui touchent les gros appointements et l'on donne une gratification insignifiante à ceux qui peuvent à peine vivre avec leurs petits appointements.

— Monseigneur a raison, dit le secrétaire.

— J'ai été en émigration, reprit l'abbé, et je sais par expérience toute la joie que cause à un pauvre diable une aubaine inattendue. Comment faire pour arranger les choses selon la justice ?

— Augmenter les chiffres proposés.

— Je ne puis cependant pas grever le budget d'une

Digitized by Google

somme plus forte que celle que m'est allouée pour les gratifications.... Comment faire?... Ah! j'y suis.

— Monseigneur a trouvé le moyen de tout concilier?

— Un moyen lumineux, vous allez voir, continua l'abbé... et qui ne coûtera pas un sou de plus. Je me bornerai à renverser la colonne des gratifications proposées: le total sera toujours le même.

Et prenant une plume, l'abbé de Montesquiou écrivit en grands chiffres bien noirs les gratifications définitives, qui firent disparaître les propositions indiquées au crayon.

Grades.	Appointements	Gratification.
Chef de division,	8,000	100
Chel de bureau.	6,000	150
Sous-chef de bureau,	3,500	200
Premier commis,	2,400	250
Deuxième commis,	1,800	300
Troisième commis,	1,500	500
Quatrième commis,	1,200	1,000

Puis il signa l'arrêté. Le bon abbé et son secrétaire étaient enchantés.

Le lendemain, on peut juger de la stupeur générale que produisit l'arrêté du ministre : les gros bonnets du ministère étaient furieux; quant aux petits employés, ils étaient dans l'ivresse, ils auraient porté leur cher ministre en triomphe.

Le lendemain du jour de l'an, les employés à 1,200, 1,500 et 1,800 francs se donnèrent entre eux un banquet de réjouissance chez Véry. On y but largement à la santé du ministre modèle, abbé de Montesquiou.

Malheureusement l'abbé de Montesquiou ne passa pas un second jour de l'an au ministère, et il n'a pas fait école.

Digitized by Google

Depuis lui, on est resté fidèle aux anciens errements : aux gros appointements, les grosses gratifications (1).

PAUL D'IVOY.

SIMPLE NOTE

sur l'article TÉNARRÈSE du cahier précédent.

D'après les mêmes données, —— le mot ITINERIS étant sur le métier;

1° dès lors que *la première voyelle s'échappe* et disparaît, ITINERIS laisse TINERIS ;

2° dès lors que *les voyelles se transmuent*, en augmentant l'hiatus ou l'*ouverture de bouche*, ce qui change l'*i* en *é* et l'*é* en *a;* T*i*N*e*R*i*S donne T*é*N*a*R*é*S ;

et il n'y a pas jusqu'à la *flexion* ou désinence O qui n'accoure d'elle-même, pour achever le nom de

TÉNARÉS O :

moyennant quoi, tout se termine heureusement, sans passer outre à la solution *cæsarienne*.

Parcus
Sentinelle de La Roumieu
et autres voies romaines.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE GROSSOLES.

2e branche. — Grossoles Flamarens.

(*Fin.*) (2)

7° Hérard II de Grossoles, seigneur de Flamarens, Montastruc, Buzet, Mauroux, etc., embrassa de bonne heure la carrière des armes; d'abord maréchal de camp à l'armée de Guienne, puis capitaine d'une

(1) *Le Courrier du Gers* assure que cette année on aurait adopté le système de l'abbé de Montesquiou et que la répartition aurait été faite en raison inverse des émoluments.
(2) Voir supra, p. 399.

Digitized by Google

compagnie de cinquante hommes d'armes, il fut en 1588 préposé par Marguerite, reine de Navarre, à la défense du pays d'agenais et condomois. Il eut de Brandelise de Narbonne, son épouse, trois enfants : 1° Renaud, mort sans alliance; 2° Jean, son successeur; et 3° Marguerite, mariée le 28 octobre 1614, à messire Gaston de Foix et de Candalle, seigneur de Villefranche, de Tournecoupe. Son frère Jean, qui avait succédé à son père dont la mort précéda ce mariage, constitua en dot à sa sœur soixante mille livres tournois, dont il s'engageait à payer trente mille le jour de la solennisation de son mariage, et pour les trente mille livres restant, il lui donnait la terre et seigneurie de Vignaux en la vicomté de Marsan, avec les appartenances et dépendances, sous la faculté de rachat, pour en jouir et faire les fruits siens jusqu'à ce qu'il lui payerait ladite somme de trente mille livres.

8° Jean III de Grossolles, baron de Flamarens, Montastruc, Buzet, Mauroux, etc., suivit la même carrière que son père. Il était aide de camp d'un régiment d'infanterie, lorsque, se croyant offensé par le sieur de Montespan, il s'achemina avec un page seulement vers le château de Gondrin. Arrivé à quelque distance de ce château, il s'arrêta et envoya son page seul au sieur de Montespan pour lui demander un éclaircissement. Au moment où ce page descendait de cheval à la porte du manoir, il rencontra le sieur de Lussan, auquel il fit part du sujet de sa mission. Celui-ci prit fait et cause pour le seigneur de Montespan. Etant allé joindre le baron de Flamarens, ils se battirent en duel. Le sieur de Lussan fut tué. Poursuivi pour ce fait par la justice, Jean implora la clémence de Louis XIII, qui lui accorda des lettres de grâce, au mois d'octobre 1611. Jean eut aussi des contestations avec Emeric de Leaumont, co-seigneur de Mauroux, au sujet de la justice. Ces différends se terminèrent par un accord, conclu le 25 août 1614. Ils se renouvelèrent en 1629, mais sans que les plaintes articulées par Jean paraissent avoir eu de suite. Il fut marié à Françoise d'Albret, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Antoine-Agésilas, son successeur.

9° Antoine-Agésilas de Grossolles, baron de Flamarens, Buzet, Montastruc, Mauroux, etc., suivit aussi la carrière des armes pendant la guerre de la Fronde. Il embrassa le parti du prince de Condé et fut tué en combattant à la bataille de St-Antoine, en juillet 1652. Antoine était marié avec Françoise Hardes de Latrousse, dont il eut trois enfants : 1° François, l'aîné, mort sans alliance à Burgos, en Espagne, où il avait été obligé de s'exiler pour échapper aux poursuites dont il était l'objet à cause d'un duel. La reine d'Espagne donna des ordres

Digitized by Google

pour qu'il fût enseveli d'une manière convenable à son rang et à la noblesse de sa famille; 2° François-Agésilas, qui succéda à son père; 3° Jean, dit le chevalier de Flamarens, qui mourut sans postérité.

10° François-Agésilas de Grossolles, seigneur de Flamarens, Mauroux, etc., fut premier maître-d'hôtel du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il épousa Marie-Gabrielle Tellier, dont il eut trois enfants: 1° Emmanuel-Félix, guide des gendarmes anglais, tué en Italie, à la bataille de Luzzara. Il n'avait pas été marié; 2° Agésilas-Gaston, 3° Marie-Clément-Joseph, époux de Marguerite-Louise de Bruat, fille du seigneur de Peyrecave.

Cette généalogie s'arrête, dans le manuscrit, au 11e degré, c'est-à-dire à Agésilas-Gaston de Grossolles, qui épousa Anne-Agnès de Beauveau. Nous croyons devoir ajouter qne cette illustre famille est continuée aujourd'hui par le comte de Grossolles Flamarens, sénateur.

A PROPOS

DES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*) (1)

La première ouverture, faite sans plus de mystère, est datée d'Auch, vers les derniers jours de septembre 1693. Monseigneur de Suze ne devait plus tarder de se rendre dans son diocèse; et le mémoire secret, envoyé au P. de La Chaise, pouvant donner lieu à des commentaires plus ou moins contradictoires, il n'était pas hors de propos de fixer quelques personnages de la Cour sur le véritable état de la question. C'est ce que se proposait le P. Raquié, en écrivant la lettre suivante et l'exposé qui la suit:

(1) Voir, plus haut, p. 355, 361.

Digitized by Google

A Auch, le 25 septembre 1693.

MONSIEUR,

Vous serez enfin satisfait. L'Ange du Seigneur m'a délié la langue; je puis maintenant parler et écrire de l'affaire du trésor trouvé. Ce n'est plus un mystère, ni une affaire : l'on veut bien que toute la terre sache la conduite qu'on y a tenue; et que tout le monde en juge, à la confusion de ces raisonneurs imprudents qui ont jugé avant le temps et sans connaissance de cause.

Pour vous, Monsieur, qui avez suspendu votre jugement, jusqu'à ce que vous fussiez instruit des faits qu'il fallait savoir pour raisonner juste et juger de cette affaire en homme sage, vous aurez le plaisir de voir que vous ne vous êtes pas trompé, avec tant d'autres qui ont suivi le torrent.

Je vous envoie les mémoires que vous m'avez demandés avec tant d'instance; je les avais dressés, depuis plus d'un an, par une précaution qui a été bien nécessaire. Ma maladie m'avait mis hors d'état de les dresser, lorsqu'il m'en fallut envoyer une copie au révérend Père de La Chaise. J'ai bien voulu les transcrire moi-même. Je vous en aurais envoyé l'original avec plaisir; mais j'ai fait réflexion qu'étant écrit de la main de M. Castex, prêtre, et fils de l'inventeur du trésor, qui a été témoin de tout ce qui s'est passé dans le cours de cette affaire, et qui a bien voulu les finir par une attestation dans toutes les formes, cette pièce en original pourrait être de quelque utilité en ce pays, où il ne serait pas sûr de mettre entre les mains de toute sorte de personnes les originaux des lettres essentielles à la justification de notre conduite. Vous et votre ami pourrez maintenant en juger à fond, sans crainte de vous tromper.

Tous ceux à qui j'ai communiqué vos lettres y ont remarqué, aussi bien que moi, beaucoup de finesse et de solidité; et on avoue que vous y faites paraître le caractère d'un parfait honnête homme. J'attends avec impatience de vos nouvelles, et serai toujours, avec un respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

F.-X. RAQUIÉ, S. J.

MÉMOIRE SUR LE TRÉSOR.

« Le premier jour d'avril mil six cent quatre-vingt-dix, M. Castex, prêtre, me vint prier de me rendre chez son

Digitized by Google

père pour une affaire importante. J'y allai l'après-dîner, et j'y trouvai le P. Robert, prédicateur de la cathédrale. Castex, le père, nous dit qu'il avait pris la liberté de nous prier de venir chez lui pour nous demander conseil; et en même temps il nous montra deux boîtes, dont la plus grande avait un demi-pied ou environ de diamètre, et de hauteur environ trois pouces. La plus petite avait environ quatre pouces de diamètre, et environ deux de hauteur. Les boîtes étaient d'une figure ronde pour le circuit et plate pour la hauteur. La grande était fermée avec une petite serrure attachée à une bande de fer qui liait le couvercle avec la boîte. Il y avait une seconde bande de fer qui tenait à la serrure. Cette boîte était couverte de cuir assez semblable à celui dont on voit couverts les vieux bahuts. Elle était ouvragée par le dehors. Un coin de cette boîte était mangé par la pourriture; de sorte que par ce petit trou l'on voyait quelques pièces d'or. M. Castex nous en montra une qu'il en avait tirée avec la pointe des ciseaux.

» La petite boîte était liée en croix avec une courroie de peau. Cette boîte, aussi couverte de cuir, était dans son entier et bien fermée. Ce bon artisan nous dit qu'il avait trouvé ces deux boîtes dans un vieux toit de la maison canoniale de M. Peyrusse, chanoine de la cathédrale, qu'il n'habitait pas, et qu'il avait donnée à louage à M. Dumas, chanoine. M. Peyrusse lui faisait réparer ce toit. Il nous dit qu'il nous priait de lui dire ce qu'il devait faire dans cette rencontre. Nous lui répondîmes que l'affaire n'était pas si aisée pour être décidée sur le moment; que nous voulions y penser. « Je vous prie» me dit ce bon artisan « d'avoir la bonté de » prendre ces deux boîtes dans le séminaire. Comme ma » femme fait logis, trop de monde vient dans ma maison. » D'ailleurs, je suis bien aise de m'ôter l'occasion de faire » ce que je ne devrais pas.» Et moi, lui dis-je, «je suis bien

Digitized by Google

» résolu de ne m'embarrasser pas de ce dépôt.» Vous me re-
» fusez une grande charité » répliqua le charpentier » de
» fermer ce dépôt dans un coffre-fort, dont je prendrai la
» clé, et ainsi vous ne seriez responsable de rien et vous me
» mettriez à couvert.» Je ne crus pas lui pouvoir refuser cette charité. Il prit son manteau et prit ces deux boîtes sous le bras; et suivi de son fils, le prêtre, il vint avec nous au séminaire. Je pris ce dépôt et le mis dans un grand coffre, dont je lui fis prendre la clé, quoiqu'il y témoignât beaucoup de répugnance. Il garda cette clé tout le temps que le dépôt fut dans le séminaire.

» Le P. Robert et moi jugeâmes qu'il fallait aller consulter MM. les vicaires généraux en termes couverts. Nous ne fûmes pas dehors qu'il me vint en pensée que peut-être nous trouverions dans ces boîtes quelque écrit qui nous faciliterait la chose. Le R. P. Robert approuva ma pensée : nous fîmes rentrer le père et le fils Castex dans le séminaire, et leur dîmes la cause de notre retour. Nous allâmes ouvrir ces boîtes, nous enlevâmes la serrure de l'une et nous ne trouvâmes que divers sachets de peau demi consumée et une bourse brodée de cannetille blanche à demi pourrie : le tout était plein de pièces d'or, toutes du poids d'un écu d'or, ou environ. Ces pièces d'or étaient frappées de divers coins et marquées des armes de divers souverains. Nous coupâmes les courroies de la petite boîte, que nous trouvâmes aussi remplie de pièces d'or du même poids et sans aucun écrit. Nous jugeâmes qu'il fallait compter toutes ces pièces d'or : le P. Robert et moi les comptâmes en présence de M. Castex et de son fils, le prêtre. Nous y trouvâmes environ deux mille pièces que nous remîmes dans les boîtes, et les boîtes dans le coffre que Castex, le père, ferma; et il en garda la clé. Après quoi nous fûmes trouver MM. les vicaires généraux. Ils nous dirent qu'il y avait

Digitized by Google

deux sortes de maisons canoniales; que les unes pouvaient être vendues et aliénées, comme celle que le chapitre a affermée à M. le juge mage; qu'il y en avait d'autres qui ne pouvaient être point aliénées; qu'on pouvait les résigner aux chanoines; et Mgr l'archevêque, faute de résignation, pouvait les donner à tel des chanoines qu'il voulait; que pendant le siége vacant c'était au roi à y nommer, de même qu'aux canonicats qui sont de la nomination de l'archevêque (1).

» Je demande à M. l'abbé de Faget qu'est-ce qu'il jugeait qu'il faudrait faire d'un trésor qu'on trouverait dans cette dernière sorte de maisons. Mon sentiment, me dit-il, serait d'en faire une fondation.

» De chez MM. les vicaires généraux nous fûmes chez M. Peyrusse, chanoine; nous ne l'y trouvâmes pas. »

Le lendemain, M. Peyrusse me vint trouver au séminaire. Je lui dis que j'avais été chez lui pour lui faire confidence d'une affaire pour laquelle on m'avait consulté; que j'avais cru qu'il me donnerait des lumières nécessaires, et peut-être même que je pourrais lui rendre un bon service. Il me dit que je pourrais compter sur lui. On me prie, lui dis-je, de m'informer si dans le vénérable chapitre d'Auch il y aurait une maison canoniale inaliénable qui doive toujours être possédée par un chanoine, laquelle ne soit point attachée à un canonicat, plutôt qu'à un autre, et qui puisse être résignée par le chanoine qui en est pourvu à un autre, tel qu'il lui plaira, et qui, en cas de mort du chanoine qui en est pourvu, doive être conférée par Mgr l'archevêque à celui des chanoines qu'il voudra, si le titulaire meurt sans l'avoir résignée à un autre cha-

(1) D'après une ancienne convention arrêtée entre nos archevêques et le chapitre, les nominations aux canonicats vacants se faisaient alternativement par par le Prélat, et par son chapitre qui déléguait le chanoine hebdomadier.

Digitized by Google

noine, son confrère, dans les formes requises. « Mon Père» me dit M. Peyrusse « j'ai une maison toute telle; mon » oncle l'a possédée comme moi et je l'ai eue de lui par » résignation comme le canonicat : j'ai donné à louage cette » maison à un de nos chanoines, c'est M. Dumas.»

F. CANÉTO, Vic. Gén.

(*La suite prochainement.*)

BIOGRAPHIE.

Daignan du Sendat (Louis) naquit à Auch en 1681. Il fut d'abord chanoine archidiacre de Magnoac et ensuite vicaire général de quatre archevêques, parmi lesquels nous pouvons citer MM. Desmarets, de Polignac et de Montillet. Ces prélats étant fréquemment absents de leur siége, il fut successivement leur intérimaire dans l'administration du diocèse. Passionné pour l'étude, il consacra ses loisirs à grouper les documents relatifs de l'histoire civile et cléricale de la Gascogne. Il laissa ses mémoires, sa collection numismatique, le portrait de quatre archevêques et mille livres pour l'installation de sa bibliothèque comprise aussi dans le legs aux pères Cordeliers qui avaient succédé aux jésuites dans la direction du collége. Il recommanda que tout fût mis à la disposition du public. A sa mort, arrivée le 17 mai 1764, il témoigna le désir d'être inhumé dans l'église Ste-Marie et dans la chapelle de la Purification, ou il repose aujourd'hui.

POESIE.

Je chevauchais sur Pégase à quinze ans. Tous les loisirs de mon adolescence ont été consacrés à égrener des rimes, à

Digitized by Google

cadencer des hémistiches. Mon imagination est aujourd'hui une rose effeuillée dont les pétales poétiques ont été emportées par mon propre oubli. De toutes mes rêveries juvéniles, une seule a été sauvée par ma mémoire, tandis que ses sœurs sont pour toujours mortes dans mon souvenir. Comptant sur l'indulgence du lecteur pour excuser un péché de jeunesse, j'ose lui offrir cette primevère, bien qu'elle soit simple et sans parfum.

Le sujet de cette composition est un monologue, une confession mentale, un examen des faiblesses des sens et des organes pour les préparer à recevoir l'onction sainte et purificative. J. NOULENS.

LA VIERGE MOURANTE.

Pécheurs, nettoyez vos mains, et vous qui avez le cœur partagé, purifiez vos cœurs. (ST-JACQUES.)

Une vierge mondaine, à son heure dernière,
S'était réfugiée au sein de la prière;
Et feuilletant d'esprit le livre du passé,
Elle disait à Dieu, pour avoir grâce entière,
Ce qu'au prêtre elle avait le matin confessé :

« O Seigneur, pardonnez à l'humble pécheresse
» Que le poids du remords tardivement oppresse.
» Mes sens ont écouté les conseils du démon;
» Dans ma chair j'ai senti des besoins de tendresse :
» J'ai donc négligé l'âme et soigné le limon.

» Les yeux ouverts, la nuit, je résistais au somme
» Pour me ressouvenir des regards d'un jeune homme
» Qui me parlaient de loin, quand j'étais au saint lieu.
» Là, ma pensée en vain s'envolait vers le dôme;
» Lui l'attirait toujours..... pitié pour moi, mon Dieu !

» Ils ont aussi pleuré sur un bonheur fragile;
» Au lieu de savourer le miel de l'Evangile,

Digitized by Google

» Ils ont bu le poison des livres non permis,
» Qui mettaient tout en feu dans mon être d'argile.
» Je crains que ces péchés ne me soient pas remis.

» Sur ma bouche couraient, dans mes veilles fiévreuses,
» Un baiser idéal, des phrases dangereuses,
» Des soupirs, ne sais quoi de vague, de confus.
» Mes lèvres répondaient aux paroles trompeuses
» Par le silence. Hélas! il fallait un refus.

» Un jour, je me défis de ma pudique crainte
» Pour séduire un mortel par une chaude étreinte
» De ma main; pour écrire, oubliant mon devoir,
» Quelques mots défendus. Cette encre, cette empreinte
» Que l'homme ne voit pas, Dieu, vous allez les voir!

» Souvent, je m'en allais, ardente et solitaire,
» A l'écart, dans les bois, pour creuser un mystère
» Plein de vide, de riens, de décevants appâts.
» Si mes pieds avaient fui vers l'autel salutaire,
» Ils n'auraient pas de fange en ce jour de trépas.

» Gorge, d'où s'exhalait une amoureuse haleine;
» Gorge, d'où s'élançait la folle cantilène;
» Refuge de Satan, nid de l'impureté,
» Je te maudis trois fois : car tu fus longtemps pleine
» De battements humains, d'élans de volupté.

» Ma robe virginale est froissée et ternie;
» Mais la bonté divine est immense, infinie.
» Bien qu'indigne, Seigneur, de paraître à vos yeux,
» De la terre, ce soir, quand je serai bannie,
» Oh! ne m'exilez pas du royaume des cieux! »

J. Noulens.

A M. le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

Mon cher Poète,

Dans la nécrologie de l'*Aquitaine*, vous avez oublié un des noms les plus honorables, quoique des plus modestes.

M. Camille Rivière, capitaine de génie, chevalier de la légion-

Digitized by Google

d'honneur, né à Eauze, vient de mourir à La Martinique, enlevé par la fièvre jaune.

Parti simple soldat, ouvrier illettré, il était parvenu, à force d'études et de bonne conduite, à un grade envié par nos premiers élèves de l'école polytechnique.

Un avenir brillant était ouvert devant lui, lorsque la mort est venue le frapper et le surprendre. Le deuil a été grand ici, car il était entouré de l'estime générale.

Je ne parlerai pas de ses qualités de cœur et d'esprit. Elles étaient complètes.

Vous avez parlé, dans un article particulier, de M. Joret, homme de bien et de profonde conviction. Moi, je vous entretiens d'un enfant du peuple, fils de ses œuvres, soldat de la lignée des Bayards, qui aurait pu inscrire sur ses armes la belle devise : *Sans peur et sans reproche.*

Adieu, et sentiments dévoués.

A.

Eauze, 21 janvier 1858.

ARCHÉOLOGIE.

In dubio libertas.
(St-Augustin.)

A propos d'une inscription tumulaire dont le sens nous a paru assez piquant pour être reproduit par la traduction, nous dirons un mot des *Tauroboles* et des *pierres Tauroboliques*, parmi lesquelles cette sorte d'autel votif fut découvert à Lectoure.

Il est peu de localités qui possèdent autant de monuments de cette espèce que Lectoure.

En faisant des fouilles vers la fin du xvie siècle près d'un lieu appelé en langue vulgaire *hondelio* (*fons Deliæ*, c'est-à-dire fontaine de Diane), on découvrit une trentaine de pierres gravées dont la plus grande partie fut encastrée en 1591 dans les piliers de la halle au blé. C'était presque un véritable musée improvisé et qui imprimait à lui seul, sur les murs de la ville, un caractère d'antiquité comme ces médailles qui portent en elles le cachet de leur origine et le secret de leur dates.

Ces autels votifs, pierres tauroboliques et tumulaires, étaient offerts à *Cybèle* par les magistrats et un grand nombre d'habitants du temps de Marc-Aurèle, d'Antonin et de Gordien III.

Digitized by Google

Leurs inscriptions étaient commémoratives pour la plupart de sacrifices *expiatoires* à l'occasion d'événements mémorables; et il y en eut plusieurs, à ces diverses époques, de nature à impressionner vivement les populations. C'était d'abord une peste horrible qui dépeupla l'Italie et étendit ses ravages dans les Gaules; il y eut encore un tremblement de terre par suite duquel des villes entières furent englouties. Les esprits furent tellement frappés qu'on ordonna des prières et des sacrifices dans tout l'empire romain. Enfin, on peut assigner une origine assez vraisemblable à l'un de ces monuments érigé en l'honneur de Gordien et de Tranquillina, son épouse; c'est cette terrible guerre contre les Perses qui surgit à cette époque. (*J. Capitolinus.*)

La ville de Lectoure ne possède plus aujourd'hui que 21 de ces inscriptions qui ont été rapportées dans plusieurs recueils (et notamment dans une notice historique que nous publiâmes en 1839.)

Il y en avait 18 inscrustées dans les murs de la halle et les trois autres dans les murs de maisons particulières.

Quatre existaient du temps de Marc-Aurèle, sous le second consulat de Pollion et d'Aper, l'an 177 de notre ère. Dix sont de l'époque du consulat de Gordien le Jeune et de Pompéien en 242. On ne peut assigner d'une manière aussi positive la date véritable des autres.

La plus grande partie de ces monuments contenaient des inscriptions *Tauroboliques*.

On sait généralement aujourd'hui ce qu'était le *Taurobole* et les *pierres Tauroboliques*. C'étaient des inscriptions commémoratives d'une cérémonie expiatoire ou purificative des payens.

On plaçait le néophite dans une fosse, au-dessus de laquelle se trouvait une pierre creusée en entonnoir ou une porte en bois percée à jour. Sur ce traiteau était immolé un taureau dont le sang tombait par gouttes ou ruisselait par l'orifice de l'entonnoir sur l'individu ou l'expié qui le recevait sur son corps, sur son visage et sur ses habits. Après le sacrifice, on relevait le plancher, on retirait de la fosse l'*initié* ou le *purifié* et on le montrait au peuple qui, le croyant régénéré, se prosternait devant lui.

D'après Joseph de Maistre, ces sortes de cérémonies devaient opérer une purification complète, une sorte de renaissance ou régénération spirituelle : et il en fait remonter l'origine au culte oriental du dieu *Mithra*.

D'autres ont émis cette opinion que ces cérémonies, avec leur pluie de sang, furent imaginées par les payens pour l'opposer au baptême

Digitized by Google

des chrétiens dont le culte naissant faisait de rapides progrès dans tout l'Empire.

Le poète latin Prudence a donné, dans sa dixième Hymne, une description minutieuse en termes très énergiques de ces sortes de cérémonies. Celui qui en était l'objet était tellement inondé de sang, dit-il, que même son palais et sa langue en étaient imbibés.

« Nec jam palato parcit et linguam irrigat
» Donec cruorem totus atrum combitat. »

Mais, revenons à notre inscription qui fait le sujet de cet article. C'était une pierre tumulaire ou hôtel votif dont voici le texte exact :

D. M.

NON. FUI. FUI ME
MINI. NON. SUM.
NON. CURO DO
NNIA. ITALIA. AN
NORUM. XX. HIC
QUIESCO. DM
TIUS ET DONNIA
CAL. LISTE. L. PIISSIMÆ.

Sous toutes réserves, et sans prétention aucune, nous allons émettre une opinion sur le sens et l'historique de cette inscription énigmatique. Qu'on nous relève et qu'on nous rectifie, s'il y a lieu, sur sa traduction véritable; c'est ce que nous demandons.

D. M.

aux Dieux mânes.

Non fui. Je n'ai pas existé.
Fui. Ou j'ai existé.
Memini. Je m'en souviens cependant.
Non sum. Je n'existe plus aujourd'hui.
Non curo. Mais peu m'importe.
Annorum xx. Morte à 20 ans.
Hìc quiesco. Je repose ici sous cette pierre.
Donnia Italia. Surnommée Donnia Italia.
D. Munatius et Donnia. Mon maître Munatius et son épouse Donnia.
(Votum fecere). Elevèrent ce monument.
Calliste L. piissimæ. A leur servante Callixte (qui était mon nom primitif).

Digitized by Google

La noble simplicité de ce style lapidaire s'explique en quelque sorte par les usages des Romains, en ce qui concernait leur intérieur domestique.

Elle s'appelait *Callista;* mais, plus tard, lorsqu'elle devint l'esclave de *Munatius*, elle fut mise sous le patronage de *Donia*, son épouse, qui lui donna son nom, *Donia*. C'était encore l'usage chez les Romains, comme on en voit plusieurs exemples; ainsi les esclaves de *Lucius* s'appelaient *Lucii-Pueri* et *Lucii-Pores* par corruption. — Puis, on y ajoute le surnom d'*Italia*, c'est-à-dire le nom de la contrée où elle avait vu le jour. C'était aussi leur habitude d'après Varron. Ainsi, certains esclaves étaient surnommés *Syrus*, *Geta*, *Davus*, etc., du nom du pays où ils étaient nés.

Enfin, cette inscription réfléchit un esprit d'indépendance, une sorte de scepticisme insouciant à l'endroit de la fin de l'homme et de son sort d'outre-tombe qui est dans le caractère de la religion payenne.

Il est donc présumable que cette pierre tumulaire indiquait le lieu où avait été ensevelie, par les soins pieux de ses maîtres, une jeune esclave qui avait mérité leur attachement par ses services privés ou qui avait attiré leur attention, peut-être même leur admiration par les talents précoces qu'elle aurait révélés au-dessus de son âge, malgré son sexe et surtout dans sa position sociale.

FERD. CASSASSOLES.

Auch, le 27 décembre 1857.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Dans la salle des illustres du Capitole toulousain figure Campistron, le pâle imitateur de Racine. Ayant épousé Madame de Maniban-Cazaubon, sœur de l'archevêque de Bordeaux et cousine du président au parlement de Languedoc, il vint quelquefois dans nos contrées (1). Cette alliance et ces voyages nous donnent le droit de revendiquer tout ce qui lui est relatif. L'auteur de Tiridate avait été le secrétaire du joyeux duc de Vendôme, et, comme son maître,

(1) Cette famille avait deux manoirs en Gascogne : celui de *Maniban* près de Gabarret, et celui de *Maniban Ausca* près de Mansencôme.

Digitized by Google

il mourut d'une indigestion. Voici comme : M. de Campistron avait une obésité proverbiale. Le 11 mai 1723, l'archevêque de Toulouse l'avait convié à un somptueux banquet à sa maison de campagne de Balinx. Le poète s'abandonna à toutes les délices gastronomiques. Il fut ramené le soir par le carrosse du prélat et déposé dans la cour du palais archiépiscopal. Allourdi par l'âge, par son embonpoint et le lest d'un repas pantagruélique, il ne pouvait revenir chez lui pédestrement. En conséquence, il appela les porteurs de litière qui stationnaient sur la place St-Etienne. Ceux-ci lui refusèrent leur ministère, prétextant qu'il était trop lourd et qu'ils succomberaient à la peine. La colère produite par ce refus insolemment motivé, combinée avec l'action du dîner, déterminèrent une attaque apoplectique.

Guerrier en même temps que poète, M. de Campistron dut perdre l'esprit sur le champ de bataille, car il en mit fort peu dans ses œuvres dramatiques. *Audronic*, sa meilleure composition, est très mauvaise. Vers la fin du XVIIe siècle, on représenta cette pièce sur le théâtre de Lille. Le rôle principal devait être tenu par un acteur, arrivé la veille de Flandre. Ni la tragédie ni le tragédien ne furent sympathiques au public. Aussi, quand l'interprète eut débité ce vers :

Et pour la fuite, ami, quel parti dois-je prendre?

Une voix du parterre lui répondit :

Prends la poste et reviens, cette nuit même, en Flandre.

Une académie de Province, qui n'est pas très loin de nous, se réunit dernièrement avec une grande solennité pour procéder à l'ouverture et à la lecture d'un lourd envoi littéraire. La docte assemblée trouva sous le pli, non pas des manuscrits, mais douze langues de tomates confites.

Digitized by Google

Inutile d'ajouter que ces langues durent lui sembler malignes.

Etant un jour entré au Café Américain de Bagnères, je vins m'asseoir dans un groupe où X... discourait avec chaleur. Le pauvre hère ne possède qu'un champ grand comme la main. Aussi, quel ne fut pas mon étonnement quand je l'entendis, dans le feu du discours, s'exclamer: Nous autres, Propriétaires!.. Sachant que l'on pouvait arpenter tous ses domaines avec une enjambée, je me pris à sourire ironiquement. Il le remarqua et osa me demander ce qu'il y avait de singulier dans ses paroles. — Je lui répondis par le mot de Rivarol : *c'est ton pluriel qui est singulier!*

J'ai dernièrement sténographié le dialogue suivant entre un bourgeois et un artiste :

Etes-vous toujours le débiteur de l'Harpagon de là-bas? — Toujours. — Il doit avoir reçu des à-comptes, autrement il n'aurait point patienté si longtemps. — Plutus n'oserait point poursuivre Apollon parce qu'il n'attraperait que lui-même; d'ailleurs, chaque fois qu'il vient, il emporte quelque chose. — Et qu'est-ce que vous lui donnez? — De l'*inquiétude*.

En faisant mon dernier article sur les rues de Condom, je me remémorai l'opinion de Jérôme Paturot, qui, systématiquement enthousiaste du passé et contempteur du présent, préférait la rue Trouillefou à celle de Rivoli.

Vers écrits, le premier jour de l'an, sur un Album.

Je ne suis qu'un rimeur, vous êtes une femme!
Je dois donc humblement venir, les yeux baissés,
Déposer à vos pieds l'offrande de mon âme.
Ne la refusez pas; les vœux ardents, Madame,
Valent les fruits glacés.

J. Noulens.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE MIRANDE.

DEUXIÈME ARTICLE.

A l'avènement de Louis le Gros, l'organisation du régime municipal est très avancée; les chartes se sont multipliées à l'infini. Je tiens à constater cet état de choses, parce que quelques écrivains ont fait à Louis VI l'honneur de le considérer comme le créateur de l'affranchissement des communes. Il n'en est rien. Louis le Gros n'eut qu'à sanctionner une révolution accomplie; et l'erreur qui lui en attribue l'initiative vient de ce que, d'une part, ce prince prêcha par l'exemple en multipliant les affranchissements sur ses domaines, et que, d'un autre côté, son intervention fut presque toujours réclamée par les villes dans leurs luttes contre leurs seigneurs. Ce fut devant lui que se débattirent les conditions des chartes conquises, et cet arbitrage, qui donnait au contrat d'émancipation un caractère d'authenticité inviolable, fit également les affaires de la royauté, qu'elle fortifia, en lui donnant la tutelle des populations libérées.

Tel est, dans ce grand mouvement politique, le rôle réel de Louis le Gros, et de la royauté, au XIIe siècle. Il est assez habile pour ne pas être exagéré, pour ne pas, surtout, amoindrir la part de cette œuvre qui revient à Saint-Louis, le véritable novateur en matière d'affranchissements.

Sous Louis le Gros, sous Philippe-Auguste, les chartes n'étaient, en effet, qu'individuelles, consenties à telle ville ou même à tel individu. Saint Louis affranchit, en masse, les terres des serfs de la couronne, et son exemple entraîna l'Eglise immédiatement. Mais les garanties politiques ne suffisaient plus; l'introduction du *Droit*, mot inconnu à la féodalité, vint donner aux nouveaux hommes libres une

Digitized by Google

force de plus pour démolir le vieil édifice des coutumes barbares. C'est donc au XIIIe siècle surtout que de rudes coups furent portés au passé; l'élan était donné, et la révolution municipale n'avait plus qu'à traverser les phases qui devaient se produire selon les progrès du temps.

Je n'ai pas à m'en occuper, et j'arrête ici des prolégomènes déjà trop longs pour parler enfin de Mirande.

Vers la fin du XIIIe siècle, les abbés de Berdoues rêvaient la transformation de leur monastère en évêché. Afin de réussir, il fallait que sur leurs domaines s'élevât une cité assez importante pour prétendre au rang de ville épiscopale. La réalisation de ce projet leur fut facile; ils y furent aidés par les comtes d'Astarac, intéressés à conserver leur influence déjà bien amoindrie par l'autorité royale et le pouvoir ecclésiastique. Donc, en 1285, Centulle, seigneur du comté, Pierre l'Amaguerre, prieur de Berdoues, et Eustache Beaumarchez (1), sénéchal du Languedoc, pour le roi Philippe le Bel, se rendirent à Toulouse et firent rédiger par le notaire Guillaume Auratie une convention dans laquelle étaient stipulés les us et coutumes, les priviléges et juridiction de la Bastide nouvelle. Le territoire de Lézian, sur lequel elle fut construite, en 1289, lui communiqua son nom. Ce territoire, provenant d'une donation faite à l'abbaye de Berdoues, en 1152, par Bertrand de Marrens, relevait de la seigneurie d'Astarac.

C'est à tort, je le crois, que l'on a attribué l'établissement de cette commune au comte Bernard II; il me paraît certain que c'est Bernard IV qui en eut la pensée, et Tentulle III qui la réalisa, de concert avec la couronne et l'Eglise. Par leurs soins, les premières maisons furent groupées géométriquement autour d'une place, sur laquelle dé-

(1) Il fonda, dans le département, Fleurance et une autre petite ville qui porte son nom.

Digitized by Google

bouchaieut quatre chemins, dont les extrémités furent converties en rues, et tout autour des habitations fut bâtie une enceinte percée de quatre portes.

On sait quelle position pittoresque occupe Mirande sur la vallée de la Baïse. Est-ce à sa situation topographique que la ville nouvelle dut de changer son nom de Lézian en celui qu'elle porte aujourd'hui? Les trois bezans d'or, ou les trois miroirs inscrits dans ses armes le donneraient à penser. Ou bien, le mot Mirande symboliserait-il la gloire et non la beauté? Je le croirais plutôt, et je serais disposé à affirmer que cette dénomination, réminiscence des exploits des ducs d'Aquitaine par delà les monts pyrénéens, remémorerait la marche victorieuse de Guilhem VII dans le nord de l'Espagne, la prise de plusieurs places et de nombreux triomphes sur les Maures. Les troubadours, en effet, célébraient, un siècle plus tard, la conquête d'une *Miranda* (1) de la Péninsule, accomplie par ce preux :

Reis coronats qué d'altrui pren livranda,
Mal sieg Guilhem que conquestor Miranda (2).

Ces deux hypothèses sont également admissibles; la première, parce que, à cette époque, beaucoup de villes étaient qualifiées d'une façon poétique (Fleurance, Valence, Plaisance, etc.); la seconde, parce que les trois fondateurs étaient également intéressés à rappeler le souvenir d'une guerre glorieuse et sacrée. Nous laissons au lecteur la faculté d'opter entre ces deux versions.

Le plan de la ville naissante était symétrique; les rues tirées au cordeau, les maisons alignées contrastaient avec

(1) Les Miranda abondent dans la péninsule espagnole; on trouve : Miranda de Corvo, Miranda de Douro, Miranda de Ebro, etc. Des dénominations analogues se rencontrent fréquemment aussi dans le Midi de la France : Miraudol (Tarn), Miramont, Miradoux, Mirepoix, Mirevel, etc.

(2) Roi couronné, portant livrée d'autrui,
Imite mal Guilhem, vainqueur de Miranda.

Digitized by Google

les villes environnantes, dont les constructions massives s'étaient élevées selon la capricieuse imagination de leurs possesseurs. La circonscription du territoire comprenait 365 arpents, dont dix seulement étaient occupés par les demeures et les jardins.

(*La suite prochainement.*)

H. DE RIVIÈRE,
Membre du Conseil général du Gers.

M. Prost et les Caisses d'escompte.

Les actions de la Société en commandite : A. PROST et COMP., dite *Compagnie générale des Caisses d'escompte*, ont été émises à 500 fr.; elles sont libérées. A l'époque presque récente où, par l'émission de 54 mille actions nouvelles, le capital social primitivement de trois millions de francs a été porté à trente millions, elles faisaient prime de 20 à 40 francs. Un moment même la confiance inspirée par cette entreprise fut si grande que des mandataires organisateurs de caisses placèrent en province des titres de la Compagnie générale au taux de 625 francs. L'engouement était général, et le crédit et l'honorabilité de l'institution paraissaient si solidement établis que quelque temps après la clôture de la seconde émission, il y a environ un an, les agents de change près la bourse de Paris n'hésitèrent plus à admettre aux négociations du Parquet et à inscrire à la cote officielle les actions de la Société qu'ils avaient pendant plusieurs années laissé faire antichambre dans la coulisse.

Au plus fort de la dernière crise, ces actions se sont tenues au même niveau de dépréciation que les autres valeurs mobilières, mais voici qu'au moment où la sécurité revient, où le découragement fait place à une activité qui imprime un mouvement rapide d'ascension à tous les cours, celui seul qui représente les titres de la *Compagnie Générale des caisses d'escompte* se précipite jusqu'à faire croire à une catastrophe. On a vendu, en effet, aux environs de 30 fr. l'une, des actions dont le coupon de 25 fr., non encore détaché, doit être payé dans trois jours.

D'où provient cette affreuse débâcle? Est-ce de l'avis donné dans les

Digitized by Google

bureaux de la rue Neuve-des-Mathurins, que le paiement des intérêts échus le 2 janvier serait retardé d'un mois pour procéder en même temps à l'échange des actions de la Société Générale, contre celles du crédit mobilier Portugais dont M. Prost était allé à Lisbonne obtenir la difficile homologation? Nous l'ignorons encore. Mais l'opinion s'est émue de pareils faits. Un large champ est ouvert aux conjectures. On veut frapper de déconsidération les caisses départementales dont M. Prost est le créateur.

Nous parlerons prochainement de M. Prost.

Il nous convient, à nous, qui, plusieurs fois dans cette feuille, avons interrompu par une note railleuse les concerts perpétuellement emphatiques des ténors de la publicité, de juger librement et sérieusement le financier et ses œuvres.

Mais il est un intérêt supérieur que nous devons nous attacher à défendre sans délai, c'est celui de la première, de la principale de ses créations — l'ensemble des caisses d'escompte. Nous croirions manquer à un devoir si nous laissions s'égarer l'opinion publique à leur égard. On est trop disposé à les frapper de discrédit, à dépouiller de l'auréole d'un véritable mérite la combinaison financière qui a doté cent villes industrielles d'établissements essentiellement utiles, presque généralement prospères, et dont beaucoup de centres importants peuvent encore être dotés, tant en France qu'à l'étranger, sous le patronage d'autres noms et par des moyens différents. Intervenons donc immédiatement dans cette situation, et prouvons en peu de mots, que non-seulement la chute de la *Compagnie générale des caisses d'escompte*, n'atteindrait en rien les banques qu'elle a formées. Au contraire, elles resteront pour prouver qu'elles n'ont pas d'autre avenir que le succès, et qu'elles peuvent à bon droit servir de modèle et d'encouragement à tous ceux qui tenteraient d'ailleurs de les imiter.

Le capital des caisses de province est complètement distinct de celui de la Compagnie générale, et à l'abri de toutes les éventualités qui peuvent atteindre celui-ci. Trouvé dans la localité même où les caisses exercent leur action, ce capital n'a jamais été, ni pu être, à la disposition de la Société générale. De son côté, le capital de la Société générale, originairement formé pour entretenir des agents, avancer les frais des organisations, garantir les sinistres jusqu'au moment où les caisses sont devenues assez nombreuses pour que leur propre participation suffise au fonds d'assurance, le capital de la Société générale, disons-

Digitized by Google

nous, n'a jamais servi à commanditer les caisses particulières. L'absorption complète de ce capital ne peut donc affecter leur position.

Nous pouvons même révéler que c'est par suite d'un refus persistant de concours et de commandite de la part de la Société générale sous une forme officielle ou officieuse que quelques caisses ont végété ou disparu, et que beaucoup de directeurs de celles qui existent et prospèrent aujourd'hui ont conçu pour le directeur général et la société qu'il administre une indifférence qui a été très souvent sur le point de se changer en hostilité. Il n'est donc point à craindre que les caisses de province se trouvent en présence de l'embarras d'une restitution et que leurs moyens d'action soient affaiblis.

Bien au contraire, la Société générale lancée dans des opérations presque exclusivement industrielles à l'étranger, a cessé depuis longtemps d'être pour ses créations financières en province autre chose qu'une charge. A cette charge les caisses ont plus d'une fois cherché les moyens de se soustraire, et loin qu'on puisse les supposer sérieusement chagrines de la déconfiture qui menacerait la société-mère, elles espèreraient trouver dans sa disparition un allégement et un profit. Or, si le public a eu justement confiance dans la solidité du plus grand nombre des caisses d'escompte créées par M. Prost, alors que l'on croyait la société générale en pleine prospérité, pourquoi leur refuserait-il cette confiance, si elles pouvaient rompre fortuitement un contrat tout onéreux pour elles.

Nous avions hâte de propager ces renseignements pour parer au trouble inévitable que les nouvelles de la bourse de Paris ont suscité dans les départements, où de si nombreux intérêts sont engagés tant directement dans le capital des caisses d'escompte que dans des négociations quotidiennes avec elles. L'ignorance ou la perfidie ne sont, en semblables circonstances, que trop disposées à se mettre de la partie pour que la loyauté ne s'empresse pas de combattre leur influence.

D'ailleurs, la forme et la multiplicité de ces maisons de crédit nous a toujours paru être un bienfait pour les populations laborieuses qui ne peuvent aborder les grands établissements financiers où l'on n'accorde de facilités commerciales qu'aux transactions d'un chiffre élevé.

M. Prost a été l'infatigable promoteur d'une espèce d'agitation financière qui a fait descendre dans les rangs les plus modestes de l'industrie et des affaires la ressource des valeurs de circulation; où d'autres, avant lui, avaient échoué, il a su réussir. Que personne ne lui conteste ce mérite. Il s'est malheureusement arrêté trop tôt dans une voie où

Digitized by Google

il reste beaucoup à faire encore; des affaires plus brillantes l'ont attiré et ébloui; mais que d'autres, intelligents et patients, se mettent à l'œuvre; que partout où il n'existe pas d'institution analogue à la sienne on essaie hardiment d'en créer !

En même temps que l'on obtiendra une légitime reconnaissance d'une multitude d'industriels et de commerçants, on réalisera d'importants bénéfices sur lesquels le doute n'est pas permis en présence du succès de la majeure partie des caisses d'escompte en France.

(*Progrès international*).

Ern. Clair.

P. S. Ecrit depuis plusieurs jours, notre article se trouve avoir encore plus d'à propos, s'il est possible, par la position que la liquidation, aujourd'hui certaine, de la *Compagnie générale des caisses d'escompte*, vient de faire aux caisses particulières. On ne saurait trop le répéter et le répandre, les cent caisses d'escompte créées par M. Prost n'ont rien à redouter, mais beaucoup à gagner dans la chute de la *Compagnie générale* qui depuis longtemps ne justifiait plus le nom et ne poursuivait plus le but de son institution.

MISCELLANÉES

sur la Cérémonie du Gui.

I.

M. Marquet a traité *con amore* de l'origine druidique du chant du gui et de la forme qu'il a prise dans nos contrées. Son intéressant travail a obtenu de trop honorables suffrages pour avoir besoin de mes éloges.

En un point, il a été un peu affermi et complété par la *petite lettre* signée Gélas; c'est sur le refrain *ô gué* de nos vieilles chansons françaises. Espérons qu'on ne répètera plus cette assertion manifestement fausse : que ce refrain tire sa première origine du château de la Bonne-aventure

Digitized by Google

AU GUÉ; et déplorons que, de nos jours, les opinions fondées sur des études incomplètes acquièrent si facilement droit de cité en littérature que celle-ci est déjà passée dans plusieurs éditions d'ailleurs estimables de Molière.

Ce n'est pas que la parenté du refrain *ô gué* avec le chant du gui soit rigoureusement démontrée; elle est seulement très plausible. Quelques-uns pourront toujours n'y voir qu'une variante de cet autre refrain : *Et gai! gai!...*, tandis que nous regarderions plutôt la première leçon comme plus primitive. En ces matières, il n'est pas souvent possible d'arriver aux précisions de l'évidence.

II.

M. Mary-Lafon (*Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 63) a vanté la leçon agenaise, par lui publiée en 1842, comme plus *pure* que la leçon condomoise. Il s'agit évidemment d'une certaine correction de langage que le temps aurait corrompue chez nous plus qu'ailleurs. Quant à moi, je crois pouvoir assurer qu'à part le refrain qui, chez nous, est du *français patoisé*, les couplets publiés dans le *Tableau de la langue romano-provençale* ne sont pas beaucoup plus purs que les nôtres. Au reste, voici la leçon de M. Mary-Lafon :

Lou boun Diou bous baille tant de béous
Coumo las poulos eren d'eous,
Gentiou seignou!
Ah! dounats-y la guilloneou
As coumpagnous!

Lou boun Diou bous baille tant de poulets
Coumo las segos an de brouquets...

Lou boun Diou bous baille tant de pitchous
Coumo de plets as coutillous...

Digitized by Google

Si m'assében bubo un cop,
Pourtari millou mous (*sic*) esclop...

Si m'assében bubo pintoun,
Pourtari millou moun bastoun...

Voilà tout. Après ces couplets, M. Mary-Lafon place cette parenthèse : *Chanson du gui de l'Agenais, vers 1450.* — Où est le précieux papier du xve siècle qui lui a fourni son texte?

III.

Il serait curieux d'avoir une notice authentique et complète de la cérémonie du gui chez les Gaulois même. La cueillette du gui sacré est décrite dans Pline; mais la manière dont il était distribué en étrennes n'est pas détaillée par les anciens d'une façon bien satisfaisante. Les Druides avaient des chants analogues à la circonstance. Mais qu'étaient ces chants? On a cité ici un vers d'Ovide :

Ad viscum, viscum Druidæ cantare solebant.

Plusieurs auteurs, en effet, rapportent ce vers avec une variante qui n'a pas grande importance. Ce qui est plus utile à remarquer, c'est que ce vers ne se trouve pas dans les éditions les plus complètes d'Ovide. Ménage n'hésite pas à affirmer qu'effectivement il n'est pas d'Ovide. Le premier qui l'a cité est, je crois, Paul Mérula, dans sa *Cosmographie*, partie IIe, liv. 3, chap. 11. Je traduis ce passage, cité dans le Dict. étymologique de Ménage, art. *Aguilanleu.*

« Il y en a qui pensent que cet au gui l'an neuf, que l'on a coutume de chanter encore à présent en France le dernier jour de décembre, est venu des Druides, peut-être d'après ce vers d'Ovide :

Ad viscum Druidæ, Druidæ cantare solebant.

On dit, en effet, que les Druides envoyaient du gui à

Digitized by Google

tout le monde par leurs jeunes gens, et que, par cette espèce de présent, ils souhaitaient à tous une année bonne, heureuse et fortunée. »

Cet *on dit* est vague. Je ne trouve, pour l'appuyer, qu'un mot de Pline : *Tum deinde victimas immolant, precantes ut suum donum* (le gui) *Deus prosperum faciat* HIS QUIBUS DEDERIT. Je suppose qu'il faut lire DEDERINT (1). — C'est, sans doute, sur des témoignages plus explicites que se sont fondés les compilateurs du *Dictionnaire de Trévoux*, qui écrivent (Art. *Aguilanneuf*) : « .... Le chef des Druides..... coupait le gui avec une faucille d'or. Les autres Druides le recevaient, et, au premier jour de l'an, on le distribuait au Peuple comme une chose sainte, après l'avoir béni et consacré, en criant : Au gui l'an neuf, pour annoncer une année nouvelle. »

Du reste, pour se représenter par l'imagination, à défaut de *mémoires contemporains*, la distribution du gui, je conseille au lecteur de revenir sur quelques lignes pittoresques du Directeur de cette *Revue* (tome 2, page 19).

IV.

Notre Aquitaine, plus ibérienne que gauloise, n'est pas assurément la terre classique de l'Aguillanneuf. Aussi les traces s'en rencontrent dans les autres provinces d'où il nous est venu, ainsi que M. Marquet l'a fort bien remarqué. (*Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 419.) On me permettra de réunir ici quelques témoignages qui, quoique peu neufs, pourront cependant être nouveaux pour nos lecteurs.

« En Bourgogne, à Dreux et autres lieux, les enfants crient *Aguilanneuf* pour demander leurs étreines. » TRÉVOUX.

« On fait encore ce cri en Picardie, où on ajoute *plantez*,

(1) HIST. NATUR., lib. XVI, cap. XLIV. (Caii Plinii Secundi Hist. mundi .... *Aureliæ Allobrogum*, 1606. In-fol., page 369.)

Digitized by Google

plantez, pour souhaiter une année abondante et fertile. De là est venu le nom d'un fauxbourg de Lyon qu'on nomme encore à présent la Guillotière. (???) — On donna depuis le nom de Aguilanneuf à une quête qui se faisait le premier jour de l'an. Elle se faisait par de jeunes gens de l'un et de l'autre sexe. Les synodes ont aboli cette quête à cause de la licence et du scandale dont elle était accompagnée. Voyez là-dessus les remarques de M. Mosant de Brieux.» IDEM.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la cérémonie du gui ne s'arrête pas même à notre frontière méridionale, aux Pyrénées. Elle existe aussi en Espagne, soit que les Celtes l'y aient portée dans l'antiquité, soit qu'elle y ait émigré dans les temps modernes, à l'état de pratique populaire dont le sens primitif a disparu. Ecoutons Ménage : « Les Espagnols disent *Aguinaldo* pour les présents qu'on fait à la fête de Noël.» DICT. ÉTYM., art. *Aguilanleu*.

V.

En un passage de Court de Gébelin, inséré naguère dans les *Etrennes* de la *Revue d'Aquitaine* (t. II, p. 385), est cité, d'après Grantemesnil, un refrain chanté à Rouen le dernier jour de l'an, et dont le dernier mot est *Hoquinano*. — Je crois que l'interprétation de Court de Gébelin, dont je n'ai pas d'ailleurs le livre à ma disposition, est la seule vraie. Mais je lis dans Ménage que Grantemesnil lui-même expliquait autrement ce mot étrange.

Il prétendait d'abord que *Haguignetes* était dit pour *Hoguignetes*, assurant que ce dernier mot était plus employé en sa jeunesse, et conjecturant qu'il avait été changé à cause de je ne sais quelle vilaine signification attachée par les Picards au mot *hoguigner*. Tout cela évidemment n'a pas grande valeur. Mais il ajoutait cette assertion beaucoup plus spécieuse :

Digitized by Google

« Ce mot de *Hoguignetes* venait de *Hoc in anno* : car c'est un présent que l'on demande au dernier jour de l'année : donnez-moi quelque chose *hoc in anno*, encore une fois cette année.»

Cependant la vérité n'est pas là. Grantemesnil lui-même nous met sur la voie d'une explication plus juste quand il ajoute : « Vers Bayeux et Les Vez, ils disent : donnez-moi mes *Hoguignanés*.» N'est-il pas palpable que ce dernier mot renferme sous une enveloppe fort grossièrement tissue les éléments : *Au gui l'an neuf ?* — Ces éléments ne paraissent pas moins dans le refrain, également rouennais, publié par Ménage et inséré dans le morceau de Court de Gébelin déjà cité. Ce refrain se termine par *Haguinelo*, qui évidemment a été dit par métathèse pour *A-gui-lo-né Au gui l'an neuf!*

VI.

A Morlaix, la cérémonie du gui portait le nom de guignannée et elle avait été transformée en œuvre de charité. On lira peut-être avec plaisir une relation de cette pratique bretonne que l'on pourra comparer avec celle de nos pays. Cette relation a paru pour la première fois dans le *Mercure galant* de 1683 :

« L'ouverture en est toujours faite par ceux de l'Hôtel-Dieu, auxquels on donne des habits grotesques, et qui commencent à demander les GUIGNANNÉES dès le 27 ou 28 de décembre. Ils ont un capitaine, deux tambours, avec officiers et soldats, tous ajustés de manière différente; et à chaque porte qu'on leur donne, ils font des cris qui sont entendus dans toute la ville. Le dernier soir de l'année, la bourgeoisie se rend à la maison de ville qui est la plus belle de la province. Les syndic, juges consuls et jurats s'y trouvent : et on délibère avec eux de la route qu'on tien-

Digitized by Google

dra. La délibération finie, on sort dans l'ordre qui suit : quatre trompettes, précédées de quantité de flambeaux, marchent à la tête pour avertir les habitants d'ouvrir leurs portes et d'apprêter leurs présents. Ensuite vont les tambours et fifres : et derrière eux dix ou douze crocheteurs que l'on charge des présents reçus. Ces crocheteurs sont couronnés de lauriers et de fleurs attachées de toutes couleurs. Les syndic et jurats les suivent, ayant devant eux les quatre Hérauts de la ville, et quelques jeunes bourgeois députés pour recevoir les présents. Chacun en fait selon son pouvoir, et il n'y a personne qui s'en puisse dispenser. Ainsi, ce ne sont qu'acclamations continuelles, puisqu'on en fait à chaque présent qui est élevé fort haut par celui qui le reçoit. Ces messieurs sont suivis de violons, de hautbois et de toute la jeunesse, à laquelle la plupart de la noblesse ne dédaigne pas de se joindre. Ce qui fait un cortége très nombreux. Tous ceux qui en sont prennent des habits forts propres, et s'arment de grands bâtons, pour rompre les portes, s'il s'en trouvait de fermées. On va d'abord chez M. le gouverneur qui fait toujours des présents considérables : comme un mouton gras dans un grand bassin, des chapons, perdrix, bécasses et autre gibier dans deux autres. Les belles sont aux fenêtres avec leurs présents, qu'elles descendent dans des paniers ou corbeilles fort propres. Ce sont toutes sortes de petits animaux en vie, ornés de rubans, comme perdrix rouges, pigeons des plus beaux, tourterelles, lapins blancs et noirs, et enfin ce qu'il y a de plus rare, des martres, des écureuils, des cochons d'Inde, des furets, etc. Ces présents ne sont pas comme les autres. Celles qui les font en favorisent qui elles veulent, et c'est à l'envi à qui aura quelque chose de plus beau.... »

Digitized by Google

VII.

Je n'ai pas de conclusion à tirer de ces notes disparates; mais on me permettra de constater ici une fois de plus qu'il est difficile de rien admettre en fait d'*origines*, si l'on ne reconnaît pas que le cri des Druides *au gui l'an neuf* se retrouve avec évidence dans le cri des provinces du Nord : *Auguilanleu;* dans celui des Tourangeaux : *Auguilanneu;* et enfin, dans la chanson de la Guienne et de la Gascogne, *la Guillounè,* et plus correctement peut-être l'*Aguillounè*.

LÉONCE COUTURE.

ANTIQUITÉ DE LA VILLE DE CASTELJALOUX.

I.

La Bibliothèque historique de la France, du Père Lelong, signale, comme existant à la *Bibliothèque du Roi*, un Mémoire *sur l'antiquité* de notre ville. Mais c'est sans succès que nous profitâmes de notre correspondance avec le Ministère de l'Instruction publique, pour tâcher de nous procurer ce document. « Nous avons cherché en vain le volume » indiqué dans la Bibliothèque historique de la France, concernant la » ville de Casteljaloux, » écrivit M. Champollion Figeac, le 17 avril 1844, à M. Camille Jubé, qui voulut bien nous transmettre cette lettre. « Il est mentionné dans la 1re édit. de cette bibliothèque, faite en » 1709, comme existant à la bibliothèque du roi, et cependant le cata- » logue des manuscrits, rédigé en 1682, ne renferme pas le titre du » volume demandé. Le catalogue de 1729-1730 est également muet à » ce sujet. Ce volume a été autrefois demandé et les recherches de » cette époque n'ont pas obtenu plus de succès. C'est donc par erreur » que le P. Lelong indique ce manuscrit comme existant à la Biblio- » thèque du Roi, en 1709, puisque les catalogues antérieurs et postérieurs à cette date n'en font aucune mention. Cette erreur est aussi » démontrée par cette circonstance, savoir : le P. Lelong, lorsqu'il cite » le titre d'un manuscrit qui est à la Bibliothèque royale, en désigne

Digitized by Google

» en même temps le *fond* et le *numéro*. Pour le manuscrit concernant
» Casteljaloux, ces désignations manquent entièrement. Il aura désigné
» la Bibliothèque du Roi, au lieu et place de celle de Paris ou des
» provinces, dans laquelle se trouvait le mémoire demandé.»

Privés de ce document qui devait contenir des preuves aujourd'hui perdues pour nous, la question de l'antiquité de notre ville reste soumise à bien des conjectures.

II.

Quelques auteurs ont fait de Casteljaloux la 4e station, dite *tres arbores*, de l'itinéraire de Bordeaux à *Jérusalem*, composé en 333, pour les pèlerins des Gaules.

Mais il suffit d'appliquer cet itinéraire à l'une de nos cartes, pour voir que Casteljaloux n'est pas situé dans sa direction.

Voici, en effet, la ligne des stations à partir de Bazas :

» Civitas vasatas.....Leuc. IX.
» Mutatio *tres arbores*.....L.... V.
» Mutatio oscineio. (1).....L.... VIII.
» Mutatio scittio (2).....L.... VIII.
» Civitas *Elusa* (3).....L.... VIII.

D'un autre côté, cet itinéraire n'indique entre Bazas et *Tres arbores* que cinq lieues gauloises, qui ne feraient que douze kilomètres environ (4), tandis que la ville de Casteljaloux est à trente kilomètres de la ville de Bazas.

Aussi M. Jouannet (Statistique du département de la Gironde), place-t-il avec plus de plausibilité la station *Tres arbores*, au lieu nommé *Lous tres casses* (les trois chênes), dans la commune de *Syllas*, canton de *Grignols*.

(1) On présume que la station *oscineio* était à l'église d'Esquieys, sur le *Ciron*, détruite depuis plusieurs années. Les ruines de cette église furent adjugées, le 27 novembre 1813, avec le cimetière, à Joseph Bounoure de Nérac, pour 256 fr.

(2) Tous les auteurs s'accordent pour reconnaître ici l'erreur d'un copiste qui aurait mis *scitto*, pour *sottio*. C'est la ville de *Sos*.

(3) *Eauze*, en Armagnac.

(4) La lieue gauloise était de 1500 pas romains, et le pas romain, de 4 pieds 6 pouces 5 lignes. Aussi la lieue gauloise équivalait à 1133 toises environ. C'était à peu près la demi-lieue commune de France et le 1/3 à peu près de la lieue de Gascogne.

Digitized by Google

Ce n'est pas que la ville de Casteljaloux ne puisse prétendre à quelque antiquité, et lorsqu'elle disputa le siége présidial à la ville de Nérac, en 1605, elle se dit *la plus ancienne* de *l'Albret* (1). Mais rien dans son enceinte, rien dans les documents historiques, rien dans ses chartes, n'autorise à faire remonter son existence au temps des gallo-romains. Seulement, on a trouvé des restes romains dans son voisinage. A *Fontpeyre*, à deux kilomètres nord de Casteljaloux, il fut découvert, lors de de la confection de la route impériale n. 133, des fondations qui offraient indubitablement ce caractère et d'où l'on retira une tête en marbre, reste évident d'une statue ou au moins d'un buste d'une forte dimension. A deux kilomètres plus loin, et sur la rive droite de la rivière de *l'Avance*, les ruines de l'ancienne église de Ste-Aulasie recouvraient des ruines romaines, où M. Lamarque, propriétaire de ce terrain, a cru reconnaître les restes de quelques bains. Enfin, du côté opposé et à 6 ou 7 kilomètres sud de la même ville de Casteljaloux, qui de nous n'a pas admiré les belles mosaïques et les trésors archéologiques exhumés dans le voisinage de l'église gothique de Pompagne, par les soins de M. Martin, conducteur des ponts et chaussées?

Au surplus, le nom de Casteljaloux, autrefois Castelgeloux, lui vient de *gelosus* (jaloux) et non de la *Gélise*, sur laquelle M. de Montlezun place, par erreur, notre ville baignée par l'*Avance*. Moréri rapporte que Castel-Jaloux *possédait une tour dont les habitants du pays fesaient de petits contes au sujet du nom de leur ville*. Je crois avoir lu ailleurs, sans pouvoir dire où, qu'il s'agissait de la jalousie du seigneur du lieu à l'encontre de celui de *Castel amouroux*. Il y aurait là un sujet de légende. Mais rien n'en est resté dans la mémoire de nos contemporains. Les moissonneurs chantaient jadis, de leur côté, les versets suivants sur l'origine de Casteljaloux :

« N'y a pas pu bère bille,
» La de Casteljalous!
» Es bastide sou sable,
» Aygue tout aléntour.

» Lou maçoun qui la heyte
» Démande pas d'argent;

(1) Nous avons quelque soupçon que ce fut à l'appui de cette prétention que fut composé le mémoire signalé par le P. Lelong, dans sa bibliothèque historique.

Digitized by Google

» Mais y a bère gouyate,
» La boou per paguemén. » (1)

Quoi qu'il en soit, des Agrippa d'Aubigné, on avait déjà commencé de dire *Casteljaloux*, bien que le nom de *Castelgeloux* ait prévalu jusque vers la révolution de 1789.

J.-F. SAMAZEUILH,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

LES CHEVAUX FRANÇAIS DU MIDI ET DE L'OUEST.

Nous avons en France, au midi de la Loire, dans de vastes provinces qui s'étendent depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, les débris de plusieurs races autrefois très renommées par la légèreté et par la souplesse des chevaux qui les composaient. Malheureusement, une pratique inintelligente s'est imprudemment laissée aller à des croisements mal assortis, et ces races ont été abâtardies, presque détruites. Les éleveurs ont fini pourtant par reconnaître leur faute, et il s'agit maintenant de réparer le mal.

Le remède est simple, surtout où l'on rencontre encore les éléments nécessaires à la reconstitution de ces anciennes races. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à employer franchement la méthode de la sélection. En choisissant les plus beaux sujets que l'on pourra trouver dans la race elle-même pour en faire des reproducteurs, on arrivera bientôt

(1) Il n'est pas de plus belle ville
Que celle de Casteljaloux.
Elle est bâtie sur le sable,
Avec de l'eau tout à l'alentour.

Le maçon qui l'a construite
Ne demande point d'argent;
Mais il s'y trouve une belle fille;
Il la veut pour son payement.

Cette chanson est, dit-on, fort ancienne.

Digitized by Google

à l'amélioration des formes; puis, en soumettant les élèves à un régime alimentaire convenable, on ne tardera pas à obtenir une taille supérieure à la taille actuelle, qui laisse parfois trop à désirer.

Mais il est des provinces où les éléments font défaut pour pratiquer la sélection avec chance d'une prompte réussite. Il faut alors recourir au sang étranger. A quel sang? Voilà précisément la difficulté. Si vous continuez à vous adresser au sang des races du nord de l'Europe, qui par leurs formes et leur tempérament diffèrent trop de vos races méridionales, vous n'obtiendrez que des chevaux tarés dès leur naissance, ou tout au plus des animaux qui tendront sans cesse à dégénérer sous l'influence d'un ciel trop différent de leur climat imaginaire. Si vous voulez obtenir des résultats solides, beaux, durables, il faut prendre le sang améliorateur dont vous avez besoin dans une race peu différente de celle qu'il s'agit de perfectionner. Ne pouvant pratiquer la sélection, il faut tâcher de trouver quelque chose qui s'en écarte le moins possible; il faut chercher à faire de la quasi sélection.

Par le plus heureux des hasards, il se trouve précisément que vous en avez les moyens sous la main. Les races détériorées qu'il s'agit de reconstituer ont quelque analogie avec les races les plus nobles de l'Orient; elles n'en diffèrent que fort peu par la taille et par le tempérament. Elles ont, comme elles, les os petits, les muscles et les tendons forts et solidement attachés, les jambes sûres. Je sais bien que les étalons de pur sang arabe sont difficiles à obtenir. Mais, à défaut de ces *Koclani* qui descendent en ligne directe des écuries du prophète et même des chevaux du roi Salomon, n'avez-vous pas des *Barbes*, que l'Afrique commence déjà à pouvoir vous fournir en abondance?

N'hésitez pas à donner vos juments limousines ou na-

Digitized by Google

varraises aux étalons africains. Cette alliance peut bien mériter le nom de quasi-sélection. Le sang diffère si peu que, si l'on pouvait remonter assez loin la filière des générations, on trouverait peut-être quelque parenté entre vos plus belles juments limousines et les étalons barbes que vous leur présentez. Au surplus, quel que soit le nom que vous donniez à cet accouplement (sélection, quasi-sélection, ou même croisement), vous verrez qu'ils valent mieux que les alliances avec les plus nobles et les plus irréprochables d'entre les races chevalines du nord de l'Europe.

Choisissez les chevaux les mieux réussis parmi les chevaux croisés issus de nos juments méridionales et des étalons anglais de noble race, puis, montez-en un régiment. Faites la même opération avec des chevaux nés, soit de la sélection, soit de la quasi sélection dont nous parlions il n'y a qu'un instant, et entrez en campagne. Donnez l'ordre aux deux colonels de partir de Toulouse, le 1er janvier 1858, et de se rendre à marches forcées à Berlin ou à Pétersbourg. Vous verrez lequel des deux régiments arrivera le plus tôt, avec l'effectif le plus complet et en meilleur état.

Le cheval anglais de noble race est cependant un animal qu'on aurait tort de mépriser; mais les intempéries de l'air, les variations de la température, les privations surtout le tueront deux fois plus vite que nos arabes ou nos gascons. Supérieur à tout autre par la rapidité de ses allures, l'aristocratique coursier de l'Angleterre est un cheval de luxe et de parade, qui devient, en campagne et en bivouac, aussi inutile à son cavalier qu'il lui est agréable en garnison.

N'hésitons donc pas à améliorer nos races méridionales, soit par elles-mêmes, soit à l'aide des étalons arabes ou barbes; poursuivons cette œuvre régénératrice avec persévérance, et nous obtiendrons un cheval léger, souple, ar-

Digitized by Google

dent, un cheval plein de fond et de rusticité, qui sera sans égal en Europe pour la remonte de la cavalerie légère.

F. MALEZIEUX.

NÉCROLOGIE.

Le continuateur direct d'une vieille famille de Gascogne, où elle possède encore des domaines, M. le comte de Noé, ancien pair de France, qui, depuis la chute de la Restauration, s'était réfugié dans l'étude de la science, est mort le 6 février dernier, à l'âge de 81 ans, quelques jours après sa nomination à la vice-présidence de la société de botanique.

M. le comte de Noé avait été gentilhomme de la chambre du roi Louis XVIII et du roi Charles X; il était grand-officier de la légion-d'honneur.

Il était l'un des plus anciens représentants de la pairie; son père, descendant direct de l'un des quatre grands barons d'Armagnac, avait épousé la fille du baron de Noé, son oncle, et devint ainsi le chef de l'une des premières familles de la noblesse du Midi.

M. de Noé fut l'un des premiers pairs nommés lors de la création de cette dignité, dans laquelle il succéda à son père en 1816. Il avait mené durant sa jeunesse une vie des plus actives. Il émigra jeune, passa en Angleterre, et il prit du service dans l'armée des Indes, où il eut occasion de se distinguer.

A son retour en France, il a publié un ouvrage intitulé : *Mémoires relatifs à l'expédition anglaise*, partie du Bengale, en 1800, pour aller combattre en Egypte l'armée d'Orient.

Il fut longtemps président de la Société des Amis des Arts.

L'affabilité et la simplicité de ses manières, sa bienveil-

Digitized by Google

lance et son goût éclairé pour les arts, lui avaient fait partout et de tout temps de nombreux et sincères amis.

Le fils du comte de Noé est l'un des esprits les plus sagaces de l'époque dont il a dessiné tous les ridicules. C'est Cham, le caricaturiste du *Charivari*. En empruntant son pseudonyme à la tradition biblique, il a voulu faire allusion aux irrévérences et aux frivolités imposées par sa profession à la dignité patriarcale de ses pères.

M. Féras, l'ancien émule de M. Romiguière au barreau de Toulouse, mainteneur des Jeux-Floraux, membre des deux académies de la ville de Clémence-Isaure et ex-président du Conseil général de la Haute-Garonne, est mort il y a quelques jours.

RÉPONSE

à la SIMPLE NOTE du cahier précédent.

Après Villeneuve-Bargemont et le baron de Crazannes, je crois que Ténarrèse vient de *Iter Cæsaris*. Je pense avoir, le premier, expliqué la formation de ce nom. Je me félicite de voir que la moitié de ma déduction a été pleinement adoptée par le studieux philologue que je crois avoir deviné sous le pseudonyme dont il s'est voilé et qu'il justifie trop, pour notre malheur, par la *parcimonie* de ses communications, que nous recevrions avec tant de sympathie et de reconnaissance !

Je ne m'étonne pas qu'une autre partie de mon travail n'ait pas obtenu un si facile assentiment; elle avait quelque chose d'étrange, j'en suis tombé d'accord. La déduction de M***, au contraire, est d'une simplicité séduisante. Et pourtant, je ne puis me rendre.

La *persistance* de l'accent tonique est, à mes yeux, une

Digitized by Google

règle sûre en étymologie. En vertu de ce principe, ce mot isolé *itIneris* ou *tIneris* serait devenu chez nous quelque chose comme *TEnre* ou *TEndre*. Si, par une corruption invraisemblable, nos pères avaient prononcé *TinEris*, ce mot aurait pu devenir *TénEro* ou *TénAro*, mais jamais *TénarÉs*, encore moins *TénarÉso*.

J'espère revenir sur la théorie de l'accent tonique et confirmer, par de nouveaux exemples, la nécessité d'y avoir toujours égard dans les analyses étymologiques.

LÉONCE COUTURE.

Délibération du Conseil de surveillance de la Caisse d'Escompte de Condom.

Ce conseil, dans sa séance du 18 février dernier, a pris à l'unanimité la délibération suivante :

Considérant que le contrat d'assurance, seul lien qui existait entre la *Compagnie générale des caisses d'escompte et la caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac*, est rompu par la situation de la première de ces sociétés;

Considérant que cet état de choses, loin d'être préjudiciable à la caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac, lui profite en ce sens qu'il la débarrasse d'un patronage onéreux et la dégage du paiement de la prime;

Délibère qu'il y a lieu de proposer à l'assemblée générale des actionnaires toutes les mesures nécessaires pour faire judiciairement résoudre le contrat d'assurance dont il s'agit et pour que la caisse continue ses opérations comme une société indépendante, après avoir fait à ses statuts les modifications nécessaires par la nouvelle situation.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 1er mars.

RÉCEPTION

des Reliques de St-Taurin, à Eauze.

C'est une grande et belle histoire que celle de notre diocèse : parmi ses représentants les plus augustes, nous pou-

Digitized by Google

vons citer St-Taurin, cinquième métropolitain d'Elusa, dont deux de nos collaborateurs ont écrit la vie militante. Ce noble martyr, après avoir échappé aux persécutions de Dioclétien et transféré le siége épiscopal à Auch, fut massacré par les Druides dans la forêt de Berdale, près Aubiet, où il était venu pour renverser leurs monolithes et prêcher l'Evangile. Le deux février de cette année, en commémoration de sa gloire et pour faire une pompeuse réception à ses reliques, Eauze avait revêtu ses habits de fête. L'éloquente parole du Père Alexis préludait, depuis un mois, à cette cérémonie, en disposant les âmes à la piété et à la foi. Mgr de Salinis, retenu par une maladie, avait délégué l'un de ses vicaires généraux, M. de Ladoue. En l'absence du primat d'Aquitaine, ses suffragants, les évêques de Tarbes et d'Aire présidèrent la solennité et administrèrent le sacrement de la confirmation à six cents fidèles.

A midi, avec ses bannières flottantes, ses essaims de vierges en robe blanche et d'enfants de chœur en robe rouge, une longue et compacte procession s'est acheminée vers le couvent où étaient déposés les restes insignes. Là, le reliquaire a été placé sur un reposoir triomphal luxueusement décoré. Le brancard sacré était porté par huit prêtres; par huit prêtres aussi étaient agités les encensoirs. Sous les arcs cintrés par la piété, les deux prélats stationnaient et parfumaient la sainte châsse de vapeurs hiératiques. Que de poésie dans ces symboles extérieurs! Ces images, à la fois imposantes et gracieuses, frappent l'esprit par leur signification allégorique et séduisent l'œil par leur naïve grandeur. Les hymnes et la musique, auxiliaires de la religion, viennent compléter l'émotion et enivrer l'âme d'amour divin.

Au retour, la nef de l'église était insuffisante pour recevoir les cinq mille témoins de cette solennité. Mgr Hiraboure

Digitized by Google

et M. de Ladoue, par leurs douces allocutions, touchèrent tous les cœurs; le discours d'adieu du Père Alexis les fit fondre en larmes.

La fête fut couronnée par une illumination et par l'ascension d'un aérostat illustré de cette devise : *Gloire à St-Taurin d'Eauze.*

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Henri IV était entré dans un village sans avoir été salué par des salves de coulevrine. Le maire, voulant excuser l'absence d'artillerie, lui dit : Sire, nous n'avons pas tiré le canon pour plusieurs motifs. Le premier, c'est que nous n'en avions pas; le second..... — Cette raison me suffit, répondit le monarque, et je vous dispense d'énumérer les autres.

Le jour de l'an, un friand personnage vint apporter à sa sœur les souhaits traditionnels et lui imposer un déjeuner. Celle-ci, n'ayant point de provisions, le pria de réserver son appétit pour un moment plus opportun. Le gourmand insista et fureta partout. Le garde-manger était désert, l'office aussi, un recoin seul était peuplé de quelques œufs. Profitant de cette aubaine, l'importun les cassa et les versa dans une assiette. Quand ils furent battus, il continua ses perquisitions dans l'espoir de découvrir des accessoires : du lard, des herbes ou du rhum. Ses recherches furent infructueuses. Il allait sortir, laissant la poèle sur le feu et maudissant la pauvreté culinaire de son hôtesse lorsque, ayant fouillé dans ses poches, il en retira quelques ingrédients qu'il jeta dans l'omelette; puis, l'ayant retournée, il la mangea. Devinez avec quels ingrédients il l'avait assaisonnée? — Avec *des pralines.* J. N.

Digitized by Google

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure; vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges).

(1er Article).

Parmi les questions historiques qui s'attachent aux origines des peuples, il n'en est guère de plus intéressantes que celle des étymologies géographiques. Si quelque chose a le droit de nous surprendre, c'est qu'il existe si peu de travaux sur cette matière.

Les historiens les plus sérieux, les plus justement célèbres, les pères de l'histoire, si nous pouvons leur donner ce nom, ont tout interrogé, tout sondé, livres et manuscrits, traditions et monuments, inscriptions et médailles; tout excepté la question des étymologies, et cependant ces villes, ces bourgs, ces villages dont ils négligent de chercher le berceau, forment le théâtre tout entier sur lequel ils développent le drame humain.

Plus d'un historien ne manque pas cependant d'éclairer la scène terrestre sur laquelle il va dérouler les événements et faire poser ses personnages... Souvent de magnifiques descriptions topographiques servent d'introduction à leurs ouvrages. M. Michelet, dans son *Histoire de la République Romaine*, étale aux yeux du lecteur l'aspect du pays âpre, aride et rocheux qui exercera son influence inévitable sur le caractère des maîtres du monde.

Mais après ce travail du peintre, tout est-il dit? Ne reste-t-il pas à chercher à quelle époque, suivant quelles lois générales, à la suite de quelles influences la population urbaine ou rurale s'est établie, distribuée, juxtà-posée sur le sol. La fondation du village le plus important, du bourg le moins populeux, du château, du palais les plus superbes, a son importance historique et morale, car toute construction humaine est la manifestation d'une idée ou d'un besoin, d'un intérêt ou d'un droit.

L'histoire moderne fait agir, circuler sur la surface du globe une population agricole et industrielle, une classe bourgeoise, des familles féodales et aristocratiques, un clergé, une royauté. Chacun de ses éléments manifeste son action par la prise de possession de certains points

Digitized by Google

du sol. Il est donc du plus grand intérêt de savoir à quelle classe d'hommes remonte la création de chaque ville, de chaque village, de chaque castel; ce travail, que quelques écrivains laborieux et modestes ont entrepris pour certains départements de l'ouest et du nord, nous avons résolu de l'essayer pour notre département, et nous sommes guidés dans cette entreprise par l'espoir de remplir une tâche utile au point de vue de l'histoire générale, et d'un attrait plus particulier pour les habitants actuels de cette partie du sol français.

La distinction que nous venons d'indiquer tout d'abord dans les origines des agglomérations met naturellement sur la voie de l'ordre que la logique impose à notre travail. Nous ne jetterons pas pêle-mêle les noms de villes et de villages dans cette revue étymologique. L'ordre alphabétique serait un guide fort illogique et le hasard un maître tout aussi peu satisfaisant. Nous éviterons également les divisions spécieuses, subtiles, multipliées, et nous nous bornerons à ranger les noms de lieux dans les quatre catégories suivantes :

I.

Localités rurales devant leur dénomination à leur situation élevée ou basse, à des objets de la nature, à leur terroir favorable ou nuisible à l'agriculture, au nom ou au sobriquet de leur fondateur.

II.

Localités bourgeoises devant leur nom à leur position stratégique ou agréable, à leurs rapports avec la féodalité, aux métiers de leurs habitants.

III.

Châteaux féodaux et autres fondations aristocratiques.

IV.

Etablissements religieux, localités remontant à une origine ecclésiastique et empruntant ordinairement leur nom à la langue latine.

Cette rapide nomenclature des noms de lieux du département du Gers nous amènera naturellement à des observations générales sur l'époque de leur fondation, mais nous nous garderons bien de poser des principes d'origine au début de notre travail. Nous les développerons successivement à la suite de chacun des quatre chapitres comme la conséquence logique des séries de noms que nous aurons fait connaître.

Digitized by Google

I.

Localités rurales devant leur dénomination à leur situation élevée ou basse, à des objets de la nature, à leur terroir favorable ou nuisible à l'agriculture, au nom ou au sobriquet de leur fondateur :

Biran. Du gascon *bira* tourner, changer de direction, endroit ou le chemin tourne. C'était en effet le point où la route d'Auch à Eauze se joignait à celle de Tarbes. On pourrait le faire venir aussi du celtique : *bir*, flèche, clocher, et *an* ou *ar* le; la flèche; mais nous préférons la première étymologie (1).

Brouill. Mot douteux que l'on pourrait faire venir cependant du celtique *broud*, piquant, ardu, brûlant.

Biane. (Gasc.) *Biano*, du celtique *bian*, *bihan*, petit, peu étendu.

Arné. Orage, orageux (celtique).

Puy lou Brin. (Gasc.) *Pouy lou Brin*, pouy, montagne, et peut-être *bren;* en celtique, chef, roi, mont du roi.

Puy Laoussic. (Gasc.) *Pouy Laousic*. Laoussic, peut-être l'*aouset*, l'oseau; les Pyrénées possèdent plusieurs châteaux de ce nom : *mounto aouset*, monte l'oiseau. On peut y voir aussi le mot celtique *sich*, siége, lieu où l'on se repose.

CÉNAC-MONCAUT.

Exposition de Toulouse.

Une exposition des produits des beaux-arts et de l'industrie doit s'ouvrir à Toulouse, le 15 mai 1858, dans les galeries et dépendances du Capitole. Le droit d'exposer est réservé aux artistes et aux fabricants. L'admission ou le rejet des objets présentés sera prononcé par une commission que préside le maire. A la fin de l'exposition, un jury décernera des médailles d'or, d'argent ou de bronze, et des mentions honorables. Une loterie sera ouverte pour l'acquisition des produits les plus remarquables de l'exposition, et un concours d'orphéons terminera une série de fêtes pendant lesquelles seront distribuées les récompenses. On voit que Toulouse veut justifier son ancien titre de Palladienne.

M. Zeppenfeld destine à ce concours sa statue de l'*artiste en détresse brisant son chef-d'œuvre*.

(1) Tous les mots qui ne sont pas indiqués comme venant du celtique, du latin, du basque, etc., appartiennent au gascon.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. le vicomte de Calvimont, maître des requêtes au conseil d'Etat, ancien collaborateur de la *Guienne Monumentale*, est mort à Paris le 17 février. M. de Calvimont avait écrit aussi dans le *Mémorial des Pyrénées*.

Un ancien chanteur de l'Opéra, M. Darius, né à Mont-de-Marsan, vient de mourir à Rouen, à l'âge de 104 ans. Nonagénaire, il chantait encore sur le théâtre de cette dernière ville un rôle de première basse.

Il vint pour la première fois, en 1814, dans le chef-lieu de la Seine-Inférieure et brilla au Théâtre-des-Arts dans les opéras du répertoire de cette époque : dans *Œdipe*, dans *Iphigénie en Aulide*, dans la *Caravane*, dans le *Rossignol*.

Ruiné par une faillite, ayant perdu son fils, violoniste distingué, Darius fut secouru par la franc-maçonnerie rouennaise, qui lui donna dans les bureaux de la compagnie d'assurances la *Normandie* une place, véritable sinécure, qui couvrait un bienfait sous le titre de rémunération. Les loges maçonniques de l'Orient rouennais, qui ont si fraternellement pris soin de M. Darius pendant sa vie, ont voulu l'honorer encore après sa mort. Elles se sont chargées des obsèques de leur frère, et réaliseront ainsi l'accomplissement de la plus belle mission, celle de soulager l'infortune et de rendre hommage aux qualités du cœur et du talent.

L'*Intérêt public* nous apporte, dans son premier Tarbes du 27 février, une triste nouvelle : il nous apprend la mort de Madame la marquise de Villeneuve. Le nom de cette auguste femme se trouve mêlé à l'histoire de notre passé et de notre présent. Marcelline du Haget-Vernon, née en

Digitized by Google

1775, continuait les vertus traditionnelles de sa race. Son père, le comte Vernon du Haget, en Magnoac, fut maréchal de camp sous Louis XVI. Sa mère Victoire de Gontaut, était de l'illustre souche des Birons. Celle à qui nous rendons l'hommage d'un souvenir épousa, en 1796, le marquis de Villeneuve, qui devint, sous la Restauration, préfet des Hautes-Pyrénées. L'élévation de son esprit, la charité infinie de son cœur lui avaient mérité l'estime et l'affection de tous. Aussi sa mort a été le deuil de toute une cité en même temps que celui de toute une famille.

L'éloquence sacrée vient aussi de perdre un de ses organes les plus puissants. Le R. P. de Ravignan n'est plus. Il appartient au nécrologe aquitain parce qu'il est né à Bayonne et non à Paris, comme l'ont témérairement avancé quelques biographes. Sa tête avait, du reste, le teint et le caractère des hommes du Midi. Comme Lacordaire, il avait débuté par l'étude de la jurisprudence. En 1814, à l'âge de dix-neuf ans, il était inscrit au tableau des avocats. Quelque temps après, sous la restauration, il est appelé au conseil d'Etat en qualité d'auditeur; enfin, en 1821, il était nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine. Deux ans après, il renonçait à la magistrature et à un avenir brillant pour entrer à St-Sulpice. La tonsure et les ordres lui furent administrés par M. de Frayssinous, alors aumônier du roi Louis XVI. S'isolant pour toujours du monde, il choisit une congrégation exclusive de toute ambition, de toute dignité ecclésiastique, la congrégation de Jésus. Il se sentait une vocation irrésistible pour la prédication; néanmoins, il fut obligé de subir la discipline de ses supérieurs et de professer la théologie. M. de Quélen le désigna, en 1837, pour les conférences de Notre-Dame. Sa célébrité commença avec son premier sermon. On sait qu'il

Digitized by Google

fut, à cause de sa robuste et profonde dialectique, surnommé le Bourdaloue moderne. Malgré tout son détachement des choses d'ici-bas et son mépris pour la gloire, elle rayonnera autour de son nom, sur la terre et dans le ciel.

MUSO OUBLIDADO,

par Delbès (1).

Les œuvres de Delbès formeront un très joli volume in-8°, orné de fines gravures, avec portrait de l'auteur.

Delbès n'a rien négligé pour le plaisir des yeux, pas plus que pour les exigences de l'oreille la plus délicate et pour la correction du vers.

Il est à la veille d'offrir à ses Souscripteurs un volume *déjà sous presse,* propre à orner leur bibliothèque et à récréer leurs loisirs.

Parmi les pièces de ce Recueil, d'un genre divers,— où, au bruit des grelots succèdent çà et là les accents de la lyre,— *la Beouze del Taillur* a été revue et complétée: l'auteur y fait le récit naïf et attendrissant des petites misères du foyer domestique, de la vie laborieuse et tourmentée de sa mère, de ses rêves d'avenir meilleur pour son fils, de ses illusions jusqu'à sa dernière heure; — ces souvenirs ont fait trouver au fils de la veuve — *la beouso,*— le vrai langage du cœur.

Un tour facile, un style mouvementé, souvent poétique, un attrait de couleur locale recommandent les compositions du poète gascon et y impriment un cachet d'originalité.

(1) Abeille agenaise.

Digitized by Google

Car son instinct de poète ne s'est pas isolé de son ciel, de sa ville fraîche et riante, aux boulevards sillonnés de promeneurs; — du *Gravier* où l'œil plonge dans de longues avenues; — de l'*Ermitage* hardiment jeté sur le roc qui la domine; — du vallon de *Vérone* qui serpente jusqu'au *Pont-Canal* sous lequel siffle la locomotive.

J'aime à suivre le poète, — à l'écart des sentiers éternellement rebattus par des écrivains incolores, — ajustant une rime le long du Canal, pendant qu'un goujon se suspend à la ligne d'un pêcheur impassible, ou, — sans se mettre en quête des sources de l'Hippocrène, — se désaltérant à un filet d'eau qui tombe à pic dans le canal des crêtes calcaires de *Rouquet*.

En gardant son type gascon, Delbès n'a pas fondu son individualité dans un moule commun. Au lieu de frêter prétentieusement son esquif pour le fleuve Léthé, — et de s'y noyer dans *ses ondes*, — il s'est laissé emporter de temps à autre au courant de la Garonne.

Le Recueil de Delbès, soumis à l'appréciation d'hommes de goût versés dans l'idiome agenais, a mérité leur suffrage, — exprimé d'une façon non équivoque.

Une de ses chansons, — *lou Retour del Printen*, — a obtenu tout récemment, à Bordeaux, un véritable succès. Chanté par un Agenais, M. Laboussole, sur un des théâtres de cette ville, elle a été bissée avec applaudissements redoublés.

En ce moment l'auteur profite de quelques journées de loisir pour la Souscription que les exigences de son travail l'avaient forcé de suspendre, et qui dépasse le chiffre de mille francs.

Il compte, — pour grossir sa liste, — sur la bienveillance de ses compatriotes qui l'ont applaudi et l'ont exhorté à livrer ses essais poétiques à la publicité.

Digitized by Google

Delbès, dans la pièce suivante, toute de circonstance, invoque son patron pour le succès de son œuvre. — Espérons que,— si la fortune est rebelle aux poètes,— les Souscripteurs ne seront pas rebelles aux bonnes inspirations du saint Patron :

H. BRUNET.

A SEN JEAN-BATISTO, MOUN PATROU.

Oh! qu'es hurous
Lou malhurous
Que pren soun mal ambe patienço!
Que se bresso din l'espérenço
D'un ten millou!

Sen Jean-Batisto, moun patrou,
Que mous parens caousiron
Per beilla sur moun sor,
Arresto la faou de la mor
Que mas penos esquiron
Cado jour, sans repaou,
Pertout oùn baou!
Qu'atchi lou ten de mettre mas pensados,
Miellouzos et floucados,
Mot à mot en escriou,
Per pagua lous bienfeys qu'ey reçut del boun Diou! !

Oh! fay tabe que din l'Histouèro
En soubeni de ma memouèro,
Aprèt ma mor y mètten lou quatrin :

« Lou poèto oublidat bèn de quitta la terro,
— Al pitchou trin, —
Dins lou mantèl de la misèro,
Coumo lou darrè pelerin ! ! ! »

Digitized by Google

Guerre que se font les évêques d'Agen et de Bazas au sujet de la ville de Casteljaloux. Guerre d'Amanieu d'Albret contre l'évêque de Bazas. Avènement des sires d'Albret à la baronie de Casteljaloux.

I.

On sait que la Garonne fut considérée généralement comme formant la limite entre la Celtique et l'ancienne Aquitaine, plus tard *novempopulanie*, et puis Gascogne. Mais une colonie de Celtes ayant passé ce fleuve, forma des établissements sur la rive gauche dans la contrée qu'occupa depuis l'évêché de Condom, et qui, dans l'origine, dépendait de l'évêché d'Agen.

M. de Saint-Amans a compris Casteljaloux dans l'Agenais, et il ajoute qu'à l'époque de la révolution cette ville était depuis longtemps du diocèse de Condom.

C'est là une erreur qui étonne chez un auteur fort exact d'ordinaire. Sous l'ancien régime, nous en attestons tous nos compatriotes et tous nos documents, Casteljaloux dépendait du diocèse de Bazas (1).

Mais comme la limite des deux territoires se trouvait vers ce point à l'avance, et que cette rivière paraît y avoir subi quelque changement ou division de lit, les évêques de Bazas et d'Agen se disputèrent Casteljaloux au XIIe siècle, d'abord devant les juges ecclésiastiques, et puis devant Dieu, c'est-à-dire les armes à la main.

La chronique de Bazas place sous Calixte II (élu pape en 1119, et mort en 1124) une première discussion à ce sujet, laquelle fut terminée par une décision de ce souverain pontife adjugeant la ville de Casteljaloux à l'évêque de Bazas, contrairement à une sentence de l'évêque d'Angoulême qui, chargé en première instance de vider ce différend, s'était prononcé en faveur de l'évêque d'Agen sur la déposition d'*Etienne de Calvimont* (pour Caumont) et de *Raymond de Bouglon*.

Puis, à l'année 1142, la même chronique note le voyage à Rome d'un nommé *Garin* ou *Guérin*, chargé de plaider la cause de l'évêque de Bazas auprès d'Innocent II (élu pape en 1130, et mort en 1143)

(1) M. de St-Amans a dû être trompé par un *Pouillé*, imprimé à Paris, 1648, et qui place la *cure de Casteljaloux* dans l'archiprêtré du Cayran, dépendant du Condomois. Ce document, que nous avons cité nous-mêmes, sous toutes réserves, dans les notes sur la carte de l'arr. de Condom, ne doit être consulté qu'en le soumettant à la critique.

Digitized by Google

contre Raymond, évêque d'Agen. On voit que *Sancin de Calvimont* et *Bertrand de Cantiran*, partisans de l'évêque d'Agen, s'étaient rendus maîtres de Casteljaloux, y avaient fait prisonniers des chanoines du chapitre de Bazas, et avaient livré cette ville au pillage, au meurtre et à l'incendie. Guérin dénonça ces faits au souverain pontife qui chargea l'évêque de Chartres de la terminaison de cette affaire.

Mais, sur ces entrefaites, les hostilités s'étant agravées, les partisans de l'évêque d'Agen venaient de prendre et de brûler la ville de Bazas.

Cependant l'évêque de Chartres prit si bien son temps pour rendre sa sentence, que l'évêque de Bazas (c'était *Fort de Pellegrue*) n'eut pas la satisfaction de l'obtenir. Lui mort, Raymond, son successeur au siége de Bazas, se vit obligé d'effectuer en personne le voyage de Rome, où le pape Eugène finit par confirmer les droits de ce dernier sur la ville de Casteljaloux.

II.

Néanmoins, notre ville n'en continua pas moins d'être un sujet de dispute, sinon entre les deux évêques de Bazas et d'Agen, du moins entre les chapitres de St-Jean de Bazas et celui du Mas-d'Agenais. « On ne manquait pas, de part et d'autre, de raisons spécieuses. Mais » Gaillard de Lamothe (élu évêque de Bazas en 1186, et mort en 1214, » ayant déjà résigné) parvint à les mettre d'accord, à rétablir les an- » ciennes relations sociales et les droits d'hospitalité avec une parfaite » réciprocité de bons procédés. Les deux chapitres unis ne formaient » qu'un corps et la nomination du recteur de Ste-Marie de Casteljaloux » fut laissée pour un temps à leurs suffrages. » (Chron. Vasat.)

III.

D'un autre côté, l'évêché de Bazas n'avait pas eu le temps d'oublier les violences des partisans de l'évêque d'Agen, lorsque, dès l'an 1157, *Amanieu*, sire d'Albret, lui porta des coups non moins terribles. Nous ignorons quelles furent les causes de cette nouvelle guerre qui dura deux années. *Amanieu* débuta par piller les paroisses formant l'extrémité méridionale du Bazadais. Puis, il osa se présenter devant la ville épiscopale et fit mine de vouloir s'en rendre maître. Mais le chapitre ayant rassemblé quelques troupes, *Amanieu* se vit repoussé avec perte. La paix se fit en 1159, et *Amanieu* promit de ménager à l'avenir ce diocèse. Peut-être cette promesse ne fut-elle pas tout à fait gratuite; c'est peu de temps après que nous trouvons les d'Albret en possession

Digitized by Google

de la baronie de Casteljaloux. Ils avaient pris pied dans le Bazadais (c'est du moins notre opinion) par la concession du château de Cazenave qu'ils obtinrent des vicomtes de Béarn, et depuis ils ne cessèrent jamais de s'avancer dans le pays (1). C'est ainsi qu'ils durent obtenir Casteljaloux des évêques de Bazas, comme ils obtinrent Nérac des abbés de Condom. Nous en avons déjà fait l'observation, au chapitre précédent; la charte des coutumes de Casteljaloux portait le sceau du chapitre de Bazas, de Galhard de Lamothe, de Peyronilh de Lamothe, et de ce même Amanieu d'Albret. Il y a là de fortes présomptions que ce fut vers la fin du XIIe siècle que les d'Albret acquirent la baronie de Casteljaloux. Admis, d'abord en paréage, avec les évêques et le chapitre de Bazas, ainsi qu'avec Peyronilh de Lamothe, ils auront fini par devenir les seuls maîtres de notre ville.

SAMAZEUILH.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Le courtois XIIe siècle institua des tribunaux d'amour et une procédure spéciale pour régler les litiges entre amants, les crimes de lèse-galanterie et pour élucider tout ce qui était problématique en matière de sentiment. La magistrature, toute féminine de ces cours, était représentée par les plus nobles Dames entre lesquelles nous pouvons rappeler la reine Alienor, duchesse d'Aquitaine, Bertrane

(1) Le père Anselme n'attribue les châteaux de Cazenave et de Bazas aux sires d'Albret qu'à partir du 14 août 1250. Mais nous pensons que cette date est celle d'un *hommage* à Gaston, vicomte de Béarn, et non d'une concession primitive, et il se pourrait que les droits d'Amanieu d'Albret sur le château de Bazas fussent la cause ou l'occasion de la guerre que l'on vient de raconter. Suit le texte de la prétendue concession, que, du reste, le trésor de Pau, p. 72, ne qualifie que d'*homage fait par Amanieu d'Albret à Gaston de Béarn, des châteaux de Bazas et de Cazenave*:

« Conegude cause sie à tots que nous *Namaneû* (noble Amanieu) de labrit » aben reconegut que nous tiem lo castet de Basats et tote la honour d'en Gas- » ton (de noble Gaston) de Béarn, per nomie d'el vescomtat de Gabarret, en la » mesiche honour d'el castet de Basats aben reconegut que es lo castet de Ca- » zenave et d'aquestes aban dites causes em sous cabeo et sous houm, ab une » lance de sporle, que len debem paga à seignou Mudam. »

D'après l'*Art de vérifier les dates*, l'avènement d'*Amanieu* serait de l'an 1255, *au plus tard*. D'où l'on peut présumer que la reconnaissance ci-dessus provient de cet avènement et n'est pas le titre primordial.

Digitized by Google

de Signe, Rostangue de Pierrefeu, Constance de Foix, Rogesta, comtesse de Rodez, la suave marquise de Gourdon et la belle gasconne Guilhelma de l'Isle. Un jour que l'ardente Alienor présidait une de ces assises érotiques on soumit à sa compétence le cas suivant : *l'amour peut-il exister entre époux?* La souveraine, dans son arrêt, résolut la question d'une façon négative.

Deux béarnais ont été rois : tous deux ont échangé leur religion contre un trône. Henri IV, pour mettre sur son front la couronne de France, de protestant se fit catholique; Bernadotte, pour obtenir le sceptre de Suède, de catholique se fit protestant.

Le maréchal Lannes était presque illettré quand il s'enrôla sous les drapeaux de la république. Avant d'être apprenti teinturier, il avait à peine reçu d'un vieux prêtre les premiers éléments d'instruction. Son intelligence se développa sur le champ de bataille et s'éleva aux plus hautes conceptions stratégiques. Il fut aussi habile tacticien qu'héroïque sabreur. Sa parole mâle et pittoresque rendait admirablement les scènes militaires. La densité des projectiles à Montebello avait été terrible. Un jour qu'il était question de ce combat, il dit : *Les balles claquaient sur les os de nos soldats comme la grêle sur des vitrages.*

Bellegarrigue, l'un des fondateurs de la *Mosaïque du Midi*, avait cédé cette publication à Paya, éditeur toulousain, moyennant une somme de trois mille francs. Le nouveau propriétaire ne mettait pas grande diligence à s'acquitter envers l'ancien; il lui donnait toujours mille raisons et jamais les mille écus. Bellegarrigue, pour se venger des ter-

Digitized by Google

giversations de son débiteur, fit dans l'*Epingle*, petit journal satirique de l'époque, un article qui avait pour titre : PAYA NE PAYA PAS.

La bru d'un poète méridional est, dit-on, ravie de l'avoir été.

Traversant, un soir, la place de l'Odéon, je sentis une griffe sur mon épaule. Je me retournai, et j'aperçus mon ami X..., qui me jeta cette question : Dis donc, petit, as-tu quatre sous? Je lui répondis que je ne les avais point, mais que, s'il consentait à m'accompagner chez un de mes compatriotes du quartier Latin, je me ferais créditer de cette somme. L'emprunteur était le Bohême des Bohêmes. A l'instar de Pierre Gringoire, il faisait plus souvent tinter les écus dans son imagination que dans son gousset. Quoique collaborateur d'un des grands journaux de Paris et émolumenté rondement, il vivait, les trois quarts du mois, d'une façon problématique et dînait rarement. Il m'avoua qu'il n'avait avalé, depuis la veille, que de l'air. Or, comme il était neuf heures de la nuit, son estomac aurait volontiers consommé quelque chose. Il me pria de le suivre à la brasserie Hautefeuille, où il espérait rencontrer quelques intimes, entre autres Courbet, le peintre réaliste, et obtenir de lui la faveur d'une digestion. Nous prenons la direction de la taverne hollandaise. A notre entrée, mon confrère en littérature et en pauvreté vit un Monsieur qui mangeait une choucroute recouverte d'une tablette de jambon très gras. Mon affamé se mit à faire un œil si ardent au morceau de salé qu'il le faisait fondre sous le feu de son regard.

L'étranger, voyant que X... contemplait extatiquement son mets germanique, l'invita à s'asseoir à ses côtés et à faire comme lui.—Votre appétit, lui répliqua mon invo-

Digitized by Google

lontaire jeûneur, m'en a donné. Puisque vous me faites une galanterie que j'aurais voulu devancer, j'accepte, me réservant de vous la rendre prochainement.

Sur ce, mon littérateur s'attable et dévore deux plats de choucroute. Quand il eut fini, il se leva, vint à moi et me dit : J'ai grande envie de commander quelques canettes de bière.—Je lui rappelai que nous n'avions pas un maravédis.—Qu'importe, poursuivit-il : vois cette bonne femme qui est au comptoir; c'est une flamande qui doit avoir l'âme aussi ample que les joues, et faire crédit à des artistes. — Je crus devoir lui faire observer que c'était déjà trop d'avoir accepté un repas d'un inconnu. — Il n'y a point d'étranger pour moi, répartit-il; je suis lié avec plus de trois cent mille individus à Paris, et plus de trois millions en Province.— As-tu jamais fait commerce d'amitié avec les *terrines de Nérac?*— J'étais intime avec les deux frères, recommandables par leur bonté; il me semble les voir : l'aîné portait des favoris bruns, et le cadet des moustaches blondes. — Tu connais beaucoup de monde et peu de comestibles. — Pourquoi? — Parce que les *terrines* ne sont pas des hommes, mais bien des petits pâtés.

Une béarnaise, qui avait la forme et la majesté d'une pierre druidique, mais qui n'en eut jamais la dureté, ne vivait point avec son mari dans une entente cordiale bien parfaite. Il aimait les champs, elle aimait la ville. Leurs goûts étant différents, leurs domiciles l'étaient aussi. On apprit un jour à cette Mégère que son époux était gravement maladé. « Eh bien! si je le perds, dit-elle, je gagnerai au » moins une satisfaction. Voilà bientôt dix ans que je de- » mande, sans avoir pu l'obtenir, une porte vitrée pour » notre salon à la campagne. Il me tarde que mon tyran » ne puisse plus contrarier mon désir. Pour posséder cette

Digitized by Google

» porte le plus tôt possible, je la commanderai à l'ouvrier
» qui fera son cercueil. »

J. NOULENS.

CANTON DE CONDOM.

Des usages locaux consacrés par Jugement en matière de bail à Bordellerie.

(*Suite.*) (*)

27° D'usage que l'estimation de bétail faite à l'époque à laquelle le métayer est entré est la seule qui doive être considérée pour régler les intérêts du maître et du métayer; que jusqu'à l'époque à laquelle le bail finit, ce métayer ne peut être privé, sous aucun prétexte, de la moitié du profit des ventes qui ont lieu dans la métairie (1) (Ibid.);

28° D'usage que le char de foin se compose de dix quintaux (2) (Ibid.);

29° D'usage que lorsque les brebis qui composent le troupeau dans une métairie sont toutes mortes sans la faute du métayer, elles ont péri pour le propriétaire (3) (Ibid.);

30° D'usage que si les métayers ont repeuplé la métairie de brebis, le propriétaire ne peut en réclamer, à moins qu'il ne rembourse le montant du prix de ces brebis (4) (Ibid.);

31° D'usage que le lin qui se sème dans les métairies se sème sur le guéret; que si le métayer le sème par une mauvaise terre, il n'est répréhensible à ce point d'être passible de dommages-intérêts, parce qu'alors le blé s'est trouvé

(*) Voir 1re année, page 339, année courante, 329 et 351.
(1) Ce qui se dit ici n'est que le développement naturel de l'usage déjà établi par les nos 3, 22 et 24 qui précèdent.
(2) Le quintal, c'est l'ancien poids de 100 livres. Un char de foin sans autre explication, s'estime par dix fois la répétition de ce poids.
(3) Cet usage est converti en loi par les art. 1810 et 1827 du Code Napoléon.
(4) C'est là un usage fondé sur la plus rigoureuse équité.

Digitized by Google

semé sur la bonne, ce qui exclut l'idée de tout préjudice (1) (Ibid.);

32° D'usage que tout ce qui vient dans le jardin concédé au métayer lui appartient, s'il n'y a convention contraire (Ibid.);

33° D'usage que dans le bail à bordellerie le propriétaire prend, outre les avantages, le préciput ou la dîme qui est de un sur dix ou sur onze (2); et des redevances en œufs, poulets, poules, chapons, oies (Ibid.);

34° D'usage de réserver le regain de toutes ou de certaines prairies, pour que le métayer entrant ait de quoi faire pacager les bestiaux (3) (Ibid.);

35° D'usage que si une tête de bétail vient à périr, la valeur du cuir se partage entre le maître et le métayer (Ibid.);

36° D'usage de considérer qu'un bail à bordellerie tient plus de la société que du louage (4) (Ibid.);

37° D'usage qu'un colon qui a pris des vignes, nouvellement plantées pour les entretenir, retire pendant sept ans les fruits de ces vignes comme indemnité des frais d'entretien (5); et que ces vignes, pendant ce temps-là, sont exemptées de dîme (Jugement du 3e vol. d'août 1792 à octobre 1793. E. CORNE.

(*La suite prochainement.*)

(1) La 2me partie de cet usage nous semble susceptible de critique : On doit savoir quelle terre convient au lin : en jeter la graine sur celle qui ne convient pas, c'est s'exposer à au moins trois préjudices : perte de la graine, des travaux et du lin dont on a besoin qui ne paraissent pas entièrement compensés par le blé récolté sur la bonne terre.

(2) On voit ici constaté le double prélèvement de la dîme et des avantages. Le premier est l'objet d'une légère variation, ce qui est constant. Il s'opère ou en gerbes sur le champ, ou en blé sur la pile.

(3) Ce regain appelé aussi secondes herbes, est gardé ordinairement pour les semailles.— Si le preneur contrevient à cet usage, il est passible de dommages-intérêts, surtout lorsque la défense lui en a été faite.

(4) Ce qu'a décidé ici le tribunal de Condom était déjà établi comme usage, par autre décision portée au n° 9.

(5) Cette décision ne constate pas à la vérité un usage bien déterminé, mais elle devait être mentionnée, ne serait-ce que pour témoigner du mode juridique de l'établir.

Digitized by Google

Réunion des Actionnaires de la Caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac.

Toutes les questions relatives aux intérêts commerciaux et industriels de nos contrées doivent naturellement trouver de l'écho dans la *Revue d'Aquitaine*. A ce titre, la réunion des actionnaires de la Caisse d'escompte d'Agen, Condom et Nérac, est tout à fait de notre domaine. L'assemblée, après avoir successivement entendu les rapports de M. Cerbonney-Dubarry, de M. le marquis de Cugnac, membres du conseil de surveillance, et de M. Louis de Peyrecave, directeur, a décidé à l'unanimité que les opérations seraient poursuivies. Notre incompétence ne nous permet pas d'analyser le discours de M. de Peyrecave, vibrant de loyauté et riche en considérations économiques et morales.

Le très honorable gérant a exposé, dans une forme vraiment littéraire, les motifs qui militaient en faveur du maintien de l'établissement financier; il a flétri avec une juste indignation les désordres de la compagnie générale, fait de la statistique régionale et prononcé de nobles paroles qui prouvent que le cœur travaille toujours chez lui en collaboration avec son intelligence. On l'appréciera comme nous en lisant le rapport que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier à cause de l'étroitesse de notre cadre. J. N.

RAPPORT DE M. L. DE PEYRECAVE.

Permettez-moi maintenant de vous fournir quelques explications sur le dividende de l'exercice écoulé, afin que chacun de vous puisse assigner à ce résultat sa véritable portée, ce qui n'est pas sans importance

Digitized by Google

dans la circonstance exceptionnelle où nous nous trouvons. Mais, en discutant les chiffres de l'inventaire, je ne veux rien enlever ni rien ajouter à leur signification réelle. Je n'ai d'autre but que de mettre en lumière les conséquences pratiques qui en découlent. C'est, d'ailleurs, le moyen, si nous sommes destinés à vivre, de mettre à profit notre expérience.

Je vous l'avouerai, Messieurs, en présence du mouvement général de nos affaires, qui a dépassé le chiffre de quarante millions, je m'étais attendu à un bénéfice plus considérable que le revenu de 6 0[0 que nous vous proposons d'attribuer aux actions. J'ai dû rechercher, et je dois vous signaler les causes qui ont produit ce résultat: Au moment de la crise financière qui a affecté les derniers mois de 1857, diverses circonstances sont venues neutraliser les avantages que nous aurions pu retirer de l'emploi de notre capital. D'abord, la nécessité de faire face aux besoins du commerce dans le moment des achats; en second lieu, l'obligation, qui en était la conséquence, d'écouler sans cesse notre portefeuille pour répondre aux exigences de la caisse. Les soldes des principaux comptes sur notre bilan traduisent avec assez d'éloquence cette situation anormale. Ainsi, les comptes courants des négociants sont débiteurs, au 31 décembre, de 262,000 francs; le portefeuille n'a que 264,000 francs; la caisse accuse un solde de 110,000 francs. (Le chiffre ordinaire de notre encaisse ne devrait être que du tiers environ de cette somme.) J'ajouterai que, par suite de la crise financière, les dépôts de fonds avaient diminué depuis plusieurs mois dans de fortes proportions. Une grande partie de notre capital se trouvait donc immobilisé au moment où il aurait trouvé l'emploi le plus fructueux. D'un autre côté, notre désir de donner toujours satisfaction à tous les besoins nous obligeait, afin de maintenir notre encaisse, à sacrifier le lendemain les bénéfices de la veille, et plusieurs fois même au-delà de nos bénéfices, puisque notre portefeuille subissait une dépréciation importante chaque fois que la Banque élevait le taux de l'escompte. Vous pouvez maintenant apprécier les principales causes qui, non-seulement nous ont privés des bénéfices que la dernière crise devait assurer aux détenteurs de capitaux, mais encore ont rendu la saison de nos grandes affaires la moins productive de l'année.

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que mon intention soit de chercher dans les résultats du dernier exercice des inductions en faveur de l'avenir. Quoique les circonstances locales que je viens de rappeler nous aient été défavorables, j'aime mieux admettre que l'année 1857, telle qu'elle se comporte dans son ensemble, peut être prise comme une

Digitized by Google

moyenne pour nos appréciations. Faut-il en conclure que nos actionnaires ne doivent pas raisonnablement attendre un revenu supérieur à celui de 1857? Il ne m'appartient pas de répondre à cette question; mais vous me permettrez de soumettre à votre critique quelques observations qui trouvent ici leur place.

Il faut reconnaître, Messieurs, que la Banque, telle que nous la pratiquons, est un fait nouveau dans ce pays. Nous avons donc besoin de nous appuyer sur notre propre expérience pour déterminer les améliorations que nous avons à réaliser. Or, je ne crains pas d'affirmer aujourd'hui que ce n'est pas trop des trois villes où nous nous sommes établis pour fournir à une maison de Banque un aliment de tous les jours. Le commerce de la Basse-Baïse, de Condom surtout, procède souvent par soubresauts, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Une activité presque désordonnée succède parfois à de longues intermittences; c'est-à-dire surabondance d'affaires à la suite de chômages forcés. Que faut-il pour que notre caisse évite les chômages et puisse toujours parer aux besoins du pays? Une seule chose, dont la réalisation est prochaine, l'établissement d'une succursale de la Banque à Agen. Grâce au fonctionnement simultané de nos trois comptoirs, nous n'avons plus à craindre aujourd'hui que nos capitaux restent jamais inactifs. Avec le secours d'une Banque de circulation, c'est-à-dire de la Banque de France, nous pourrons facilement doubler le chiffre de nos affaires. Soyez donc persuadés, Messieurs, que nous avons agi dans les vrais intérêts de cette société, en lui donnant, dès le principe, un centre d'opérations embrassant les deux arrondissements de Condom et de Nérac, et que notre établissement à Agen en était le complément nécessaire. J'en suis, pour mon compte, tellement convaincu, que je n'hésite pas à déclarer qu'il vaudrait mieux renoncer à votre œuvre tout entière que de se résigner à l'amoindrir. Vous savez tous, Messieurs, quelle est l'importance de la place de Nérac, quelles nombreuses affaires nous traitons chaque jour avec les maisons de commerce du Pont-de-Bordes, de Mézin, de Barbaste et de Lavardac. Vous connaissez peut-être moins les avantages que nous devons attendre de notre succursale d'Agen, et je vous dois à cet égard quelques renseignements.

Le commerce d'Agen n'opère pas seulement pour la consommation locale. Il pourvoit aussi aux besoins du département de Lot-et-Garonne et de tous les départements limitrophes, qui lui demandent les nombreuses marchandises dont cette ville est l'entrepôt, tels que les articles de rouenneries, les fers et métaux, les denrées coloniales. Ce commerce

Digitized by Google

n'éprouve jamais d'interruption. Une autre branche de commerce, le commerce des prunes, donne lieu pendant quelques mois à des besoins d'argent auxquels n'ont jamais pu suffire les ressources ordinaires du pays. Ces affaires se traitent du mois de juillet au mois de décembre, période ordinaire de chômage pour les affaires en eaux-de-vie. Nous pouvons aussi parler des autres branches de commerce qu'alimentent les autres produits de ce riche département et qui se traitent à Villeneuve, Clairac, Tonneins; car la ville d'Agen, par sa position topographique et ses ressources de toute nature, est depuis longtemps le centre et l'appui du mouvement commercial d'une grande partie de ce département. — Cette énumération me semble suffisante pour vous faire comprendre qu'en attendant l'établissement d'une succursale de la Banque, notre caisse d'Agen est sûre de trouver dans le commerce local et les ressources naturelles du pays un utile emploi de notre capital. Je me félicite de pouvoir dès aujourd'hui vous en fournir une preuve, en vous disant que le petit capital que nous avons livré à notre succursale d'Agen depuis le 10 octobre jusqu'au 31 décembre nous a rapporté un bénéfice net, qui nous aurait permis d'attribuer aux actions un reven de plus de 8 p. 0|0 sur le capital employé et en rapport avec le temps écoulé. C'est mieux, par conséquent, vous le voyez, que nous n'avons encore obtenu à Condom.

Tels sont, Messieurs, les résultats que nous avons à vous offrir pour l'ensemble de notre gestion. Malgré les motifs qui me porteraient à espérer mieux encore de l'avenir, ce n'est pas moi qui ai le droit de me plaindre de ces résultats, tout modestes qu'ils peuvent être. En me souvenant de mon inexpérience et de l'inquiétude bien naturelle avec laquelle j'entrepris il y a deux ans une tâche si nouvelle pour moi, je suis loin de penser que ces résultats soient au-dessous de ceux que je devais attendre. Si je considère que nos premières années auraient pu être des années d'épreuves, comme cela arrive souvent, je puis encore me féliciter qu'un si grand nombre d'affaires ait passé par nos mains sans avoir compromis notre capital, et d'avoir en même temps accompli, j'ose le dire, une œuvre essentiellement morale. Bien différente, en effet, de ces entreprises où la fortune de quelques-uns est la conséquence de la ruine d'un grand nombre, celle-ci, Messieurs, vous procure jusqu'à présent des bénéfices moins brillants; mais ces bénéfices ne représentent que des services rendus au commerce et à l'industrie. — A ce titre encore, nous pouvons nous féliciter de les avoir obtenus.

Je devrais maintenant laisser à une parole qui aura plus d'autorité

Digitized by Google

que la mienne le soin de vous exposer les propositions du conseil de surveillance en vue des circonstances exceptionnelles qui vous réunissent. Je crois devoir auparavant vous expliquer de quelle nature étaient nos rapports avec la compagnie Prost, et quelles conséquences résultent pour nous de la chute de cette compagnie. — Permettez-moi, Messieurs, de ne point vous parler des causes qui ont amené cette chute et dont vous n'avez d'ailleurs aucun intérêt à apprendre les tristes détails. Pour moi, Messieurs, cet événement m'a sans doute profondément attristé, mais il ne pouvait nullement me troubler. Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre nous et des hommes qui sont sortis des voies de l'honnêteté? Je n'avais à me préoccuper que d'une chose, c'était de calculer les conséquences que devait entraîner pour nous cet événement.

Nos rapports avec la *Compagnie générale des Caisses d'escompte* ne constituaient rien autre chose qu'un traité d'assurance. L'espèce de tutelle qu'elle s'était réservée était le corollaire de l'assurance, en ce qu'elle donnait à la compagnie les moyens de prévenir, par une surveillance exercée sur chaque caisse, les pertes dont elle serait responsable. Il n'y avait pas d'autre lien entre notre caisse et la compagnie Prost. — Ai-je par là l'intention de prétendre que cette organisation des caisses d'escompte ne contenait pas en germe autre chose que ce qu'elle a produit? Nullement, Messieurs. Je persiste à penser au contraire que, sérieusement appliquée, elle renfermait en principe une véritable organisation du crédit. Pourquoi, en effet, dans la pratique de l'escompte comme pour tout le reste, l'unité d'action, la confiance réciproque qui multiplie les ressources, la facilité des échanges, la suppression de frais nombreux qui grèvent notre budget, tous les avantages enfin qui résultent d'une organisation ayant un centre et de nombreux rayons ne seraient-ils pas réalisés par l'association, cette grande force de notre temps?... . Voilà, Messieurs, ce qui, dans la constitution des caisses d'escompte, me paraissait plus sérieux que l'assurance, qui, telle qu'elle était réglée par nos statuts, ne créait pour chaque caisse qu'une charge sans profit; et je me demande encore pourquoi la réalisation de cette idée féconde, dont M. Prost a été le promoteur, serait aujourd'hui devenue impossible. Ce qui est vrai, c'est que l'application n'en a pas encore été faite, et que nous n'étions que de nom membres de cette fédération qui n'a jamais existé réellement. Je n'en citerai d'autre preuve que le chiffre de nos affaires qui a été, en 1857, de 7,462,000 fr. avec les banquiers étrangers, et seulement de 2,258,000 francs avec les caisses d'escompte. Non-seulement nous n'avons retiré

Digitized by Google

aucun profit de notre affiliation à la *Compagnie générale des Caisses d'escompte,* mais nous avons éprouvé une perte notable par suite de notre soumission volontaire à un règlement qui favorisait les intérêts de quelques-uns au détriment de certains autres. Nous avons surtout éprouvé un préjudice, il faut bien le dire, par suite du discrédit qui avait atteint depuis quelque temps la *Compagnie générale*, et qui, aux yeux de quelques-uns, rejaillissait sur les caisses d'escompte. Quelle est donc la situation qui nous est faite par la disparition de cette compagnie? La voici en peu de mots : Elle nous laisse nos propres ressources qui ont seules jusqu'à ce jour assuré notre crédit, et nous dégage des liens qui tendaient de plus en plus à le compromettre. — Peut-être pourrai-je ajouter que notre crédit ne sortira que plus fort de l'épreuve que nous traversons maintenant.

Il nous reste autre chose, il faut le reconnaître, de notre constitution primitive, ce sont nos statuts, c'est la réglementation des actes de la gérance, c'est le contrôle d'un conseil de surveillance, dont la responsabilité morale s'accroîtra de sa nouvelle importance. Ces conditions-là suffisent-elles pour vous rassurer ? ou bien l'absence de la compagnie Prost vous enlève-t-elle la confiance que vous avez eue dans l'avenir de cette société ? Vous y penserez, Messieurs, et vous vous déciderez, non sous les impressions de cette séance, mais après les lentes et mûres réflexions que commande la discussion d'un intérêt privé mêlé à un intérêt public. La seule chose que nous vous demandons aujourd'hui, c'est la fixation d'un délai après lequel notre existence ne sera plus en jeu; car vous comprenez tous que, quelles que soient vos détèrminations, il faut nécessairement un terme à une situation qui ne nous permet pas d'affirmer notre lendemain.

J'ai prononcé le mot *d'intérêt public*, et cependant on m'assure que ce mot provoque des contradictions. Quelques-uns prétendent que notre établissement, loin de profiter à l'agriculture, lui enlève les capitaux qui pourraient lui venir en aide, qu'une banque hypothécaire ou de prêt mériterait seule son intérêt, mais qu'une banque commerciale est plutôt nuisible qu'utile à une contrée agricole. Faut-il combattre, Messieurs, l'incroyable erreur de ceux qui prétendent qu'un capital de 600 ou de 800 mille francs, fourni par le pays tout entier, soit capable d'amoindrir la richesse publique, et qui font retomber sur la caisse d'escompte un fait dont elle n'est pas coupable, c'est-à-dire l'attraction exercée depuis quelque temps sur les capitaux par les placements de bourse ? Il faut bien que je le dise, puisqu'on refuse de le voir, bien loin

Digitized by Google

de nuire à la propriété territoriale, la caisse d'escompte tend à retenir dans le pays les capitaux provenant de l'agriculture, en les faisant fructifier par des comptes-courants, dont le remboursement lui est toujours assuré au moment de ses besoins. C'est un des services qu'elle rend et qu'elle seule peut rendre, puisqu'elle seule peut offrir aux capitaux en toute circonstance des motifs complets de sécurité... Mais les services rendus au commerce ne sont donc rien pour l'agriculture! Les facilités offertes à nos commerçants pour leurs transactions et leurs paiements ne profitent-elles pas aussi aux producteurs ?... Il est des hommes qui envisagent les questions sociales à un point de vue tellement restreint qu'ils ne comprennent, en fait d'améliorations, que celles qui se traduisent en avantages personnels et directs. Ces hommes-là sont de bonne foi; ils se bornent à nier ce qu'ils ne voient pas. A leurs yeux les améliorations les plus importantes peuvent passer inaperçues. S'il m'est permis de traduire ma pensée par un exemple ou plutôt par une simple hypothèse, je dirai qu'aux hommes qui nous font de telles objections l'utilité même de cette voie navigable qui a donné la vie commerciale à notre cité n'est peut-être pas non plus bien démontrée. Ne vendaient-ils pas autrefois leurs produits comme aujourd'hui ? et cette économie qui résulte des transports par eau profite sans doute au commerce; mais rend-elle le même service à la propriété ?.... C'est là, Messieurs, le langage de ceux qui nient les bienfaits de notre institution, et il nous serait sans doute difficile de les convaincre. Ce n'est donc pas à eux que je m'adresse, mais à vous, Messieurs, qui comprenez que l'intérêt public est en même temps l'intérêt de chacun, et je vous dirai : cet antagonisme qu'on voudrait établir entre l'intérêt du commerce et l'intérêt agricole n'existe pas et ne peut pas exister. L'un et l'autre nous disent que ce riche pays qui s'étend de Condom à la Garonne réclame un établissement de crédit qui sans nous peut-être lui fera toujours défaut. Là se trouvent en effet réunis tous les éléments qui en assurent le succès, de nombreuses maisons de commerce, des fabriques toujours en activité, des usines dont les produits sont recherchés par les marchés étrangers... Aux regards des hommes qui comprennent notre raison d'être et notre avenir, que sont, auprès de ces magnifiques conditions de prospérité, les éléments de dissolution qui menacent l'existence de cette société à son début ?...

Je m'arrête, Messieurs, et peut-être trouverez-vous que ma situation personnelle aurait dû m'engager à ne pas intervenir dans cette discussion. J'ai pensé, au contraire, qu'une question

Digitized by Google

personnelle s'effaçait entièrement devant les intérêts qui se trouvent en jeu. Quelle est d'ailleurs ma véritable situation dans cette circonstance? Celle d'un homme qui a travaillé consciencieusement à une tâche souvent ingrate, et qui se prend à aimer et à défendre ce qu'il considère un peu comme son ouvrage. La position qui m'a été faite, je ne l'ai pas recherchée. Ce n'est, au contraire, qu'après de longues hésitations que j'ai accepté ces fonctions si étrangères jusqu'alors à mes goûts et à mes loisirs. Aujourd'hui que j'ai attaché mon nom à cette entreprise, on comprendra qu'un certain intérêt m'attache aussi à sa destinée. Mais ceux qui connaissent les rigoureuses pratiques de la Banque, ceux qui m'ont vu depuis deux ans à ma besogne de tous les jours et qui savent les efforts qu'elle m'a coûtés, comprennent bien qu'en ce moment je ne saurais avoir dans cette question d'autre intérêt que celui-là. Il n'y a donc ici aucune considération personnelle en présence des considérations qui doivent vous déterminer à poursuivre ou à discontinuer votre œuvre. Pour moi, Messieurs, si je dois résigner le mandat que vous m'avez confié, je me souviendrai toujours des sympathies si vives et si spontanées dont les membres de votre conseil de surveillance n'ont cessé de m'entourer, et je serai sans inquiétude et sans regret du passé; car j'aurai quitté honorablement ce que j'avais accepté dans des conditions honorables.

Louis DE PEYRECAVE.

Poésie

SUR DEUX BEAUX YEUX.

Comme un charbon qu'on jette au fond d'un encensoir
Fait monter des parfums aux arcs des cathédrales,
En tombant sur mon cœur, le feu de ton œil noir
Fait tournoyer la verve en rhythmiques spirales.
Laisse venir à moi ton regard andaloux :
Moi, qui vis des rayons de ta douce prunelle,
Comme les saints, là-haut, de l'œil de Dieu jaloux,
Je ne demanderai, pour ma joie éternelle,
Que d'en être ébloui, de loin, à deux genoux.

J. NOULENS.

Digitized by Google

CROYANCES POPULAIRES.

LE DRAC.

Le nom de cet être mystérieux est inconnu, si je ne me trompe, dans la plus grande partie de notre Aquitaine, quoique cet être lui-même, le lutin ou le follet, soit familier à beaucoup d'habitants des Landes, de la Bigorre et du Béarn. C'est dans le comté de Gaure qu'il est connu sous le nom de *Drac* par les paysans attardés qui l'ont rencontré la nuit aussi souvent que le loup-garou. Mais quelques recherches dans les auteurs qui ont traité des croyances superstitieuses nous ont montré le Drac en un grand nombre de pays, quoiqu'en voyageant il ait souvent changé de rôle et pour ainsi dire de personnalité. Nous allons le prendre à son origine et le conduire jusqu'à sa forme actuelle chez nous.

Il paraît nous être venu du sud-est, de la Gaule grecque; son nom même est grec. C'est le mot Δρακων, dragon ou serpent.

Les idées mythologiques des grecs sur le serpent leur étaient communes avec tous les peuples indo-européens; elles ont leur racine historique dans le récit génésiaque, et leur première expression écrite dans les livres védiques. Du reste, on peut, ce semble, rapporter à trois chefs le rôle du serpent dans les mythologies (1):

1° Dans beaucoup de fables, il a gardé son être naturel. Les premiers civilisateurs eurent à défricher les terres incultes et à exterminer les serpents qui s'y étaient multi-

(1) La plupart des renseignements qui suivent sont puisés dans l'ouvrage le plus complet qui ait paru en France sur la mythologie grecque: *Histoire des Religions de la Grèce antique*, par L. F. Alfred Maury. Paris, Ladrange, 1857. 2 vol. in-8.

Digitized by Google

pliés. Cenchrée délivra Salamine d'un dragon dévorant; Thespies reçut le même bienfait de Ménestrate. Plusieurs héros furent représentés avec un serpent dompté à leurs pieds. On sait que dans l'Evangile même, Jésus-Christ donne à ses apôtres le pouvoir de manier les serpents. Plusieurs des saints qu'on représente accompagnés d'un serpent peuvent avoir délivré les peuples qui les vénèrent de quelqu'un de ces animaux malfaisants. Toutefois, bien plus souvent, le serpent, dans l'iconographie chrétienne, a une valeur allégorique que la légende seule a réalisée. C'est que le serpent fut, chez tous les peuples,

2° L'emblème du mal, la représentation du tentateur, de l'ennemi. Dans le Mazdéisme, le serpent est le symbole d'Ahriman. Il a pénétré dans le ciel sous la forme d'une couleuvre selon le Zend-Avesta; il a sauté ensuite du ciel sur la terre; Mithra le combat sans cesse, et il sera vaincu et enchaîné à la fin des temps comme le dragon de l'Apocalypse (1). Le nom même du mauvais principe Ahriman, converti en celui de Kharaman ou Haraman, est devenu le nom du serpent, comme celui du diable, chez les Arméniens;

3° Le serpent est le symbole des fleuves et en général de l'élément humide. Dans le Védas, Indra, Dieu du ciel, triomphe de Vritra, le dragon céleste ou le nuage qui s'allonge dans les airs. Dans les mythologies helléniques, Apollon, Dieu de la lumière et du soleil, détruit le serpent Python : la racine du mot Python, selon Macrobe (2), est πυτειν *fœtere*, à cause des exhalaisons putrides que le soleil tire d'une terre humide. Python, en effet, n'est que la personnification des eaux qui remplissaient, à la suite d'un déluge, le vallon creux de Delphes (R. δελφυς *uterus*). Il est

(1) Apoc. XII, 3, 4; XIX, 20; XX, 1, 2.
(2) Saturnales, I, 17.

Digitized by Google

probable que l'hydre de Lerne, domptée par Hercule, en Argolide, symbolise le même phénomène. — Les fleuves étaient représentés avec un corps de serpent et des cornes de taureaux. L'allure tortueuse des reptiles offrait une image naturelle des sinuosités des cours d'eaux. Quant à la signification des cornes, elle est sujette à discussion. Selon les uns, elles figuraient le croissant de la lune, reine de l'élément humide : l'eau est produite par la lune et dévorée par le soleil, dit Pline l'Ancien (1). Selon les autres, c'était une allusion à l'impétuosité du taureau qui rappelle celle des flots. Quoi qu'il en soit, l'Oronte s'appelait primitivement *Dracon*. Un fleuve de Bithynie porte ce dernier nom, et sur deux médailles de Nicomédie, il est représenté par cet animal. Le fleuve Acheloüs en prit la forme pour combattre Hercule, d'après Sophocle et Ovide (2). Plusieurs sources ou fontaines portent des noms qui rappellent les mêmes idées : il y a la source Dragonera à Corinthe, et la fontaine Dragonara à Malte.

Il est temps de constater le passage de ces appellations en France.

Une rivière fort sinueuse du Dauphiné, qui se jette dans l'Isère, porte le nom de Drac. Ce qui mérite une attention particulière, c'est qu'on l'a représentée d'après les idées grecques avec un corps de reptile. « On voit, dit M. Alfred Maury (3), dans l'église de Saint Laurent de Grenoble, deux énormes serpents à tête humaine avec cette inscription :

Lo serpent et lo dragon
Mettront Grenoble en savon.

C'est là, ainsi que l'a fait observer M. Champollion-Figeac (*Dissertation sur un monument souterrain existant à*

(1) *Aquas sole devorante luna pariente.* Hist. nat., xx, 1.
(2) Trachin., 12.
(3) Métam., ix, 8-68.

Digitized by Google

Grenoble, in-4°, an XII; Mag. encycl., 9e année, tom. V, pp. 442, 443), une allusion à l'emplacement de la ville située à l'embouchure du Drac et de l'Isère. »

Les idées mythologiques sur le dragon se combinant avec la croyance aux nymphes des eaux, croyance que le christianisme n'abolit pas entièrement dans les esprits superstitieux, donnèrent naissance à des êtres surnaturels que l'on nomma dracs et au féminin dragues [*Dracus*, *Draca* (1).] Ces dracs gardaient le nom du dragon des eaux, mais ils en perdirent généralement la forme pour prendre celle de diverses divinités aquatiques. Si l'on attribua aux Dragues une action malfaisante, étrangère au caractère des nymphes antiques, *faciles nymphæ* (2), cette anomalie s'explique aisément. Outre que l'idée du dragon, symbole du mal, s'est fondue dans cette création nouvelle de l'esprit superstitieux, on comprend que les populations chrétiennes, cessant d'adorer comme des divinités les esprits des eaux, ont capitulé avec leur conscience en se contentant de les redouter comme des démons.

Gervais de Tilbury, écrivain du XIIIe siècle, a parlé assez au long des dracæ dans son curieux ouvrage intitulé: *Otia imperatoria* (3). « Elles attiraient les femmes et les enfants dans leurs repaires en se présentant devant leurs yeux à la surface de l'eau sous la forme de bagues et de coupes d'or. Malheur à l'être imprudent qui, trompé par ces apparences séduisantes, étendait le bras pour s'emparer de ces objets trompeurs! Une main invisible le saisissait à à l'instant et l'entraînait impitoyablement au fond des flots. Les dracæ employaient à nourrir leurs enfants, ou ceux qu'elles enlevaient quelquefois aux mortels, les femmes

(1) *Hist. des relig. de la Grèce*, tom. I, p. 164.
(2) Voyez le Glossaire de Ducange, vo *Dracus*.
(3) Virg. Ecl. III, 9.

Digitized by Google

dont elles parvenaient à s'emparer par de semblables stratagèmes. Gervais cite plusieurs exemples de tels enlèvements, et entre autre celui d'une femme qui, lavant du linge au bord d'un lac, voulut saisir un vase de bois qui flottait près d'elle. Elle fut aussitôt entraînée au fond de l'eau et conduite dans un palais magnifique où elle fut chargée de nourrir un des enfants de la nymphe qui l'avait faite prisonnière. Or, il arriva que, durant le séjour que cette femme fit dans la demeure de ces esprits aquatiques, elle se frotta un jour les yeux avec de la graisse de serpent qu'elle avait trouvée par hasard et qui, lors de son retour sur la terre, lui donna la faculté d'apercevoir les dracæ lorsqu'elles venaient se mêler incognito parmi les hommes. Mais ayant eu l'imprudence de parler à son ancienne maîtresse qu'elle rencontra et reconnut à son grand étonnement, celle-ci lui enleva par un attouchement le pouvoir que le hasard lui avait fait acquérir. Cependant les dracæ, suivant ce que rapporte encore Gervais de Tilbury, ne se contentaient pas de retenir dans leurs demeures des nourrices ou des enfants; souvent elles y conduisaient aussi les pâtres innocents qu'elles attiraient par leurs agaceries au milieu des saules et des roseaux (1).»

Cette croyance, répandue jusque dans le Nord, était générale dans le Midi de la France. D'après les paysans du Quercy, les dracs sont des êtres surnaturels, habitants des eaux et qui attirent les jeunes gens et les femmes. Les Provençaux appellent également dracs des esprits qui habitaient autrefois le Rhône et qui se nourrissaient de chair humaine (2).

Cependant l'idée du drac, en gagnant du terrain, perdait

(1) Comte de Résie, *Hist. et traité de Sc. occultes*. Paris, Vivès, 2 vol. in-8, 1857, tom. I, pp. 283, 284.
(2) Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. III, p. 450, 451.

Digitized by Google

de plus en plus sa précision. En beaucoup de lieux, *drac* est à peu près synonyme de *diable*. De là l'expression proverbiale en languedocien *fa le drac*, faire le diable à quatre. C'est ainsi que Goudouli a écrit dans son *Castel en l'ayre*:

Bélomen qu'yeu faré le drac
Se jaman trobi dins un sac
Cinq ô siés milantos pistolos,
Espeços coumo de redolos.

[Oh! que je ferai le diable — si jamais je trouve dans un sac — cinq ou six millions de pistoles — épaisses comme des roues (1)].

Napian s'est servi de la même expression dans le *Miral moundi*, en parlant d'un enfant jaloux d'un petit camarade.

Dins sa maissanto himou fa le drac coumo quatre
E per le fa cala l'autre bous caldra battre (2).

(Dans sa mauvaise humeur, il fait du bruit comme quatre, — et pour le faire taire, il vous faudra battre l'autre.)

D'un autre côté, l'expression drac n'apportant plus avec elle une signification bien déterminée, on l'a appliquée en divers lieux à différents êtres surnaturels, principalement aux fées. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire moundi* (Dictionnaire de la langue toulousaine) de Doujat: « *Drac, drago*, une fée. »

Dans le Rouergue et dans quelques lieux de la Gascogne, le Drac n'est autre que le Lutin. Dans toutes nos contrées, surtout dans les Landes et dans le Médoc, on croit aux fol-

(1) Trad. J. M. Cayla et Cléobule Paul. *OEuvres de Godolin*, grand-in-8, 1843. Comme une remarque utile n'est jamais déplacée, je saisis cette occasion de déclarer que cette édition, séduisante par un certain éclat extérieur, est très défectueuse quant à la disposition, à l'intégrité et à la correction. Ceux qui peuvent se passer de traduction doivent préférer toute édition antérieure.

(2) *Le Miral moundi* (le Miroir toulousain), pouemo en bint et un libre. Toulouso, 1781, in-12, p. 25.

Digitized by Google

lets, êtres invisibles qui s'attachent aux animaux, surtout aux chevaux dont ils tressent les crins de façon qu'il est très difficile de les démêler ensuite. Ces esprits sont appelés dans différentes provinces de France follets, lutins, sotrays ou crions (1). C'est en Languedoc, en Rouergue et dans le comté de Gaure seulement, à notre connaissance, que le lutin, être singulier, porte le nom de *Drac*. Son caractère propre est l'habitude qu'il a de prendre toute espèce de formes pour effrayer le pauvre monde. C'est le Protée du panthéon de la peur. Le curé Rouergat Peyrot, dans ses georgiques patoises, cycle poétique de la vie campagnarde, n'a eu garde d'oublier cet être d'autant plus effrayant qu'il est plus indécis. Il dit en racontant les veillées d'hiver :

L'un bastis de paniés, l'autre de paillassous.
Las fillos, tout filen, fan peta de cansous.
De son temps, lou vieil grand, nous counto las gandoisos :
La mestre, en petassen, nous debito sas proisos :
Nous fasquet creire un ser qu'avié trouvat lou Drac
Deguisat en chaval que fasiè patatrac... (2).

(L'un construit des paniers, l'autre des jattes de paille. — Les filles, tout en filant, font résonner des chansons. — De son temps le vieux grand-père nous conte les sornettes. — La maîtresse, en rapetassant, nous débite ses contes. — (Elle) nous fit croire un soir qu'(elle) avait trouvé le Drac — déguisé en cheval qui faisait patatrac...)

Les campagnards de l'ancien comté de Gaure (cap. Fleurance) rencontrent quelquefois cet être fantasque qui fait mille singeries pour les effrayer. Toutefois, il apparaît beaucoup plus rarement depuis quelques années. C'est d'abord, sans doute, parce que les croyances superstitieuses

(1) De Résie. Ouv. cit., t. I, p. 140.

(2) *Les Quatre Saisons ou les Georgiques patoises*, poème, par M. P. A. P. D. P. (Peyrot, ancien prieur de Pradinas). 1781. in-12 de 160 pages.

Digitized by Google

tendent à disparaître; c'est un peu aussi, à ce que l'on m'assure, parce que les paysans sont plus sobres par nécessité.

La dénomination du Drac est passée, à ce qu'il paraît, de France en Espagne. Les Espagnols ont donné un nom analogue à un lutin familier qui pénètre dans les maisons et s'occupe lui-même de plusieurs détails du ménage : ils l'appellent *Drisgo* (1), nom qui semble avoir la même valeur originelle que *Drac* ou *Dragon*.

LÉONCE COUTURE.

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(*Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure; vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges*).

(2e ARTICLE) (2).

BARS de *Bar*. Le sens de cette syllabe est fort douteux. Nicot prétend qu'elle empire le mot auquel elle est jointe : il donne plusieurs citations. Nous pouvons ajouter que la grande majorité des mots gascons dans lesquels elle entre expriment des idées fâcheuses ou sales, comme *bardous*, fangeux; *barbouta*, barboter; *barrot*, bâton. Faut-il cependant la considérer comme synonyme de *mauvais*? Nous n'osons pas proposer une solution aussi radicale.

Le celtique nous offre une traduction plus rationnelle, et nous nous empressons de nous y rattacher. *Bar* signifie sommet, comble, chose portée à son point culminant. *Bar* devrait donc être traduit par montagne, sommet de la montagne.

BARAN. Même signification, *bar*, montagne, *an* la; la montagne. *An* et *ar* sont l'article *le* du celtique.

IZAUTGÈS. Du celtique *is*, *isel*, bas, peu élevé, et de *ochen*, bœuf,

(1) A. de Résie. *Hist. des Sc. occ.*, tome I, p. 239.
(2) Voir plus haut, p. 457.

Digitized by Google

pays des petits bœufs; mais il pourrait bien venir aussi du gascon *hiso*, envie, faire envie.

Izaute. (Gasc.) *Izauto*, petite envie.

Tillac. Du celtique *til*, tilleul, ou du gascon *tilla*, prêter, obéir, bois qui laisse enlever facilement son écorce.

Theux. (Gasc.) *Théous*. Du celtique *teuc'h*, rassasiant, nourrissant.

Arblade Brassac. Du celtique *ar* le; bloaz, *blé*, le blé, le pays du blé. *Brassac*, du gascon brassa, saisir à deux bras, pays où le blé vient en abondance.

Arblade Comtal... Comtal qui appartient au comte.

Armentieu. (Gasc.) *Armentiou*. Du celtique *ar* le ou la, *ment*, grand ou grande, *ti*, maison.

Barthe. Du celtique, *bar*, montagne, *teac'h*, fuite, hors, c'est-à-dire au bas de la montagne. La *bartho* veut dire, en effet, dans la langue gasconne la plaine, le bas du coteau. Ce nom est très répandu.

Labarthète. (Gasc.) *Labartheto*, la petite barthe.

Bergelle (Gasc.) *Bergello*. Du celtique *ber*, court, et *gelle*, brun, fauve.

Eres. En celtique bien, attaché; en gascon, *eres*, eux, les autres.

Gèe. (Gasc.) *Geo*. Du celtique, *geo*, joug. Geo pourrait venir aussi de *geous*, en gascon *iebles*, plante sauvage.

Marambat. Du celtique, *mara*, mort, décédé, ou de marra, bêche, houe; il pourrait venir aussi du gascon *mira enbat*, regarde en bas ou au nord.

Maromont. (Gasc.) *Maromount*. (Montagne de l'Astarac), mont de la mort.

Gimont. (Gasc.) *Gimount*, autrefois Gimoès. Du mot celtique *Gui*, opposé, qui est de l'autre côté, peut-être même de *Guy*, plante sacrée, mont du Guy.

Torrebren. De *Torre*, en espagnol tour, de *bren* (celtique), roi, chef; mont du chef, ou de *bren* (gasc.), son, tour du son.

Tourdun... *Dun*, mot ibérien, montagne, tour de la montagne. Nous croyons retrouver le même mot *dun* dans *Jegun* et dans *Monlezun*.

Sère. (Gasc.) *Sero*, *serro*, de *serro*, colline.

Lassere (Gasc.) *Lasserro*, même étymologie.

Berdous (Gasc.) *Berdouos*, de *berdo*, *berdouso*, verdoyante; la

Digitized by Google

colline verdoyante. Le territoire de cette commune est en grande partie occupé par une forêt.

Pujodran. *Pujo*, coteau, *dram*, *d'arram*, bois, coteau boisé.

La Pujole. (Gasc.) *La pujolo*, de *pujolo*, petite hauteur.

Poujet, id.

La Serrade. (Gasc.) *La Serrado*, de *serrado*, pays de collines, pièce de la colline.

La Seran. Même signification.

Ceran, id.

Sarcos (Gasc.) *Sarrocos*, *serros*, collines et *cos*, coteaux; collines et coteaux.

Sarrogachies. *Serro*. Colline et *gachis*, *gahis*, crochets ou graine épineuse d'une espèce de menthe sauvage; colline couverte de menthe.

Sarraguzan... de *aguza*, éguiser; colline aiguë, à dos aigu.

Sarragaillolos. (Gasc.) *Sarrohaillolos*... *haillolos* ou *hajolos*, hêtres; colline des hêtres.

Traversères. (Gasc.) *Traouesseros*. *Traouès*, à travers, *serros*, les collines; à travers les collines.

Cravensères (Gasc.) *Crabenserros*, de *crabos*, chèvres, *en* dans, *serros*, les collines; les collines aux chèvres.

La Fitte. (Gasc.) *La Hito*. De hito, lieu placé à mi-côte.

La Hitte Toupières... *Taoupieros*, remplie de taupes.

Belle Serre (Gasc.) *Bero serro*. *Bero*, grande; la grande colline.

Sarrauste (Gasc.) *Serrauste*. *Serro*, colline *rauste*, rapide.

Serempuy (Gasc.) *Serempouy*. *Serro*, colline, *en pouy*, en montagne.

Puylebon (Gasc.) *Pouyleboun*. La montagne bonne.

Puy sentut. (Gasc.) *Pouy Sentut*. La montagne s'*entuto*, qui se cache, qui se couvre.

Puy Petit. *Petite montagne*.

Bet Puy. (Gasc.) *Bet Pouy*. Belle montagne.

Puy Minet (Gasc.) *Pouy Minet*, chat; mont du chat.

Puy Casquier... Casquier, de *casca*; frapper, frappeur, qui frappe.

Esti Puy. (Gasc.) *Esti Pouy*. *Esti* ce. Ce mont, le mont d'ici.

Puy Guilles. De Guillès ou Guinlès, cerises sauvages, mont des cerises sauvages.

Arroux..... De *arous*, roux, rouge.

Derrouy. *Rouy*, rouge.

Arrouedo. Même signification.

Digitized by Google

Aguin. De *aguin*, cerisier qui porte les grosses cerises appelées guinlés.

Artigue. (Gasc.) *Artigo*, petite vallée entre deux bois.

Artigue Dieu (Gasc.) *Artiguo diou*, vallée de Dieu.

Boucagnère. (Gasc.) *Boucagnero*, de *boucagna*, faire du bruit, quereller.

Aussos. (Gasc.) *Aoussos*, de *haou*, élevé, et *sos*, aires à dépiquer le blé : aires élevées.

Bacarisse. (Gasc.) *Baccorisso*, de *baco*, vache, *risso*, augmentatif gracieux, opposé à *rasso* pris en mauvaise part : petite jolie vache.

Bidorre. (Gasc.) *Bidorro*. Des mots basques *bide*, chemin, et *gorra*, élevé, chemin élevé.

Blousson. (Gasc.) *Bloussoun*, de *blous*, pur, net, propre, et *oun* augmentatif de gentillesse.

Bouzon. (Gasc.) De *bousoun* ou *bousouïll*, haut-volant.

Boussac. De *Boussat*, fourré, encombré de bois, *ac*, le...

Cannet. (Gasc.) *Canet;* de *Canet*, tuyau de roseau, bobine de tisserand.

Cau. (Gasc.) *Caou*, de *Caou*, chaud; terrain vif.

Cazaux. (Gasc.) *Cazaou*, jardin, arpent de terre.

Escazaous. *Es*, dans les; dans les jardins.

Cazau d'Angles. *Cazau*, jardins; d'*Angles*, des Anglais.

Cazaupouy. (Gasc.) *Cazaoupouy*, jardin, *pouy* de la montagne.

Cazaubon. (Gasc.) *Cazaou boun*, jardin bon, fertile.

Cazaux. (Gasc.) *Cazaous*, jardins.

Cazax. *Cazax*. Même signification.

Les Cazalets. Jolis petits jardins.

Couloumè. (Gasc.) *Couloumè*, de *Couloumo*, vache grise. *Couloumé*, l'homme qui aime les vaches grises ou qui possède la vache grise.

Cuelas. (Gasc.) *Cuelas*, de *Culas*, *culasso*, tronc d'arbre informe, souche arrachée.

Lambèje. (Gasc.) *Lembèjo*, l'envie, la jalousie; la terre qui est enviée.

Aigue bère. (Gasc.) *Aygobero*, belle eau.

Cahuzac. (Gasc.) *Cahusac*, de *Cahus*, chat-huant, et de *ac*, article basque; le chat-huant.

L'usage très répandu de cette terminaison *ac* a provoqué des observations que nous allons examiner et auxquelles nous ajouterons les nô-

Digitized by Google

tres. Quelques étymologistes l'ont considérée comme une contraction des terminaisons latines *acus* et *acum* qui entrent dans un très grand nombre de noms de lieux du moyen-âge. Nous repoussons nettement cette opinion. Si l'on veut bien jeter les yeux sur la géographie véritablement romaine, on n'y verra presque pas de noms en *acus* et en *acum*. Dans le Midi, par exemple, quels noms romains trouvons-nous? *Nemosus*, *Narbo*, *Carcasso*, *Tolosa*, *Helena*, *Portus-Veneris*, *Auscius*, *Elusa*, *Lactora*, *Vicus*, *Beneharnum*, *Illuro*, *Aginnum*, *Burdigala*. *Acus* et *acum* y paraissent-ils nulle part? Ces terminaisons ne se montrèrent qu'au moyen-âge. Qui les forma? Qui les inventa? Le clergé et les notaires, désireux de donner une consonnance latine aux mots de la langue vulgaire. Or, ces mots étaient déjà en *ac*, ils n'eurent qu'à y ajouter la terminaison réellement latine *us* et *um* pour satisfaire leur manie latinisante; mais le peuple ne renonça jamais aux consonnances primitives, et, lorsque le latin disparut, les mots gascons, délivrés de leur *us* et de leur *um*, se retrouvèrent munis de l'*ac* indigène. Nous l'avons déjà dit ailleurs (1), cet *ac* dut être importé dans la Gascogne par les Vascons à l'époque de leur invasion et de leur établissement dans le vaste bassin de la Garonne et de l'Adour sous les rois franks de la première race.

Barcugnan. (Gasc.) *Barcugnan*, *bars què gnan*; les habitants de Bars en y possèdent. Ce mot indiquait donc un ancien bois ou pâturage commun qui avait appartenu aux habitants de plusieurs communes, au nombre desquelles était celle de Bars. *Bars*, en effet, se trouve assez rapproché de Barcugnan.

Bouloc. (Gasc.) *Boun loc*, de *boun*, bon, *loc*, endroit; en latin, *bono loco*, lieu fertile.

Soulan. (Gasc.) Colline, pente exposée au soleil.

CÉNAC-MONCAUT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE TRIMESTRIEL (2).

(Du 1er Décembre 1857 au 1er Mars 1858.)

Depuis notre dernier Bulletin, M. l'abbé Dassance, dont nous prononcions le nom avec éloge, a été enlevé par la

(1) *Histoire des Pyrénées*, t. 1, p. 311 à 315.

(2) On voudra bien corriger le titre de notre précédent Bulletin *suprà*, p. 350; au lieu d'octobre, il faut lire septembre.

Digitized by Google

mort à l'Eglise et aux lettres qu'il servit toujours avec un zèle infatigable. Outre ses traductions des Evangiles et de l'Imitation de J.-C., M. Dassance avait publié d'excellents articles de biographie et de critique littéraires dans la *Biographie universelle* de Michaud et dans l'*Ami de la Religion*. Il a laissé encore deux compilations volumineuses assez estimées : un *Cours de littérature* et un *Dictionnaire des prédicateurs*.

Tous nos lecteurs savent la distinction accordée par Mgr de Salinis à notre savant collaborateur, M. l'abbé Canéto. Nous pensons que son nom acquerra à l'Institut une notoriété nouvelle, après l'examen des ouvrages mentionnés dans notre dernière *Chronique*, lesquels doivent figurer au concours des antiquités de France. Une lettre de M. de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prophétise un succès, dans cette joûte historique, à l'auteur de l'*Atlas monographique de Sainte-Marie*.

Quelques ouvrages historiques parus dans le trimestre intéressent assez vivement notre pays. M. Amédée Thierry a donné la 5e édition, augmentée, de son excellente *Histoire des Gaulois*. On sait que l'introduction de ce bel ouvrage présente, sous la forme la plus claire, les résultats des études modernes sur l'ethnographie, qui rattachent nos pères à la race ibère (1). M. l'abbé Salvan, de l'Académie des jeux-floraux, a mis au jour les deux premiers volumes d'une *Histoire de l'église de Toulouse*, qui en aura cinq ou six (2). Un savant magistrat, qui porte un nom glorieux dans le Midi, et dont la famille, originaire de Gascogne, a une branche dans cette contrée, M. le vicomte de Bastard-d'Estang, conseiller à la cour impériale de Paris, a publié

(1) Paris, Didier, 2 vol. in-8, 15 fr.; 2 vol. gr. in-18, 7 fr. — Je m'étonne que M. Am. Thierry fasse de l'oppidum des Sotiates la ville actuelle de Lectoure, sans même citer d'autre opinion.

(2) In-8, Toulouse, Delboy.

Digitized by Google

les Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité (1). Ce sont deux gros volumes du plus haut intérêt. On lui a reproché un peu de partialité en faveur du parlement de Toulouse et la grande place accordée à ses ancêtres; c'est plutôt une recommandation pour les hommes du Midi. Il faut dire que la sympathie de M. de Bastard pour ce parlement est allée jusqu'à le justifier dans l'affaire Calas. Un avocat de Toulouse avait soutenu la même thèse, il y a trois ans (2). C'est dans un tout autre sens que M. Coquerel, pasteur protestant, a écrit *Jean Calas et sa famille*, étude historique d'après les documents originaux, suivie des dépêches du comte de St-Florentin..., et des lettres de la sœur A. J. Fraisse, de la visitation à Mlle Anne Calas (3).

Signalons le premier volume d'une belle publication héraldique : *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes..., par M. O'Gibvy (4).

La *Revue* a déjà déclaré compris dans son cadre historique un pape fameux, sur lequel un critique, connu aussi de nos lecteurs, vient de faire de curieuses recherches. Voici le titre du livre nouveau de M. Rabanis : *Clément V et Philippe le Bel*, lettre à M. Charles d'Aremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, à Saint-Jean d'Angély, suivi du journal de la visite pastorale de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux, en 1304 et 1305 (5).

(1) 2 vol. in-8, Paris, Didier.
(2) Le procès Calas, compte-rendu de la procédure..., par Th. Huc, Paris, 1855. Br. in-8.
(3) In-12, 2 grav. et fac-simile. Paris, J. Cherbulier., 5 fr.
(4) Le tome I coûte 30 fr.; les tomes II et III se vendront chacun 20 fr.
(5) 203 pages in-8. Paris, Raçon. Il y avait déjà sur ce sujet une remarquable dissertation de M. l'abbé Lacurie, et une brochure moins importante de M. Souiry, curé de Ste-Eulalie de Bordeaux. L'un et l'autre avaient fait usage, pour réfuter l'opinion de l'entrevue, du *journal* découvert par M. Rabanis.

Digitized by Google

L'économie politique est bannie de notre Recueil. Nous ne devons qu'enregistrer deux brochures qui nous intéressent à des titres divers : l'une écrite par un de nos compatriotes : *Essai critique sur P.-J. Proudhon*, par Léon d'Ozun (1); l'autre, publiée par un économiste distingué, sur une des gloires de notre pays : *Notice biographique sur Frédéric Bastiat*, par M. Frédéric Passy (2). On sait que Bastiat était né à Bayonne. — Un homme de bien a abordé ces terribles questions de la richesse et du paupérisme avec les lumières de la révélation. Nous recommandons à tous les cœurs chrétiens son petit livre, fait pour toucher et consoler : *Riches et Pauvres*, ou la charité selon les Saintes-Ecritures, par M. Casimir Clausade, de Marciac (3).

Nous regrettons de n'avoir pas reçu, malgré nos démarches, un petit volume en dialecte gascon, publié par Dossun, à Bagnères-de-Bigorre : *Recueil de Noëls choisis*, composés sur les airs les plus agréables, les plus connus et les plus en vogue dans la province du Béarn, par F. M. Henri d'Andichon, archiprêtre de Lembeye, et autres ecclésiastiques (4).

Puisque la *Revue d'Aquitaine* a publié un travail où l'influence de la poésie romane sur Pétrarque est brièvement indiquée, elle se fait un devoir d'indiquer à ceux qui seraient curieux de suivre cette veine précieuse une dissertation approfondie, imprimée à Angers : *Les Troubadours et Pétrarque*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Ant. Gidel (5). M. Baret, professeur de la Faculté des lettres de Clermont, dans un ouvrage beaucoup plus étendu, *Espagne et Provence* (6), a repris la tradition des

(1) 68 pages, petit in-8. Bagnères-de-Bigorre, Plassot, 50 cent.
(2) Extrait de la *Revue contemporaine*, 50 p. in-18. Paris, Guillaumin, 75 c.
(3) Auch, in-12, imprimé par Foix frères, 1 fr. 25 c.
(4) 96 p. in-16.
(5) 178 p. in-8.
(6) Paris, Durand.

Digitized by Google

études méridionales de Raynouard et de Fauriel. Enfin, M. Camboulin, de Montpellier, a tracé *de la littérature catalane*, l'une des branches les moins étudiées de la littérature romane, une rapide esquisse qui fait désirer un tableau plus complet.

La numismatique et la linguistique de notre *Aquitaine* sont illustrées en ce moment par les solides recherches de M. P.-A. Boudard, de Béziers. Sa *Numismatique ibérienne*, précédée de recherches sur l'alphabet et la langue des Ibères, se publie en huit fascicules, accompagnés chacun de cinq planches (1). Quatre fascicules ont paru. Le patient auteur y étudie, avec une critique ingénieuse et sévère, les cinq langues qui se parlaient des deux côtés des Pyrénées, chez nos pères, au 1er siècle de l'ère chrétienne. Ces cinq langues, parmi lesquelles le *gascon* ne figure pas (nul ne s'en étonnera, si ce n'est peut-être M. Cénac-Moncaut), sont: l'ibérien conservé dans le basque, le celtique, le phénico-punique, le latin et le grec.

Ce bulletin était déjà clos, lorsque nous avons appris la mort du R. P. Xavier de Ravignan, de la compagnie de Jésus, qui a été l'un des deux premiers orateurs chrétiens de notre temps. Cet homme éminent, dont les vertus et le talent n'ont été mis en question par aucun parti, était né à Bayonne, en 1795, comme nous l'affirme la *Revue* dans son dernier cahier. Les *conférences* qui ont fait sa réputation oratoire n'ont jamais été publiées d'une manière authentique. Il avait donné au public deux ouvrages : *De l'existence et de l'institut des jésuites;* et *Clément XIII et Clément XIV*.

L'auteur de la préface de la traduction du Dante, par Lamennais, et de plusieurs autres œuvres estimées, M.

(1) Béziers, Delpech; Paris, Leleux; Bayonne, Laroullet. Prix du fascicule in-4, 5 fr. 25 c.

Digitized by Google

Ed. Forgues, plus connu sous le pseudonyme de Old. Nick, est originaire de Miélan, et partant notre compatriote; il est de notre devoir de comprendre dans ce bulletin *ses imitations de l'anglais* : VIOLETTE, chronique d'opéra; ELÉANOR RAYMOND, histoire de notre temps, édition récente de Hachette, et un article du même écrivain publié dans la *Revue des deux mondes*, du 1er mars, ayant pour titre : *De la littérature anglaise en l'année 1756*.

Octroyons encore une place bien méritée à la *Généalogie anecdotique et critique de la maison Du Prat* (1) par celui qui continue de nos jours ce grand nom historique. Ce livre charme autant par son esprit d'impartialité que par son érudition qui déborde partout. Le descendant du célèbre chancelier redresse avec un zèle et un scrupule infinis les inculpations prodiguées à la mémoire du ministre de François Ier; il dénonce avec raison certaines usurpations, et éconduit de la famille les personnages illustres que quelques annalistes y ont subrepticement introduits dans le but d'augmenter son éclat. Elle n'a pas besoin d'emprunter de la gloire. La part qui lui revient authentiquement et légitimement est bien suffisante. La passion du vrai et la piété des ancêtres ont inspiré ces recherches qui adhèrent à notre programme aquitanique parce que les Du Prat vinrent dans notre pays, résidèrent à Bazas et à Nérac, et contractèrent des alliances avec toutes les maisons seigneuriales de la région, avec les Luppé, les Grossolles, les Grammont, etc. Pour donner une idée de cette brochure, nous citerons deux lignes de son introduction, nous réservant de faire plus loin un extrait de l'œuvre. Voici comment s'exprime le savant généalogiste : *L'exemple recueilli dans le passé par le présent, l'imitation, l'augmentation, s'il se*

(1) Versailles, Dagneau jeune, libraire, rue Satory, 28.

Digitized by Google

peut, de ce que le passé offre de grand et de beau; la réprobation au besoin et l'expiation de ce qu'il présente de coupable, telles sont l'utilité, la morale et la conclusion de ce travail.

N'oublions pas de signaler l'apparition du *Réveil*, fondé et dirigé par l'un de nos députés, M. Granier de Cassagnac. Le titre de ce journal indique que sa mission est de secouer l'état somnambulique de la littérature contemporaine. Ses rédacteurs ont de plus entrepris la difficile tâche de critiquer les critiques et de régénérer l'esprit moderne.

Saluons, en finissant, la venue d'un nouveau volume de M. Léonce de Pesquidoux, sur l'école anglaise. La cause occasionnelle de ce livre a été l'exhibition de Manchester, qui nous a révélé bien des œuvres britanniques, je n'ose pas dire des chefs-d'œuvre. L'auteur, dans cette série d'études critiques et biographiques sur les neuf maîtres qui ont le plus illustré leur époque, suit le mouvement artistique de la Grande-Bretagne pendant une période de 179 ans, c'est-à-dire depuis 1672 jusqu'à 1851.

C. et N.

Un Bienfait de Jacques Laffitte.

Jacques Laffitte, qui fit en 1830 déférer d'abord la lieutenance du royaume et ensuite la couronne au duc d'Orléans, était fils d'un charpentier de Bayonne. Il représenta longtemps cette ville à la chambre des députés. Tout ce qui est relatif au protecteur de la dynastie de juillet est du ressort de la *Revue d'Aquitaine*. Sa popularité rivalisa celle de Lafayette. Il la dut à sa probité antique et à ses bienfaits. Durant les jours critiques qui suivirent l'invasion, il vint au secours de l'Etat obéré; il ouvrit, de tous les temps, sa bourse à toutes les infortunes, et prodigua les encoura-

Digitized by Google

gements aux lettres, aux arts et à l'industrie. M. Paul d'Ivoy, *dans la Chronique du Courrier de Paris*, rapporte l'anecdote rétrospective ci-après qui révèle une fois de plus le noble cœur du grand financier.

Laffitte aimait la pêche à la ligne et le domino. Un jour il fit une partie avec Béranger, qui n'était pas de sa force, de bien s'en faut.

— Que jouons-nous? demanda le banquier.

— Une *discrétion*, dit le poète, et nous pêcherons.

On sait ce que c'est que la pêche au domino. Le banquier perdit. Non-seulement il perdit, mais Béranger le fit *bredouille*, c'est-à-dire qu'il prit les cent points sans que Laffitte en prît un seul. Après le dernier coup, Laffitte demanda ce qu'il fallait payer.

— Tenez, lui dit Béranger, vous enverrez cinq cents francs à ce jeune homme. C'est un artiste que vous sauverez par ce secours.

Et il lui donna une carte sur laquelle étaient écrits un nom et une adresse.

Je lui en enverrai mille, dit Laffitte, vous avez gagné double.

Comme Béranger s'étonnait d'avoir si triomphalement gagné, il jeta les yeux sur les dominos de son adversaire, encore groupés devant lui.

— Ah! s'écria le poète, vous avez triché!

— Comment cela? dit le banquier rougissant.

— Oui, vous avez pêché, et cependant vous aviez du quatre dans votre jeu.

— Parbleu, dit Laffitte, une *discrétion*; j'étais bien sûr qu'il s'agissait d'une bonne action. J'ai joué à qui perd gagne.

A PROPOS

DES

ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite.*) (1)

» Je lui demande si cette maison était bien logeable; il me dit qu'elle avait besoin de quelque réparation, qu'il en

(1) Voir, plus haut, p. 355, 361 et 419.

Digitized by Google

faudrait bâtir le devant. A quoi pourraient monter les réparations nécessaires? lui dis-je. Je crois, me répartit-il, que trente ou quarante pistoles la mettraient en état. On a besoin d'une personne qui ait du bien de son patrimoine, lui dis-je, parce que la personne qui me consulte ne veut paraître en rien. Elle veut qu'on lui prête le nom pour la bonne œuvre qu'elle veut faire. N'avez-vous pas, Monsieur, lui dis-je, une maison de plaisance hors la ville? Il est vrai, me répartit-il (1). S'il s'agissait, lui dis-je, de faire une fondation d'un petit bénéfice qui suivît le sort de cette maison canoniale, voudriez-vous donner votre nom? La chose, me dit-il, mérite que je consulte : je vous rendrai réponse demain.

» Le lendemain, il me vint trouver avec M. Tapie, conseiller au sénéchal, qui me pria d'agréer qu'il entrât en part du secret. Je crus que nous pouvions lui faire confidence de l'affaire, ne doutant pas que M. Peyrusse ne la lui eût faite. Le conseiller jugea que M. Peyrusse ne s'engageait en rien. Nous le priâmes de dresser l'acte de fondation, et M. Peyrusse me dit qu'il ferait faire un devis des réparations qu'il convenait de faire à la maison de question, et qu'il m'apporterait l'un et l'autre pour les envoyer à la personne qui m'avait consulté.

» Je crois que ce fut deux jours après que M. Peyrusse et M. Tapie me vinrent trouver pour m'apporter la minute de l'acte et le devis. Je dis à M. Peyrusse que j'avais besoin d'un billet de créance; que je lui en répondais en homme d'honneur; que je ne m'en servirais que pour ses intérêts. Il me le donna, n'ayant pas voulu signer la minute de l'acte. Je pris tous ces papiers et nous nous séparâmes.

» Le dépôt, quoiqu'il fût dans le coffre dont je n'avais

(1) Ce petit manoir, à un kil. environ à l'ouest de la ville, porte encore le nom du chanoine Peyrusse.

Digitized by Google

pas la clé, me donnait de grandes inquiétudes et m'empêchait de dormir. Je propose à M. Castex et à son fils d'aller à Toulouse pour prendre un conseil sûr, et d'y apporter le trésor pour le mettre en lieu de sûreté. Ils furent de cet avis. Je leur dis qu'il fallait prier le P. Robert d'y aller avec nous. Castex le père me dit qu'il ne pouvait pas y aller; que son fils, le prêtre, y irait avec nous.

» Je fus le soir au collége pour prier le R. P. Magaud, recteur, d'agréer que le P. Robert vînt avec moi à Toulouse, où il fallait que j'allasse trouver le R. P. Provincial pour une affaire importante. Il me l'accorda. On prit un cheval de louage pour le P. Robert et un autre pour le sieur Castex; et parce qu'ils n'étaient pas fort bons, la jument que je montais fut chargée du trésor, fermé à clé dans une valise dont M. Castex prit la clé. Avant de tirer la valise de ma chambre, le sieur Castex, en présence de son père, me fit le billet suivant pour ma décharge :

« Je déclare, en présence de mon père, qui ne sait pas signer, que » lui et moi avons retiré le dépôt que nous avions mis dans la chambre » du R. P. Raquié, supérieur du séminaire, et fermé à clé dans un » coffre-fort, dont mon père a toujours gardé la clé, après l'avoir trouvé » dans le même état que nous l'y avions mis. Fait dans le séminaire » d'Auch, le 7 avril 1690.

» CASTEX, Prêtre. »

» Nous arrivâmes le même jour à Toulouse : nous mîmes la valise en dépôt dans la chambre du P. Lacoste, procureur de la province. Le lendemain, le P. Robert et moi allâmes trouver le R. P. Dozaine, provincial. Je lui fis l'exposé de notre voyage. Il me dit que la chose était importante, qu'il fallait assembler les consulteurs de la province et quelques autres Pères des plus capables, pour prendre des mesures justes. Cela fut fait. L'assemblée jugea qu'il fallait consulter quelqu'un des plus habiles magistrats et quelque fameux avocat. On trouva bon de s'adresser à

Digitized by Google

M. le président Résiguier et à M. Boissi. Le R. P. Provincial pria le R. supérieur de la maison professe et le P. Domat de les aller consulter. Ils furent consultés à l'insu l'un de l'autre. M. le président Résiguier envoya le lendemain un laquais à la maison professe pour avertir qu'il viendrait ce matin. Il y vint et parla au R. P. supérieur et au P. Domat. M. Boissi y vint aussi et parla aux mêmes Pères, qui l'après-dîner firent, dans une assemblée qu'on tint pour cela, le rapport de ce que ces Messieurs leur avaient dit.

» Il fut convenu que, pour avoir une décision sûre, qui mît hors de cours et de procès tous ceux qui dans le temps prétendraient à ce trésor, il fallait s'adresser à des personnes également éclairées et autorisées. Le sieur Castex jeta d'abord les yeux sur Mgr l'archevêque d'Auch et sur le R. P. de La Chaise, confesseur du roi : Mgr l'archevêque, en qualité de prince et de père de cette église, était patron et conférait de droit, à qui il voulait des chanoines de sa cathédrale, la maison où le trésor avait été trouvé; il avait toutes les lumières et toute la probité qu'on pouvait souhaiter; ce qui fit juger qu'il n'y avait personne qui fût plus propre que lui pour déterminer ce qu'il fallait faire de ce trésor. Le R. P. de La Chaise, étant à la Cour, pouvait au besoin s'adresser au roi, qui avec une seule parole déciderait l'affaire, et par son autorité royale appuierait la décision qu'il en aurait faite. On jugea que par là nous nous mettrions à couvert de toute sorte de reproche, et qu'il était de la prudence d'agir dans cette occasion comme si tout le monde devait juger de notre conduite. Il fut résolu que nous prendrions ce parti, et j'écrivis à Mgr l'archevêque la lettre suivante :

MONSEIGNEUR,

Ne sachant où adresser mes lettres pour informer Votre Grandeur d'un événement survenu le lendemain de votre départ, et l'affaire pres-

Digitized by Google

sant extrêmement, j'ai cru devoir prendre la liberté d'adresser ma lettre au T. R. Père de La Chaise. M. Castex et moi avons cru lui devoir communiquer uniquement et à Votre Grandeur cette affaire, n'ignorant pas la confiance que vous avez mutuellement l'un en l'autre. Le père de M. Castex, ce jeune prêtre qui a enseigné à écrire à M. le chevalier de Suze, votre neveu, a trouvé un trésor qu'il a mis en lieu de sûreté, attendant que Votre Grandeur lui prescrive ses ordres. Comme il m'a consulté, et que jai jugé la chose d'une trop grande importance, pour être décidée par une personne moins éclairée que Votre Grandeur, je l'ai porté à l'abandonner à votre conduite également sage et charitable. J'ai mis dans le paquet l'exposé avec le plus de netteté qu'il m'a été possible. Je crois qu'il sera un mémoire suffisant. Je sais, Monseigneur, quelle est votre pénétration; qu'il faut vous dire bien peu de chose pour recevoir d'entiers éclaircissements sur tout ce qu'on vous propose. Que si, néanmoins, Votre Grandeur voulait recevoir de ce pays quelque nouveau mémoire sur l'affaire de question, je la supplie de ne s'adresser à personne qu'à moi, afin de garder un plus grand secret. La chose le demande le plus grand qu'il pourra... Excusez, Monseigneur, ma liberté qui ne diminue en rien le profond respect avec lequel je dois être,

De Votre Grandeur,

Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

A Toulouse, le 14 avril 1690.

F.-X. Raquiè, S. J.

L'abbé F. CANÉTO,

Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

La Monographie de Mirande, si heureusement commencée par M. de Rivière, chômera pendant quelques jours. L'annaliste du chef-lieu de l'Astarac s'occupe en ce moment, à Paris, de la rédaction d'un contrat matrimonial. Il a demandé et obtenu la main de Mlle Mandrou de Vilneuve, dont l'éclat de la naissance est rehaussé par toutes les distinctions de l'esprit et du cœur. La solennité du mariage sera célébrée après Pâques. L'alliance de ces deux âmes généreuses ne peut être que bienfaisante pour le pays; aussi, la ville de Vic-Fezensac prépare-t-elle pour l'arrivée des deux époux une magnifique réception. La nouvelle de cette précieuse union suffira pour légitimer, auprès des lecteurs impatients, la suspension de la notice historique.

Digitized by Google

Mort de M. E. CORNE.

La *Revue d'Aquitaine* serait taxée d'irrévérence et d'ingratitude si elle se produisait sans témoigner le deuil dont elle est justement pénétrée. Vendredi, 12 de ce mois, aux premières clartés du jour, avait rendu le dernier soupir M. Elie Corne, ancien avoué et courageux archéologue, parvenu, depuis peu, aux soixante-quatorze ans de son âge. Le premier, il fortifia nos débuts par une sage assistance et un concours efficace. Aussi est-il de notre devoir de dérouler la laborieuse carrière de ce moderne Bénédictin, qui est allé rejoindre dans l'éternité M. B. de Moncade, son émule et son ami.

Nous ne remplirons pas aujourd'hui la pénible tâche de raconter sa vie méritoire. *Parvi dolores loquuntur, ingentes stupent.* Les deux derniers mots de cette pensée d'Henri Estienne nous sont applicables à cette heure. Notre affliction nous condamne temporairement au silence sur l'activité intellectuelle de notre vénérable et regrettable collaborateur, sur l'élévation de son caractère, sur sa passion pour l'étude de l'histoire, de la jurisprudence et de la philosophie, sur le désintéressement avec lequel il ennoblit sa profession, sur sa correspondance avec de grands noms contemporains, sur sa coopération dans ce recueil et dans le journal *la Vie Humaine,* enfin, sur ses mémoires et ses œuvres encyclopédiques et posthumes. Dans le sanctuaire où il vivait cénobitiquement, en compagnie de ses livres et de sa pensée, et où je venais quelquefois recueillir ses salutaires conseils et sa parole affectueuse, je n'ose pas aller m'asseoir à sa place vide pour suivre, à travers ses manuscrits, la continuité de ses efforts dans la recherche du bien. Dans peu de temps, l'ordre de nos travaux ne peut manquer de retrouver sa trace. Qu'on nous laisse, en ce jour, à la contemplation muette de cette tombe, dans l'attitude de la consternation. J. N.

Digitized by Google

ACADÉMIE impériale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse.

PRÉSIDENCE DE M. FILHOL. — *Séance du 25 février.*

Dans un travail destiné à l'impression, M. Barry attire l'attention de l'Académie sur les poids inscrits des villes du Midi, dont il se propose de publier une monographie détaillée. Il signale d'une manière rapide l'intérêt qui s'attache à ces petits monuments, dédaignés jusqu'ici des savants, comme des collecteurs. Il montre le parti que la science en peut tirer, soit au point de vue archéologique, soit au point de vue historique lui-même, puisqu'ils ne sont, comme il l'a dit, qu'un détail secondaire, un rouage inférieur du régime municipal, dont ils ont suivi et dont ils reflètent les destinées, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle.

Dans une statistique, ajoutée en forme d'appendice à ces considérations, il énumère, province par province et année par année, toutes les villes, au nombre de 44, dont il possède actuellement des poids inscrits, et termine en priant les membres de l'Académie et tous les hommes éclairés du Midi de vouloir bien l'entourer de leurs indications et de leurs conseils dans un travail sans précédents encore, et qui ne doit point être, dit-il, une œuvre strictement individuelle, puisqu'elle intéresse, à de rares exceptions près, toutes les provinces et toutes les villes de *Langue romane.*

Le secrétaire perpétuel,
URBAIN VITRY.

TRAVAUX PUBLICS DANS LE GERS.

Le conseil départemental des travaux publics du Gers s'est réuni, le 11 de ce mois, sous la présidence de M. le préfet pour examiner 26 projets de constructions ou de restaurations de bâtiments communaux.

Cinq de ces projets ont été ajournés, ce sont : les plans d'Eauze et de Gondrin, l'établissement d'une maison d'école à Larroque-Engalin, l'exécution d'une voûte à l'église de Lannepax, et l'édification d'une nouvelle église à Jurilles.

Digitized by Google

Sept projets ont été admis avec modifications : ils consistent dans l'achèvement, l'appropriation ou la fondation de maisons d'école à Lannux, St-Justin, Brugnens, et dans l'érection d'une mairie avec justice de paix à Miradoux.

Enfin, dix projets ont été approuvés : ils ont pour objet la reconstruction de l'église de Lagraulas et de Castex (Miélan), la construction de celle de Pouy-Roquelaure, la restauration du clocher de Lagarde (Lectoure), l'embellissement des églises de Mondebat, de Miradoux, du presbytère de Monclar (Montesquiou), l'agrandissement des maisons d'école de Monbert, de Marsan et Duran.

VISION DE LA JEUNE FILLE DE LOURDES.

Les journaux pyrénéens ont été pendant quelques semaines alimentés par la vision d'une jeune fille de Lourdes, nommée Bernadette Savi. Chaque jour coiffée d'un capulet elle s'acheminait vers une grotte voisine du Gave, dans la direction de Betharran. Arrivée sur le seuil de la crypte, elle semblait tomber en extase devant une apparition visible pour elle seule. Sa physionomie se troublait, tout son corps s'agitait comme celui d'une pythonisse. Puis son visage se rassérénait et s'éclairait d'un sourire radieux. Après avoir laissé ses yeux quelques temps fixément attachés sur une cavité de la grotte, elle rentrait dans son état normal et revenait chez elle au milieu d'une foule recueillie. Quand on la questionnait sur ce qu'elle avait vu, elle répondait uniformément : *Une bien jolie dame vêtue d'une robe blanche avec une ceinture bleue et des souliers jaunes.* Elle ajoutait que, dans quinze jours, la belle dame lui transmettrait ses volontés.

Ce terme étant venu, une avalanche de montagnards descendit des versants. Les plaines et les vallées fournirent

Digitized by Google

aussi un nombreux contingent de curieux; tous étaient accourus dans l'espérance des révélations promises. La jeune fille s'avança, appuyée sur deux parents, à travers cette compacte multitude qui se prosternait en criant : *Voilà la sainte! Voilà la sainte!* elle se plaça au bord de l'antre, sa figure subit d'abord les transformations habituelles, ensuite elle éteignit son cierge, se releva et reprit la route de Lourdes.

L'attente de dix mille pèlerins avait été leurrée. Mais le vulgaire de ces contrées a persisté dans la croyance que des miracles s'étaient accomplis par l'opération de Bernadette Savi; et voici les étrangetés qui ont circulé :

1° Une jeune fille de Barèges atteinte de cécité aurait recouvré la vue sous le souffle de l'inspirée;

2° Le ruisseau qu'elle devait traverser était devenu guéable pour la laisser plus commodément passer;

3° Un homme qui l'aurait injuriée eut à son réveil les cinq doigts de la main multipliés en dix;

4° Une colombe serait descendue sur le capulet de Bernadette pendant la contemplation de jeudi;

5° Un paysan de la vallée de Campan aurait été dévoré par ses péchés métamorphosés en serpents pour n'avoir pas ajouté foi aux prodiges de la jeune fille.

Les faits qui précèdent prouvent que la superstition populaire est encore très vivace et qu'elle ne sera point déracinée de longtemps. Cette jeune fille est tout simplement atteinte de catalepsie, état morbide, qui produit des hallucinations. Eh bien, malgré tous les progrès de la science, l'intelligence populaire ne peut comprendre ces phénomènes physiques et moraux, et les confond avec les miracles. Inutile de dire que l'Eglise s'est tenue prudemment et sagement à l'écart, et qu'elle a été complètement étrangère à cette mystification de dix mille hommes.

J. N.

Digitized by Google

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Quand Montluc chevauchait par la Gascogne, escorté de ses bandouliers espagnols et de ses archers aux casaques jaunes et ensanglantées, à son arrivée dans un lieu suspect, il faisait, avant de se coucher, pendre une douzaine de religionnaires, mais *sans despendre,* comme il le dit dans ses commentaires, *papier ni encre et sans les vouloir écouter, car ces gens parlaient d'or.*

L'année dernière, à Bagnères-de-Bigorre, pendant la saison thermale, un personnage de nos contrées, dont l'esprit multiforme cultive avec le même succès la science, les lettres et les arts, et dont l'amour-propre a des prétentions à la gloire, indigestait par ses longues et fréquentes visites un littérateur de Paris, dont il avait fait la connaissance dans une excursion au lac bleu. L'importun ramassait les bouts de cigare de l'esprit de son hôte pour les rallumer ensuite quand il était hors de sa présence. L'écrivain, pour se garantir de ses usurpations, faisait ses bons mots très mauvais, ce qui n'empêchait pas notre compatriote de continuer à recueillir les pissenlits avec le même soin que de véritables fleurs de rhétorique. N'ayant pas d'autre moyen de délivrance, l'homme de lettres appela à son secours l'ironie; il pria son visiteur de lui passer le dictionnaire de Bouillet. — Pourquoi faire? demanda le Gascon. — Pour savoir, répliqua le Parisien, si dans la *Biographie* ne figure pas un nom qui promet de devenir illustre. — Lequel? ajouta curieusement le quidam des bords de la Garonne. — Le vôtre, répliqua malicieusement l'interlocuteur.

Piqué par cette raillerie comme par un coup d'éperon, le personnage en question partit au galop et ne revint plus.

J. NOULENS.

Digitized by Google

DE LA MILICE AU MOYEN-AGE.

Dans les villes murées, bastionnées, enfin en état de défense comme Lectoure, il y avait une *armée* constamment prête à agir, comme l'attestent les documents de la municipalité. Mais quelle était sa constitution, sa discipline, son armement? C'est ce que nous allons expliquer en ce qui concerne du moins la ville de Lectoure.

Durant la période celtique, les cités de la Gaule étaient défendues par les *soldures* ou *clients,* dont il est question dans les Commentaires de César, dans Du Cange et Latour-d'Auvergne. Ces héros urbains, qui résistèrent si énergiquement aux légions romaines, disparurent avec la conquête. A quelles mains était donc confié le salut des villes fortifiées au moyen-âge? Les bourgeois avaient compris que leur existence ou leurs libertés n'auraient pas été en sûreté avec des mercenaires, des troupes stipendiées, avec des *souldats souldoyez* pour parler le langage du temps.

Ils avaient deviné que dans ces temps de troubles, de guerres intestines, chaque ville ne pouvait compter à peu près que sur ses propres forces, à moins de s'exposer à perdre ses franchises en payant des champions, ou à compromettre leur bien-être ou leurs revenus en acceptant le patronage ou l'intervention armée de quelque haut et puissant seigneur.

Il décidèrent donc que chaque citoyen devait être préparé à toutes les éventualités d'une attaque; il y allait de leur fortune, de leurs libertés, de leur existence même; car les luttes étaient alors acharnées et meurtrières, les aggressions étrangères sans pitié ni merci...

Ils organisèrent alors une armée de bourgeois, une sorte de garde civique dont ils écrivirent les droits, les obligations,

Digitized by Google

les charges et les devoirs dans leur grande charte de 1294.

Cette espèce de constitution militaire comprenait à la fois des *droits* et des *devoirs*. Ils les avaient formellement stipulés dans le susdit statut, quand ils acceptèrent le paréage des seigneurs de Lomagne à l'époque de l'établissement des coutumes.

Si le seigneur était en contestation avec quelqu'un de ses voisins, il ne pouvait forcer les bourgeois de Lectoure à le suivre et à se ranger sous sa bannière avant d'en avoir référé au conseil de la commune. Celui-ci convoquait tous les membres en assemblée générale, examinait l'affaire et la discutait solennellement. Si elle lui paraissait grave, il prenait l'initiative de mesures amiables avant d'en venir à des démonstrations violentes. A cet effet, trois sommations, à huit jours d'intervalle chaque, étaient faites publiquement, et dans les formes accoutumées, à la partie adverse pour qu'elle prît condamnation ou reçût satisfaction, selon qu'elle avait tort ou raison. Dans le cas où elle était disposée à écouter des propositions ou à en faire elle-même d'acceptables, il n'y avait pas nécessité de se battre, le *casus belli* n'était pas arrivé et le conseil déliait les bourgeois de toute obligation à l'égard du seigneur. — Si au contraire l'adversaire voulait absolument la guerre, alors la garde bourgeoise était armée, équipée, pourvue de vivres et mise immédiatement en état d'entrer en campagne pour aider le seigneur à reprendre ses droits ou à les défendre. Cependant l'expédition devait être terminée dans la journée; car les bourgeois supportaient seuls les frais, les dépenses de cette première marche. Si tout n'était pas fini, si le seigneur en gardait pour le lendemain et jours suivants, il était obligé de les indemniser des premières dépenses, et s'engageait à les garantir de toutes peines et dommages qui pouvaient être la

Digitized by Google

conséquence de cette levée de boucliers. — Réciproquement, le seigneur était aux ordres de la communauté quand elle se trouvait dans la nécessité de guerroyer, soit pour défendre, soit pour reprendre ses droits; il devait, à la première réquisition, arriver prêt à combattre avec ses *gens d'armes* (1).

On ne peut s'empêcher de retrouver dans les détails qui vont suivre l'idée première, l'embryon de la *garde nationale* d'aujourd'hui. C'était le même soin, la même préoccupation de ne pas livrer des armes à toute personne qui se présentait; il fallait qu'elle offrît des garanties à l'ordre social qui aurait pu être menacé par une populace armée, surtout si elle était sans intérêt pour la défense.

Ainsi, il fallait que le milicien improvisé fût d'abord propriétaire d'un champ, ou d'une maison, ou d'un petit jardin au moins; qu'il fût censitaire en un mot. « Tout hommé qué maysoun, cap et cazalera aura, » dit l'art. 26 de la coutume de Lomagne.

Il devait être muni d'un bouclier, d'une lance, d'une épée et d'un poignard, dit le même article formellement. « Deu tenir escut, lança et espaza et corta-punta.»

Il devait les tenir en état de service, de manière à pouvoir s'en armer à la première réquisition du seigneur pour la garde et la défense de la ville « lasquales armas deu » auer et tenir à la requesta des prédicts seignors per » gardar la dicta ciutat.» (Art. 26, in fine Cout. de Lom.)

Mais ce n'était pas tout, la municipalité avait d'autres ressources qu'elle tenait en réserve dans l'arsenal de la ville, et qu'elle ne livrait aux miliciens qu'au moment du danger; elle prenait les noms des individus auxquels elle confiait ces armes, et les recueillait soigneusement pour

(1) Coutume de Lomagne, art. 15 et 16; et Délib. de la municip., 9 nov. 1788.

Digitized by Google

les replacer dans le dépôt public lorsque le danger était passé. C'étaient des *arcs*, des *arbalettes*, avec leurs dards ou flèches à bout d'acier.

Un inventaire de 1502 nous donne la nomenclature des ressources en armes et munitions que renfermait l'arsenal:

« Item VI collabrinas et ung canon.

» Item quatre pessas d'artillaria garnidas de carriots.

» Item Pouldra (de la poudre) souspre (soufre) sospetra » (du salpêtre) environ de trois à quatre quintaus.

» Item une pipa plena de carbon.....

» Item XII ballestas ab certaus... et polléjos ont y a ung » martinet.....

» Item una cayssa plena de trets, et dus armarys ont y a » una certena quantitat de treits. »

Tantôt ces armes étaient déposées à la maison commune, tantôt transportées au château (aujourd'hui l'Hôpital) lorsqu'on avait des troubles intérieurs à redouter.

Enfin, et peu à peu, ces armements disparurent dans les divers événements militaires qui agitèrent la cité. Ainsi, le 24 octobre 1625, le duc de Rohan ayant assiégé le château et rançonné la ville « reçut et s'en mena une des grosses » couloubrines et une des médiocres qui furent conduites » à Monhurt par M. de Pardaillan-Gondrin (1). »

Cette artillerie avait vaillamment servi dans diverses circonstances et rendu redoutables les remparts de Lectoure. Ainsi, dans le fameux siége entrepris contre le comte d'Armagnac par le cardinal Joffridy, en 1473, le comte d'Armagnac, Jean V, en avait fait un noble usage en l'établissant solidement et avec un art admirable sur ses murailles les plus vulnérables.

Comme les assiégeants occupaient, à l'est de la ville, un

(1) *Chronique de Lectoure*, p. 255.

Digitized by Google

petit monticule d'où ils pouvaient battre en brèche la porte de la Fontaine (*Hondelio*), il pointa son artillerie sur les murailles de ce côté, et, pour que rien ne portât obstacle au jeu des pièces et à la justesse du tir, il fit abattre toutes les maisons en dehors des remparts, même le couvent des Carmes, bâti sur le lieu appelé le *Martysat* (1).

Ce fut encore lorsque Montluc vint assiéger la ville par le coté opposé et près de la rue Ste-Claire, où les Lectourois « avaient affusté trois ou quatre pièces qu'ils avaient et » quelques mousquets (2). »

Les documents nous ont manqué pour découvrir l'organisation disciplinaire et hiérarchique de la milice lectouroise. Il est probable qu'il en était de cette localité comme de la ville d'Auch, « où les citoyens étaient armés et enré- » gimentés par compagnies de quartier, où des personna- » ges, délégués des consuls que les coutumes désignent par » *percepteur*, *capitaine*, *messager*, étaient chargés du com- » mandement de la milice, de surveiller l'entretien des » armes, des fortifications des fossés..., qui conduisaient » les citoyens à la guerre, aux montres (revues), exerci- » ces... (3)»

Mais, pour terminer, nous pourrions faire connaître, d'après un inventaire de 1412, les noms de plusieurs Lectourois enrégimentés qui reçurent des armes de la municipalité :

« L'an mil quatre cens et douze los senhos moss. Pey » Dastugua, Bertran de Constantin, Bertran Darton, Bidau » Delas et Pey de Laffargua cosselhs de l'an présent, bal- » hen las balestas à las personas dejus scriptas per la ma- » niera que s'en siec :

(1) Extrait des archives du couvent des Carmes.
(2) *Mémoires de Montluc*, 1568.
(3) Prosper Lafforgue.

Digitized by Google

» 1° Pey deu Castants reconegoc auer agut dels cosselhs desus dits en comanda un arc d'assé (arc d'acier) de detz cayrets (12 carraux ou traits) et une colana (un point d'appui) losquals jurec et prometec de rendre de jorn en jorn à la requesta des dits cosselhs ou de los successors;

» 2° Guilhem deu Plessac item un arc d'assé de X cayrets et una colana.

» 3° Guilhem de Dossat item un arc d'assé de X cayrets et une colana.

» 4° Bernat Brascou id.

» 5° Bernard Darton id.

» 6° Bertrand de Constantin id.

» 7° Bidau Delas id.

» 8° Pey de Lafargua id.

» 9° Jean de Lomanhos id.

» 10° Guilhem Pascou. »

Suit une longue nomenclature d'armes de même nature et une liste de noms lectourois de l'époque.

Auch, 20 février 1858. FERD. CASSASSOLES.

EXTRAIT de la généalogie historique, anecdotique et critique de la maison du Prat.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE HAUTERIVE, DE MOLET, DE LA BARTHE, DE ROUCY, DE TENNIE, ETC.

(9e *et* 10e *degrés.*)

IX. Gaspard du Prat, 2e fils de Vital du Prat et de Gabrielle de Sudre, écuyer, filleul de l'amiral de Coligny, avait embrassé la religion réformée. Il fut nommé gouverneur de Bazas pour le roi de Navarre, gouverneur général de la Guienne. Il avait épousé, le 1er mars 1562, Marguerite de Torrebren, de la maison de Luppé, fille de Jean, *aliàs* Jean-Jacques de Luppé, baron de Torrebren, et d'Isabeau de la Qüeille,

Digitized by Google

à laquelle des mémoires de famille donnent pour auteurs Jean de la Qüeille et Isabeau de Bourbon-Busset. Les armes de Marguerite étaient: *d'azur à trois bandes d'or.* Les illustrations de cette maison de Luppé, encore noblement existante, consistaient en l'antiquité de son origine, perdue dans la nuit des temps, et trouvée grande et magnifique dès ses premières traces. Le premier acte qui la recommande, en date de 956, est une donation, par Donat de Luppé, à l'église et aux religieux de Sainte-Marie d'Auch. Les alliances et les diverses branches avec les maisons d'Angosse, de Candalle, de Castillon, de Galard, de Grossolles, de Montesquiou, de Montlezun, de Mur, de Navailles, de Pardaillan, de Puis, du Puy, de Ségur, etc., complétèrent une position à laquelle la bravoure militaire, les œuvres de la foi et l'étendue des domaines ne firent point défaut.....

.....

Gaspard du Prat prit part aux jeux chevaleresques et aux divertissements allégoriques exécutés au Louvre par les principaux seigneurs des partis catholiques et protestants. A la suite des rois de Navarre et du prince de Condé, il figurait parmi les esprits de ténèbres, attaquant le Paradis que défendaient le roi de France et les ducs d'Anjou et d'Alençon. Ces plaisirs, offerts aux protestants sous le nom de délassements et d'hospitalité, se terminèrent par le massacre de la Saint-Barthélemy (1572), dans lequel Gaspard du Prat se trouva enveloppé avec l'amiral de Coligny, dont il suivait la fortune. Sa femme ainsi que ses deux enfants furent massacrés à Bazas, et leurs biens furent dévastés et pillés en haine de la religion protestante. Gaspard du Prat et Marguerite de Luppé, dite Marguerite de Torrebren, avaient eu pour enfants :

1° Jacques du Prat, qui périt avec sa mère;

2° Isaac du Prat, qui continua la lignée;

3° Suzanne du Prat, aussi massacrée à Bazas.

X. Isaac du Prat, et, dans quelques titres, Izac du Prat, écuyer, seigneur de Caseneufve, etc., avait trois ans lorsque, par les soins d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, allié de sa mère, disent les Mémoires, il fut soustrait au sort qui frappait sa famille. Sorti de ses mains, peu après, pour rentrer sous l'influence des siens, il fut ramené à Issoire, où, pas plus que dans le reste de l'Auvergne, le massacre n'avait atteint les Huguenots. M. de Montmorin, gouverneur pour le roi de cette province, avait refusé de suivre ce criminel entraînement. Là, Isaac du Prat fut élevé et endoctriné dans la religion de

Digitized by Google

son père, qui n'était pourtant pas celle de la dévotion, de la carrière et de l'illustration de ses ancêtres. En 1596, il quitta la ville d'Issoire, après être entré au service de la reine de Navarre, Marguerite de France, dans les levées de troupes qu'elle fit faire en Auvergne pour se maintenir dans l'Agenais et le Condomois, où elle s'était retirée.

Isaac du Prat fut ensuite capitaine au régiment de Champagne, puis, commandant de la forteresse d'Argental en Vivarais, charge que Thomas-Annet du Prat, seigneur de Bousde et de Gondole, avait exercée en 1527. Il quitta le service après la mort d'Henri IV et se fixa, à cause de la religion prétendue réformée, aux environs de Nérac, où, par contrat du 1er mai 1602, il avait acheté les seigneuries d'Estussan et de Lausseignan, et ensuite celle de Caseneufve. A l'exemple de Thomas-Annet, juge royal d'Issoire, il se fit pourvoir de la judicature royale à Lausseignan; enfin il se retira à Nérac même, où il fit abjuration du protestantisme.

MARQUIS DU PRAT.

NOTES HISTORIQUES

SUR AIRE (LANDES.)

(Premier article.)

Une légende religieuse relative à l'introduction du christianisme dans la Gaule méridionale éclaire l'antiquité de la ville des *Atures*. Une vierge venue du Portugal selon les uns, de la Biscaye d'après les autres, fut mutilée par son fiancé dont elle avait refusé la main parce qu'il appartenait au paganisme. Ce fut à Aire que s'accomplit ce tragique événement; on célèbre dans une commune voisine, au Mas, la fête patronale de Ste-Quitterie. C'est dans la crypte de cette église que se trouve le tombeau de la sainte, et c'est là que les malades qui ont foi dans son intervention viennent implorer leur guérison.

M. Samazeuilh, dans son volume sur Nérac et Pau, a longuement et savamment disserté pour prouver que les

Digitized by Google

Sotii ou *Sotiates* étaient établis à *Sos* à l'époque de la conquête romaine. La cité des bords de l'Adour qui nous occupe revendique cet honneur, mais ses titres ne sont pas sérieux; les géographes ne les discutent même pas. Laissons à M. Valckenaer (1) le soin de trancher ce nœud gordien topographique; voici son opinion sur ce délicat sujet :

« Le district de Sos, dans le Gabarret, nommé *Sotium*, » dans les écrits du moyen-âge, nous représente évidem- » ment le nom et la position des *Sotiates* de César. Pline, » qui parle des *Sotiates*, les place à côté des *Elusates* (ceux » d'Eauze), et des *Ossidates campestri*. Sos, près de Tarbes, » ou Sost dans les Hautes-Pyrénées, arrondissement de » Bagnères, ne sauraient donc convenir pour les *Sotiates*, » et je ne sais comment Lancelot a pu méconnaître cette » vérité (2). Danville a justement observé que le *mutatio* » *Scittium* de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem était le » même lieu que *Sotium*, la capitale des *Sotiates*. Les » mesures de cette route se rattachent à *Ausci*, Auch, et » à *Vasates*, Bazas; elles portent juste à Sos, dans le Ga- » barret, pour *mutatio Sicttium*, et elles sont même beau- » coup plus exactes que ne le croyait d'Anville qui at- » tribuait aux itinéraires romains une erreur qui n'exis- » tait que dans les cartes dont il se servait. Les limites » des *Sotiates* ne peuvent être tracées que d'une manière » approximative. Comme ils occupaient l'extrémité nord » des *Elusates*, on pourrait les déterminer par celle de » l'évêché d'Eauze, mais je ne connais pas de carte » exacte de cet évêché. César parle de la capitale des » *Sotiates* comme d'un point fortifié par la nature et par

(1) *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, page 283, partie II, chapitre 2.

(2) Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, est le premier qui ait débrouillé ce point de géographie.

Digitized by Google

» le travail des hommes : *oppidum sotiatum natura loci et* » *manu munitum.* »

Aire évidemment ne peut entrer en lice.

Dans la division des Gaules, sous Adrien, les *Atures* sont compris parmi les peuples novempopulaniens; le *vicus julii* (depuis Aire) était leur capitale. Les Vendales, dans leur marche dévastatrice sur l'Espagne, le rencontrèrent sur leur passage et le saccagèrent. Eurie ou Euric, roi des Visigoths, ruina à son tour la cité d'Aire (466), puis il en fit une de ses résidences. Bordeaux, Toulouse étaient les deux autres séjours de ce prince. Alaric II, son successeur, arien moins intolérant que son père, répara les désastres provenant de l'attachement des atures au culte orthodoxe, et érigea son palais sur la côte rapide du Mas-d'Aire. Cette ville fut honorée de la promulgation du Code des lois théodosiennes ou gothiques. Alaric signa comme monarque, et Annien, son chancelier, contre-signa le décret royal (506). Clovis renversa Alaric et se montra très bien intentionné envers l'Eglise romaine du pays. St-Marcel, premier évêque connu d'Aire, bien que ce siége épiscopal remonte au IIIe siècle de notre ère, tenait alors la crosse épiscopale. Le prêtre Pierre assistait en son nom au Concile d'Agde.

RIESBEY.

BAINS DES PYRÉNÉES (1)

Par M. Justin Lallier.

On a beaucoup écrit sur les Pyrénées : les livres qui ont été publiés sur ces montagnes nous ont paru avoir en général un caractère trop spécial. Les médecins ne

(1) Paris, chez Parmantier, libraire-éditeur, 30 et 32, passage Delorme; à Auch, Brun, libraire; à Pau chez tous les libraires.

Digitized by Google

traitent exclusivement que des vertus médicales des eaux thermales; les botanistes ne voient que la luxueuse végétation qui couvre ces monts de feu, et la possibilité pour eux de découvrir une nouvelle plante à laquelle ils pourraient donner leur nom. Les historiens ne se préoccupent que des faits dont ces contrées ont été le théâtre; les archéologues se croient obligés dans leur engoûment de s'extasier devant une pierre informe d'origine plus ou moins celtique, ou devant une inscription fruste qu'ils font remonter invariablement aux Romains; aperçoivent-ils une ruine de construction du moyen-âge, sans caractère architectural, elle doit être ou un reste d'église de style bizantin ou un débris d'un monastère de templiers. C'est de règle. Et ce n'est pas sans s'être livrés à de longues et diffuses dissertations, assaisonnées de technologie, qu'ils arrivent à une conclusion. On voit que les uns et les autres visent avant tout à paraître savants.

Aussi, malgré le mérite qu'ils peuvent avoir, ces livres sont peu amusants pour les gens du monde; ils sont par conséquent peu lus, car pour les lire avec fruit ou au moins avec quelque plaisir, il faut être médecin, botaniste, historien ou archéologue.

Il est une autre catégorie d'écrivains, — et c'est la plus terrible, — ce sont les faiseurs *de Guides*. Ces recueils, écrits le plus souvent à Paris ou loin de nos montagnes, sont pour la plupart d'une infidélité et d'une inexactitude choquantes: les faits y sont travestis, les noms dénaturés, les dates mal indiquées, les distances mal établies. Il ne peut guère en être autrement. Or, ces sortes de publications ne remplissent que très imparfaitement ce que leur titre promet. Ce sont de mauvais *Guides*.

M. Justin Lallier, à notre avis, a su éviter ces écueils; il a compris la véritable manière de procéder et le genre qui

Digitized by Google

convient à ces sortes de sujets. Il a écrit, sous forme d'itinéraire, *ses Bains des Pyrénées*. Ce charmant petit volume, œuvre consciencieuse et substantielle, est orné de planches sur Cauterets, Baréges, St-Sauveur, Luz, Gavarnie, etc., ces lieux tant aimés des touristes et des malades surtout.

Armé du gourdin du voyageur et du crayon de l'artiste, il part de Pau et parcourt pédestrement nos montagnes. Il décrit avec grâce et esprit tout ce que ces riantes vallées contiennent d'intéressant. Sites pittoresques, ruines, châteaux, églises, chapelles, légendes, traditions, langage, étymologies, histoire, épisodes piquants, mœurs, archéologie, épigraphie, rien n'échappe à ses investigations. Toujours sobre de citations et peu jaloux de paraître érudit, il se montre sans prétention savant, poète, artiste, archéologue. Il décrit ces charmants pays avec une simplicité de style qui plaît infiniment.

N'allez pas croire que ses instincts et ses goûts d'artiste lui aient fait négliger l'objet principal de son livre, les eaux thermales. Non; il n'a eu garde d'oublier cette partie importante. Il nous fait connaître, comme un véritable médecin, l'action thérapeutique et la température de chaque source. Il fait plus; il accompagne son récit de renseignements pratiques très utiles aux malades. Ce n'est pas le côté le moins intéressant de son travail.

Nous estimons que le livre de M. Lallier est un des meilleurs qui aient été écrits sur les eaux thermales des Pyrénées. Nous ne craignons pas de le recommander aux amis des lettres et surtout à ceux qui se proposent de visiter nos montagnes. Le malade et le touriste auront dans ce petit livre un bon et véritable guide.

N'oublions pas de dire que, pour l'intelligence des faits, M. Lallier a orné son travail de dessins qu'il a lui-même pris sur les lieux et dont la fidélité ne saurait être mise en doute.

Digitized by Google

Du reste, M. Lallier, membre de plusieurs sociétés savantes, s'est déjà fait connaître par des publications historiques, notamment sur Pau. Il se propose de publier encore un nouveau travail, dans le même genre, sur tous les établissements thermaux des Pyrénées, qui sera le complément de celui que nous venons de faire connaître.

P. LAFFORGUE.

A PROPOS
DES
ARCHIVES DU SÉMINAIRE D'AUCH.

(*Suite et fin.*) (1)

A la même date, l'abbé Castex écrivit aussi de Toulouse les deux lettres suivantes, dont l'une est adressée à Mgr de Suze, et l'autre au P. de La Chaise.

MONSEIGNEUR,

Depuis le départ de Votre Grandeur, il m'est survenu une affaire que je me crois obligé de lui communiquer et de lui écrire par une voie aussi sûre que celle du T. R. P. de La Chaise. Mon père a trouvé un trésor; je l'ai porté à Toulouse, pour l'y mettre en dépôt, attendant que Votre Grandeur et le R. P. de La Chaise ayez déterminé ce que je dois faire. Vous êtes, Monseigneur, le Père de l'Eglise. C'est à vous que les Canons me prescrivent de m'adresser, pour régler ma conduite par vos ordres. Le R. P. de La Chaise, à qui j'ai cru me devoir adresser, en votre absence, ne sachant où vous adresser mes lettres, fera rendre à Votre Grandeur celle-ci, lorsque vous serez arrivé à Paris : et je suis sûr que, suivant vos ordres, je ne saurais errer. Je m'abandonne donc

(1) Voir, plus haut, p. 355, 361, 419 et 499.

Digitized by Google

à votre conduite toute paternelle, voulant être avec un très parfait dévoûment et un très profond respect,

de Votre Grandeur,

Monseigneur,

le très humble et très obéissant serviteur

CASTEX, Prêtre.

A Toulouse, 14 avril 1690.

Mon très révérend Père,

Je prends la liberté d'écrire à votre Révérence pour la prier d'ajouter foi à ce que le R. P. Raquié, supérieur du séminaire de Mgr l'Archevêque d'Auch, lui écrit. L'estime que j'ai, mon Très Révérend Père, pour toute votre illustre Compagnie fait que je n'ai rien au monde que je ne lui confie, surtout à Votre Révérence, qui est le membre le plus illustre. Honorez-nous, mon Très Révérend Père, de votre conseil dans une affaire aussi délicate que celle que nous vous proposons. Nous avons besoin d'une personne aussi éclairée et aussi intègre que vous l'êtes. Je veux bien, mon Très Révérend Père, que vous soyez le maître de tout ce qui me regarde, et que vous soyez bien persuadé qu'il n'est personne au monde qui soit avec un plus profond respect que moi,

Mon Très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur

CASTEX, Prêtre.

Je trouve, dans une note particulière du P. Raquié, qu'il écrivit, de son côté, au R. P. de La Chaise; mais que, n'ayant pu retenir copie de cette lettre, faute de temps, elle devra manquer au dossier des pièces originales. Et, en effet, il n'en est pas autrement fait mention dans nos archives du séminaire.

Nous sommes plus heureux pour les réponses écrites de la main de Mgr l'archevêque et du célèbre confesseur de Louis XIV. On sera, je pense, bien aise de les retrouver ici textuellement :

Digitized by Google

Paris, le 13 mai 1690.

Il y a déjà quelques jours, Mon Révérend Père, que j'ai reçu la lettre que vous avez adressée pour moi au T. R. Père de La Chaise. Si je ne vous ai pas fait réponse plus tôt, c'est que je m'en suis remis à lui pour la décision de l'affaire dont vous prenez la peine de nous parler à tous deux. Vous ne saurez que par le premier ordinaire le parti que nous aurons pris là-dessus, sa Révérence étant aujourd'hui à Versailles, pour la fête de demain (1). Je ne veux pas cependant attendre plus longtemps à vous remercier de vos soins en cette rencontre. Je le fais de tout mon cœur, et je vous assure que je suis bien touché de l'attention que vous avez eue à moi dans cette occasion et de la prudente circonspection avec laquelle vous avez conduit la chose. Le secret en sera fidèlement gardé. Je ne doute pas que vous ne me le veuilliez bien continuer. Comme je ne puis écrire de ma main, je n'écris pas à la personne de qui vous m'avez envoyé une lettre sur cette affaire, et qui vous l'a révélée le premier. Je vous prie de lui faire voir cette lettre, par où je lui assure que je lui sais le gré que je lui dois de sa bonne foi et de la manière dont il en a usé à mon égard. J'en conçois toute la bonne opinion que je dois; et il peut être persuadé que j'en userai de manière que, bien loin d'y perdre, lui et les siens y trouveront parfaitement leur compte. Je suis toujours, Mon R. Père, à vous avec estime, reconnaissance et amitié.

SUZE, Arch. d'Auch.

Plus d'un mois après cette lettre, le R. P. de La Chaise répondit, de son côté :

Mon Révérend Père,

J'ai différé si longtemps de vous faire réponse sur le trésor trouvé par le père du sieur Castex, parce que le roi, à qui j'ai cru en devoir parler, ayant trouvé la question belle et curieuse, l'a voulu faire examiner à fonds. M. le chancelier s'y est appliqué avec soin, et, ayant fait son rapport à Sa Majesté, elle a décidé que ce trésor devait être remis à Mgr l'Archevêque; qu'il lui appartenait de droit, en faisant une honnête et considérable récompense à celui qui l'a trouvé et en a averti de si bonne foi. J'ai donné avis à mon dit Seigneur l'Archevêque de ce ju-

(1) En partant de la formule $\frac{1690+1}{19}$, du calendrier, on retrouve que le jour où s'écrivit cette lettre était la veille de Pâques.

Digitized by Google

gement qu'a porté Sa Majesté. Il a très prudemment jugé qu'il fallait faire venir ici toutes les pièces d'or qui ont été trouvées, pour être présentées au roi, en réservant une très considérable récompense au père du dit sieur Castex. C'est pour cela que Mgr l'Archevêque d'Auch envoie les ordres nécessaires pour lui apporter, par un exprès, tout ce qui a été trouvé. Cependant, le roi a fort loué la bonne foi et la conduite du charpentier et de son fils, qui ont pris de si justes mesures pour ne rien faire contre le droit, ni contre leur conscience. C'est ce que je vous prie de dire à ce bon ecclésiastique pour réponse à la lettre qu'il a pris la peine de m'écrire. Je me recommande à vos saints sacrifices et suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et obéissant serviteur,

De La CHAISE, S. J.

Ces deux lettres fixèrent bien le P. Raquié sur la conduite qu'il devait tenir, sans plus craindre de se compromettre. Il se rendit à Toulouse pour y exécuter les ordres de son Archevêque et faire partir le trésor. Les deux boîtes contenaient ensemble dix-huit cent soixante pièces d'or, qu'il renferma dans une même cassette, avec cette indication à l'intérieur : « Médailles antiques du cabinet de Monseigneur de Suze, archevêque d'Auch, à Paris (1). » Il scella d'un chiffre particulier que le prélat devait reconnaître; et, sur une forte toile verte d'Allemagne, il mit pour adresse : « A Monseigneur de Suze, archevêque d'Auch, rue des Minimes, au Marais, à Paris. »

Après quelques difficultés survenues à la douane et foraine d'Argenton, où la caisse fut ouverte, le trésor reprit la route de la capitale et arriva, bien complet, entre les mains de Mgr de Suze, qui le fit remettre incontinent au P. de La Chaise. La décision du roi fut maintenue en faveur de l'Archevêque, malgré toutes les réclamations du chanoine Peyrusse. L'abbé Castex fut nommé à Auch chapelain

(1) Ces pièces étaient de la monnaie de France, et presque toutes au type d'Henri IV et des princes ses prédécesseurs immédiats.

Digitized by Google

royal du Saint-Sépulcre, et son père eut, quelque temps après, une large part au trésor qu'il avait lui-même dénoncé avec une délicatesse si digne d'éloges.

Cependant cette étrange histoire continuait à faire grand bruit à Toulouse, tandis que le P. Raquié jouissait, à Cahors, des douceurs d'une paisible retraite, au sein de sa famille. Vers les derniers jours de décembre 1693, il écrivait à son ami de Paris de longs détails, où je retrouve ces lignes :

« Je m'accommode fort du repos que je goûte loin des embarras du grand séminaire, qui avait exercé ma patience pendant six ans. Ma santé se remet de jour en jour; je vis si content que je ne tourne pas même la tête du côté d'Auch, où l'on voit former, chaque jour, de nouveaux orages. »

Mais le P. Sauret, l'un des directeurs du séminaire de Toulouse, troubla cette douce tranquillité par une lettre du 15 janvier 1694. « Le P. Raquié venait d'être cité par arrêt du Parlement. La Cour demandait, de sa propre bouche, des explications sur la conduite qu'il avait tenue à l'occasion du trésor auscitain. Et bien que tous les détails attendus de lui ne pussent tourner qu'à son éloge, le P. Sauret s'était ému de cet ajournement. D'ailleurs, Arnaud Castex, auteur de la découverte, avait été mis en prison. Et malgré les renseignements favorables envoyés de Paris, il n'était pas même autorisé à se montrer dans les rues de Toulouse. »

Dès qu'il fut arrivé dans cette ville, le P. Raquié commença une neuvaine pour demander à Dieu, par l'intercession de St-Ignace, issue favorable à une affaire qui lui avait déjà suscité tant de chagrins. De son côté, le R. P. Provincial consultait autour de lui pour sauvegarder ce qu'il appelait les droits et priviléges de la Compagnie. Son conseil était convoqué dans le but de discuter un arrêt qui

Digitized by Google

leur était si ouvertement contraire; et l'assemblée devait se tenir le premier février, à une heure après midi.

Mais ce jour-là même, c'est-à-dire le huitième de la neuvaine faite par le R. P. Raquié, celui-ci reçut la lettre suivante, à dix heures du matin, comme il venait de dire la Messe :

MONSIEUR,

Nous devons être bien contents de n'avoir pas fait les auditions. Castex sera mis en liberté dans le moment. M. le premier président et M. le procureur général vont donner les ordres pour l'exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne la remise des procédures. Assurez cette nouvelle à vos Messieurs, qui en ont déjà reçu avis. Je vous verrai après que les choses seront faites.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le dimanche matin. BOUSQUET.

Cette lettre était de la main même du procureur au Parlement de Toulouse, qui occupait pour l'inventeur du trésor. M. Bousquet avait également fait donner cette nouvelle à la maison professe, où le P. Raquié, qui s'empressa de s'y rendre, trouva le R. P. Provincial instruit de tout.

Dans l'après-midi, il voulut aller remercier le procureur Bousquet à son domicile, où s'était déjà rendu Arnaud Castex. « Il me sauta au cou, d'abord qu'il me vit, » dit à ce propos le P. Raquié. « J'écrivis à Monseigneur de Suze, alors à Auch, par l'auteur même de la découverte, mis en liberté. Castex me promit de marcher toute la nuit pour porter, le premier, la bonne nouvelle à Monseigneur. »

Le conseil du roi avait délibéré à Versailles, le 22 janvier 1694. J'ai sous les yeux l'arrêt en question, extrait des

Digitized by Google

registres du conseil d'Etat. Il serait trop long de le relater ici en entier. Je me contenterai de faire passer sous les yeux du lecteur les lignes suivantes :

« Fait Sa Majesté défense au Parlement de Toulouse de » faire aucune procédure, pour raison de ce, jusqu'à ce » qu'autrement par Sa Majesté en ait été ordonné, tant » contre ledit Castex, que lesdits PP. Raquié et Robert. En » conséquence, ordonne Sa Majesté que ledit Castex sera » élargi et mis hors de prison. A quoi faire sera le geolier » contraint par corps, etc., etc.»

Signé, PHILISPEAUX.

Je serais en mesure de donner un exposé plus complet de l'histoire de notre trésor. Mais je m'arrête, contraint de supprimer même des pièces fort curieuses de la correspondance entre Paris, Auch, Toulouse et Cahors. Le cadre, trop restreint, de la *Revue d'Aquitaine*, et peut-être aussi les égards dus à certaines classes de lecteurs, moins curieux de recherches historiques et d'études locales, m'imposent, assure-t-on, cette juste réserve.

L'abbé F. CANÉTO,
Vicaire général de Mgr l'Archevêque d'Auch.

TRAVAUX CONDOMOIS.

M. Péraldi a inauguré son entrée à la mairie de Condom par une série de restaurations. Cette activité continue : les promenades du *Prado* et de *St-Michel*, qui laisseront bientôt leurs noms pour prendre ceux de Dupleix et de Salvandy, viennent d'être sablées. Les murs recevront avant peu un nouveau revêtement intérieur et extérieur.

Nous espérons aussi que le projet d'éclairer nos allées avec des candélabres fixes ne tardera pas à être mis à exécution. Une souscription va être ouverte dans le but de réaliser cette importante amélioration.

La place du *Mandat* vient d'être plantée et garnie de siéges. La ré-

Digitized by Google

gularité nécessiterait peut-être une autre ligne de banquettes parallèle à celle qui est déjà posée. Cette place du *Mandat*, dans la révision et transformation des dénominations des rues, places, boulevards, etc., gardera son titre parce qu'il témoigne de la bienfaisance des temps passés. D'après le Bulletin du comité Historique, et d'après l'*Histoire de Gascogne*, de Loubens, page 371, les pains apportés journellement à l'offrande étaient servis aux pauvres sur une table bénie par le prêtre qui avait célébré la grand'messe. Cette pieuse institution était appelée : *Mandat*.

M. Péraldi prépare encore les voies à une autre opération : celle du numérotage des rues, boulevards, etc. Le numérotage est facilement praticable aujourd'hui; il n'en était pas de même autrefois. Notre ville était notée pour l'incohérence de ses bâtiments. A part cette longue ligne qui prend au pont des *Carmes*, monte les *Armuriers*, forme ensuite la grande place et descend par la grande rue, les maisons étaient souvent séparées par des cours, des jardins, des granges, des espaces vacants. Il y avait en un mot entre les habitations des lacunes fréquentes; depuis longtemps ces intervalles ont disparu, et les maisons ont serré leurs rangs. On n'a pas à craindre que la venue des constructions nouvelles rompe l'économie des numéros, car on pourra aisément raccorder les nouveaux aux anciens par des chiffres supplémentaires. Bien que notre cité ne soit pas une station militaire, son importance commerciale, le développement de sa population et de son étendue exigent cette innovation. On procèdera pour l'application d'après l'ordre et le système généralement adoptés, c'est-à-dire en établissant deux catégories numériques, en mettant les nombres pairs d'un côté et les nombres impairs de l'autre. J. N.

Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Présidence de M. FILHOL.

Séance du 4 mars.

M. Roumeguère annonce à l'Académie que la construction romaine de Vieille-Toulouse est un four à potier. Se fondant sur la situation du petit monument à proximité de l'ancien cimetière romain qui a existé sur le champ connu dans le pays sous le nom de *Camp-Sant*, il pense

Digitized by Google

que l'atelier de Vieille-Toulouse produisait principalement ces urnes funéraires que la charrue soulève tous les jours sur le sol et dont il a retrouvé de nombreux débris dans le foyer du four et dans le chemin de service. M. Roumeguère ajoute que cet atelier était entouré de forêts, ainsi que le prouvent les couches superposées de charbons qui se montrent dans la coupe du terrain de toute la contrée.

MM. Astre, Dubor et Vitry émettent quelques doutes sur l'antiquité de ces constructions.

M. Barry, sans rien affirmer, pense qu'il serait possible qu'elles fussent romaines, car le territoire de Vieille-Toulouse a été la résidence de populations gauloises et romaines, entretenant des échanges avec les contrées les plus éloignées, ce qui est prouvé suffisamment par la multitude de monnaies que recèle le sol et qui sont journellement recueillies. On ne pourrait pas, à son avis, s'appuyer sur les pétites proportions de ce four pour en contester l'antiquité, car, à l'époque romaine, l'industrie était individuelle et il existait beaucoup de petits ateliers pour une même fabrication.

Le Secrétaire perpétuel, URBAIN VITRY.

16e Arrondissement Théâtral.

Le personnel dramatique de notre région a été presque entièrement renouvelé. Le consciencieux directeur a enrégimenté ou retenu dans sa troupe de bons soldats et de gracieuses amazones. A l'appel de cette escouade choisie, dont M. Hermant est le caporal, répond et se range en première ligne *M. Lebrun*, grand premier comique, rompu aux sévères traditions scéniques. Son talent, sobre et mesuré, méritera les sympathies de tous les initiés et de tous les esprits délicats. Après lui, nous citerons *Mlle Henriette*, ingénuité. Lutine, mignarde et mignonne comme la fille de l'air qu'elle personnifie quelquefois dans une féerie, elle saura rééditer parmi nous les grâces exquises et enfantines de Victoria. *M. Gangloff* poursuivra dans le 16e arrondissement son sur-

Digitized by Google

numérariat théâtral. En modérant son exubérance, en perfectionnant par l'étude et par des exercices sérieux et continus ses facultés naturelles, il pourra forcer avant peu la porte du Gymnase. Madame *Hermant* figurera les grandes coquettes et nous rappellera les marquises poudrées et mouchetées des cadres de Watteau. Le groupe artistique sera complété par Messieurs : *Laborde-Auras,* premier et deuxième amoureux; *Signac,* financier; *Pierre*, rôle de genre; *Emilien,* rôle de convenance; *X.....*, père noble; *Crémont*, chef d'orchestre, et par Mesdames et Mesdemoiselles : *X.....*, jeune premier rôle, dont l'engagement n'est pas encore définitivement conclu; *Lebrun*, coquette; *Signac*, duègne; *Gangloff*, soubrette; *Anna*, seconde amoureuse. Nous regrettons de n'avoir pas, comme autrefois, le rez-de-chaussée d'un grand journal avec le département de la critique théâtrale, car nous profiterions des débuts de demain, dans *le Mari à la campagne* et le *Père Turlututu*, pour analyser les qualités de ces divers artistes. L'étroitesse de notre cadre et la spécialité historique de *la Revue* entravent notre bon vouloir. J. N.

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Le poète Auger-Gaillard, surnommé le *Rodier de Rabastens*, eut au XVIe siècle une destinée presque analogue à celle de Jasmin dans le nôtre. Le simple charron quittait sa boutique pour aller dans les castels récréer les veillées seigneuriales. Il fut appelé dans les palais et sut lui aussi captiver des rois. Bien que né à Rabastens sur les bords du Tarn, il appartient au clos aquitain parce qu'il est mort dans le Béarn où il s'était réfugié pour éviter les persécutions des ligueurs. Il était un des plus ardents champions de la réforme, ce qui ne l'empêchait pas d'être admis chez les évêques. Il revenait un jour avec M. de Panat de la résidence épiscopale du prélat de Montauban, son cheval broncha en traversant le Tarn et le cavalier tomba dans la rivière. M. de Panat opéra son sauvetage en lui jetant une de ses longues manches. Lorsqu'il sentit que le courant l'emportait, rapporte Auger-Gaillard, dans le récit de ses

Digitized by Google

impressions de voyage, il se remémora le célèbre poète qui dans un naufrage tenait son épopée au-dessus des flots, peu soucieux du salut de son corps, mais très préoccupé de celui de ses œuvres. *Moi aussi*, dit-il, *moi aussi, poète submergé, j'avais avec moi mon livre tant chéri* (il l'avait dans sa poche), *et je ne regrettais qu'une seule chose : c'était de ne pas savoir nager.*

Un vieux militaire gascon, mort il y a quelques années aux Invalides, disait un jour très solennellement à un Condomois qui l'injuriait et le menaçait: « Vous ne me faites » point trembler. Je suis un vieux soldat, criblé d'honneur » et de gloire, un ancien compagnon d'armes du roi Murat. » Apprenez, téméraire, que dans une bataille le même » boulet qui tua le cheval du roi de Naples vint fracturer » les paturons du mien.»

Je connais un Landais qui a une mémoire miraculeuse, une mémoire préexistante, anténative.

Sa mère, le portant dans son sein, allait toujours promenant et circulant dans le voisinage, précaution de santé commune et usitée. Les uns et les autres lui disaient çà et là : « Allons, madame, courage; si j'en crois mes remar- » ques, vous allez cette fois nous produire un garçon, et « même un beau, un fier garçon.» Ces choses-là étaient dites et variées de mille manières. Eh bien! qui le croirait : le petit compère, qui était alors tapi dans les entrailles maternelles, écoutait tout cela, n'en perdait pas un mot, et il s'en souvient aujourd'hui à merveille. Il le répète, à qui veut l'entendre, distinctement, avec une aisance charmante et un bien légitime orgueil. Faculté inouïe, phénoménale! Oh! Platon, tu pensais à lui quand tu affirmas si étrangement et si justement que *toute science est réminiscence.*

J. NOULENS.

Digitized by Google

LETTRE DE M. MARY-LAFON.

A Monsieur le Directeur de la Revue d'Aquitaine.

MONSIEUR ET HONORABLE COMPATRIOTE,

Absent de Paris depuis quelque temps, je trouve en arrivant votre *Revue* dont l'envoi m'a été des plus agréables.

Je l'ai lue d'un bout à l'autre avec autant de soin que d'intérêt.

C'est une publication qui fait honneur à celui qui la dirige, au pays où elle paraît, et aux hommes qui la soutiennent de leur talent et de leurs sympathies. Veuillez, Monsieur, me compter sérieusement parmi ces derniers et, en recevant mes remercîments, agréer mes vœux les plus sincères pour la propagation et le succès de votre œuvre patriotique.

Votre très dévoué,

MARY-LAFON.

Paris, 3 avril.

Un homme d'une érudition consciencieuse, qui a déjà fourni à l'histoire du Midi un précieux contingent de matériaux inconnus, M. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, vient d'adresser un appel à tous les collecteurs de *poids* et de *sceaux* pour les inviter à lui communiquer les petits monuments de ce genre qu'ils auraient pu recueillir. Ces petits monuments peuvent élucider des points ténébreux des anciennes municipalités et révéler bien des choses ignorées sur la puissance consulaire. La *Revue d'Aquitaine* serait heureuse si, par son écho, elle pouvait augmenter les trésors amassés par son éminent collaborateur, qui vient de lui envoyer un intéressant article d'épigraphie ayant pour titre : *Un Dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées.*

Le déboisement dont on a signalé longtemps les désastreux effets continue. Il est prouvé que l'étendue du sol boisé qui s'élevait en 1791 à 360,000 hectares pour le Var et à 240,000 pour les Basses-Alpes ne dépasse pas aujourd'hui 250,000 hectares dans le premier et 140,000 dans le second de ces départements. La dépopulation a marché de concert; elle a été d'un vingtième de 1846 à 1856. La même décroissance s'est produite dans tous les départements forestiers, tels que l'Ariége, les Hautes et Basses-Pyrénées.

Un concours de boucherie a eu lieu récemment à Bordeaux. Les bœufs de la race garonnaise ont obtenu les premiers prix. Les races des Landes et des Pyrénées ont présenté plus de sujets que les années précédentes.

Pour l'espèce ovine, l'exposition a été moins remarquable; cependant deux lots de moutons venus du Gers et de la Haute-Garonne ont été justement primés.

Les Landes n'avaient envoyé qu'un seul groupe. Cette rareté n'empêchait pas la qualité.

Digitized by Google

Ce qui reste des anciens Couvents de Tarbes.

A l'époque où le sol de la France pouvait à peine suffire aux Maisons des diverses congrégations religieuses, on vit des multitudes de couvents s'élever dans les campagnes et dans les villes du Midi. L'antique cité de Tarbes ne demeura pas en arrière, et plusieurs monastères se fondèrent dans son enceinte. Le site était riant, la plaine grasse et fertile, et l'on sait que les bons moines choisissaient d'ordinaire assez bien leurs résidences.

Qui fonda ces établissements? Quelle fut leur destinée, leur histoire? Ce serait une étude curieuse à faire, et que j'ai toujours considérée comme un travail qu'il serait intéressant d'entreprendre, mais que personne jusqu'ici n'a entrepris. Pourquoi? Parce que les documents font défaut, parce que les matériaux historiques manquent, et que les quelques fragments de murailles, uniques débris qui témoignent aujourd'hui de l'existence de ces saintes demeures, sont insuffisants pour dire aux générations actuelles ce que furent l'origine, le développement, la prospérité, la décadence et la chute de ces communautés dont le nom seul a survécu à la destruction.

A qui s'adresser? Qui interroger? Les centenaires sont rares, et, d'ailleurs, ils ne répondent presque jamais catégoriquement à ce qu'on veut savoir d'eux. Les bibliothèques n'ont rien à nous révéler; les révolutions, le temps, l'incurie, implacables saccageurs, ont fait cendre et poussière des héritages du passé. Les livres sont muets; les archives, un obscur fouillis dont la patience des Bénédictins eût, seule, osé entreprendre l'exploration et le débrouillement. Quant aux pierres, qui pourraient nous apprendre quelque chose, elles ont été balayées, dispersées, Dieu sait où. Les archéologues du dehors sont venus nous les prendre, et ils les ont transportées au loin.

C'est pourquoi j'ai souvent déploré, et je déplore tous les jours, en foulant du pied les terrains qui portent encore à Tarbes les noms des vieux cloîtres, le silence que gardent à leur endroit les annales du pays. Le commencement, la vie, la fin de ces maisons, événements si pleins d'intérêt, sur lesquels il est tant à regretter que toutes les histoires de Bigorre se taisent ou ne donnent que des indications très succinctes et très incomplètes, ont toujours excité ma curiosité, plus d'une fois en quête de renseignements, jamais satisfaite.

Digitized by Google

Ainsi, à part le monastère des *Carmes*, que les annalistes m'apprennent avoir été fondé par Vital de Bazillac, à la fin du XIIIe siècle, c'est en vain que je me livre à des recherches sur le berceau des autres établissements monastiques de Tarbes.

Le nom des *Capucins*, qu'a conservé un quartier de la ville, me dit qu'il a existé jadis, en cet endroit, une congrégation de cet ordre. C'est tout ce que j'en sais. Je n'en sais guère davantage sur les *Cordeliers*, sur les *Ursulines*.

Du moins, sait-on aujourd'hui que ces établissements ont existé. Quelques pans de vieux murs, quelques assises de briques antiques, leurs noms, portés par les quartiers où ils furent, le disent encore. Le temps n'a pas tout à fait effacé leurs traces, ni l'oubli leur souvenir. Mais bientôt ces derniers vestiges auront disparu à leur tour. Que restera-t-il pour attester leur passage ? La mémoire des hommes ? Elle est souvent si infidèle et si courte ! La tradition ? Elle est toujours si vague!

Eh bien, je veux écrire sur ce papier ce que j'en ai vu, le peu, hélas! que j'en vois encore. Peut-être ceux qui viendront après moi trouveront-ils ces indications, toutes faibles qu'elles sont, précieuses pour leurs investigations futures. Je n'en ai pas trouvé autant quand j'ai fait les miennes.

Deux rues, officiellement désignées aujourd'hui sous les dénominations de rue des *Carmes*, et rue de l'*Enclos des Carmes*, seraient pour l'esprit ami des fouilles historiques une amorce suffisante si l'église *Ste-Thérèse*, que l'habitude populaire n'a pas cessé d'appeler l'église des *Carmes*, n'était encore debout; unique reste de l'ancien monastère, dont on n'a conservé, dit M. Cénac-Moncaut dans son *Voyage archéologique en Bigorre*, « qu'un clocher carré jusqu'à la hauteur du toit » de l'église, et octogone dans la partie supérieure, lequel clocher sup- » porte une aiguille, avec huit arêtes ornées de fleurs volutées, et se » trouve flanqué, jusqu'à la hauteur de sa galerie circulaire, d'une » tourelle carrée destinée à l'escalier et terminée en pyramide. »

A ces détails, exacts du reste, donnés par M. Cénac-Moncaut, j'ajoute que le chevet et le mur méridional sont contemporains du clocher et appartiennent à l'ancienne église. Le mur du nord et le galbe ont été reconstruits, il y a une quinzaine d'années, lors de l'écroulement de toute la muraille septentrionale survenu pendant la nuit.

Où ont été dispersées les pierres de l'ancien cloître ? A tous les coins de la France méridionale, comme toutes les richesses archéologiques

Digitized by Google

de notre vieux comté de Bigorre. Quel est le Musée du Midi qui n'en possède pas plus ou moins de débris? Aucun, si ce n'est le Musée de Tarbes, celui qui devrait les avoir tous.

On en retrouve cependant quelques-uns, çà et là, dans les maisons du voisinage. J'ai vu, la semaine dernière, dans le jardin de M. Cazaurancq, quatre ou cinq chapiteaux provenant de la démolition du monastère, et autant de colonnettes, qui devaient être géminées, à en juger par la forme des chapiteaux. M. Cazaurancq, qui est un véritable artiste, quoique marchand droguiste, destine ces fragments à l'embellissement d'une petite fontaine d'agrément ou cascade artificielle, qu'il projette de construire dans son jardin. L'ouvrier-amateur qui vient d'achever le joli pont rustique du jardin Massey saura utiliser pittoresquement ces morceaux de marbre. J'aimerais mieux, néanmoins, les voir au Musée ou dans le parc Massey. Pourquoi M. Cazaurancq n'y transporterait-il pas sa cascade? Tout le monde en jouirait.

Mon grand-père, qui aura cent ans dans six ans, si Dieu les lui accorde, supplément de carrière qu'une verte vieillesse l'autorise à espérer, me raconte souvent que dans son enfance, il y a de cela plus de quatre-vingts ans, il avait occasion de voir fréquemment les vénérables Carmes chez son père, qui était un des consuls de la ville, et dont l'habitation était située à proximité du couvent (pas loin du Portail d'Avant). Il se souvient particulièrement, entr'autres, du père Sérapion, du père Lamontagne, et du père Polycarpe, à cette époque prieurs de la communauté, lesquels l'amenaient quelquefois avec eux au monastère, et le régalaient de confitures et de raisins de l'enclos, qui étaient délicieux. Tous les ans, au jour des Rois, mon bisaïeul allait leur *offrir l'hommage* consistant en une paire de chapons, une paire de dindons, et un lièvre, et accompagnait ces présents d'un compliment de rigueur, en sa qualité de magistrat de la cité. Il dînait ce jour-là au couvent avec les moines et ceux-ci lui faisaient boire d'excellent vin récolté dans un magnifique verger qui entourait en ce temps-là la maison.

Un autre souvenir de mon grand-père se rattachant au monastère des Carmes est qu'un de ses ancêtres fut enterré vivant dans le caveau de famille situé sous l'église. On l'avait cru mort, il n'était qu'en léthargie. Une servante qui veillait sur le cercueil s'aperçut de la chose; il put être délivré, et il vécut encore quelque temps.

Du couvent des *Capucins*, il ne reste plus pour en rappeler le sou-

Digitized by Google

venir que le *Quai* et le *Pont des Capucins*. La rue dite de l'*Enclos des Capucins* a été reliée et fondue, il n'y a pas longtemps, avec celle du *Maubourguet*, lors de la rectification sur ce point de la route de Tarbes à Bagnères. — La maison Forano est bâtie sur l'emplacement du couvent dont une portion de jardin existe toujours. Il y a vingt-cinq ans environ, ce vaste jardin, qui n'avait pas subi les transformations qu'il a subies depuis, conservait encore dans son aspect quelque chose de sa destination primitive, un cachet claustral très prononcé. Je me souviens d'y être allé une fois, étant enfant, et l'idée confuse de quelques pierres antiques et vieilles briques qu'on y retrouverait peut-être, même aujourd'hui, m'est toujours resté dans l'esprit.

Le couvent des *Cordeliers* a été plus heureux. Quoique bien maltraité dans ces derniers temps, il n'est pas complètement démoli. Il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années que l'église était debout, tout entière, avec une belle tour hexagonale qui servait de clocher. La nef sert aujourd'hui de remise à l'hôtel Carrère. Plusieurs maisons se sont adossées contre ces épaisses et solides murailles et les masquent presqu'entièrement. Une fenêtre, avec de belles pierres sculptées, parfaitement conservées, est cependant à découvert du côté du nord. Quand les démolisseurs attaquèrent la tour, j'étais bien jeune ; j'étais témoin de cette destruction tous les jours, en me rendant au collége ; mais je ressens toujours au cœur le mal que me faisait éprouver le marteau barbare qui renversait ces moellons. Toutefois, l'œuvre de destruction ne fut pas complètement achevée, car on voit encore ce qui reste de cette pauvre tour s'élever un peu au-dessus des toits circonvoisins.

Quant au cloître, il est dans un excellent état de conservation. Il appartient à la famille Colomès de Juillan qui en a transformé une ou deux galeries en écurie. C'est le morceau archéologique le plus intact qui existe à Tarbes. Comment se fait-il que M. Cénac-Moncaut n'en ait rien dit dans son ouvrage? La ville devrait l'acheter et le transporter pierre par pierre au jardin Massey, avant qu'il n'ait le sort de ses pareils. Cela ferait un joli commencement de musée lapidaire.

La rue des *Cordeliers* a été débaptisée, il y a deux ou trois ans, pour être appelée rue Massey. Je suis loin, sans doute, de trouver mauvais qu'on donne aux rues des villes les noms des citoyens illustres ou utiles, surtout quand ces citoyens ont été, comme Massey, les bienfaiteurs de la cité. Mais pourquoi ne pas leur rendre cet hommage dans l'appellation des rues nouvelles non encore dénommées? Cela serait

Digitized by Google

beaucoup plus rationnel, à mon avis, que de débaptiser des rues qui portent des noms historiques, noms qui nous enseignent le passé, et bien souvent aident à en éclairer les ténèbres, parce qu'ils sont les seuls indices survivants que nous en possédions. Je ne puis donc que blâmer, malgré toute ma vénération pour M. Massey, la substitution de son nom à celui des *Cordeliers* dans la rue dont il s'agit. Supposez que dans dix ans cette rue conduise à une gare de chemin de fer : que direz-vous, ô débaptiseurs, si vos successeurs dans l'administration changent le nom de la rue Massey pour l'appeler *rue de la Gare* ? Vous les trouverez absurdes, et pourtant ils n'auront fait que vous imiter. — Et si la magnifique rue projetée, qui doit mettre en communication directe le Maubourguet avec le Jardin, s'exécute, comme il y a lieu de l'espérer, quel nom lui donnera-t-on ? N'est-ce pas celle-là qui sera la vraie *rue Massey ?* Quelle belle occasion pour restituer son ancien nom à la rue des Cordeliers !

On prétend qu'il existe encore un souterrain qui reliait le couvent des Cordeliers à celui des Carmes. Les issues en étant fermées, je ne crois pas qu'il soit facile de s'assurer du fait. Mais les propriétaires des maisons bâties aux alentours de l'église en savent probablement quelque chose et pourraient fournir des renseignements à cet égard.

Au dire des uns, Bos de Bénac, le même qui fit un pacte avec Lucifer, fonda la maison des Cordeliers de Tarbes ; suivant les autres, le preux chevalier s'y serait simplement retiré vers la fin de ses jours. Toujours est-il qu'on montrait encore, appendus en trophée dans l'église, il y a une cinquantaine d'années, le casque et l'armure du croisé. Que sont devenus ces objets, précieux héritage de l'illustre baron ? Quel archéologue au petit pied, quel égoïste et inintelligent enfouisseur les détient en galetas, au lieu de les déposer dans le musée de la ville ? On m'affirme qu'un de mes concitoyens les possède ; je serais curieux de savoir à quel titre.

Je ne sais rien de l'ancien couvent des *Ursulines*, si ce n'est que le bâtiment situé rue des *Ursulines*, après avoir longtemps servi d'hôpital, sert maintenant de caserne. Il est probable que le grand jardin, aujourd'hui propriété particulière, qu'on voit au nord du bâtiment, clos d'un vieux mur fort élevé, était le jardin de la communauté.

Ma pérégrination est achevée. Je voulais, dans un intérêt historique, ressusciter des ruines, redonner des formes au néant. Je crains de n'avoir évoqué que des ombres et des fantômes. Charles Dupouey.

Digitized by Google

Coup d'œil sur les Landes en Chemin de Fer.

Quand on a quitté, au temps chaud, la vallée de la Garonne, le plateau du Quercy et les plaines grises du Languedoc, où, comme disent les paysans, il pleut du feu, ce n'est pas sans une certaine satisfaction qu'on retrouve les brises et le voisinage de l'Océan. L'air frais qui souffle du golfe girondin vous avertit agréablement de la transition et du changement de la température. Autre douce surprise pour le voyageur! En prenant la voie de Bayonne, on se figure tomber tout de suite dans une mer de sable. Or, pendant les trois ou quatre premières stations, de Pessac à Mios, c'est un pays charmant qui fuit à droite et à gauche. Partout blanchissent les maisons de campagne; les champs sont bordés de peupliers au feuillage frémissant, et le sol, bien qu'un peu léger, est cultivé comme un jardin.

Mais l'apparence, hélas! nous ment ici comme un programme. Tout, jusqu'au ciel, change subitement. Au départ, l'azur qui brillait sur nos têtes rappelait par sa transparence le firmament de Naples; en un clin d'œil, il a disparu sous un voile épais de nuages. De tous côtés fume et s'abaisse le brouillard. Le sol lui-même a changé comme le climat. Aux peupliers succèdent les pins, aux champs cultivés, les plaines arides. La locomotive qui roulait comme un ouragan vers la mer, suivant le chemin de La Teste, se détourne brusquement à gauche et entre dans les Landes. Cette fois, plus d'équivoque; nous voici en plein Sahara.

Lorsque le soleil reparaît, il éclaire une triste scène. Aussi loin que s'étend la vue, on n'aperçoit que le désert. L'herbe croît à peine sur ces sables, entre les bruyères calcinées et les semis de jeunes pins. De temps en temps apparaissent des bois d'autres pins souffreteux, clair-sèmés,

Digitized by Google

et dont on écorche le tronc pour faire la résine. A de rares intervalles s'élèvent, comme des taupinières, des huttes de terre couvertes en gazon. Le cri lugubre de la locomotive, retentissant dans ces plaines nues et muettes, semble la voix du génie de la désolation, qui se mêle aux murmures des forêts et à la voix lointaine de l'Océan. La race à demi sauvage qui végète dans ce désert s'harmonise tristement par sa maigreur, sa faiblesse et la pâleur maladive avec l'âpre physionomie de la Lande. Pauvres *Couziots!* ils font mal à voir sur leurs échasses quand, appuyés à la clôture du chemin de fer, et grelottant sous leur peau de mouton, ils regardent passer d'un air pensif, en tricotant des bas, les convois grondants qui vont leur apporter la civilisation, le travail et la vie.

Et ce n'est point une vaine promesse. L'aigle, qui déploie ses ailes d'or à la station de Bouheyre, a déjà montré aux pionniers la ligne du canal qu'il faut ouvrir pour dessécher, assainir et fertiliser ce lac de sable.

De la Bouheyre à Buglose, on parcourt la même plaine nue sans voir poindre autre chose à l'horizon que de pauvres métairies, de loin en loin, et quelquefois un ou deux troupeaux de moutons conduits par des échassiers. Les stations du chemin de fer, chalets peints en rouge, d'une forme charmante, et les parterres des chefs de gare, qui semblent s'être donné le mot pour naturaliser le tournesol dans ce terrain ingrat, interrompent seuls la monotonie du paysage. Puis, la voie, formant une courbe que festonnent à droite et à gauche deux marges de bruyère rose, s'élance tout à coup vers Dax.

Dax est l'ancienne capitale des Grandes-Landes. La ville peut, certes, se vanter de son origine, car elle se perd dans la brume des temps, comme ses vieilles maisons dans la vapeur des eaux thermales d'où fut tiré son nom. Chef-lieu

Digitized by Google

de la tribu des Tarbelles avant les Romains, la cité des eaux tarbelliques (*aquæ tarbelicæ*) devint, sous les maîtres du monde, une des plus florissantes colonies de l'empire. Les proconsuls la décorèrent avec amour, l'aristocratie territoriale, si bien inspirée toutes les fois qu'il s'agissait d'hygiène et de plaisir, donna de la vogue à ses Thermes, et l'empereur Auguste vint s'y baigner avec Julie.

A partir de Dax, on s'aperçoit bien vite du voisinage de l'Adour. A peine le convoi a-t-il passé sous le pont, du haut duquel le contemplent les Landescots surpris, que le terrain s'accidente à gauche. Les prairies déploient leurs nappes de verdure, le saule remplace le pin, le maïs élève partout ses tiges jaunissantes, des ruisseaux coulent vers l'Adour sous un couvert d'aubiers; les lignes droites des peupliers blancs rappellent la Garonne et encadrent des prairies à perte de vue, où paissent des chevaux. Les maisons, blanchies à la chaux, sont tapissées de treilles, et sous le béret bleu qui les distingue de leurs frères de Pau, on lit dans les yeux des habitants l'aisance et la fierté.

Après cette oasis reparaît la lande nue, désolée, déserte et muette. Les forêts de pins écorchés au pied se dressent à droite et à gauche. Allons-nous retomber dans les bruyères, les marais et la mer de sable? Les sifflements de la locomotive ont répondu en annonçant Bayonne. L'Adour étincelle à nos pieds comme un miroir d'argent. La citadelle de Vauban montre ses vieux canons et ses remparts cyclopéens; je reconnais le St-Esprit, ce faubourg de Bayonne; nous sommes arrivés.

Joseph Vernet, le célèbre peintre de marine, allait s'asseoir, dit-on, tous les jours, quand il passa en ce pays, sur un bastion de la citadelle, et il y restait jusqu'au soir, contemplant la ville et ne pouvant se lasser de l'admirable spectacle qu'elle étale aux yeux. Je n'ai jamais revu Bayonne

Digitized by Google

sans applaudir secrètement au bon goût de Vernet. C'est bien là, en effet, qu'on trouve le beau, l'idéal de la côte méridionale. Façades éclatantes ou colorées par le soleil d'une teinte orangée; rues larges, claires et si bien pavées de grès plats et commodes qu'il n'y a ni poussière, ni boue; places spacieuses et magnifiques promenades; tout cela reflété par les flots de deux rivières cristallines, comme le Gave, la Nive et l'Adour, et se détachant sur un ciel d'un bleu vif et chaud, voilà la perle des Basques, la tête d'argent du Labourd, la riante métropole des bérets bleus, Bayonne!

MARY-LAFON.

ARCHÉOLOGIE.

M. Louis d'Agos a publié dans la *Revue de l'Art chrétien* un article sur la découverte de quelques antiquités payennes dans le pays de Comminges. Parmi les autels exhumés dans les dernières fouilles, deux sont très intéressants au point de vue épigraphique. Voici les inscriptions dont ils sont revêtus :

FAGO	FAGO
DEO	DEO
BONXVS	IVSTVS
TAVRINI	VSLM

Ces inscriptions prouvent que le polythéisme aquitain avait divinisé tous les objets de la nature, et que le hêtre, qui couvrait autrefois de ses forêts le pied de nos montagnes, fut adoré par nos ancêtres pyrénéens.

L'appel de M. Barry a été entendu.

Nous avons sous les yeux l'empreinte d'un sceau portant en légende : SIGIL. JURISDICT. MIRANDÆ, dont la provenance est de l'abbaye de Berdoues. L'empreinte semble représenter :

1° Les armes de Foix;

2° Une crosse et une mitre, vraisemblablement comme insignes de l'abbé de Berdoues;

3° Trois miroirs (?)

Nous comptons revenir un peu plus tard sur ce petit souvenir des derniers temps des Bernardins co-fondateurs de Mirande.

Digitized by Google

ESSAI ÉTYMOLOGIQUE

Sur les noms de lieux du département du Gers

(*Anciens Comtés d'Astarac, de Pardiac, d'Armagnac, de Gaure vicomtés de Fezensaguet, de Lomagne et partie du Comminges*).

(3e ARTICLE) (1).

BETPLAN (Gasc.) *Betplan*. De *bet*, beau; *plan*, cept de vigne. Le beau cept de vigne ou la bonne qualité de cepts de vignes.

BETECHAM (Gasc.) *Betechame*. De *bet*, beau, et *echame*, essaim d'abeilles; le bel essaim.

BEZUES. (Gasc.) *Bezus*. De *bets*, beau, et *us*, les uns : ces deux mots réunis signifient les uns après les autres; plusieurs personnes assemblées, dénomination qui semble exprimer une agglomération.

DUPLANTÉ (Gasc.) *Douplanté*. *Dou*, du; *planté*, lieu planté d'arbres. *Laplanto* est un nom d'homme très répandu.

ESPAON. (Gasc.) *Espaoun*. Ce mot vient peut-être d'*espaouent*, épouvantail, mannequin placé dans les champs pour effrayer les animaux nuisibles.

LOUBERSAN. De *lou*, le *bersan*, versant; le champ sur la pente du coteau.

ESTAMPES. (Gasc.) *Estampos*. De *estampes* ou *estampos*; trou conique, évasé, plus large d'en haut que d'en bas.

FAGET ABBATIAL. (Gasc.) De *Faget*, hêtre; *Abbatial*, de l'*abbé*; le hêtre de l'abbé.

HAGET (Gasc.) *Haget*. De *Hay*, hêtre, Haget; petit hêtre. Les noms de ces deux villages ont la même signification. Si l'*h* est substitué à l'*f* dans le dernier, c'est que Faget se rapproche du pays toulousain où l'*f* remplace toujours l'*h*, tandis que Haget est situé plus près du Béarn... Il est donc facile de comprendre que Faget était un ancien village qui prit plus tard le nom d'*Abbatial*, lorsque l'abbaye de Faget fut fondée sur son territoire.

FANJAUX. (Gasc.) *Fangous*. Fangeux, boueux.

FLOURÈS. (Gasc.) *Flourès*. Fleuri, qui produit des fleurs.

(1) Voir plus haut, pages 457 et 488.

Digitized by Google

Fusterouaou (Gasc.) *Fusterouaou*. De *Fustès*, fuseaux : le faiseur de fuseaux. L'endroit où l'on fabrique des fuseaux.

Garravet. (Gasc.) *Garraouet*. De *garraboustos*, *garrabousta;* petits bois rabougris.

Gramoullas. (Gasc.) De *Gramouilla*; prendre des grenouilles.

Gellenave (Gasc.) *Gellonaouo*. De *gello*, mot inconnu; et *naouo*, neuve, nouvelle; peut-être *geyro naouo*; lierre nouveau.

Gimbrède. De *gimbert* : persil.

Hachan. De *hacha*, hacher, et de la syllabe *an*. *An* est une des consonnances les plus générales des noms de lieux; et si l'on veut bien remarquer que cette syllabe est l'article celtique *le*, on ne sera pas étonné du rôle considérable qu'il joue dans la géographie européenne. Plus tard, cette syllabe prit une signification plus précise : *Ham*, *hom*, *heim*, dit Bullet (1) ont couvert le monde ancien en signifiant toujours demeure, maison; la basse latinité en fit *hamellus;* le français en fit hameau, et par contraction *an* et *ange*, terminaisons qui se multiplièrent à l'infini. Mais l'*an* ne s'appliqua pas indifféremment à toute habitation; il fut réservé aux demeures nobles ou importantes. Il ne faut donc pas s'étonner si les Catalans choisirent l'*en* pour remplacer *dominus* ou don. *En* placé devant un nom propre fut le synonyme de notre *de* : en Gaston Montcada; c'est-à-dire Gaston de Moncade.

Laas (Gasc.) *Laas*. L'as-tu, le tiens-tu, tu le possèdes enfin.

Laguian. (Gasc.) *Layan*. De *laygo*, l'eau; *y'an*, ils l'y ont; lieu bien fourni d'eau (Cette commune abonde en sources).

Lannefrancon (Gasc.) *Lanofrancoun*. De *lano*, lande, bruyère; *francoun*, franche; lande franche, qui ne paie pas de redevance.

Lalanne Arqué. (Gasc.) *Lalano Arqué*. La lande d'*Arqué*. *Arqué*, nom d'homme très répandu; celui qui fait des arcs; la lande du fabricant des arcs.

Lelin. (Gasc.) *Loulin*. De *lou*, le, et de *lin*, lin; le lin, le chanvre.

Lanabère (Gasc.) *Lanobèro*. La lanne belle.

Bajon. (Gasc.) *Bajoun*. Ce mot vient peut-être de *bajé*, nom d'homme assez commun et qui signifie celui qui fait mettre bas, qui s'entend à soigner les animaux qui mettent bas.

Lengros (Gasc.) *Lingros*; lin grossier, de mauvaise qualité.

Loumassés (Gasc.) *Loumassés*. De l'*oumo*, l'ormeau, et de *ses*,

(1) **Bullet**, III, p. 5; **Ducange**, III, p. 1046.

Digitized by Google

terminaison indiquant la quantité, la foule, l'abondance; c'est-à-dire le bois d'ormeaux.

Lourties (Gasc.) *Lourtios* vient peut-être de *hourtigos*, horties.

Louslitges. *Lous*, les, et *litges*, mot inconnu; à moins qu'il ne soit une corruption de *hitges*, foies.

Loussous (Gasc.) *Loussous*. De *lous*, les, et de *sous*, siens; les siens.

Lupiac. De *lupi* ou *lupus*, loup, et *d'ac*, article basque : Le loup, le bois du loup.

Lartigue. (Gasc.) *Lartigo* : la vallée entre deux bois.

Filartigue. La fine vallée entre deux bois.

Maulichères. (Gasc.) *Maoulichèros*. De *maou*, mauvais, et *lichèros*, fumiers; eaux croupissantes.

Valentes. (Gasc.) *Balenteos*. De *balento*, vaillante, la vaillante.

Barbotan (Gasc.) *Barboutan*. De *barbouta*, marcher dans la boue. Les bains thermaux de cette localité se prennent, en effet, dans l'eau bourbeuse.

Houeillade. (Gasc.) *Houeillado*. La feuillée; lieu couvert de feuillage.

Guilles (Gasc.) *Guillés*, étui; lieu où l'on fabrique les étuis.

Touailles. (Gasc.) *Touaillos*, torchons.

Estieux. (Gasc.) *Estious*. Eté, les étés.

Garats. Voyez-les, regardez-les.

Garac. Même signification; synonyme de belle vue, *belbeze*.

Renbos (Gasc.) *Renbaous*. De *ren*, rien; *baous*, tu vaux; tu ne vaux rien.

Baurens. (Gasc.) *Baourens*. Même signification.

Monties. (Gasc.) *Mountios*. Rampes, pays tourmenté, sillonné de coteaux, ce qui répond parfaitement à la situation de cette commune.

Pallano. (Gasc.) *Pallano*. De *pal*, piquet, borne, et *lano*, lande, borne; limite de la lande.

Panassac. De *pan*, pain, *à sacs*, à sacs; pain en abondance.

Pellefigue. (Gasc.) *Pelohiguos*. De *pelo*, qui pèle, *higuos*, des figues : où l'on pèle des figues.

Pessan. (Gasc.) *Pessan*. De *pesso*, pièce de terre, champ, et de la syllabe noble *an*.

Peyrusse (Gasc.) *Peyrusso*. Lieu couvert de pierre.

Pierre d'Aubezies. (Gasc.) *Pierro Deoubezios*. De *peyro*, pierre; *dous*, des; *besis*, voisins; la pierre, la borne, la limite des voisins.

Digitized by Google

Ponsanpère. (Gasc.) *Pounsanpero.* De *pons* ou *St-Pons*, et d'*an*, syllabe noble; *pèro*, poire, c'est-à-dire le village de St-Pons-du-Poirier.

Ponsan Soubiran. De *pons* (idem), et suberan ou superan, c'est-à-dire au-dessus de l'an, ou l'ancien... Le mot suberan est surtout appliqué aux animaux qui ont passé un certain âge.

Segos (Gasc.) *Segos.* Haies.

Senboués. (Gasc.) *Senboués.* De *en*, en; *boués*, le Boués, nom d'une petite rivière, c'est-à-dire village sur le Boués.

Serian (Gasc.) *Serian.* De *seri*, cerisier; *n'yan*, ils y en ont : ils y ont des cerisiers.

Semesies (Gasc.) *Semesios.* Terre à ensemencer, propre à être ensemencée, synonyme de *semoueros.*

Tachouères (Gasc.) *Tachoueros.* De *tachoun*, blaireau, et d'*eros*, terminaisons indiquant un endroit propre, abondant en telle chose..., terre peuplée de blaireaux.

Tarsac. (Gasc.) *Tarsac.* De *tarsa*, labourer la terre pour la troisième fois.

Aujan. (Gasc.) *Aoujan, Aou*, chez; Jean, à la maison de Jean.

Projan. (Gasc.) *Proché de Jean,* près de chez Jean.

Ricourt. *Riou*, ruisseau; *court*, peu étendu.

Rieupeyrous (Gasc.) *Rioupeyrous.* Ruisseau pierreux.

Riscle (Gasc.) *Risclo.* De *ariscle*, enveloppe de meule à farine, lieu où l'on fait les caisses de meules à farines. L'Adour qui passe à Riscle prend son nom du mot basque *dour*, eau, rivière; peut-être aussi du celtique *aour*, or, doré. On sait que cette rivière, l'*atur* des Romains, a la réputation de charrier des paillettes d'or.

Miélan. De *miey*, au milieu, *lano*, de la lande, situé au milieu de la lande. Le *Boués* qui arrose son territoire tire son nom du celtique *boëd, bouëd*, pâture, aliment.

Cénac-Moncaut.

BIOGRAPHIE.

Jean Du Chemin.

Jean Du Chemin, 16e évêque de Condom, était né dans la ville de Tregnac, près Limoges, dans la baronie des illus-

Digitized by Google

tres vicomtes de Comborn, maintenant possédée par la famille de Pompadour. Il était fils de Guy Du Chemin, seigneur Du Chemin près Tregnac, et de Jeanne de Comborn. Il fut chanoine de Condom en 1567, après la résignation de son oncle Lespinasse, vieux nom de Gascogne. Créé syndic par le clergé du diocèse qui connaissait son aptitude et sa capacité, il fut député vers le roi en 1570, et ensuite envoyé par le même clergé à l'assemblée de Blois. Monluc fut promu en ce temps-là au siége de Condom; c'était un homme habitué à la guerre. Il résolut d'aller en Italie pour apprendre un art meilleur et se former à l'étude des affaires ecclésiastiques. Il s'adjoignit pour ce lointain voyage Jean Du Chemin auquel il confia le soin de ses affaires et le gouvernement de sa maison. Partis pour Padoue, Du Chemin y devint docteur en l'un et l'autre droit. Ils visitèrent Rome, Malte, Venise, Turin. De retour à Condom, Du Chemin fut créé prévôt et vicaire général avec le même pouvoir que possédait alors Bernard du Puy; il se démit de ces honneurs lorsque les protestants, se soulevèrent aux environs de Nérac. Monluc, accompagné de Du Chemin, s'avança contr'eux avec les pouvoirs du roi; bientôt après, en 1581, le prélat résigna l'évêché entre les mains de son ami, moyennant une pension. Le chancelier de Birague ayant été nommé par le roi comme si Monluc était mort et si le siége était vacant, Du Chemin fut admis en cour de Rome malgré l'opposition de la maison de Gondrin qui, convoitant ce siége, avait désigné Du Chemin au souverain pontife comme plus propre au métier des armes qu'à remplir les devoirs sacerdotaux; mais ce dernier exposa au pape son dévoûment, parvint à se justifier, et, muni du diplôme, il demeura tranquille possesseur de l'évêché. Mais les huguenots ayant recommencé les hostilités, Du Chemin, guerrier en même temps qu'apôtre, assembla les nobles et les comices, les

Digitized by Google

établit en son palais, repoussa les assaillants et sauva la ville. Le roi le complimenta pour cet acte héroïque. En l'année 1603, il prit pour coadjuteur Antoine de Coux, son neveu, fils de sa sœur, avec réserve, toutefois, d'une pension de dix mille livres. Il donna 36,000 livres pour la restauration de la cathédrale dépouillée par Montgommery, et dont les vitraux avaient été complètement brisés; en 1569, il en ajouta 8,000 pour sa décoration. Quelque temps après, en désaccord avec son chapitre, il fit ériger un tombeau à Cassaigne, dans l'église paroissiale enclavée dans l'enceinte du château épiscopal. Il y fit reproduire son portrait et celui de Monluc, son successeur, fonda la célébration de deux messes par semaine et un repas pour les pauvres le 13e jour de son anniversaire. Il légua 40,000 livres à la ville de Condom, à la condition qu'un prêtre ferait le catéchisme deux fois par semaine à l'église St-Nicolas. Il mourut à Cassaigne en 1616. On lisait sur son tombeau cette épitaphe en lettres d'or : *Jean Du Chemin, évêque de Condom, fit préparer vivant cette maison, dans laquelle enfin quelque jour, si Dieu le veut ainsi, il viendra se reposer mort.*

D. ...

CONCERT DONNÉ PAR M. DE CAZELLA,
Violoncelliste du roi de Sardaigne.

Bien que je ne sois ni docte, ni subtil en musique, je veux bénéficier du concert de M. de Cazella pour essayer un bulletin lyrique. Grâce à son talent, mûri par le soleil d'Espagne et d'Italie, l'habile virtuose a pris tout d'abord possession du public condomois comme un magnétiseur de son sujet. La séance musicale a été ouverte par l'*Hommage à Bellini*, exquise fantaisie, brodée sur les motifs de la *Somnambule*. M. de Cazella a rendu cette composition d'une façon pénétrante. Dans l'*adagio* et le *finale*, son violoncelle nous a

Digitized by Google

profondément attendris par des accents plaintifs comparables à ceux du vent qui pleure dans les bruyères. La lucidité de chaque détail n'a point obscurci celle de l'ensemble, lequel a conservé partout sa transparence et son austérité mélancolique. L'exécution sage, contenue, nous a prouvé que M. de Cazella n'était point partisan de la prestidigitation instrumentale; nous le félicitons de sa sobriété pour la gymnastique du métier. Il vaut mieux être éloquent que disert, provoquer l'émotion que la surprise.

Mme de Cazella, pianiste émérite, fervente dans son art, dédaigneuse de l'artifice, est venue ensuite. Elle a modifié le programme en substituant à l'*andante* de Thalberg le nocturne en *ré bémol* de Dolher. Cette rêverie calme et belle comme une nuit d'Andalousie n'est troublée que par le souffle des brises marines ou le murmure des vagues expirant sur les galets. La consciencieuse artiste nous a fait comprendre et saisir toutes les nuances de cette inspiration ravissante où la grâce et la finesse rivalisent tour à tour.

Le prélude du souvenir de *Linda de Chamounix* est un air de vielle. M. de Cazella a raccordé cette marche de Savoyards ou *duo martial* par un chapelet d'heureuses modulations. La *cavatine* du délire de *Linda* a été exprimée avec une poésie et une simplicité saisissantes.

Avec son archet qu'il conduit d'une main sûre et souple, M. Paul Labadie a abordé un thème léger, folâtre, et lancé des fusées de notes brillantes. Il a fait ressortir les plus délicates broderies de la partition de Bériot. Bien qu'il se complaise dans l'expression de la grâce, il sait réussir les effets énergiques; et dans sa variation à double corde, il a déchaîné un ouragan harmonieux. L'*andante* et l'*adagio* ont été élégamment et longuement soutenus. Le finale mouvementé nous a conduit par une pente rapide à d'agréables sensations.

Digitized by Google

La *sérénade de Schubert*, vague, éthérée, berce languissamment l'esprit. Les sons brillants filent et s'éteignent comme des scintillations. Loin des bruits réels, à travers un voile vaporeux, M. de Cazella a laissé transparaître des sylphes, des péris, et fait goûter à nos âmes un charme inconnu.

Entendez-vous cette voix lugubre, plus lugubre que le cri des mouettes ou qu'une sonnerie funèbre, répercutée par les corridors d'un vieux cloître? L'entendez-vous? C'est le *miserere du Trovatore*, une des sublimités de Verdi. Assemblés sur des nuages noirs, les anges de la mort agitent leurs ailes fauves. L'instrument imite le sinistre battement et nous transporte dans l'épouvante et les ténèbres. C'est la simple vibration de quatre cordes qui évoque ces fantasmagories horribles et magnifiques.

Dans son *étude en octave*, Madame de Cazella a attaqué le clavier avec un doigté ferme, un indicible brio, et obtenu, en se jouant des plus incroyables difficultés, des effets étranges. Elle a enlevé le morceau *con amore*, car elle interprétait une production de son frère, Louis Lacombe, l'émule de Cruger et de Ravina. Son style est toujours élégant, correct et magistral, soit qu'il s'élance en cantilènes, soit qu'il éclate en explosions fulgurantes. Aussi a-t-elle abouti à l'enchantement de l'auditoire.

Le virtuose italien, en clôturant la soirée, nous a appris que rien n'était plus neuf que ce qui est vieux ; et que les mélodies d'autrefois étaient des sources où l'on pouvait aller puiser des inspirations fraîches et délicieuses. Jaloux de rajeunir un antique chant napolitain, il l'a orné et embelli d'idées personnelles tout en lui conservant le caractère primitif. L'introduction et le finale ont été traduits avec une couleur et une précision qui ont fait battre les cœurs et les mains.

Digitized by Google

La bienfaisance et la musique se liguent fréquemment pour accomplir des actes de philanthropie. Elles ont donné rendez-vous à l'auditoire et aux exécutants de jeudi dernier pour dimanche prochain. La société philharmonique de Condom doit donner ce jour-là un concert au profit des pauvres. M. de Cazella, qui a autant de cœur que de talent, s'est offert spontanément comme auxiliaire pour cette œuvre pie. A la nouvelle de sa coopération, deux vertus théologales, l'espérance et la charité, ont dû rayonner d'une douce joie et sourire simultanément.

J. NOULENS.

GÉNIE ET VICE.

SONNET.

L'esprit monte au ciel et l'âme décline.
BRIZEUX.

Oui, ton esprit grandit. Oui, plus haute et plus fière,
Ami, ta vue embrasse un immense horizon.
Plus loin, toujours plus loin, ta brillante raison
Sur de nouveaux objets épanche sa lumière.

Mais il faut au génie un cœur chaste et sévère,
Astre qui le mûrisse en la juste saison;
Hélas! et le plaisir t'offre son vil poison,
Et tu bois, oublieux de la pensée altière!

Tu bois; et quand la muse ouvre ses portes d'or,
Brusque, tu mords ta lèvre, et reprends ton essor;
Et tu crois à jamais pouvoir scinder ton âme.

Non, non : bientôt peut-être arrêté dans ton vol,
Tu verras fuir l'idée, — air subtil, vive flamme, —
Et tu retomberas, froid, morne sur le sol!

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

SCIENCES.

Observatoire de Toulouse.

Dans le quatrième volume de son *Astronomie populaire*, Arago cite des exemples d'incendie provoqués par la chute d'une étoile filante. M. Petit a communiqué à l'académie des sciences deux faits du même genre, dont il fut témoin en 1852 avec MM. Laugier et Mauvais. Deux magistrats avaient été, la veille, obligés par la population d'un village des Pyrénées-Orientales d'arrêter deux mendiants qu'elle suspectait d'avoir mis le feu à des meules de paille. Ces mendiants établissaient leur alibi, et des enfants assuraient avoir vu tomber sur les meules deux étoiles. M. Arago fut consulté, et sur sa réponse affirmative de la possibilité de l'incendie par une étoile filante, les prévenus furent élargis. Le même M. Petit a reçu une lettre de M. Lacorret, curé de St-Martin-de-Tellier (Basses-Pyrénées), lui annonçant qu'un appentis contigu au presbytère a été enflammé par la descente d'un semblable météore.

NOTES HISTORIQUES SUR AIRE (1).

(Deuxième article.)

Vers 586, les Vascons, refoulés dans les gorges pyrénéennes par les barbares du Nord, reparurent sur les rives de l'Adour au commencement du VIIe siècle, et le pays aquitain fut reconquis partiellement par eux. Le comte

(1) Voir *suprà*, page 516.
Dans notre dernier numéro, même page, NOTES HISTORIQUES SUR AIRE, lignes 7 et 8 de l'article, au lieu de, *dans une commune voisine*, mettre et lire: *dans la partie haute de la ville*.

Digitized by Google

auscitain Philibaud, seigneur d'Aire, remplaça sur ce dernier siége l'évêque Rustique, mort en 620, et réunit en sa main l'administration civile et religieuse. Cette dernière autorité acquit et conserva une grande influence dans cette ville. Pour échapper aux persécutions du ministre Ebroïn, son fils, homme pieux, quitta la cour de France et s'enferma dans un monastère fondé par lui dans l'île de Noirmoutiers. On trouve Gombaud, de 907 à 980, évêque de toute la Gascogne, et Ramond, possesseur des siéges d'Aire, d'Acqs, de Lavaur, d'Oleron, de Lescar. C'étaient deux cumulateurs du temps. L'histoire de l'église d'Aire est fort obscure durant cette période.

Les Sarrasins qui avaient débordé par dessus les monts avaient renversé sur leur passage Aire et les villes voisines, Bayonne, Tarbes, Bernearnum (Lescar), Dax, Mont-de-Marsan, Boios, aujourd'hui inconnu, Tartas. Charles-Martel arrêta ces hordes envahissantes et les extermina dans les plaines de Tours. Eauze et Boios restèrent ensevelies sous leurs cendres. A peine relevés des invasions sarrasines et franques, les peuples du Sud-Ouest virent descendre les pirates normands sur leurs embarcations légères. Les rives de l'Adour, où se miraient de riches abbayes, subirent les dévastations de ces hordes danoises.

Aire était sous la domination du pouvoir épiscopal, lequel était sous la dépendance des vicomtes de Béarn. Au début de la guerre avec les Anglais, Fortanier Bertrand de Marsan, évêque et seigneur d'Aire, concéda au monarque britannique, Edouard Ier, la moitié de la haute et basse justice de cette cité. Le roi promit aide et protection au pays et au prélat. Ce dernier avait été réduit à cette concession par la population de la ville, qui avait pris vis-à-vis de lui une attitude hostile. A l'apparition de la doctrine albigeoise, l'évêque d'Aire, Vital II d'Albret, comprima les hérésies

Digitized by Google

qui avaient osé poindre dans sa contrée. Le comte de Turenne commandait l'armée orthodoxe. Une constitution écrite en langue indigène fut octroyée par Edouard III aux Aturiens, vers 1333. Ce document est, je crois, réservé dans les archives d'Aire. Cette place fut reprise, au nom de Philippe de Valois, roi de France, par le brave Gaston III de Béarn. Ce glorieux coup de main eut lieu en 1337. Le monarque reconnaissant abandonna la conquête au conquérant. Déjà, en 1293, Philippe le Bel avait fait don à Roger-Bernard de Foix, aïeul de Gaston, du Mas d'Aire. Les Anglais furent donc forcés de restituer au petit-fils ce qu'ils avaient enlevé au grand-père.

Anne Sancius de Touyouse, successeur de Guille de Corneillan (1314), se montra très rigoureux contre les détenteurs des biens usurpés au détriment de l'Eglise. Une rumeur sourde protesta d'abord vivement contre ces mesures sévères. Les seigneurs de la contrée ne lui pardonnèrent point d'être lésés. On assassina le prélat turbulent près de la ville de Nogaro. Les meurtriers se mirent à l'abri de la justice séculière en se cachant quelques mois. La justice divine sut les trouver. Leur mort fut triste. Le successeur d'Anne Sancius avait demandé en vain la punition des coupables au concile de Marciac (1330). Continuateur zélé et passionné des mesures disciplinaires de son prédécesseur, Garsias-Faber se vit surpris en 1331, dans son château de Pujo-le-Plan, près Villeneuve-de-Marsan, par un bâtard de Foix-Béarn. Echappé avec peine aux seigneurs conjurés, l'évêque, seigneur d'Aire, imposa la pénitence publique aux conjurés. Leur chef audacieux périt plus tard massacré par les Toulousains. Comme l'on voit, la puissance des évêques d'Aire primait toujours dans ce pays comme dans le Gabardan; car ce fut vers 1192 environ que ce dernier territoire fut en grande partie réuni au diocèse d'Auch.

RIESBEY.

Digitized by Google

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Je parlerai quand tu parleras, disait un Basque en apostrophant son béret, au milieu des tourments de la question.

Dans l'idiome gascon, la lettre V se change toujours en B. Cette permutation a inspiré à Scaliger cette jolie pointe latine :

Felix populus cui BiBere est ViVere.

Quelqu'un me conseillait un jour de consulter *Dulin*, auteur des *Annales du St-Puy*, œuvre remarquable par la rareté de la science, l'absence de style et d'orthographe.— je ne vous y engage pas, reprit un autre; avec *Dulin*, vous ne pouvez filer que du mauvais coton historique.

A l'époque de l'exposition universelle, toute la province émigra à Paris. Le chemin de fer d'Orléans apporta un jour deux méridionaux; la rude écorce de l'un contrastait avec le vernis extérieur de l'autre. Le premier était un vilain enrichi, qui n'avait jamais quitté son village que pour aller maquignonner des bœufs dans les foires voisines; le second avait été un héros chorégraphique du pays latin, un sultan du Prado. Ce sultan, devenu monogame, avait depuis épousé la fille du riche campagnard. A la gare, le gendre, qui voulait s'affranchir du beau-père, lui dit : Vous allez prendre cette direction, et moi, la route opposée; nous nous retrouverons demain. Cela suffit, répliqua le

Digitized by Google

rustique personnage. Plusieurs jours se passent, et le gendre ne reparaît pas. Le paysan le réclame à tous les passants, qui souriait à sa naïve question. Après mille recherches inutiles, il lui vient une illumination subite; il est sûr de découvrir celui qu'il a perdu. Il sait que son compagnon de voyage est très gourmand; il ne peut manquer de le surprendre chez le *traiteur* le plus renommé de la capitale. En conséquence, il demande l'adresse de la meilleure *auberge* de Paris. Un plaisant lui indiqua les Frères Provençaux. Il vint se poser à l'une des tables en se frottant les yeux, car il avait été ébloui par le luxe intérieur de l'établissement. Il croyait être dans un palais enchanté. Mais ce qui l'étonnait par dessus toutes choses, ce qui l'ahurissait, c'était de voir des *Mossieus* si bien *mis* et si *hounêtes* obéir à ses moindres signes. Inutile de faire comprendre que ces *Mossieus* étaient les garçons. Quand il eut mangé sa soupe, ses haricots, son veau et sa salade, il se hasarda à demander à l'un de ces *Mossieus* s'il ne connaissait pas celui qu'il cherchait. La réponse ayant été négative, on lui fit (supposant qu'il ne savait pas lire) une addition verbale. Il solda, s'achemina vers la gare d'Orléans, prit un wagon et revint au pays. J'étais à la voiture au moment de sa descente. Il me débita ses doléances et me raconta la scène du restaurant de la manière suivante: *Tout luisait là dédans coumo un eclair. Les miroirs étaient bien plus grands que lè portail de ma grange. Ce qui mé surprit lè plus, c'était d'être servi sur des plats d'argent et par des Mossieus qui avaient des cravates blanches et des vestes noires. Je n'ai point deviné pourquoi ils étaient là, mais je mé suis toujours pensé que c'étaient des fils de noutaires.*

J. NOULENS.

Digitized by Google

On lit dans la *Vie humaine* les lignes suivantes :

A la liste des pertes déjà nombreuses que la *Vie humaine* a éprouvées parmi ses adhérents les plus dévoués, nous avons la douleur d'inscrire aujourd'hui trois noms bien chers à notre œuvre et à notre cœur : ce sont ceux de M. Ch. Napple, de Lyon, licencié en droit; Potevin, ancien capitaine de l'artillerie, et celui de M. Elie Corne, de Condom (Gers), ancien avoué et archéologue distingué.

Aucune expression ne peut rendre l'estime parfaite que nous a inspirée le caractère plus encore que le savoir de M. Corne; nos lecteurs ont pu l'apprécier bien des fois. Quelques manuscrits de ce vénérable vieillard nous restent encore et trouveront place avec d'autant plus de prix que leur auteur a cessé de pouvoir nous transmettre ses précieux avis.

La *Revue d'Aquitaine*, publiée à Condom par M. J. Noulens, rend hommage avec une triste et filiale éloquence aux vertus de M. Corne qui était un de ses collaborateurs.

M. Corne avait la pensée bien arrêtée de réaliser plusieurs actes de bienfaisance par testament, notamment envers une institution de sa localité. Il est mort avant d'avoir accompli les mesures légales nécessaires. Voilà comment les esprits les mieux résolus à satisfaire aux grands devoirs y faillissent par une confiance téméraire dans la prolongation de la vie.

BIBLIOGRAPHIE.

Le *Grand Armorial de la noblesse de France*, publié par une société de généalogistes paléographes, sous la direction de MM. d'Auriac et Acquier, est parvenu à la lettre M, laquelle comprend la descendance de la maison de Monlaur. La filiation de cette maison est établie sur des preuves authentiques depuis Pons de Monlaur qui partit pour la Terre-Sainte en 1096. Héracle de Monlaur fut le premier de ce nom qui se fixa en Gascogne; ses fils et successeurs ont continué à l'habiter postérieurement et l'habitent encore de nos jours.

Digitized by Google

DUNES DE GASCOGNE.

Je disais, dans mon premier article sur les dunes (1), que leur ensemencement devait remonter à une époque beaucoup plus reculée que celle où Charlemagne en ordonnait la fixation. D'irrécusables témoins certifient que, même avant la conquête des Gaules par les Romains, le *Marensin* (2), à part le littoral proprement dit, avait sa constitution actuelle. Antérieurement à la domination romaine, la contrée qui des rivages de l'Océan s'étend vers les bords de l'Adour et de la Douze, était habitée et cultivée. On rencontre, dans cette partie du département des Landes, plusieurs mamelons généralement pris pour des *tumulus* (3), élevés au milieu d'anciennes dunes ; tout prouve que ces tumulus, camps retranchés ou oppida, n'auront pas été placés au hasard, sans nécessité et dans des terrains d'une mobilité pareille à celle du sable non consolidé par une végétation appropriée. Les dunes qui couvrent tout le sol compris entre la mer, l'Adour et la Douze, les mamelons artificiels l'affirment, étaient donc, il y a plus de 2,000 ans, ce qu'elles sont maintenant, non pas aussi boisées, mais du moins aussi stables.

(1) *Revue d'Aquitaine*, 1re année, page 547.

(2) J'accepte l'ortographe indiquée par M. Montauzé, 2e année de la *Revue*, page 58, qui est également celle de plusieurs écrivains. Aussi volontiers j'écrirai *maransin*.

M. Montauzé croit que j'ai pris *Finibus-Terræ* pour une ville. C'est une erreur facile à rectifier. Assurément, dans la charte de Mont-de-Marsan, on a désigné par Finibus-Terræ toute la contrée qui longe la mer depuis l'embouchure de l'Adour jusqu'à l'embouchure de la Gironde, de même qu'aujourd'hui nous nommons l'un de nos départements, le département du *Finistère*. « Il paraît, est-il dit à la 15e note de la charte, que toutes les côtes de l'Aquitaine et de la Gascogne étaient désignées, dans le moyen-âge, sous le nom de *Finibus-Terræ*, à cause de leur situation avancée dans l'Océan. »

(3) J'espère pouvoir fournir des notes qui serviront à démontrer que tous ces mamelons ne sont pas des *tumulus*, mais bien des *oppida* destinés à la défense du pays contre l'invasion de l'étranger ou contre les tracasseries et les irruptions des peuplades voisines.

Digitized by Google

Plus tard, durant leur occupation, les Romains en créant une grande voie de communication entre Bayonne et Bordeaux—*Lapurdum* et *Burdigala*—passant par Mimizan — *Cocosa* ? — attestent également qu'alors les dunes situées au levant de leur route étaient fixées ainsi qu'une partie de celles qui se trouvaient au couchant. Ce n'est que par l'accumulation successive des sables rejetés par la mer, poussés avec force par les vents de l'ouest, que de nouvelles dunes se sont superposées aux anciennes, les ont franchies et se sont roulées jusqu'à une distance très rapprochée de la voie romaine. D'autres dunes, celles qui font l'objet de l'ensemencement ordonné par le décret de 1810, augmentant encore la masse de sable, ont, par leur passage à travers les ruisseaux coulant vers la mer, refoulé les eaux et, ainsi, formé plusieurs étangs dont quelques-uns, en certains endroits, occupent la place de la voie romaine.

Charlemagne (du reste l'œuvre n'en est ni moins grande ni moins remarquable) aurait seulement, le texte de la charte le précise, arrêté la marche des dunes comprises entre l'ancienne voie romaine et le littoral. Voilà, l'aspect des lieux la précise encore mieux que les écrits, la limite tracée avec une rigueur mathématique.

Donc, l'idée première d'arrêter la marche des dunes ou de leur ensemencement n'appartient pas même à Charlemagne. Que ceux qui s'alarment ou s'indignent de ce que l'on conteste à Brémontier le mérite de l'invention dernière se rassurent, il lui reste assez de droits pour que nous respections le cippe que la ville de La Teste lui a érigé en 1818. Mais la justice exige que chacun reçoive sa part de la reconnaissance publique. Maître Pierre, sans crainte de léser en rien Brémontier, peut en toute conscience accepter une statue d'argent.

M. Montauzé, répondant à ma question sur l'origine du

Digitized by Google

pin des Landes, pense que le premier pignon qui ait germé dans nos sables nous soit arrivé par l'Atlantique. Sans chercher à complètement détruire cette hypothèse, peut-être fort hasardée, je veux soumettre aux savants une autre hypothèse, peut-être encore tout aussi peu fondée.

Le premier pignon à qui nous devons notre magnifique forêt de pins aurait pu être porté du Nord par les oiseaux émigrant vers le Sud. Leur passage ayant lieu dans la saison où le semis naturel s'opère, rien ne s'opposerait à la possibilité de ce fait, d'autant mieux que la tourterelle, notamment, mange des pignons. Ce qui donnerait à mon hypothèse une certaine valeur, c'est que quelquefois, dans les fourrés de nos pignadas, on voit des arbres verts, des conifères d'une espèce tout à fait distincte de celle que nous possédons et qui ne se trouvent pas dans la contrée (1). Ou ces arbres ne peuvent pas se reproduire avec notre variable température, ou ils sont étouffés par les premiers occupants. Les pigeons ramiers ou *palombes* ont encore, de la même manière, pu nous enrichir du chêne ordinaire, du chêne blanc et du chêne-liége.

Un autre fait donnerait à supposer que le pin nous vient du Nord. La Teste-de-Buch, *Testa-Boiorum*, ayant été fondée par les Boïens, originaires du Nord, avait, au IVe siècle, une population en grande partie occupée à la culture des pins. St-Paulin, dans sa troisième lettre au poète Ausone, donne aux Boïens l'épithète de *Piceos*. Cette coïncidence est frappante; car toujours la nature devance l'homme et lui montre le chemin qu'il doit suivre. On dit aussi que les Suédois nous ont enseigné à faire le goudron.

Quant à l'espèce de pin qui paraît être particulière aux

(1) Les pins à cône, de la grosseur d'un œuf de pigeon, dont la point regarde le ciel, que M. Thore, en 1803, signalait à Vielle, dans un pignada de M. Boucau, ont disparu.

Digitized by Google

Landes, quoique Linné ne l'ait pas connue ou signalée, cet oubli ou cette ignorance n'autoriserait pas, sans autre preuve, à en déduire qu'elle a été uniquement créée pour la fixation de nos sables. La carte de la France, à l'époque des Mollusques, tracée par M. Elie de Beaumont, fait voir qu'au commencement de la période tertiaire, la partie comprise entre l'Adour et la Garonne, jusqu'à près de Toulouse, était couverte par les eaux, qui ne se sont retirées que peu à peu. Les autres parties avoisinantes étaient alors livrées à d'immenses forêts de végétaux inconnus, hantées par des animaux dont la race est éteinte.

La nature, préparant l'arrivée de l'homme et sa domination, procédant méthodiquement et non pas par saccades désordonnées et sans but, aura purgé la terre de toute entrave à la liberté de son roi. Nous devons ainsi aux contrées les plus anciennes tout ce que nous possédons de végétaux et d'animaux. Ceci, il est vrai, ne justifierait pas que le pin nous est venu du Nord plutôt que du Midi; ce qui nous fixerait plus sûrement, ce serait la découverte d'une même espèce. L'existence non constatée de la parité de notre pin ne permet pas non plus d'affirmer qu'il soit un produit exclusivement indigène. La nature du sol et le climat ont pu influer assez pour produire ses caractères distinctifs.

ROGER-GAILLART.

Querelle entre le maréchal d'Ornano et M. de Montespan.

Nous empruntons aux Mémoires de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, publiés par M. le marquis de La Grange, les deux lettres suivantes. Elles sont curieuses sous le rapport des précautions et des subtilités imposées par les édits du temps aux duellistes. Ceux-ci, pour éviter

Digitized by Google

la pénalité, tâchaient, comme on va le voir ci-après, de se renvoyer mutuellement tous les torts.

Première lettre que M. le maréchal d'Ornano a écrite à M. de Montespan, le lundi vingt-sixième de mai.

Monsieur, depuis que la raison ni le commandement du roi mon maître, ni l'avis de vos parents et amis n'ont eu pouvoir sur vous de me rendre satisfait de l'offense que vous fîtes en ma présence à mon logis étant à Condom, et ayant su que vous êtes sur le point de vous en aller à la Cour, je mets la main à la plume pour vous dire que je veux avoir raison de vous au péril de ma vie, l'épée à la main, et vous faire voir qu'en cette action je me veux mettre comme un des plus moindres gentilshommes de ce royaume, et avec autant de franchise pour venir aux mains avec vous, et vous dire, Monsieur, que, pour faciliter cette affaire, vous vous y disposant, je laisserai le lieu où vous voudrez que nous nous voyions à votre élection ; et, pour les armes, je le remets à vous, soit à pied ou à cheval ; et, pour la sûreté du lieu, je veux rien que votre parole ; c'est pourquoi vous me manderez votre intention par de Loux, présent porteur, qui me la rapportera fort fidèlement. C'est moi qui vous écris cette lettre, qui me nomme Alphonse d'Ornano.

Réponse que M. de Montespan fit à la première lettre que M. le maréchal d'Ornano lui a écrite le lundi vingt-sixième de mai, à même heure qu'elle lui a été baillée par de Loux.

Monsieur, puisque vous voulez, après avoir refusé ce que j'ai fait et voulu faire pour votre satisfaction, me voir l'épée à la main, je ferai toujours en cela tout ce que vous pourrez désirer. C'est donc à vous, Monsieur, à me donner le lieu que je recevrai. Pour les armes, j'apporterai une épée et un poignard, puisque votre lettre m'apprend qu'elles vous sont aisées ; si vous y trouvez de la difficulté, c'est à vous, Monsieur, d'en user comme vous le voudréz ; et moi qui, pour l'honneur et le respect que je veux rendre au roi, me remets à savoir par vous le jour et le lieu où vous voudrez que je vous voie, car, sans ce seul respect, je vous aurais nommé et l'un et l'autre. Voilà qui m'arrête que je n'en fasse point plus avant ; mais bien serai-je toujours disposé à faire pour cela tout ce que vous voudrez que je fasse, et aurai

Digitized by Google

telle sûreté en votre foi que tous les lieux me seront assurés, pourvu que votre nom me les apprenne. Je suis Montespan.

P. S. — Monsieur, lorsque vous me voudrez faire savoir ce que vous voudrez que je fasse, faites que votre main seule me l'apprenne, et qu'autre ne l'écrive que vous.

Cette dispute, qui dura trois mois et amena l'échange d'une douzaine de lettres, fut apaisée par le duc de La Force, en présence de M. d'Epernon, au moyen d'une satisfaction écrite fournie par M. de Montespan au duc d'Ornano.

LITTÉRATURE GASCONNE.

Encore Jean-Guillem d'ASTROS,

(Première partie.)

Les lecteurs qui ont l'indulgence d'accorder quelque attention aux études bien morcelées et bien imparfaites, que je publie ici-même, sur l'*Histoire linguistique et littéraire de la Gascogne,* n'ont pas oublié peut-être mes deux articles sur ce prêtre de St-Clar-de-Lomagne, qui fut en même temps un poète si franchement inspiré (1). Je tâchai, avec une extrême inexpérience, de faire ressortir quelques-uns des mérites de ce charmant auteur et de son idiome. Je ne savais pas tout de mon sujet, et je disais trop mal ce que je savais; néanmoins, j'ai lieu de me louer que mon humble travail ait appelé quelque intérêt sur d'Astros. J'en demandais une édition nouvelle. Il s'est trouvé un littérateur qui a songé à l'entreprendre. Par diverses causes, il est vrai, l'exécution de ce projet a dû être ajournée; mais l'œuvre se fera sans doute un peu plus tard, et elle ne se fera que

(1) *Revue d'Aquitaine,* tome I, pages 1-9, 25-34.

Digitized by Google

mieux. A tout prendre, une traduction me paraît indispensable à côté d'un texte où fourmillent des expressions que leur énergie ou leur grâce n'a pas sauvées de l'oubli, et dont l'interprétation pourra même parfois demander quelques recherches. La biographie de l'auteur est aussi entièrement intacte; ne pourra-t-on trouver quelques souvenirs et deux ou trois dates? Espérons toujours.

Quant à moi, revenant sur mon premier essai, je me déclarerai suspect à moi-même d'un léger anachronisme. J'ai dit que d'Astros, étudiant à Toulouse, y trouva l'aristotélisme en vigueur, *quoique miné par les travaux* de François Bayle. Tout me porte à croire que notre poète étudiait à Toulouse avant 1630, et que le médecin Bayle n'y professa que plus tard. Il ne mourut qu'en 1709.

On s'étonnera de la date que portent les poèmes de d'Astros, né dans les premières années du XVIIe siècle. Mais il paraît bien que le petit volume de 1700, le seul que l'on rencontre assez fréquemment dans nos contrées, est, sinon posthume, au moins bien voisin de la mort du prêtre de St-Clar. Le poète devait être vieux déjà quand il publia ses *Saisons*, en 1680. Et j'ai actuellement une preuve certaine qu'il s'était fait connaître comme écrivain gascon longtemps auparavant. Il s'agit d'un ouvrage que nul bibliographe n'a cité, à ma connaissance. Ce ne sont pourtant pas les *Stanços e Nadaous*, que je cherche toujours avec un soin infini, et toujours sans succès. C'est quelque chose de beaucoup moins intéressant au point de vue poétique.

J'ai eu raison de dire que d'Astros, malgré quelques légèretés gasconnes, était homme de foi et vrai chrétien. L'ouvrage que je vais faire connaître nous le montre cultivant à la fois le double don de la cadence rhythmique et de la parole sacrée. C'est un volume in-12, d'une centaine de

Digitized by Google

pages, intitulé : *La Scolo deou Chrestian idiot, ou Petit Cathachisme gascoun, heyt en rithme per* I. G. D'ASTROS, *caperan de Sent-Cla de Loumaigne, eu diocese de Leitouro* (1). *A* TOULOUSO, *per I. Boude, imprimaire deu Rey et deus Estats generaous de la province de Languedoc.* MDCXLV.

Les Réformés avaient donné dans nos provinces du Midi les premiers exemples de l'emploi de l'idiome vulgaire pour l'instruction religieuse du peuple. Le Catéchisme de Genève, français-béarnais, par Merlin (Limoges, 1563); les Psaumes d'Arnault de Salettes, à Orthez, et ceux de Pierre de Garros, à Lectoure, sont les premiers monuments de la littérature religieuse gasconne. Le clergé catholique ne manqua pas de répondre, par un grand nombre de modestes travaux, à cette nouvelle exigence des temps. Les Noëls naquirent et se propagèrent de foyer en foyer. Plusieurs catéchismes furent publiés en langue euscarienne; on assure que le dialecte gascon eut aussi les siens, un, en particulier, publié pour le diocèse d'Auch, par ordre du cardinal de Polignac. Quoi qu'il en soit de ce fait, dont nous doutons encore, ce mouvement dans le clergé en faveur de l'idiome populaire ne saurait être contesté. En voici un témoignage des plus intéressants.

(1) *L'Ecole du Chrétien idiot ou Petit Catéchisme gascon, fait en rime par I.-G. d'Astros, prêtre de Saint-Clar de Lomagne, au diocèse de Lectoure. A Toulouse,* (imprimé) *par J. Boude, imprimeur du roi,* etc... On ne doit pas concevoir le moindre doute sur le titre de *caperan,* qui ne se donne aujourd'hui qu'aux curés dans certaines localités : il répond ici simplement au mot *prêtre.* L'approbation des docteurs porte expressément *prêtre* (et non curé) de St-Clar ; et, d'ailleurs, dans les *Saisons*, qui ne parurent que plus tard, le poète fait mention du curé : *A Moussu Belin*, *ritou* (recteur). Toutefois, était-il, comme on l'a cru, et comme je l'ai dit moi-même, *vicaire* purement et simplement? L'absence de tout témoignage contemporain permet d'en douter un peu. Qui sait s'il n'aurait pas été chapelain (*caperan*) de Notre-Dame de Tudet? Je doute que les doctrinaires, qui possédèrent cette chapelle au XVIIIe siècle, y soient venus avant la mort du vieux poète. Ces religieux étaient au collége de Lectoure depuis 1630; mais ils furent longtemps en bien petit nombre, et ne profitèrent que plus tard, au XVIIIe siècle surtout, pour se multiplier sans grand profit pour la religion, du discrédit qui s'attachait aux congrégations monastiques, fortes et nombreuses encore au XVIIe siècle. — Tout cela, d'ailleurs, doutes, questions et conjectures; j'ai cherché, je chercherai encore, et, si je parle avant d'avoir trouvé, c'est dans l'espoir de donner l'éveil à quelque curieux qui m'aide ou me devance.

Digitized by Google

L'abbé d'Astros a dédié son travail *à Nostre Dame de Tudet*. C'est un modeste sanctuaire de la Sainte-Vierge, qui s'élève près de Mauroux, en Lomagne, et que la dévotion de nos pères honorait d'un culte tout spécial. Aujourd'hui que tant de recherches s'opèrent avec un zèle admirable pour le monument historique préparé, en même temps que la statue colossale du Puy, en l'honneur de Notre-Dame de France, nous savons qu'on a fouillé inutilement en mille endroits pour retrouver une notice publiée avant la révolution par un des Pères Doctrinaires qui desservaient cette chapelle. Voici, du moins, le morceau de prose de Jean-Guillaume d'Astros, que l'on peut bien considérer comme l'un des fleurons de la couronne de Notre-Dame de Tudet :

«A bous, puncele May de Diou, princesse soubirane deous angeous e deous omes, seignouresse deu ceou e de la terre, oundrade, azourade e particulieroment arreclamade à la Capere de *Tudet*, oun au miey e coume au lombrilh ou mugeo de la Gascouigne bous ets milhou d'efect que de nom la *tutele*, lou boulouard, l'abric e lou refugi deou praube Gascou : à bous, hour de caritat que james nou sescantic, houn de sapience que james nou sespuxec, doux de gracie que james nou taric, ma de salut que n'a ni houns ni ribe : à bous, dig-jou, jou gauzi adressa e dedicadele (*sic*) aqueste librot gascoun, puchque toute lengue couhesse lou Diou que bous aouets pourtat; libre endigne, quant à sa fourme e soun oubratge, nou sulamens de bous, Daune de tout lou moun, mes deu mendre deus immourtaous, coume endigne deou librot lou mage deous mourtaous quant à sa materie, puch que, Catachisme, et countenc soummarioment lous mysteris de noste salut et la science que baste per coundousi dedens lou ceou lou mes idiot de Gascouigne, mes que bouille sabe e he so qu'et li enseigne dab ta pauc de mots e ta claroment. Aquo m'a dat

Digitized by Google

lou couratge deou pausa aux pes de boste segrade Magestat, glouriouse Regine, en bous prega dab tout lou respet que jou podi e que jou sabi de l'agrada e hè (bous qu'ets ta coussirouse deou salut de las gens), dab lou Sant Esperit, boste benasit Espous, qu'aluque dedens lou co deou poble gascoun l'amou de Diou, dab uo boulentat ardente de counegue so qu'es de soun salut; de he dab Iesu-Christ boste benerable Hilh que li dongue l'entendement e la sapience necessarie per ag comprene e prene; e enfin de hè dab boste Pay e lou noste tout pouchant, que l'y hournisque la force e la bertut per boutagoc en obre, à la glorie d'aquere tout-jour adourable Trinitat, à boste aunou, digne Berges, e à la saubatioun de tout lou poble de Gascouigne, particulierement de boste petit e mile cops indigne serbidou.

I.-G. D'ASTROS (1). »

(1) On ne sera pas fâché que je traduise, après avoir insisté moi-même sur la nécessité de ce travail, quand il s'agit d'un langage aussi riche en expressions typiques et tout à fait particulières que celui de d'Astros.

« A vous, Vierge Mère de Dieu, princesse souveraine des anges et des hommes, seigneuresse du ciel et de la terre, honorée (oundrat, *honoratus;* quelquefois *ornatus*), priée (azourat, *ad-oratus*), et particulièrement invoquée à la chapelle de Tudet, où, au milieu et comme au nombril ou noyau (*mugeo*, proprement *jaune d'œuf*) de la Gascogne, vous êtes mieux d'effet que de nom la *Tutele*, le boulevard, l'abri et le refuge du pauvre Gascon. A vous, fournaise de charité qui jamais ne s'éteignit, fontaine de sagesse qui jamais ne s'épuisa, source de grâce qui jamais ne tarit, mer de salut qui n'a ni fond ni rive. A vous, dis-je, j'ose adresser et dédier (les deux syllabes *dele* sont probablement une superfluité typographique; peut-être un *dele* du correcteur d'épreuves, destiné à faire disparaître une assonnance peu agréable *dedica* AQ..., en supprimant le second des deux verbes synonymes, et qui sera devenu un mot du texte par une *coquille* des plus singulières) ce petit livre gascon, puisque toute langue confesse le Dieu que vous avez porté ; livre indigne, quant à sa forme et son ouvrage, non-seulement de vous, Dame de tout le monde, mais du moindre des immortels, comme (est) indigne du petit livre le plus grand des mortels quant à sa matière, puisque, catéchisme, il contient sommairement les mystères de notre salut et la science qui suffit (italien *bastare*) pour conduire dans le ciel le plus idiot de Gascogne, pourvu qu'il veuille savoir et faire ce qu'il lui enseigne avec si peu de mots et si clairement. Cela m'a donné le courage de le poser aux pieds de votre sacrée Majesté, glorieuse Reine, en vous priant, avec tout le respect que je puis et que je sais, de l'agréer et de faire (vous qui êtes si désireuse du salut des gens), avec le Saint-Esprit, votre béni Epoux, qu'il allume dans le cœur du peuple gascon l'amour de Dieu, avec une volonté ardente de connaître ce qui est de son salut; de faire avec Jésus-Christ, votre vénérable fils, qu'il lui donne l'entendement et la sagesse nécessaires pour le comprendre et apprendre; et, enfin, de faire, avec votre Père et le nôtre Tout-Puissant, qu'il lui fournisse la force et la vertu pour le mettre en pratique, à

Digitized by Google

Le but de l'auteur est pratique, on le pense bien; la forme rhythmique n'est pour lui qu'une voie plus sûre et plus facile de graver dans la mémoire de ses auditeurs les enseignements de la foi et de la morale chrétiennes. Son expression ne pourra guère se prêter à la libre inspiration de la Muse, tandis qu'elle sera gouvernée sans cesse par deux inéluctables nécessités : celle de parler selon la rigueur théologique, celle de se faire entendre de l'*idiot* pour qui le prêtre travaille. Eh bien! telle est la richesse du patois de d'Astros, telle est la souplesse familière et abondante de sa verve qu'il s'en tire avec honneur et parle toujours chrétien et gascon d'une façon satisfaisante, quoique, au besoin, triviale. Il se met à son aise, dès le début, en disant au nom de Dieu *au chrestian idiot :*

Tu qu'es creat à ma semblence,
Que si ma gracie t'a heyt tau,
Per que bos tu que l'ignourence
Te rende mulet ni chibau?
Aquet que siras e mès piri
Si nou hes so que jou t'enspiri,
Qu'es d'aprene aci toun debé
Per la saubatioun de toun amne;
Gouè, lou qui noou he que se damne,
Et mès lou qui noou sab tabé (1).

la gloire de cette toujours adorable Trinité, à votre honneur, digne Vierge, et au salut de tout le peuple de Gascogne, particulièrement de votre petit et mille fois indigne serviteur, I.-G. d'Astros. »

Dans mon premier travail, j'ai écrit Dastros sans apostrophe. Je devais le faire, puisque c'était la leçon du *Trimfe,* 1700, que j'avais sous les yeux. Dans le livre que j'analyse aujourd'hui apparaît la nouvelle orthographe que je suis sans en préjuger la légitimité. C'est peut-être une question insoluble : rien de plus connu que les formes multiples d'un même nom sous la plume même de celui qui le portait; rappelez-vous Godelin, Goudelin, Goudoulin, etc... Cette question est d'ailleurs parfaitement indépendante de l'extraction noble ou roturière de d'Astros. Tous mes lecteurs savent, sans doute, que beaucoup de noms roturiers sont très légitimement précédés de la particule *de*, assez mal à propos appelée aristocratique, comme plusieurs noms de bonne et authentique noblesse en sont dépourvus.

(1) AU CHRÉTIEN IDIOT.

Toi qui es créé à ma ressemblance, — Que si ma grâce t'a fait tel, — Pourquoi veux-tu que l'ignorance — Te rende mulet ni cheval? — Cela tu seras et

Digitized by Google

Remarquez que ce qu'il y a de dur dans un de ces vers n'est que la traduction du psalmiste : *Nolite fieri sicut equus et mulus*. Du reste, l'auteur insiste sur la facilité avec laquelle on peut retenir ses rimes :

Idiot, tu qu'aprenes un counde,
Qu'aprenes un tros de cansoun,
E mille peguessos deou mounde
Que s'an rime n'an pas rasoun;
Digues, quit gouardara d'aprene
Aquestes mots qu'et hen entene
So qu'es de Diou e de toun ben?
Aqueste doutrine es ta clare
Que si tu nou l'aprenes are,
Tu n'as ni fé, ni lé, ni sen (1).

LÉONCE COUTURE.

Les Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales.— 1793, 1794, 1795.

Par M. J.-N. FERVEL (2).

Voici un livre qui a droit de cité dans les colonnes de la *Revue d'Aquitaine*. L'histoire des campagnes dans les Pyrénées-Orientales est le récit des faits d'armes de ces valeureuses phalanges de volontaires méridionaux qui, en 1793, au cri d'alarme : la patrie est en danger! abandonnèrent le foyer paternel pour voler à la frontière; de ces braves enfants du Gers, des Hautes, des Basses-Pyrénées, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, etc., qui répandirent leur sang généreux pour sauver le territoire de l'invasion espa-

même pire — Si tu ne fais ce que je t'inspire, — Qui est d'apprendre ici ton devoir — Pour le salut de ton âme; — Vois, celui qui ne le fait se damne, — Et celui qui ne le sait aussi.

(1) Idiot, toi qui apprends un conte, — Qui apprends un morceau de chanson, — Et mille sottises du monde, — Qui, si elles ont rime, n'ont pas raison; — Dis qui t'empêchera d'apprendre — Ces mots-ci qui te font entendre — Ce qui est de Dieu et de ton bien? — Cette doctrine est si claire, — Que si tu ne l'apprends maintenant, — Tu n'as ni foi, ni loi, ni sens.

(2) 2 volumes in-8°. Paris, Pillet fils aîné, libr.-éditeur, rue des Grands-Augustins, 5, et au Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15. A Auch, Brun, libraire.

Digitized by Google

gnole. C'est sur ce théâtre que firent leurs premières armes ces héros qu'on appelle Laterrade, Banel, Pérignon, Lannes, Lagrange, Lacué, Harispe, Barbanègre, Lamarque, Maransin, etc. Pages intéressantes où chacun trouve un nom qui honore la contrée, la cité, la famille. Le livre de M. Fervel est donc un monument élevé à la gloire du Midi. La place de cet ouvrage est marquée dans les bibliothèques de nos villes et de quiconque est jaloux d'appartenir à la vieille Gascogne, qui est encore, comme disait l'éditeur des *Commentaires* de Montluc « un magazin de soldats, la pépinière des armées, l'essain » de tant de braues guerriers, qui peuuent contester l'honneur de la » vaillance avec les plus fameux capitaines grecs et romains qui furent » oncques. »

Aux premières pages, nous voyons les enfants du Gers ouvrir cette marche héroïque qui devait durer trois années. Cinq compagnies du 2e bataillon du Gers commandées par le lieutenant-colonel Laterrade furent chargées de surveiller le Vallspire. Là, cette poignée de braves, secondée par l'énergie et l'habileté de son commandant, eut à soutenir une lutte des plus terribles. Ce fut le début militaire de Laterrade.

Cet officier, ancien juge-mage du présidial de Lectoure, ancien député à l'Assemblée Constituante, fut une des gloires et une des grandes figures de l'armée des Pyrénées-Orientales. Dépouillé de son emploi et de ses honneurs, il partit pour Perpignan comme volontaire, à la tête du 2e bataillon du Gers. Bientôt général de brigade, Laterrade se trouva dans toutes les rencontres. A l'affaire de Villalongue, il commandait la division de droite ; au combat de Llauro, il se trouvait à la tête de notre détachement de la Calcine d'où il fit rétrograder une colonne ennemie. A la seconde affaire de Villalongue, le général en chef d'Aoust le plaça à la tête de la première colonne qui devait attaquer les batteries supérieures du penchant des Albères. Il s'y distingua de la manière la plus éclatante; son avant-garde, commandée « par le brave capitaine Lannes, du 2e bataillon du Gers, donna la première; elle culbuta successivement trois avant-postes. » Enfin, dans la retraite sur Perpignan, Laterrade, qui commandait l'aile gauche de notre armée, trouva encore l'occasion de se distinguer. Mais la mort vint arrêter l'avenir brillant de cet officier remarquable. Laterrade mourut à la fin de la campagne de 1793. La ville de Lectoure va ajouter son portrait à sa galerie militaire.

Maintenant que nous avons fait connaître les titres de M. Fervel à

Digitized by Google

la reconnaissance de nos compatriotes, essayons d'analyser son livre et d'en apprécier la valeur.

Les historiens de la Révolution n'ont pu faire avec les développements qu'elle comportait l'histoire des guerres de cette grande époque. Elle est encore à faire, car on ne peut considérer comme histoire militaire les écrits que nous ont laissés les généraux Jomini et Gouvion-St-Cyr; le premier fit un travail tout didactique, et nullement historique, et le second des mémoires très estimés sur l'armée du Rhin seulement. Une grande lacune existait donc dans notre histoire nationale. M. Fervel a pris l'initiative; il a commencé à la combler. Les *Campagnes dans les Pyrénées-Orientales* sont la première pierre de l'édifice que notre génération élèvera un jour, nous l'espérons, à la mémoire de ces braves dont l'héroïsme et l'abnégation ne sont pas connus. Ce sera une tardive réparation.

L'auteur du livre dont nous nous occupons est un officier supérieur du génie, jeune encore, qui appartient à cette génération d'où sont sortis les Bosquet, les Canrobert, les Laity, etc. M. Fervel est cet officier qui, dans la guerre d'Orient, après s'être distingué à l'Alma, Inkermann, fut chargé de la défense d'Eupatoria dont il devint le gouverneur.

Fils d'un ancien militaire, volontaire à 16 ans, il fut bercé au récit des terribles campagnes des armées de la Convention, dont un jour il devait être l'historien. Elève de l'école polytechnique, il entra dans le génie. En 1838, il fut envoyé, avec le grade de lieutenant, à Perpignan dans le service des places. Sur sa demande, on lui accorda la résidence de Bellegarde, poste fortifié de l'extrême frontière, petit bourg isolé au milieu des montagnes. C'est là que, seul, notre jeune officier, n'ayant pour récréation que l'étude, passa deux années durant lesquelles il plaça les premiers jalons de son travail. En même temps, il explora le pays où s'étaient déroulés les drames qu'il devait raconter, car le moindre petit coin de terre foulé par nos armées, soit sur le territoire français, soit sur le territoire espagnol, a été visité par lui. C'est dans ses excursions de chaque jour qu'il put étudier les mœurs, les usages des populations, la tradition, et qu'il eut occasion d'interroger de nombreux vieillards contemporains de nos guerres, acteurs ou spectateurs de ces luttes sanglantes. Un jour, c'est un ancien volontaire français qui le renseigne sur un épisode ignoré, ou sur les dispositions prises à telle bataille; une autre fois, c'est un ancien guide du général Dugommier, etc. Sur le territoire espagnol, ce sont de vieux cata-

Digitized by Google

lans, anciens miquelets de l'armée de Ricardos et de La Union. Les uns et les autres lui fournirent les détails les plus intéressants. Ces renseignements oraux, empreints du caractère le plus authentique, rapprochés des documents écrits, ont permis à M. Fervel de faire un travail exact et original, car son récit respire un parfum de terroir qui donne du ton et de l'animation à sa narration. Il eut en même temps une bonne fortune inespérée ; il fit la connaissance de Cassanyes, un enfant du pays jadis représentant des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale. Ce vénérable vieillard, qui avait été envoyé en mission à cette armée, lui livra ses mémoires manuscrits et lui fournit des documents précieux sur les hommes et les choses de cette grande époque.

Aussi, nul ne connaît mieux que lui les Pyrénées-Orientales et les héros de ces glorieuses campagnes. Il a parcouru le pays dans tous les sens; il a vu et connu Dagobert, Dugommier, Ricardos, La Union et tous les hommes français et espagnols qui ont marqué dans ces guerres.

Ajoutons encore qu'il a compulsé tous les dépôts publics, et les collections particulières, soit en France, soit en Espagne.

Telle est la manière dont M. Fervel a procédé, et tels sont les éléments dont il s'est entouré pour faire son livre.

Ce livre est d'une école nouvelle. L'auteur n'a pas, comme presque tous les historiens, exposé les faits d'une manière générale et sommaire ; il a attaqué la question au vif; il est entré au cœur. Dans un avant-propos bref et bien senti, il expose son plan et le point de vue sous lequel il appréciera les événements qu'il va raconter. Puis, dans une savante introduction, il fait une revue rétrospective des armées qui ont traversé les Pyrénées-Orientales, depuis Annibal jusqu'en 1793. Il entre en matière en faisant connaître les circonstances qui amenèrent les hostilités entre les deux nations. Ces préambules ne sont pas une fantaisie littéraire, ni un vain étalage d'érudition, ils servent à élucider des questions importantes et à établir des comparaisons et des rapprochements entre les faits d'autrefois et ceux de l'époque moderne.

Après avoir esquissé rapidement une topographie du pays, M. Fervel place le lecteur en présence de l'armée de Ricardos.

A présent commencent ces combats incessants (7 mars 1793), qui ne finirent que le 22 juillet 1795. Trois longues années de calamités! Jours de grandeur et de défaite, de succès et de revers! Luttes acharnées, actions héroïques et paix honorable! Ainsi pourrait se résumer cette grande période de notre histoire nationale.

Digitized by Google

L'espace restreint d'un compte-rendu ne nous permet pas de raconter même succinctement toutes les péripéties de ces guerres épiques. Bornons-nous à dire qu'au début de la campagne nos forces se composaient de 8,000 hommes plus ou moins armés, sans artillerie, abandonnés du pouvoir, manquant de vivres, de munitions et de souliers! L'indiscipline régnait partout; la trahison débordait; la désertion était permanente; le mérite contesté; le patriotisme suspecté. Tel est le triste tableau que présentait l'armée française lorsque l'ennemi était à nos portes, fort de 50 mille hommes aguerris, bien équipés et approvisionnés. Ce déplorable état de choses n'eut un terme que lorsque l'énergique et brave Dugommier fut nommé général en chef. Alors nos soldats marchèrent d'un pied sûr à la victoire.

Faut-il apprécier un fait au point de vue philosophique, exalter une belle action, louanger un noble caractère, alors M. Fervel se dépouille de son uniforme; le penseur, le poète se révèle; l'inspiration lui vient, sa pensée s'élève, son cœur se dilate. Il est éloquent quand il réhabilite cette malheureuse armée après les calamités et les désastres successifs qu'elle essuya pendant l'année 1793; quand il dessine la mâle figure de ce fougueux représentant du peuple envoyé par la Convention pour révolutionner l'esprit de nos armées.

M. Fervel nous intéresse encore plus vivement quand il fait le portrait du jeune et infortuné de Flers, du valeureux et modeste Dagobert, de l'intrépide et chevaleresque Labarre, du sage et vaillant Mirabel, de l'illustre et vertueux Dugommier, et lorsqu'il paie un tribut à la mémoire et au mérite de nos adversaires les généraux espagnols Ricardos et La Union.

Mais là ne finit pas sa tâche déjà si bien remplie. Pour l'intelligence des faits, il a joint les états de situation de l'armée française, année par année, avec les noms de tous les officiers généraux qui s'y sont succédé, le dénombrement des bataillons départementaux, des régiments qui ont pris part à ces glorieuses campagnes. Enfin, des notes topographiques, très intéressantes, terminent ce travail remarquable que l'auteur va compléter prochainement par un atlas du théâtre de la guerre.

Tel est le livre que M. Fervel a consacré à la gloire de ces intrépides volontaires méridionaux; livre savant et consciencieux; œuvre qui lui a valu l'estime et le suffrage des sommités littéraires et militaires. L'auteur de *l'Histoire des Français*, Théophile Lavallée, dans un article critique, après avoir apprécié l'importance historique du

Digitized by Google

travail de M. Fervel, termine par ces mots : « ce livre sera le *vade mecum* des généraux appelés à porter la guerre dans ces montagnes. »

P. LAFFORGUE.

BIOGRAPHIE.

LE COMTE DIJON.

Digeon ou Dijon (Philippe, comte), ancien député du département de Lot-et-Garonne et officier de la légion-d'honneur, perdit encore enfant son père et sa mère. Mais celle-ci, qui mourut la dernière, l'avait placé sous la tutelle du parlement de Bordeaux, et M. Dijon dut à cette illustre compagnie une éducation des plus libérales. Devenu, plus tard, officier de dragons et aide de camp de M. de Larochefoucault-Liancourt, la Révolution ne lui permit pas de parvenir à un grade élevé dans cette carrière. Mais dans la seule occasion qui fût offerte à son courage, il montra ce qu'il aurait pu être sur un champ de bataille. A Orléans, se trouvant investi provisoirement du commandement de cette place, il combattit et dissipa, à la tête d'un escadron de gendarmerie, une de ces émeutes qui troublèrent ces premières années de notre régénération. A Paris, dans la journée du 10 août, il mérita les remercîments personnels de Louis XVI, qui lui recommanda de ne pas quitter la France. Mais M. le comte Dijon crut qu'il était de son devoir de se retirer du service militaire. Il n'avait alors que 27 ans.

Rentré dans la vie civile et exposé à tous les dangers que lui valaient sa haute fortune, comme son ancienne posi-

Digitized by Google

tion aristocratique, il dut son salut à l'affection des habitants du village de Poudenas, groupés si pittoresquement sous les murs de son château, nous pourrions dire sous ses largesses.

Comme beaucoup d'hommes d'élite, M. Dijon essaya de se distraire du triste tableau que présentait alors la France, en se livrant aux études les plus sérieuses, ainsi qu'à la culture des arts. Il eut, on le sait, les talents d'un artiste et la persistante intelligence d'un savant. C'est lui qui a fourni le dessin de la belle statue en bronze, dont sa munificence dota la ville de Nérac. Il avait entrepris et a laissé inachevé un ouvrage sur l'aménagement des forêts, l'état de leurs productions et les moyens de les reproduire. Ce travail comprend l'ancienne législation, ses résultats, et devait indiquer diverses améliorations. Son opinion sur l'aliénation des bois de l'Etat, imprimée par ordre de la chambre des députés, dénote chez M. le comte Dijon des connaissances étendues, de même que des vues saines et dignes d'être adoptées. Du reste, les nombreux savants dont il fut l'ami l'acceptèrent et le traitèrent comme un des leurs. En même temps, il avait peuplé ses vastes jardins de Poudenas d'arbres exotiques, dont toutes les contrées environnantes ne tardèrent pas à s'enrichir, et dans une pièce de poésie que lui adressa M. Castaing, de Nérac, l'on a remarqué surtout ce vers où le poète disait que, grâce à M. Dijon,

« La rose du Bengale est aujourd'hui gasconne. »

On lui doit également l'amélioration de la race ovine, M. le comte Dijon ayant visité par deux fois l'Espagne et en ayant extrait des troupeaux de mérinos, qui furent disséminés dans notre département. Il alla aussi étudier dans le Brabant et dans le Danemarck le meilleur mode à suivre pour le défrichement des landes et leur mise en production. Ses

Digitized by Google

travaux agricoles, ses vastes semis, ses plantations et ses essais divers, dans cette partie, lui valurent le second prix d'agriculture, ainsi que la croix, d'abord de chevalier, et puis d'officier de la légion-d'honneur.

En 1814, il avait été élu, *à l'unanimité*, membre de la chambre des députés. La statue de Henri IV, dont il dota la ville de Nérac, fut érigée, dans cette ville, le 1er mai 1829. (V. d'Arblade). De plus, c'est avec le zèle et l'activité qui le caractérisaient et que l'âge n'a pu jamais atténuer que M. le comte Dijon rendit à notre pays ces services locaux, dont la reconnaissance n'est pas éteinte et lui survivra longtemps. Nous ajouterons qu'il se constitua toujours, à la chambre des députés, le défenseur sincère des principes les plus sains, de l'ordre et de la paix publique. En un mot, c'est un des hommes qui ont le plus honoré notre pays. Nous le perdîmes en 1836 !

SAMAZEUILH.

SPORT.

Monarque, le célèbre cheval de M. de Lagrange, notre député, a fait reconnaître encore une fois sa souveraineté sur le turf britannique en remportant le prix de New-Mark et Handicap qui s'est élevé avec les entrées à 23,625 fr. Sur 58 concurrents, 29 sont entrés en lice. La distance de 2,800 mètres a été parcourue en trois minutes neuf secondes. *Wouwermans et Worcester*, les rivaux anglais de *Monarque*, ont été devancés par celui-ci de trois quarts de longueur.

Monarque allait plus tard encore gagner le grand prix métropolitain *Handicap*, lorsqu'en arrivant au poteau de distance il s'est arrêté en boîtant. Il est perdu pour les courses; l'administration des haras offre, dit-on, 40,000 fr. de ce bel étalon.

Quittons l'Angleterre, retournons en Aquitaine et parlons un peu des courses bordelaises. Voici quel a été le résultat de celles du 22 avril.

Digitized by Google

Le prix des haras (1,500 fr.), pour chevaux entiers, a été gagné par *Monarchist*, à M. de Luque.

Le Derby du midi (6,000 fr.) a été remporté par *Lord Spleen*, à M. de Sevin, lequel a battu *Day Spring*; l'admirable jument de M. le baron de Nexon, et *Young-Garry*, à M. Achille Fould.

Le prix de 2,500 fr., offert par la ville, a été enlevé par *Sylvain*, à M. de Sevin.

Aux courses bordelaises du 25 avril (*Handicap* des chemins de fer, 2,000 fr.), *Day Spring*, à M. le baron de Nexon, est arrivée la première, en 2 minutes 20 secondes.

Le prix impérial de 4,000 fr. a été obtenu par *Séville*, à M. Arthur Schickler.

Le *Bonhomme* assure que M. de Sevin, confiant dans la supériorité de *Lord Spleen*, aurait parié en faveur de son cheval vingt-cinq mille francs contre huit cent mille tenus par le Jockey-Cluy de Paris en aveur du *Champ*. Le *Champ* représente la concurrence de tous les chevaux contre un seul, lequel doit être vainqueur de tous les autres.

Le 13 mai, dans l'hippodrome de Mérignac, seront octroyés le grand *steeple-chase*, *handicap* de 6,000 fr. offerts par la société des steeple-chase de New-Club, et deux autres prix, l'un de 2,000 fr., l'autre de 1,500 fr.

Les courses de Mont-de-Marsan commenceront le 19 juillet.

DROITS SEIGNEURIAUX.

Commune de Mauroux (1).

Droit de Colombier. — Les seigneurs avaient le droit exclusif de certains lieux pour élever et entretenir des pigeons. Ces lieux s'appelaient colombiers. On en distinguait de deux sortes : 1° le colombier à pied, plus communément désigné dans ce pays sous le nom de *hune;* 2° le colombier sur potiers ou sur solives, appelé *volière*. Les colombiers à pied étaient bâtis en forme de tour et

(1) Arrondissement de Lectoure.

Digitized by Google

avaient des boulins depuis le sol jusqu'à la toiture ou la voûte, car d'ordinaire ils étaient voûtés. Le seigneur haut justicier avait seul le droit de posséder des pigeonniers de cette espèce; aussi, dans Mauroux, n'y avait-il que celui de M. Puygaillard situé au milieu du village et dépendant de la métairie de La Garrière, alors propriété du même seigneur.

Corvées.—Presque partout, les vassaux étaient assujétis à faire quelques journées de travail au profit de leur seigneur. C'était particulièrement pour faucher ou faner le foin, pour couper le blé, pour faire les façons des vignes, vendanger, etc. On appelait cela corvées. Cet assujétissement était des plus onéreux; aussi faisait-on tout ce qu'on pouvait, par ruse ou autrement, pour s'en affranchir en tout ou en partie. A Mauroux, jusqu'en 1789, les seigneurs s'étaient maintenus dans le droit de faire faire leurs vendanges par les habitants de la communauté; chacun était tenu de faire pour eux deux journées, lesquelles étaient irrévocablement fixées aux deux premiers jours qui suivaient l'ouverture des vendanges. Or, comme le droit d'arrêter les vendanges appartenait à la jurade, on trouvait souvent le moyen d'échapper à la servitude. On devançait, à dessein, d'une semaine l'opération des vendanges; alors les seigneurs étaient réduits ou à renoncer à leur privilége, ou, s'ils voulaient en profiter, à ramasser leurs récoltes sans attendre leur parfaite maturité. C'est ce que nous avons appris de vieillards qui ont vu cette époque.

X.

La *Revue d'Aquitaine* réserve à ses lecteurs les préludes métriques d'un grand nom de la littérature dramatique contemporaine, de M. Louis Bouillet. L'heureux auteur de

Digitized by Google

Madame de Montarcy, auquel la fortune et la gloire ont souri dès son entrée dans la carrière, n'est point étranger à l'Aquitaine; son père était originaire du Béarn. Cette descendance nous permet de nous occuper de lui.

Un article spécial sera consacré au jeune et éminent écrivain, fondateur de l'école de Rouen, parmi les disciples de laquelle le *Figaro* range notre honorable confrère du *Courrier du Gers*, M. Doudement. On verra par la lecture du fragment ci-après que le poète promettait de bonne heure ce qu'il a tenu depuis.

FRAGMENT.

Revenez sur vos pas, revenez un seul jour,
Doux souvenirs d'enfance, et de joie, et d'amour,
Suspendre vos fleurs à ma lyre !

Revenez, revenez, je veux sourire encor,
Pour aller jusqu'à vous, je n'ai plus mon essor !
Pour voler je n'ai plus mes ailes !
Car l'austère raison a, de sa froide main,
Sur mon front si joyeux, déjà gravé demain !
Déjà mis des rides nouvelles !

Oh ! oui, j'ai bien vieilli; j'ai peu vécu pourtant !
Et, quoique à l'âge encor où l'âme va rêvant,
Toute illusion m'abandonne !
J'ai voulu tout peser ! et j'ai vu chaque soir
Effeuiller à mes pieds une joie, un espoir !
Une rose de ma couronne !

Revenez, revenez, ô mes jours de bonheur !
Plus de ces noirs pensers qui vous fanent le cœur,
Plus de ces douleurs qui vous rongent !
L'Océan a parfois son jour calme et serein !
Parfois l'Etna sourit, tandis que dans son sein
De sourds murmures se prolongent.

Décembre 1839.

LOUIS BOUILLET.

Digitized by Google

Historiettes d'Autrefois et d'Aujourd'hui.

Marie-Anne Mancini, l'une des cinq nièces du cardinal Mazarin et duchesse de Bouillon, fut la protectrice de Lafontaine. C'est elle et non madame de la Sablière, comme on le croit vulgairement, qui l'appelait son *fablier*. Quoique plus vertueuse que ses sœurs, elle fut incriminée dans le procès scandaleux de la Brinvillier, traduite devant une chambre ardente et exilée à Nérac. Durant l'instruction de cette lugubre affaire, elle fut interrogée par le président Le Reynie, l'homme le plus laid de son temps. Ce magistrat ayant demandé à la duchesse *si elle avait vu le diable? Je le vois, en ce moment*, répondit-elle, *déguisé en conseiller*.

M. *** disait dernièrement à un de ses amis dont la causticité lui avait brûlé l'amour-propre:—Tu aurais bien besoin que le Saint-Esprit descendît en toi, mais non pas sous la forme d'une langue de feu, car tu en as une.

Le spirituel chroniqueur du palais, dans le journal la *Presse*, M. Frédéric Thomas, est toulousain. Nous pouvons donc le ranger parmi les nôtres.

Un de ses amis l'avait un jour emmené chez un éditeur de musique pour faire choix et emplette de quelques mélodies. Impatient de feuilleter quelques albums, notre homme de lettres met brusquement sa canne sous son bras. Le bout ferré de la houssine ayant heurté une vitre l'endommagea. Le briseur offrit immédiatement comme compensation métallique une pièce de cent sous. La valeur de la glace n'était, d'après l'estimation du scrupuleux marchand, que de 1 fr. 50 centimes. Celui-ci, n'ayant qu'une pièce de quarante sous, proposa pour faire le supplément

Digitized by Google

d'aller chercher la monnaie de l'écu; ce n'est point la peine, répondit Frédéric Thomas, je vais compléter la somme : sur ce, il prit les deux livres des mains du boutiquier, leva son jonc et abattit un autre carreau.

J. N.

GÉOGRAPHIE.

Le *Moniteur* annonce que, d'après le désir de l'Empereur, on exécute en ce moment un grand travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au cinquième siècle. Il s'agit de les reconstituer telles qu'elles étaient vers la fin de l'empire romain; de déterminer les divisions administratives, les noms et la situation des cités, des villes fortifiées, des stations militaires ou des camps retranchés, le tracé des voies de communication, l'emplacement des ponts, des aqueducs et des ports, l'ancienne direction des rivières qui ont changé de lit, l'emplacement des forêts qui ont disparu, des marais qui ont été asséchés.

Une introduction sera consacrée aux circonscriptions des *pagi* et à l'état des Gaules avant l'invasion romaine.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de diriger ce travail, auquel sont associés tous les érudits qui s'occupent d'études historiques ou géographiques. Les documents sont transmis à une commission instituée sous la présidence de M. de Saulcy.

A tous ceux qui voudraient étudier cette question, et s'occuper de la topographie de la partie des Gaules qui nous concerne, c'est-à-dire de l'Aquitaine, nous conseillerons de consulter ALTESERIA, *Rerum aquitanicarum*; OÏHENART, *Notitiâ utriusque Vasconiæ*; VALCKENAER, *Géographie des Gaules*, BOURGUIGNON D'ANVILLE, *Géographie ancienne.*

La ville de Paris fait démolir en ce moment les maisons situées rue Jean de Beauvais, à la hauteur du collége de France, pour la continuation de la rue des Ecoles. C'est le sol classique que l'on va remuer dans ses derniers vestiges, parmi lesquels nous trouvons un nom aquitain. C'est, en effet, sur cet emplacement que florissait jadis le collége de Laon, où professa un savant personnage de nos contrées, le cardinal d'Ossat, né au diocèse d'Auch, en 1536. Il s'éleva d'un rang très bas à l'évêché de Rennes, fut ambassadeur d'Henri III et d'Henri IV à Rome. Ses *lettres* à Villeroi sont le manuel des diplomates.

Digitized by Google

LITTÉRATURE GASCONNE[1].

Encore Jean-Guillem d'ASTROS,

(Deuxième et dernière partie.)

Cependant l'aimable *caperan* ne se faisait-il pas illusion sur l'efficacité de sa méthode? Pensait-il sérieusement qu'un système de demandes et de réponses fondues dans un courant uniforme de vers de huit syllabes à rimes plates entrerait dans les intelligences vulgaires avec plus de facilité, ou s'y graverait plus profondément que les formules du catéchisme ordinaire? Peut-être se l'est-il imaginé; et alors la pratique a dû lui apporter plus d'un mécompte. Peut-être aussi son ambition louable visait-elle à l'utilité d'un petit nombre, ou sa verve qu'il eût vainement essayé de contenir acceptait-elle docilement cet humble débouché, où elle n'aurait jamais maille à partir avec la conscience. Rien n'est plus simple, plus froid, plus anti-poétique que la disposition et l'allure de cet ouvrage. Ce sont de courtes leçons dont chacune porte le titre de quelque détail de la doctrine chrétienne. Le *maître* interroge, et le *disciple* répond avec la plus grande économie de paroles et le plus grand éloignement de toute figure, de tout mouvement saillant. Cependant on peut toujours admirer la souplesse et les ressources de l'idiome, et une espèce d'aisance familière et joyeuse dans le dialogue. Nous reproduisons toute une leçon, mais des plus courtes. C'est la cinquième, sur les sacrements.

M. Digos are... D. Tout so qu'ets placie.
— Per quings mouyens da Diou sa gracie?
— Peou mouyen de sous sacromens
Qu'en soun coumo lous esturmens

(1) Voir, plus haut, p. 562.

Digitized by Google

A tout chrestian que s'en rend digne.
— Qu'es aco sacrement? — Un signe
Baillat en la naouere ley,
Signe qu'om sent e que l'om bey,
De la gracie qu'es aqueside,
Que n'es ni biste ni sentide.
— Qui houc deous sacromens l'aoutou?
— Jésus-Christ noste soubadou.
— Quantis n'y a? — Sept jou ni tengui,
E beous direy si m'en soubengui :
Lou Baptisme, Coufermatioun,
L'Aucarestie (precious gatge),
Penitencié, l'Axtreme-Ounctioun,
Lous Ordes e lou maridatge.
— A cad'un sa gracie aper-su?
— Obé cad'un. — Las sabes-tu? (1).

Et le disciple entame le baptême dès le premier vers de la sixième leçon. D'Astros vise avant tout à ce qu'il y a dans le christianisme de plus pratique et de plus journalier. Il entrera par exemple dans les plus minutieux détails sur le ministre, la matière et la forme du baptême. Il a une autre préoccupation : c'est d'éloigner ses fidèles du christianisme froidement rigide et strictement spirituel des calvinistes. Il s'étend avec complaisance sur les pratiques pieuses répandues parmi les catholiques. Il parle assez au long, dans la leçon seizième, du rosaire, du chapelet, de l'*Angele Dei* (prière à l'ange gardien); dans la dix-septième, des choses sacramentelles et en particulier du pain

(1) *Le Maître.* Dis maintenant...— *Le Disciple.* Tout ce qu'il vous plaira.— M. Par quels moyens Dieu donne-t-il sa grâce? — D. Par le moyen de ses sacrements — Qui en sont comme les instruments — A tout chrétien qui s'en rend digne. — M. Qu'est-ce sacrement? D. Un signe — Donné en la nouvelle loi,— Signe qu'on sent et que l'on voit, — De la grace qui est acquise, — Qui n'est ni vue ni sentie. — M. Qui fut des sacrements l'auteur? — D. Jésus-Christ notre sauveur. — M. Combien y en a-t-il? — D. Sept j'y en tiens, — Et bien les dirai, si je m'en souviens : — Le Baptême, Confirmation, — L'Eucharistie (précieux gage), — Pénitence, l'Extrême-Onction, — Les Ordres et le Mariage. —D. Chacun a-t-il sa grâce par soi-même? — D. Oui bien chacun. — M. Les sais-tu?

Digitized by Google

bénit; dans la dix-huitième, de l'eau bénite; dans la dix-neuvième, des *Agnus Dei* : les vertus de cet objet de dévotion sont l'objet de plusieurs quatrains *en fourmo de cansoun*, avec ce refrain :

Pourtem, pourtem, o sant troupet,
L'Agnus Dei dab tout respect (1).

Les huguenots sont attaqués directement dans la vingt-unième leçon, où d'Astros a voulu atteindre le plus haut ou le plus humble degré de clarté et de familiarité.

M. Are jou desiri sabé
Oun esta la beraye fé ?
D. En la gleyze. — En quigne ? En la tuo ?
— En tout lou mounde noun y a qu'uo.
— E nouy a pas et gleyze a Agen ?
A Laytoure ? à Coundom taben ?
Gleyze à Beaumount ? Gleyze à Balence ?
Gleyze à Gimont ? Gleyze à Flourence ? (2).

On a une idée suffisante du ton général de ce petit livre qui n'est pas commun, parce que tombant mille fois entre des mains profanes, il a eu toutes les chances possibles de destruction. Le seul exemplaire que nous en connaissions est à la bibliothèque de Toulouse; il a subi lui-même une assez grave mutilation : le premier feuillet du texte a été entièrement enlevé.

Tout dans cette modeste composition est jeté au même moule, rien ne se détache du tissu simple et uniforme, si ce n'est quelques formules de la foi ou de la prière chrétienne que d'Astros a voulu rédiger sous une forme plus

(1) Portons, portons, ô saint troupeau, — L'Agnus Dei avec tout respect.

(2) M. Maintenant je désire savoir — Où est la vraie foi? — D. En l'Eglise. —M. En quelle? En la tienne?—D. Dans tout le monde il n'y en a qu'une.— M. Et n'y a-t-il pas église à Agen? — A Lectoure? — A Condom aussi? — Eglise à Beaumont? Eglise à Valence? — Eglise à Gimont? Eglise à Fleurance?

Digitized by Google

chantante et plus poétique. Le *Pater*, l'*Ave*, le symbole, les commandements de Dieu et de l'Eglise sont traduits en quatrains dont l'expression a quelque chose de plus noble et de plus régulier que le courant des demandes et des réponses. Citons encore quelques vers : les citations sont indispensables quand il s'agit d'un livre à peu près introuvable. Voici les deux derniers commandements de l'Eglise :

Peou Couaresme ni per l'Aouent
N'espousaras en nade sorte;
E de so que la terre porte
Pague la demne justoment (1).

Voici le début du *Credo* :

En Diou lou Pay, lou Creadou
De tout, e Tout-Pouchant jou cresi;
Que si de moun oueil jou naou besi
L'oueil de la fé meou muche prou (2).

Cette forme avait aussi l'avantage de se prêter au chant; et le chant est assurément le seul moyen efficace de rendre populaire un travail du genre de celui-ci. C'est ce que l'on avait compris à Toulouse avant la publication de *la Scolo deou chrestian idiot*. Ce petit livre, comme on l'a vu plus haut, parut chez Boude en 1645; l'approbation des docteurs est du 19 juillet 1644. Or, dès 1641, Arnaud Colomiet avait imprimé la *douctrino chrestiano meso en rimos, per poude estre cantado sur diberses ayres, e per atal ajuda la memorio del pople de Toulouso* (3). L'année suivante, cet ouvrage fut réédité avec des additions, une dédicace à l'archevêque Charles de Montchel et des airs notés.

(1) Pour le Carême ni pour l'Avent, — Tu n'épouseras en aucune sorte; — Et de ce que la terre porte, — Paie la dîme justement.

(2) A Dieu le Père, le créateur — De tout et Tout-Puissant je crois; — Que si de mon œil je ne le vois, — L'œil de la foi me le montre assez.

(3) La doctrine chrétienne mise en rimes pour pouvoir être chantée sur divers airs, et pour ainsi aider la mémoire du peuple de Toulouse.

Digitized by Google

Ce n'était pas un catéchisme en rime, comme le livre de d'Astros, c'était le catéchisme en chants. L'idée était meilleure, surtout s'il faut en juger par le succès. Le P. Amilha, chanoine de Pamiers, la reprit et l'exploita plus tard dans un ouvrage qui eut plusieurs éditions et qui se répandit prodigieusement. C'est le *Tableu de la bido del parfait chrestia en berssés* (1); recueil considérable et qui ne manque pas d'intérêt. Je voulais en parler ici à mon aise : mais ce serait sortir entièrement de mon sujet, peut-être même du cadre de la *Revue*. Je puis d'ailleurs renvoyer les curieux soit au livre lui-même, qui n'est pas très difficile à trouver, soit à ce qu'en a dit et cité le laborieux éditeur de Bedout, dans son introduction au *Parterre gascoun*.

LÉONCE COUTURE.

Un Coup de Poing de Chapelain en 1027.

Dans la *Chronique de France*, du moine Adhémar, laquelle a été traduite et commentée par M. Ed. Bezian, de regrettable mémoire, on trouve un fait assez singulier dont l'église St-Etienne de Toulouse aurait été le théâtre en 1027. Tout le monde sait qu'au moyen-âge les juifs étaient des êtres immondes, des parias. On brûlait la femme et la denrée qu'ils avaient touchées. Tous les passants avaient le droit de leur cracher au visage. Pour les stygmatiser, le concile de Latran, sous Philippe-Auguste, leur imposa la rouelle jaune. Monstrelet raconte que le jour du couronnement du pape Jean XXIII dans la ville de Boulogne-

(1) Le chapitre le plus curieux de ce gros recueil est peut-être l'*Examen de las superstitious*, où l'on trouve un bon nombre de pratiques populaires dont plusieurs sont encore conservées dans nos campagnes. D'Astros lui-même a consacré à cette matière la vingt-deuxième leçon de son Catéchisme rimé : *Countre lous Haytilhès et Esconjurayres;* mais il est entré dans moins de détails qu'Amilha.

Digitized by Google

la-Grasse : *avait chacun en sa main une masse de cuir dont ils frappaient les juifs, tellement que c'était grand'joie à voir.*

A Béziers on les chassait à coups de pierre durant toute la semaine sainte. A Toulouse on les souffletait trois fois par an pour les punir d'avoir autrefois livré la ville aux Sarrasins. Ce châtiment était administré dans l'église St-Etienne. Hugues, chapelain d'Aymery, vicomte de Rochechouart, homme d'une force herculéenne, ayant accompagné son maître à Toulouse, fut chargé d'appliquer la peine manuelle à un Hébreu. D'après le chroniqueur, le coup de poing reçu par le patient fut si vigoureux que la tête fut fracassée et que la cervelle et les yeux tombèrent sur les dalles.

BEAUX-ARTS.

M. Arsène Houssaye a publié dans le *Moniteur* une série d'études sur les musées de province. Six articles ont été consacrés à celui de Bordeaux; voici le paragraphe relatif aux artistes girondins :

Bordeaux n'a pas dans son histoire, jusqu'au XIXe siècle, une grande page pour la peinture. Bordeaux s'est contenté, dans les trois derniers siècles, de devenir la plus belle ville du monde et de donner le jour à Montaigne et Montesquieu. Ses meilleurs paysagistes sont le château-laffitte et le château-margaux.

Cependant, depuis le commencement du siècle, Bordeaux s'est écrié comme le Corrége : « Et moi aussi je suis peintre ! » Et ce cri révélateur, la ville somptueuse l'a dit par la bouche de ses enfants : Eugène Delacroix, Dauzats, Rosa Bonheur, Diaz, j'allais oublier M. Alaux, membre de l'Institut, M. Alaux, professeur de l'école de Bordeaux, et M. Lacour, fondateur du musée, et M. Brascassat, le peintre de ruminants.

Les quatre premiers peintres que je viens de citer rappellent que le soleil espagnol projette ses rayons jusqu'à Bordeaux. Les quatre au-

Digitized by Google

tres, quel que soit leur talent, font songer, avec quelque mélancolie, que Bordeaux a ses jours de pluie comme les villes du Nord.

M. Eugène Delacroix n'est pas né à Bordeaux, mais il y est né à la peinture dès 1803. Son père, préfet de la Gironde, faisait décorer le palais impérial par M. Lacour. M. Lacour n'était pas un coloriste, mais il enlevait ses grisailles avec une science et une hardiesse qui surprirent l'enfant. Toutefois, M. Lacour fut le premier maître d'Eugène Delacroix, à peu près comme Boucher fut le maître de David, en sens inverse.

Le musée ne possède rien de Diaz, mais il possède des tableaux de Brascassat et de Rosa Bonheur. Si Lyon tient l'école des roses, Bordeaux tient l'école des bêtes. Brascassat et Rosa Bonheur sont deux maîtres fort opposés : Brascassat peint bien, mais peint comme une femme; Rosa Bonheur peint comme un homme. Les bêtes de Brascassat semblent ruminer quelquefois à la manufacture de Sèvres; les bêtes de Rosa Bonheur pâturent en pleine nature. Il serait injuste de ne pas reconnaître que M. Brascassat a ses beaux jours : le paysage académique du musée de Bordeaux, *la Mort du sanglier de Calydon*, vaut mieux qu'un paysage académique : le soleil, le vrai soleil a passé là-dessus ; il y a du mouvement et de la grâce dans la composition. Le peintre a peut-être eu tort de passer tout à fait à l'école de Paul Potter : puisqu'il n'aimait pas la saine odeur de l'étable, il aurait mieux fait de rester à l'école de Berghem ou de Claude Lorrain, le romancier et le poète.

Mademoiselle Rosa Bonheur est une vraie animalière, franche, robuste, persistante. Son atelier est une basse-cour ; elle voyage avec l'arche de Noé. Je vous défie de l'acclimater à un salon du faubourg Saint-Germain ou du faubourg Saint-Honoré. Si elle n'entend point chanter le coq, hennir le cheval, mugir la vache, elle se croit déshéritée. Sa voisine a un rossignol, mais elle crie à l'oiseau : Tais-toi, vilaine bête, qui m'empêches d'entendre mes amis de la basse-cour !

NOTES HISTORIQUES SUR AIRE.

(3e et dernier article, voir pages 516, 551).

L'évêque d'Aire avait sous sa juridiction spirituelle la Chalosse et St-Sever. Il exerça aussi une certaine prépon-

Digitized by Google

dérance sur le Marsan et même sur le Gabardan avant la réunion de ce comté au diocèse d'Auch.

Sous Edouard et ses successeurs, la Gascogne put cicatriser ses blessures. Après la conclusion de la trève de 1308, Gabarret, St-Justin, Labastide-d'Armagnac, relevèrent leurs ruines. La Chalosse, le pays de Tursan et de Marsan reprirent leur prospérité sous l'administration britannique. Les douceurs de la paix et les établissements utiles dont le gouvernement de Londres dota la colonie française firent oublier les maux de la conquête; le commerce florissait et les produits du pays s'exportaient avantageusement. La guerre se ralluma. Le prince Noir ayant demandé un subside aux états de Niort en 1368, tous les seigneurs gascons s'unirent pour le repousser; leur résistance héroïque ne put empêcher la dévastation de toute la région comprise entre la Garonne et l'Adour. Pourtant, après quatre-vingt-cinq ans de luttes acharnées, le patriotisme de Duguesclin et des comtes d'Armagnac chassa les Anglais du midi de la France et abattit à Bayonne le dernier drapeau étranger. Les places des rives de l'Adour furent emportées de vive force par l'armée royale. Tartas, St-Sever, Dax, Aire, firent une sérieuse et longue résistance, parce que beaucoup de seigneurs gascons, ralliés par la politique adroite de la Grande-Bretagne, étaient restés fidèles à leurs maîtres d'outre-mer.

Jean d'Albret, capitaine expérimenté, délivra Aire du joug anglais, en 1453. Un de ses fils, le cardinal Louis, prélat éminent, occupa le siége épiscopal de 1458 à 1461.

L'influence de Jeanne d'Albret introduisit la réforme dans la ville d'Aire. Un religieux du Mas-d'Aire, voleur du reliquaire de Ste-Quitterie, prit la fuite avec ce trésor. On dit que plus tard, après l'avoir restitué, il se suicida. La guerre religieuse devint civile et fut cruelle des deux côtés.

Digitized by Google

Les monuments catholiques furent saccagés, le sang coulait dans les rues de Mont-de-Marsan. A Villeneuve, un cavalier fut enterré vivant.

Lors de l'expédition de Montgommery sur le Béarn, Monluc se porta sur Aire, où il laissa, comme partout, des traces de son passage. Le chef huguenot s'étant mis en marche pour venir le combattre, après avoir taillé en pièces les compagnies de Terride commandant des catholiques, l'auteur des *Commentaires* effectua sa retraite et laissa les habitants à la merci du vainqueur.

Les événements qui se passèrent à Aire, postérieurement au XVIe siècle, sont rares ou insignifiants. Ils se résument dans le passage des troupes qui traversèrent la Gascogne durant la guerre de Louis XIII contre les protestants, ou celle du grand roi contre l'Espagne.

Le collége d'Aire doit son institution à Jacques de St-Julien qui fut possesseur de l'évêché de 1550 à 1560. François de Sarret de Gaujac fonda le petit séminaire en 1740; l'établissement du grand séminaire est de date récente, et l'œuvre de Mgr Lanneluc, lequel en confia la direction à la compagnie de Jésus.

Aire peut revendiquer dans l'histoire contemporaine la retraite du maréchal Soult. Acculé par la supériorité numérique de l'ennemi devant Orthez, ce brave capitaine se replia sur Aire pour protéger l'évacuation du riz et des farines dont cette ville était l'entrepôt. L'arrière-garde, commandée par le comte d'Erlon, campait à Cazères; le général Reille tenait Barcelonne. Aire était défendue par le général Clausel; celui-ci soutint le premier choc avec tant d'habileté et de courage qu'il tua ou blessa douze cents hommes à l'ennemi et l'obligea à se retirer. Grâce à cette heureuse résistance, le maréchal Soult put vider ses magasins et poursuivre son opération de retraite.

Digitized by Google

La réérection de l'évêché d'Aire, effacé sous la révolution, ne s'effectua qu'après 1815.

Il fut question sous le premier empire de former un nouveau département du midi, celui de l'Adour, dont Aire aurait été la capitale (1).

RIESBEY.

Paris, le 5 mai 1858.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'estimable journal que vous avez fondé a le grand mérite d'accueillir avec intérêt tout ce qui se rattache à l'illustration de nos contrées. J'espère donc qu'il voudra bien donner l'hospitalité à ces lignes qui ont trait à une nouvelle œuvre artistique de notre compatriote M. Tournier.

La ville de Lectoure, voulant compléter la galerie de ses illustres, a commandé, vous le savez, le portrait du général Laterrade à cet artiste. Celui-ci a eu, pour toutes données, une simple miniature rappelant les traits de cet officier. L'œuvre a été entreprise avec hardiesse. Un travail consciencieux et intelligent l'a menée à une fin qui a dépassé les espérances de ceux qui s'intéressaient à elle.

Ne voulant pas être en reste avec presque toute l'Europe, l'Espagne, au commencement de notre première République, avait aussi déclaré la guerre à la France. Mal lui advint de son imprudence, car ses troupes, battues dans toutes les rencontres, furent refoulées et poursuivies par les nôtres jusque dans Madrid même où la paix fut négociée par le « *Principe de la Paz.* »

C'est dans une des batailles livrées en cette occasion que l'artiste représente le général Laterrade. Nous le voyons au milieu de l'action, dans les gorges des Pyrénées. Sa tête, admirablement peinte, respire un héroïque sang-froid. Sa main gauche tient le sabre qui sortira du fourreau, quand la droite, tendue vers un mortier, aura terminé ce geste de commandement. Le costume de l'époque exactement copié dans tous ses détails est reproduit avec une vérité irréprochable. Un drapeau

(1) SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES. — Marca (*Hist. de Béarn*). — Oïhenart (*Utriusque Vasconiæ*). — Abbé Dorgan (*Hist. des Landes.*) — Chanoine Monlezun (*Hist. de Gascogne*). — Samazeuilh (*Voyage de Nérac à Pau*), etc. — Journal hebdomadaire ou semi-mensuel, publié par M. Bonard à Aire en 1837 ou 1838.

Digitized by Google

espagnol se trouve aux pieds du général dont le chapeau est tombé à quelques pas de là. On aperçoit dans un ravin une pièce de campagne dont l'affût est brisé, des éclats de bombe gisent sur le sol.

La toile, d'une grande dimension (1), a été remplie avec bonheur. L'inspiration de l'artiste s'est soutenue pendant toute la durée de l'œuvre. La ligne et la couleur sont à une hauteur égale, et l'harmonie générale est parfaitement entendue. Je crois devoir constater ici que l'artiste a déployé une vigueur de coloris qu'on ne saurait retrouver dans ses précédents ouvrages, et cette opinion a été partagée par des gens d'une autre compétence que moi en pareille matière.

Le fond de la toile est occupé par les cîmes des montagnes qui se perdent dans une demi-teinte, et le ciel, d'un azur profond et transparent en même temps, produit un effet auquel on ne pourrait s'attendre par suite même de la couleur monotone employée à le rendre.

Ce tableau, j'en ai la conviction, occupera un rang distingué parmi ceux que possède la cité du maréchal Lannes.

Je me bornerai à ces simples détails, sachant que des encouragements valent mieux que des louanges. J'ajouterai pourtant que l'admission de cette toile à l'exposition qui va s'ouvrir au Musée des Beaux-Arts de Toulouse a déjà été notifiée à M. Tournier par M. le maire de cette ville, président du jury, en même temps que celle d'un délicieux petit tableau *de genre* qui l'accompagnait.

Cette double admission me dispensera de parler de ce dernier. Ma plume, d'ailleurs, qui n'est qu'un prosaïque caducée, se trouve fort dépaysée dans les domaines du seigneur Apollon. Elle a pourtant la confiance qu'on lui pardonnera cette excursion téméraire si l'on n'envisage que le but qu'elle s'est proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

LÉON LARTIGUE.

On nous a apporté ces jours derniers des monnaies consulaires qui gisaient depuis des siècles au pied d'un vieux chêne. Au nombre de ces médailles nous avons remarqué une pièce à fleur de coin portant sur une face l'effigie de César et sur l'autre celle de Pompée. Ce trésor numismatique a été exhumé à Lagrave, commune de Moncrabeau (Lot-et-Garonne.)

(1) 2m 80c de long sur 2m 20c de large.

Digitized by Google

PHILOLOGIE GASCONNE

Dialecte Béarnais.

AU.—EU.—IU.

Au, eu, iu, forment les diphthongues *a-ou, e-ou, i-ou* : — *Nadau, Cèu, Diu* (Noël, Ciel, Dieu).

Le *Tréma* ou l'*accent grave*, que l'on met aujourd'hui sur la seconde des deux voyelles qui composent ces diphthongues, deviennent complètement inutiles. On ne peut pas se méprendre sur la prononciation de l'*u* après les voyelles *a, e, i;* c'est toujours la prononciation que nous venons d'indiquer. Le *tréma* et l'*accent grave* n'ont jamais figuré dans le vieux béarnais, ni sur *mau, peu, biu* (mal, cheveu, vif), ni sur aucun de leurs analogues. On les orthographiait invariablement autrefois, ainsi que nous le montrons. Nous ne savons d'où Navarrot a tiré que l'on pouvait écrire Biou, Diou, etc., etc.

Il n'y a que trois exceptions à cette règle : — *Aur* (or) — c'est le mot des *Fors*, il faut le reprendre; *tapauc* (si peu, non plus), et *thesaur* (trésor); prononcez *or, tapoc, thesor*.

Rabelais disait aussi : — «Je me paye sus le Thésaur ecclésiasticque.»

Dans certaines localités, *tapauc* se prononce, selon la règle générale : — *tapaouc*.

Observation.

Dans les diphthongues *au, eu, iu*, l'accent tonique, c'est-à-dire l'*élévation du ton*, porte sur *a, e, i;* — et l'*u*, qui se

Digitized by Google

prononce comme *ou*, a un son tout particulier, bien moins fort que celui de l'*u* en italien, en espagnol.

Afin que l'on puisse se familiariser avec cette prononciation, nous donnons ici une liste de mots, où figurent les diphthongues *au*, *eu*, *iu* :

AU.

Béarnais.	Français.	Latin.
Aube	Aube	Albus
Auque	Oie	Auca
Auta	Autel	Altare
Casau	Jardin	Casa (*)
Caud	Chaud	Calidus
Caulet	Chou	Καυλος
		Caulis
Cause	Cause	Causa
Daune	Maîtresse	Domina
Hau (*h* asp.)	Hêtre	Fagus
Haure (*h* asp.)	Forgeron	Faber
Laurè	Laurier	Laurus
Mau	Mal	Malum
Malau	Malade	Male aptus (**)
Mourtau	Mortel	Mortalis
Nau	Neuf	Novus
Pourtau	Portail	Porta
Sau	Sel	Sal
Saub	Sauf	Salvus
Taule	Table	Tabula
Taure	Taureau	Taurus

(*) Le jardin est la terre tenant à la *case*, à la maison habitée.

(**) Nous préférons cette étymologie donnée par MM. Raynouard et Ampère (*Poés. des Troub.; et Form. de la Lang. Fr.*), à celle que donne M. Mary Lafon, μαλακω; ιχειν (*Lang. parl. dans le Midi de la Fr.*)

Digitized by Google

EU

Agreu	Houx	Αγριος (*)
Apèu	Appel	Appellatio
Deu	Doit	Debet
Hèu (*h* asp.)	Fiel	Fel
Mèu	Miel	Mel
Neu	Neige	Nix, nivis
Peu	Cheveu	Capillus
Seu	Suif	Sebum
Teule	Tuile	Tegula
Yumèus	Jumeaux	Gemelli

IU.

Arriu	Ruisseau	Rivus
Biu	Vif	Vivus
Caytiu	Captif	Captivus
Escriut	Ecrit	Scriptum
Estiu	Eté	Æstivus (æstas)
Estriu	Etrier	Straparium (bas lat.)
Hiu (*h* asp.)	Fil	Filum
Liure	Livre	Libra
Miut	Menu	Minutus
Nabiu	Navire	Navis
Piula	Piauler	Pipillare
Siula	Siffler	Sibilare
Tardiu	Tardif	Tardus

M. du Mége disait au sujet de ces mots : — Il y a dans presque tous les dialectes des départements pyrénéens une prononciation bien remarquable par sa singularité, en ce que, quoiqu'elle soit bien naturelle, elle ne peut être exactement écrite, quelle combinaison que l'on fasse

(*) Sauvage, à cause de ses épines longues et fortes.

Digitized by Google

des lettres de l'alphabet. Les terminaisons des mots *été*, *Dieu*, *vif*, etc., etc., qui donnent en français des sons si différents, n'en ont qu'un dans les idiomes dont nous nous occupons (*estiu, Diu, biu*) : l'alphabet n'est pas assez étendu pour que ce son puisse être parfaitement représenté par l'écriture. La dernière syllabe de ces mots est une diphthongue qu'il est aussi difficile d'écrire qu'il est facile de la prononcer. La voyelle *i* est celle qui y domine le plus ; il est aussi beaucoup de diphthongues (*au, eu, oü*), dans lesquelles dominent les autres voyelles, et qui présentent à peu près la même difficulté. (*Stat. des Dép. pyr.*, t. 2, p. 300.)

Cette prononciation, qui avait frappé le savant M. Du Mége, était tout simplement représentée, non-seulement dans l'écriture *béarnaise*, mais encore dans toute espèce d'écriture *romane*, par la voyelle *u*, qui avait le son de *ou* très adouci. Voir dans *Fors de Béarn* : — *Biu, cause, apeu* (vif, cause, appel), et dans les poésies des *Troubadours*, publiées par M. Raynouard :

— *Al res nom fai viure*
Pierre Rogiers.

Autre chose ne me fait vivre.

— *Molt m'es greu*
Bernard de Ventadour.

Fort m'est grief.

— *Per sou joy pot malautz sanar*
Comte de Poitiers.

Par sa joie peut malades guérir.

Prononcez en affaiblissant le son *ou*, représenté par *u* : — *Bi ou, ca ouse, apè ou ;* — *vi oure, gre ou, mala outz.*

De nos jours, Jasmin, Peirottes, Navarrot (*Gascon, Languedocien, Béarnais*) écrivent ces mots et leurs analogues, comme ils se prononcent; — Navarrot, quelquefois; — Peirottes et Jasmin, toujours :

— *Are tu, te cal bioure,*
As dios beouzos a counsoula
Jasmin.

Maintenant, toi, il te faut vivre; tu as deux veuves à consoler.

— *Lou sourel de l'istiou t'o brunit lou visage.*
Peirottes.

Le soleil de l'été a bruni ton visage.

Digitized by Google

— .. *L'astre de Julhet, aquet oelh deu Boun-Diou,*
Sus la France jeta soun arrayoü ta biou.

Navarrot.

L'astre de Juillet, cet œil du Bon-Dieu,
Sur la France jeta ses rayons si vifs.

Ce sont des fautes grossières qui déparent les belles compositions de ces poètes.

Pour les mots où figurent les diphthongues en question, et pour une foule d'autres vocables, le *languedocien*, le *gascon*, le *béarnais* et le *provençal*, proprement dit, devraient avoir encore une orthographe commune; ils l'avaient anciennement.

V. LESPY.

LESPARRE.

Lesparre, situé au fond du bas Médoc, sur l'emplacement d'un ancien marais aujourd'hui desséché, fut dans l'origine un bourg féodal, dont l'existence ne remonte pas au-delà du XIe siècle. Le château, autour duquel se groupèrent les premières habitations, appartenait alors au baron Gombald, comme on le voit dans une donation faite en 1100 par ce vieillard et ses deux neveux à l'église St-André, de Bordeaux. Au siècle suivant, à la race de Gombald succéda celle d'Eyquem Guilhem, dit Sennebrun, qui ne tarda pas à laisser éclater ce violent caractère, cette humeur querelleuse, signes désormais distinctifs des seigneurs de Lesparre. En effet, vers le commencement du XIIIe siècle, son fils eut un long débat au sujet d'un hommage avec Pierre de Bordeaux et sa femme, et ne consentit à faire la paix que sur les instances de l'archevêque Amanieu. Ce différend éteint, un second, non moins funeste pour la tranquillité de ses vassaux, s'éleva contre lui et le seigneur de Blanquefort, pour une dilimitation de frontières, et dût se vider sur le champ de bataille. Déjà probablement à cause de leur esprit belliqueux, les seigneurs de Lesparre étaient chers aux rois d'Angleterre. A partir de cette époque, la faveur dont ils jouissaient outre-mer ne fit que grandir. En 1236, Eyquem Sennebrun fut appelé, avec quatre hommes d'armes,

Digitized by Google

à Paris auprès d'Henri III. Son fils Eyquem Guilhem amena également plus tard, au même monarque, tous les soldats qu'il put réunir, et le prince anglais comptait si bien sur son dévoûment qu'en 1244, après lui avoir promis de récompenser ses services, comme par le passé, il le chargeait d'aider de son épée et de ses conseils le sénéchal de Gascogne, et de joindre ses efforts à ceux des fidèles pour repousser l'invasion projetée du roi de Navarre en Guienne. Jusqu'à ce moment, les habitants de Lesparre avaient été *serfs questaux;* ils appartenaient au seigneur comme une chose, ne pouvant disposer sans permission de leurs personnes ni de leurs biens, et devaient rester attachés à la terre.

Pendant toute la durée de la lutte anglo-française, les sires de Lesparre se montrèrent amis fidèles des Anglais, vers lesquels semblaient les porter leurs sympathies autant que leurs intérêts; aussi, quand la dernière heure de l'occupation britannique eut sonné, en 1451, le représentant de cette maison anti-française se mit à la tête d'un complot tendant à replacer la Guienne sous le joug de l'Angleterre. Avant la fin de l'année, il se rendit secrètement à Londres avec le seigneur de Candale et quelques citoyens notables de Bordeaux pour porter au roi Henri l'assurance que la Guienne se soulèverait en sa faveur si la bannière de St-Georges reparaissait sur la Gironde. Les Anglais, saisissant cette occasion avec empressement, envoyèrent dans cette province le vieux comte Talbot de Shrewsbury, devant lequel s'ouvrirent aussitôt la plupart des villes de l'Aquitaine, et en particulier Lesparre. Mais l'Angleterre ayant perdu ses dernières chances, peu après, par la défaite de Castillon, le seigneur de Lesparre fut banni, et l'année suivante décapité à Poitiers pour avoir rompu son ban.

Dans les premiers moments de confusion qui suivirent le rétablissement de la puissance française, un capitaine de routiers s'était audacieusement emparé de Lesparre. On finit pourtant par songer à lui, et un corps de francs-archers partit pour chercher sa tête, qui serait tombée si, averti à temps, le routier n'eût jugé à propos de s'enfuir. Afin d'éviter que pareille chose pût se reproduire et que les murs isolés de Lesparre devinssent de nouveau le repaire de quelque bandit, Charles VII les fit raser et donna en même temps cette seigneurie à la maison d'Albret, à laquelle il devait en partie le triomphe de ses armes. Trop éloigné du centre de la Guienne pour avoir beaucoup souffert des guerres anglaises, Lesparre essuya, en revanche, dans le xve siècle, la plus terrible des calamités. Une épouvantable peste emporta les deux

Digitized by Google

tiers de ses habitants et frappa les esprits d'une telle terreur que les débris de la population coururent se jeter aux pieds de Notre-Dame de Soulac et lui promirent, en échange de la vie qu'ils croyaient lui devoir, de revenir tous les ans renouveler leurs vœux et leurs prières. Par malheur, Notre-Dame oublia de protéger son église, et les sables roulés par la mer l'envahirent peu à peu, et achevant de l'ensevelir, il y a cent ans, sous leurs vagues mobiles, interrompirent ce vœu religieux conservé par la tradition. Le contre-coup de l'orage des guerres de religion et des mouvements de la Fronde ne se fit pas sentir à Lesparre, et la révolution la trouva, en 1789, aussi calme au milieu des ruines de ses remparts que personne n'avait songé à relever, aussi solitaire entre les marais et les dunes que sous le règne de Louis XIV et de son aïeul Henri IV. Cette ville était alors une dépendance de l'élection de Bordeaux et d'ordinaire le point de réunion du régiment de Médoc (dragons) et de la milice.

Lesparre, le chef-lieu du sixième arrondissement du pays de la Gironde, est le siége d'une sous-préfecture. On remarque aujourd'hui dans la ville, outre les ruines de ses fortifications, une tour carrée, seul reste de l'ancien château, l'église dont les pleins-cintres et les grossières sculptures accusent une assez haute antiquité, et un tribunal construit avec goût. Le port de Pauillac et le Vieux-Soulac à moitié enseveli sous les sables se trouvent dans le ressort de l'arrondissement. Chantée par Ausonius dans son épître à Théon, *Pauliacus tanti non mihi villa foret*, la première de ces villes, qui, si l'on en croit les haches en jaspe et en serpentine dure, découvertes journellement autour de ses murs, remonte à la plus haute antiquité et possède toujours cette belle rade située à trois kilomètres du Lazaret de Trompeloup, dont la sûreté ne s'est pas démentie depuis des siècles. En 1400, la seigneurie de Pauillac, vers 1770, portait entr'autres dispositions que les navires qui *apparaissaient de mer* et entraient dans la Gironde seraient obligés de prendre un pilote et quatre matelots à Pauillac, et de représenter leur passeport à la porte de la ville. Quand à Vieux-Soulac, dans lequel les antiquaires s'efforcent de reconnaître le *voviomagus* de Ptolémée, entouré par les dunes qui ont englouti une partie de l'ancienne enceinte, bien qu'on ait tenté de les fixer et que leurs sommets menaçants soient couverts de verdure, il offre l'aspect le plus pittoresque. La pointe seule du clocher de l'église primitive, si vénérée au moyen-âge, apparaît encore au-dessus du sol comme pour constater

Digitized by Google

l'envahissement des sables. Quoiqu'il ne soit habité que par un millier d'âmes, sa position excellente comme poste douanier, les marais salans et l'antique chapelle du Verdoun, si chère aux matelots, ne laissent pas de lui donner quelque importance.

Le seul homme célèbre qu'ait produit Lesparre est le troubadour *Aimeric de Beneloï*, qui vivait en 1254, et qui a laissé des sirventes sur le printemps pleines d'une ravissante mélodie. Ses poésies existent encore manuscrites dans le recueil n° 2701 de la bibliothèque impériale, autant qu'on peut s'en rapporter aux biographies si vagues du temps. Aimeric mourut en Catalogne.

MARY-LAFON.

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE LÉAUMONT.

La maison de Léaumont était une des plus anciennes et des plus puissantes de la Gascogne; on la trouve liée aux plus illustres, entr'autres aux Du Bouzet, Bezolles, Comminges, Montesquiou, Maillé de Brezé, d'Esparbès, de Faudoas, Grossolles, Luppé, Labarthe, Preissac, Polastron, Roquelaure, Radissac, Tonges, etc.; elle a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cinquante hommes d'armes, un cordon bleu, des chevaliers de Malte, un grand prieur de Toulouse.

Cette famille, dont la source était à Puygaillard, petit village du diocèse de Montauban, dans le canton de Lavit, forma avec le temps cinq branches : 1° celle de Léaumont de Puygaillard; 2° celle de Léaumont de Gariés; 3° celle de Léaumont de la Briche; 4° celle de Léaumont, baron de St-Lannes; 5° celle des Léaumont, seigneurs d'Arzac. Nous ne donnerons que la descendance de la 2e, de celle de Gariés :

1° Aymeric de Léaumont, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, fut député, par la noblesse d'Armagnac, pour la représenter aux Etats

Digitized by Google

réunis à Paris. Henri IV le remercia de ses services dans une lettre du 6 avril 1589. Le 23 février 1568, il avait épousé Madeleine d'Arzac, fille du seigneur de ce nom, baron d'Encausse, dont il eut plusieurs enfants.

Le troisième, Hérard Honorat, eut pour apanage la terre de Gariés et devint la tige de cette branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Il épousa, par contrat du 2 juin 1625, Marguerite de Tonges, fille de Jean de Tonges, seigneur de Noailhan et de Françoise de Montaut. Il en eut un fils, Jean François, qui fut son héritier et son successeur, et une fille, Marie, qui embrassa la vie religieuse;

2° François de Léaumont, seigneur de Gariés, était officier au régiment de Guitenter, en 1648; il servit à l'arrière-ban en 1689; il épousa, le 8 avril 1665, Jeanne-Françoise de Las, fille de messire de Las, seigneur de Tulles, et de Frise de Montaut. Il y eut deux enfants de ce mariage : Joseph et Marguerite, qui fut mariée à Joseph de Mauléon, seigneur de St-Sauvy. Jean-François de Léaumont fut tuteur des enfants de Marie-Louise de Léaumont de Puygaillard, sa cousine germaine, lorsqu'elle fut devenue veuve d'Alexandre de Mun, son premier mari. Il paraît qu'il l'était encore après la mort de M. d'Orbessan que Marie-Louise avait épousé en secondes noces. Le 8 octobre 1668, il figure comme parrain à la bénédiction d'une cloche qui eut lieu à Mauroux; sa cousine était marraine;

3° Joseph de Léaumont, seigneur de Gariés et de Tulles, épousa, le 16 juillet 1695, Anne Polastron la Hillière, dont il eut deux fils, Jean-François, son successeur, et René, reçu chevalier de Malte en 1703. En 1739, l'empereur d'Autriche ayant demandé au grand-maître de l'ordre un officier expérimenté pour commander les vaisseaux qui étaient sous les murs de Belgrade, dans la guerre con-

Digitized by Google

tre les Turcs, le chevalier de Léaumont fut choisi. Sa bonne conduite et sa bravoure lui méritèrent les éloges de l'empereur Charles VI qui le gratifia d'une croix de diamants. Joseph devint plus tard grand prieur de la maison de Toulouse, et mourut dans un âge fort avancé;

4° Jean-François II de Léaumont, seigneur de Gariés, fut page de la chambre du roi; il épousa, le 3 mars 1718, Jeanne de Patras, fille de Jean-Bertrand de Patras et de Louise de Labarthe, dont il eut huit enfants: 1° Guy, son héritier; 2° Jérôme, chevalier de Malte; 3° René, mort sans alliance; 4° autre Jérôme, aussi chevalier de Malte; 5° Anne, religieuse; 6° autre Anne, chanoinesse de St-Sernin à Toulouse; 7° Louise; 8° Anne, mariée à M. de Cambis, à Puymirol;

5° Guy, marquis de Léaumont, seigneur de Gariés, officier au régiment de Montmorin, se trouva au siége de Mons, de St-Guilhem et de Namur en 1746, et assista, le 16 octobre de la même année, à la bataille de Raucoux, où il fut blessé. Le 22 février 1753, il épousa Marie-Thérèse-Elisabeth de Luppé-Garanné, fille de Louis, comte de Luppé-Garanné, et de Françoise-Sidonie de Colbert. Il y eut de ce mariage un grand nombre d'enfants, dont quelques-uns moururent jeunes, mais dont il restait encore neuf, six garçons et trois filles, lorsque la révolution de 1789 éclata (1).

La Tête de Mort.

Ici, sous mes deux mains, tête vide et glacée,
Dans ton crâne blanchi rappelle ta pensée !
Je veux veiller, je veux, face à face avec toi,
Entendre de ces mots qui font sécher d'effroi !...

(1) Extrait d'un Manuscrit sur la commune de Mauroux.

Digitized by Google

Oh ! dis ? regrettes-tu ton sépulcre plein d'ombre ?
Mon front déjà ridé n'est-il pas assez sombre ?
Et suis-je trop vivant pour comprendre les morts ?
Voici le jour qui fuit, c'est l'heure du remords,
C'est l'heure de la tombe ! Et ma lampe nocturne
Balance, en pâlissant, son éclat taciturne !

Parle : déroule-moi le livre des destins,
Le livre où l'on ne lit qu'avec des yeux éteints,
Que n'épela jamais une bouche mortelle,
Et que la froide mort tient caché sous son aile !
Parle, toi qui plongeas jusqu'au fond du tombeau :
Est-il, après ce monde, un horizon nouveau ?
Ou, mourante, enchaînée en sa prison de terre,
L'âme, avec notre corps, tombe-t-elle en poussière ?
Où donc est cette flamme ! où donc est le regard
Qui jadis anima cet orbite hagard ?
Dans ce crâne désert, où donc est la pensée ?
Où retrouver d'un Dieu l'effigie effacée ?
Quoi ! ce hideux débris du tombeau rejeté
Enfermait un rayon de la Divinité !
Sous ce front décharné, les passions germèrent !
Cette bouche parla ! ces yeux creux regardèrent !
L'espace, la durée et la gloire à son tour,
Tout ici fut pesé, tout s'éteignit un jour !
Epèle, humanité, ta science profonde...
Je tiens sous mes deux mains le squelette d'un monde !

Tu fus belle, ici-bas, pauvre tête de mort;
On t'admirait avant que le souffle du sort
T'emportant, comme il fait d'une feuille flétrie,
Ne vînt te détacher de l'arbre de la vie !
Ah ! dis-moi sur quels bords, sur quels coteaux joyeux,
Pour la première fois cet œil sourit aux cieux !
Parle-moi de tes sœurs, parle-moi de ta mère !
De l'amour qu'elle mit sur toi, tête éphémère !
De tes chagrins d'enfant, de tes pleurs si touchants
Qu'elle essuyait toujours avec un de ses chants !

Digitized by Google

Dis comme chaque soir, sur ton épaule ronde,
Sa douce main, tressant ta chevelure blonde,
Berçait tes rêves d'or et ce sommeil si beau
Qui devait s'achever dans un autre berceau!
Et puis, quand vint cet âge où le cœur plein de flamme
Tressaille au frôlement d'une robe de femme,
Dis-moi, tête de mort, par quel beau soir d'été
Tu pleuras sur le sein d'une jeune beauté;
Dis-moi comment ta bouche, aujourd'hui froide et blême,
Comment, en frissonnant, ta bouche dit : je t'aime!
Oh! depuis que tes yeux se sont fermés au jour,
N'as-tu rien conservé de ton premier amour?
Sous le plomb du cercueil, ta dépouille endormie
Ne se réveille point aux soupirs d'une amie!
Peut-être sous ce front, comme au front de l'Etna,
Jadis des grands desseins la lave bouillonna!
Tu rêvas comme moi quelque rêve de gloire,
Ta place au Capitole, et ta page à l'histoire!
Comme le bruit qu'on jette aux échos du vallon,
Tu voulus d'âge en âge étendre ton grand nom;
Tu voulus en passant que ton pied sur le monde
Laissât pour l'avenir une trace profonde!
Quoi! la gloire, ce mot qui vibre au fond des cœurs
Et fait jaillir du sol poètes et vainqueurs;
Le génie, astre ardent, qui soudain se dévoile,
Dans la nuit de nos jours mystérieuse étoile;
L'amour, souffle qui berce et la femme et les fleurs,
L'amour qui nous arrache et qui sèche nos pleurs,
Qui fait des soirs d'été les longues rêveries,
Les doux épanchements des âmes attendries,
De deux cœurs en un seul l'impénétrable hymen,
Qui dans un seul baiser unit le genre humain!
Quoi, tout ce qu'on aima! quoi, tout ce qu'on révère!
L'avenir, l'espérance et le bonheur. .. Misère!
Illusion qui vient, ainsi que sur l'écueil,
Se heurter, un matin, aux planches d'un cercueil!

Oh! non! dis-moi plutôt, dis-moi que le génie
N'est point un vain flambeau qu'on souffle avec la vie!

Digitized by Google

Dis-moi que dans la tombe où dorment les héros
Il reste du passé de sublimes échos,
Et qu'ainsi que l'on voit l'herbe fendre la terre,
Ils percent à travers leur marbre funéraire !
Dis-moi qu'après la vie, il est un autre bord
Où l'âme cherche l'âme et sait aimer encor;
Que vers le soir, à l'heure où la nuit étoilée
Argente les gazons au fond de la vallée,
Où l'ombre, des sommets tombe comme un rideau,
Même au sein de la mort, même au sein du tombeau,
Parfois de deux amants la cendre confondue
Peut encore se fondre en ivresse inconnue !
Et qu'on retrouve ailleurs, gloire, jeunesse, appas !
Et que Dieu n'a point mis la rose sous nos pas
Pour l'effeuiller sitôt dans le sépulcre sombre !...

Ma voix tomba ! La tête avait parlé dans l'ombre !

Je reculai soudain, et pâle et terrassé,
En entendant le mot qu'elle avait prononcé !

L. BOUILHET.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année.

1er JUIN 1857. — 15 MAI 1858.

Pages.

Coup d'œil rétrospectif sur la première année et le premier volume de la *Revue d'Aquitaine*, par J. Noulens..... 2
Bernard de Sérillac, archevêque de Tolède, par J.-P. Lascaris. 25
Essai de diplomatique et Souvenirs d'histoire locale à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle, écrite en langue romane, par M. l'abbé F. Canéto..... 27, 49, 97, 181, 393, 319
Rictrude, abbesse de Marchiennes, par M. Léonce Couture..... 35, 73
Fête patronale de Saramon, par M. Cassassoles..... 41
La Roumieu, par ⅄..... 46
Le Riffain, par J. Noulens..... 47
Dunes de Gascogne, par Montauzé..... 58
Adhésions de Mary-Lafon et Cénac-Moncaut..... 63
Généalogie de la Maison de Lamothe-Goas, par Lascaris.... 64
Le Mont Thabor, poésie, par L. de Lary..... 68
De l'ordre des Juridictions anciennes en Aquitaine, par E. Corne..... 71
Numismatique, par Pélisson..... 79
Testament de Salbeuf, par J.-F. Bladé..... 82
Les Landes de Gascogne, par E. Bères..... 89
Trois célébrités au XVIe siècle, par J.-M. Cayla..... 92, 149
Lettre de M. Laurentie..... 106
Notes historiques sur Mont-de-Marsan, par Riesbey... 108, 143
Ornezan-Saint-Blancart, par M. Cénac-Moncaut..... 112
Réponse à Mary-Lafon, par M. Marquet..... 116
Causerie, par J. Noulens..... 117
Rimes fiévreuses, par J. Noulens..... 127
Louis Baron, par Léonce Couture..... 129
Des Cloîtres condomois, par J. Noulens..... 147
Adhésion..... 155
Notice historique sur le collége de Condom, par L. L..... 157
Lombez, par Mary-Lafon..... 168
Tableau des Trois Martyres, de M. Tournier, par J. Noulens. 173
Miramont, par M. Cénac-Moncaut..... 187
Causerie sur le concours des 3 et 4 septembre, par J. Noulens. 189
L'Epouse du Seigneur, idylle gothique, par M. L. Couture.. 202
Archéologie, par P. L..... 207
Archives de la Gascogne, par P. Lafforgue..... 209

Digitized by Google

De la langue gasconne, par Cénac-Moncaut..... 216, 273, 289
Silvia Rufina, par Léonce Couture..... 219
La ligne courbe et la ligne droite, poésie, par J. Noulens.... 231
Miscellanées..... 232,308,439
Examen du Voyage artistique, par J. Noulens.... 233, 277, 300
Deux controverses religieuses à Lectoure au commencement du XVIIe siècle, par L. Couture..... 240, 257
Adhésion de la *Chronique de la Bigorre*..... 246
Les Vins rouges, par Cerboney Dubarry..... 249
La *Fidelitat*, poésie gasconne, par Cassagnaou..... 253
Pins. Branche du Bourg. Généalogie, par le marquis de Pins-Monbrun..... 255
Législation, par F. Cassassoles..... 267, 284
Médaillons contemporains, hommes de lettres, par J. Noulens..... 292, 354
Nécrologie, M. Benjamin de Moncade..... 300
Association vinicole, lettre à M. le Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, par M. de Minvielle..... 309
Archéologie, par J. Noulens..... 314
Origine et anciens fors, traduction de l'espagnol..... 314
Beaux-Arts, par J. Noulens..... 318
Petite lettre à M. le Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, par Gélas..... 325
Usages locaux, par E. Corne..... 329,351
Histoire littéraire de la Gascogne, Pétrarque à Lombez, par M. Léonce Couture..... 333, 372
Condamnation de Jourdain de Lisle, seigneur de Cazaubon, par J. Noulens..... 341
Un festin en Gascogne, au XVe siècle, par M. F. Cassassoles. 342
A M. de Pesquidoux, *à propos de Delacroix*, par J. Noulens. 346
Lou dinna dé humado, par M. Marcon..... 355
A propos des Archives du séminaire, par M. l'abbé Canéto, vicaire général de Mgr l'archevêque d'Auch. 355,361,419,499,521
Le Séculaire Printemps, Historiettes, par Mary-Lafon..... 368
Lous dus Poumés, par Jasmin..... 370
Bulletin Bibliographique trimestriel..... 381, 492
Etrennes de la *Revue d'Aquitaine*, un vieux Noël, par ***... 385
Résurrection de Madame de Panat, par Mary-Lafon..... 391
Mort de M. Joret, par J. Noulens..... 393
Philologie, *Tenarrese iter Cæsaris*, par L. Couture..... 395
Généalogie de la maison de Grossolles, 2e branche..... 399, 417
Hiver de 1709, par E. Corne..... 400
Baptême des rues de Condom, par J. Noulens..... 403
Vertu et Talent. *Sonnet*, par L. Couture..... 406
Historiettes d'autrefois et d'aujourd'hui, par J. Noulens. 407,430, 456,467,508,530,554,579.
Monographie de Mirande, par M. H. de Rivière, membre du Conseil général..... 409,433
Un jour de l'an sous le ministère de l'abbé de Montesquiou, par Paul d'Ivoy..... 413
Simple Note sur l'article Ténarrèse, par Parcus..... 417

Digitized by Google

Biographie. Daignan du Sendat..... 424
La Vierge mourante. — Poésie. — Par J. Noulens..... *id.*
Lettre au directeur de la *Revue d'Aquitaine*..... 426
Archéologie, par Ferd. Cassassoles..... 427
M. Prost et les Caisses d'escompte, par Ern. Clair..... 436
Antiquités de la ville de Casteljaloux, par Samazeuilh..... 446
Les Chevaux français du Midi et de l'Ouest, par Malezieux.. 449
Nécrologie..... 452
Réponse à la simple Note du cahier précédent, par L. Couture. 453
Réception des Reliques de St-Taurin à Eauze..... 454
Essai étymologique sur les noms de lieux du département du Gers, par M. Cénac-Moncaut..... 457,488,542
Nécrologie..... 460
La Muso oublidado, de Delbès, par M. Brunet..... 462
Guerre que se font les évêques d'Agen et de Bazas au sujet de Casteljaloux, par Samazeuilh..... 465
Réunion de la Caisse d'Escompte et rapport par M. Louis de Peyrecave..... 473
Poésie sur Deux beaux Yeux, par J. Noulens..... 480
Croyances populaires, le Drac, par L. Couture..... 481
Un bienfait de Jacques Laffitte, par Paul d'Ivoy..... 498
Mort de M. Corne, par J. N..... 504
Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse, par Urbain Vitry, secrétaire perpétuel..... 505,528
Travaux publics dans le Gers..... *id.*
Vision de la jeune fille de Lourdes, par J. C..... 506
De la Milice au moyen-âge, par F. Cassassoles..... 509
Extrait de la généalogie de la maison du Prat, par le marquis du Prat..... 514
Notes historiques sur Aire (Landes), par Riesbey.... 516,551,587
Bains des Pyrénées, par Prosper Lafforgue..... 518
Travaux condomois, par J. N..... 527
16e arrondissement théâtral..... 529
Lettre de M. Mary-Lafon, etc..... 532
Ce qui reste des anciens couvents de Tarbes, par M. C. Dupouey..... 533
Coup d'œil sur les Landes en chemin de fer, par Mary-Lafon. 538
Archéologie..... 541
Biographie. Jean Du Chemin, par D..... 545
Concert de M. de Cazella, par J. Noulens..... 547
Poésie, par Léonce Couture..... 550
Sciences..... 551
Dunes de Gascogne, par Roger Gaillard..... 557
Querelle du maréchal d'Ornano et de M. de Montespan.... 560
Littérature gasconne. — Encore J. Guilhem d'Astros, par L. Couture..... 562,581
Campagnes de la révolution française dans les Pyrénées-Orientales, par P. Lafforgue..... 568
Biographie. Le comte Dijon, par Samazeuilh..... 573
Sport..... 575
Commune de Mauroux. — Droits seigneuriaux, par X..... 576

Digitized by Google

Fragment, poésie, par L. Bouilhet..... 577
Géographie..... 580
Un Coup de poing de Chapelain en 1027..... 585
Beaux-Arts, par Arsène Houssaye..... 586
Lettre de M. Léon Lartigue..... 590
Philologie gasconne. — Dialecte béarnais, par V. Lespy... 592
Lesparre, par Mary-Lafon..... 596
Extrait de la Généalogie de la maison de Léaumont..... 599
La Tête de Mort, poésie, par M. Bouilhet..... 601

Fin de la Table.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google